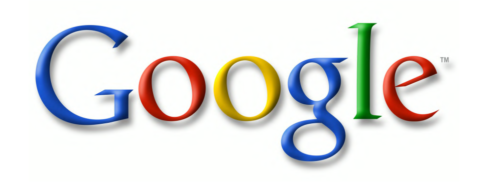


SÉANCES ET TRAV…

L'ACADÉM…

COMPTE…

Juillet et Août 186[illegible]

PARIS



ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE)

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, docteur en droit

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1867 — TROISIÈME TRIMESTRE

26e ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE

TOME ONZIÈME

(LXXXIe DE LA COLLECTION.)

PARIS

A. DURAND ET PEDONE LAURIERE, LIBRAIRES,

7, RUE CUJAS.

1867

PREMIER RECENSEMENT EXACT ET RÉGULIER

ACCOMPLI DANS L'INDE

EXAMEN DES CONSÉQUENCES QU'IL EST POSSIBLE D'EN DÉDUIRE SUR LES MOEURS, SUR LE SORT ACTUEL ET SUR LE DEGRÉ D'AVANCEMENT DES DIVERSES CLASSES DE LA POPULATION.

Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie est un des éléments de l'ouvrage que je poursuis sur la *Force des nations*, partie de l'Inde.

L'importance extrême des conséquences du grand et récent dénombrement de Bombay, me paraît faite pour encourager l'exécution de semblables dénombrements dans les autres capitales, Madras et Calcutta, ainsi que dans les cités du premier ordre dont l'étude spéciale est éminemment désirable.

De pareilles entreprises conduiront, j'ose l'espérer, au recensement général de l'Inde; recensement que j'avais demandé dès 1836 au congrès de Bristol; ce qui fut alors considéré comme une extrême témérité.

Il appartient à l'Académie des sciences morales et politiques d'apprécier, dès à présent, l'importance d'un genre de constatations qui porte la lumière et la certitude sur le sort comparé des cultes, des castes et des industries, tel qu'il existe aujourd'hui dans l'Inde; on appréciera le mouvement à la fois politique et moral, dont on trouve ici la démonstration dégagée de tout esprit de système et de toute espèce d'idées préconçues.

L'approbation de l'Académie, lorsqu'elle sera connue dans les Présidences de l'Inde, et surtout à Londres, pourra

décider l'exécution moins tardive des dénombrements, si désirables, dont nous signalons aujourd'hui le premier qu'on ait jamais accompli.

J'espérais pouvoir renfermer dans un seul volume le tableau des deux Présidences de Bombay et de Madras; mais comme il était nécessaire d'y joindre le nouveau gouvernement des Provinces Centrales, les deux royaumes de Mysore et de Hyderabad, les établissements des Portugais à l'ouest, et surtout au midi ceux des Français ; enfin, comme il fallait ajouter à l'Inde la grande île de Ceylan, qui la prolonge vers le sud, et pour ainsi dire la complète, la richesse du sujet et l'abondance des matières m'ont obligé de rejeter dans un tome particulier tout ce qui concerne la Présidence méridionale et les États indépendants ou vassaux qui s'y rattachent.

Après l'époque où finissait l'impression de la partie qui renferme Bombay, j'ai reçu tous les résultats du recensement de cette capitale, qui tient en Asie le premier rang par son opulence et l'étendue de son commerce. Les résultats sont d'une telle importance, que je crois devoir publier, dans une préface spéciale, les faits nouveaux qu'il établit, en essayant de montrer quelle lumière il répand sur l'état des diverses nations dont l'Inde est aujourd'hui peuplée.

Si l'intérêt qu'excitera, je l'espère, un très-simple exposé, pouvait induire l'administration des deux Présidences de Calcutta et de Madras à prescrire aussi le dénombrement de ces deux grandes cités, je croirais avoir rendu service à l'autorité britannique ainsi qu'aux habitants de son Empire asiatique.

Difficultés qui s'opposaient à tout recensement de l'Inde.

Le premier besoin d'un gouvernement éclairé devrait être

d'acquérir, au sujet de ses provinces diverses, une connaissance précise du nombre des habitants attachés à chaque croyance religieuse, à chaque profession civile.

Mais des préjugés nombreux et redoutés, même alors qu'ils avaient cessé d'être redoutables, ces préjugés ont jusqu'à présent empêché d'entreprendre un recensement général pour l'exécuter d'après un plan qui fût le même en tous lieux. Pendant des siècles d'administration arbitraire et tyrannique, les puissances indigènes n'avaient jamais cherché de renseignements sur le nombre et sur la condition des habitants, si ce n'était pour leur imposer des charges nouvelles; toujours le grand but avait été de découvrir ce qu'on pouvait extorquer, et dans quels lieux on pouvait avec le plus de succès accroître les extorsions.

Certaines croyances d'ailleurs, et l'islamisme en particulier, attachaient un préjugé contraire à toute espèce de dénombrement ; une pareille opération, suivant cette idée superstitieuse, ne manquerait pas d'attirer sur les populations quelque châtiment céleste.

Initiative de Bombay. — Le plus avancé de tous les gouvernements provinciaux, celui de Bombay, devait naturellement être le premier à braver un si stupide et si vain préjugé. Il n'avait vu que de loin la grande rébellion des bords du Gange, et dans toute l'étendue de la Présidence occidentale, depuis les bouches de l'Indus jusqu'à l'extrémité du Malabar, les peuples n'avaient pas cessé d'être soumis et fidèles. Quatre ans après l'apaisement des troubles, qui n'avaient pas dépassé les régions orientales, un gouverneur de Bombay, remarquable parmi les plus éclairés, sir Bartle Frere, prenait l'initiative.

Il proposait à son Conseil législatif de voter un bill ayant pour objet d'ordonner et de régler un recensement général

de la Présidence. Ce projet était accepté, non-seulement par les membres européens, mais par les notables indigènes qu'un sage esprit de progrès n'a pas craint d'élever au rang de législateurs.

Avant de proposer aucune démarche, le Gouverneur avait pris l'avis d'une Association formée *pour défendre les intérêts des indigènes :* Association représentée dans Bombay par une affiliation à la Société mère, instituée librement à Londres. Faisons remarquer ici que jamais les Romains, ni les Espagnols, n'auraient souffert qu'au sein de leurs conquêtes récentes des associations indépendantes se fussent constituées dans un pareil but; mais elles sont conformes à ce noble sentiment de liberté qui caractérise l'Angleterre et qu'elle porte en tous lieux, comme un principe de lumière et de grandeur.

Avant que le bill comprenant tous les peuples présidés par Bombay pût devenir exécutoire à titre de loi, il fallait le soumettre à la sanction du vice-roi. En répondant à l'envoi d'une résolution si considérable, ce juge supérieur rappelle, dans sa réponse datée du mois d'août 1865, une correspondance ouverte dès 1859, avec le secrétaire d'Etat, sir Charles Wood; la correspondance était relative au dénombrement général de l'Inde. Le ministre pensait qu'à cette époque, où les derniers soulèvements de la rébellion étaient à peine comprimés, il serait imprudent de s'aventurer dans une si grave entreprise. « Les préliminaires qu'exige un recensement général, disait-il, tendraient à raviver les suspicions que fait naître toute innovation du Gouvernement. Il serait impossible ou du moins difficile de persuader au commun peuple et même aux classes éclairées, qu'une pareille opération ne se rattache pas à quelque mauvais dessein, soit d'augmenter les charges publiques, soit de tenter certaines

recherches en vue d'atteindre et de punir des individus compromis dans une rébellion si récemment apaisée. Ces appréhensions, ajoutait-il, s'appliquent plus particulièrement aux contrées où la guerre civile a produit ses ravages; *à l'égard des autres régions, un recensement partiel n'aurait qu'une faible valeur.* »

En conséquence, le secrétaire d'État s'était prononcé pour que l'opération fût ajournée, et plus tard il écrivait au gouverneur général : « Probablement quelques années doivent encore s'écouler avant qu'il soit prudent et sage d'entreprendre un recensemant général. »

Lorsque le vice-roi de l'Inde eut transmis à Londres le bill voté par le conseil de Bombay pour le recensement complet de cette Présidence, le même ministre répondit : Cette mesure en elle-même *est désapprouvée, is disallowed*, par le Gouvernement de Sa Majesté. Plus tard, un semblable dénombrement pour avoir lieu ne devra s'opérer qu'avec la sanction du Gouverneur général délibérant au Conseil, et d'après un acte de la législature centrale.

Sans contester cette décision souveraine, le vice-roi, sir John Lawrence, examine avec son Conseil s'il conviendrait qu'on désirât d'opérer *un recensement universel.* Il décide 1° que les objections présentées en 1859 n'ont pas encore perdu la force qu'elles avaient à cette époque; 2° qu'une semblable mesure serait très-impolitique, *et n'est désirable sous aucun rapport.*

Mais à ses yeux il ne semblait pas en être ainsi *d'un recensement municipal*, applicable seulement au chef-lieu d'une Présidence : cas particulier prévu dans l'Acte local du Bengale, Acte VI, année 1863. En conséquence, le Gouverneur général autorise l'opération proposée pour la ville et pour sa banlieue, ce qui comprend l'île entière de Bombay.

Premier recensement dans l'Inde, autorisé pour la ville et l'île de Bombay.

Rien n'est plus digne d'attention et d'une étude approfondie que le dénombrement accompli, d'après l'autorisation, sous la date du 2 février 1864, avec les soins, l'exactitude et le développement qu'on apporte aux opérations de ce genre, soit à Paris, soit à Londres.

On peut tirer de ce recensement les lumières les plus précieuses pour l'histoire, pour les sciences sociales et pour le Gouvernement de l'Inde, ce qui réfute la pensée, bien légère à notre avis, du ministère de Londres, sur l'inutilité prétendue ou le peu d'importance des dénombrements qui n'embrasseraient pas la population tout entière de l'Hindoustan.

Un premier résultat fort remarquable est sorti du recensement de Bombay; c'est que le quart seulement de la population est né dans le sein de cette ville. Les trois autres quarts sont arrivés par degrés, des diverses parties de l'Inde, à mesure que la navigation, l'industrie et le commerce de ce port, ont acquis plus d'étendue, plus de richesse et conquis une renommée faite pour attirer de nombreux colons soit étrangers, soit indigènes.

Suivant leur usage, les Musulmans sont accourus en proportion beaucoup plus considérable que leur nombre total, mis en parallèle avec celui des Hindous dans l'ensemble du territoire; ils sont venus avec une telle affluence, parce qu'ils répugnent aux travaux agricoles, tandis qu'ils chérissent les arts, le faste et le séjour des cités.

Une autre race est accourue avec non moins d'empressement; c'est la population active, énergique et paisible des Parsis, qui s'est exilée de la Perse pour se dérober aux persé-

cutions de l'islamisme, conserver intact le culte qui nous fut connu par ses Mages, fuir les emplois, l'ambition, et ne demander qu'à l'amour du travail une fortune dont ses membres les plus éminents ont su faire un illustre et bienfaisant usage.

Les Juifs venus par la mer Rouge pour continuer un commerce qui florissait dès le règne de Salomon, l'ont propagé des champs de la Palestine, à la mer Rouge, aux côtes du Malabar et du Concan ; ils conservent à Bombay leur génie pour le négoce et leur inaltérable nationalité.

En définitive, presque toutes les croyances et toutes les races que renferme l'Asie sont représentées dans la cité qui devient le sujet de notre étude.

On a fait un dénombrement qui distingue les habitants : 1°, par cultes ; 2°, pour chaque culte, par genre de profession.

Importance attachée au dénombrement par cultes. — Aujourd'hui chacune des religions professées dans l'Inde est pleine de sécurité pour le présent et pour l'avenir, sans craindre d'éprouver de persécutions, ni d'affronts, ni d'injustices. Chacune d'elles reconnaît cette vérité, la plus propre de toutes à développer l'émulation : sa destinée ne dépend plus que d'elle-même.

Même avec le généreux système introduit par la proclamation fondamentale de 1858, en maintenant l'indépendance et la liberté de tous les cultes, il est plus que jamais intéressant, pour une administration sage et prévoyante, de connaître le nombre des habitants qui restent distingués, et très-profondément, par la diversité des religions ; il importe au plus haut degré d'étudier les conséquences physiques résultant soit des usages, soit des mœurs, soit de l'état des familles qui professent des cultes distincts.

Il n'est pas moins essentiel de mesurer la faculté d'ac-

croissement des castes et des corporations. Cet ordre de renseignements conduit à faire apprécier la situation plus ou moins prospère des diverses classes d'un peuple; et, par suite mais plus tard, l'effet des charges publiques, celui des travaux productifs, et l'influence des moyens plus ou moins étendus des communications indispensables à l'agriculture, aux arts industriels et surtout au commerce.

I. *Dénombrement de Bombay, par cultes; 2 février* 1864.

CULTES NON CHRÉTIENS.		CULTES CHRÉTIENS.	
Bouddhistes (les Jains).......	8,021	Chrétiens européens..........	8,415
Brahmanes.................	30,604	Indo-Européens (Eurasiens)...	1,891
Hindous des autres castes.....	514,909	Indigènes..................	19,903
Hindous hors castes (out. castes)..................	32,434	Total des chrétiens..........	30,209
Musulmans asiatiques.........	145,880	— des non-chrétiens.......	786,359
Idem. noirs africains.....	2,074	Population complète..........	816,562
Parsis......................	49,201		
Juifs.......................	2,872		
Chinois....................	358		
Total......	786,353		

Après la classification générale opérée par cultes, vient celle qui subdivise au point de vue matériel les divers éléments de la population. Pour ne pas égarer le lecteur dans le labyrinthe d'une multitude d'occupations différentes, je les ai groupées en cinq catégories, d'où j'ai déduit le tableau qui suit :

II. *Classification économique des habitants de Bombay.*

Rentiers sans travail.....................	15,632	19 $\frac{14}{100}$
Occupations intellectuelles et monétaires.....	186,184	228 $\frac{1}{100}$
Occupations industrielles..................	387,084	475 $\frac{13}{100}$
Manouvriers sans industrie................	191,092	234 $\frac{2}{100}$
Le fainéant, le mendiant, le vagabond et les individus abandonnés à la prostitution.......	36,572	44 $\frac{79}{100}$
TOTAL.......	816,562	1,000

Nous avons apporté le soin le plus patient à calculer, pour chacun des cultes énumérés dans le tableau n° 1, donné plus haut, les nombres proportionnels qui font voir comment la population se répartit entre les principales classes de l'ordre civil, telles que le tableau n° 2 les résume. Suivons cette division.

Les Bouddhistes ou Jains.

A Bombay, les bouddhistes, appelés *Jains*, sont presque aussi nombreux que les chrétiens d'origine européenne indiqués, nous le regrettons, sans distinction de croyances ; et pourtant les *Jains* représentent la moins nombreuse de toutes les sectes indigènes. Ils sont en tout 8,021 habitants.

Occupations de mille Bouddhistes.

	Totaux.	Par mille.
1° Vie indépendante, capitalistes ou rentiers....	113	14
2° Occupations intellectuelles, monétaires et commerciales..........................	2,064	256 $\frac{97}{100}$
3° Industrie des arts et métiers...............	5,704	711 $\frac{60}{100}$
4° Travailleurs sans industrie.................	140	17 $\frac{43}{100}$
5° Pauvres, mendiants et vagabonds...........	0	0
	8,021	1,000

Les bouddhistes n'ont qu'un nombre assez médiocre de fortunes indépendantes qui leur permettent d'exister sans professions spéciales ; un peu plus du quart s'adonne à la banque, au change, au commerce ; ils prennent une part médiocre au travail subalterne des commis, des écrivains, des copistes, et ne s'adonnent nullement à la librairie, à l'imprimerie ; ils ne sont ni marins, ni soldats ; un septième seulement se livre au labeur sans industrie réservé pour les manouvriers. Heureusement près des trois quarts vivent comme

l'artisan plus ou moins ingénieux qui pratique les arts et métiers.

Faisons remarquer à leur honneur qu'ils n'ont pas de pauvres abandonnés à la compassion publique; ils se chargent eux-mêmes de secourir les malheureux de leur croyance. Cette charité resserre les liens volontaires de leur secte ; elle les empêche de se perdre par degrés dans les autres religions dont l'ensemble forme l'immense majorité des habitants.

Le brahmanisme; les brahmanes.

Notre attention principale doit se porter sur les Hindous, les véritables autochtones. Dans Bombay, l'ensemble de leurs castes ne compte pas moins de 547,947 habitants : *un peu plus des deux tiers de la population.*

On a présenté séparément les brahmanes, composant la caste sacrée. Cette distinction est justifiée par le rôle prééminent qu'ils jouent depuis trente siècles, et par leur influence encore si grande aujourd'hui, quoique affaiblie profondément aux yeux des observateurs attentifs et perspicaces.

Les diverses classes des Hindous, les Brahmanes exceptés, celles des militaires, des laboureurs et plus ou moins des artisans ou commerçants, se sont croisées et confondues; elles se sont multipliées et subdivisées, pour obéir à des circonstances très-diverses et pour suffire à l'accroissement du nombre des professions. Le recensement n'a pas suivi l'antique division des castes, parce que aujourd'hui, surtout dans les cités, il s'est produit entre elles un incroyable mélange.

Les tableaux du dénombrement de Bombay ne présentent pas moins de soixante-seize occupations ou professions différentes. Je les ai resserrées et groupées dans les cinq subdivisions qui résument les tableaux des professions civiles.

Voici maintenant la grande catégorie des Hindous, considérée dans ses trois principales divisions et dans ses diverses positions sociales.

	Les Brahmanes	Hindous des autres castes.	Hindous hors caste, *Parias*.
Rentiers sans travail.............	$13 \frac{4}{100}$	$13 \frac{39}{100}$	$0 \frac{5}{100}$
Occupations intellectuelles et monétaires......................	$423 \frac{1}{100}$	$407 \frac{76}{100}$	$58 \frac{37}{100}$
Occupations industrielles.........	$198 \frac{70}{100}$	$264 \frac{64}{100}$	$517 \frac{74}{100}$
Les manouvriers sans industrie...	$32 \frac{25}{100}$	$300 \frac{34}{100}$	$382 \frac{62}{100}$
Fainéants, vagabonds, mendiants et la prostitution...............	$332 \frac{92}{100}$	$13 \frac{87}{100}$	$41 \frac{22}{100}$
	1,000	1,000	1,000

Remarquons d'abord que le nombre des personnes qui peuvent vivre de leurs capitaux ou de leurs rentes, en dehors de toute occupation, est presque identiquement le même, c'est-à-dire 13 pour mille avec une faible fraction, chez les Brahmanes et chez l'ensemble des Hindous compris dans toutes les autres castes.

Nous trouvons ensuite que la proportion des industries intellectuelles, financières et purement commerciales est un peu plus forte, de 4 pour 100, chez les brahmanes; c'est une supériorité bien peu considérable.

Mais, d'un autre côté, l'ensemble des castes inférieures adonnées aux arts et métiers, l'emporte de plus d'un tiers, 33 pour 100, sur le nombre des brahmanes qui ne dédaignent pas de se livrer à des occupations industrielles.

Dans l'origine, lorsque la caste sacrée se bornait aux soins de son culte, en y joignant toutefois l'autorité politique et les grandeurs de la théocratie, elle s'abstenait avec dédain

de pratiquer aucune industrie. Nous découvrons ici les énormes changements produits par la marche insensible du temps. En 1864, sur soixante-seize occupations du peuple, autres que l'enseignement de la religion et l'instruction de la jeunesse, les brahmanes de Bombay n'en négligent plus que dix-sept. Par conséquent, le besoin de pourvoir à leur existence offre ce résultat, digne d'attention : ils se permettent aujourd'hui de pratiquer *cinquante-neuf arts ou métiers*.

Ils ne s'arrêteront pas là. Parmi les occupations qu'ils ne pratiquent pas encore, on en compte plusieurs auxquelles ils voudront certainement s'élever et qui ne sont pas indignes de leur intelligence. Nous pouvons citer, par exemple, la profession très-distinguée de l'ingénieur civil ; la photographie, art ingénieux qui reçoit dans l'Inde une extension remarquable ; l'exécution de la mosaïque, en miniature, industrie délicate et particulière à Bombay ; les fabrications perfectionnées de la céramique, laquelle, pour l'élégance des formes, des ornements et du dessin, appartient presque aux beaux-arts ; le travail de certains vases métalliques embellis par la nielle et par la peinture en émail ; un autre travail délicat, celui de ces houkas si remarquables pour l'élégance de leur galbe et la variété de leurs enjolivements ; citons enfin la teinturerie, qui ne doit pas tout au secours de la science chimique non plus qu'à la mécanique, et qui peut obtenir des succès nouveaux par une heureuse application de ce goût exquis des couleurs, et de cette fantaisie des lignes agréables, qui sont un don national chez les Hindous. Cette indication suffit pour montrer que les Brahmanes sont loin d'avoir fait dans la culture des industries savantes ou gracieuses toutes les conquêtes auxquelles ils ont droit d'aspirer, dès le moment qu'ils se placent en dehors de leur antique ministère.

Nous concevons qu'une caste, qui rattachait au ciel son origine et qui n'avait avec le reste des populations que des rapports de vénération et de supériorité, se soit refusée presque absolument au labeur physique dépourvu d'industrie et presque animal du simple manouvrier, du portefaix, etc. Les Brahmanes auraient pu, dédaignant ces grossières occupations, employer plus utilement environ le tiers de leurs bras aujourd'hui perdus pour toute espèce de travail, affecter les moins riches d'imagination aux métiers d'un ordre inférieur, et destiner les autres aux arts libéraux, aux beaux-arts, aux professions scientifiques; voilà quel devrait être leur avenir.

Mais, chose qu'il nous est presque impossible d'expliquer, c'est que le tiers de cette race privilégiée, susceptible de travail, et d'un travail lucratif, ait préféré l'oisiveté sans moyens d'existence, la pauvreté honteuse, la mendicité sans excuse quand elle n'est pas commandée par les infirmités, enfin, trop souvent la débauche et la prostitution, le larcin, le vagabondage et la participation aux associations monstrueuses et criminelles des Dacoïts, les voleurs à main armée, et des Thugs, les étrangleurs par trahison.

Sans doute, le respect qui subsiste encore chez les Hindous pour leurs Brahmanes les dispose à d'abondantes charités en leur faveur. Mais la charité qui n'ôte rien à l'estime pour la personne secourue, quand elle est appliquée à soulager le malheur, les infirmités, la vieillesse et l'enfance abandonnée, la charité se révolte et se refuse difficilement au mépris lorsqu'elles condescend à secourir l'homme robuste, bien portant et paresseux, qui ne rougit pas de vivre aux dépens de la partie du peuple obligée de gagner sa vie à la sueur de son front, avec de courageux efforts.

Si la pente sur laquelle nous voyons descendre ainsi de trop nombreux brahmanes vers la fainéantise, l'indigence et

l'immoralité, les entraîne de plus en plus dans cet abîme d'abjection et de misère, il en résultera pour le culte dont ils devraient être les ministres vénérés, l'atteinte la plus funeste.

Par le recensement de Bombay, nous voyons que, sur 30,604 Brahmans, on en a porté seulement 2,006 comme les prêtres ou les précepteurs, ou les pédagogues d'un peuple qui surpasse un demi-million d'âmes.

Par conséquent, en trente siècles, *quatorze brahmanes sur quinze* sont devenus étrangers à la direction, à la glorification du culte pour lequel, à ce qu'ils prétendent, Brahma, leur Dieu suprême, les avait créés en réservant son propre nom pour nom de la caste sainte et qui devait rester à jamais privilégiée.

Faisons remarquer, au contraire, ce fait honorable en faveur des Hindous répartis dans toutes les castes subordonnées : s'ils livrent aux plus humbles services de la société 300 des leurs comme simples manouvriers, contre sept cents personnes adonnées à toutes les professions de l'industrie, du commerce et des travaux publics, en revanche il ne faut déduire de ces mille personnes, utilement occupées, que 13 mendiants ou vagabonds. Le petit nombre de ces malheureux, qui presque tous ont été rendus incapables de travail à raison d'infirmités ou d'accidents, un si petit nombre est expliqué par le doux sentiment de confraternité qui, dans chaque état, impose à tous le devoir de procurer du travail à celui qui réclame l'utile emploi de ses mains ou de ses bras, près des heureux de sa caste. Pourquoi donc les Brahmanes, à l'exemple des laïques de leur croyance, ne prennent-ils pas un soin exclusif, et je dirais presque jaloux, de leurs pauvres et même de leurs infirmes ?

Les Parias. Arrêtons enfin nos regards sur la troisième et

dernière catégorie, la plus malheureuse de toutes; cette catégorie se trouve placée à côté des Hindous *quoiqu'elle n'en fasse plus partie que pour mémoire.* Elle se compose des individus ayant perdu leur caste, ou par leur faute personnelle, ou par celle de leurs pères.

Le croira-t-on, les Parias surpassent en nombre les Brahmanes. Jusqu'à ce jour, ils n'ont pas eu la possibilité de faire des épargnes suffisantes pour qu'un seul devînt rentier ou capitaliste et pût vivre de ses rentes; mais chez eux le courage a lutté contre le malheur. S'ils n'ont pu parvenir encore à s'élever aux occupations intellectuelles ou libérales de tous les genres qu'au nombre de 58 sur 1,000 personnes; en revanche, ils ont abordé les professions les plus modestes et fort utiles avec une telle énergie qu'ils fournissent déjà des artisans au nombre de 518 pour 1,000 personnes : c'est plus de la moitié d'entre eux qui s'adonnent à divers arts et métiers. Quant aux individus qui ne peuvent point parvenir jusque-là, 382, toujours sur 1,000 personnes, travaillent courageusement en qualité de manouvriers. De sorte que pour représenter les infirmes, les impotents, les mutilés, tous ceux qui n'ont jamais pu, et tous ceux qui ne peuvent plus travailler, il reste seulement 41 individus abandonnés et qui subsistent aux dépens de la commisération publique.

En définitive, vu les difficultés qu'ils avaient à vaincre et qu'ils ont vaincues, les déshérités, les proscrits, les parias du brahmanisme sont ceux que j'estime, je ne crains pas de le dire, et que je considère, en les voyant lutter ainsi contre le malheur; ce sont les bannis de toutes les castes que je loue pour leur empressement à pratiquer des métiers honnêtes et des occupations utiles. En présence des Brahmanes, qui devraient donner l'exemple de la grandeur morale, et de l'énergie dans la lutte pour l'emploi le plus

élevé de leur force et de leur intelligence, tandis qu'ils présentent une si honteuse proportion de mendiants et de vagabonds, ce sont eux et non pas les infortunés mais laborieux Parias qui méritent le reproche de s'être laissé tomber d'un piédestal autrefois si révéré, quand la nation tout entière et jusqu'à ses réprouvés font tant d'efforts pour s'élever à l'aide du travail.

Classe des Mahométans.

Dans Bombay, le recensement constate l'existence de 145,880 Musulmans sur un peuple de 816,562 habitants, et tout démontre qu'ils sont plus nombreux ; lors du recensement, ils paraissent avoir dissimulé, dans beaucoup de maisons, le nombre de leurs coreligionnaires.

Occupations de mille Musulmans.

Rentiers sans travail	$29 \frac{63}{100}$
Occupations intellectuelles et monétaires	$131 \frac{90}{100}$
Occupations industrielles	$636 \frac{74}{100}$
Manouvriers sans industrie	$124 \frac{27}{100}$
Pauvreté, vagabondage, prostitution	$77 \frac{46}{100}$
	1,000

Je vois d'abord qu'à Bombay les Musulmans, comparés avec les Hindous, présentent presque trois fois le nombre d'habitants sur mille qui peuvent exister avec indépendance, au moyen de leurs capitaux et de leurs rentes. N'en soyons pas étonnés, puisque, pendant plus de trois siècles, les disciples de Mahomet ont été les conquérants, les dominateurs et les spoliateurs du peuple aborigène. Quel qu'ait été leur amour de la dissipation, ils ont dû conserver d'amples débris de tant de richesses passées par leurs mains.

Je vois, ensuite, que le Musulman fournit beaucoup moins que les Hindous aux professions intellectuelles, financières et commerciales ; à cet égard il reste au-dessous de la moyenne générale. En revanche, il ne présente pas la moitié de la proportion moyenne parmi la plus basse classe des travailleurs, celle des simples manouvriers ; sa fierté s'y refuse. Il compense avec un grand avantage ce moindre nombre qui représente le travail sans industrie, en fournissant aux arts et aux métiers plus de trois fois autant d'hommes industrieux que les Brahmanes et deux fois et demi par mille le nombre des artisans donnés par les Hindous des diverses castes.

Au total, si les Musulmans ne s'élèvent pas aux postes les plus brillants, en revanche ils prédominent dans les occupations usuelles de l'industrie, et la place qu'ils occupent n'est pas sans honneur, considérée dans son ensemble.

Les Parsis.

Je le répèterai partout, les Parsis, sous le plus grand nombre des rapports industriels, intellectuels et moraux, sont pour moi l'objet de l'admiration la plus profonde ; le recensement de Bombay justifie ce sentiment.

Qu'on se figure quelques familles persanes, persécutées autrefois par les Musulmans, ayant préféré l'exil et toutes les privations à l'abandon du culte de leurs ancêtres. Arrivées pauvres sur la côte occidentale de l'Inde, voyons-les, se réfugiant à Surate pour y vivre de quelques humbles professions ; puis, voyons-les, partant de là pour se multiplier en nombre, en industrie, en richesse, non plus seulement dans cette ville, mais surtout à Bombay, devenu le centre du plus grand commerce de l'Inde.

Occupations de mille Parsis.

Rentiers sans travail..............................	63 $\frac{85}{100}$
Occupations intellectuelles et monétaires............	433 $\frac{91}{100}$
Occupations industrielles..........................	480 $\frac{83}{100}$
Manouvriers sans industrie........................	21 $\frac{93}{100}$
Vagabonds, pauvres................................	$\frac{3}{100}$
	1,000

Digne résultat d'un génie supérieur pour le commerce et les affaires : les Parsis offrent *trois fois* plus de citoyens qui peuvent ou pourraient vivre sans travail, que l'ensemble de toutes les autres classes d'habitants.

Disons bien haut que les Parsis, sans ambition du côté des grandeurs, n'ont pas la moindre volonté de parcourir les carrières administratives ; ils servent très-peu dans l'armée et pas du tout dans la marine. Avec tant de causes d'affaiblissement pour prendre un rang dans les occupations intellectuelles, ils n'en fournissent pas moins à cette classe 434 sur 1,000 personnes, c'est-à-dire plus que les Musulmans, les Hindous des diverses castes, et même que les Brahmanes. Remarquons, à leur grand honneur, qu'ils n'ont ni pauvres ni vagabonds, ni mendiants, cette honte, cette peste du brahmanisme ; remarquons, ensuite, le nombre presque imperceptible de leurs simples manouvriers, dont le travail est comparable au labeur du cheval, de l'âne et du bœuf. En revanche, sur 1,000 personnes, ils en fournissent 481 à tous les arts industriels. Voilà des résultats magnifiques : honneur aux Parsis !

Les Juifs naturalisés dans l'Inde.

Nous terminerons par l'examen de la situation des juifs habitants de Bombay, qui sont les moins nombreux de tous

les natifs professant des croyances non chrétiennes : ils ne présentent qu'un trentième de la population totale.

Occupations de mille Juifs.

Capitalistes ou rentiers indépendants................	$43 \frac{52}{100}$
Occupations intellectuelles, monétaires et commerciales.	$251 \frac{40}{100}$
Occupations industrielles d'arts et métiers............	$600 \frac{62}{100}$
Manouvriers sans industrie........................	$104 \frac{46}{100}$
Pauvreté, vagabondage et prostitution..............	»
	1,000

Il est difficile d'admettre que 43 juifs sur mille indigènes possèdent des capitaux ou des rentes pour en jouir sans chercher à les faire valoir par une certaine industrie. Peut-être leur manière de se créer des rentes est-elle d'y procéder par voie d'usure? On doit remarquer que la seconde catégorie, qui comprend toutes les professions monétaires, banquiers, changeurs, prêteurs, etc., présente une proportion moindre chez les Juifs que chez les Brahmanes, les Hindous des diverses castes, les Musulmans et toutes les classes de chrétiens; en revanche, ils ont assez peu de manouvriers sans industrie. Leur grande puissance de travail est dirigée vers les arts et les métiers.

Disons à l'honneur des juifs de Bombay, qu'ils ne présentent pas une seule personne parmi les rebuts de la pauvreté, du vagabondage et de la prostitution. Dans cette partie de l'Inde, différents en cela des israélites d'une grande partie de l'Occident, ils acceptent sans répugnance de prendre part au service militaire. Considérés dans leur ensemble, ils me semblent constituer un état social préférable sous tous les rapports à celui des juifs de l'Asie et de l'Afrique. Serait-ce un bienfait du respect de tous les cultes, qui ne laisse à per-

sonne le droit ni la faculté de mépriser leur condition, même alors qu'ils ne sont pas méprisables; et cette condition suffirait-elle pour les élever au-dessus des juifs du reste de l'Asie et de l'Afrique? Nous aimerions à le penser.

Les Chrétiens de Bombay.

Exprimons ici tout notre regret qu'on n'ait pas séparé les chrétiens au moins suivant la grande division qui distingue les catholiques et l'ensemble des protestants. Cette division, nettement exprimée, ne pouvait que servir à développer la plus précieuse émulation; elle aurait donné des leçons que nous aurions été charmé de faire ressortir sans faiblesse en faveur des uns, sans partialité contre les autres.

Les occupations diverses des Chrétiens.

	Chrétiens natifs.	Eurasiens	Européens.
Rentiers sans travail.............	$15 \frac{83}{100}$	$62 \frac{93}{100}$	$21 \frac{86}{100}$
Occupations intellectuelles, financières et commerciales.........	$191 \frac{63}{100}$	$673 \frac{72}{100}$	$528 \frac{94}{100}$
Occupations industrielles........	$726 \frac{76}{100}$	$263 \frac{35}{100}$	$449 \frac{20}{100}$
Manouvriers sans industrie........	$63 \frac{86}{100}$	»	»
Pauvreté, vagabondage, prostitution........................	$1 \frac{92}{100}$	»	»
	1,000	1,000	1,000

Remarquons en premier lieu que, par mille habitants, les chrétiens natifs, les plus pauvres de tous, ont quatre fois moins de rentiers vivant d'une fortune indépendante, que n'en ont les Eurasiens, c'est-à-dire les fils d'Européens mariés avec des femmes indigènes épousées souvent pour leur avoir; maintes fois, eux-mêmes héritiers de la fortune paternelle, favorisés par la race conquérante et méritant cette

faveur par les facultés, l'énergie et l'activité qui les rapprochent des Anglais, leurs pères, sans les égaler il est vrai; mais qui les placent sur une ligne intermédiaire et préférée, lorsqu'on les compare aux purs indiens.

On s'explique très-aisément le petit nombre d'Européens, un peu moins de 22 sur mille, qui se résignent à ne pas quitter l'Inde aussitôt après avoir acquis les moyens suffisants d'une existence honorable et d'un repos conquis par le travail; d'autres sont d'anciens militaires, qui peuvent exister avec plus d'aisance dans l'Inde que s'ils retournaient en Angleterre. Cependant le plus grand nombre de ceux-ci ne reste pas dans Bombay, où la vie n'est pas au même bon marché qu'à Pounah, par exemple, et dans d'autres villes de l'intérieur.

Les occupations intellectuelles, financières et commerciales des chrétiens indigènes, qui comprennent beaucoup d'anciens convertis portugais sont dans une proportion qui n'est pas le tiers des Indo-Européens. Ces derniers excellent dans toute occupation que les Européens ne réservent pas exclusivement pour eux-mêmes : exception qui comprend les hautes fonctions du gouvernement et de la justice, les commandements militaires et civils *des covenantés*. Un grand nombre de chrétiens, de pur sang Européen et déjà les métis dits *Eurasiens* s'élèvent au rang d'ingénieurs civils; on emploie ces derniers deux fois plus que les Anglais pour diriger les locomotives : sans doute parce qu'ils peuvent, mieux et plus impunément que ceux-ci, braver la chaleur dégagée par les feux de la machine à vapeur, ajoutée à la chaleur accablante du climat. On les forme à la surveillance, à la comptabilité des chemins de fer. Dans les rangs de la finance, ils ont déjà par mille personnes deux fois plus de banquiers, de changeurs et de négociants que les Anglo-Saxons; néan-

moins *les grandes opérations comme les grands capitaux appartiennent aux Européens.* Les Eurasiens ont beaucoup plus d'imprimeurs, de libraires et de relieurs que ces derniers. On trouvera presque incroyable que, sur 4,482 imprimeurs, libraires, relieurs, etc., les Européens n'en fournissent que 33; mais ceux-ci sont les plus opulents.

Je crois devoir présenter un tableau résumé qui fait connaître l'ensemble des professions qui concourent à la production des journaux, des photographies, des livres, des dessins, etc.

Classification des typographes, libraires, relieurs, etc., par dix mille personnes de chaque classe d'habitants.

Métis européens	$142 \frac{178}{100}$
Chrétiens indigènes	$126 \frac{87}{100}$
Parsis	$116 \frac{87}{100}$
Musulmans	$74 \frac{24}{100}$
Européens	$71 \frac{50}{100}$
Brahmanes	$56 \frac{31}{100}$
Hindous de caste	$45 \frac{81}{100}$
Juifs	$24 \frac{37}{100}$
Hindous hors caste	»

Considérons actuellement les diverses industries que les Européens ont introduites ou perfectionnées dans l'Inde; dès à présent, elles changent et modifient au plus haut degré l'ensemble des professions et des travaux, dans la grande cité de Bombay.

Personnel des nouvelles industries introduites dans l'Inde et pratiquées par le peuple de Bombay, en 1864.

1.	Les entrepreneurs de travaux pour les chemins de fer, les ponts, les canaux, les aqueducs, etc.....	1,783
2.	La profession des ingénieurs civils................	106
3.	L'art de diriger les locomotives..................	1,849
4.	Le travail du fer, de la fonte et de l'acier.........	15,500
5.	L'art de travailler le cuivre, imité des européens...	5,418
6.	L'art médical (1)..............................	5,462
7.	La photographie................................	733
8.	La confection et la pose des tuyaux de conduite en plomb....................................	4,200
9.	La fabrication, à la manière européenne, des briques, des tuiles, etc...............................	3,369
10.	L'imprimerie..................................	4,482
11.	L'enseignement imité des méthodes européennes....	2,981
12.	L'art de travailler l'étain et l'étamage par les procédés européens,............................	2,052
13.	La confection des ombrelles européennes....	2,201
14.	L'horlogerie..................................	894
15.	Un grand nombre de travaux en bois occupent dans Bombay 32,281 personnes (Fabrication des voitures imitées de l'Europe; menuiserie, charpente, ébénisterie, marqueterie, etc)..................	32,281
16.	Construction, réparation, entretien des locomotives, wagons, navires, bateaux à vapeur et travaux d'art militaire européen............................	8,777
	TOTAL..................	97,765

(1) Il faut l'avouer avec sincérité, parmi le nombre prodigieux de ces gens qui vivent sur la santé d'un peuple de huit cent mille âmes, bien peu profitent déjà de la science européenne.

Voilà donc près de cent mille travailleurs appliquant plus ou moins les sciences et pratiquant certaines parties des arts de l'Europe; les voilà présentant, à l'ouest de l'Inde, un grand foyer d'industrie d'où les innovations et les perfectionnements sont appelés à rayonner dans tous les sens, depuis le cap Comorin à l'extremité méridionale de l'Hindoustan, jusqu'aux bouches de l'Indus; et, dans l'intérieur, jusqu'au milieu des vastes pays mahrattes, des Provinces-Centrales et de la Confédération Radjpoute.

C'est quand on opère un dénombrement pareil à celui de Bombay, qu'on doit regretter de ne pas voir encore dans cette cité l'*introduction des registres de l'Etat civil*, pour constater les naissances, les décès et les mariages. De tels registres permettraient de calculer la durée de la vie, si courte autrefois et qui par l'assainissement de l'île et par tous les progrès de l'hygiène publique et privée, se rapproche déjà des longévités européennes. De pareilles connaissances forment la base indispensable des opérations qui concernent les assurances sur la vie, les tontines, etc.; elles sont nécessaires pour savoir quelle étendue doit être donnée à la production du gaz qu'on destine à l'éclairage, à la conduite des eaux que nécessitent l'alimentation et les besoins si variés des habitants. *C'est peut-être par Bombay qu'il faudrait commencer dans l'Inde l'établissement des registres de l'Etat civil : approprié, d'ailleurs, avec sagesse à l'état des diverses croyances?*

Bombay doit regarder comme un de ses plus beaux titres de gloire une œuvre de ses mains et de son génie, je veux dire, la grandeur magique de son industrie et de son commerce. Si cette noble cité, dont le progrès nous émerveille, voulait s'en rendre un compte à la fois instructif et précis, elle imiterait Paris, la plus populeuse, la plus industrieuse

et la plus artistique entre toutes les capitales du continent européen.

Elle s'adresserait *à sa Chambre de commerce*, qui n'est pas moins éclairée et qui ne voudrait pas être moins généreuse que celle de notre grande capitale, afin qu'en suivant l'exemple de cette dernière elle exécutât à ses frais le complément nécessaire d'un recensement officiel de la population; elle ferait constater l'étendue bien classée de toutes les branches de production et le chiffre correspondant des affaires dont le chiffre total est resté jusqu'à ce jour inconnu, quoiqu'il fasse aujourd'hui du chef-lieu de la Présidence occidentale la plus active, la plus industrieuse et la plus riche entre toutes les cités maritimes et marchandes de l'Orient. Alors nous verrions comment agit l'alliance du génie commercial des Anglais, des Parsis et des Hindous, qui l'emportent par ce génie sur toutes les autres classes d'habitants. On verrait jaillir la lumière sur ce miraculeux accroissement des fruits de l'activité combinée de ces trois races principales, sans d'ailleurs négliger les autres, et surtout les Musulmans indiens, arabes ou persans.

Voyez par l'exemple d'un seul point de vue ce que la ville européenne, citée pour modèle, nous a fait connaître d'après deux études de ce genre.

Chiffre comparé des affaires industrielles de Paris.

En 1847.	En 1848.	En 1860.
LA PAIX.	LE TROUBLE.	LA PAIX.
1,464 millions.	678 millions.	3,369 millions.

N'est-ce pas avec des nombres si démonstratifs, qu'on révèle aux populations la mesure de leur puissance et de leur véritable bien-être, empoisonnés trop souvent par de vils fauteurs de troubles et par des passions insensées?

Si Bombay voulait accomplir un semblable travail et daignait m'en commniquer les résultats, j'en regarderais l'ensemble comme un de ses monuments érigés après quelque grande victoire. J'essaierais d'inscrire sur ses bas-reliefs quelques-uns des rapprochements dignes de vivre dans la mémoire des amis de *la force des nations :* force digne de respect quand elle n'est employée qu'à les rendre *plus paisibles et plus heureux.*

Ou nous nous abusons étrangement ou, ce nous semble, le lecteur doit être frappé de l'abondance et de la sûreté des lumières qui déjà sont sorties et de celles qui peuvent sortir encore du recensement opéré dans une seule ville de l'Inde. Si nous avons pu présenter, quelques rapprochements utiles d'après un examen rapide, incomplet, imparfait, je suis le premier à le déclarer dans un modeste travail où je rougirais d'apporter aucun charlatanisme, que serait-ce donc si quelque observateur compétent et sagace, était placé sur les lieux, au milieu d'une cité grande, populeuse et florissante? que serait-ce s'il pouvait acquérir avec ses yeux la connaissance intime des occupations et des mœurs qui caractérisent les diverses classes des habitants, et s'il pouvait constater le degré d'aptitude que chacune d'elles apporte aux diverses natures de professions et de travaux !

On serait alors bien loin de penser, comme un ministre de l'Inde, le fort honorable et peu prévoyant sir Charles Wood, qu'à peu de choses près nul recensement partiel ne pourrait avoir la moindre utilité. Lui-même aujourd'hui, s'il était encore au pouvoir, s'étonnerait de tous les avantages qui naissent et du parti qu'on peut tirer d'une telle opération.

Le gouvernement de l'Inde, excité par les succès de Bombay, devrait en imiter le dénombrement, afin d'opérer d'après

le même plan, à Calcutta, à Madras, à Bénarès, à Mirzapour, à Mourchedâbad, à Lucknow, à Delhi, à Lahore : en un mot, dans toutes les cités considérables et marquées du cachet d'une prospérité grande et spéciale.

A l'égard du dénombrement des Présidences entières, si l'on pouvait conserver encore quelques appréhensions; neuf ans après l'extinction de la guerre civile, nous demanderions simplement qu'on opérât pour un seul collectorat dans chaque gouvernement. On pourrait choisir celui de Dacca ou de Burdwan pour le Bengale, celui d'Agra ou de Delhi pour le nord-ouest, de Lahore pour le pays des Cinq-Rivières, d'Hyderabad occidentale pour le bas Indus, de Pounah pour le pays des Mahrattes, et de Madura dans la province de Madras. Les dénombrements terminés, on dirait aux peuples de chaque gouvernement : « Ces opérations, vous pouvez en juger d'après l'expérience, elles se sont accomplies dans votre voisinage et presque sous vos yeux, sans qu'il en soit résulté le moindre accroissement d'aucun impôt, ni la moindre mesure alarmante pour vos personnes; en même temps, à votre grand avantage, on peut signaler une foule de rapprochements lumineux et favorables sous divers points de vue, à toutes les classes de votre population. Ces comparaisons feraient naître, entre vos diverses provinces, la plus fructueuse émulation.

« Rassurez-vous donc et recevez, comme un bienfait du génie moderne, ces grands et beaux recensements périodiques, tels que l'Angleterre, la France et les Etats-Unis les accomplissent, et les accomplissent sans répandre nulle part la plus légère inquiétude. C'est votre grandeur, votre développement, votre prospérité qu'il s'agit de constater sur tous les points de votre magnifique territoire; c'est votre place qu'il s'agit d'assigner au milieu du genre humain dont vous êtes

déjà par le nombre *la septième partie*, vivants et prospérants sur un territoire qui n'est pas *le quarantième de la terre.* »

De semblables raisons qui devraient être convaincantes pour tous les peuples de l'Inde, je serais heureux qu'elles le fussent pour le vice-roi, ce personnage éminent que j'oserais qualifier ainsi que le fera l'histoire en l'appelant *le sage hardi;* je voudrais aussi qu'elle fussent convaincantes pour les gouverneurs présidentiels, pour le Conseil suprême à Londres et, par-dessus tout pour le nouveau secrétaire d'Etat, passager ou non, qui préside aux destins de l'Inde. Je m'en réjouirais dans l'intérêt des sciences sociales et politiques. En même temps, tous les hommes d'Etat qui résident dans le Royaume-Uni ou dans l'Hindoustan devraient s'en réjouir aussi pour l'avantage et pour l'honneur de leur double empire d'Occident et d'Orient.

Baron Ch. Dupin.

NOTE

SUR LE PROJET D'ORGANISATION

DE

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

L'organisation de l'instruction publique présente, aujourd'hui en France, avec la constitution politique du pays, ce singulier contraste que, tandis que celle-ci confère à l'universalité des citoyens un droit égal pour les élections à tous les degrés, l'État, qui a la haute direction de l'instruction nationale, ne s'est préoccupé jusqu'ici d'une part que de l'enseignement primaire, et de l'autre que de l'enseignement secondaire et supérieur des lettres et des sciences, destiné à la portion aisée de la Société.

Et, cependant, n'est-il pas aujourd'hui, plus que jamais, nécessaire de constituer un enseignement qui, après les études préliminaires, toujours insuffisantes de l'école primaire, offre aux travailleurs de tous les rangs le moyen d'acquérir les connaissances qui leur sont indispensables pour exercer avec intelligence et succès la profession à laquelle ils se destinent, et qui, en leur donnant les moyens de s'y distinguer, ouvre à de légitimes ambitions une satisfaction honorable?

Aux inspirations de la religion et de l'humanité, aux raisons politiques qui doivent nous engager à étendre le bienfait de l'instruction dans tous les rangs de la nation s'ajoutent, d'une manière non moins impérieuse, les conditions nouvelles dans lesquelles l'industrie se trouve aujourd'hui pla-

cée, et qui entraînent, pour conséquence logique et forcée, la diffusion des notions scientifiques et des données pratiques, sur lesquelles reposent ses procédés, et qui, en assurant ses progrès, peuvent lui permettre de lutter avec les nations rivales.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, le rapport qu'en quittant le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, M. Rouher adressait à l'Empereur le 22 juin 1863. Rappelant que, dans l'exposé de la situation de l'Empire, au commencement de cette même année, le Gouvernement avait annoncé qu'il rechercherait tous les moyens propres à développer dans le pays l'éducation artistique et professionnelle, le ministre déclarait que le moment était venu de donner suite à cette pensée.

Si l'enseignement primaire et les cours d'adultes, que l'on multiplie avec une si incessante et si louable activité, fournissent la base indispensable de toutes les études, ils ne sauraient suffire pour constituer l'instruction nécessaire aux travailleurs de tous les rangs. Il en sera évidemment de même de l'enseignement secondaire spécial qui répandra une instruction générale d'un ordre modeste destinée aux enfants de cette partie de la nation qu'on peut désigner, sans la blesser, sous le nom de petite bourgeoisie, et à laquelle il est appelé à rendre les plus utiles services.

Cette assertion se trouverait au besoin complètement justifiée par le discours prononcé le 15 octobre 1866 à la séance d'inauguration du lycée d'enseignement secondaire spécial de Mont-de-Marsan. Résumant en peu de mots l'organisation de l'enseignement général donné par l'Université, M. le ministre de l'Instruction publique dit en effet : « L'instruction ira ainsi au-devant de tous et de chacun, sans « déclasser forcément personne, mais en élevant tout le

« monde dans sa condition : l'ouvrier des champs et de la « ville par l'école primaire ; l'industriel, le négociant et l'a- « griculteur par le collége spécial ; le magistrat, le savant, » le lettré, par le lycée classique et nos écoles supérieures. »

Vous le voyez, Messieurs, quant aux vrais combattants, aux soldats, aux contre-maîtres de l'armée industrielle, aux ouvriers proprement dits, après avoir ouvert à leur enfance l'école primaire et les cours d'adultes, l'État s'est à peine occupé jusqu'ici de leur procurer la facilité d'acquérir l'instruction technique, dont ils ont besoin, et sauf quelques établissements, tels que les Ecoles d'arts-et-métiers, celles des mineurs de Saint-Étienne et d'Alais, et les écoles de dessin des grandes villes, tout ce qui existe n'est dû qu'à des initiatives municipales ou privées, dont l'action bienfaisante n'est pas encore assez introduite dans nos mœurs pour qu'il ne soit pas nécessaire de la stimuler par l'assistance et par les encouragements de l'État, en lui laissant d'ailleurs toute son indépendance.

C'est à la science qu'il appartieut de remplir cette lacune de l'éducation populaire. L'Académie ne s'étonnera donc pas, je l'espère, des développements dans lesquels je vais entrer.

La variété, pour ainsi dire infinie, des industries qu'il s'agit d'éclairer, de fortifier, de développer à l'aide de la science ne permet pas, hâtons-nous de le dire, comme nous le montrerons d'ailleurs tout-à-l'heure, de songer à constituer pour l'instruction technique un corps enseignant, une sorte d'université industrielle. Mais il y a, cependant, une marche générale à suivre pour lui apporter, dans des limites convenables, le concours de l'État.

Examinons, en effet, quelles sont les diverses catégories de travailleurs auxquelles cette instruction pourrait être donnée avec fruit, et rappelons d'abord qu'il ne s'agit pas, en géné-

ral, de l'enseignement du métier ou de l'apprentissage, mais seulement des moyens de joindre à ces premières notions pratiques la connaissanee des principes et des données scientifiques qui doivent les compléter et les perfectionner.

La partie de la population qu'il est question d'instruire se compose principalement :

Des apprentis garçons ou filles ;

Des ouvriers et des ouvrières déjà engagés dans la profession ;

Des jeunes gens qui, à une instruction un peu plus élevée que celle de l'ouvrier ordinaire, veulent joindre des connaissances scientifiques appliquées à certaines industries.

L'immense majorité des apprentis se forme et se formera toujours dans les ateliers ; c'est donc après le travail de l'atelier que le jeune homme peut recevoir l'instruction technique : des classes analogues à celles qui seront destinées aux ouvriers, et dont il sera parlé plus loin, organisées sous la surveillance des chefs d'établissements ou de sociétés de patronage inspirées par le sentiment de la charité, sont le moyen le plus efficace et le plus moralisateur.

Cependant, en dehors de l'apprentissage général, il est un autre mode de diriger la jeunesse dans les voies morales en même temps qu'on la prépare aux professions qu'elle doit exercer, et comme il se rattache directement à la question de l'enseignement technique, je crois devoir en dire quelques mots.

Je veux parler de l'atelier d'apprentissage proprement dit, où l'on enseigne la pratique du métier en même temps que l'on donne l'instruction spéciale correspondante. De pareilles organisations ne sauraient s'appliquer avec succès qu'à certaines industries, et leur nombre sera toujours assez limité ; mais elles peuvent quelquefois rendre de grands services d'une manière temporaire ou permanente.

La Belgique nous en offre, dans la Flandre occidentale, un exemple remarquable, par ses écoles communales de tissage, auxquelles on a joint l'instruction primaire. Dans soixante communes, où de semblables ateliers ont été organisés, à la misère, à la mendicité et aux vices qu'elles engendraient, ont succédé l'aisance, l'amour du travail et la moralité.

Des résultats analogues ont été obtenus, on le sait, par des moyens semblables dans le royaume de Wurtemberg et dans le grand duché de Bade.

A Paris, à Lyon, à Saint-Omer, à Igny, à Issy, à Clermont, à Volvic, etc., les Frères de la Doctrine chrétienne ont fondé avec succès des ateliers d'apprentissage divers.

Les établissements de ce genre ne sont pas limités aux jeunes garçons; il en existe un grand nombre destinés à donner à la fois aux jeunes filles l'enseignement pratique ainsi que l'instruction morale et religieuse.

Le département du Calvados possède à lui seul dix-huit établissements de ce genre, dont on pourra apprécier l'utilité par ce seul résultat que, sur 29,554 jeunes filles sorties des écoles en 1851, il y en avait 2,2000 qui, outre l'instruction primaire, avaient reçu un enseignement pratique approprié à l'industrie du pays.

Mais, quelle que soit l'utilité que peuvent avoir, pour cette partie de notre population, les travaux d'aiguille, nous n'hésitons pas à penser qu'au point de vue de la moralisation et des intérêts de l'agriculture, il y a bien plus d'avantages à développer dans nos campagnes l'instruction agricole que le goût énervant des travaux destinés au luxe de la toilette. N'oublions pas que les jeunes filles des champs deviennent les mères de ces vaillants et vigoureux soldats qui soutiennent l'honneur de nos armes et la gloire de notre drapeau.

Si l'apprentissage dans l'atelier est et restera la règle géné-

rale, malgré les inconvénients graves qu'il présente dans les grandes villes, et malgré la tendance de certaines catégories d'ouvriers à en interdire l'usage à leurs patrons, il est juste de reconnaître qu'il se trouve dans des conditions plus favorables dans les établissements qui occupent de nombreux ouvriers, dont les cadres doivent être entretenus par la formation incessante de nouveaux sujets.

L'école est alors organisée dans la fabrique, dans l'atelier même, et sous la direction générale du chef de l'établissement, qui, en répandant l'instruction, trouve, outre la satisfaction d'un devoir d'humanité honorablement accompli, l'avantage de former pour son industrie une population plus éclairée, plus intelligente, plus attachée à sa maison, et au sein de laquelle il peut assurer d'une manière régulière et continue le recrutement du personnel dont il a besoin.

Ainsi l'ont compris et pratiqué depuis longtemps les chefs des premiers établissements industriels de la libérale Alsace, et de beaucoup d'autres grandes usines, dans la création des diverses institutions qu'ils ont fondées pour l'instruction de leurs ouvriers.

Parmi les établissements d'enseignement technique destinés à la jeunesse se placent les écoles d'Arts et Métiers, dont la première fut fondée en 1788 par la généreuse initiative du duc de La Rochefoucault-Liancourt sur l'un de ses domaines. A cette école, transportée en 1799 à Compiègne et ensuite à Châlons, l'on en a ajouté plus tard deux autres : l'une à Angers, l'autre à Aix.

En l'an XI, lorsqu'après un voyage dans les villes industrielles du Nord, le premier Consul visita l'Ecole de Compiègne, le sentiment des vérités pratiques, qui était l'un des caractères de son génie, lui fit de suite reconnaître que l'instruction y était loin de répondre aux besoins de l'in-

dustrie : « J'ai trouvé partout, dit-il, des contre-maîtres distingués dans leur art, d'une grande habileté d'exécution, « mais presque aucun qui fût en état de faire un tracé, le « calcul le plus simple d'une machine, de rendre ses idées « par un croquis, par un mémoire; c'est une lacune dans « l'industrie, je veux la combler. Ici l'on formera des « contre-maîtres pour nos manufactures. »

Telle est, en effet, la véritable destination des Ecoles d'Arts et Métiers, et telle est aussi la place qu'ont prise avec tant de succès dans l'industrie les nombreux sujets qu'elles lui ont donnés. C'est-là que se sont formés les habiles ingénieurs-constructeurs qui luttent avantageusement aujourd'hui avec l'étranger, et sans le concours desquels ni nos chemins de fer, ni nos grandes industries métallurgiques, ni nos ateliers de construction n'auraient pu se développer.

Les avantages qu'assure à une jeunesse studieuse et énergique l'instruction technique donnée dans ces écoles sont depuis longtemps tellement appréciés dans le public industriel que le nombre des candidats qui s'y présentent s'accroît d'année en année, en même temps que leur valeur intellectuelle atteint un niveau de plus en plus uniforme et élevé.

En 1866, le nombre des candidats examinés a été de 1055, sur lesquels 740 au moins ont justifié qu'ils possédaient les connaissances nécessaires pour suivre avec fruit les études des écoles, tandis que les conditions locales n'ont permis d'en admettre que 306.

Mais, les écoles actuelles, plus spécialement consacrées à l'art des constructions mécaniques, ne préparent pas de sujets pour les arts textiles ou chimiques, qui occupent une si large place dans notre production industrielle. Il est donc nécessaire qu'il soit créé d'autres établissements analogues qui, plus spécialement destinés à répondre à des besoins dé-

terminés et locaux, devraient être, pour la direction des études et du travail, complètement abandonnés à l'action privée : le rôle de l'Etat restant limité à les encourager par des subventions ou par d'autres moyens, sans rien enlever à leur liberté d'action.

Déjà d'utiles créations de ce genre ont été tentées avec succès à Lille, à Amiens, à Mulhouse..... et peuvent servir de types. Mais, en appelant de tous nos vœux la fondation de semblables institutions, nous ne pouvons nous dissimuler que leur nombre et celui de leurs élèves sera toujours bien limité, et que ceux-ci ne pourront généralement être pris que parmi les jeunes gens de quinze à dix-huit ans qui se préparent à la carrière de l'industrie.

Or, s'il est sage et logique, en vue de l'avenir, de se préoccuper surtout de l'instruction technique à donner à la jeunesse, les générations présentes et actives n'ont pas moins de droits à notre sollicitude, et, de toutes les aspirations vers lesquelles tend l'esprit inquiet des ouvriers, la plus incontestablement légitime est celle d'une instruction qui leur permette de se perfectionner par l'étude et de s'élever avec le secours de la science dans la profession qu'ils exercent.

Examinons donc quelle doit être la marche à suivre pour satisfaire des désirs si louables.

En France, le mode le plus généralement adopté consiste dans des cours publics, la plupart du temps gratuits. C'est à partir de 1819 que, par suite de l'active impulsion donnée par M. Charles Dupin, des cours industriels furent créés et organisés dans plusieurs de nos départements. Invoquant avec éloquence le souvenir de Gaspard Monge, il fit appel aux nombreux élèves de l'école polytechnique, dont un grand nombre, la plupart officiers d'artillerie et du génie dans les garnisons de leurs armes, les autres, ingénieurs des ponts et

chaussées et des mines, se mirent à la disposition des municipalités pour répandre dans la population industrielle les lumières de la science.

De tous ces enseignements publics, le plus complètement organisé fut donné à Metz par MM. Poncelet, Bergery et Bardin. Le premier de ces savants, notre illustre confrère, entra dès lors dans la voie qu'il a suivie depuis avec tant de succès, et qui consiste à exposer, à l'aide des notions simples de la géométrie, les principes et les questions les plus délicates de la mécanique : c'est à lui que revient l'honneur d'avoir montré qu'il n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire de vulgariser, de mettre à la portée des intelligences ordinaires, la solution des principaux problèmes de cette science.

Depuis M. Poncelet, et suivant la voie qu'il a ouverte, d'autres ont cherché à propager le même mode d'enseignement dans les cours publics et gratuits des associations polytechnique et philotechnique. L'affluence toujours croissante des auditeurs qui se pressent à ces leçons prouve surabondamment qu'ils répondent à un immense besoin d'instruction.

Mais, quel que soit le succès des institutions de ce genre, on ne saurait se dissimuler que des leçons publiques, où l'enseignement n'est donné que par la parole, même quand elle est accompagnée d'expériences bien faites, ne laissent souvent dans l'esprit et dans l'intelligence d'auditeurs peu préparés par des études antérieures que des traces fugitives.

Aussi nous semble-t-il, en général, plus sûr et plus utile, pour l'instruction technique des ouvriers, de préférer à des cours publics élémentaires des classes régulières, où l'on réunirait autant que possible celles des professions qui ont entre elles de l'analogie ou des rapports directs.

L'expérience a déjà justifié ces vues, et elle a de plus montré qu'afin d'assurer l'assiduité, il convient d'exiger pour l'admission à ces cours une rétribution modique, ne fût-elle que de 0 fr. 40 c. à 0 fr. 50 c. par mois. L'on forme ainsi un fonds destiné à couvrir certaines dépenses, et qui est administré par des commissaires choisis parmi les membres et nommés par eux. Cette participation à la gestion des intérêts communs établit entre les auditeurs une solidarité et un contrôle réciproque qui les attache à l'institution à laquelle ils se sont volontairement associés.

Dans ces cours, les applications doivent suivre immédiatement l'exposition des principes, et en sont même le plus souvent l'occasion : pour tous les arts qui procèdent du dessin, les tracés géométriques ou artistiques, les détails de construction, les formes, les proportions, etc. ; pour les arts chimiques, les manipulations, les essais des réactifs, les teintures, etc. ; pour les arts textiles, l'examen des matières premières, le montage et la manœuvre des métiers, etc., seraient à la fois l'objet du travail propre des élèves et le sujet des explications du maître.

Ainsi par exemple, pour toute la nombreuse catégorie d'ouvriers du bâtiment, les notions relatives aux qualités, à l'emploi raisonné des matériaux, aux proportions, aux formes, à l'appareillage, aux assemblages, etc., données à propos, peuvent constituer un ensemble d'enseignement, dont les résultats principaux reproduits et représentés par des collections de dessins gradués, exécutés par l'élève, constituerait pour chacun d'eux une sorte de portefeuille spécial de son métier, dans lequel se trouveraient successivement résolus la plupart des problèmes pratiques de la géométrie descriptive et où il pourrait ensuite puiser pour chaque application des documents utiles.

Pour un pareil enseignement le dessin, sous toutes ses formes, est donc l'un des moyens les plus directs et les plus sûrs que l'on puisse employer ; car il permet de rendre visibles et perceptibles à l'intelligence la plupart des propositions de la géométrie élémentaire, de la géométrie descriptive, de la mécanique même, avec leurs applications.

D'une autre part, le développement considérable donné en Angleterre et en Allemagne, depuis l'exposition universelle de 1851, aux écoles de dessin, en montrant combien ces nations rivales ont apprécié l'influence de cet art sur le mérite des productions industrielles, exige que, pour maintenir la supériorité du goût artistique, qui distingue une grande partie de nos produits, nous propagions aussi partout cet enseignement, en lui donnant une direction générale conforme aux principes de l'art.

En faisant concourir le dessin, l'observation des faits et les résultats de l'expérience à l'exposition des principes des sciences, on peut, sans recourir à des raisonnements qui dépassent la portée de l'intelligence des simples ouvriers, en graver les vérités dans leur esprit.

La géométrie, en effet, ne se compose-t-elle pas d'une série de déductions simples, naturellement logiques, qui s'enchaînent les unes anx autres, et qui, pour un esprit droit, sont bien plus faciles à saisir et à graver dans la mémoire que les règles parfois un peu capricieuses de la grammaire, auxquelles bien des hommes illustres et des savants, même dans l'Institut, n'ont jamais pu se soumettre complètement ?

Sans doute cette science, qui se prétend la plus pure de toutes, et la seule exempte de toute alliance douteuse avec l'hypothèse, n'est peut-être pas, à ce point de vue, aussi irréprochable que le proclament ses adeptes : elles se permet

avec ses axiomes certaines libertés dont la régularité pourrait paraître contestable, si l'expérience et l'observation ne venaient sans cesse à son secours pour en montrer la légitimité. Carnot (*Traité des principes de l'équilibre du mouvement*), dont personne ne contestera la compétence en géométrie, n'hésite pas à dire que, comme toutes les autres connaissances humaines, cette science procède de l'expérience.

Aussi pour les hommes qui, comme les ouvriers, ont sans cesse, par la pratique de tous les instants, les occasions de vérifier l'exactitude des axiomes et des règles de la géométrie, l'intelligence de cette science est-elle plus facile, peut-être, que pour les jeunes gens qui, ne l'étudiant qu'à l'aide de la craie et du tableau noir, sont souvent aux prises avec des subtilités d'école que leurs professeurs s'évertuent à soulever sous leurs pas, comme s'ils avaient pour but d'obscurcir des vérités en quelque sorte évidentes et de jeter le doute dans l'esprit de leurs élèves, au lieu d'y établir des convictions.

Il en est de même des principes de la mécanique, qui, lorsqu'on les fonde de suite sur les données de l'expérience, seules bases réelles de cette science, acquièrent une clarté et une évidence que ne manifestent pas à beaucoup près au même degré les démonstrations du cabinet, lesquelles ont, au contraire, le très-grave inconvénient de laisser trop souvent supposer que les grandes lois de la nature n'ont été et ne peuvent être découvertes qu'à l'aide du raisonnement et du calcul mathématique.

Je me souviens encore d'un jeune professeur, élève distingué de l'Ecole normale, auquel, vers l'an de grâce 1830, on avait si peu parlé des observations faites sur la chute des graves et sur les oscillations du pendule, qu'il était fermement

convaincu que leur découverte eût été impossible sans le secours du calcul différentiel et intégral. On lui avait laissé ignorer qu'un certain Galilée les avait jadis déduites directement de l'expérience.

Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que l'homme qui manie la matière, qui est aux prises avec ses propriétés, avec les phénomènes mécaniques, physiques ou chimiques qu'elle manifeste, est, par cette observation continuelle, bien plus préparé qu'on ne le croit à l'étude des sciences appliquées et à saisir les rapports des effets avec les causes qui les produisent.

Mais, pour bien établir dans son esprit la liaison logique des faits et du raisonnement, et en former un ensemble qui constitue un enseignement, il faut que le professeur chargé de le diriger dans cette voie soit lui-même un homme versé dans la pratique et habitué à appliquer les principes de la science.

De là résultent pour l'enseignement technique des conditions particulières, toutes différentes de celles de l'enseignement général.

En effet, si l'étude des lettres et celle des sciences pures, aux divers degrés que comportent les besoins généraux, doivent, par suite même de cette généralité, être réglées d'après des bases uniformes et selon des méthodes dont l'expérience a fait connaître la sûreté ; si la latitude que nos lois sur l'instruction publique laissent sagement à l'enseignement libre ne l'ont pas conduit à s'écarter notablement, au point de vue pédagogique, des méthodes adoptées par l'Université, il ne saurait en être de même de l'enseignement destiné aux apprentis, aux ouvriers, aux industriels de toutes les classes, pour leur faire acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice éclairé de leurs professions si diverses.

Là, les intelligences sont aussi différentes que les matières à enseigner sont variées, et les connaissances générales même, qui doivent être communes à tous, ne peuvent être enseignées à tous de la même manière. Bien qu'il s'agisse toujours d'élever, d'éclairer l'esprit humain, la lumière que l'on doit et que l'on peut y porter ne saurait avoir la même intensité, ni y pénétrer par des moyens semblables.

De là résulte l'impossibilité de créer pour l'enseignement professionnel ou industriel, même à des points de vue généraux, un corps uniforme de doctrine, de méthodes, un personnel régulier, en un mot une université d'enseignement industriel.

C'est donc souvent sur les lieux mêmes où l'instruction technique doit être donnée, au sein des ateliers, qu'il conviendra de choisir une partie du personnel enseignant, et en général c'est parmi les ingénieurs, les praticiens, les industriels qu'il faudra le recruter, en laissant ce soin, cette responsabilité et toute autorité aux conseils locaux, aux sociétés, aux individus qui auront pris l'initiative de la création de ces enseignements.

A ces raisons tirées de la nature même de l'instruction à donner, s'ajoute celle non moins sérieuse de l'économie des deniers de l'État, dont les dispensateurs se refuseraient, sans doute, à la création d'un corps enseignant spécial, alors qu'il s'agit de donner, à des besoins, plutôt locaux que généraux, une satisfaction qu'ils doivent trouver dans les villes ou dans les départements où ils se manifestent, avec d'autant plus de motifs que ces départements sont les plus riches en industries, et seront les premiers à profiter des sacrifices dont il est juste qu'ils supportent une large part.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui ont inspiré une Commission chargée, par ordre de l'Empereur, au Mi-

nistère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, d'étudier les bases d'une organisation de l'enseignement technique. Cette Commission a résumé ses opinions dans un rapport et dans un projet de loi soumis aujourd'hui au Corps législatif.

Dans une organisation de ce genre, aucune branche des connaissances qui se rapportent à la production agricole ou industrielle, ni aucune catégorie des membres de la société française ne doit être oubliée. Ainsi, les fermes écoles publiques ou privées destinées à former des garçons ou des servantes de ferme ; les écoles appelées à donner aux jeunes filles une instruction pratique qui, sans les éloigner du foyer de la famille, les mette à même de concourir à sa prospérité ; les écoles de commerce de divers degrés pour les deux sexes ; les écoles de dessin surtout, adaptées à tous les genres d'industries locales doivent trouver leur place et obtenir leur part des encouragements de l'État.

Quant aux études qui, bien que d'un ordre plus élevé, sont cependant encore tout à fait techniques, telles que celles qu'on poursuit avec tant de succès à l'Ecole centrale des arts et manufactures, à laquelle la France doit un si grand nombre d'ingénieurs distingués, il est également à désirer que le nombre des établissements appelés à les propager, et plus spécialement appropriés aux besoins des industries locales, se multiplie autant que possible.

Enfin, il en est de même de l'enseignement supérieur des sciences appliquées que donne gratuitement le Conservatoire des Arts et Métiers, et qui pourrait aussi, avec utilité, être organisé dans quelques grands centres industriels.

Vous le voyez, Messieurs, l'ensemble des institutions dont nous appelons de nos vœux, et dont nous poursuivons depuis longues années déjà, la création ou plutôt le développement régulier, ne constituerait point une université de l'enseigne-

ment technique à côté de celle qui donne avec tant d'éclat l'instruction générale des lettres et des sciences. Il laisserait à toutes les initiatives généreuses, publiques ou privées, une pleine et entière liberté d'action ; il ne crèerait ni corps enseignant, ni fonctionnaires nouveaux ; il exciterait les départements, les villes, les industriels à organiser et à diriger eux-mêmes, selon leurs besoins et leurs ressources, selon les habitudes locales et le degré d'instruction des populations, des établissements propres à assurer les progrès de tous les genres d'industrie.

Enfin, l'assistance de l'Etat réduite à des encouragements donnés sous forme de subventions modérées et temporaires, ou de récompenses honorifiques, ne saurait créer pour ses finances qu'une charge bien légère.

Le concours que la science prêterait ainsi à l'industrie, si modeste qu'il dût être dans sa forme, loin de compromettre sa dignité, serait largement récompensé par les bénédictions des travailleurs de tous les rangs, et par les progrès dont il deviendrait l'origine. Qui sait si quelques étincelles de sa lumière, en illuminant tout à coup des intelligences encore incultes, n'y développeraient pas les germes latents du génie? L'histoire des sciences ne nous en offre-t-elle pas de nombreux exemples? La science peut donc, sans déroger, dire aussi : *Sinite parvulos ad me venire.*

Si la dignité et l'utilité d'un pareil enseignement ne sauraient être contestées ; s'il est évident qu'en multipliant le nombre des hommes adonnés au culte de la science, il contribuerait aussi efficacement à ses progrès qu'à la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, aurait-il au point de vue de la moralisation des populations et de l'apaisement des aspirations souvent exagérées qui les troublent, des résultats aussi favorables qu'à celui de l'extension de leur intelligence

et de l'accroissement de leur bien-être? La question est grave, et ne peut être éludée. Mais qui mieux que vous, Messieurs, pourrait y répondre ? Tous, vous direz que les principes de la religion, de la morale, de la vertu, n'ont rien à craindre de la lumière et de la vérité.

Permettez-moi cependant, à ce sujet d'emprunter à l'un des membres les plus illustres et les plus vénérés de l'Institut quelques-unes des idées qu'il a si éloquemment développées dans son admirable *Traité de l'Education* : « Quel que « soit, dit-il, son rang dans la Société, quelle que soit sa « naissance ou son humble fortune, jamais un homme n'a « trop d'intelligence ni une moralité trop élevée, jamais il « n'a trop de cœur ni de caractère ; ce sont là des biens qui « n'embarrassent jamais la conscience. » Puis, il ajoute : « Quoi ! me dira-t-on, vous voulez que l'homme des champs « puisse être intelligent comme le négociant, comme le « magistrat ? Eh ! sans doute, je le veux ! si Dieu l'a voulu « et fait ainsi. Je demande que l'éducation ne fasse pas dé« faut à l'œuvre de Dieu, et si cet homme, dans sa pauvre « condition, est élevé d'ailleurs à l'école de la religion et du « respect, je n'y vois que des avantages pour lui et pour tout « le monde. »

A ces nobles paroles, à ce langage si élevé et si ferme, que ne désavoueraient pas les plus hardis défenseurs de l'égalité et de la liberté humaine, vous avez tous reconnu le Prélat illustre qui, après avoir voué la plus active moitié de sa laborieuse vie à l'éducation de la jeunesse, consacre encore dans sa vieillesse toute la vigueur de son talent à la défense de sa foi et des principes sur lesquels repose l'avenir des sociétés.

Si de ces considérations élevées nous descendons à la simple appréciation des projets étudiés, permettez-moi de vous faire remarquer qu'il ne s'agit ici que de l'enseignement

des sciences appliquées à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, et de propager le goût moralisateur des études utiles et sérieuses.

Or, s'il est malheureusement trop vrai qu'à côté des belles et bonnes lettres, qui éclairent l'esprit et élèvent le cœur, il y a aussi une littérature malsaine et corruptrice, il n'en est pas de même des sciences : aucune ne peut devenir pour l'intelligence un aliment insalubre.

Les faits, d'ailleurs, parlent assez haut, quand on veut les consulter, pour montrer que, partout où des hommes de cœur, des industriels éclairés, se sont occupés de développer chez leurs ouvriers, de tout âge, le goût de l'étude et de l'instruction, les progrès moraux ont marché de pair avec ceux de l'intelligence.

Sans parler ici ni des cités ouvrières de Mulhouse, où huit cents maisons, bâties depuis dix ans à peine, sont devenues la propriété d'ouvriers qui les ont payées de leurs économies; ni de la transformation rapide que l'habitude de se réunir, pour se livrer à l'étude, produit dans la tenue, dans le langage, dans les sentiments des ouvriers, et qui est un résultat observé partout; je me bornerai à vous dire qu'en Alsace, dans deux grands établissements industriels, où l'on occupe environ de six à huit mille ouvriers, l'instruction et la moralisation ont si bien progressé ensemble, qu'en même temps que la première suffit pour assurer, à tous les degrés, le recrutement d'un personnel nombreux, et transformer ainsi toute la population locale en une seule famille industrielle, la discipline et la régularité morale sont devenues telles que l'économie a succédé à la dissipation, et que l'on n'y voit pas, que l'on n'y tolère pas de cohabitation illégitime : dans le plus ancien de ces établissements, cette règle sévère règne depuis plus de trente ans.

De pareils faits et bien d'autres, que je pourrais citer, mettent en évidence l'influence moralisatrice que peuvent exercer, en donnant l'instruction et en répandant le goût de l'étude, les chefs d'établissements de l'industrie, quand une philanthropie éclairée et persévérante les porte à diriger d'une main à la fois paternelle et ferme les populations ouvrières, dont la prospérité et le bien-être sont liés au succès de leurs établissements.

Messieurs, la moralisation et l'instruction, ces deux éléments de la gloire, de la puissance et de la prospérité des nations, peuvent donc et doivent marcher de pair dans un grand pays comme le nôtre. Si l'un des titres immortels de Napoléon Ier à la reconnaissance de la France a été la reconstitution de l'Université, qui perpétue dans les classes élevées la culture des lettres et des sciences pures, l'organisation d'un enseignement technique qui ferait pénétrer la lumière des sciences appliquées et le goût des études utiles dans les rangs les plus modestes de la population n'était pas moins digne de l'attention d'un gouvernement issu du suffrage universel.

Un projet de loi sur l'enseignement technique basé sur les principes développés dans le rapport que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, vient d'être présenté, par les ordres de l'Empereur au Corps législatif où il trouvera, nous en sommes certains, l'accueil le plus sympathique.

Général A. MORIN.

LE PROGRÈS

DANS LA CLASSE OUVRIÈRE [1].

I

Les adversaires de l'économie politique l'accusaient autrefois de sacrifier inhumainement le bien-être des producteurs à l'abondance des produits. C'était une critique étroite. Sous le régime de la liberté du travail, il existe entre ces deux termes un rapport intime. Quelles que soient les inégalités réelles ou apparentes de la distribution, chacun obtient, en général, une part de richesse d'autant plus grande qu'il y a plus de richesses à partager. L'économie politique n'a jamais dit qu'il fallût multiplier les produits sans en user, et en vue du plaisir platonique de les avoir créés. Aujourd'hui le malentendu a cessé, parce qu'elle-même s'applique à démontrer en termes plus explicites que les produits sont faits par les hommes et pour les hommes, que l'homme, dans l'œuvre économique, est à la fois principe et fin, créateur et consommateur. Les progrès de la richesse, dans un pays libre, sont donc des progrès de l'humanité. C'est une vérité fondamentale ; il faut s'y attacher fermement, sans se laisser ébranler par des objections de détail.

L'homme a été placé sur cette terre en face de la nature. S'il ne la maîtrise pas, elle l'opprime ; s'il la dompte et l'assouplit, elle le sert, elle se multiplie en quelque sorte et

(1) Extrait de la conclusion de l'*Histoire des classes ouvrières en France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-8.

se diversifie à l'infini pour satisfaire à la multiplicité de ses besoins divers. C'est la lutte de l'intelligence contre la matière : les produits de l'industrie en sont les trophées.

Il est incontestable que, depuis 1789, ces produits se sont considérablement accrus ; presque toutes les périodes de notre histoire contemporaine, l'Empire, la Restauration, le règne de Louis-Philippe, le temps présent en fournissent des témoignages irrécusables, et si l'accroissement a eu des intermittences et des temps d'arrêt causés par des crises politiques ou commerciales, il est juste de remarquer qu'il se produit en général suivant une loi de progression. C'est ainsi que des statistiques, qui, malgré leur manque de précision, peuvent donner quelque idée du progrès accompli, évaluent la production industrielle de la France à 1 milliard en 1788, à 6 ou 7 milliards en 1847, à 12 millards aujourd'hui (1).

La raison en est facile à comprendre. Une partie des produits créés s'accumule sous forme de capital, et le capital est le levier à l'aide duquel l'homme agit sur la matière. Mettez entre ses mains cet outil universel ; vous doublerez, vous décuplerez peut-être sa puissance productive. Voilà pourquoi l'économie politique prêche si ardemment l'épargne et l'emploi industriel des sommes épargnées.

Au dix-neuvième siècle, non-seulement l'industrie humaine a possédé des capitaux, mais elle a eu plus qu'à

(1) Voir M. Block. *Stat. de la France*, t. II, p. 221 (cette statistique porte 5 milliards 1/2; mais les arts et métiers n'y figurent pas et nous en avons approximativement estimé le produit), et *Notre pays*, par M. J. Duval, p. 253. Il est évident, d'après le commerce extérieur, que l'évaluation de 1788 est trop faible. — Le commerce, qui fournit une indication incomplète, mais plus exacte sur un point restreint, était de 1 milliard en 1786, de 2613 en 1847 et de 6763 millions en 1803.

aucune autre époque l'art de les utiliser, c'est-à-dire d'en employer une très-grande quantité d'une manière très-fructueuse. Or, quand une société offre aux capitaux ce double appât, certitude de placement et espérance d'un bon revenu, elle en stimule la formation, et la progression de la richesse devient encore plus rapide.

Cette supériorité est un caractère distinctif de l'époque contemporaine. Elle est due, on le sait, à la science. La routine avait longtemps dominé dans les arts; longtemps entre l'homme de métier et le savant il n'y avait eu aucune communication, l'un étant trop grossier, l'autre étant plus porté aux spéculations abstraites qu'à l'observation expérimentale et encore trop peu maître des secrets de la nature pour prétendre à en régler le maniement pratique. Le dix-huitième siècle, investigateur curieux de ces secrets, ami passionné de l'humanité, a commencé l'œuvre du rapprochement. Le dix-neuvième l'a accomplie. Un courant continu s'est établi entre le laboratoire et l'atelier; pas une découverte ne se fait dans le premier qui ne passe bientôt dans le second, qui n'y soit éprouvée, adoptée, si elle peut seconder le travail, délaissée, si elle ne trouve pas son emploi, mais quelquefois reprise plus tard avec succès par un industriel plus ingénieux.

De nos jours, la manufacture elle-même n'est souvent qu'un laboratoire agrandi. La science y dirige la composition et la décomposition des corps. La science y a substitué à la force musculaire de l'homme la force élastique de la vapeur; la science en règle les mouvements avec une précision mathématique et une variété inépuisable, depuis le marteau-pilon qui pétrit des masses de fer incandescent jusqu'à l'outil délicat qui introduit, coupe et rive les pointes des cardes les plus fines ou à

l'ingénieux mécanisme qui, dans la filature, les débourre et les nettoie.

L'industrie ne crèe pas la matière ; elle se borne à en changer la forme ou à en combiner les éléments, c'est-à-dire à exercer sur elle une action mécanique ou chimique : c'est ainsi que, dans toute l'étendue de son domaine, elle relève de la science et reçoit d'elle sa lumière.

C'est la science qui depuis longtemps nous conduit à travers les mers ; c'est la science aujourd'hui qui transporte sur terre voyageurs et marchandises avec la locomotive ; c'est elle qui améliore nos routes, qui soulève nos fardeaux, qui préside, plus directement qu'autrefois, à la construction de nos demeures, qui, jusque dans les plus modestes professions, met une machine entre les mains de la couturière et enseigne à la blanchisseuse à faire son profit de la théorie des acides gras.

Lorsqu'on considère dans leur ensemble les grandes industries, on aperçoit un effort constant pour simplifier les méthodes et les mécanismes, et pour mettre d'une manière plus immédiate l'homme en possession de la nature et des jouissances qu'il en tire. Le but est l'économie. On économise les bras de l'homme, quand, avec de la houille et un chauffeur, on obtient une force que donneraient à peine cent manœuvres tournant la roue, ou quand un ouvrier, assisté de deux apprentis, dirige les fuseaux de seize cents fileuses et de chaque fuseau tire un produit beaucoup plus grand que la bonne femme n'en pouvait tirer. On économise le temps, quand on fait en dix heures un voyage qui en exigeait plus de cent au siècle dernier. On économise la dépense, quand on découvre un métal qui, dans un grand nombre de cas, remplace l'argent, tout en coûtant sous le même volume huit fois moins, ou quand, par un traitement

plus habile, on parvient à produire, à un moindre prix, les acides et la plupart des agents chimiques. Le résultat est toujours d'accroître la somme des commodités que l'homme peut se procurer sur cette terre par une quantité donnée d'effort musculaire ou intellectuel.

Un exemple, choisi entre mille, suffit à mesurer l'importance de ce résultat. Pour se rendre de Paris à Bordeaux, on mettait, en 1785, 132 heures par la diligence et on payait 124 francs; en 1835, 60 heures et 77 francs 50 dans le coupé; aujourd'hui on met, par le train express 10 heures 53 et on paye 65 francs 50. Le progrès est peut-être plus saisissant encore à l'égard des voyageurs peu fortunés ; ils payaient 46 francs 50 et restaient 336 heures en fourgon; la diligence, sous le règne de Louis-Philippe, les emportait aussi rapidement que les voyageurs du coupé, mais elle leur faisait payer de 50 à 60 francs ; aujourd'hui pour 36 francs 05, prix de la troisième classe, elle les conduit à leur destination en 18 heures un quart (1).

Un célèbre économiste américain, M. Carey, voulant donner une idée sensible de la loi du progrès économique, imagina de tracer un angle dont les deux côtés, indéfiniment prolongés, représentaient l'un la matière première, l'autre le produit manufacturé ; l'écartement des deux lignes figurait, à chaque époque de l'histoire de l'humanité, l'effort néces-

(1) De Paris à Bordeaux..... { 155 lieues par la route de terre. / 585 kilomètres par chemin de fer.

	1785.	1835.	1867.
Voyageurs	80 c. par lieue, diligence 132 h.	50 c. coupé, 60 h.	Env. 45 c. 10 h. 33
		40 c. rotonde.	
	50 c. — fourgon 336 h.	30 à 35 c. impériale.	— 25 c. 18 h. 15.

Bagages.. {
Fourgon, 50 c. par 100 kil. 2 heures 1/4 par lieue. 1785.
Roulage accéléré, 12 c. par 100 kil. 1 heure 1/2 par lieue. 1835.
Grande vitesse, 11 c. par 100 kil. et env. 8 min. par lieue. 1867,
Petite vitesse, 0 fr. 024 et env. 1 heure 1/4.

saire pour passer de l'un à l'autre, c'est-à-dire le prix de fabrication, et le sommet marquait l'idéal, c'est-à-dire le moment où, les deux lignes se confondant, l'effort serait nul et la matière se plierait spontanément à tous les usages que nous voudrions en faire. L'humanité ne saurait évidemment l'atteindre, et cet idéal doit être relégué, avec le baguette de magicien et le pays de Cocagne, dans les contes de fées. Mais l'humanité peut sans cesse s'en rapprocher, et, depuis 1789, la France s'en est, en effet, sensiblement rapprochée; les inventions, grandes ou petites, pour peu qu'elles soient utiles, nous font toutes monter de quelques degrés sur cette échelle du progrès et diminuent la distance qui sépare la nature de son appropriation à nos jouissances. C'est en grande partie sur cette observation que Fr. Bastiat avait fondé sa belle théorie des harmonies économiques.

II

Tout se lie dans les destinées de l'humanité ; il n'est pas de progrès particulier qui ne concoure au progrès général. Mais ces destinées résultent d'éléments multiples et complexes comme la nature de l'homme. Le philosophe qui, placé sur ces hauteurs sereines de la science que chantait Lucrèce, en contemple le développement, ne voit pas sans doute, l'humanité s'avancer, sur toute la ligne, d'une marche régulière et continue, comme une armée en bataille. Il aperçoit à l'avant-garde, tantôt un peuple, tantôt un autre ; à l'arrière-garde, plusieurs de ceux qui, dans les temps antiques, ont tenu la tête de la colonne, et derrière eux, une file innombrable de retardataires, dont les derniers, croupissant dans l'état sauvage, errent encore autour du point de départ.

Qui ne contemple qu'une nation, y aperçoit aussi des

différences qui, pour être moins grandes, sont telles, néanmoins, qu'elles étonnent et font gémir; les uns, bien loin en avant par leurs vertus, leur science ou leur richesse; d'autres, bien loin en arrière du groupe principal, attardés par l'infirmité ou les vices de leur nature, par le défaut d'éducation ou par l'indigence. Entre les divers éléments du progrès, même irrégularité ; il s'en faut de beaucoup que la richesse, le bien-être et la moralité s'avancent du même pas.

Regardez bien cependant : vous verrez le lien, et vous comprendrez la secrète concordance. En général, dans notre société moderne, et l'on peut ajouter, dans toutes les sociétés fondées sur le travail industriel, la richesse marche en avant et se développe la première; le bien-être et la moralité la suivent à une grande distance et à pas très-inégaux.

N'en soyez pas surpris. Il faut distiller toute une moisson de roses pour obtenir quelques gouttes d'essence. Il faut de même verser les capitaux en abondance au fonds des salaires, élever les masses au-dessus du dénûment, accroître notablement leur bien-être, répandre l'instruction, pour exercer quelque action favorable sur leur moralité. Or le supplément de richesse que crée une industrie prospère, ne se distribue pas d'une manière égale entre tous les membres d'une société, et pour qu'il se répartisse jusque sur la masse entière, il faut qu'il soit considérable. Beaucoup de richesses assurent un certain bien-être; un certain bien-être contribue quelque peu à élever le niveau moral d'une nation. Cette relation, qui ne serait peut-être pas exacte chez un peuple d'esclaves et de maîtres, est un fait nécessaire chez un peuple dont le travail est libre. Il ne convient donc pas de médire à la légère de la richesse, puisqu'on en tire quelque peu de cette essence divine qu'on nomme moralité et qui est le plus noble but de l'humanité sur cette terre.

Depuis soixante-quinze ans, le bien-être a augmenté : c'est incontestable. Il a augmenté pour toutes les catégories d'individus : c'est encore un fait incontestable dont les preuves abondent dans la plupart des chapitres de l'histoire contemporaine des classes ouvrières.

Comparez, dans notre siècle même, la petite industrie, image du passé, et la manufacture, qui est le caractère distinctif du travail moderne. Voyez le tisserand de village dans sa cave humide et sombre dont la fenêtre ne s'ouvre jamais, le savetier dans son échoppe ; rappelez-vous la ravaudeuse assise encore, il y a quelque cinquante ans, en plein vent au coin des rues, dans son tonneau. Jouissaient-ils, considérés dans leur travail, des mêmes commodités que l'ouvrier dans une grande manufacture, que le bonnetier dans sa boutique? Première différence.

Pénétrez dans la vie privée, les différences y sont non moins sensibles. « Toutes les causes qui font prédominer dans le cœur humain l'amour des biens de ce monde, développent le commerce et l'industrie. L'égalité est une de ces causes. Elle favorise le commerce, non point directement en donnant aux hommes le goût du négoce, mais indirectement, en fortifiant et en généralisant dans leurs âmes l'amour du bien-être (1). » Ces réflexions, que le spectacle de la démocratie américaine inspirait à Tocqueville, s'appliquent également à la France moderne. L'amour du bien-être s'y est généralisé.

Les patrons ne vivent plus comme au siècle dernier ; ils ne vivent même plus, en 1867 comme en 1830 ; les changements ont été si rapides, à cet égard, que la durée d'une génération suffit pour les rendre sensibles aux esprits les moins observateurs. Depuis 1789, une révolution s'est opé-

(1) Tocqueville. *Dém. en Am.*, t. III, p. 251.

rée dans leur ameublement, dans leur domestique, dans leurs habitudes; on pourrait dire, dans les habitudes de toute la société. Que nous sommes loin, quoique soixante-dix années à peine nous en séparent, du temps où une marchande n'aurait pas osé sortir avec un chapeau ou un châle!

Les campagnes, quoique transformées par la Révolution, ont plus longtemps gardé le costume et les traditions du passé. Le goût du bien-être cependant y avait pénétré; il s'y est beaucoup développé depuis que les chemins de fer ont mis les paysans en rapport plus fréquent avec les villes et ont augmenté leur revenu en donnant à leurs denrées des débouchés lucratifs.

La classe ouvrière a eu sa part; ses habitudes se sont modifiées aussi sous l'influence de la richesse. Avant tout, quand on traite la question du bien-être des masses, on ne tient pas assez compte en général des commodités que la communauté procure à ses membres et dont le pauvre jouit autant que le riche. Des ponts sur les rivières, des quais, des rues pavées et bordées de trottoirs au lieu de la boue des champs, le gaz la nuit remplaçant la clarté infidèle de la lune, des objets d'art, bronzes, statues, monuments, semés pour le plaisir des yeux et l'éducation du goût, une police vigilante qui assure la sécurité du passant et protège le domicile, de nombreuses voitures à bon marché pour la circulation intérieure, des chemins de fer rayonnant au loin, des correspondances faciles et peu coûteuses, mille détails dont on ne sent le prix qu'en reportant sa pensée à une époque où on en était privé, sont des avantages qui ne contribuent pas peu au bien-être de la vie. Ils sont surtout l'apanage des villes; et ce sont surtout les travailleurs de l'industrie qui en profitent.

Les salaires ont-ils augmenté ? C'est la première question qu'on doit se poser ; souvent on se plaint de ne pas trouver dans les faits une réponse catégorique, c'est-à-dire une augmentation constamment et régulièrement progressive, portant également sur toutes les professions et s'appliquant à tous les lieux. C'est méconnaître les lois les plus élémentaires de la production. Le travail a son cours sur le marché comme tout ce qui se vend et s'achète ; tantôt demandé avec instance, tantôt offert sans trouver de preneur, il hausse ou il baisse suivant les circonstances. Ici, les fabriques se multiplient et il s'élève ; là, il n'y a qu'une seule manufacture dans tout le canton et il reste bas. Une crise le déprime ; un changement dans la mode ou dans les procédés de fabrication l'affecte ; une machine nouvelle peut le faire monter tout-à-coup très-haut et le laisse ensuite redescendre peu à peu à mesure qu'un plus grand nombre d'ouvriers apprennent à la manier. C'est seulement en pénétrant sous la diversité de ces fluctuations qu'on trouve la loi générale qui régit les salaires et que Cobden traduisait dans un langage expressif en disant : « Quand deux ouvriers courent après un maître, les salaires baissent ; quand deux maîtres courent après un ouvrier, les salaires haussent. »

Dans les matières économiques, la plupart des lois ont des effets complexes. L'augmentation des capitaux produit l'augmentation des salaires ; mais l'augmentation des salaires pousse la population ouvrière à un accroissement qui est à son tour une cause de dépression de ces mêmes salaires : l'une tend à neutraliser l'autre. L'abondance des capitaux qui rémunèrent le travail de la classe laborieuse, ne fait pas le même effet que l'eau dont le niveau, dans le bassin fermé d'une écluse, monte proportionnellement à la quantité versée et se mesure exactement à l'étiage. Le fonds des salaires

tombe en quelque sorte dans un bassin élastique dont les parois se distendent sous la pression, et où le niveau, toujours inférieur à la quantité versée, monte d'autant moins que le récipient a pris plus de capacité.

L'ouvrier qui n'a que ses bras vient aujourd'hui mettre à la disposition du travail la même force musculaire qu'il offrait il y a cent ans, il y a mille ans. Si, il y a mille ans, le fonds des salaires était infiniment moindre, le nombre des bras disponibles était aussi infiniment plus petit. Comment s'imaginer que, dans de telles conditions, le prix de la journée puisse augmenter constamment d'année en année et pourquoi se plaindre que la société soit mal organisée, si l'augmentation ne se marque pas partout d'une manière très-sensible, quelque courte période que l'on envisage? Ce n'est pas par une libéralité bénévole que les patrons élèvent les salaires. Ils cherchent à produire au plus bas prix possible; et, quand la rareté des bras ne les oblige pas à se montrer plus généreux, le prix de la journée pour le simple manœuvre tend toujours à se rapprocher de la somme strictement nécessaire à sa subsistance et à son entretien, limite inférieure au-dessous de laquelle le salaire ne peut descendre qu'accidentellement.

Il n'en est pas de même pour l'ouvrier habile ou instruit qui unit le talent, toujours rare, à la force musculaire et dont le salaire peut monter selon les circonstances, sans que la science soit capable de lui assigner de limite supérieure. Toutefois, le talent lui-même, à mesure que l'instruction se répand, devient moins rare; les salaires très-élevés s'abaissent légèrement; mais, en compensation, un nombre plus grand d'ouvriers passent de la région des salaires bas à celle des salaires élevés.

Il importe de ne pas perdre de vue ces lois naturelles pour

apprécier avec justesse la question de l'accroissement des salaires.

En 1812, Chaptal, calculait que, dans la production française, les salaires et profits représentaient les deux tiers de la valeur des produits, et M. Moreau de Jonnès estimait, en 1850, qu'ils représentaient moins de la moitié, bien qu'ils fussent supérieurs à ceux de 1812; évaluation un peu vague sans doute, mais qui marque assez bien le chemin parcouru : plus de capitaux appliqués aux salaires, et le salaire donnant une moyenne de travail plus forte.

Vers la fin du règne de Louis XVI, Arthur Young évaluait à 19 sous la moyenne d'une journée d'homme dans tout le royaume, à 30 sous la journée d'un maçon et d'un charpentier, à 25 sous la journée d'un ouvrier de manufacture.

Vers la fin de la Restauration, M. Ch. Dupin estimait approximativement à 1 francs 27 dans le Nord et à 1 franc 10 dans le Midi la moyenne d'une journée d'homme, à 1 franc 95 et 1 franc 64 celle d'un ouvrier de manufacture.

Aujourd'hui la journée d'un homme est généralement estimée à plus de 2 francs, et celle d'un ouvrier de fabrique de 2 à 4 francs en moyenne dans les départements. Le maçon et le charpentier gagnent, à Paris, 5 francs 25 et 6 francs.

A Mulhouse, le salaire des femmes dans les toiles peintes, était, par quinzaine, de 7 francs en 1806, de 8 francs en 1810, de 10 francs de 1820 à 1840, de 12 francs en 1850, de 14 à 15 francs en 1866; celui des fileurs, de 20 francs en 1814, de 30 en 1840, de 36 francs en 1850 et de 50 en 1866 (1). Nous avons déjà dit que sous l'Empire les ouvriers de bâti-

(1) Renseignements communiqués par M. Jean Dolfus.

ment gagnaient à Paris environ la moitié de ce qu'ils gagnent en 1866 (1).

L'ouvrier tire donc maintenant de son travail journalier une somme d'argent tantôt double, tantôt triple, toujours très-supérieure à celle qu'il obtenait avant la Révolution, et la majeure partie de cette augmentation lui a été acquise depuis la fin de la Restauration, c'est-à-dire durant la seconde des deux périodes de quarante années environ qui nous séparent de l'ancien régime. Dans ces termes généraux et quelque peu vagues, la formule est exacte ; à vouloir préciser davantage, on risquerait de la rendre fausse.

D'ailleurs le prix du travail, comme celui des produits, varie avec l'offre et la demande, et, pour un même temps, on peut retrouver, dans des parties diverses d'un pays tel que la France, des différences tout aussi grandes que celles qui s'observent pour un même lieu dans des temps très-divers ; il y a encore de petites villes où l'on paye 4 et 6 sous la journée d'une couturière, qui vaut 30 et 40 sous à Paris. Cependant l'époque contemporaine a ceci de particulier qu'en facilitant les communications, elle tend à niveler sur tous les marchés le prix des salaires comme le prix des marchandises. Qu'était-ce donc dans les siècles passés ?

L'argent est la mesure ordinaire des valeurs. Un franc achète-t-il autant de services ou de produits qu'il en achetait en 1789, et la somme que reçoit l'ouvrier a-t-elle la puissance de lui procurer deux fois plus de jouissances qu'autrefois ? Seconde question importante, sans laquelle la connaissance du taux des salaires n'apprend rien sur le bien-être.

(1) On pourrait multiplier à l'infini les preuves de ce genre. Par exemple, à Elbeuf, les salaires de la draperie étaient de 1 fr. 50 cent. sous l'Empire, de 2 fr. 75 cent. en 1860.

La réponse est dans les faits que nous avons constatés sous l'Empire, sous la Restauration, sous le règne de Louis-Philippe et surtout dans la période actuelle où les mines de Californie et d'Australie ont versé leur or sur le marché monétaire. Non, l'argent n'a plus le même pouvoir. Il y a une denrée dont le prix a peu varié ; c'est, il est vrai, la plus importante de toutes pour la subsistance de l'ouvrier, le pain. Mais la viande, les légumes, le logement, sont à un prix plus élevé et ont, depuis quinze ans surtout, considérablement enchéri, sous la triple influence de l'importation de l'or, de la création des chemins de fer et des agglomérations urbaines. Le prix des produits manufacturés eux-mêmes, que le progrès de l'industrie avait notablement abaissé, a monté, à mesure qu'affluaient les métaux précieux ; il semble aujourd'hui tendre de nouveau vers la baisse.

Il y a en somme deux phénomènes distincts à observer : 1° abaissement de la valeur des métaux précieux, qui affectant à peu près également toutes les marchandises, produit successivement, mais promptement, sur toutes un renchérissement nominal, sans changer le rapport des unes avec les autres, qui appauvrit le rentier et toutes les personnes vivant d'un revenu fixe en argent, et qui est, par conséquent, désavantageux à l'ouvrier, dont le salaire est payé en argent et ne suit d'ordinaire, que tardivement, après des souffrances et des réclamations, le mouvement ascendant des prix.

2° Changement de rapport dans la valeur des choses, services ou produits, qui élève les unes, parce que la production ne s'en accroît pas aussi vite que la demande, tandis que les autres demeurent au même niveau ou s'abaissent grâce à l'effort de la science, et dont l'effet général, dans une industrie prospère, comme la nôtre, est l'enchérissement, d'une

part, de la terre, des maisons, des denrées et des loyers, d'autre part, des services et des salaires et le bon marché relatif des objets manufacturés.

De ces deux phénomènes, l'ouvrier a subi l'un depuis quinze ans; il a depuis soixante-dix ans profité de l'autre; et, comme, depuis dix ans, il y a eu sur les salaires une hausse très-sensible, le profit lui est demeuré sans que l'inconvénient, en somme, pèse sur son budget.

C'est sur les subsistances que se règle, en définitive, le niveau inférieur des salaires; celui du manœuvre, par exemple. Il monte peu à peu (excepté en temps de disette ou de crise), proportionnellement à leur enchérissement, et la partie de ce salaire destinée à acheter des produits manufacturés, montant avec le tout, permet d'en acheter d'autant plus que ces produits deviennent moins coûteux : de là, accroissement de bien-être.

Or, l'accroissement provenant de cette dernière cause est de nos jours incontestable; celui qui provient de la rareté des bras ne l'est pas moins : et, sans vouloir traduire en chiffres précis le rapport du prix de la journée et du prix des marchandises, on peut affirmer que l'ouvrier peut aujourd'hui, avec le labeur de douze heures, acheter une somme de jouissances notablement plus grande qu'au siècle dernier.

Même au plus bas degré de l'échelle du salariat, la différence, à cet égard, est sensible. Elle devient d'une éclatante évidence, lorsqu'au lieu d'un court espace de temps, on envisage la suite des siècles. Au Congrès de Londres, un économiste français, se faisant l'écho de plaintes que lui-même trouvait exagérées, demandait quelle était la différenee entre le tailleur de pierre qui travailla aux Pyramides d'Égypte et le tailleur de pierre qui travailla à l'Arc de triomphe de l'Étoile; et il ajoutait : « L'homme qui travaille

est toujours, selon l'énergique expression de la langue populaire, un homme de peine. » Sans doute, l'an 2000 de l'ère chrétienne, comme l'an 2000 avant la naissance du Christ, l'homme qui n'a que ses bras ne pourra gagner sa vie qu'à force de peine et par un labeur corporel. Un des progrès de la civilisation consiste justement à élever un plus grand nombre d'hommes au-dessus de cet infime niveau. Mais, même à ce dernier degré, l'homme de peine a une condition tout autre.

Entrez au Musée britannique, et regardez, sur les bas-reliefs assyriens, comment mille ans avant Jésus-Christ on transportait ces masses de granit, dont les ruines imposantes étonnent aujourd'hui le voyageur. Le bloc glisse péniblement sur des madriers arrondis dont on sème sa route, et s'avance à travers les forêts coupées sur son passage. Des troupeaux d'hommes sont occupés à relever, derrière lui, les madriers et à les reporter en avant; d'autres sont attelés par centaines aux cordes qu'ils tirent avec effort; autour d'eux de nombreux conducteurs, le fouet en main, les stimulent et les frappent comme des bêtes de somme. Vil troupeau, en effet, dont on prodigue les forces et la vie pour le caprice d'un maître, et qui doit compter pour bien peu, si on mesure l'estime qu'on fait de ces hommes à la taille que le sculpteur leur prête, à côté des chefs qui paraissent autant de géants!

Examinez ensuite, sur la place de la Concorde, le piédestal de l'Obélisque, et voyez quels moyens on a employés pour amener à cette place ce lourd monument, souvenir d'un autre âge. Vous ne trouverez plus que des cordes, des machines, un problème de mécanique; c'est la science qui a remplacé la barbarie, et c'est l'homme de peine qui en a profité. J'ai vu dresser cet obélisque; aujourd'hui la vapeur ferait presque toute la besogne et l'homme de peine n'inter-

viendrait pour ainsi dire pas; alors l'ingénieur, craignant encore les mouvements saccadés d'une machine, préféra employer des bras; mais pour les marins qui tournaiént en chantant le cabestan, la peine ne fut ni plus longue ni plus grande que celle de la manœuvre ordinaire d'un navire ; le plus pénible effort n'était plus dans les bras des manœuvres, mais dans la tête de l'ingénieur.

Les tailleurs de pierre qui travaillèrent au piédestal, comme ceux qui travaillèrent à l'Arc de l'Étoile, étaient des hommes libres qui ne tremblaient pas sous le fouet de leurs semblables, qui discutaient leur salaire, qui quelquefois même se coalisaient pour imposer leur volonté, et qui tiraient de leurs sueurs un tout autre profit que la pitance qu'un maître daigne accorder à son esclave. C'étaient des hommes qu'on n'entraînait loin de leurs foyers que par un contrat librement consenti, à la famille desquels le patron devait un dédommagement pécuniaire quand ils étaient blessés ou tués par le fait du travail, des hommes qui avaient des jouissances inconnues à la plèbe antique, qui pouvaient faire des épargnes, et dont quelques-uns devaient à leur tour s'élever, par leur travail, au rang de patron. Voilà la différence.

Ayez des ouvriers instruits, une société riche : vous aurez de bons salaires. Le principal nœud de la question est, comme l'économie politique ne cesse de le répéter, dans l'abondance des capitaux. Après les capitaux, c'est la science à tous les degrés qui exerce la plus heureuse influence sur les salaires, la science élémentaire qui fait l'ouvrier instruit et habile, la science supérieure de l'ingénieur qui perfectionne les instruments de travail et crée les machines. En effet, à une époque où les bras de l'homme agissaient directement et lentement, la main d'œuvre formait le principal

élément de la valeur ; y ajouter quelques sous, c'était renchérir le produit d'une manière trop sensible pour ne pas alarmer la consommation. Si, avec la machine, l'ouvrier produit aujourd'hui cent fois plus, l'accroissement de son salaire n'affectera que d'une quantité cent fois moindre chacun des produits, et le patron pourra plus facilement payer des salaires élevés pour se procurer des ouvriers capables de manier habilement une pareille machine.

Multipliez les capitaux et instruisez l'ouvrier : précepte qui peut paraître banal, mais qu'on ne doit pas se lasser de répéter parce qu'il est la réponse à beaucoup d'erreurs répandues sur cette question. Hors de là, tout risque d'être vain. La réglementation par l'Etat, comme au temps du roi Jean, de Charles IX et du maximum, serait aussi impuissante pour les salaires que pour les marchandises ; en paralysant l'initiative individuelle, elle ne ferait que tarir les sources du travail, avilir les salaires aussi bien que renchérir les marchandises et, dans les deux cas, produire l'effet diamétralement opposé à son dessein. La publication officielle par les prud'hommes de statistiques des salaires apprendrait peu de chose à l'ouvrier ; si elle était simplement le miroir fidèle de la réalité, elle ne serait d'aucune utilité pour le salarié ; si elle prétendait faire elle-même la règle dans chaque métier, elle opprimerait la liberté en tentant de s'imposer ou ridiculiserait l'autorité en restant sans effet. Les tarifs par lesquels certains corps d'ouvriers pensent lier leur patrons, sans avoir d'aussi graves inconvénients parce qu'ils partent de moins haut, deviennent souvent non moins préjudiciables aux ouvriers qu'aux maîtres et tombent pour la plupart en désuétude.

L'égalité des salaires que quelques professions appliquent à peu près, et que, dans quelques autres, les ouvriers récla-

ment, est une injustice : c'est traiter sur le même pied la mollesse et l'activité, la maladresse et l'habileté, et décourager, par conséquent, des qualités qui restent sans récompense. Le prix plus élevé pour les heures supplémentaires que l'on réclame aussi aujourd'hui est une exigence, peu justifiable, des ouvriers, parce qu'ils ne fournissent pas plus de travail, et que, tant qu'il ne s'agit pas d'heures de nuit, ils ne dépensent pas plus d'efforts.

Le problème du salaire est complexe et délicat ; il pourrait, dans telle circonstance donnée, devenir dangereux. On ne saurait donc, sous trop de formes, faire comprendre la vérité de ce principe : la liberté des transactions est la meilleure sauvegarde des intérêts de chacun.

On consomme plus (1). Est-on plus heureux ? Question que l'on pose souvent aux défenseurs du progès industriel, et que l'économie politique aurait droit de renvoyer à la morale, parce que le bonheur est subjectif plutôt qu'objectif, c'est-à-

(1) Voici, pour dernière preuve, comment Lavoisier, en 1788, et M. A. Husson, en 1854, évaluaient la dépense moyenne de l'alimentation à Paris :

	1788.	1854.
Pain	34 fr. 33 cent.	62 fr. 05 cent.
Viande	67 « 50 «	77 « 22 «
Vin	54 « 17 «	78 « 63 «
Bière et cidre	2 « 20 «	4 « 35 «
Eau-de-vie	4 « 00 «	14 « 28 «
Poisson	10 « 17 «	14 « 00 «
Beurre	8 « 83 «	25 « 53 «
Fromage	4 « 00 «	6 « 95 «
Œufs	5 « 83 «	8 « 61 «
Légumes et fruits	20 « 83 «	86 « 71 «
Vinaigre	00 « 67 «	00 « 63 «

dire qu'il consiste plus dans un état particulier de l'âme que dans la somme des jouissances extérieures

Sommes-nous plus voisins que nos pères du parfait équilibre de l'âme? Je ne le crois pas. Posée dans ces termes, la question est insoluble; car la civilisation qui accroît nos jouissances, multiplie en même temps nos besoins et nos désirs, et le désir, porté sur les ailes de l'imagination, va plus vite que la productien des richesses, même la plus soutenue par les capitaux et par la science. Notre société l'a éprouvé. Un grand développement de l'industrie, de rapides fortunes dues à des causes diverses, des tentations de toute nature ont poussé au luxe. Ceux qui tenaient la tête s'y sont abandonnés pour satisfaire leurs désirs; ceux qui venaient derrière eux ont suivi par imitation, et les derniers se sont laissé emporter par le mouvement, pour ne pas rester en arrière. La somme moyenne des consommations pour chacune des conditions qui forment les degrés de l'échelle sociale est beaucoup plus considérable, non-seulement qu'au siècle dernier, mais que sous le dernier règne : ne nous étonnons donc pas que, même en faisant abstraction de la diminution de valeur des métaux précieux, il faille, dans chaque condition, plus d'argent pour vivre.

Le plus grand inconvénient de l'industrie moderne, considéré au point de vue du bien-être, est précisément le défaut de sécurité. Le travail abonde : on jouit. Le travail s'arrête : on souffre. La contraction est pénible pour tous, parce qu'une fois que les hommes ont pris les habitudes d'une certaine aisance, il leur semble, quelle qu'en soit la mesure, qu'en retrancher quelque chose, ce soit leur retrancher une partie de leur être; elle est désastreuse pour les ouvriers que la modicité de leur salaire ou leur imprévoyance ont empêchés de se prémunir contre les mauvais jours. Une

masse considérable de salariés sont tout à coup précipités dans l'indigence. Et pourtant cette alternative d'expansions qui produit les crises, semble tellement liée au développement de l'esprit d'entreprise qu'on ne peut la considérer comme un accident fortuit, et que croire à sa suppression prochaine est se repaître de chimères. Mais on peut du moins étudier les phénomènes, en vulgariser la loi, et inspirer aux entrepreneurs un peu plus de prudence, aux ouvriers un peu plus de prévoyance. Le progrès de la science et de la moralité ne supprime pas, mais il aide à franchir de pareils obstacles.

Les crises d'ailleurs, ainsi que nous l'avons montré, existaient autrefois, quoique moins fréquentes. De plus, au moyen-âge, la majeure partie de la population vivait sous le niveau d'une misère commune ; le moindre déficit de la récolte produisait des famines qui faisaient des ravages bien autrement terribles que les crises. C'est le progrès de la richesse qui nous a délivrés de ce fléau, et si l'industrie qui l'a enfantée n'est pas elle-même sans défaut, il ne faut pas être ingrat envers elle. Il faut chercher à remédier aux crises et à améliorer la condition des femmes qu'un salaire exigu conduit souvent à chercher un supplément dans la débauche ; mais ce n'est pas une raison pour maudire l'industrie et les villes.

Ne valait-il pas mieux, dit-on, que le pauvre restât dans les champs occupé d'agriculture?

C'est lorsque l'homme vivait dans les champs, que sévissaient les plus terribles famines (1) On cite souvent le portrait certainement assombri, mais caractéristique du senti-

(1) Voici un exemple tout récent de cet effet de la famine chez un peuple encore peu manufacturier et presque exclusivement agricole

ment de la Cour comme de la condition des villageois, que La Bruyère traçait du paysan en peignant l'homme du dix-septième siècle (1).

Les intendants et les philosophes du dix-huitième siècle se sont plaints presque aussi amèrement que La Bruyère, de la dégradation des paysans qu'ils ont attribuée à la misère. « Il faudrait, disait d'Argenson, que les villages ne fussent pas déserts et que leurs habitants ne fussent pas eux-mêmes des mendiants ; » et Massillon, que son caractère ne portait pas à l'exagération, tenait à peu près le même langage : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles ; la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine, qui fait leur unique nourriture. » Cinquante ans après, malgré les incontestables progrès que la richesse et le bien-être avaient faits sous le règne réparateur de Louis XVI, les cahiers des bailliages

(*Monit.* du 22 janvier 1867) : *On écrit de Bombay le 7 décembre :* « Nous commençons à connaître avec une certaine exactitude toute l'étendue des ravages causés par la famine dans le district d'Orissa. Le commissaire envoyé par le gouvernement, M. Ravenshaw, en a fait, dans son rapport, une peinture déchirante. Il n'estime pas à moins de cinq ou six cent mille le nombre de ceux qui sont littéralement morts de faim, et il pense que dans plusieurs cantons les trois quarts de la population ont péri. Cette famine est pourtant bien loin de celle de 1770 et même de celle de 1838, qui, dans le nord-ouest du Doab, fit succomber 800,000 victimes. Heureusement que la prochaine récolte s'annonce partout comme devant être fort abondante, et que nous pourrons effacer les maux causés par la dernière disette et en prévenir le retour. »

(1) « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et qu'ils remuent, avec

aux États généraux, renferment de tristes aveux « sur la misère des ouvriers », sur « les haillons qui couvrent le peuple des campagnes et le mauvais pain qui le nourrit. »

Quand on veut remédier aux maux très réels et trop nombreux du présent, ce n'est pas en arrière qu'il faut regarder ; c'est en avant. Il ne faut ni briser les métiers ni renvoyer les ouvriers à leur chaumière, ce qui aurait aujourd'hui le double tort d'être une erreur économique et un revirement impossible ; il faut, au contraire, presser le progrès de l'industrie qui a déjà produit un grand bien et qui a, comme la lance d'Achille, la vertu de guérir, dans ce cas, les blessures qu'elle a faites, en hâtant la diffusion du bien-être.

III

Moralité, mot qui est dans toutes les bouches, mais dont le sens n'est pas le même pour tous les esprits. Il faut le préciser. Entend-on par là simplement l'absence d'actes vicieux et de passions violentes, un état passif ou négatif des âmes ? On peut, dans ce cas, discuter, sans fin et sans résultat, sur la question de savoir si le temps présent est supérieur aux temps passés, parce qu'il y a aujourd'hui, comme autrefois, des vices, parce que la civilisation qui, d'une part, apprend à l'homme à se maîtriser, d'autre part, excite en lui des

une opiniâtreté invincible; ils ont, comme une voix articulée : et, quand ils se lèvent sur leurs deux pieds, ils montrent une face humaine; et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tannières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

passions nouvelles ou plus vives, et que la balance serait impossible à établir. Entend-on l'élévation de l'être moral, la prédominance de l'esprit sur la matière dans l'homme, c'est-à-dire l'accroissement des facultés nobles, de la prévoyance, de l'intelligence, de la dignité personnelle? La réponse devient facile : la société moderne est supérieure.

Est-ce à dire qu'elle soit elle-même bien morale? Non.

Ce que renferme de corruption de tout genre une grande ville comme Paris, ou une cité manufacturière, n'est pas de nature à donner une haute idée de notre siècle. Même dans la vie d'atelier, le sens moral est peu développé. C'est à peine si la conduite irrégulière d'une fille y est mal notée ; elle y est regardée tout au moins comme chose indifférente, quand elle n'y est pas encouragée par la conversation et par l'exemple ; les femmes entre elles y parlent de leurs amants, comme les jeunes gens font de leurs maîtresses, et, de plus, elles calculent d'autant plus ce qu'ils leur rapportent, qu'elles sont plus tourmentées par les besoins du luxe.

Ce qui peut tempérer sur ce point l'indignation du moraliste, c'est que la débauche, à en juger par les naissances naturelles qui en sont le signe le plus apparent, tend plutôt, depuis vingt ans, à diminuer qu'à s'accroître.

Elle diminuera incontestablement avec l'éducation de la femme, c'est-à-dire à mesure que la fille du peuple, comme la fille de la bourgeoisie, aura plus de souci de sa dignité, et à mesure aussi que, gagnant un meilleur salaire, elle sera moins exposée à se vendre par besoin.

L'ivrognerie exerce toujours un funeste empire. C'est le vice dominant de la brute ; il a décimé les tribus sauvages de l'Amérique. Il constitue, pour ainsi dire, dans les pays du Nord, une maladie endémique. Les raisons n'en sont que

trop faciles à comprendre. De toutes les satisfactions des sens, la boisson paraît être, au premier abord, la moins coûteuse. On peut la savourer longuement ; quand on y a goûté, on y revient par une attraction fatale, et dès qu'on s'y est abandonné, on perd vite, avec la raison, jusqu'à la volonté de résister aux excès. Pour ne pas succomber, il faut à l'homme ou des préoccupations nobles qui l'élèvent au-dessus des appétits du ventre, ou un souci de sa dignité assez vif pour qu'il se défende l'usage du plaisir dans la prévision de l'abus. C'est encore une question d'éducation morale, et c'est aussi pourquoi, de nos jours, ce vice dégradant perd du terrain.

L'imprévoyance est un défaut qui caractérise toujours la classe ouvrière. On pourrait dire que l'imprévoyance, chez elle, est un défaut d'intelligence, ou plus exactement un défaut d'énergie, qui ne lui permet pas d'appliquer à la conduite de sa vie les lumières, encore trop confuses, de son intelligence. Le libertinage des femmes en est souvent une conséquence. La débauche des hommes, les longues et ruineuses séances du samedi de paye au cabaret, le chômage du lundi, l'irrégularité du travail dans certaines professions donnant un salaire élevé, dérivent ordinairement de la même cause.

Le spectacle du mal présent est triste ; mais où cherchera-t-on dans le passé des classes pauvres une moralité meilleure ? Dans l'antiquité, lorsque les travailleurs, réduits à la condition servile et devenus la chose d'un maître, ne jouissaient que par faveur de leur pécule et ne s'élevaient pas jusqu'à l'honneur de pouvoir fonder une famille ? Au moyen-âge, lorsque la masse du peuple se composait de serfs, que, déjà supérieure à la multitude antique, elle formait des familles, mais des familles attachées, de génération en génération, sur le sol où elles étaient nées, à la

même chaumière et à la même pauvreté, des familles dans lesquelles parents, enfants, petits-enfants, végétant tous ensemble, mangeaient au même pot et souvent dormaient sur la même paille, comme dans ces bouges qui faisaient frémir Blanqui ? L'imagination des uns y a vu les charmes de la vie patriarcale ; l'imagination des autres y a évoqué le souvenir des sorcières du sabbat: la raison, sans pénétrer le mystère de ces ténébreuses existences, dit que sous le triple poids du servage, de la misère et de la promiscuité, la dignité humaine et la moralité ne pouvaient guère se développer.

Les seigneurs laïques ou ecclésiastiques avaient autrefois des gynécées ou ateliers de femmes serves ; la moralité y était telle, qu'au IX[e] siècle le nom de « femme de gynécée » était devenu synonyme de fille publique (1).

Il y avait dans les villes, surtout à partir du XII[e] siècle, des ouvrières qui n'étaient pas serves ; celles qui filaient la soie allaient parfois la vendre aux Juifs et aux Lombards et la remplaçaient par de la bourre ou prétendaient l'avoir perdue; il fallut, au XIII[e] siècle, sur les réclamations des merciers, les bannir et les menacer du pilori : le piquage d'onces n'est pas un effet de la corruption de notre temps. Le libertinage des ouvrières, autres que les serves, et des étudiants n'est pas non plus un fait récent. « Les dévideuses, dit un lourd plaisant dans un dictionnaire composé au XI[e] siècle, sont celles qui dévident les fils ; elles vident de plus

(1) Dans le principe, on condamnait aux travaux du gynécée la religieuse qui avait enfreint son vœu de chasteté; on reconnut l'abus, et on défendit d'appliquer cette peine « pour que celle qui s'est livrée à un homme, dit la loi, n'ait pas ensuite l'occasion de se livrer à plusieurs. »

toute la substance de leur corps par une débauche fréquente et vident aussi parfois la bourse des écoliers parisiens. » Le mal est aussi vieux que le monde.

La situation était sans aucun doute moins mauvaise vers la fin du XVIIIe siècle, parce que les chaînes du servage ne pesaient plus que dans quelques rares cantons sur le peuple des campagnes et que le travail et la richesse s'accroissaient dans les villes. Mais il y avait peu de temps alors que la philanthropie se préoccupait en France du bien-être et de la moralité des masses ; et, avant que la lumière de la science eût commencé à éclairer ces questions, il s'était écoulé une longue période d'immobilité ou de mouvement aveugle et incertain, sous des impulsions accidentelles et quelquefois contraires.

Depuis que la Révolution a proclamé les droits de l'homme et consacré la liberté du travail, la marche de la civilisation a été plus rapide. Il y a eu et il y a encore une grande agitation dans les faits et dans les idées, conséquence inévitable d'une transformation sociale qu'ont aggravée nos trop fréquentes révolutions politiques. Mais il y a eu en même temps une préoccupation plus vive des souffrances morales de la multitude, une recherche plus attentive et une répression plus vigoureuse du mal; de là l'accroissement, tantôt réel, tantôt apparent de certains désordres qu'on a regardés à tort comme des stigmates de la civilisation moderne.

La plupart de ces désordres diminuent ou cessent de s'accroître. Quand, portant son attention sur les faits les plus incontestables, on considère ce qui est aujourd'hui et ce qui était auparavant, on reconnaît qu'il y a eu un certain progrès dans la moralité, comme il y a eu progrès dans le bien-être.

Avant 1789, l'épargne des salariés n'avait pas d'asile et

n'existait pour ainsi dire pas. En 1818, la première Caisse d'épargne fut fondée par de généreux citoyens; les caisses d'épargne sont aujourd'hui au nombre de 364 et ont reçu plus de deux milliards depuis leur fondation. La classe bourgeoise a, comme les autres, besoin d'être aidée et sollicitée à la prévoyance : depuis la Restauration, les assurances, qui paraissent dans l'avenir appelées à jouer un rôle beaucoup plus important qu'elles n'ont fait jusqu'ici, sont venues à son secours : c'est par milliards aussi qu'on compte leurs capitaux. Les corps de métiers faisaient la charité au patron pauvre; les sociétés de secours mutuels donnent à l'ouvrier malade droit à un salaire et aux soins de l'association; or, ces sociétés, très-rares avant 1789, se sont formées pour la plupart sous le régime de la liberté et se multiplient de nos jours sous la protection du Gouvernement. Non-seulement la richesse mobilière s'est accrue considérablement depuis 1789, mais elle s'est groupée par la puissance de l'association et s'est disséminée sous la forme d'actions.

Sous l'ancien régime, il n'y avait, en dehors des propriétaires fonciers, qu'un fort petit nombre de bourgeois rentiers, et presque tous étaient rentiers de l'État. Aujourd'hui les valeurs mobilières sont pour ainsi dire dans toutes les mains; les rentiers sont beaucoup plus nombreux; les manufacturiers et les négociants placent en titres leurs capitaux un moment inactifs ou les capitaux qu'ils retirent successivement de leur industrie pour se constituer un revenu; de petits employés, des domestiques, des portiers, trop rarement encore des ouvriers possèdent aussi des titres de ce genre. Les actions à prime les ont particulièrement attirés. Il serait si beau de se trouver tout à coup possesseur de 50,000 ou de 100,000 fr.! Les 100,000 fr. ne viennent pas, mais l'ac-

tion reste et c'est toujours autant d'épargné. A ce titre, les actions à prime se distinguent des loteries et leur sont bien supérieures.

L'ensemble de ces faits n'accuse-t-il pas un incontestable progrès? La prévoyance qui épargne sur le présent, qui songe à la maladie, au chômage, à la vieillesse ou qui rêve un établissement, est un des instruments du bien-être. Mais elle a sa source première dans la moralité, et elle est elle-même une cause de moralité. C'est par un noble effort que l'homme et surtout que le pauvre fait le sacrifice de ses jouissances présentes dans une pensée d'avenir; et, quand il a derrière lui quelques épargnes, il sauvegarde mieux sa dignité, parce qu'il est moins à la merci de la faim. Cette dignité s'étiole dans l'extrême indigence, comme une plante sans air; l'augmentation des salaires et du bien-être, quelque inconvénient qu'ils puissent présenter dans certains cas particuliers, l'assainissement des logements, l'appui discret et intelligent des classes supérieures, le sentiment de l'indépendance contribuent à la ranimer.

Ce dernier sentiment n'est pas, au reste, celui qui fait le plus défaut.

Quand on étudie les mœurs de la classe ouvrière, on y découvre d'abord, dans le présent comme dans le passé, des préjugés aristocratiques très-prononcés. Il semble qu'il y ait là un sentiment naturel à l'homme qui aime à avoir des inférieurs et à le leur faire sentir. L'ouvrier traite de haut un apprenti, et parmi les patrons, ce ne sont pas toujours ceux qui ont été ouvriers eux-mêmes qui passent pour les plus doux dans leurs rapports avec les salariés.

On aperçoit de plus aujourd'hui dans cette classe une présomption qu'elle n'avait pas jadis. Les révolutions et les tendances de la politique, le droit de suffrage, une instruc-

tion assez générale dans les villes, mais très-superficielle, l'ont développée, et ont rendu le patronage plus difficile au moment où il est devenu, à certains égards, plus nécessaire. A Paris surtout, beaucoup d'ouvriers pensent que leur règne est arrivé et dédaignent ou tolèrent, à peine, les conseils ou les appuis qui leur viennent des rangs de la bourgeoisie.

Ce n'est pas par un système quelconque de compression morale qu'il est possible aujourd'hui de combattre ce défaut non plus que les autres. C'est par le progrès de l'intelligence, c'est-à-dire par la diffusion des lumières. On l'a compris, et on répand l'instruction.

Moins de crimes, proportionnellement au nombre des habitants des villes, un peu moins d'ivrognerie, plus d'épargne, le développement sous diverses formes de la prévoyance, plus d'instruction, quelque lecture, plus de curiosité d'esprit, plus de souci de la dignité personnelle, n'est-ce pas là, d'après le sens que nous donnons à ce mot, plus de moralité? Dans les masses, la personne humaine vaut plus et vaut mieux aujourd'hui qu'autrefois.

Sur cette question, comme sur celle du bien-être, les générations qui se succèdent sont injustes et ingrates. On s'accommode aisément aux douceurs de la vie, et, quand on y est habitué, on perd bientôt, avec le sentiment de la jouissance présente, le souvenir de la privation passée; notre âge mûr se trouve parfois mal satisfait de la possession d'un bien-être que n'eût pas même osé rêver notre première jeunesse. Si un homme oublie si vite, comment l'humanité n'oublierait-elle pas? Comment ne serait-elle pas plus sensiblement touchée de ce qu'elle croit lui manquer que de ce dont elle jouit et dont ne jouissaient pas les hommes des siècles précédents?

Il en est de même pour la moralité! Nous voyons de trop

près nos contemporains. Nous les voyons même aujourd'hui de plus près qu'on ne les a jamais vus, parce qu'on fouille plus curieusement le mystère des existences pauvres, parce que les statistiques, lesquelles ne datent que de notre siècle, ne nous laissent ignorer ni les crimes, ni les délits, ni l'immoralité et nous les présentent groupés par centaines de mille comme autant d'accusations contre la société moderne. L'immoralité était-elle moindre auparavant parce qu'on ne l'enregistrait pas? Un avoué est porté à croire que la nature humaine n'a jamais été plus processive; un procureur impérial, jamais plus pervertie. En général, les administrateurs, que leurs fonctions placent dans la mêlée du mal, sont enclins à prendre leur siècle en dégoût. Quand on remue la vase, l'eau est toute troublée, et l'humanité, quelque limpide que soit sa surface, cache toujours dans ses bas-fonds une vase épaisse.

C'est à l'histoire qu'il appartient de redresser ces préjugés. On voit le mal présent; elle fait apercevoir le mal passé, et ramène les esprits au sentiment du progrès. Elle nous rappelle que, dans ses longs voyages à travers les siècles, l'humanité marche au milieu d'immenses bourbiers de vices et de misères, que longtemps elle y a croupi dans les ténèbres, sans autre horizon, sans espérance d'un séjour plus riant sur cette terre et presque sans conscience de l'abjection dans laquelle elle laissait languir la plus grande partie d'elle-même.

Si notre temps n'avait pas d'autre mérite, du moins aura-t-il celui d'avoir signalé les bons chemins, sondé les fondrières, tendu la main aux malheureux qui s'y débattaient en vain et placé la société française sur le terrain solide de la liberté.

L'humanité ne s'y avance pas sans doute comme un voyageur seul sur une route plane, mais comme une populeuse tribu d'émigrants à travers une contrée semée d'accidents et d'obstacles, tournant les difficultés et parfois obligée de camper sur un sol ingrat, lançant en avant ses éclaireurs et ses pionniers, et laissant à sa suite une longue file de traînards ; cependant elle avance, et à considérer l'ensemble des faits économiques, la masse de la nation française est sans conteste plus nombreuse, plus riche, plus instruite aujourd'hui qu'elle ne l'était au siècle dernier.

Un des grands historiens de notre temps, Macaulay, qui avait étudié de près les étapes du passé, portait ce jugement dicté par une haute raison et par une connaissance profonde des choses : « Plus on examine avec attention l'histoire du passé, plus on voit combien se trompent ceux qui s'imaginent que notre époque a enfanté de nouvelles misères sociales. La vérité est que ces misères sont anciennes ; ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. »

IV

Jusqu'en 1848, les théories du socialisme n'avaient guère fait d'adeptes que dans le nombre assez restreint d'ouvriers qui lisaient. Après 1848, elles éclatèrent par la publicité ; elles eurent leurs agents d'élection et retentirent jusqu'au fond des plus modestes ateliers de la province. La grande majorité de la classe ouvrière se laissa gagner, et, sans bien démêler les systèmes souvent contradictoires qu'on lui proposait, elle s'attacha surtout aux mots de droit au travail, d'organisation du travail et d'association. Elle accueillit avec plaisir la doctrine de la tyrannie du capital et le projet de la suppression des maîtres.

La séparation de l'ouvrier et du patron qui se faisait peu à peu depuis trente ans par un effet naturel des mœurs s'accusa plus nettement par la différence des théories sociales et des principes politiques.

Depuis cette époque, il n'y a pas eu rapprochement. On pourrait même ajouter que certaines défiances qui semblaient assoupies se sont depuis peu de temps réveillées au bruit des coalitions et de la propagande coopérative. C'est une disposition des esprits regrettable à tous égards. Elle se comprend pourtant. Le suffrage universel a mis entre les mains des masses une grande puissance, sans y mettre, à dose égale, l'intelligence et le sentiment de la justice. Ceux qui ne possèdent pas savent pouvoir beaucoup et se forgent souvent des chimères; ceux qui possèdent, sont inquiets de l'avenir.

Que nous manque-t-il donc à cet égard? Une intelligence plus claire des lois qui président à la formation et à la répartition de la richesse. Entre le salarié et l'entrepreneur, il y a toujours débat, comme entre vendeur et acheteur; mais, si l'instruction avait éclairé leur jugement, ils comprendraient l'un et l'autre que leurs intérêts, pour être distincts, ne sont pas opposés; et que loin d'être séparés par un antagonisme radical, ils sont unis par une étroite solidarité. Le commerce sait bien aujourd'hui (ce qu'il ignorait autrefois) que là où l'industrie est languissante, il languit lui-même. Pourquoi les ouvriers ne sauraient-ils pas que là où les capitaux sont rares et les entreprises peu rémunératrices, le fonds des salaires est fort restreint, et comment les patrons ne chercheraient-ils pas à contribuer au bien-être physique et moral de leurs ouvriers, sachant qu'une population robuste et instruite travaille plus et travaille mieux? C'est à bien faire comprendre ces harmonies sociales que la science populaire doit surtout s'appliquer.

Ce n'est pas toujours ce qui a eu lieu. On parle volontiers de « réformation sociale. » On croit ainsi être profond, et on sait être agréable. Sans doute, il y a des réformes à faire dans une société qui est loin d'être parfaite, et il y en aura toujours à faire dans une société qui se développe. Mais il faut bien se garder de confondre le développement successif et la transformation radicale. Notre société n'est pas une mécanique usée qu'il faille refondre et jeter dans un moule nouveau. Elle a pour principe l'égalité et la liberté. Ce double fondement de justice sur lequel elle repose doit demeurer inébranlable, respecté des générations à l'amélioration desquelles il a servi d'assise. Il est lui-même un produit tardif de la civilisation ; il est la conséquence, comme l'expression la plus haute du progrès social. Ajoutons encore : il est le plus sûr garant des progrès futurs, parce qu'il présente, comme nous l'avons déjà dit, une base assez large et assez solide pour porter tous les développements de l'avenir. C'est donc à le consolider, à le compléter, et non à le miner, que doivent tendre nos efforts.

On a, sur l'exemple donné par les saint-simoniens, déclamé contre le capital et contre ses exigences oppressives du travail. On commence à revenir de cette erreur.

On a rêvé, et on rêve encore la suppression du salariat. Les faits présents ne semblent pas préparer un semblable avenir, puisque le nombre des salariés augmente et qu'il augmentera encore sans aucun doute avec la richesse industrielle, chaque fabrique nouvelle devant nécessairement compter plusieurs ouvriers pour un patron. Il faudrait que les ouvriers pussent comprendre que cette tendance n'est pas une entrave à la civilisation ni une contradiction du progrès. Elle impose, il est vrai, comme chaque forme sociale, des devoirs particuliers au législateur et à l'homme d'État ;

en multipliant et en rassemblant en grandes masses la population flottante, elle exige de la part de l'autorité une vigilance et une sollicitude actives; mais elle n'a rien par elle-même qui puisse justement alarmer le moraliste. Le salariat, que de dangereuses déclamations ont comparé à l'esclavage, n'est incompatible ni avec la liberté, ni avec la moralité, ni avec le bien-être. Tous tant que nous sommes, nous vivons de revenus, de profits, ou de salaires. Le salariat est un contrat entre deux parties qui y trouvent chacune leur avantage, contrat par lequel la fierté de l'ouvrier ne doit se sentir nullement humiliée, et l'autorité de l'entrepreneur, s'exerçant pour un temps et pour un objet définis, n'empiète en rien sur l'indépendance du salarié. Sans doute, le débat qui fixe les conditions du contrat ne se fait pas toujours à armes égales et celui qui possède a sur celui qui ne possède pas l'avantage de la position; mais la concurrence des patrons, que de fâcheux préjugés représentent comme une des causes du mal, est justement la sauvegarde des intérêts du plus faible, qui moins bien traité ici, va là-bas porter ses services au plus offrant. Vaudrait-il mieux, pour que l'ouvrier n'eût pas à débattre son salaire, qu'il fût, comme autrefois, esclave ou serf de son maître? Vaudrait-il mieux assujettir toute l'humanité au caprice du Prêtre social, comme le demandaient les saint-simoniens, et constituer un servage universel sous prétexte d'abolir le salariat? Vaudrait-il mieux, pour qu'il n'y eût plus de salariés, détruire les capitaux qui les payent et établir l'égalité dans la misère? Il est dangereux de déclamer contre le salariat, quand on n'en peut sortir que par la porte de l'absurdité (1).

(1) Bastiat a expliqué la loi du salaire et les avantages qui résultent de cette condition du travail par un exemple saisisssant.

Les fouriéristes avaient une idée plus heureuse, quoique mêlée à beaucoup d'erreurs : former des groupes libres dans lesquels seraient associés capitaux et travailleurs. Des économistes la recommandaient en la dégageant des utopies de mécanisme seriaire et de transformation du monde. Des ouvriers essayèrent de la mettre en pratique, avec timidité et en petit nombre sous le règne de Louis-Philippe, avec fougue et sans se rendre bien compte des moyens ni du but sous la seconde république. Des ouvriers en plus grand nombre et avec plus de mesure, l'ont reprise depuis quatre ans, et l'idée se propage.

Ce serait se faire illusion que de la croire aujourd'hui épurée de toute erreur. Chaque état a ses préjugés ; le manufacturier n'admet pas aisément qu'on proscrive la protection,

« Le vieux pêcheur dit un jour à son camarade : Tu n'as ni barque, ni filets, ni d'autres instruments que tes mains pour pêcher, et tu cours grand risque de faire triste pêche. Tu n'as pas non plus d'approvisionnement, et cependant, pour travailler, il ne faut pas avoir l'estomac vide. Viens avec moi ; c'est ton intérêt comme le mien. C'est le tien, car je te céderai une part de notre pêche, et, *quelle qu'elle soit*, elle sera toujours plus avantageuse pour toi que le produit de tes efforts isolés. C'est aussi le mien ; car ce que je prendrai de plus, grâce à ton aide, dépassera la portion que j'aurai à te céder. En un mot, l'union de ton travail et de mon capital, comparativement à leur action isolée, nous vaudra *un excédant ; et c'est le partage de cet excédant qui explique comment* L'ASSOCIATION *peut nous être à tous deux favorable.* — Cela fut ainsi. Plus tard, le jeune pêcheur préféra recevoir chaque jour une quantité fixe de poisson. Son profit aléatoire fut ainsi converti en salaire, sans que les avantages de l'association fussent détruits et, à plus forte raison, sans que l'association fût dissoute » *Harmonies économiques ; des salaires*, p. 473.

le salarié, qu'on défende le capital et les capitalistes ; l'un et l'autre accepteraient volontiers que l'État fît leurs affaires. Il faut être indulgent pour l'humanité qui a de pareilles faiblesses ; mais il faut chercher à l'éclairer.

L'association ouvrière, sous les trois formes principales qu'elle revêt en ce moment, ne transformera pas le monde. Mais elle s'ajoutera aux différents modes de travail déjà usités, entreprises individuelles, sociétés de patrons, associations de capitaux, et trouvera, comme les autres, sa place sur le champ illimité de la liberté. Elle peut produire du bien, et par conséquent il faut la faire connaître à ceux qui l'ignorent et ne pas décourager ceux même qu'y poussent des espérances trop vastes. Elle peut, en premier lieu, ajouter au bien-être des associés par des profits plus grands ; en second lieu, faciliter l'épargne et la formation des capitaux ; en troisième lieu, développer l'intelligence de l'ouvrier en l'habituant au maniement des affaires ; enfin, contribuer à l'œuvre si difficile de la conciliation des intérêts.

L'association de production, si elle se répand, servira de thermomètre des profits et salaires. Dans tel métier, l'association donne-t-elle de grands bénéfices ? Les patrons devront élever le salaire sous peine de voir leurs ouvriers les quitter pour former des associations. Dans tel autre, les bénéfices ne sont-ils à peu près que l'équivalent du prix de la journée, avec des risques en plus ? l'ouvrier comprendra qu'il aurait tort de se plaindre de son salaire et qu'il réclamerait en vain une augmentation. Ainsi que le disaient des ouvriers de Puteaux, l'association peut supprimer les grèves.

Le mouvement coopératif n'est lui-même qu'une partie d'un mouvement général vers les associations. La Révolution de 1789, si grande et si judicieuse à tant d'égards, avait

été exclusive sur ce point : son excuse est dans sa haine des monopoles et des priviléges qu'elle détruisait et qu'elle craignait de voir renaître. Elle croyait défendre la liberté ; or il n'est pas bon, même pour la liberté, de placer des individus isolés entre eux, en présence de l'État, de la poussière sous la main d'un colosse. Le XIXe siècle n'a plus ce préjugé. Il a commencé par former des sociétés scientifiques ou littéraires, puis de grandes associations de capitaux, des associations de charité ; aujourd'hui des groupes de divers genres s'organisent, pour la bienfaisance, pour l'étude, pour la diffusion des lumières, pour le patronage, pour l'assistance mutuelle (1) : louable tendance, dont un gouvernement sage doit s'applaudir, tant que les associations, agissant au grand jour et sous la surveillance des lois générales de l'État, ne dégénèrent pas en sociétés secrètes.

Si les hommes étaient plus éclairés, que d'antipathies fondées sur des préjugés se dissiperaient peut-être ? Les prolétaires détestent les capitalistes : c'est le capital qui paye leurs services et qui augmente leur salaire. Ils détestent les banquiers comme une aristocratie ; les banquiers sont les répartiteurs du crédit, et le crédit qui porte la force productive du capital au travail et à l'intelligence est un des plus puissants agents du bien-être des masses et de l'égalité des fortunes. Ils se récrient, avec certains publicistes, contre les marchands et les intermédiaires : le commerce met à la portée des hommes la jouissance des produits lointains, et s'il n'existait pas, les agglomérations urbaines et l'industrie seraient impossibles. Que le capital, le crédit, le commerce aient, dans le détail de la pratique, des vices, nul n'en doute.

(1) La franc-maçonnerie, par exemple, a repris, depuis un certain nombre d'années, une vigueur nouvelle.

On doit travailler à les faire disparaître ; on ne doit pas attaquer les principes qui sont des instruments de progrès, et en sachant que le développement de la société est successif et repose sur des lois naturelles, il faut prendre pour devise : Améliorer plutôt que détruire.

C'est surtout à la classe supérieure que s'adresse ce conseil. Il faut qu'elle épouse les intérêts des classes placées au-dessous d'elle ; il ne faut pas qu'elle épouse leurs préjugés ; elle doit les instruire, et non les flatter. Précepte qui, dans notre constitution politique, est plus difficile à pratiquer qu'on ne pense.

Une partie de la tâche incombe aux manufacturiers. Longtemps ils se sont tenus à l'écart, et le patronage a été parmi eux une exception rare.

Depuis une vingtaine d'années, au moment même où la séparation devenait plus radicale, ils ont mieux compris le danger de l'isolement et la nécessité de jeter un pont sur l'abîme que la différence des fortunes et des opinions creusait entre eux et la masse toujours croissante de la population ouvrière. Ils ont offert leur patronage ; ils ont organisé des secours, créé des sociétés, encouragé et récompensé le travail et l'épargne, bâti des logements plus sains et cherché à mériter le titre de patrons. Quand il est assez sage pour ne pas s'imposer, assez bienveillant et adroit pour se faire accepter, ce patronage est un puissant moyen d'harmonie et de moralisation.

Une partie incombe à la bourgeoisie tout entière. Par le fait seul de sa fortune et de son éducation, elle contracte des devoirs moraux vis-à-vis de ceux qui sont moins heureusement partagés qu'elle. Elle ne doit pas oublier que le patronage est à la fois plus utile et plus difficile que l'aumône, parce qu'on ne s'en acquitte pas seulement en déliant sa

bourse, mais en payant de sa personne. C'est surtout, par l'association qu'il est fécond. Le clergé donne l'exemple (1) : que la bourgeoisie le suive.

Il est juste de dire que la partie éclairée de la nation n'a jamais complétement failli à sa tâche et que depuis quelques années, elle se porte avec plus de zèle de ce côté. Les sociétés pour la propagation des lumières, la plupart des leçons publiques, beaucoup de cours gratuits ou même payants, diverses institutions de crédit, d'assistance, en sont les témoignages.

Il faut que le patronage, comme toutes les institutions, se plie aux besoins et aux mœurs des hommes qu'il prétend diriger. Il peut se proposer pour objet soit d'aider les indigents à franchir les difficultés de la vie, soit de répandre l'instruction et les idées morales, soit de pousser les imprévoyants vers l'épargne et l'assurance. Il ne doit pas partout user des mêmes moyens; ce qui convient à la manufacture isolée ou aux villes de grande fabrique est rarement applicable à la petite industrie. A Paris particulièrement, il rencontre de grands obstacles, et dans le défaut d'entente des patrons et dans la fierté ombrageuse des ouvriers (2). Peu de

(1) « La charité a tout à la fois un but spirituel et un but social... c'est d'unir plus étroitement l'homme à Dieu par le sacrifice... c'est de rattacher intimement les uns aux autres tous les membres de la grande famille humaine, et d'accomplir entre eux la loi de justice par une égale distribution des biens et des épreuves de la vie. » *Économie politique*, par M. Périn, t. II, p. 417. Il ne faudrait cependant pas, par excès de zèle, ajouter (p. 422). « Sans elle la propriété serait une institution contre nature ; ce serait le plus intolérable des abus et la plus criante des iniquités. »

(2) Tel patron, par exemple, avait voulu fonder parmi ses ouvrières une société de secours mutuels et fournir le médecin à ses frais ; mais la plupart ont refusé de donner leur adresse et de laisser pénétrer le médecin du patron dans leur intérieur.

régions de France sont au contraire à cet égard dans une situation aussi avantageuse que l'Alsace : groupe nombreux d'ouvriers d'un esprit généralement calme, riches manufactures formant l'aristocratie de la contrée, se succédant de père en fils dans la manufacture, et tenant à honneur de répandre autour d'eux leurs bienfaits et l'estime de leur nom. A Mulhouse surtout, il en est résulté une émulation qui a produit déjà de grands résultats; le patronage y est en quelque sorte passé dans les mœurs; vingt ans après l'événement, on y cite encore, avec réprobation, un fabricant qui a renvoyé ses ouvriers en temps de crise; on y songe à faire le bien aussi naturellement qu'ailleurs on songe à ses plaisirs. Les bons exemples sont contagieux comme les mauvais.

La bourgeoisie doit se pénétrer de cette idée. Elle s'effraye parfois de voir monter la démocratie et elle craint d'être submergée. Elle ne connaît pas sa propre force. Dans un pays où il n'y a pas de caste, il existe un certain équilibre naturel qui, s'il vient à être déplacé brusquement par quelque secousse accidentelle, ne tarde pas à se rétablir de lui-même. La bourgeoisie n'est pas une classe à part; c'est l'élite de la nation dans laquelle entre de plain-pied et sans brevet quiconque s'élève par l'intelligence et par le travail. On voit bien où elle commence; on ne saurait marquer précisément la limite où elle finit ni dire si le petit fabricant a plus de titres pour y être compté que l'ouvrier à façon, le commis aux écritures plus que le contre-maître. C'est l'ouvrier d'hier, manufacturier aujourd'hui; c'est une minorité, mais une minorité qui possède deux des plus grandes forces des temps modernes, la science et la richesse. La renverser n'est pas possible puisqu'elle existe non pas en vertu d'une institution politique, mais par la nature des choses; faire mon-

ter d'en bas jusque dans ses rangs le plus grand nombre possible d'individus, est au contraire un but légitime et un des plus nobles que puisse poursuivre la civilisation moderne.

Peut-être tous les réformateurs ne le comprennent-ils pas ainsi ; mais la bourgeoisie, appuyée sur la science et sur la richesse, ne doit pas s'inquiéter, outre mesure, de certaines menaces qui sont plus isolées qu'elle ne le suppose.

Des priviléges, elle en a eu quelques-uns dans la première moitié du siècle; il est juste qu'elle n'en ait plus et elle doit à sa sécurité de n'en plus vouloir; la démocratie actuelle ne les supporte pas. Pour être plus forte encore, il lui manque de vivre moins dans l'isolement. Si les individus qui la composent savaient mieux d'une part se grouper entre eux, en un mot former des partis, posséder et défendre des idées communes, d'autre part communiquer avec la classe inférieure, l'aider, prendre intérêt à sa condition et le lui témoigner, en un mot exercer le patronage, elle sentirait mieux ce qu'elle peut, et elle pourrait davantage. C'est à atteindre ce double but que doit tendre principalement aujourd'hui sa politique et il appartient au gouvernement de lui en faciliter les moyens; car dans un pays libre l'harmonie ne peut s'établir que par le rapprochement et l'équilibre des forces sociales.

Quelles que soient aujourd'hui les difficultés de la pratique, la science, éclairée par l'expérience de trois quarts de siècle, dit à la politique : « la société est plus riche qu'elle n'était il y a un siècle; les hommes qui la composent ont plus de bien-être, plus d'instruction, une intelligence plus ouverte; qu'on la considère sous le rapport des jouissances matérielles ou morales, la personne humaine s'est améliorée, et cette amélioration est due à la science et

au capital travaillant de concert sous l'égide de la liberté. Donc, que la science, le capital, la liberté prospèrent, et la personne humaine continuera à s'améliorer. »

C'est là le point principal. Quant à l'harmonie des personnes, il faut s'en référer en premier lieu à l'instruction qui dissipe les préjugés, en second lieu, à l'association et au patronage. C'est pourquoi l'instruction, l'association et le patronage sont aujourd'hui les trois plus grandes questions qui préoccupent les amis de la classe ouvrière.

Il y en a une quatrième qu'il ne faut pas séparer des autres et qui est de toutes la plus efficace pour le bien-être et pour la moralité : la prévoyance. C'est un rêve que de prétendre organiser la société de manière à supprimer entièrement la misère, l'industrie de manière à supprimer les crises. C'est un dessein généreux et une nécessité sociale que de pousser les classes inférieures à la prévoyance et d'amener tous ceux qui, pauvrement ou richement, vivent de salaires, à entrer dans les cadres de l'assurance. S'il est impossible de faire que le corps social et le corps humain soient à l'abri de toute cause de maladie ou de destruction, il est possible de mettre, en grande partie, les intérêts à l'abri des conséquences les plus désastreuses de ces fléaux.

Voici un idéal dont il serait désirable que la société se rapprochât de plus en plus et qui résoudrait à peu près le problème du prolétariat industriel. L'ouvrier peut être malade : que tout ouvrier soit membre d'une société de secours mutuels. L'ouvrier peut être privé de son salaire, par le chômage : que tout ouvrier ait une réserve en dépôt à la caisse d'épargne ou dans une association de crédit. L'ouvrier peut être blessé, je ne dis pas par la faute du patron qui, dans ce cas, est légitimement responsable, mais par sa propre imprudence : que l'ouvrier ait une police d'assurance contre les

accidents. L'ouvrier peut mourir, jeune encore, avant que sa famille soit en état de suffire à sa subsistance : que l'ouvrier ait une police d'assurance en cas de mort. L'ouvrier deviendra vieux : que tout ouvrier s'assure une rente viagère. L'assurance qui date à peine en France de cinquante ans, et qui depuis quelques années se développe, est un des plus sûrs et des plus honorables moyens d'échapper aux inévitables suites des accidents de la vie humaine.

Est-ce la seule voie qui s'ouvre à la prévoyance? L'assurance est un moyen recommandable. Mais l'avenir cherchera et en trouvera peut-être d'autres. Déjà la Société mulhousienne des cités ouvrières est parvenue à rendre pratique un idéal supérieur, par une combinaison qui à la fois stimule la prévoyance et l'épargne, procure un bien-être immédiat, et agrandit l'homme par le sentiment de la propriété et par la possession de la terre.

Que faut-il pour s'avancer dans ces voies? Que le salaire s'élève (1), sans que le salarié dépense davantage. Or, pour que le salaire s'élève, il faut que la richesse nationale

(1) Cet idéal n'est pas tellement difficile à atteindre que les salaires d'aujourd'hui ne puissent dans certaines professions y suffire. Voici comment s'exprimait récemment M. P. de Lasteyrie, en recommandant une société d'assurances : « En payant une prime annuelle de 5 fr. 65 cent., un ouvrier peut assurer une indemnité de 2500 fr. à sa veuve ou à ses enfants, dans le cas où il leur serait enlevé par une mort accidentelle.

« Moyennant une prime annuelle de 9 fr. 65 cent., il peut s'assurer à lui-même une pension viagère de 150 fr. en cas d'incapacité permanente de travail, ou une allocation de 1. fr. 25 cent. par jour de chômage temporaire provenant d'un accident.

« Enfin, en portant la prime annuelle à 14 fr. 70 cent. (un peu moins d'un sou par jour de travail), il peut couvrir les trois éven-

augmente, et pour que le salaire ait l'énergie de ne pas dépenser, il faut qu'il se fortifie lui-même en moralité.

Sous quelque côté qu'on envisage la question ouvrière, on est toujours ramené dans le même cercle, et conduit sans cesse à répéter les mêmes conclusions. C'est qu'en effet tout

tualités à la fois, c'est-à-dire assurer à ses héritiers l'indemnité de 2500 fr. et à lui-même la pension viagère de 160 fr. ou la prestation journalière de 1 fr. 25 cent., selon que l'accident dont il aura été victime aura causé sa mort ou bien la cessation permanente ou temporaire de son travail. »

Voici un exemple de l'ensemble de ces assurances : 1° la cotisation de la société de secours mutuels à 2 fr. par mois, soit 24 fr. par an ; 2° 100 fr. par an à la caisse d'épargne que je suppose retirés d'année en année pour faire vivre la famille pendant les chômages accidentels (je ne parle pas du chômage régulier de certaines professions contre lequel la prévoyance est si naturelle qu'elle est généralement pratiquée) ; 3° 19 fr. 30 d'assurance contre les accidents, donnant 2 fr. 50 d'indemnité par jour en cas d'abstention momentanée (ce qui ne retire pas le droit aux secours et à l'indemnité de la société de secours mutuels) et 300 fr. de pension en cas d'incapacité absolue par suite de blessures ; 4° 50 fr. par an, à partir de 30 ans, assurant en cas de mort une somme de 2000 fr. à la veuve et aux enfants (la femme ayant en outre, dans ce cas, la rente viagère du paragraphe 5) ; 5° 102 fr. par an versés à la Caisse des retraites à partir de 30 ans, assurant sur deux têtes, à l'ouvrier et à sa femme, une pension viagère de 600 fr. à partir de l'âge de 60 ans (l'ouvrier pouvant la cumuler avec la rente de 300 fr. du paragraphe 3). Ce placement est calculé avec réserve faite du capital, de sorte qu'un des conjoints mourant, l'autre d'une part verrait sa pension réduite à 300 fr., mais d'autre part toucherait 1530 fr. avec lesquels il pourrait obtenir, en les replaçant aussitôt sans réserve du capital, un supplément de rente de

aboutit là; richesse, bien-être, moralité sont des phénomènes sociaux intimement liés les uns aux autres, et le grand secret de leur progrès est dans le progrès même de l'instruction et de la liberté.

plus de 150 fr.; en outre, à la mort du second des conjoints, les enfants auraient 1530 fr. à toucher.

C'est donc un total de 295 fr. 30 à épargner par an, somme que dès aujourd'hui certains ouvriers de Paris (mécaniciens, etc.) pourraient économiser.

E. Levasseur.

PRINCIPES DE LA SCIENCE POLITIQUE.

PREMIER MÉMOIRE.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS ET CLASSIFICATION DES GOUVERNEMENTS.

La société humaine est fondée à la fois sur le besoin le plus impérieux, et sur l'intérêt le plus évident de tous ses membres.

A ne considérer que la condition physique de l'homme, sa faiblesse et sa misère lors de sa naissance, la lenteur de son développement, les conditions à l'aide desquelles il peut procréer et élever sa postérité, la brièveté de son âge de force, les tristesses de sa décrépitude, il nous apparaît comme dépendant de ses semblables. L'individu a besoin de la famille, la famille a besoin de la société, non-seulement pour résister à l'action destructive des éléments et pour améliorer son existence physique, mais encore pour marcher au perfectionnement et au progrès.

Aussi le pacte social, pour reproduire une expression souvent employée, est-il généralement un pacte tacite, imposé par des circonstances si impérieuses qu'il n'a été, je crois, jamais débattu sur une grande échelle ni même réfléchi.

L'enfant qui vient de naître n'est pas libre de discuter le pacte qui l'unit à sa famille, l'artisan ou le laboureur n'est pas libre, surtout dans les conditions de l'existence sociale ancienne, de discuter le pacte qui l'unit aux concitoyens de sa ville ou de son hameau; le citoyen plus fortuné même est

rarement libre de quitter une patrie dont les institutions lui déplaisent, et s'il le fait, il est obligé le plus souvent d'adhérer d'un façon muette aux règlements de celle qu'il adopte. »

Le pacte social est l'expression d'un rêve, si on veut lui donner une signification historique tant soit peu large : il est surtout l'indication d'un idéal pour lequel des philosophes ont invoqué une société qui discutant toutes les conditions de son existence, ouvrirait en même temps à tous ses membres le droit d'adhérer à ces institutions ou de choisir une autre patrie. Conçu dans ces termes le pacte social n'existe nulle part dans la parfaite expression de sa liberté.

J'ignore si dans les institutions les plus démocratiques le droit permanent de toute individualité et toute famille, de toute commune, de toute province de s'isoler de la société générale dont elles font partie a été jamais consacré ou pratiqué. Quelques cantons suisses se sont fractionnés. Je doute que les nouvelles organisations détachées du groupe persistant eussent pu librement sortir de la Confédération, et je sais d'un autre côté que les États méridionaux de la fédération Américaine du Nord, ont été retenus par la force des armes dans l'union dont ils avaient cherché à se séparer.

Le pacte social est donc une idéal, plus qu'une réalité.

Si l'association est un besoin pour l'homme, elle existe sous diverses formes et à divers degrés.

Il y a l'association de famille qu'on peut trouver à peu près isolée sur les limites de la vie sauvage ; il y a l'association de la tribu ; il y a l'association civile et politique qui prend naissance, quand une nation stable est formée.

La société politique est la conséquence de la communauté des intérêts et des besoins de certaines populations fixées sur un sol déterminé et s'aidant mutuellement à l'égard des

dangers extérieurs comme des périls intérieurs, et aussi des instincts d'amélioration qui se produisent dans leur sein.

Cette société politique peut être plus ou moins étroite, plus ou moins intime, suivant la gravité des circonstances, et suivant la situation et le rapprochement des populations.

De plus grands dangers nécessitent par exemple de plus grands sacrifices pour la défense commune. La liberté individuelle, la propriété, subissent donc des atteintes proportionnées aux situations des peuples, et aussi à l'inclination de leur caractère plus ou moins disposé à imposer et à subir le joug des volontés réciproques et des besoins communs.

L'idée de l'*Etat* qui résume la société politique varie donc d'intensité et d'importance suivant que la communauté des intérêts et des volontés est en quelque sorte plus active, et comprend des objets plus étendus d'après les mœurs et les lois de chaque pays.

§ 1er. — *Principes dominants de l'organisation politique.*

Les sociétés politiques sont régies par deux principes opposés qui ne sont jamais complètement isolés, mais qui se complètent et se modèrent l'un par l'autre.

L'étude des causes qui amènent la prédominance de l'un sur l'autre est une des principales bases de toute science politique. Trop souvent le manque de cette recherche des causes nécessaires de la forme des gouvernements a jeté les hommes politiques dans des abstractions chimériques, et presque toujours en même temps dangereuses. Que d'agitations perturbatrices, que d'efforts violents et coupables seraient peut être arrêtés, si la connaissance exacte des lois politiques, de ces lois qui ont aussi dans une certaine mesure leur inflexibilité, éclairait les passions elles-mêmes sur l'exacte

portée de leurs entreprises et sur le maximum du résultat à espérer de leurs efforts ?

Les deux principes opposés dont dérive l'organisation politique, sont ceux de la subordination et de l'association, de l'autorité et de la liberté : « Le gouvernement civil, a dit Harrington, est l'art par lequel le peuple se dirige par lui-même ou est dirigé par autrui (1). »

J'appelle *subordination* tout ce qui est adhésion des volontés du grand nombre à celles d'un seul homme ou d'un petit nombre d'hommes. Il est facile de voir que cette subordination suppose nécessairement la notion de l'inégalité politique appliquée au bénéfice d'un ou de plusieurs.

J'appelle *association libre* tout ce qui est adhésion aux volontés délibérées des intéressés, simple prépondérance de la majorité sur la minorité des gouvernés. Ce régime suppose l'égalité puisque les volontés n'y pèsent que suivant le nombre.

En attribuant plus spécialement à l'un des systèmes le caractère de l'autorité, et à l'autre celui de la liberté, je n'entends pas dire qu'il n'y a aucune liberté sous les gouvernements d'autorité, ni aucune autorité sous les gouvernements libres.

Il y a entre eux cette différence que dans l'un d'eux l'autorité sort de la délibération de tous, et que dans l'autre la liberté reste subordonnée à l'autorité d'un petit nombre.

Une autre différence non moins saillante les distingue; dans l'une, l'élection domine l'hérédité ; dans l'autre l'hérédité domine l'élection. Dans l'une l'idée du droit et de l'intérêt individuel l'emporte ; dans l'autre, la tradition a plus d'empire : l'intérêt et la raison de l'individu sont sollicités à plus de confiance dans la direction des chefs.

(1) *Aphorismes politiques*, ch. 1er.

Il est impossible de n'être pas frappé dans l'histoire et le spectacle du monde, de l'énorme influence du principe de subordination dans les sociétés de toute nature.

Le pouvoir prépondérant et préexistant du père asseoit la subordination comme un fait nécessaire au foyer de la famille.

L'histoire des peuples, surtout à leur berceau, montre l'influence presque constante d'éléments prépondérants qui soumettent tout autour d'eux, et qui même, par une sorte d'imitation de la société domestique, contribuent à développer pour un temps dans la société politique, la grandeur, la sécurité et le bien-être. Il n'y a pas longtemps que l'Europe a vu la Prusse et la Russie sortir d'une situation voisine de la barbarie par l'influence de volontés puissantes s'imposant à des sociétés dans l'enfance.

Cependant, à côté des États où le principe de subordination a en quelque sorte tout créé, tout gouverné, on a vu aussi le principe de l'association libre exercer sa prépondérance sur quelques sociétés, jusqu'à présent assez peu nombreuses en Europe, sans toutefois que l'action du principe de subordination y soit jamais absolument effacée.

Voyez ces quelques milliers de citoyens des Républiques antiques. Leurs lois, leurs jugements même, la décision de leurs affaires communes n'y sont que le résultat du vœu de la majorité. Et cependant dès qu'il s'agit d'exécuter ces décisions, le principe de subordination reparaît sous la forme d'une délégation, pour un temps plus ou moins long, dont J.-J. Rousseau, dans son *Contrat social*, a très-bien compris qu'elle était une atteinte déjà considérable, mais nécessaire, au régime de la libre convention. Cette délégation apparaît, avec une importance beaucoup plus grande dans les gouvernements constitutionnels et mixtes inventés dans les temps modernes.

§ 2. — *Causes de la prépondérance de l'un ou de l'autre principe dans l'organisation politique.*

Les apôtres des théories politiques ont souvent discuté sur le mérite respectif des principes d'organisation dont nous venons de montrer en quelque sorte les types extrêmes. Ils n'ont pas assez vu suivant nous que ces principes correspondaient à des nécessités de situation qui appelaient fatalement la prépondérance de l'un ou de l'autre dans une société donnée. Que dire de mécaniciens qui, appelés à organiser sur le terrain un mouvement quelconque, s'abandonneraient à des discussions de fantaisie sur le mérite et la beauté de *tel ou* tel mécanisme, au lieu de rechercher avant tout la nature de la force première que la nature leur fournit, le sens dans lequel elle s'exerce, les obstacles que le sol leur présente, les résistances et les points d'appui avec lesquels ils doivent compter? A nos yeux l'étude des circonstances *et de* l'assiette des constitutions politiques est encore trop nouvelle. Elle est toutefois indispensable, et il est temps que dans cet ordre si important des pensées humaines, l'expérience et la logique acquièrent les droits que partout ailleurs l'esprit humain leur concède.

Sans doute les passions jouent ici leur rôle spécial ; mais les passions aussi peuvent avoir à s'irriter devant les lois de l'ordre physique, et à s'incliner en définitive devant elles. Sans assimiler des lois, de nature et de rigueur différentes, il y a, suivant nous, certaines lois politiques non moins impérieuses que celles de l'ordre matériel, et qui sont même liées avec elles et participent à leur inflexible empire.

Quelques personnes peuvent se soulever contre tout rap-

prochement entre la politique et les sciences d'observation (1).

Sans doute le sentiment de la justice et de la sympathie humaine qui élève le but des gouvernements, et fait du bonheur social le terme des efforts de l'homme politique, appartient à l'intuition morale de l'homme d'État. Mais l'appréciation du mécanisme gouvernemental en rapport avec une condition morale et physique donnée, est une question presque aussi subordonnée aux lois de l'expérience qu'un problème d'architecture ou de dynamique.

La seule chose qui puisse obscurcir en cette matière les droits de l'observation, est la complication des éléments que doit suivre l'observateur.

On a souvent comparé la politique à la navigation. Comme celle-ci en effet, la politique a sa force motrice propre dans la volonté de l'homme d'État; sa force empruntée, et quelquefois oblique ou contraire, dans l'opinion du moment; le point de résistance de son gouvernail dans les intérêts du pays.

Mais si la complication des éléments que le navigateur doit dominer ne le dispense pas de précision dans l'observation, et de déférence pour l'expérience, il en est de même des devoirs de l'observateur politique, suivant la juste pensée d'un écrivain de nos jours (2). » Ce n'est pas seulement parce que Machiavel a considéré la politique sous le point de vue expérimental qu'il est tombé dans bien des excès; c'est encore parce qu'il n'a pas fait un emploi large et intelligent de cette méthode, si féconde dans l'esprit des lois, et qui même, sans le

(1) V. au contraire l'ouvrage de M. Dufau sur la *Méthode d'observation* dans son application aux sciences morales et politiques.

(2) *Moniteur* de 1863, p. 851, article de M. Franck sur Machiavel.

respect des lois de la conscience, eût pu le sauver de cet excès.»

Les trois principales circonstances qui surtout déterminent nécessairement par leur réunion la prépondérance de tel ou tel principe dans l'organisation politique d'une société donnée, sont :

1° Les circonstances géographiques ;

2° Les circonstances économiques ;

3° Les circonstances intellectuelles et morales.

Sous le rapport géographique, n'est-il pas évident que l'étendue du sol d'un État y rend l'association libre, difficile et parfois impossible. La délégation intervient souvent à plusieurs degrés pour combler les intervalles de la distance, lorsque le gouvernement par convention y a été essayé. Mais la délégation, c'est souvent l'usurpation en germe des droits du mandant, et en tout cas sa suspension momentanée. De là une inégalité considérable entre le mandant et le mandataire, inégalité qui tend à se perpétuer, à se reproduire, et à procurer au principe de subordination une certaine occasion de s'imposer.

Au reste c'est une opinion souvent formulée que l'affirmation de la difficulté d'établir la République dans les grands Etats.

Montesquieu a dit : « La propriété naturelle des petits Etats est d'être gouvernée en République, celle des médiocres d'être soumis à un monarque, celle des grands empires d'être dominés par un despote. » Un peu plus tard Ferguson écrivait : « Les petits Etats sont inclinés à la démocratie parce qu'une grande proportion des peuples est aisément et fréquemment assemblée (1). » M. de Maistre,

(1) *Principle of moral and political science* (publiés en 1792) part. 1, ch. 3, section X, V, dans le même sens aussi, part. ch. 6, section X.

dans ses *Considérations sur la France*, a comparé une vaste république à un cercle carré. Romagnosi dit de son côté que la démocratie absolue ne peut exister que dans les sociétés très-petites (1).

L'Amérique déroge à cette loi ; mais c'est grâce à la forme fédérative, et à l'état économique qui, par l'élévation des salaires et le bon marché des terres, supprime les ferments de discorde démocratique.

Aussi l'ingénieux écrivain qui, dans ce siècle, a fait le tableau politique de l'Amérique, ne diffère t-il presque en rien de l'avis de Montesquieu, de Ferguson, de Maistre, de Romagnosi.

« L'histoire du Monde, a dit M. de Tocqueville, ne fournit pas d'exemple d'une grande nation qui soit restée longtemps en république, ce qui a fait dire que la chose était impraticable. Pour moi, je pense qu'il est bien imprudent à l'homme de vouloir borner le possible, et juger l'avenir, lui auquel le réel et le présent échappe tous les jours, et qui se trouve sans cesse surpris à l'improviste dans les choses qu'il connaît le mieux ; ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que l'existence d'une grande république est toujours plus exposée que celle d'une petite (2). »

L'étendue du sol n'est pas au reste ici le seul fait à considérer. Les difficultés de communication produisent le même résultat, et nécessitent une plus forte intervention du principe d'autorité, si elles n'amènent pas, comme en Suisse, une sorte d'isolement de canton à canton.

Au contraire, prenez un Etat composé d'une ville, par

(1) *La scienza delle Constitutioni*, etc., p. 190.

(2) *De la démocratie en Amérique*, chap. VIII, édition de 1850, p. 191.

exemple, vous trouvez les républiques de l'antiquité, les villes libres de l'Allemagne, de l'Italie et de la Hollande, et vous comprenez que la démocratie sort essentiellement des institutions municipales (1).

Vous voyez même que là où les deux principes ont été en lutte, commes dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, le républicanisme a eu son siége habituel dans les villes comme le principe monarchique dans les campagnes (2).

La forme insulaire n'est pas sans quelque influence sur le développement de la force publique et par suite du principe d'autorité. Suivant la remarque de Destutt de Tracy, il n'existe jamais dans une île de raison pour avoir sur pied une armée de terre très-forte.

La seconde raison qui pèse sur l'organisation politique d'un pays est le mode économique de la répartition des richesses.

Harrington (3) a très-bien dit que l'empire suivait la balance de la propriété. « And such (except it be in a city « that has little or no land, and whose revenue is in trade) « as is the proportion or balance of dominion or property in « land, such is the nature of the Empire. »

Cette vérité est confirmée par l'histoire à un double point de vue.

D'abord l'inégalité dans la répartition des richesses amène directement une certaine intervention supérieure de la part des privilégiés de la fortune à l'égard de ceux qui dépendent d'eux.

(1) *Esprit des Lois* : livre 8, ch. 16. Lord Brougham dit : *Democracy is much more natural to towns or cities than to country districts* (*political sketches*, Paris 1844, p. 233).

(2) V. les *Mémoires de Jean de Witt.*

(3) P. 37 de l'Oceana.

L'histoire d'Angleterre qui nous découvre l'influence de l'enrichissement des bourgeois anglais sur la révolution de 1640 (1), nous fait voir aussi en définitive le Gouvernement ramené dans ce pays à une aristocratie savamment constituée qui a dominé également depuis la propriété du sol et les conseils de l'État.

La Révolution française a compris profondément ce principe dans les lois successorales auxquelles elle a soumis notre société civile.

Au contraire l'égale répartition des richesses constitue une équilibre de forces qui empêche la domination de quelques-uns (2).

D'un autre côté, les grandes richesses réservées à quelques-uns, provoquent chez les classes inférieures des passions qui rendent difficile le gouvernement par libre association. Les idées de justice et de conservation qui constituent le fonds de toute société politique peuvent être aisément troublées par des pensées de spoliation jetées dans le cœur des masses. Une réaction nécessaire se produit alors, et le socialisme a parfois creusé la tombe des républiques (3).

Une question plus complexe, relativement aux rapports de l'Etat économique avec l'Etat politique d'un pays, résulte de l'appréciation de l'influence qu'il faut accorder aux tendances professionnelles des populations.

Nous ne croyons pas qu'il y ait ici une cause aussi éner-

(1) M. Guizot, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, édition de 1847, p. 9 à 11. « La chambre des communes, dit-il, était, en 1628, trois fois plus riche que celle des Lords. »

(2) Voir aussi M. Cherbuliez, touchant l'influence des inégalités de fortune qui luttent contre la démocratie suisse, t. 1er, p. 87 et 140.

(3) Voyez sur l'Amérique, sous ce rapport, les prévisions alarmantes de Macaulay, p. 44 de son Introduction au Gouvernement représentatif de M. Stuart Mill, traduit par M. Dupont White.

gique et aussi constante que celle qui précède. L'industrie et le commerce ont, il est vrai quelquefois paru disposer les populations à l'association libre plutôt qu'à l'acceptation passive du principe de l'autorité ; tandis que l'agriculture semblait encourager des rapports calmes et réguliers, favorables à la stabilité du pouvoir.

« Si nous considérons, a dit Romagnosi, la propriété « foncière entre les citoyens, elle est certainement le pre« mier moyen de la domination privée, et de la dépendance « respective, parce que le besoin de subsister est le premier « besoin de l'homme, et la terre est l'unique source des « moyens de subsistance. La propriété industrielle au con« traire (dans laquelle je comprends aussi la propriété com« merciale), appartient essentiellement à la liberté, et ne vit « que par elle (1). »

La fusion de l'esprit mercantile avec l'esprit et les intérêts des municipalités, la liberté dont le commerce a besoin, les rapprochements qu'il produit, l'influence qu'il exerce sur l'accroissement rapide des fortunes, la mobilité qui en résulte dans la répartition des richesses expliquent ce dernier résultat allégué, que ne contredit pas l'instinct d'ordre et de sécurité inspiré aussi par les besoins de l'industrie et du commerce (2).

Mais d'un autre côté, si l'on en croit Aristote « la classe la plus propre à la démocratie est celle des laboureurs : aussi la

(1) *La Scienza delle Constitutioni*, p. 264.

(2) D'après Plutarque, les trente tyrans d'Athènes tournèrent vers la terre la tribune du Pnyx, auparavant placé du côté de la mer. « Ils pensaient que la puissance maritime engendre la démo« cratie, et que l'agriculture était moins inquiétante pour l'oligar« chie. » Vie de Thémistocle, XIX. — Burnouf. Archives des missions scientifiques, 1er cahier de 1850.

démocratie s'établit sans peine partout où la majorité vit de l'agriculture (1). »

Il est vrai qu'Aristote ajoute : « Comme elle n'est pas fort riche, elle travaille sans cesse et ne peut s'assembler que rarement pour les réunions politiques. »

Comment douter que cette dernière raison ne soit plus favorable à un état d'obéissance passive que de liberté ? Toutefois je crois que la différence des professions n'exerce sur le développement exclusif de la démocratie aucune influence décisive si ce n'est fréquemment dans le rapport de ces professions avec le fait de l'agglomération urbaine dont nous avons énoncé l'importance.

Le développement intellectuel des nations n'a pas, isolé de toute autre circonstance favorable, une influence absolue sur la prépondérance plus ou moins considérable de la liberté politique dans un pays. On a vu en effet des sociétés avancées en civilisation subir longtemps le pouvoir absolu d'un homme, de même que l'histoire nous montre des démocraties grossières dès les premiers temps connus.

Cependant on ne saurait nier que la propagation des lumières dans un pays n'y facilite considérablement la substitution du principe de l'association libre à celui de l'autorité. Plus les hommes sont éclairés, plus ils connaissent leurs intérêts, plus ils apportent d'exigence dans le désir de les satisfaire, plus il devient dès lors difficile qu'ils ne soient pas associés aux travaux de leur propre gouvernement. Enfin la même cause facilite ces rapprochements, ces concerts d'opinions, ces délibérations, qui sont l'indispensable condition de la liberté politique et de la formation même d'une conscience publique (2).

(1) Barthélémy Saint-Hilaire. *De la vraie Démocratie*, p. 91.

(2) Nous ne faisons point malgré l'autorité de Montesquieu

Ce qui a aussi une influence assez marquée sur les tendances politiques d'un pays, c'est la nature des qualités intellectuelles et des opinions philosophiques qui gouvernent les classes éclairées. Nul ne peut méconnaître combien le despotisme de l'Asie a été favorisé par le fatalisme oriental. On peut regarder la philosophie cartésienne comme ayant eu une assez grande influence sur la formation de ce qu'on appelle le libéralisme moderne. Et l'on a dit avec raison qu'un malentendu avait fait accepter le sensualisme au XVIII[e] siècle comme la philosophie naturelle de la liberté (1). Qui refuserait au bon sens du peuple anglais une part considérable dans la durée de son gouvernement libre? Qui ne comprendrait l'impossibilité dans l'ancienne société russe de tout autre gouvernement que le despotisme, à l'époque où suivant Euler, le mot de *justice* n'existait pas dans la langue moscovite (2) ?

Peut-être faut-il joindre à ces diverses causes l'énergie native du caractère, sans laquelle il n'y a pas de peuple libre. La race anglo-saxonne qui a donné au monde les plus grands exemples de liberté politique est aussi celle qui excelle dans les entreprises pénibles de la navigation et du commerce lointain. Le mot d'Horace « *Id robur et æs triplex* » peut

(*Esprit des Lois* liv. 24, ch. 4), entrer au nombre des causes qui déterminent puissamment le développement des formes politiques des gouvernements les diverses tendances religieuses. Bien que le protestantisme paraisse par sa nature devoir développer le principe de l'indépendance politique, il n'a pas atteint ce résultat d'une manière générale et considérable, d'après le seul examen de la constitution de plusieurs Etats protestants de l'Europe moderne.

(1) *Revue de l'Instruction publique*, du 8 juin 1854, article de M. Caro, sur l'histoire de la philosophie cartésienne, par M. Bouillier.

(2) Dupont White, *Le Positivisme*, p. 36.

s'appliquer à la fois à ceux qui réunissent dans ces entreprises, plus diverses qu'essentiellement différentes dans les conditions de leur succès, en ce sens qu'elles nécessitent le développement de la patience et de la volonté.

En s'occupant du sort des sociétés politiques qui ont été organisées sur le principe fondamental de l'autorité et dans lesquelles l'amour de la liberté a été paralysé ou contenu fortement, on doit se demander quelles sont les causes qui ont fait incliner plutôt le pouvoir restreint à un petit nombre de mains vers la forme monarchique ou vers la forme aristocratique.

Les faits originaires jouent ici un rôle très-important. C'est une observation certaine que les sociétés politiques changent difficilement les formes primitives de leurs gouvernements.

Si un chef militaire a assis sa domination sur une contrée, la monarchie y est fondée.

Là où de riches citoyens se sont élevés, par la faveur puplique et les progrès de leurs richesses, à la domination de leur cité, une république aristocratique sera constituée.

Indépendamment de ces faits historiques qui déterminent souvent la forme définitive du gouvernement d'un pays, il faut reconnaître comme le complément même de ces faits la différence fondamentale de la notion de l'autorité exercée au profit d'un seul ou d'un petit nombre.

L'autorité d'un seul homme est, pour la plupart de ceux qui lui obéissent, entourée du prestige de l'éloignement. Elle s'associe en outre presque toujours à l'esprit militaire qui a servi souvent à la fonder, et dont les institutions lui servent fréquemment de piédestal et de modèle. Le prestige de l'inconnu, l'ascendant de la force matérielle et du commandement caractérisent l'influence sur les masses de l'autorité monarchique.

L'autorité aristocratique a de tout autres fondements. Bien qu'elle ne puisse se soutenir là où les distinctions auxquelles elle s'attache ne jouissent d'aucun prestige, cependant c'est moins le respect mystérieux de l'inconnu que la considération, le respect et la reconnaissance qui la peuvent soutenir.

Dans les pays où l'aristocratie conserve son ascendant, c'est moins à un chef militaire reconnu par des vassaux qu'à un père de famille influent par son âge et ses services qu'on peut comparer le dépositaire de cette influence. Son pouvoir est plus simple, plus persuasif, plus patriarcal, mais aussi plus souvent senti ; on se rappelle ici ce qu'a dit Montesquieu de la *modération* nécessaire aux aristocraties.

Si l'esprit militaire accompagne souvent la fondation des monarchies, c'est un esprit différent et presque contraire, c'est-à-dire celui de la propriété et même du commerce, qui a vécu souvent au sein des aristocraties les plus puissantes. Souvenez-vous sinon de Carthage dans l'antiquité (1), au moins de Venise dans le moyen-âge. Mais si l'histoire de ces Etats montre l'aristocratie appuyée sur la richesse, elle semble prouver aussi que la propriété foncière seule lui sert de piédestal durable, piédestal encore résistant dans cette île voisine de nos côtes, dont l'organisation politique présente à la fois au continent européen l'exemple de ce qu'il ambitionne et de ce qu'il craint le plus, à savoir la liberté politique et l'aristocratie.

Dans les nations continentales de l'Europe moderne, l'aristocratie a été en effet plus abattue que la monarchie, parce

(1) Contrairement aux anciennes assertions courantes, lord Brougham pense que la Constitution carthaginoise était au fond démocratique, *political philosophy*, 1, 92.

que l'esprit de liberté semble avoir dirigé d'abord ses coups contre son adversaire le plus rapproché, contre le pouvoir placé le plus près en quelque sorte du foyer.

La bourgeoisie dans l'Europe moderne a été d'ailleurs jusqu'à présent la principale instigatrice des révolutions. Or si elle a surtout été hostile aux priviléges nobiliaires élevés à côté d'elle, c'est à la monarchie qu'elle a demandé dans cette lutte son appui, et c'est d'elle qu'elle a obtenu le concours qu'elle désirait pour abattre l'aristocratie, en même temps que la faveur des emplois et des distinctions nécessaires pour égaler, éclipser ou faire oublier sa rivale.

§ 3. — *Classification des formes du Gouvernement.*

Aux deux principes dominants de l'autorité ou de la liberté se rattache la célèbre et ancienne division des trois formes de gouvernement monarchique, aristocratique et démocratique.

Les deux premières de ces formes supposent la prédominance du principe d'autorité ; la troisième suppose la prédominance du principe de l'association libre.

Quand je rattache l'aristocratie et la monarchie au principe de l'autorité, et la démocratie à celui de la liberté, il est bien entendu que je compte parler de cette liberté politique qui consiste pour chaque citoyen à n'obéir qu'aux décisions de la majorité sociale, et à prendre part à l'exercice de l'autorité. Je n'ignore pas que cette liberté politique peut se concilier avec une mesure un peu différente de la liberté civile, de même que la prédominance de l'autorité dans l'ordre politique peut coexister avec un assez grand développement de la liberté civile (1).

(1) J'appelle *liberté civile* la liberté du citoyen dans sa situation de famille, dans l'accession à la propriété, dans le régime du sol,

La division des gouvernements en *monarchie*, *aristocratie* et *démocratie*, n'a point perdu son mérite depuis que les gouvernements mixtes ont pris dans l'Europe moderne un développement qu'ils n'avaient point encore obtenu dans le passé de l'histoire. Car ces gouvernements même diffèrent entre eux par la prédominance plus ou moins marquée de l'un des éléments qui caractérisent le système de ces trois formes politiques réduites à l'état pur.

Sous les principes généraux qui animent alternativement les sociétés, se cachent des ressorts divers et nombreux qui caractérisent la politique des peuples.

Suivant que l'autorité agit par la crainte, le respect, l'honneur, la confiance ou la corruption, la nature du gouvernement se modifie. La liberté elle-même, qui devrait toujours s'adresser à la raison et à l'intérêt, saisit quelquefois le levier de l'intrigue et de la passion.

Ce sont là des ressorts, des moyens différents de gouvernement, plutôt que des principes même. Il est même à remarquer que la plupart de ces ressorts se réunissent sous un même gouvernement, et il serait difficile par exemple de citer une monarchie ou une aristocratie dans laquelle l'autorité n'agirait point par la crainte de sa force sur quelques sujets, par l'influence de son prestige sur d'autres, par l'honneur et par la confiance sur plusieurs, et malheureusement aussi par la corruption sur un petit nombre. C'est la prédominance de l'un ou l'autre de ces ressorts qui peut seule caractériser un gouvernement.

dans l'exercice du travail, dans la protection contre les détentions arbitraires. Il y a là comme des ramifications variées d'un même principe dont chacune a certains liens aussi avec l'organisation politique du pays.

Quand Montesquieu a dit que le principe du despotisme était la crainte, celui de la monarchie l'honneur, et le principe de la république la vertu, il a cherché à mettre en relief le ressort principal des divers gouvernements, et peut-être ne l'a-t-il pas fait avec une exactitude suffisante.

S'il est vrai en effet que la crainte est le ressort principal du despotisme; il faut constater que la monarchie absolue ne dédaigne pas toujours le prestige ou la corruption, et qu'en outre il lui est souvent donné d'inspirer un certain degré de confiance aux populations qui subissent son joug.

Quant à l'honneur, dont Montesquieu faisait le principe de la monarchie, on pouvait certes rattacher à ce sentiment de fidélité chevaleresque l'attachement de l'ancienne noblesse française à son souverain ; mais il eût été inexact de ne pas constater aussi l'influence de la crainte et du prestige exercée sur les masses qui constituaient sous ce gouvernement la majorité des sujets. L'honneur d'ailleurs, cette noble ambition qui demande des préférences et des distinctions (1), n'est pas étranger aux gouvernements aristocratiques et démocratiques.

Si la vertu est nécessaire dans les républiques, l'amour jaloux de l'égalité ne les caractérise pas moins (2).

Quelques écrivains ont été d'avis de ramener à deux formes

(1) *Esprit des Lois*, livre 1, chap. 7.

(2) « Une république n'est point fondée sur la vertu; elle l'est « sur l'ambition de chaque citoyen qui contient l'ambition des « autres, sur l'orgueil qui réprime l'orgueil, sur le désir de domi- « ner qui ne souffre pas qu'un autre domine. De là se forment des « lois qui conservent l'égalité autant qu'il est possible : c'est une « société où des convives d'un appétit égale mangent à la même « table, jusqu'à ce qu'il vienne une homme vorace et vigoureux qui « prenne tout pour lui, et leur laisse les miettes. » Voltaire, *Pensées sur l'administration publique* (XXXVIII).

la division des gouvernements, et de reconnaître seulement la *monarchie* et la *polygarchie* (1), cette dernière comprenant à la fois les gouvernements aristocratiques, et les gouvernements démocratiques.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à cette formule non plus qu'à celle qui, conformément aux réflexions que nous avons émises ci-dessus, réunirait la monarchie et l'aristocratie sous une même division, en les considérant comme des gouvernements plutôt fondés sur l'autorité et la subordination que sur la liberté.

Nous avons eu déjà, et nous aurons encore l'occasion de montrer les différences assez nombreuses qui séparent l'aristocratie de la monarchie d'une part, et de la démocratie de l'autre, et c'est à ces trois termes *unus*, *pauci*, *plurimi*, que nous ramènera la classification des divers types de gouvernement, en y joignant les gouvernements mixtes qui rapprochent les éléments divers de ces types isolés. Toutefois en nous rapprochant ainsi de la division des gouvernements adoptée par Montesquieu, nous avons dû faire nos réserves à l'égard de ses idées sur ce qu'il a appelé le principe propre de chaque gouvernement, mot sous lequel il serait facile de confondre l'idée qu'un gouvernement représente avec le sentiment qu'il excite et encourage le plus.

§ 4. — *De la perfection des gouvernements.*

Il résulte de ce qui précède que les gouvernements sont l'expression mobile d'un état de société donné, et qu'aucun

(1) V. *Boxhorn* et *Taparelli: saggio teorico di Dritto naturale*, t. Ier, p. 163 et 178, *sesta edizione*.

C'est aussi la tendance de M. Hippolyte Passy dans ses deux mémoires sur la forme des gouvernements, insérés dans les recueils de l'Académie des sciences morales pour 1855.

d'eux ne constitue un type absolument et exclusivement légitime. Je partage donc quelque peu l'opinion de M. Macaulay (1), qu'il est impossible de déduire une théorie de gouvernement complète de la nature de l'homme en général. Car c'est toujours à une population donnée qu'il faut rapporter le mérite et le jugement des gouvernements.

La première condition de la forme des pouvoirs est de répondre aux conditions de la société qu'ils régissent, et de représenter dans un juste équilibre les éléments qui y vivent et s'y agitent. Sous ce rapport les émancipations prématurées sont aussi dangereuses que les compressions surannées. La nature fait plus que l'art dans le gouvernement du monde, a dit un écrivain italien : « L'anabaptisme politique, ajoute-t-il, est la plus grande calamité qui puisse affliger les nations (2).

La seconde condition de perfection encore relative, que les gouvernements doivent réaliser, est de marcher au progrès et au bien par les moyens qui dérivent de leur nature, et de faire prédominer la raison et la justice dans leurs actes particuliers.

Quelques auteurs ont parlé de la souveraineté *de la raison* (3), et on peut admettre cette souveraineté comme la règle de la conduite des gouvernements; mais la formule dont il s'agit ne révèle pas complètement la forme convenable des constitutions, si ce n'est par le rapport que

(1) *Miscellaneous Writings*, t. Ier, p. 321.

(2) Romagnosi, p. 214.

(3) M. Sudre pense que la souveraineté de la raison est la base des théories politiques des philosophes grecs. — *De la souveraineté*, t 1er, p. 150.

cette forme doit avoir avec les éléments sociaux d'un pays donné.

Ce serait éluder le problème de cette forme à dégager des éléments sociaux que d'alléguer qu'il existe toujours dans certains de ces éléments plutôt que dans les autres une représentation spéciale, un organe prédestiné de la raison.

Car il y a des circonstances dans lesquelles soit un souverain ou un ministre sagace, soit une aristocratie éclairée, comprennent mieux les nécessités sociales que la masse du peuple lui-même; et l'observation seule révèle quelquefois ces particularités.

L'idée de la souveraineté de la raison n'est donc qu'un hommage rendu aux gouvernements sages parmi lesquels le temps a généralement placé au premier rang ceux qui tiennent compte de la discussion en général, suivant les distinctions que les temps et les lieux comportent, gouvernements dans lesquels rentrent d'ailleurs des types constitutionnels extrêmement différents.

Peut-être le caractère *très-relatif* (1) du mérite des diverses formes de gouvernement est-il confirmé jusqu'à certain point par les transitions en sens différent de l'une à l'autre forme, qu'on peut relever dans les annales de l'humanité.

(1) Ce caractère relatif explique en partie cette opinion fréquemment émise dans les temps de stabilité, surtout que le meilleur gouvernement est celui que l'on a. La Bruyère et Ferguson ont exprimé notamment cette idée. On connaît la maxime de La Bruyère : « Quand l'on parcourt sous la prévention de son pays toutes les formes de gouvernement, l'on ne sait à laquelle se tenir ; il y a dans toutes le moins bon et le moins mauvais. Ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sûr, c'est d'estimer celle où l'on est né la meilleure de toutes et de s'y soumettre. »

En Grèce, M. Sudre a signalé la succession historique des formes suivantes :

Monarchie, aristocratie de naissance, tyrannie ou dictature (Œsymnétie), république timocratique ou démocratique.

Rome ancienne a passé de la monarchie à la république, et est retournée de la république à la monarchie despotique.

Venise a vu succéder à la démocratie la monarchie élective et l'aristocratie.

Berne a passé de la démocratie à l'oligarchie à la fin du XVIe siècle (1).

Le secret des révolutions modernes, de ces révolutions qui, suivant le mot d'Aristote, cité par M. Sudre, « naissent de grandes causes et de petites occasions, » ce secret n'est pas encore définitivement dévoilé. Seulement la stabilité des formes politiques extérieures jointe à une intervention régulière de garanties croissantes pour le principe démocratique, semblent caractériser les sociétés modernes. Sauf la transition de la république en monarchie en Hollande, transition opérée dans le siècle dernier lors de l'établissement du statoudhérat héréditaire sous l'influence des besoins de la défense nationale et de l'exemple des Etats voisins, il n'y a guère eu en Europe que des transformations intérieures plutôt que des modifications complètes de la nature et de la forme extérieure des gouvernements dans les derniers siècles.

Cependant la monarchie élective tentée dans quelques Etats de l'Europe orientale et septentrionale, sous des influences aristocratiques qui en sont l'accompagnement naturel (2), semble définitivement repoussée des constitutions modernes.

(1) V. l'ouvrage de Karl Morell sur Bonstetten (en allemand), p. 16

(2) *Esprit des Lois*, livre XI, chap. 13.

Elle n'a en effet ni la stabilité de la monarchie héréditaire, ni la mobilité régulière et prévue de la République.

Ces observations sur la perfection des gouvernements dérivent, on le voit, d'une observation plus générale déjà énoncée plus haut et qui porte sur le caractère même de la science politique dans laquelle l'observation et l'expérience doivent avoir suivant nous une très-grande part (1), sans supprimer toutefois les inspirations élevées de la justice et de la raison spéculative.

(1) On lit dans un rapport de M. Franck à l'Académie des sciences morales et politiques, sur le concours relatif à la Morale dans l'antiquité : « La morale considérée comme une science, comme la « science de nos devoirs, non comme un recueil d'observations sur « les mœurs, ne peut admettre que des principes absolus... La po- « litique, au contraire, ne cherche et ne peut rencontrer que des « vérités relatives ; c'est une science d'expérience, de composition « et de transaction ; car les systèmes de gouvernement et de légis- « lations qu'elle propose aux hommes, ils faut que les hommes « puissent les supporter. » *Moniteur* du 5 août 1864.

E. DE PARIEU.

LES LÉGENDES

DE

L'AITAREYA BRAHMANA

DU RIG-VÉDA.

Les légendes de l'Aitareya Brâhmana peuvent se diviser en deux classes, selon qu'elles concernent les dieux ou les hommes; elles sont, d'ailleurs, également confuses, également obscures. Cependant les premières sont purement mythologiques, tandis que, dans les secondes, il y a peut-être des traces d'événements réels, dont l'histoire pourrait tenir compte. Je vais donner l'analyse de quelques-unes de ces légendes, telles que je les trouve dans le Brâhmana, laissant à d'autres plus hardis et plus sagaces le soin de les interpréter, s'ils le peuvent. Je n'en découvre pas le sens; et il me semble qu'à le chercher on se donnerait beaucoup de peine sans aucun profit.

Une légende qui revient très-fréquemment et toujours sous des formes analogues, c'est la lutte des Dieux ou Dévas contre les Asouras, des bons esprits contre les esprits malins. Elle sert à l'auteur du Brâhmana pour expliquer le rituel, soit dans les cérémonies qui le composent, soit dans les mots des hymnes qui y sont récités. Ainsi le mot d'Oupasad, dans le langage liturgique, signifie la place que doit occuper le dieu Soma, quand il a été reçu dans l'enceinte sacrée. Mais Oupasad signifie, en outre, le siége d'une place forte; et voici la légende qui vient à l'appui de cette double acception du mot Oupasad.

Les Dieux et les Asouras combattaient dans ces mondes, dont les Asouras avaient fait des forteresses, comme les rois en font dans leurs États. Ils avaient changé la terre en forteresse de fer, l'air en forteresse d'argent, et le ciel en forteresse d'or. Les Dieux se dirent : « Les Asouras ont fait de ces mondes des châteaux forts; faisons d'autres mondes contre ces châteaux. » Ils firent donc, en dehors de la terre et contre elle, une vaste salle (*Sada*); en dehors de l'air, une place pour le feu (*Agnîdhrîya*); et, en dehors du ciel, deux magasins pour la nourriture (*Havirdhâna*) (1). Ils firent ces mondes pour les opposer à ceux des Asouras; puis ils se dirent : « Faisons les offrandes qu'on appelle Oupasads, « c'est-à-dire les Siéges; car c'est par le moyen d'un siége « qu'on s'empare d'une ville fortifiée. » Les Dieux le firent; et, après la première Oupasad, il chassèrent les Asouras de la terre; après la seconde, ils les chassèrent de l'air; et, avec la troisième, ils les chassèrent du ciel. C'est ainsi que les Dieux expulsèrent les Asouras; mais les Asouras chassés se réfugièrent auprès des Ritous, c'est-à-dire des saisons. Les Dieux se dirent encore : « Accomplissons les Oupasads; et « ils les accomplirent. »

Les Oupasads étant au nombre de trois, ils les répétèrent chacune deux fois; et alors elles furent six. Comme il y a six saisons, ils chassèrent encore les Asouras des saisons. Les Asouras se réfugièrent dans les mois. Les Dieux se dirent : « Accomplissons les Oupasads; les Oupasads étant déjà six, « répétons-les chacune deux fois; cela fait douze. » Comme il y a douze mois, les Dieux chassèrent les Asouras des mois.

(1) Le *Sada*, l'*Agnîdhrîya* et l'*Havirdhâna* sont diverses parties de l'enceinte sacrée pour recevoir le Soma, les feux et la nourriture offerte aux Dieux.

Les Asouras se réfugièrent dans les demi-mois; mais les Dieux, doublant encore les Oupasads, chassèrent les Asouras des vingt-quatre demi-mois. Les Asouras s'enfuirent alors dans le jour et la nuit. Les Dieux réduisirent les Oupasads à deux; et, par celle qui s'adresse à la première partie de la journée, ils chassèrent les Asouras du jour; et, par celle qui s'adresse à la seconde, ils les chassèrent de la nuit. Voilà pourquoi la première Oupasad doit être accomplie dans la première partie du jour; et la seconde, durant la seconde partie du jour. Les Oupasads sont donc les divinités de la victoire, puisque c'est par elles que les Dévas ont vaincu les Asouras; et l'heureux mortel qui connaît à fond les Oupasads est assuré de la défaite de tous ses ennemis.

Autre légende pour expliquer la cérémonie du Tânoûnaptram, où, comme je l'ai dit (1), tous les assistants s'obligent par serment à ne point se nuire les uns aux autres. Les Dieux étaient désunis entre eux; et craignant que les Asouras ne vinssent à profiter de leur faiblesse pour les dépouiller de leur empire, ils se mirent en marche sous la conduite d'Agni, d'Indra et de Brihaspati; et ils délibérèrent. Le résultat de cette sage discussion fut que les Dieux convinrent d'aller déposer leurs corps dans le palais du dieu Varouna, le Dieu des eaux, et qu'ils se promirent par serment de respecter mutuellement ce précieux dépôt. Ils déposèrent en effet leurs corps dans le palais de Varouna; et ce fut là leur *Tânoûnaptram*, l'union de leurs corps. Depuis lors, les hommes ont dit : « Nul de ceux qui se sont unis par la cérémonie du « *Tânoûnaptram* ne doit être inquiété dans sa personne. »

Voilà deux légendes qu'on pourrait appeler philologiques,

(1) Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1866, p. 552.

puisqu'elles servent à éclaircir le sens des deux mots, Oupasad et Tânoûnaptram. Dans d'autres cas, la légende sert à expliquer un détail de la cérémonie qu'on expose. Par exemple, dans le sac ifice d'un animal, on doit, avant de l'immoler, promener le feu sacré autour de lui. D'où vient cette observance? Le voici.

Les Dieux faisaient le sacrifice, quand les Asouras vinrent les attaquer pour troubler la cérémonie qu'ils accomplissaient. L'attaque eut lieu contre le poteau du sacrifice à l'est, quand l'animal venait d'être purifié par les hymnes Aprîs, et avant que le feu fût promené autour de la bête. Les Dieux, réveillés en sursaut, enveloppèrent l'enceinte d'une triple muraille ressemblant à du feu, pour se défendre et protéger aussi le sacrifice. Les Asouras, en voyant ces murailles flamboyantes, n'osèrent risquer l'attaque et se retirèrent. Les Dieux défirent ainsi les Asouras à l'est aussi bien qu'à l'ouest. Voilà pourquoi les sacrificateurs portent le feu autour de l'animal après avoir récité un Mantra; c'est l'entourer d'une triple muraille de feu, pour se protéger eux-mêmes et protéger le sacrifice (1).

Dans d'autres cas, les Dieux emploient des moyens plus doux, mais non moins efficaces contre les Asouras. Un jour ils faisaient un sacrifice, et les Asouras imitaient tout ce qu'ils leur voyaient faire, afin de devenir par là leurs égaux. Mais les Dieux eurent alors recours à la louange mentale, à la prière silencieuse; les Asouras, ne la voyant pas, ne purent imiter cette cérémonie; car la louange silencieuse est l'essence même des mantras. Toutes les autres armes que les Dieux employaient contre les Asouras étaient visibles; mais celle-là échappait aux Asouras, qui se

(1) M. Martin Haug. *Aitareya Brâhmana*, 2ᵉ partie, p. 97.

sentirent vaincus sans savoir comment. C'est ainsi que les Dieux se rendirent maîtres des Asouras par le Toûshnîm Çamsa, la louange silencieuse ; et celui qui connaît cette formule est assuré de vaincre ses ennemis, comme les Dieux triomphèrent des leurs (1).

Parfois les Dieux sont aidés dans leurs résistance par des Rishis. Ainsi, un jour qu'ils s'étaient réfugiés dans la cérémonie Agnishtoma, les Asouras se réfugièrent dans l'Oukthya, qui en est une modification ; les Dieux et les Asouras étaient d'égale force ; et les Dieux ne savaient comment obtenir la victoire. Mais un Rishi, Bharadvâja, avait vu les Asouras ; et il dit : « Les Asouras sont entrés dans les Oukthas ; personne que moi ne les a vus. » Il invoqua donc Agni et le fit venir en récitant un Mantra. Agni vint et s'écria : « Qu'a donc à me dire ce long, maigre et pâle « anachorète ? » En effet Bharadvâja était maigre ; il avait une haute stature, et il était pâle. Il répondit à Agni : « Les « Asouras sont entrés dans les Oukthas, et personne ne les « a aperçus. » Agni monta à cheval sur-le-champ, marcha contre les Asouras et les vainquit. Cet acte d'Agni est ce qu'on nomme le Sâkamaçvamsâman, chant par lequel les prêtres doivent commencer les Oukthas, dans la cérémonie de l'Oukthya (2).

Mais ce n'est pas seulement avec les Asouras que les Dieux ont à lutter, c'est avec le Sacrifice lui-même, qui les fuit et qui ne veut pas les alimenter. Le Sacrifice dit un jour aux Dieux : « Je ne veux plus être votre nourriture. » Les Dieux lui répondirent : « Ne t'éloigne pas, car nous n'avons que

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 138.

(2) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 251. livre III, § 49.

« toi pour nous nourrir. » Les Dieux, craignant que le Sacrifice ne les quitte malgré leurs prières, adoptent un moyen violent; ils tuent le Sacrifice et se le partagent. Mais ils avaient mal calculé, et ils s'aperçurent que le Sacrifice ne suffisait pas à satisfaire leurs besoins. Ils rétablirent donc le Sacrifice dans son premier état; et ils dirent aux Açvins, qui sont les médecins et les adhvaryous des Dieux, de le soigner. Voilà pourquoi, dans la cérémonie du Pravarghya, il y a deux adhvaryous pour s'occuper de tous les préparatifs.

Une autre fois, le Sacrifice, non moins indocile, quitte les Dieux, et s'en va dans les substances nutritives. Les Dieux, se voyant abandonnés, cherchent à pourvoir à l'absence du Sacrifice et à leur nourriture par le moyen d'un Brâhmana et des mètres. Ils initient donc un Brâhmana en récitant les mètres canoniques. Ils accomplissent tous les rites de l'initiation, du Dîkshanîya ishti (1), d'un bout à l'autre, y compris les stances qui s'adressent aux épouses des Dieux (Patnisamyâdjas): ils accomplissent également plusieurs autres rites, donnant un exemple que les humains ont pieusement suivi. Enfin ils atteignent le Sacrifice si longtemps cherché, et ils lui disent : « Arrête-toi pour devenir notre nourriture. » Le Sacrifice répondit : « Non, pourquoi m'arrêterais-je pour « vous? » Les Dieux lui dirent : « Comme tu as été uni à « un Brâhmana et aux mètres, tu dois t'arrêter. » Le Sacrifice y consentit; et voilà pourquoi le Sacrifice ne porte les offrandes aux Dieux que quand il est uni à un Brâhmana et aux mètres (2).

(1) Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1866, p. 547.

(2) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 243.

Un des prêtres officiants, le grâvastout, qui ne figure qu'à la libation du milieu du jour, y reçoit des mains de l'adhvaryou un bandeau dont il se couvre les yeux, et il récite les hymnes appelés Grâvânas, dont l'un a été vu, dit-on, par Arbouda, le serpent qui était Rishi. Il faut une légende pour expliquer cette pratique du grâvastout, et cette circonstance assez étrange d'un serpent composant un hymne. Voici cette légende. Les Dieux faisaient un jour un sattram à Sarvatcharou; mais ils ne réussissaient pas à détruire les conséquences de la faute qui avait été commise. Arbouda, le fils de Kadrou, le serpent Rishi, l'auteur des Mantras, leur dit : « Vous avez négligé un rite qui doit être rempli par le hotri. « Je vais le faire pour vous, et vous aurez alors détruit les « conséquences de la faute. » Les Dieux lui répondirent : « Fais-le. » A chaque libation du milieu du jour, il sortait de sa caverne ; et, s'approchant des Dieux, il récitait les formules sur les pierres qui broient le Soma. De là vient que maintenant on récite ces formules à l'imitation du serpent, et que sa sortie de la caverne est appelée, de son nom, dans les sacrifices : Arboudodâ-Sarpanî. Mais le roi Soma, bu ainsi par les Dieux, les avait enivrés. Ils dirent alors : « Un ser« pent venimeux a jeté ses regards sur notre roi. C'est bien, « mettons lui un bandeau sur les yeux. » Ils lui mirent donc un bandeau sur les yeux; et de là vient qu'on se met aujourd'hui un bandeau sur le visage, pour réciter les formules sur les pierres qui broient le Soma. Le dieu Soma ayant encore enivré les Dieux, ils se dirent : « Le serpent Rishi répète ses « Mantras sur les pierres destinées à broyer le Soma. C'est « bien ; mais à ces Mantras il faut que nous mêlions aussi « d'autres vers. » Ils mêlèrent donc d'autres vers aux Mantras du serpent, et le Soma cessa de les enivrer. En mêlant ainsi d'autres vers aux Mantras, ils réussirent à effacer les

conséquences de la faute. En imitant ce qu'avaient fait les Dieux, les serpents parvinrent également à anéantir toutes les conséquences de leur faute; et voilà comment, dans cet état de pureté, ils changent de peau et en prennent une nouvelle. De même celui qui sait tout cela détruit les conséquences des fautes qu'il peut commettre (1).

C'est que tous les Dieux n'ont pas part au Soma, et tous ne sont pas admis à le boire. Il y en a trentre-trois qui peuvent s'en abreuver, et il y en a tout autant à qui il est interdit. Les trentre-trois Dieux qui boivent le Soma sont les huit Vasous, les onze Roudras, les douze Aditiyas, Prâdjapati et Vashatkâra. Les trente-trois Dieux à qui le Soma est interdit n'en ont pas moins une part de l'animal immolé dans le sacrifice. Parfois les Dieux ne se contentent pas d'un animal, et ils allèrent un jour jusqu'à sacrifier un homme. Mais la partie de cet homme qui était faite pour devenir une offrande s'échappa, et entra dans un cheval. C'est depuis ce temps que le cheval est devenu propre au sacrifice. Les Dieux relâchèrent alors cet homme, qui n'avait plus en lui la partie propre à servir d'offrande, parce que cet homme était déformé (2). Les Dieux relâchèrent alors le cheval, parce qu'il s'était changé en un cerf de couleur blanche. Les Dieux immolèrent le bœuf; mais la partie qui, en lui, était propre au sacrifice passa dans un mouton, qui, depuis lors, est propre au sacrifice. Le bœuf se changea en un buffle. Le mouton se changea aussi en chameau, quand sa partie propre au sacrifice fut entrée dans une chèvre. Pour la chèvre, la même partie s'enfuit dans la terre; et voilà comment la terre peut être offerte en sacrifice; car les Dieux y ont changé

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 379.
(2) *Id.*, p. 90.

la partie de la chèvre en riz, pour qu'on puisse en faire des Pourodâças (1).

Après ces légendes extravagantes sur les Dieux, il y en a une foule d'autres sur chaque Dieu en particulier. Pradjâpati, le maître des êtres, qui souvent est élevé au rang de créateur dans la mythologie hindoue, est présenté, dans l'Aitareya Brâhmana, sous les couleurs les plus singulières. Tantôt il est lui-même hotri dans le sacrifice qu'il offre, et il répète la prière du matin, le Prâtaranouvâka, en présence des Dévas et des Asouras, qui attendent avec anxiété quel nom de divinité il prononcera avant tous les autres. Pradjâpati, qui voit leur inquiétude, se demande : « Comment « pourrai-je faire pour ne blesser personne ? Si je prononce « le nom de quelqu'un d'abord, comment le reste des Dieux « aura-t-il part à l'invocation ? » Pour éviter tout embarras, Pradjâpati, le souverain des êtres, se décide à ne nommer qui que ce soit. Il commence donc sa prière par un vers où les Eaux sont invoquées (*Apo révatîr*, Rig-Véda Samhitâ, x, 30, 12) ; et, comme les Eaux sont censées représenter toutes les divinités, les Dieux sont ravis de cette déférence de Pradjâpati. C'est ainsi qu'il faut toujours commencer le Prâtaranouvâka, la prière du matin.

Dans une autre circonstance, le rôle de Pradjâpati, assez peu digne déjà dans celle-ci, devient honteux. Il a commerce avec sa fille, qui est l'aurore ou le ciel. Les Dieux, révoltés d'un tel inceste, s'empressent de réparer le crime que Pradjâpati vient de commettre. En réunissant tous leurs corps, ils forment un nouvel être appelé Bhoûtavân, qu'ils chargent de détruire la faute du souverain des êtres. En effet, Bhoûtavân poursuit le crime et le perce d'une flèche. Le crime

(1) Pour le Pourodâça, voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1866, p. 548.

de Pradjâpati monte au ciel pour devenir la constellation du Cerf (1) (Mriga); et sa fille, changée en biche, y devient aussi la constellation Rohinî. Je suis forcé de passer ici des détails d'un cynisme inconcevable, où l'auteur du Brâhmana semble se complaire (2). Cet abaissement criminel de Pradjâpati n'empêche pas que, dans un autre chapitre, on ne le représente comme le créateur des mondes. A la fin du V[e] livre, en traitant de l'Agnihotram, sacrifice qu'on doit offrir après le lever du soleil, l'auteur de l'Aitareya Brâhmana s'exprime ainsi :

« Pardjâpati avait le désir de créer des êtres et de les « multiplier lui-même. Il se soumit donc à des austérités. « Les ayant finies, il créa les mondes, la terre, l'air et le « ciel. Il les échauffa de son ardeur, et trois lumières furent « produites : Agni de la terre, Vâyou de l'air, et Aditya du « ciel. Il les échauffa de nouveau, et il produisit ainsi les « trois Védas : le Rig-Véda vint d'Agni, le Yadjour-Véda « vint de Vâyou, et le Sâma-Véda vint d'Aditya. Il échauffa « les Védas, qui produisirent trois luminaires. Bhoûr vint « du Rig-Véda; Bhouvah, du Yadjour-Véda ; et Svar, du « Sâma-Véda (3). Il échauffa de même ces luminaires, et il en « sortit trois sons, A, OU et M, qui, réunis par Pradjâpati, « formèrent la syllabe OM ; et voilà pourquoi les prêtres

(1) C'est que Pradjâpati, pour s'unir à sa fille, s'est changé en cerf ; et sa fille elle-même, pour recevoir ces caresses repoussantes, a été changée en biche. Ces transformations, destinées à faciliter des rapprochements de ce genre, sont très-fréquentes dans le Mahâbhârata, qui aura sans doute emprunté cette idée aux Brâhmanas

(2) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2[e] partie, p. 219 et suivantes.

(3) Voir le *Journal des Savants*, cahier de juin 1862, p. 352.

« répètent : OM, OM. » Pradjâpati continua le sacrifice, et avec le Rig-Véda, « il composa les devoirs du hotri ; avec le « Yadjour, ceux de l'adhvaryou ; et avec le Sâman, ceux de « l'oudgâtri. De la lumière qui est dans cette triple science il « fit l'essence du Brahma. » Pradjâpati enseigne ensuite aux Dieux le moyen d'employer les trois luminaires, Bhoûr, Bhouvah et Svar, pour réparer toutes les fautes commises dans le cours du sacrifice, soit en se servant de ces trois mots isolés, soit en les réunissant pour leur donner plus de puissance (1).

Le rôle que l'Aitareya Brâhmana prête à Indra, le roi des Dieux, n'est pas non plus très-édifiant. Lorsque Indra, d'un coup de son tonnerre, que les Dieux lui ont fabriqué, a terrassé le redoutable Vritra, il est saisi de terreur ; il craint que son ennemi ne revienne à la vie, et il se réfugie, pour éviter une nouvelle lutte, dans les régions les plus lointaines. Il arrive enfin à l'extrémité de l'univers, et il y trouve l'Anoushtoubh ; l'Anoushtoubh est la parole ; et Indra, s'y cachant, se croit en sûreté. Tous les êtres, inquiets de ne plus le voir, se mettent à le chercher, et ce sont les Pitaras, les Mânes, qui le découvrent avant tous les autres Dieux. C'est là ce qui fait qu'on sacrifie toujours aux Mânes la veille du jour où l'on sacrifie aux Dieux. Les Dieux dirent alors : « Broyons « le jus du Soma, et Indra viendra bien vite nous trouver. » En effet, à peine avaient-ils broyé le Soma et récité quelques Mantras, Indra parut aussitôt, non sans doute pour obéir aux Dieux, mais pour boire le Soma qu'ils avaient préparé (2).

Dans le combat qu'Indra se disposait à livrer à Vritra, les Dieux lui avaient promis leur appui ; mais, épouvantés par le souffle du monstre, ils avaient fui. Les Marouts seuls étaient demeurés fidèles ; et Indra, pour les récompenser,

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2ᵉ partie, p. 372, Vᵉ livre, § 32 et suivants.

(2) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2ᵉ partie, p. 182.

leur donna une part dans les libations de midi (1). Mais la victoire remportée sur Vritra ne suffisait pas à Indra. Son ambition se développa avec ses succès; et, allant vers Pradjâpati, son beau-père, il lui dit : « Je veux avoir ton rang, « celui de divinité suprême. Je serai grand. » Pradjâpati lui répondit : « Qui suis-je, moi? » Indra répondit à son tour : « Tu seras ce que tu as dit. » C'est ainsi que Pradjâpati s'appelle Qui (en sanscrit Kah); Pradjâpati est le dieu Qui. Pour Indra, il reçoit le nom de Mahendra, le grand Indra, parce qu'en effet il est devenu grand. Mais en même temps il devient superbe, et c'est à peine s'il veut concéder aux autres Dieux une part, même très-restreinte, dans les hymnes du sacrifice. Les Dieux, pour fléchir ses dédains, ont recours à la femme d'Indra, la belle Prâsahâ, qui, parlant à son époux durant la nuit, « comme les femmes le font ordinairement, » obtient ce que les Dieux désirent. Prâsahâ, en même temps qu'elle est l'épouse d'Indra, est aussi son armée; et le prince qui veut voir son armée victorieuse n'a qu'à prononcer devant l'armée ennemie la stance par laquelle les Dieux saluèrent Prâsahâ pour la remercier de sa complaisance (2).

Cependant Indra, malgré ses torts envers les Dieux, n'a pas perdu leur faveur; ils se disent les uns aux autres, excités par Pradjâpati lui-même : « Indra est le plus vigoureux, « le plus fort, le plus vaillant, le plus parfait des Dieux ; « personne ne fait aussi bien que lui ce qui est à faire. Pre- « nons-le pour notre roi. » Les Dieux firent donc pour Indra la cérémonie appelée Mahâbhishéka, la grande inauguration. Indra s'assit sur un trône formé avec des Mantras du Rig-Véda. Les différents mètres étaient les quatre pieds, les bras, le faîte. Les vers du Rig-Véda composaient la trame du tissu ;

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Bhrâmana*, 2e partie, p. 192.

(2) *Id.* p. 194.

ceux du Sâman composaient la chaîne, et ceux du Yadjour y étaient parsemés. Indra, en prenant place, s'adresse au trône même où il s'assied, et il y appelle les Vasous, les Roudras, les Adityas, les Viçvédévas, les Marouts, les Anguiras, etc., avec toutes les espèces de mètres en usage dans les Mantras. Indra se proclame lui-même le plus grand des rois ; et les Dieux se joignent à lui pour annoncer hautement au monde toutes ses vertus et toutes ses puissances. Puis ils ajoutent : « Voilà le Kshattra qui est né, le Kshattriya est « né ; le maître de toute la création est né ; l'exterminateur « des tribus ennemies, le destructeur des forteresses mena« çantes, le vainqueur des Asouras est né ; le protecteur du « Brahma est né ; le protecteur de la religion est né. » Pradjàpati, prenant la parole, consacre Indra en récitant le Mantra d'inauguration ; il a le visage tourné à l'ouest ; il pose sur la tête du roi une feuille d'or, et il l'asperge avec une branche d'oudoumbara et de palâça trempée dans l'eau. Les Vasous, les Roudras, les Adityas, les Viçvédévas, à leur tour, l'inaugurent à l'est, au midi, à l'ouest et au nord. Les Sadyas et les Aptyas divins l'inaugurent dans la région moyenne ; les Marouts et les Anguiras, enfin, l'inaugurent dans la région supérieure. Indra, entouré de tant d'hommages, a désormais le pouvoir d'obtenir tout ce qu'il désire, privilége dont jusque-là Pradjâpati seul avait pu jouir. Il est désormais un Samràdj, un empereur universel ; et les rois qui veulent monter à ce degré suprême n'ont qu'à se faire inaugurer par les brahmanes, comme Indra a été inauguré par les Dieux (1).

Mais c'est assez des légendes divines. Voici quelques légendes purement humaines, qui nous offriront un peu plus de clarté

Une des plus curieuses et des moins insignifiantes est celle d'un çoûdra nommé Kavasha, qui, par une fortune extraordi-

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 514.

naire, était devenu un Rishi, un des auteurs des hymnes du Rig-Véda. Quand on se rappelle à quelle distance la dernière caste, celle des çoudras, est placée relativement aux trois autres et surtout à celle des brahmanes, on doit être étonné qu'un être aussi infime ait pu monter au premier rang de la société hindoue. Mais ce succès inouï lui attire des inimitiés implacables. Un jour que les Rishis sont assemblés sur les bords de la Sarasvatî pour y célébrer un Sattra, ils chassent de leur réunion Kavasha, fils d'Ilousha, en disant : « Comment un enfant d'esclave, un baladin, qui n'est pas brahmane, pourrait-il rester parmi nous et être initié à nos rites? » Ils le renvoyèrent donc dans un désert, en disant qu'il devait y mourir de soif et qu'il n'était pas digne de boire les eaux de la Sarasvatî. Kavasha, errant dans le désert et tourmenté par la soif, vit, c'est-à-dire composa le fameux Mantra appelé *Aponaptrîyam*, qui peut servir à un brahmane pour être reçu parmi les Dieux. Par ce moyen, il sut gagner la faveur des Eaux; elles vinrent spontanément à lui, et la Sarasvatî l'entoura de toutes parts de ses ondes limpides. De là vient le nom donné depuis lors à ce lieu, *Parisâraka*, l'Entourage. Les Rishis, voyant que la Sarasvatî entourait Kavasha, se dirent : « Les Dieux le connaissent et « le protègent ; rappelons-le parmi nous. » Tous y consentirent unanimement; ils répétèrent à leur tour l'Aponaptrîyam; et ils obtinrent aussi la faveur des Eaux et des Dieux. Celui qui possède cette science et qui fait l'Aponaptrîyam, obtient également la faveur des Eaux et des Dieux, et il conquiert le monde céleste. S'il répète cette hymne sans s'arrêter, il assure par là à ses enfants la protection du dieu Pardjanya, et des pluies toujours abondantes (1).

Dans une autre légende, ce n'est pas un çoûdra qui est expulsé des cérémonies saintes; c'est toute une famille de

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, p. 112.

brahmanes. Viçvantara, fils de Soushadman, priva les Çyâparnas de leur droit d'être ses prêtres officiants, et il interdit à tous les membres de cette famille de prendre part au sacrifice. Les Çyâparnas ne se soumirent point à cet ordre; et, pour le braver, ils vinrent prendre leur place habituelle dans l'enceinte de la Védi, où les prêtres seuls ont le droit d'entrer. Le roi, en les voyant, les fit chasser par ses serviteurs; et les Çyâparnas se retirèrent en disant à haute voix : « Quand « Djanamédjaya, fils de Parikshit, voulut célébrer un sacri- « fice sans les Kaçyapas, ses prêtres héréditaires, les Ati- « samrigas, de la famille des Kaçyapas, expulsèrent les « Bhoûtavîras, qui, sur l'invitation du roi, avaient usurpé « leur place, et ne leur permirent pas de célébrer la céré- « monie du Soma. Ils y réussirent parce qu'ils avaient des « braves parmi eux. Quel est parmi nous le héros qui saura « s'emparer du Soma et nous conserver ce saint breuvage? « — C'est moi, » répondit Râma Mârgaveya. Le brave Râma était de la famille des Çyâparnas, et il avait acquis la science sacrée. Au moment où les Çyaparnas allaient sortir, il dit au roi : « O roi, est-ce que tes serviteurs chasseront de la « Védi un homme qui connaît la science sainte? — Le roi « lui dit : Toi qui n'es que d'une vile lignée de brahmanes, « comment as-tu pu acquérir une si haute connaissance? Râma répondit : « Je sais bien qu'Indra a été exclu par les « Dieux de toute participation aux sacrifices. Il avait ou- « tragé Viçvaroûpa, le fils de Tvashtar; il avait abattu Vritra; « il avait livré de pieux anachorètes à la dent des chacals; « il avait tué les Arourmaghas, et chassé son maître Brihas- « pati. En punition de tant de fautes, Indra fut privé de « boire le Soma; et, à la suite d'Indra, tous les kshattriyas « en furent privés ainsi que lui. Mais, plus tard, il fut per- « mis à Indra de boire le Soma, quand il l'eut ravi à Tvash-

« tar. Cependant les kshattriyas n'en sont pas moins restés « jusqu'à ce jour frappés d'exclusion. Il y a ici quelqu'un « qui sait comment un kshattriya, privé du Soma, peut re- « couvrer le droit de boire ce breuvage sacré. Comment tes « serviteurs peuvent-ils expulser un tel homme de la Védi? « Le roi dit alors à Râma : O brahmane, connais-tu ce « moyen? Râma répondit : Oui, je le connais. — Le roi ré- « pliqua : Fais-moi le voir. — Râma lui répondit : O roi, je « vais te le communiquer aujourd'hui. »

Râma explique alors très-longuement au roi comment le kshattriya doit remplacer le Soma qui appartient aux brahmanes, le lait caillé qui appartient aux vaiçyas et l'eau des çoûdras, par le jus des racines de certains arbres, le nyagrodha et d'autres. C'est ce qu'on a déjà vu plus haut (1). Le kshattriya n'a donc pas précisément le Soma; mais il a un équivalent, qui est aussi efficace, dans le jus de ces racines. Le kshattriya tient parmi les hommes la place que le nyagrodha tient parmi les arbres. Les trois libations que le kshattriya fait avec ce précieux liquide doivent être faites dans la même forme, et valent autant que les trois libations du Soma. Ces longues et minutieuses explications de Râma Mârgaveya satisfont le roi Viçvântara ; il s'apaise ; et généreusement il donne mille vaches au brahmane, en même temps qu'il remet de nouveau aux Çyâparnas le soin de son sacrifice (2).

L'Aitareya Brâhmana ne manque pas d'attacher la plus haute importance à cette exclusion des kshattryas et à ce privilége inaccessible des brahmanes ; il donne les noms des kshattryas qui les premiers ont substitué le jus du nyagrodha à celui du Soma, d'après les formules que Râma

(1) Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1866, p. 559.

(2) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 481 à 493.

Mârgaveya connaissait si bien (1). Tous ces kshattryas, pieux observateurs des rites et respectueux des droits brahmaniques, ont été de grands rois; ils ont tous brillé dans leur règne heureux, comme le soleil brille au ciel; leur empire a été consolidé, et rien n'a pu ébranler leur puissance.

Cette légende doit évidemment répondre à quelque événement historique, et elle montre bien à quelle incommensurable supériorité les brahmanes ont su se mettre dans la société hindoue. Les rois eux-mêmes sont forcés de la reconnaître et de la subir. Ils n'ont qu'une part secondaire dans le sacrifice, dont ils font tous les frais. Ils sont exclus de certaines parties de la cérémonie sainte. Le Soma n'est pas plus fait pour eux que pour les castes les plus viles. Seulement, pour ménager leur juste susceptibilité, on leur permet un breuvage particulier qui n'est ni celui des çoûdras ni celui des vaiçyas, mais qui n'est pas davantage celui des prêtres. Ce breuvage aura la même vertu que le Soma ; mais ce ne sera pas le Soma, réservé aux brahmanes et à quelques-uns des Dieux. L'humiliation de la caste guerrière est complète ; et les compensations par lesquelles on essaye de l'effacer ne font que la rendre plus sensible et plus outrageante.

Une autre légende, où il se trouve peut-être aussi la trace de quelque souvenir historique, est celle de Nâbhânédishtha,

(1) Je ne sais quel rapport Râma Mârgaveya peut avoir avec le terrible Paraçou-Râma, le Râma à la massue, qui extermine les kshattriyas rebelles, et assure définitivement la prépondérance à la caste brahmanique. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de mars 1862, p. 144, et aussi cahier de novembre, 1865, p. 689). Il ne faut pas oublier que le Râma à la massue est brahmane, tout comme Râma Mârgaveya ; il a les mœurs farouches des kshattriyas ; mais il n'est pas de leur caste.

fils de Manou. Dans le sacrifice appelé Dvâḍaçâha, et qui en tout ne dure pas moins de trente-six jours, en l'honneur des trente-six syllabes de la Brihatî, chaque jour a ses rites spéciaux. Le sixième jour, qui est consacré au ciel, le prêtre doit, à un certain moment de la libation du soir, réciter deux hymnes du Rig-Véda nommés les Nâbhânédisthas. Voici la légende qui explique d'où viennent ces hymnes. Nâbhânédishtha est un fils de Manou, qui s'adonne tout entier à la science sacrée. Pendant qu'il est livré à ses méditations, ses frères le dépouillent de sa part de l'héritage paternel. Il la réclame ; mais ses frères le renvoient à l'arbitrage de leur père. Il va trouver Manou, qui le console et l'exhorte à ne pas s'inquiéter de l'injustice dont il est la victime. Mais en même temps Manou l'informe que les Anguirasas tiennent un sattra solennel, pour gagner la faveur de monter au ciel. Jusqu'à présent ils n'ont pu réussir, et ils échouent toujours dans les cérémonies du sixième jour. Mais qu'ils récitent les deux hymnes du Rig-Véda que leur portera Nâbhânédishtha, ils réussiront grâce à lui ; et, en retour, ils lui donneront les plus magnifiques présents quand ils monteront au ciel. En effet, le pauvre jeune homme déshérité va trouver les Anguirasas ; il conclut son marché avec eux ; le sacrifice du sixième jour ne manque plus comme dans les essais antérieurs ; et les Anguirasas reconnaissants comblent le jeune ascète des cadeaux les plus généreux. Il se dispose à les emporter, quand un homme de couleur noirâtre s'approche de lui, et s'écrie : « Ceci est à moi, je l'ai laissé ici. » Nâbhânédishtha en appelle aux Anguirasas ; mais l'homme résiste, et il s'en réfère au jugement de Manou. Avec une impartialité peu paternelle, Manou reconnaît les droits de l'homme noir ; mais il assure à son fils que cet homme lui rendra bientôt ce qu'il lui réclame. Nâbhânédishtha, docile à la parole de

son père, retourne vers l'homme et il lui dit : « Ceci, en effet, vous appartient; mon père l'a dit. » L'homme, non moins généreux, dit à Nâbhânédishtha : « Je vous le donne ; « car vous avez dit la vérité. » C'est ainsi que celui qui dit la vérité et récite les hymnes Nâbhânédishthas s'assure les mille dons que reçut le fils de Manou, pour sa sincérité et son désintéressement (1).

On ne saurait affirmer que cette légende soit réellement historique ; mais il se peut fort bien cependant que quelque Rishi, dépouillé de son bien dans sa famille, ait reconquis la fortune, en vendant ses hymnes fort cher à ceux qui croyaient en avoir besoin pour accomplir régulièrement ce sacrifice.

Je cite une dernière légende, celle de Çounahçépa (2), qui est très-curieuse en ce qu'elle prouve que les brahmanes se sont permis des sacrifices humains, et que leur religion, qui paraît en général si douce, a répandu le sang des hommes, avant de se contenter du sang des animaux et des libations du Soma. Je ne reproduirai pas cette légende tout entière parce qu'elle est trop longue ; je me contente d'en donner les principaux traits. Nous avons vu un peu plus haut que les Dieux eux-mêmes avaient sacrifié un homme et autorisé par leur exemple d'affreuses imitations. Dans le Mahâbhârata, il est question aussi de sacrifices de ce genre; et, sans qu'ils fussent précisément passés en usage, il est clair qu'on ne s'en abstenait pas dès qu'on les trouvait nécessaires (3).

Hariçtchandra, fils de Védhas, de la race d'Ikshvâkou, est

(1) M. Martin Haug, *Aitayera Brâhmana*, 2e partie, p. 341.

(2) Cette légende a été traduite par M. Max Müller, avec le texte ; *A history of ancient sansckrit literature*, p. 408 et suivantes ; voir aussi la Dissertation spéciale de M. Streiter, Berlin, 1861

(3) Voir le *Journal des Savants*, cahier de novembre 1865, p. 694, et le Mahâbhârata, *Vanaparva*, cloka 10432 et suivants.

un roi qui n'a pas de fils ; il a cependant cent femmes ; mais aucune ne lui a donné l'enfant qu'il désire. Il consulte les deux Rishis Parvata et Nârada, qui vivent dans son palais. Nârada redouble encore son chagrin en lui rappelant toutes les bénédictions qui suivent la naissance d'un fils. Mais le sage Rishi va plus loin, et il donne un conseil au roi et au père : « Allez trouver Varouna, et dites-lui : Fais-moi naître « un fils et je te le sacrifierai. » Varouna y consent. Hariçtchandra obtient un fils et il le nomme Rohita. Varouna exige que cet enfant lui soit immolé ; le roi ne refuse pas ; mais il fait observer au Dieu qu'on n'immole jamais un animal qui a moins de dix jours : « Quand mon fils aura plus de dix jours « je te l'offrirai en sacrifice. » Quand l'enfant a vécu dix jours, Varouna rappelle la promesse qui lui a été faite ; mais Hariçtchandra l'élude en disant qu'on ne sacrifie un animal que quand les dents lui sont poussées : « Lorsque mon fils « aura ses dents, je te l'immolerai. » Lorsque les dents sont poussées, le père invente un autre prétexte ; on n'immole un animal que quand il a perdu ses dents. Lorsque les dents de sept ans sont tombées, nouveau délai. On n'immole un animal que quand ses dents sont repoussées. Les dents une fois repoussées pour ne plus tomber, Hariçtchandra prétend qu'on ne peut immoler un kshattriya que quand il est revêtu de son armure. Varouna consent toujours à attendre ; mais, quand le jeune homme peut revêtir une armure, il exige le sacrifice. Le père est enfin contraint de l'accorder ; il fait part de l'affreuse promesse à Rohita. Le jeune guerrier se révolte ; il prend son arc et s'en va vivre dans la forêt. Mais Varouna se venge sur le père qui devient hydropique. Le fils apprend ce malheur et se hâte de revenir. A ce moment, Indra, sous la figure d'un simple mortel, va à sa renconte et l'empêche de retourner chez le roi, son père. « Un homme

« qui ne voyage pas, dit le dieu au jeune Rohita, et qui « reste à son foyer, n'est jamais heureux; il se corrompt bien « vite. Au contraire, Indra est l'ami de celui qui voyage; « viens voyager avec moi. »

Rohita se laisse persuader par l'avis d'un homme qu'il prend pour un sage brahmane, et il erre encore un an dans la forêt. A la fin de la seconde année, il revient de nouveau. Indra réitère son conseil. Même retour, même conseil, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième années. Le jeune homme veut toujours rentrer; Indra l'en detourne toujours, et il est toujours écouté. Enfin Rohita rencontre dans ses courses un Rishi appelé Adjîgarta, qui a trois fils, dont l'un est Çounahcépa. Il lui promet cent vaches, s'il veut le racheter par le sacrifice d'un de ses enfants. Le père embrasse le plus âgé, et dit: « Ce ne sera pas lui. » La mère embrasse le plus jeune, et elle dit: « Ce ne sera pas lui. » Reste le cadet. Le marché est bientôt conclu; Rohita donne les cent vaches au Rishi, qui mourait de faim, et il emmène la victime, qu'il offre à son père: « Père, je me rachète, en « vous le donnant à ma place. » Hariçtchandra va trouver le dieu Varouna, qui accepte l'échange de grand cœur en disant: « Un brahmane vaut encore mieux qu'un kshattriya. » Varouna ordonne un sacrifice appelé Râdjasoûya, l'inauguration royale, et le malheureux jeune homme périra dans le jour où l'on fait aux Dieux les libations du Soma.

L'odieux sacrifice s'apprête, et ce sont les plus saints personnages qui officient. Viçvâmitra sert de hotri; Djamadagni est l'adhvaryou; Vasihtha, le brahmane; et Agâstya, l'oudgâtri. Mais, quand il faut lier le pauvre enfant au fatal poteau, il ne se trouve personne qui consente à l'attacher. Cependant Adjîgarta, le Rishi qui a déjà reçu les cent vaches pour vendre la vie de son fils, l'attachera de ses propres mains, si

l'on veut lui donner cent vaches de plus. Il l'attache donc ; mais, quand les hymnes Apris ont été récités et que le feu sacré a été promené autour de la victime, il ne se trouve personne pour la tuer. Mais le père abominable se chargera de ce sacrifice moyennant un nouveau salaire de cent vaches. Le père aiguise le fatal couteau , et l'infortuné Çounahcépa se dit : « Ils vont réellement me tuer, comme si je n'étais « pas un homme. » Il adresse un hymne à Pradjâpati pour le prier de le sauver ; mais Prâdjapati le renvoie à Agni ; seconde prière de l'enfant, qu'Agni renvoie à Savitir , qui le renvoie à Varouna. Aussi peu touché, Varouna l'adresse à Agni, qui cette fois le renvoie aux Viçvédévas. Les Viçvédévas ne sont pas assez forts pour le délivrer, et ils l'adressent à Indra; Indra le renvoie aux Açvins, qui eux aussi le renvoient à Ousbas ou l'Aurore. Enfin l'Aurore est plus accessible à la pitié, ou plus puissante que les autres Dieux ; et Çounahcépa n'a pas prononcé trois vers en son honneur que les chaînes tombent des mains du malheureux jeune homme. Le ventre d'Hariçtchandra, père de Rohita, se guérit de l'hydropisie qui le gonflait.

Cependant il faut qu'un tel crime soit puni, et que le pauvre Çounahcépa soit récompensé de sa soumission et de ses angoisses cruelles. D'abord les prêtres officiants l'accueillent comme un des leurs ; et Çounahcépa va s'assoir auprès de Viçvâmitra. C'est en vain que l'indigne Adjîgarta ose le réclamer ; son fils lui répond : « On a vu dans vos mains le « couteau qu'on n'aurait pas vu même dans celles d'un çoû« dra ; vous avez préféré cent vaches à la vie de votre fils. » Le père témoigne son repentir ; mais le fils ne veut pas se fier à un homme qui a pu commettre un tel crime , pour lequel il n'y a pas d'expiation possible. Viçvâmitra approuve la réponse de Çounahcépa , et il lui propose de l'adopter

désormais pour fils. Çounahcépa, aussi généreux que tout à l'heure il était résigné, n'acceptera que du consentement de tous les fils de Viçvâmitra ; et c'est alors seulement qu'il sera le fils aîné du grand Rishi et qu'il participera à son héritage divin. Sur les cent fils de Viçvâmitra, les cinquante aînés refusent ; le vénérable Rishi les maudit, et les condamne, dans leur descendance, à être à jamais des castes les plus viles. Les cinquante plus jeunes, au contraire, se soumettent à la volonté paternelle ; Viçvâmitra les bénit en termes magnifiques, leur assurant une perpétuelle prospérité ; et Çounahcépa entre dans la famille, où il devient l'aîné par droit d'adoption (1).

L'Aitareyra Brâhmana, pour montrer l'utilité pratique de cette légende, assure qu'un roi qui désire des enfants doit se la faire raconter, et que ses vœux seront satisfaits. Seulement il aura à donner mille vaches à celui qui la lui raconte, et cent vaches au prêtre qui répondra au narrateur par les stances du Rig-Véda.

Si l'on peut croire que la légende de Çounahçépa se rattache à quelque réalité, à plus forte raison peut-on soupçonner quelque souvenir historique dans les noms des rois qui, selon l'Aitareyra Brâhmana, ont célébré la Mahâbhishékâ, l'auguste cérémonie du sacre royal. Je rappelle ces noms, bien qu'on ne puisse encore, dans l'état actuel des choses, y rattacher aucun fait positif. Après Indra, inauguré roi des Dieux, le premier qu'indique l'Aitareyra Brâhmana est Djanamédjaya, le fils de Parikshit, qui, grâce au Ràdjasouya, eut la gloire de conquérir la terre jusqu'à ses extrémités.

(1) M. Martin Haug, *Aitareya Brâhmana*, 2e partie, p. 460 à 471 ; M. Max Müller, *A history*, etc., p. 408, s'arrête au moment où le jeune homme est délivré de ses chaînes, et où Hariçtchandra est guéri.

Après lui, on cite Çâryâta, le fils de Manou ; Çatânika, le fils de Satradjit ; Ambashtya ; Youdhâmçraoushti, le fils d'Ougraséna ; Viçvakarman, fils de Bhouvana, pour qui la Terre chanta une stance en se jetant dans l'Océan ; Soûdas, le fils de Pidjavana ; Maroutta, le fils d'Avikshit ; Anga, qui ne donna pas moins de dix mille éléphants et dix mille jeunes filles esclaves aux brahmanes qui célébrèrent son Râdjasouya ; Bharata, fils de Doushyanta, qui fut encore plus magnifique dans ses dons. On cite même Atyarâti, fils de Djanantapaya, qui, sans être roi, fut inauguré cependant par Satyahâvya de la Gotra Vasishtha ; il devint souverain de la terre entière ; mais, n'ayant pas tenu fidèlement sa promesse aux brahmanes, il fut dépouillé de ses états et livré à son ennemi, le roi Çoushmina, qui le tua. Ce serait là aussi le sort de tout kshattriya qui ne tiendrait pas mieux sa parole envers le brahmane qui l'aurait inauguré.

Telles sont à peu près les légendes les plus intéressantes, divines et humaines, que contient l'Aitareyra Brâhmana ; sans doute elles ne nous apprennent pas grand'chose ; mais, à tout hasard, il est bon de les connaître, et il est possible que quelque jour il en sorte, par une heureuse rencontre, une lumière inattendue. Il ne nous reste plus, après ces longues analyses, qu'à juger cette œuvre singulière dans son ensemble, et à voir le profit qu'on peut tirer de cette publication si méritoire de M. Martin Haug.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

ÉCONOMISTES FRANÇAIS
DU XVIIIe SIÈCLE.

QUESNAY.

Au moment où va s'achever une enquête solennelle sur les causes qui retardent en France les progrès de l'agriculture et nous maintiennent, pour la production du sol, au-dessous de l'Angleterre, de la Hollande, de la Belgique, de l'Italie, de la plus grande partie de l'Allemagne, il peut être utile de remonter aux efforts qu'on a faits dans d'autres temps pour conjurer cette infériorité. La France est le pays d'où est partie la revendication la plus éclatante des intérêts agricoles, et cette généreuse tentative se confond avec la naissance de l'économie politique. Raconter l'histoire du docteur Quesnay, fondateur de l'école économique française, c'est raconter l'origine de la lutte engagée depuis un siècle contre les ennemis de l'agriculture nationale, lutte bienfaisante qui nous a valu des progrès marqués, mais qui n'a encore porté qu'à moitié ses fruits.

François Quesnay était né à Méray, près Montfort-l'Amaury, dans le département actuel de Seine-et-Oise, le 4 juin 1694, la même année que Voltaire. Ses parents habitaient un petit domaine rural dont ils dirigeaient l'exploitation. Son enfance se passa au milieu des scènes et des travaux de la vie champêtre, il en conserva le goût toute sa vie. On dit qu'il avait appris à lire dans la vieille *Maison*

rustique de Liébault. Il fit ses premières études presque sans maître, et commença par s'établir à Mantes pour y exercer la profession de chirurgien. Le maréchal de Noailles habitait pendant l'été un château dans le voisinage; il eut occasion d'appeler le jeune Quesnay et fut frappé de la variété de ses connaissancs. L'estime du maréchal le fit connaître, il se décida à venir à Paris. Là, plusieurs écrits spéciaux achevèrent de le mettre en lumière, car il se serait fait un nom dans la science médicale, si ses travaux d'économiste n'avaient eu encore plus d'éclat. Quand l'académie de chirurgie fut créée en 1731, il y entra en qualité de secrétaire perpétuel. Devenu premier médecin consultant du roi, Louis XV le prit en affection; il le logea dans la palais de Versailles, l'appelait familièrement *son penseur*, et lui donna des lettres de noblesse avec des armes qu'il choisit lui-même, trois fleurs de pensée, et cette devise : *Propter cogitationem mentis.*

Là, au milieu de la cour, quand tout autre n'aurait songé qu'à tirer parti de cette bonne fortune, les idées de Quesnay se tournèrent vers les méditations économiques. La France ne se relevait qu'avec peine de l'état affreux où l'avait laissée Louis XIV. Pendant l'administration économe du cardinal de Fleury et de son contrôleur des finances Orry, que les courtisans avaient surnommé *le bœuf* à cause de son obstination au travail, un ordre relatif avait reparu dans l'administration; après la mort du cardinal et la retraite d'Orry, les prodigalités et les désordres avaient recommencé. Sismondi a tracé dans son histoire un tableau fidèle de ce temps, qui n'est pas sans quelques rapports avec le nôtre : « La France, dit-il, présentait alors le con-

traste le plus étrange, le plus difficile à concevoir. La vraie nation, celle qui habitait les provinces, qui payait les impôts, qui recrutait les armées, était réduite à un état de souffrance, de pénurie, d'oppression, qu'elle n'avait jamais connu, même dans les siècles de la plus grande barbarie. La France, au contraire, que connaissaient les étrangers, celle qui se montrait à Paris, à Versailles et dans quelques grandes villes, était plus brillante, plus opulente, plus enjouée qu'aux plus beaux temps du règne de Louis XIV. Dans les campagnes, la taille, la gabelle, écrasaient l'agriculture. A Paris, d'immenses richesses circulaient parmi les fermiers-généraux et tous les financiers. Les courtisans, comblés des faveurs de la cour, y répandaient l'argent d'une main prodigue sur tous ceux qui servaient à leurs plaisirs. De très-grandes fortunes s'étaient élevées dans la banque et le commerce; les emprunts publics, les actions de la compagnie des Indes attiraient les capitaux de tous ceux qui voulaient s'assurer un revenu régulier sans prendre de souci. »

Ce contraste frappa vivement Quesnay. Les splendeurs qui s'étalaient sous ses yeux, au lieu de lui cacher la décadence de la population et la détresse de l'agriculture, ne firent qu'exciter sa sympathie pour le pauvre peuple des campagnes dont il était sorti. Il y a un degré de luxe légitime et même utile, c'est l'emploi généreux des richesses bien acquises, la juste récompense du travail, l'embellissement de la vie honnête; celui-là se limite de lui-même parce qu'il s'alimente à des sources pures, il polit les mœurs sans les corrompre et use de l'abondance sans la détruire. Le luxe sous Louis XV avait un tout autre caractère, il se nourris-

sait des abus publics et s'alliait à la corruption des mœurs. Ce faste de mauvais aloi avait cependant trouvé des apologistes, qui osaient le présenter comme favorable au développement de la richesse. Un ancien secrétaire de Law, Melon, avait soutenu dans son *Essai politique sur le commerce* cette thèse dangereuse, et tout le monde connaît la charmante pièce du *Mondain* de Voltaire, qui parut peu après le livre de Melon et sous l'influence de ses prestiges. C'est contre cette erreur séduisante que les économistes allaient principalement diriger leurs coups.

A près de soixante ans, Quesnay n'avait encore rien publié comme économiste ; il mûrissait en silence ses idées avant de les mettre au jour. Il débuta par deux articles qui parurent dans l'*Encyclopédie* en 1756 et 1757, l'un au mot *fermiers*, l'autre au mot *grains*. C'est un tableau de l'agriculture française au milieu du XVIIIe siècle, qui n'a pas moins d'intérêt comme document historique que comme point de départ de la science nouvelle. Quesnay y évalue le produit total de son temps à 45 millions de setiers de blé, semence déduite, ce qui revient à 70 millions d'hectolitres, le setier de Paris contenant 156 litres. Sous ce nom générique de blé, il comprend, avec le froment, tout ce qui sert à faire du pain, c'est-à-dire le méteil, le seigle et l'orge. Aujourd'hui la production de ces différents grains s'élève à 140 millions d'hectolitres, semence déduite; elle a doublé depuis un siècle, et comme le seigle et l'orge formaient alors la moitié au moins du produit total, tandis qu'ils n'en font plus que le quart, le froment proprement dit doit avoir triplé. Quesnay compte à part l'avoine, dont il évalue le produit à 11 millions d'hectolitres, semence déduite, soit

à peine le quart du produit actuel. Il porte le prix du froment à 15 livres 9 sols le setier ou 10 fr. l'hectolitre, et le seigle à 12 livres le setier ou 8 francs l'hectolitre; il estime l'avoine encore plus bas et la porte à 9 livres le double setier ou 3 francs l'hectolitre. A ce compte, la valeur totale ressort à 595 millions. Aujourd'hui, par suite de la triple augmentation survenue dans la quantité, la qualité et le prix, la même valeur s'élève à 2 milliards. Les autres produits de l'agriculture, le bétail, le vin, l'huile, la soie, etc., valaient tout au plus la moitié des céréales ou 300 millions; ils valent aujourd'hui 3 milliards. Dans l'ensemble, la production agricole doit avoir quadruplé en quantité et sextuplé en valeur.

Voici comment, selon Quesnay, se divisaient les 595 millions que rapportaient les céréales :

Frais de culture................	415,000,000
Rente des propriétaires.........	76,000,000
Dîmes........................	50,000,000
Profits des fermiers....	27,000,000
Taille.......................	27,000,000

Il est fort difficile de comparer ces chiffres avec ceux d'aujourd'hui, parce que la culture des céréales ne forme qu'un tout avec les autres et peut difficilement en être séparée ; on ne peut comparer que les proportions. Les frais de culture, qui absorbent de nos jours la moitié seulement du produit brut, en prenaient alors près des quatre cinquièmes; la rente du sol, qui arrive actuellement au tiers, ne dépassait pas de beaucoup le huitième; il est vrai qu'en y ajoutant la dîme, qui représentait une part de propriété, elle

s'élevait à près du quart. Somme toute, la proportion des frais a baissé, celle des rentes, des profits et des impôts a monté. C'est précisément ce que voulait Quesnay. Il voulait à la fois doubler la production et accroître la proportion du produit net. Il a tout prévu, même l'élévation des prix, qui est devenue plus tard le point fondamental de sa doctrine. Seulement, ce qu'il espérait obtenir en peu d'années a demandé un siècle, parce que ses idées n'ont reçu qu'une exécution partielle, intermittente et contestée.

Ce triste état de l'agriculture nationale était d'après lui, d'autant plus regrettable qu'il ne datait que d'un siècle environ. « La gêne dans le commerce des grains, le défaut d'exportation, la dépopulation, le manque de richesses dans les campagnes, l'imposition indéterminée des subsides, la levée des milices, l'excès des corvées, ont réduit nos récoltes à ce petit produit. Autrefois, avec un tiers plus d'habitants qui augmentaient la consommation, notre culture fournissait à l'étranger une grande quantité de grains. Les Anglais se plaignaient en 1621 de ce que les Français apportaient chez eux des quantités de blés si considérables et à si bas prix que la nation n'en pouvait soutenir la concurrence dans ses marchés. Il fallait donc que nos récoltes produisissent dans ce temps-là 70 millions de setiers de blé (109 millions d'hectolitres) ; elles en produisent aujourd'hui 45 millions. Un tiers d'hommes de plus en consommait 20 millions au-delà de notre consommation actuelle, et le royaume en fournissait encore abondamment à l'étranger. Cette abondance était une heureuse suite du gouvernement économique de M. de Sully. Ce grand ministre ne désirait, pour procurer des revenus au roi et à la nation,

et pour soutenir les forces de l'État, que des laboureurs, des vignerons et des bergers. »

Ce cri, répété par tous les échos du temps, a provoqué la comparaison perpétuelle entre Sully et Colbert, entre le système agricole et le système commercial en fait de gouvernement. Malheureusement il s'y mêlait beaucoup d'exagération ; ce n'est pas seulement avec des laboureurs, des vignerons et des bergers, qu'on peut former une grande nation, et les industriels, les commerçants, doivent y avoir aussi leur place, pourvu qu'elle ne soit pas exagérée. Dans un autre passage, Quesnay présente ainsi le tableau de la dépopulation et de ses causes. « Il y avait environ vingt-quatre millions d'hommes dans le royaume il y a cent ans. Après des guerres presque continuelles pendant quarante ans et après la révocation de l'édit de Nantes, il s'en est trouvé encore, par le dénombrement de 1700, dix-neuf millions cinquante mille ; mais la guerre ruineuse de la succession à la couronne d'Espagne, la diminution des revenus du royaume, causée par la gêne du commerce et par les impositions arbitraires, la misère des campagnes, la désertion loin du royaume, l'affluence de domestiques que la pauvreté et la milice obligent à se retirer dans les grandes villes où la débauche leur tient lieu de mariage ; les désordres du luxe, dont on se dédommage malheureusement par une économie sur la propagation ; toutes ses causes n'autorisent que trop l'opinion de ceux qui réduisent aujourd'hui le nombre d'hommes du royaume à seize millions. »

Nouvelle exagération qui a été souvent relevée ; le chiffre de 24 millions d'habitants à l'avénement de Louis XIV était

fort problématique, et au moment où Quesnay écrivait, un dénombrement par feux constatait une population de 18 millions d'âmes au lieu de 16 ; mais en rectifiant ces deux chiffres extrêmes, le fait d'une énorme dépopulation pendant la dernière moitié du règne n'en restait pas moins constant. Suivant toute apparence, la véritable population du royaume en 1660 était de 20 millions ; en 1715, année de la mort de Louis XIV, elle n'était plus que de 16 ; et de 1715 à 1755, elle était remontée à 18, grâce à la paix.

Les progrès de l'agriculture n'exigent pas seulement des efforts de la part des agriculteurs, ils demandent encore et surtout un bon gouvernement. C'est ce qui avait amené Quesnay à réfléchir sur les causes générales de la richesse des nations. Le mot d'*économie politique* était connu ; beaucoup d'écrivains s'en servaient, soit en France, soit à l'étranger, mais la notion qu'il renfermait ne s'était pas encore nettement dégagée. On peut en juger par l'article *Economie politique* de l'*Encyclopédie*, qui parut avant ceux de Quesnay. Cet article était de Rousseau ; c'est un de ses plus médiocres écrits. Il ne contient guère que de la politique, et de la politique à la manière de Rousseau. Un aperçu des véritables questions économiques n'arrive qu'à la fin, quand il s'agit de l'impôt. On y trouve le germe de quelques-unes des idées qu'allait développer Quesnay. « Le commerce et l'industrie, disait Rousseau, attirent dans les capitales tout l'argent de la campagne, et l'impôt détruisant la proportion qui pouvait se trouver entre les besoins du laboureur et le prix de son blé, l'argent vient sans cesse et ne s'en retourne jamais ; plus la ville est

riche, plus le pays est misérable. N'est-ce pas attaquer la subsistance de l'État jusque dans sa source? N'est-ce pas travailler aussi directement que possible à dépeupler le pays et par conséquent à le ruiner, car il n'y a point pour une nation de pire disette que celle des hommes? »

Pour présenter ses idées sous une forme synoptique, Quesnay imagina d'abord de dresser ce qu'il appela le *Tableau économique*. Une édition magnifique de ce tableau fut faite à la fin de 1758 dans le palais même de Versailles, sous les yeux et pour l'usage personnel du roi, qui en tira, dit-on, plusieurs épreuves de sa propre main. Cette édition, imprimée à un très petit nombre d'exemplaires, avait disparu peu d'années après. Elle n'a jamais été reproduite exactement, et nous ne connaissons, à vrai dire, le *Tableau économique* que par ce qu'en ont rapporté les disciples de Quesnay. Par un défaut qui a fait beaucoup de mal à l'école, ils lui ont donné des éloges si outrés qu'ils l'ont rendu presque ridicule. « Depuis le commencement du monde, écrivait quelques années après le marquis de Mirabeau, il y a eu trois découvertes qui ont donné aux sociétés politiques leur principale solidité. La première est l'invention de l'écriture, qui seule donne au genre humain la faculté de transmettre sans altération ses lois, ses conventions, ses annales et ses découvertes. La seconde est l'invention de la monnaie, ce lien commun qui unit toutes les nations civilisées. La troisième qui est le résultat des deux autres, mais qui les complète, puisqu'elle porte leur objet à sa perfection, est le *Tableau économique*, la grande découverte qui fait la gloire de notre siècle, et dont la postérité recueillera les fruits. »

Cette emphatique apologie peut avoir quelque vérité, si on l'applique au fond même de la doctrine, mais elle tombe à faux à propos du *Tableau économique*. Ce fameux résumé ne présente qu'une formule aride, inanimée, à peine compréhensible, que les commentaires hérissés de chiffres de ses admirateurs n'ont fait qu'embrouiller encore. Toute nation y est divisée en trois classes : la classe *productive*, qui est celle des cultivateurs, la classe propriétaire, qui comprend les propriétaires proprement dits, le souverain et les décimateurs, et la classe *stérile*, qui se compose des industriels et des commerçants. Ce nom de classe *stérile*, appliqué à des classes généralement considérées comme productives, vient de ce que Quesnay n'accorde le nom de *produits* qu'aux fruits obtenus annuellement par l'agriculture, il les appelle les seules richesses *renaissantes ;* les manufacturiers ne font que façonner les matières premières, et le commerce ne fait que les changer de lieu pour les rapprocher des consommateurs. Des colonnes réunies entre elles par des lignes ponctuées montrent dans quelles proportions les richesses produites par l'agriculture passent des cultivateurs à la classe *propriétaire* et à la classe *stérile*, et ce que la classe *productive* doit en conserver pour assurer la reproduction.

Le tout a pour but de mettre en lumière cette vérité fort simple, que l'agriculture est la source de toutes les richesses, qu'elle fournit à la population entière ses subsistances, à l'industrie et au commerce ses matières premières, qu'elle a besoin pour prospérer de ce que Quesnay appelle des *avances* et que nous appelons aujourd'hui des capitaux, que tout ce qui permet aux cultivateurs de mul-

tiplier ces avances enrichit l'État, et que tout ce qui les diminue amène au contraire le dépérissement de la richesse et de la population. Au lieu d'éclaircir ces notions, le *Tableau économique* les obscurcit. On ne comprendrait pas pourquoi les disciples de Quesnay se sont obstinés pendant vingt ans à reproduire leurs idées sous cette forme rebutante, si l'on ne savait que l'esprit humain aime les mystères et que l'obscurité sied aux oracles. Le sphinx économique se révélait par énigmes ; c'était une sorte d'initiation à la manière antique.

Outre son obscurité, le *Tableau économique* péchait surtout par cette qualification de classe *stérile* donnée aux industriels et aux commerçants. On comprend sans peine comment Quesnay, dans ses réflexions solitaires, avait été conduit à l'adopter. Par une série de monopoles, de prohibitions et de tarifs protecteurs, Colbert avait voulu servir les intérêts mal entendus du commerce et de l'industrie. Ce mot de *stérile*, faux en règle générale, avait alors beaucoup de vrai, parce qu'il s'appliquait à des industries privilégiées qui détruisaient beaucoup pour produire peu. La plupart des manufactures fondées par Colbert ne fournissaient que des objets de luxe, propres seulement à la consommation riche et fastueuse, tandis que l'industrie la plus naturelle et la plus féconde, celle qui nourrit les hommes, restait méprisée, opprimée et abandonnée. Quesnay avait voulu rétablir l'ordre vrai en replaçant l'agriculture au premier rang, mais l'expression avait mal servi sa pensée. Un orage s'éleva contre cette malheureuse épithète. Quesnay et ses disciples eurent beau l'atténuer en insistant sur le sens particulier qu'ils donnaient au mot, l'im-

pression première persista, tant il est vrai qu'ils ne faut jamais se servir, dans l'intérêt des idées les plus justes, de termes détournés de leur sens usuel.

Quesnay comprit sans doute qu'il n'avait pas pris le meilleur moyen de se rendre populaire, puisqu'il supprima l'édition de son *Tableau*. Il chercha à présenter un résumé plus accessible de sa doctrine, et y réussit dans un opuscule encore fort concis, mais beaucoup plus clair, qu'il intitula *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*. C'est là surtout qu'on peut l'étudier avec fruit. Remarquons d'abord ces mots : *gouvernement économique d'un royaume agricole*. Quesnay avait toujours pour but principal d'agir sur l'esprit du roi, en lui montrant que l'agriculture donnait seule des fondements solides à la puissance des états. Son *Tableau économique* portait cette épigraphe à l'adresse de Louis XV : *Pauvres paysans, pauvre royaume ; pauvre royaume, pauvre roi*. Voici maintenant ses maximes, elles sont au nombre de trente et affectent le ton bref et impératif des lois positives :

« 1. — Que l'autorité souveraine soit unique et supérieure à tous les individus de la société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers, car l'objet de la domination et de l'obéissance est la sûreté de tous et l'intérêt licite de tous. Le système des contre-forces dans un gouvernement est une opinion funeste qui ne laisse entrevoir que la discorde entre les grands et l'accablement des petits.

« 2 — Que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent le gouvernement évidemment le plus parfait. L'étude de la jurisprudence humaine ne suffit pas pour former les hommes d'État ; il est nécessaire que ceux qui se des-

tinent aux emplois de l'administration soient assujettis à l'étude de l'ordre naturel le plus avantageux aux hommes réunis en société. Il est encore nécessaire que les connaissances pratiques et lumineuses que la nation acquiert par l'expérience et la réflexion se réunissent à la science générale du gouvernement, afin que l'autorité souveraine, toujours éclairée par l'évidence, institue les meilleures lois et les fasse observer exactement pour la sûreté de tous. »

La première maxime a soulevé avec raison les plus vives attaques. Quesnay s'y déclare pour le gouvernement d'un seul ; tous ses disciples ont soutenu plus ou moins la même thèse. M. de Tocqueville, dans *l'Ancien Régime et la Révolution*, relève sévèrement cette erreur et s'en fait une arme contre les économistes. En elle-même, on ne peut la défendre, mais on peut l'expliquer et l'excuser. Il ne faut pas oublier que nous sommes en 1760 : l'autorité royale est absolue et n'admet aucun tempérament. Demander une forme quelconque de liberté politique, c'est rêver l'impossible. Quesnay n'a sous les yeux que la turbulence aveugle et impuissante des parlements ; il connaît l'aversion profonde de Louis XV pour les états-généraux. Il ne peut espérer de réaliser ses idées que par le pouvoir absolu ; il invoque donc ce secours, et il n'a pas tout à fait tort, car s'il doit échouer devant l'inertie égoïste du roi régnant, il recevra de son successeur un autre accueil. Même sous Louis XV, il ne perdra pas tout à fait son temps. Si le roi lui échappe, il gagnera plusieurs ministres, des conseillers d'état, des intendants, et une part de son esprit pénètrera dans l'administration.

Il faut d'ailleurs se rendre bien compte de ce qu'il

entend par pouvoir absolu. Il repousse les ressorts compliqués des gouvernements mixtes, préconisés par son contemporain Montesquieu, en quoi il a tort assurément; mais il ne veut pas que son autorité unique soit tout à fait sans contre-poids. Sa seconde maxime est le correctif de la première : « que la nation, dit-il, soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent le gouvernement le plus parfait. » Son despote doit se renfermer dans l'exécution des lois naturelles, et s'il en sort, il doit rencontrer une résistance invincible, non dans des institutions spéciales, dans des assemblées ou des corporations qui supposent toujours des priviléges, mais dans la nation tout entière parfaitement instruite sur ses devoirs et sur ses droits. Il est certain qu'en effet, si les peuples étaient unanimes sur les conditions d'un bon gouvernement, l'appareil bruyant et tumultueux des luttes politiques deviendrait beaucoup moins nécessaire; les mœurs suffiraient pour empêcher les abus; mais comment obtenir cette unanimité? Là est pour longtemps le côté chimérique. Un siècle s'est écoulé au milieu des révolutions, et on est encore bien loin de s'entendre. Les principes fondamentaux de toute société se dégagent lentement. Même en les supposant connus des hommes éclairés, ils ont beaucoup de peine à pénétrer dans les couches populaires. En attendant, tout pouvoir illimité, qu'il soit monarchique ou républicain, présente d'immenses dangers, car rien ne l'empêche d'enfreindre précisément ces lois essentielles dont Quesnay lui confie la garde, et Dieu sait si les gouvernements de ce genre y ont jamais manqué! Pour dégager de ce qu'il appelle l'*évidence*, Quesnay comptait

sur la libre discussion, mais la libre discussion est impossible sous un pareil régime. Montesquieu avait eu le coup d'œil plus juste quand il écrivait : « Dans un gouvernement despotique, il est également pernicieux que les particuliers raisonnent bien ou mal; il suffit qu'on raisonne pour que le principe du gouvernement soit choqué. »

Quesnay n'en avait pas moins raison au fond en subordonnant la question des formes politiques à une conception plus haute de l'ordre social, il ne se trompait que sur l'application. Les institutions politiques sont un moyen et non un but; une nation sage n'en aurait pas besoin. Il est vrai que du même coup un pouvoir fort deviendrait encore plus inutile ; mais la théorie du pouvoir absolu n'est ici qu'un accident de circonstance, elle tranche avec le reste de la doctrine. L'économie politique a bien su se débarrasser de cet alliage, et il n'est resté que la distinction entre les questions de l'ordre social et les questions de l'ordre politique, distinction féconde qui doit un jour mettre un terme aux vaines discussions sur la nature des gouvernements en confondant tous les intérêts.

« 3. — Que le souverain et la nation ne perdent jamais de vue que la terre est l'unique source des richesses et que c'est l'agriculture qui les multiplie, car l'augmentation des richesses assure celle de la population ; les hommes et les richesses font prospérer l'agriculture, étendent le commerce, animent l'industrie.

« 4. — Que la propriété des biens fonds et des richesses mobilières soit assurée à ceux qui en sont les possesseurs légitimes, car la sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société. C'est la sûreté de la possession permanente qui provoque le travail et l'emploi des richesses à l'amélioration

et à la culture des terres et aux entreprises du commerce et de l'industrie. »

Voilà l'essence du système, et si l'école de Quesnay s'en était tenue aux termes de ces deux propositions, elle n'aurait pas rencontré tant de résistances. Le mot de classe *stérile* a disparu. Parmi les bienfaits de l'agriculture, Quesnay range au contraire l'impulsion donnée à l'industrie et au commerce par l'accroissement de la population. La solidarité de tous les travaux productifs se trouve ainsi clairement indiquée. Dans sa prédilection pour l'agriculture, Quesnay néglige de mentionner l'industrie *extractive*, qui a pour but d'exploiter les mines et carrières, mais ses disciples ont rempli cette lacune; il y a d'ailleurs, dans les idées de l'école, cette différence entre l'industrie extractive et l'agriculture, que l'une se contente d'extraire des matériaux qu'elle ne *reproduit* pas, tandis que l'autre reproduit à l'infini les substances végétales et animales livrées à la consommation.

La quatrième maxime contient à elle seule le résumé de toutes les sciences sociales. La sûreté de la propriété, qui entraîne celle de la personne, tel est le fondement de l'ordre naturel imposé par Dieu même aux sociétés humaines. Les lois positives, qu'elles soient civiles, politiques ou économiques, n'ont de valeur qu'autant qu'elles découlent de cette source supérieure, vérité qui doit être pour le monde moral ce qu'est la loi de la gravitation pour le monde physique, et qui monte de plus en plus à l'horizon comme le phare futur de l'humanité. Le premier qui l'ait vraiment formulée est Locke dans son *Essai sur le gouvernement civil*, inspiré par la révolution anglaise de 1688; elle a eu

et elle a encore quelque peine à s'introduire en France. Montesquieu l'a entrevue, sans s'y arrêter; on la retrouve plus ou moins dans presque tous les écrivains du XVIIIe siècle, mais à l'état d'aspiration et de pressentiment. « Liberté et propriété, disait Voltaire à son retour d'Angleterre, c'est la devise des Anglais; elle vaut bien Montjoye et Saint-Denis! » De tous ces philosophes, Quesnay est le seul qui en ait fait le fond de sa doctrine et qui en ait tiré toutes les conséquences; voilà sa gloire. C'est ce que ses disciples ont appelé la *physiocratie* ou le gouvernement des lois naturelles; de là le nom de *physiocrates* qu'ils portent dans l'histoire des idées économiques.

« 5. — Que l'impôt ne soit pas destructif ou disproportionné à la masse du revenu de la nation, que son augmentation suive l'augmentation des revenus; qu'il soit établi immédiatement sur le produit net des biens fonds et non sur le salaire des hommes ni sur les denrées, où il multiplierait les frais de perception, préjudicierait au commerce et détruirait annuellement une partie des richesses de la nation. »

La première partie de cette maxime exprime une vérité incontestable que tous les gouvernements sans contrôle négligent beaucoup trop; la seconde n'est rien moins que la théorie de l'impôt unique et direct, à l'exclusion des impôts indirects sur les consommations. Ce qui paraît étrange et inexplicable au premier abord, Quesnay, si partisan de l'agriculture, propose d'asseoir son impôt unique sur le sol. Pour bien comprendre la série de ses idées, il faut remonter à l'origine. D'après lui, l'agriculture donne seule un produit *net* en sus des frais de production, ce qui

est vrai dans le sens étroit qu'il donne au mot *produit*, mais ce qui est faux quand on lui donne un sens plus général et plus vrai. Sur cette base problématique, il élève tout son édifice. Pour que l'impôt soit légitime, il faut qu'il soit assis sur le *revenu;* or il n'y a de *revenu*, c'est-à-dire de *reproduction*, que dans le sol : c'est donc sur le produit *net* du sol que doit peser l'impôt. Cette théorie fait peser tout le fardeau des charges publiques sur une seule catégorie de contribuables, les propriétaires fonciers; mais elle a ce sérieux avantage qu'elle assigne à l'impôt une limite qu'il ne peut dépasser, et qu'elle économise les frais de perception. Son principal défaut est dans son caractère absolu et systématique.

Quesnay évaluait au tiers du produit net des terres la somme nécessaires aux dépenses de l'État, les deux autres tiers restant à partager entre les propriétaires, les fermiers et les décimateurs; il ne fut pas difficile de lui prouver que cette proportion ne suffisait pas. Le revenu des terres absorbé tout entier laissait encore un déficit. A quoi il répondait, que le revenu net ne manquerait pas de monter avec son système, soit par l'augmentation des produits, soit par l'élévation des prix ruraux, et que les dépenses de l'État diminueraient en même temps, soit par l'économie des frais de perception, soit par la baisse des prix sur tous les objets qui n'auraient plus à supporter les contributions indirectes; c'est ce qu'il appelait le *repompement*. Cette thèse contenait sans doute beaucoup de vrai, mais elle était pleine de doutes et d'obscurités; elle ouvrait la voie à des discussions interminables. D'une part, le gouvernement eut peur de réduire son revenu; de l'autre, les proprié-

taires fonciers craignirent de voir augmenter démesurément leurs charges ; les financiers, menacés dans leurs intérêts, crièrent à l'utopie, et le système fut jugé.

L'issue du débat eût pu être différente, si Quesnay, au lieu de s'obstiner dans son impôt unique exclusivement assis sur le sol, s'était borné à soutenir l'impôt direct contre l'impôt indirect. C'était au fond sa véritable pensée, mais pour admettre d'autres formes d'impôt direct, il aurait fallu reconnaître d'autres *produits* et d'autres *revenus* que ceux du sol, ce qui répugnait à son esprit rigoureux et inflexible ; il ne voulait même pas de l'impôt sur les maisons, par cette raison théorique que les maisons s'usent et ne se *reproduisent* pas comme les fruits de la culture. Ainsi périt par l'excès une idée juste en elle-même. On dit aujourd'hui, pour défendre les impôts indirects, que les peuples les paient en quelque sorte sans le savoir ; mais cette raison, qui n'est pas sans réponse même aujourd'hui, n'avait aucune valeur du temps de Quesnay. L'art de percevoir les impôts indirects en les dissimulant était tout à fait inconnu. La gabelle entre autres réalisait dans sa perception ce qu'on peut imaginer de plus barbare, et les haines qui couvaient dans le peuple contre le gouvernement provenaient surtout de ces exactions. On n'évaluait pas les frais de perception à moins de 50 pour 100 ; Quesnay va même jusqu'à dire que sous Louis XIV ces frais avaient absorbé les deux tiers de la recette.

En portant le produit total des contributions, au milieu du XVIIIe siècle, à 500 millions de livres, dont 300 millions seulement entraient au trésor royal, la suppression des impôts indirects aurait permis de réduire les charges

publiques de 200 millions. L'opération eût donc été excellente pour les contribuables, et en la payant d'un surcroît d'impôt foncier, les propriétaires n'y auraient pas perdu, surtout si la noblesse et le clergé avaient renoncé à leurs priviléges, comme le demandait implicitement Quesnay. Les contrôleurs-généraux des finances ne s'y opposaient pas absolument. Quelques années avant la publication des *Maximes économiques*, M. de Machault avait entrepris de nombreuses réformes dans ce sens, et le contrôleur-général d'alors, M. de Silhouette, songeait à soumettre toutes les fortunes, sans exception de corps ni de priviléges, à ce qu'il appelait une *subvention générale* qui devait atteindre à la fois les revenus des biens fonds et ceux des richesses pécuniaires; mais ces projets, tenus en échec par la résistance du parlement, avaient dû être ajournés à cause de la guerre qui absorbait tous les ans 150 millions en sus des revenus.

« 6. — Que les avances des cultivateurs soient suffisantes pour faire renaître annuellement par les dépenses de la culture des terres le plus grand produit possible; car, si les avances ne sont pas suffisantes, les dépenses de la culture sont moins grandes à proportion et donnent moins de produit net. »

Cette maxime paraît tout d'abord en contradiction avec la précédente. N'est-ce pas tarir à leur source les avances agricoles que de faire supporter par l'agriculture tout le poids de l'impôt? Quesnay répondait que l'impôt, sous quelque forme qu'il fût perçu, finissant toujours par retomber sur le sol, le seul moyen d'alléger le fardeau était de réduire la somme totale, ce qui avait le

malheur d'exiger une démonstration difficile. Loin de réduire les avances des cultivateurs et le produit net des propriétaires, il voulait avec passion les accroître. On croyait généralement avant lui que la nature fait à elle seule presque tous les frais de la production agricole ; il a réfuté énergiquement cette erreur, et le temps n'a rien ajouté à son analyse des différents capitaux qui concourent à la production. Ces capitaux, disait-il, sont au nombre de trois : les *avances foncières*, qui sont faites par les propriétaires et qui consistent en bâtiments, chemins, clôtures, plantations, défrichements, etc. ; les *avances primitives* de l'exploitation, qui sont faites par les cultivateurs et qui consistent en bestiaux, machines, etc. ; les *avances annuelles*, également faites par les cultivateurs, et qui consistent en semences, labours, engrais, salaires, etc. Le cultivateur doit en premier lieu prélever sur les récoltes la somme nécessaire pour se rembourser de ses avances annuelles et pour entretenir ses avances primitives, avec la juste rémunération de son travail et la juste compensation de ses risques ; c'est ce que Quesnay appelle les *reprises* du cultivateur. Plus ces *reprises* sont assurées, plus la production s'accroît.

Mais si l'agriculture ne produisait pas davantage, la société ne pourrait se composer que de la classe agricole ; il faut encore pourvoir aux besoins du reste de la population, c'est-à-dire des hommes voués à l'industrie, au commerce, aux professions libérales. C'est à quoi sert cet excédant de production qui dépasse les reprises du cultivateur et qu'on appelle le *produit net*. Là est le véritable bénéfice de la société. Le produit net appartient aux propriétaires comme

rémunération de leurs avances foncières ; s'il en revient une part à l'état, ou, ainsi qu'on disait alors, au roi, c'est parce que l'état contribue lui-même au produit par une quatrième série d'avances, en travaux publics et frais de justice, d'administration et de sécurité. Plus le produit net s'élève, plus la communauté prospère ; d'abord parce que la quantité des produits disponibles s'accroît, et ensuite parce que l'augmentation du produit net permet de multiplier les avances foncières, soit de la part des propriétaires, soit de la part de l'état. Voilà pourquoi Quesnay et son école ont toujours en vue le produit net du sol et le considérent comme la mesure de la richesse d'un pays. L'expérience universelle leur a donné raison, malgré l'opposition qu'ils ont rencontrée et qu'ils rencontrent encore. Les pays les plus riches de l'Europe sont ceux où le produit net agricole monte le plus haut, ce qui se traduit par l'élévation de la valeur vénale du sol. En France même, nous avons tel département où la terre vaut en moyenne 3,000 francs l'hectare et tel autre où elle vaut 300 francs, le premier est dix fois plus riche que le second ; et, pour emprunter un dernier exemple à l'histoire de notre économie rurale, la rente des terres était descendue sous Louis XIV et s'est relevée depuis Quesnay, dans la même proportion que la richesse générale.

« 7. — Que la totalité des sommes du revenu rentre dans la circulation annuelle et la parcoure dans toute son étendue ; qu'il ne se forme point de fortunes pécuniaires qui arrêteraient la distribution du revenu annuel de la nation et retiendraient le pécule du royaume au préjudice des avances de la culture et du salaire des artisans.

« 8. — Que le gouvernement ne s'occupe qu'à favoriser les dépenses productives et le commerce des denrées du crû, et qu'il laisse aller d'elles-mêmes les dépenses stériles.

« 9. — Qu'une nation qui a un grand territoire à cultiver et la facilité d'exercer un grand commerce des denrées du crû n'étende pas trop l'emploi de l'argent et des hommes aux manufactures et au commerce de luxe, au préjudice des travaux et des dépenses de l'agriculture, car, préférablement à tout, le royaume doit être peuplé de riches cultivateurs. »

La septième maxime reproduit la pensée première du *Tableau économique* et participe de son obscurité; c'est une théorie de la circulation qui trouvera mieux sa place plus bas. Les deux autres ne font que répéter la théorie de Quesnay sur la prééminence de l'agriculture. On y retrouve l'épithète de *stérile*, qui, appliquée cette fois aux dépenses inproductives, est parfaitement justifiée.

Au texte des *maximes* étaient jointes des notes explicatives plus développées. Une de ces notes contient l'attaque contre Colbert qui devint un des liens communs de l'école : « On n'oubliera jamais qu'un ministre du dernier siècle, ébloui du commerce des Hollandais et de l'éclat des manufactures de luxe, a jeté sa patrie dans un tel délire qu'on ne parlait plus que commerce et argent, sans penser au véritable emploi de l'argent ni au véritable commerce du pays. Les hommes et l'argent furent détournés de l'agriculture. On provoqua le luxe de décoration qui fit des progrès très-rapides. L'administration des provinces, pressée par les besoins de l'État, ne laissait plus de sûreté dans les campagnes pour l'emploi visible des richesses nécessaires à la reproduction annuelle. L'agriculture dégradée et accablée touchait à l'impossibilité de subvenir à l'impôt. On l'étendit de plus en plus sur le commerce, sur les ali-

ments, sur le commerce du crû ; il se multiplia en dépenses dans la perception, en déprédations destructives de la reproduction, et il devint l'objet d'un système de finances qui enrichit la capitale des dépouilles des provinces. Le trafic de l'argent à intérêt forma un genre principal de revenus fondés en argent et tirés de l'argent, ce qui n'était, par rapport à la nation, qu'un produit imaginaire qui échappait à l'impôt et ruinait l'Etat. Ces revenus établis sur l'argent, et l'aspect de l'opulence, soutenu par la magnificence d'un luxe ruineux, en imposaient au vulgaire et diminuaient de plus en plus la reproduction des richesses réelles et le pécule de la nation. » Critique juste au fond mais qui confondait les effets de la guerre avec ceux du luxe, et qui aurait dû dans tous les cas s'adresser à Louis XIV plus qu'à Colbert ; mais le respect pour la mémoire du grand roi ne le permettait pas, et on s'en prenait au ministre, faute de mieux.

Quesnay ne fait ici que reproduire les attaques de Boisguilbert contre Colbert, et il le reconnaît lui-même en rendant hommage à son précurseur.

« Les causes destructives, dit-il, rendent inutile toute la vigilance et tous les efforts des ministères, lorsqu'on ne s'attache qu'à réprimer les effets et qu'on ne remonte pas au principe ; ce qui est bien prouvé pour le temps par l'auteur du livre intitulé : *Le détail de la France sous Louis XIV,* imprimé en 1669. »

« 10. — Qu'une partie de la somme des revenus ne passe pas à l'étranger, sans retour en argent ou en marchandises.

« 11. — Qu'on évite la désertion des habitants qui emporteraient leurs richesses loin du pays. »

La première de ces deux maximes s'applique probablement aux tributs qu'on payait alors à la cour de Rome sous la dénomination d'*annates ;* on appelait ainsi le prélèvement d'une année de revenu sur les bénéfices dont le pape donnait l'investiture. La seconde contient une allusion à la révocation de l'édit de Nantes et aux persécutions religieuses qui chassaient de France un grand nombre d'hommes industrieux.

« 12. — Que les enfants des riches fermiers s'établissent dans les campagnes pour y perpétuer les laboureurs, car si quelques vexations leur font abandonner les campagnes et les déterminent à se retirer dans les villes, ils y portent les richesses de leurs pères qui étaient employés à la culture ; ce sont moins les hommes que les richesses qu'il faut attirer dans les campagnes.

« 13. — Que chacun soit libre de cultiver dans son champ telles productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain, lui suggèrent pour obtenir le plus grand produit possible.

« 14. — Qu'on favorise la multiplication des bestiaux ; car ce sont eux qui fournissent aux terres les engrais qui procurent les riches moissons.

« 15. — Que les terres employées à la culture des grains soient réunies, autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs, car il y a moins de dépenses pour l'entretien et la réparation des bâtiments, et à proportion beaucoup moins de frais et beaucoup plus de produit net dans les grandes entreprises d'agriculture que dans les petites. »

Quesnay veut éviter que les fils des riches fermiers quittent les champs pour s'établir à la ville; mais quel que soit le style impérieux dont il se sert, il est bien loin de provoquer envers eux la moindre contrainte, il demande seulement qu'on les mette à l'abri des vexations qui pourraient leur rendre pénible leur séjour naturel. Il veut parler

de la taille et de la milice. La taille entraînait, quand elle était *personnelle*, c'est-à-dire perçue sur les facultés présumées du contribuable, une série d'inquisitions et d'injustices qui devenaient insupportables pour tout paysan un peu aisé. Le tirage à la milice, aujourd'hui supporté sans murmure parce qu'il porte, en apparence du moins, sur tout le monde, était accompagné d'inégalités et de priviléges qui le rendaient odieux; on y échappait en se réfugiant dans les villes. Cette maxime se termine par une vérité trop méconnue même de nos jours : *ce sont moins les hommes que les richesses qu'il faut attirer dans les campagnes*. Le mot *attirer* n'est pas complètement exact, c'est *retenir* qu'il faudrait dire, car il n'y a rien à faire pour attirer la richesse, il suffit de ne pas l'enlever à mesure qu'elle se forme. Le gouvernement, effrayé de l'état des campagnes, s'efforçait d'y refouler la population laborieuse sans s'apercevoir qu'il était lui-même la principale cause du mal. Les richesses fuyaient les campagnes, et les hommes suivaient les richesses; on voit que les griefs dont se plaint aujourd'hui l'agriculture remontent haut. De notre temps, les causes principales qui détournaient les fils des riches cultivateurs de la vie rurale ont disparu; mais il s'en est formé d'autres, et elles trouvent un puissant appui dans le souvenir des anciennes servitudes rurales. C'est par là que les mœurs françaises se distinguent malheureusement des mœurs anglaises et allemandes.

Vient ensuite un principe qui est aujourd'hui tout à fait gagné, la liberté de la culture. On était loin d'admettre alors que les cultivateurs dussent être libres de varier à leur gré leurs produits; sous le prétexte spécieux d'assu-

rer la subsistance publique, l'autorité intervenait à tout instant pour ordonner ou interdire telle ou telle culture. Il était défendu, par exemple, de planter des vignes sans autorisation, et le dernier édit qui renouvelait cette prohibition était de 1747, dix ans seulement avant les premiers écrits de Quesnay. Après les réclamations des économistes, il n'y eut plus de nouveaux édits contre la liberté des cultures ; mais les anciens ne furent pas révoqués, et les intendants conservèrent le droit arbitraire de les exécuter. Les édits de Turgot posèrent le principe de la liberté, mais sans réussir encore à la faire accepter sans réserve ; elle n'a été définitivement assurée que par la loi de 1791 *sur les biens et usages ruraux*, rédigée par un économiste-agriculteur de l'école de Quesnay, Heurtault de Lamerville. Le second article de cette loi reproduit presque mot à mot la maxime du maître : « les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres, de conserver à leur gré leurs récoltes, et de disposer de toutes les productions de leur propriété. » La loi tout entière n'est que l'application de ce principe, un de ceux qui ont le plus contribué au développement agricole. La vigne entre autres est devenue une de nos premières richesses, et l'extension qu'elle a prise n'a nullement nui, comme on le craignait, à la production des céréales.

La maxime suivante contient encore aujourd'hui le dernier mot de la science agricole : la nécessité des engrais pour la multiplication des récoltes et par conséquent l'utilité suprême du bétail. Tous les agronomes du temps répétaient déjà la même formule. Voici ce que disait Le Roy, lieutenant des chasses du parc de Versailles, dans l'article

ferme de l'*Encyclopédie* : « J'ai sous les yeux une ferme de plus de 300 arpents (150 hectares) ; ces terres étaient entre les mains d'un fermier qui les fumait très-mal ; elles ne rapportaient que 3 à 4 setiers de blé par arpent dans les bonnes années (de 9 à 12 hectolitres à l'hectare). Il s'est ruiné, et on a été contraint de remettre la terre à un cultivateur plus industrieux. Tout a changé de face : la dépense n'a pas été épargnée, les terres ont été couvertes de troupeaux et de fumier, en deux ans elles ont été améliorées au point de rapporter 10 setiers de blé par arpent (30 hectolitres par hectare), et d'en faire espérer encore plus par la suite. »

Quesnay se prononce enfin pour la grande culture, comme rapportant toujours plus de produit net. Cette thèse exclusive donnerait aujourd'hui matière à contestation, et si Quesnay lui-même renaissait, il modifierait sans doute ce que l'expression de sa pensée avait de trop absolu. L'expérience démontre en effet que la petite culture peut rapporter dans certains cas, non-seulement plus de produit brut, mais autant et plus de produit net que la grande. Ce qu'il réprouve dans tous ses écrits, c'est moins la petite culture proprement dite que la culture pauvre. De son temps, la grande culture existait à peine ; lui-même l'avait constaté dans ses articles de l'*Encyclopédie*. Le progrès ne pouvait s'introduire que par des exploitations plus riches et plus étendues, où de meilleures méthodes servies par de plus forts capitaux donnaient l'exemple de plus grands profits. Dans l'état d'ignorance et de pauvreté où elle avait été maintenue, la population rurale ne pouvait pas se relever par ses seules forces. On doit

d'ailleurs remarquer qu'il ne s'agit ici que des terres employées à la culture des grains, et c'est en effet pour la production des céréales que la grande culture procure les résultats les plus avantageux.

En 1759, presque au même moment que les *maximes*, parut un volume intitulé : *Traité de l'amélioration des terres*, par un écossais, nommé Patullo. Ce petit traité, dédié à Madame de Pompadour, et inspiré par les articles *grains* et *fermiers*, qu'il cite souvent, contenait un cours à peu près complet de grande culture, à la manière anglaise; avec les écrits de Duhamel et ceux des économistes, il a fortement contribué à répandre en France le goût des entreprises agricoles. Beaucoup de grandes fermes, notamment dans les environs de Paris, datent de cette époque. Dans ses articles de l'*Encyclopédie*, Quesnay avait affirmé que, par une meilleure culture, on pouvait doubler et même tripler les produits du sol; Patullo allait plus loin encore, et il avait raison. Le gouvernement lui-même répondit à cet appel. La *Société royale d'Agriculture de Paris* fut fondée en 1761, et à son exemple, de nombreuses sociétés du même genre s'établirent dans les provinces. Le haras de Pompadour est de 1764, l'école d'Alfort de 1766.

« 16. — Que l'on n'empêche point le commerce extérieur des denrées du crû, car tel est le débit, telle est la reproduction.

« 17. — Que l'on facilite les débouchés et les transports des productions et des marchandises de main-d'œuvre par la réparation des chemins et par la navigation des canaux, des rivières et de la mer, car plus on épargne sur les frais du commerce, plus on accroît le revenu du territoire. »

L'exportation des blés avait été autrefois libre en France,

et du temps de Henri IV, nous vendions du blé à nos voisins. Depuis Colbert, l'exportation était interdite. C'est un des plus grands bienfaits de l'école économique d'avoir combattu cette funeste mesure. Boisguilbert l'avait attaquée le premier avec une extrême vivacité, et Voltaire lui-même, si indulgent pour Colbert, l'a condamnée. Telle est pourtant la puissance des préjugés qu'il n'a pas fallu moins de deux cents ans pour la détruire. L'édit de prohibition date de 1660, et la liberté d'exportation n'est devenue complète que par la loi de 1861. Quesnay avait pourtant dit, il y a un siècle, ce qui aurait dû la protéger : *tel est le débit, telle est la reproduction*, ou en d'autres termes : plus on vend de céréales, plus on en produit. La liberté d'importation étant alors entière et même favorisée par le gouvernement, Quesnay n'a pas eu à insister sur cette seconde partie de la question.

Quoiqu'il attachât à l'exportation une importance supérieure, il ne se dissimulait pas les avantages de la libre importation comme on peut en juger par le passage suivant d'une note annexe : « Par la liberté et la facilité du commerce extérieur d'exportation et d'importation, les grains ont constamment un prix plus égal, car le prix le plus égal est celui qui a cours entre les nations commerçantes. Ce commerce aplanit en tout temps l'inégalité annuelle des récoltes des nations, en apportant tour à tour, chez celles qui sont dans la pénurie, le superflu de celles qui sont dans l'abondance, et qui remet partout et toujours les productions et les prix à peu près au même niveau. C'est pourquoi les nations commerçantes qui n'ont pas de terres à ensemencer ont leur pain aussi assuré que celles qui cultivent de grands territoires. Le moindre

avantage sur le prix dans un pays y attire la marchandise, et l'égalité se rétablit continuellement. »

A l'appui de ses idées sur les avantages de l'exportation, il invoquait l'exemple de l'Angleterre qui ne se contentait pas de permettre l'exportation des grains et qui la favorisait par une prime. Il citait à ce sujet le passage suivant d'un auteur anglais contemporain : « Laissons aux autres nations les inquiétudes sur le moyen d'éviter la famine ; voyons-les éprouver la faim au milieu des projets qu'elles forment pour s'en garantir. Nous avons trouvé, par un moyen bien simple, le secret de jouir tranquillement et avec abondance du premier bien nécessaire à la vie. En place de vastes et nombreux greniers de ressource et de prévoyance, nous avons de vastes plaines ensemencées. Tant que l'Angleterre n'a songé à cultiver que pour sa propre subsistance, elle s'est trouvée souvent au-dessous des besoins ; mais depuis qu'elle s'en est fait un objet de commerce, sa culture a tellement augmenté qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans (1), et elle est en état maintenant de porter du blé aux nations qui en manquent. »

On peut aujourd'hui trouver banale la maxime suivante. Tout le monde comprend qu'il y a un immense intérêt public à faciliter les transports à l'intérieur, mais il n'en était pas tout à fait de même alors. Henri IV et Sully, dont l'école économique a si souvent invoqué l'exemple, avaient travaillé de leur mieux aux voies de communica-

(1) Énorme exagération, mais qui ne détruit pas la vérité du principe.

tion; cette tradition s'était perdue sous Louis XIV, et à l'exception du canal des deux mers, œuvre de génie d'un seul homme, on n'avait rien fait sous ce règne pour ouvrir aux transports des voies nouvelles ou pour réparer les anciennes. Les écrits de Quesnay et de ses amis rappelèrent l'attention sur cet important sujet, et l'école eut l'honneur de compter dans ses rangs Trudaine, l'illustre fondateur des ponts et chaussées.

« 18. — Qu'on ne fasse point baisser le prix des denrées et des marchandises dans le royaume, car le commerce réciproque avec l'étranger deviendrait désavantageux à la nation; telle est la valeur vénale, tel est le revenu; abondance et non-valeur n'est pas richesse, disette et cherté est misère, abondance et cherté est opulence.

« 19. — Qu'on ne croie pas que le bon marché des denrées est profitable au menu peuple, car le bas prix des denrées fait baisser le salaire des gens du peuple, diminue leur aisance, leur procure moins de travail et d'occupations lucratives, et anéantit le revenu de la nation.

« 20. — Qu'on ne diminue pas l'aisance des dernières classes de citoyens, car elles ne pourraient pas contribuer à la consommation des denrées. »

A la suite de la dépopulation qui avait marqué les dernières années de Louis XIV, les denrées alimentaires avaient baissé; le prix du blé, qui avait atteint en moyenne 20 fr. l'hectolitre de notre monnaie pendant les trois quarts du XVIIe siècle, était tombé de moitié. Le gouvernement, érigeant en principe ce qui n'était qu'un accident, triste résultat de nos longs désastres, cherchait par tous les moyens à empêcher les prix de se relever, afin, disait-on, de rendre plus facile la subsistance du

peuple, et sans songer que ce bon marché même arrêtait les progrès de l'agriculture et par conséquent ceux de la population. Quesnay s'élevait contre cette erreur en revendiquant ce que lui et son école appelaient *le bon prix*, c'est-à-dire le prix naturel, tel qu'il devait résulter du rapport de la production à la consommation, sans aucune pression de la part du gouvernement, et il pensait avec raison que, livré à lui-même, le prix se relèverait. C'est en effet ce qui arriva. Le prix du blé remonta graduellement pendant la seconde moitié du siècle, et en 1789 il était revenu à 16 ou 18 francs. Cette hausse coïncida, comme l'avait annoncé Quesnay, avec les progrès de l'agriculture, de l'aisance publique et de la population.

Il y a en effet deux sortes de bon marché, celui qui résulte d'un surcroît de production et celui qui a pour cause un déficit de consommation. Le premier est avantageux, le second regrettable. Le plus dangereux des deux extrêmes n'est pas l'excès de cherté, parce qu'il se détruit de lui-même en excitant à produire, tandis que l'excès de bon marché ne peut se guérir que par un surcroît de consommation, plus lent à obtenir qu'un surcroît de production. On peut avoir la preuve de cette vérité en comparant entre eux les pays qui nous entourent. Quels sont ceux où le blé est le plus cher? L'Angleterre, la Belgique, la Hollande, une partie de l'Allemagne, c'est-à-dire les plus riches de l'Europe. Quels sont ceux où le blé est le meilleur marché? La Russie, la Hongrie, l'Espagne, c'est-à-dire les plus pauvres ; et, nouvel argument en faveur des idées de Quesnay, le mal des pays riches se corrige plus facilement que celui des pays pauvres, les uns continuent

à se peupler et à s'enrichir plus vite que les autres. Ceci ne veut pas dire qu'il soit bon de faire monter artificiellement les prix, car *disette et cherté est misère ;* mais il ne faut pas non plus les faire baisser, car *abondance et non-valeur n'est pas richesse ;* la meilleure condition est celle des pays où, la production étant considérable, la consommation demande encore plus, car *abondance et cherté est opulence.*

On peut sans doute prévoir un quatrième cas plus heureux encore, celui d'une grande consommation coïncidant avec une production à bon marché. Quesnay parlait de ce qu'il avait sous les yeux, une population rare et pauvre, ayant à peine de quoi payer sa subsistance, et des céréales tombées à vil prix faute de débouchés ; il n'a pu songer à un état tout différent, où la population serait riche et pressée et où les subsistances coûteraient peu à produire. Cet idéal ne s'est encore présenté nulle part, pas même en Amérique, où des terres vierges et fertiles d'une étendue en quelque sorte indéfinie donnent des produits à bon compte tant que le débouché ne s'accroît pas, mais où le prix monte, comme partout, avec la population et le débouché. Quesnay lui-même l'a constaté : cette production surabondante qui causait de son temps les bas prix, s'élevait en tout au quart de ce qu'elle est aujourd'hui ; le prix moyen a doublé dans l'intervalle, quoique la production ait quadruplé. Si nous devons un jour avoir à la fois abondance et bon marché avec une population croissante, ce sera un grand bienfait de la Providence, mais qui ne s'est pas encore vu.

La dix-neuvième maxime réfute cette opinion, que le

bon marché des denrées profite *dans tous les cas* à la population laborieuse. Le bon marché est le premier des biens quand il est obtenu par la réduction des prix de revient; mais, lorsque le producteur ne s'y retrouve pas, l'avilissement des prix comprime la production et par conséquent réduit le travail. Cette préoccupation fort légitime se montre surtout dans la maxime suivante, où Quesnay s'élève contre cette odieuse thèse, fort répandue de son temps, qu'il *faut que le paysan soit pauvre pour l'empêcher d'être paresseux et insolent*, prétexte barbare de toutes les exactions et de toutes les tyrannies.

« 21. — Que les propriétaires et ceux qui exercent des professions lucratives ne se livrent pas à des épargnes stériles qui retrancheraient de la circulation et de la distribution une partie de leurs revenus.

« 22. — Qu'on ne provoque point le luxe de décoration au préjudice des dépenses d'exploitation et d'amélioration de l'agriculture et des dépenses de consommation de subsistance, qui entretiennent le bon prix et le débit des denrées du crû et la reproduction des revenus de la nation. »

Ici se présente d'abord une distinction fort juste entre les épargnes *productives* et les épargnes *stériles;* les unes sont la source des capitaux, les autres ne sont que thésaurisation et enfouissement, car l'avarice est improductive. Après avoir ainsi marqué le véritable caractère de l'épargne, Quesnay condamne l'excès opposé, qu'il appelle le *luxe de décoration*. C'est une question encore controversée que celle du luxe, parce qu'on ne s'est pas mis d'accord sur le sens du mot; mais ce qu'en dit Quesnay ne saurait faire aucun doute. Qu'on ne provoque point

le luxe de décoration aux dépens de l'agriculture, tels sont les termes qui trouvaient de son temps une exacte application. Tout le produit des impôts affluait dans la capitale, tant par les dépenses du trésor royal que par celles des financiers enrichis, et il n'en revenait rien au pauvre peuple qui les avait payés. S'il est difficile et même impossible de tracer une ligne précise de démarcation entre les dépenses de luxe et les dépenses légitimes, il ne l'est pas de distinguer entre la bonne et la mauvaise distribution des recettes publiques. Si les impôts somptuaires sont inutiles et même injustes, les impôts au profit du luxe sont plus injustes et plus nuisibles encore. Après avoir réprouvé le mauvais emploi des deniers publics, Quesnay et ses disciples prêchaient, dans l'administration des fortunes privées, la préférence donnée aux dépenses productives sur les dépenses de simple jouissance, et dans la mesure d'un simple conseil ils avaient raison. Quand même ils auraient été trop loin dans cette voie, on devrait le leur pardonner, car les institutions et les mœurs poussaient fortement en sens contraire.

« 23. — Que la nation ne souffre pas de perte dans son commerce réciproque avec l'étranger, quand même ce commerce serait profitable aux commerçants; car alors l'accroissement des fortunes des commerçants ferait dans la circulatien des revenus un retranchement préjudiciable à la distribution et à la reproduction.

« 24. — Qu'on ne soit pas trompé par un avantage apparent du commerce réciproque avec l'étranger en jugeant simplement par la balance des sommes en argent, sans examiner le plus ou le moins de profit qui résulte des marchandises que l'on a vendues et de celles que l'on a achetées, car souvent la perte est pour la nation qui reçoit un surplus en argent.

« 25. — Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'état, consiste dans la pleine liberté de la concurrence. »

Entière liberté du commerce, tel est le principe qui allait devenir, de la part de Quesnay et de ses amis, l'objet d'une prédication ardente et continue; tel est le cri qui, parti de France et malheureusement étouffé par nos révolutions, a fini par nous revenir d'Angleterre, et que nous voyons en train de faire le tour du monde. Quesnay n'est pas précisément le premier qui ait professé cette doctrine. Il suffit de citer dès le XVIe siècle Bodin, et dans les dernières années de Louis XIV Fénelon et Boisguilbert. « Surtout, disait à Télémaque le sage Narbal, n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le soumettre à vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point de peur de le gêner. Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir. » La même idée se reproduit dans la description de Salente. « Le commerce de cette place était semblable au flux et au reflux de la mer ; les trésors y entraient comme les flots viennent l'un sur l'autre. Tout y était apporté et tout en sortait librement. Tout ce qui entrait était utile, tout ce qui sortait laissait en sortant d'autres richesses à la place. » Après Fénelon et Boisguilbert, Vincent de Gournay, qui remplissait les hautes fonctions d'intendant général du commerce, avait appris par la pratique des affaires à conclure comme eux, et c'est de lui qu'est, dit-on, la fameuse formule *laissez faire, laissez passer ;* mais, si une idée appartient

surtout à celui qui a le plus fait pour son triomphe, c'est à Quesnay qu'en revient l'honneur.

La première application de la liberté du commerce devait être l'abandon de ce qu'on a appelé le *système mercantile.* D'après ce système, les métaux précieux forment la véritable richesse d'un peuple; il fallait donc, croyait-on, vendre à l'étranger le plus de marchandises possible, lui en acheter le moins possible et attirer à soi la différence en monnaie métallique; c'est ce qu'on appelait mettre de son côté la *balance du commerce.* Quesnay montre en peu de mots que le véritable gain consiste non dans le solde en argent, mais dans le prix des marchandises, et qu'une nation qui achète cher et qui vend bon marché pour se procurer des métaux précieux perd en réalité, quoiqu'elle paraisse gagner. Ce profond aperçu mérite d'autant plus l'attention qu'il ne s'applique pas seulement à l'ancienne théorie de la balance du commerce. Cette vieille illusion n'a plus de partisans, mais on la remplace trop souvent par une préoccupation trop exclusive du commerce extérieur, qui n'est pas sans quelque rapport avec le système mercantile. Quesnay ne tombe pas dans cette faute; il distingue les cas où le commerce extérieur est profitable et ceux où il ne l'est pas; tout dépend des prix. M. Stuart Mill, dans ses *Principes d'économie politique*, a renouvelé de nos jours cette démonstration, en traitant des valeurs internationales.

Lorsque Quesnay s'écrie : que « la nation ne souffre pas de perte dans son commerce réciproque avec l'étranger, quand même ce commerce serait profitable aux commerçants, » il a en vue les monopoles, les priviléges, les

primés, tous les moyens imaginés pour accroître telle ou telle branche de commerce aux dépens des autres. Si un commerçant privilégié fait des bénéfices, il ne s'ensuit nullement que ces bénéfices profitent à son pays ; ils peuvent au contraire lui coûter fort cher. Il n'y a de profits réels que ceux qui s'obtiennent avec la libre concurrence.

« 26. — Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus, car plus d'aisance que procurent de grands revenus est préférable à plus de besoins pressants de subsistances, qu'exige une population qui dépasse les revenus. »

Quesnay pose ici dans ses véritables termes le problème de la population. Pour remplir les vides qu'avaient faits dans la nation de longues souffrances, le gouvernement cherchait à encourager les mariages et les naissances, sans songer qu'il ne travaillait qu'à augmenter la misère publique, tant que les subsistances ne se multipliaient pas. Voulez-vous accroître la population, commencez pas augmenter la somme des subsistances. Toute la doctrine de Malthus est d'avance contenue dans cette maxime et en des termes moins susceptibles de mauvaise interprétation.

A ce propos, Quesnay exprime en note quelques idées fort justes sur la puissance militaire des États, qu'il fait consister beaucoup plus dans l'accumulation des richesses que dans le nombre des soldats : « Le désir qu'ont toutes les nations d'être puissantes à la guerre a fait penser que la force des États consiste dans une grande population. Les armées très-nombreuses sont ordinairement bien plus funestes à la nation qui s'épuise pour les employer qu'à l'en-

nemi qu'elles combattent, et la partie militaire d'une nation ne peut ni subsister ni agir que par la partie contribuable. La guerre sur terre et sur mer emploie d'autres moyens que la force des hommes et exige d'autres dépenses bien plus considérables que la subsistance des soldats. Ainsi ce sont bien moins les hommes que les richesses qui soutiennent la guerre. » L'Angleterre et la Russie se sont chargées de nos jours de démontrer doublement cette vérité, l'une en ayant plus de richesses que de soldats, l'autre en ayant plus de soldats que de richesses ; la plus puissante des deux n'est pas celle qui met sur pied les plus grandes armées.

« 27. — Que le gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume, car de très-grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des revenus; mais il ne faut pas confondre les abus avec les simples dépenses, car les abus pourraient engloutir toutes les richesses de la nation et du souverain. »

Ici Quesnay condamne énergiquement *les abus*, c'est-à-dire les dépenses improductives de l'État, tout en acceptant et même en recommandant les dépenses utiles. Il manque un complément à sa pensée. Même pour les dépenses productives, l'état doit s'imposer certaines bornes, car l'argent laissé entre les mains des contribuables peut être plus productif encore, et plus les dépenses d'un État s'élèvent, plus il y a de chances pour qu'il s'y glisse des dépenses improductives. Quesnay avait sans doute voulu ménager les administrateurs de la fortune publique; au fond, il s'engageait assez peu, car il avait d'avance étroitement limité l'impôt.

« 28. — Que l'administration des finances, soit dans la perception des impôts, soit dans les dépenses du gouvernement, n'occasionne pas de fortunes pécuniaires, qui dérobent une partie des revenus à la circulation, à la distribution et à la reproduction.

« 29. — Qu'on n'espère de ressources pour les besoins extraordinaires d'un état que de la prospérité de la nation et non du crédit des financiers, car les fortunes pécuniaires sont des richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie.

« 30. — Que l'état évite des emprunts qui forment des rentes financières, qui le chargent de dettes dévorantes, et qui occasionnent un commerce ou trafic de finances, par l'entremise de papiers commerçables, où l'escompte augmente de plus en plus les fortunes pécuniaires stériles. »

Quesnay se donne, en terminant, pleine carrière pour blâmer l'administration financière de son temps, qui est un peu celle de tous les temps. Il écarte du trésor public ces *traitans* que la sanglante comédie de *Turcaret* venait de flétrir, et dont les fortunes scandaleuses contrastaient avec la gêne universelle; il repousse la désastreuse ressource des emprunts dont on avait fait un immense abus sous Louis XIV, et qui, après les banqueroutes plus ou moins déguisées de la régence, avaient reparu avec leurs funestes conséquences. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, il manifeste sa réprobation en termes trop généraux, car l'emprunt peut, dans des cas urgents, devenir nécessaire; mais neuf fois sur dix, les emprunts publics ne présentent pas ce caractère d'extrême nécessité, et au moment où Quesnay écrivait, on en contractait pour plus d'un milliard afin de soutenir l'inutile et funeste guerre de sept ans. Sa protestation se justifiait d'autant plus que les emprunts comme le luxe avaient trouvé des défenseurs. Melon entre

autres avait soutenu que l'Etat ne s'appauvrissait pas par des emprunts, et que c'était uniquement la main droite qui prêtait à la main gauche, à quoi il est facile de répondre, en suivant la métaphore, que la main droite travaille et produit, tandis que la main gauche reste inactive, et qu'en vidant l'une pour remplir l'autre, on ne peut manquer de se ruiner.

Voilà donc résumée en trente phrases d'un style lapidaire toute la doctrine de Quesnay : prééminence d'une autorité unique sur toute autre forme de gouvernement, mais à condition que la nation soit parfaitement instruite des lois qu'il ne faut jamais enfreindre ; les sociétés humaines soumises par Dieu même à un ordre naturel, et cet ordre ayant pour fondement la sûreté de la propriété ; la terre exploitée par l'agriculture, unique source de la richesse, et l'industrie et le commerce n'ayant d'autre fonction que de façonner ou de transporter les matières premières qu'elle fournit ; l'agriculture donnant seule un produit *net* en sus des frais de production, et la prospérité nationale exprimée par la plus grande élévation possible de la rente du sol ; tous les impôts indirects supprimés et remplacés par un simple prélèvement de l'État sur le produit net des terres, et par ce moyen le produit total des impôts réduit de moitié ; les avances nécessaires à la culture ménagées et accrues autant que possible, les richesses attirées ou retenues dans les campagnes ; liberté absolue de la culture, multiplication des bestiaux, établissement de grandes fermes pour la production des grains ; libre exportation des céréales et ouverture de nouveaux débouchés à l'intérieur par des chemins et des voies navi-

gables ; plus d'efforts de la part du gouvernement pour faire baisser le prix des subsistances, et respect du *bon* prix qui favorise la production ; guerre au luxe public et privé ; liberté complète de commerce et abolition du système mercantile ; augmentation de la population par l'accroissement des subsistances et non par des encouragements directs ; plus de fermes-générales, plus de traitants, plus d'emprunts publics, plus de ces *richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie*. A part la théorie du pouvoir absolu, la définition trop exclusive du produit net et l'impôt unique sur le sol, ce programme est encore excellent, et les parties défectueuses sont plutôt des exagérations que des erreurs radicales.

Tout cela se trouvait sans doute dans les écrits de Boisguilbert, mais avec moins de précision et de netteté. D'autres écrits plus contemporains exprimaient à peu près les mêmes idées. On peut citer dans le nombre les *Éléments du commerce* par Forbonnais, publiés en 1754, mais qui avaient déja paru par fragments dans l'*Encyclopédie*, aux mots *commerce*, *concurrence*, etc. ; l'*Essai sur la police générale des grains*, par un financier nommé Herbert, où l'auteur demandait l'entière liberté du commerce des blés ; et surtout l'*Essai sur la nature du commerce*, de Cantillon, qui avait paru en 1755. Toutes les théories des économistes sont contenues en germe dans ce dernier livre, quoiqu'il n'ait que l'étendue d'un petit volume in-12. La propriété en général et celle des terres en particulier y est présentée comme formant le fondement de la société. Cantillon tirait de ce principe presque toutes les conséquences qu'il renferme, et notamment la liberté du commerce sous toutes ses

formes. S'il avait vécu plus longtemps, il aurait été un des chefs de l'école économique, mais il n'en fut que le précurseur. Irlandais d'origine, sa vie a été agitée et sa fin tragique, comme on peut en juger par l'extrait suivant de la *Correspondance* de Grimm :

« Cantillon, anglais et homme d'esprit, comme son livre le prouve, faisait du temps de la régence la banque à Paris, où il avait un crédit immense. Dans les commencements du système, Law le fit venir et lui dit : si nous étions en Angleterre, il faudrait traiter ensemble et nous arranger; mais vous savez qu'étant en France, je puis vous dire que vous serez à la Bastille ce soir si vous ne me donnez pas votre parole de sortir du royaume dans les vingt-quatre heures. Cantillon se mit à rêver un moment et lui dit: tenez, je ne m'en irai pas, mais je ferai réussir votre système. En conséquence, il prit une quantité immense de papier qu'il fit débiter sur la place par tous les agents de change à la fois, et que son crédit fit passer ; et peu de jours après, il partit pour la Hollande avec un portefeuille de plusieurs millions. Il passait pour être très-bien avec Madame la Princesse d'Auvergne. On dit communément qu'il périt dans une incendie à Londres, dans sa maison, en 1733. Le fait est que l'incendie fut éteint assez promptement et qu'on trouva Cantillon poignardé. Le feu paraissait avoir été mis pour tromper sur ce crime, et cette aventure donna lieu à beaucoup de contes dans le temps. »

Outre ses *Maximes*, Quesnay a très-peu écrit. On lui attribue plusieurs articles publiés dans les journaux du temps sous le pseudonyme de *Nisaque*, anagramme de son

nom, et qui ne contiennent que des développements et des répétitions. Le meilleur de ces opuscules est intitulé *du Droit naturel*. On y trouve la formule la plus précise de ses idées sur le gouvernement. « Il y a, dit-il, des sociétés qui sont gouvernées, les unes par une autorité monarchique, les autres par une autorité aristocratique, d'autres par une autorité démocratique, etc. ; mais ce ne sont pas ces différentes formes d'autorité qui décident de l'exercice des droits naturels des hommes réunis en société, car les lois varient beaucoup sous chacune de ces formes. Là où les lois et la puissance tutélaire n'assurent point la propriété et la sécurité, il n'y a ni gouvernement ni société profitables, il n'y a que domination et anarchie sous les apparences du gouvernement ; les lois positives et la domination y protègent et assurent les usurpations des forts et anéantissent la propriété et la liberté des faibles. La législation positive doit consister dans la déclaration des lois naturelles constitutives de l'ordre évidemment le plus avantageux pour les hommes réunis en société. Il n'y a que la connaissance de ces lois suprêmes qui puisse assurer constamment la tranquillité et la prospérité d'un empire. Plus une nation s'appliquera à cette science, plus l'ordre naturel dominera chez elle, et plus l'ordre positif sera régulier ; on ne proposerait pas dans une telle nation une loi déraisonnable, car le gouvernement et les citoyens en apercevraient aussitôt l'absurdité. » Ce passage montre bien sa véritable pensée, l'indifférence pour les formes politiques. Né dans une monarchie absolue, il acceptait le pouvoir absolu, comme il aurait accepté la forme républicaine dans une république.

Cette théorie originale n'est vraie qu'à demi, mais en voici une plus profonde et plus vraie encore. Dans un temps où quelques philosophes mettaient en présence l'état naturel et l'état social de l'homme, Quesnay s'attache au contraire à démontrer que l'état naturel et l'état social se confondent, et que, dans une société bien constituée, l'homme doit étendre l'exercice de sa liberté naturelle, au lieu de la restreindre. En se confédérant pour former des corps politiques, les hommes ne renoncent à aucun de leurs droits, car ils n'ont pas le droit de nuire à autrui, c'est pour se défendre mutuellement qu'ils se donnent des magistrats et des lois; ils assurent donc par là leur propriété et leur liberté. « L'homme ne peut se refuser raisonnablement à l'obéissance qu'il doit à ces lois; autrement sa liberté serait nuisible à lui et aux autres; ce ne serait que la liberté d'une insensé. » Cet écrit sur le *droit naturel* n'a que quelque pages, et il contient en germe toute une philosophie politique.

On peut signaler parmi ses autres écrits une apologie du *Despotisme de la Chine* qui parut par fragments dans les *Ephémérides* et qui exerça une fâcheuse influence sur l'esprit de ses disciples. Ceux-ci, répétant à satiété les détails empruntés par le maître aux récits des voyageurs, ne cessèrent de présenter la Chine comme un modèle. Cette affectation avait son bon côté, en ce qu'elle mettait les gouvernements absolus de l'Europe en demeure d'imiter les sages mesures attribuées au gouvernement chinois, et quelques-uns des conseils donnés sous cette forme finirent en effet par réussir, soit en France, soit à l'étranger; mais à la longue, on s'en lassa, d'autant plus que de nouveaux ren-

seignements révoquèrent en doute cette prospérité tant vantée. Plus on s'éloigna du point de départ, plus le vice capital du système, l'éloge du despotisme, apparut ; on ne saurait en faire un crime à Quesnay qui écrivait trente ans avant 1789. Il a eu tort sans doute de vanter ce gouvernement *imbécile et barbare*, comme l'appelle fort justement M. de Tocqueville, mais s'il le loue, c'est qu'il ne le voit pas tel qu'il est, et il est excusable de s'y tromper.

Quelques bibliographes lui attribuent un *Essai sur l'administration des terres* publié en 1759 sous le nom de Bellial des Vertus. Il suffit de lire ce livre, d'ailleurs remarquable, pour voir qu'il ne peut être de Quesnay. C'est une apologie de la petite culture, par opposition aux grandes fermes que recommandait au contraire l'auteur des *Maximes*.

Ce penseur singulier, isolé au milieu de Versailles, dans les plus mauvais temps de la monarchie, avait un esprit piquant et enjoué. Petit et laid, il aimait et pratiquait l'ironie; on l'a souvent comparé à Socrate au milieu d'Athènes. Les courtisans se moquaient de lui, et il le leur rendait. Louis XV, qui manquait moins d'esprit que de cœur, l'écoutait quelquefois avec curiosité, pour retomber bientôt dans son indolence. On cite de lui plusieurs mots caractéristiques. Pendant les disputes du clergé et du parlement, un personnage de la cour conseillait l'emploi de moyens violents : *C'est la hallebarde qui mène un royaume*, disait-il brutalement. — *Et qui mène la hallebarde?* répondit Quesnay, *l'opinion*. Une autre fois le Dauphin, père de Louis XVI, se plaignait devant lui des difficultés de la royauté.—*Je ne vois pas, Monseigneur, que*

ce soit si difficile, — Que feriez-vous donc ? — Rien. — Et qui gouvernerait ? — La loi. — D'un désintéressement admirable, il ne prit part à aucune des intrigues qui s'agitaient autour de lui ; il refusa de faire de son fils un fermier-général, et conséquent avec lui-même, aima mieux le mettre à la tête d'une grande exploitation rurale.

Marmontel a tracé de lui dans ses *Mémoires* un portrait qui le peint parfaitement. « Quesnay, logé bien à l'étroit dans l'entre-sol de Mme de Pompadour, ne s'occupait du matin au soir que d'économie politique et rurale. Il croyait en avoir réduit le système en calculs et en axiomes d'une évidence irrésistible, et comme il formait une école, il voulait bien se donner la peine de m'expliquer sa nouvelle doctrine pour faire de moi un prosélyte. J'appliquais tout mon entendement à concevoir ces vérités qu'il me donnait pour évidentes, et je n'y voyais que du vague et de l'obscurité. Lui faire croire que j'entendais ce qu'en effet je n'entendais pas était au-dessus de mes forces ; mais je l'écoutais avec une patiente docilité, et je lui laissais l'espérance de m'éclaircir enfin et de m'inculquer sa doctrine. Je faisais plus ; j'applaudissais à son travail, que je trouvais en effet estimable, car il tendait à rendre l'agriculture recommandable dans un pays où elle était trop dédaignée, et à tourner vers cette étude une foule de bons esprits. Tandis que les orages se formaient et se dissipaient au-dessus de l'entre-sol de Quesnay, il griffonnait ses calculs et ses axiomes d'économie rustique, aussi tranquille, aussi indifférent à ces mouvements de la cour que s'il eût été à cent lieues de distance. Là-bas on délibérait de la paix, de la guerre, du choix des généraux, du renvoi des ministres, et

nous dans l'entre-sol, nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net, ou quelquefois nous dînions gaîment avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, Buffon ; et Mme de Pompadour, ne pouvant pas engager cette troupe de philosophes à descendre dans son salon, venait elle-même les voir à table et causer avec eux. »

Les *Souvenirs* de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, sont pleins d'anecdotes sur Quesnay, qu'elle voyait tous les jours ; elle lui trouvait un *air de singe* et un tour d'esprit original, qui l'amusait fort. « On m'a dit, ajoute-t-elle, que M. Quesnay était fort instruit de certaines choses qui ont rapport aux finances et qu'il était un grand économiste, mais je ne sais pas trop ce que c'est ; ce qui est certain, c'est qu'il avait beaucoup d'esprit, qu'il était fort gai et fort plaisant, et très-habile médecin. » Voici deux des traits qu'elle raconte. L'intendant général des postes apportait au roi, tous les dimanches, des extraits des lettres qu'on avait décachetées à la poste. « Le docteur Quesnay, dit Mme du Hausset, s'est plusieurs fois devant moi mis en fureur sur cet infâme ministère, comme il l'appelait. *Je ne dînerais pas plus volontiers avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau*, disait-il. Il faut convenir que dans l'appartement de la maîtresse du roi il est étonnant d'entendre de pareils propos, et cela a duré vingt ans sans qu'on en ait parlé. » Une autre fois Mme de Pompadour dit à sa femme de chambre : « Savez-vous ce que m'a dit un jour Quesnay ? Je lui disais : Vous avez l'air embarrassé devant le roi, et cependant il est si bon ! — Madame, m'a-t-il répondu, je suis sorti à quarante ans de mon village, et j'ai bien peu l'expérience

du monde ; lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : *Voilà un homme qui peut me faire couper la tête*, et cette idée me trouble (1). »

Quesnay s'était aussi occupé de métaphysique ; il avait écrit pour l'*Encyclopédie* l'article *évidence*. A la fin de ses jours, il approfondit l'étude des mathématiques, et parcourut ainsi tout le cercle des connaissances humaines. Les ennemis des économistes ont prétendu qu'il avait cherché la quadrature du cercle, ce qui ne prouverait qu'une fois de plus l'ardente ambition de son esprit ; on n'est pas original à ce point sans tomber dans l'excessif et le chimérique. Physiologiste, philosophe, calculateur, tout en lui portait à la fois l'empreinte de ces diverses études. Il vécut assez pour voir Turgot arriver au ministère, mais il n'eut pas la douleur d'assister à sa chute. Il mourut octogénaire le 16 décembre 1774 ; ses derniers moments furent admirables de calme et de sérénité. Son petit-fils, qu'on appelait Quesnay de Saint-Germain, a été conseiller à la Cour des Aides de Paris et membre de l'Assemblée législative de 1791 ; il est mort sans postérité.

La doctrine de Quesnay a soulevé de nombreuses critiques, mais qui portent beaucoup plus sur la forme que sur le fond. Adam Smith, qu'on lui oppose quelquefois, a exprimé au fond les mêmes opinions sur les points principaux ; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le chapitre v du livre II

(1) Il faut lire dans les *Mémoires* une autre anecdote assez curieuse. Louis XV s'était trouvé mal, au milieu de la nuit, chez Madame de Pompadour : celle-ci courut éveiller sa femme de chambre, qui alla chercher Quesnay en toute hâte. Cette scène pourrait fournir le sujet d'un joli tableau de genre.

de *la Richesse des nations*. D'après Smith, les capitaux peuvent recevoir quatre destinations différentes, l'agriculture, les manufactures, le commerce de gros et le commerce de détail : « Chacune de ces quatre méthodes, dit-il, est essentiellement nécessaire tant à l'existence des trois autres qu'à la commodité générale de la société, mais aucun capital, à somme égale, ne met en activité plus de travail productif que celui du cultivateur. Dans la culture de la terre, la nature travaille conjointement avec l'homme, et quoique son travail ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur. Non-seulement les hommes et les bestiaux employés aux travaux de la culture, comme les ouvriers des manufactures, donnent lieu à la reproduction d'une valeur égale à leur consommation en y joignant les profits des capitalistes, mais ils produisent encore une bien plus grande valeur : outre le capital du fermier et tous ses profits, ils donnent lieu à la reproduction régulière d'une rente pour le propriétaire. De toutes les manières dont un capital peut être employé, c'est sans comparaison la plus avantageuse à la société. Plus grande sera la portion de capital employée à l'agriculture, et plus grande sera la proportion de travail productif qu'il mettra en activité ; après l'agriculture, ce sera le capital employé en manufactures qui mettra en activité la plus grande quantité de travail productif et qui ajoutera la plus grande valeur au produit annuel ; le capital employé au commerce d'exportation est celui qui produit le moins d'effet. »

Qui ne reconnaît ici la doctrine de Quesnay ? On y retrouve même la théorie du *produit net* dans ce qu'elle a de trop absolu. L'écrivain anglais ne conteste que l'infécon-

dité radicale de tout autre travail que le travail agricole, et les physiocrates y avaient eux-mêmes à peu près renoncé.

Pour mieux prouver ce qu'il avance, Adam Smith multiplie les exemples historiques. « La principale cause des progrès rapides de nos colonies d'Amérique vers la richesse et l'agrandissement, c'est que jusqu'à présent presque tous leurs capitaux ont été employés à l'agriculture. Le capital acquis à un pays par le commerce et les manufactures n'est pour lui qu'une possession précaire et incertaine tant qu'il n'y en a pas une partie réalisée dans la culture de ses terres. Un marchand n'est citoyen d'aucun pays en particulier. On ne peut pas] dire qu'un capital appartienne à un pays tant qu'il n'a pas été répandu sur la surface de la terre en bâtiments et autres améliorations durables. De toutes les immenses richesses qu'on dit avoir été possédées par les villes anséatiques, il ne reste plus maintenant aucun vestige. Les calamités qui ont désolé l'Italie ont fort diminué le commerce et les manufactures des villes de la Lombardie et de la Toscane ; ces pays n'en sont pas moins encore au nombre des plus peuplés de l'Europe parce qu'ils sont des mieux cultivés. Les guerres civiles de la Flandre et le gouvernement espagnol qui leur succéda ont chassé le grand commerce des villes d'Anvers, de Gand et de Bruges, mais la Flandre continue toujours d'être une des provinces les plus riches et les plus peuplées, parce qu'elle est une des mieux cultivées. Les révolutions de la guerre et du gouvernement dessèchent les sources de la richesse qui vient du commerce, celle qui procède des progrès plus solides de l'agriculture et d'une nature beaucoup plus durable. »

Dans une autre partie de son ouvrage, Adam Smith, trai-

tant des *systèmes d'économie politique*, expose ce qu'il appelle le *système agricole*, par opposition au *système commercial;* fort sévère pour le système commercial ou mercantile, il ne condamne dans le système agricole que l'exagération. Il ne parle qu'avec un véritable respect des économistes français : « ce sont, dit-il, des hommes d'un grand savoir et d'un grand mérite, leur système est noble et ingénieux, et de tout ce qu'on a encore publié sur l'économie politique, c'est ce qui se rapproche le plus de la vérité. » Il avait connu Quesnay et ses amis lors de son voyage à Paris, et il avait certainement puisé dans leurs écrits et dans leurs entretiens une partie de ses idées. On dit qu'il avait annoncé l'intention de dédier son livre à Quesnay, ce qui aurait encore mieux établi une filiation d'ailleurs évidente, mais l'auteur des *Maximes* était mort quand parut la *Richesse des Nations*.

Sur la question de l'impôt, Smith se sépare un peu plus des physiocrates. Avec ce bon sens pratique qu'il tient de sa race et de son pays, il s'attache beaucoup plus à perfectionner les taxes existantes qu'à les bouleverser. Il accepte les impôts sur les objets de consommation, mais avec de grandes réserves; ces impôts ont à ses yeux les mêmes inconvénients qu'aux yeux de Quesnay; ils entraînent de grands frais de perception, entravent et découragent les industries, excitent à la violation de la loi et exposent les contribuables à des vexations, si ce n'est pas pour lui une raison suffisante pour les supprimer, c'en est une pour les maintenir dans de justes bornes. Quant aux emprunts publics, il partage l'opinion de Quesnay et de ses disciples; il considère ces emprunts comme *extrêmement*

pernicieux, tout en reconnaissant qu'ils peuvent être quelquefois nécessaires, et remarque que quand la dette nationale s'est une fois grossie jusqu'à un certain point, il n'y a pas d'exemple qu'elle ait été loyalement payée; la libération du revenu public ne s'est jamais faite, dit-il, que par le moyen d'une banqueroute ouverte ou déguisée.

Léonce DE LAVERGNE.

RAPPORT

SUR LA

CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES

OUVRIERS QUI VIVENT DE L'INDUSTRIE DU FER

PAR M. LOUIS REYBAUD

FAIT A LA SUITE D'UNE MISSION QUE LUI A CONFIÉE L'ACADÉMIE.

FOURCHAMBAULT ET COMMENTRY (1).

Un peu au-dessous du confluent de l'Allier et sur la rive droite de la Loire, existe un vaste établissement devenu célèbre sous le nom de Fourchambault. L'emplacement qu'il occupe n'était, il y a quarante-cinq ans, qu'un champ livré au labour avec une maison de maître pour toute construction; le hasard, l'occasion en ont fait ce qu'il est aujourd'hui, l'un des siéges les plus importants de l'industrie du fer et l'un de ceux, sans contredit, où l'emploi des méthodes perfectionnées date de plus loin. En 1815 tout était à créer sous ce rapport; à peine se doutait-on en France des changements que pendant la guerre avaient subi les forges anglaises. Les premières notions en ce genre vinrent d'un voyage que fit, une fois la paix conclue, un homme habile en son art, M. Dufaud père, qui conduisait pour le compte de MM. Paillot la forge de Grossouvre

(1) V. t. LXXVII, p. 117; t. LXXX, p. 93.

dans le Berri. L'objet apparent de ce voyage était une spéculation sur les fers anglais, mais admis dans les ateliers d'Outre-Manche avec les facilités qu'obtient un porteur de fortes commandes, M. Dufaud père put prendre des notes si précises qu'à son retour il introduisait à Grossouvre le four à pudler et le laminoir en usage chez nos voisins. Le succès ne fut pas immédiat, soit que l'imitation péchât en quelque point, soit que les fers étrangers eussent encore trop d'accès sur notre marché. En 1822, sous l'empire de tarifs prohibitifs, M. Louis Boigues fut plus heureux. Devenu associé de MM. Paillot, il entreprit, avec l'aide et sur les plans de M. Dufaud fils, de construire une forge à l'anglaise, et après bien des recherches il en fixa le siége à Fourchambault. Ce choix se justifiait. On avait un débouché direct sur la Loire, que devaient doubler ou suppléer plus tard des débouchés par le canal du Berri et le chemin de fer du Bourbonnais, on était aux portes de Nevers qui de tout temps a fourni des ouvriers exercés dans les travaux de la ferronnerie, enfin on trouvait dans les hauts fourneaux du Cher, des pourvoyeurs naturels dont M. Boigues se rendit successivement l'amodiataire. Voies de transport économiques, personnel habile, matière première à portée, que désirer de plus ?

Aussi dans les mains de M. Dufaud fils, la fortune de Fourchambault ne se dément-elle pas un seul jour. Ce n'est pourtant qu'une forge, accrue ensuite d'une fonderie, mais tout cela arrive à propos, au moment des meilleures veines. La gestion est habile, l'inspiration savante; les beaux inventaires se succèdent, et une partie des profits est convertie soit en perfectionnement d'outils, soit en ac-

quisition d'immeubles. Ce n'est pas toujours une option, quelquefois c'est une nécessité ; il y a des périodes difficiles où il faut serrer son jeu, étendre son rayon de défense. Fourchambault n'y manque pas, et c'est le sens des annexions multipliées dont son existence est pleine. Estime-t-il qu'il y aurait avantage à changer l'amodiation en propriété pour les hauts fourneaux qu'il détient à son service ? Il les absorbe dans l'entreprise où il reste seul en nom. A-t-il besoin d'un atelier de petite dénaturation ? Il l'achète. Sent-il enfin l'urgence de s'affranchir du tribut qu'il paie aux gîtes de houille qui alimentent ses feux, ou pourvoient à ses amalgames ? Il passe un contrat d'union avec une mine puissante, et agit désormais de concert avec elle dans un cadre commun. Ce qui équivaut à dire que la société de Fourchambault est aujourd'hui formée de la fusion de quatre sociétés distinctes : Fourchambault proprement dit avec les hauts fourneaux de Torteron et de la Guerche ; la Pique aux portes de Nevers ; les hauts fourneaux et la fonderie de Montluçon avec la petite houillère des Bourdignats, enfin la grande houillère de Commentry et Monvicq. C'est entre la Nièvre, le Cher et l'Allier un total de douze hauts fourneaux au coke et un au bois, deux fonderies, une grande forge et un atelier de ferronnerie produisant ensemble par an 70,000 tonnes de métal fini, et deux mines qui livrent aux ateliers associés ou au marché général un approvisionnement de 450,000 tonnes de houille. Pour suffire à ce travail, il ne faut pas moins de 7,000 ouvriers et de 37 millions de capital, 25 millions en actions, 12 millions en obligations. La raison sociale est Boigues, Rambourg et compagnie, deux noms qui re-

présentent les apports principaux, Fourchambault et Commentry : nous avons vu comment Fourchambault est né; les origines de Commentry sont plus curieuses encore.

I

Assis sur un banc de houille, Commentry lui doit ce qu'il est; son peuplement a marché du même pas que l'activité de l'exploitation : 900 habitants en 1836; 10,000 en 1866. L'extraction du charbon remontait pourtant à des temps très-anciens, comme le prouvent, dans les parties supérieures de la couche, des traces d'incendie dont le souvenir n'existe plus dans les traditions du pays et qu'on éteignit — l'état du sol l'atteste — au moyen d'une rigole dérivée d'uu ruisseau voisin. Il est à croire que, jusqu'au dernier siècle, la mine resta à peu près au pillage; aucune loi formelle ne protégeait la richesse souterraine; les coutumes mêmes étaient peu respectées. Le charbon n'étant qu'à quelques pieds de profondeur devenait, pour le propriétaire de la surface, partie intégrante de son patrimoine et il en tirait parti au même titre. Chaque colon creusait un puits ou plutôt un trou d'où il extrayait le combustible nécessaire à son usage, se retirait lorsque l'eau l'en chassait et recommençait plus loin. Les champs ainsi accommodés ressemblaient à des écumoires. La législation de 1791 mit seule ordre à cette maraude qui d'ailleurs ne pouvait s'étendre au-delà des affleurements; il devint possible alors de concentrer quelques exploitations, et de les soumettre à un régime moins barbare : un droit formel remplaça du moins les abus d'une jouissance banale et peu

à peu avec le droit la juridiction s'établit; les propriétés minières prirent la consistance des autres propriétés. Ce fut dans ces conditions et vers les commencements de l'Empire que la mine de Commentry trouva un acquéreur sérieux dans M. Nicolas Rambourg. Elle ne pouvait tomber en de meilleures mains ni enrichir un plus honnête homme.

M. Nicolas Rambourg n'était pas étranger au pays, il y avait fait ses preuves. On citait de grosses entreprises d'industrie qu'il avait menées à bien par le concours de qualités rares, la vigueur de l'esprit et du corps, une grande force de volonté unie à la justesse du coup-d'œil. C'était le cas pour les forges du Tronçois situées au milieu de la grande forêt de ce nom, dans l'Allier et à peu de distance de Saint-Bonnet-le-Désert, un hameau de quelques feux. Point d'autres ressources sur les lieux que les arbres qui devaient tomber sous la hache, et la terre à briques pour construire les fours; il fallait à grands frais tirer de loin tout le reste, et surtout des ouvriers d'art. M. Rambourg ne laissa à personne le soin de les enrôler, puis payant d'exemple, il vint s'installer avec eux en pleine forêt dans une hutte de saboliers. Il s'agissait de former d'abord, a l'aide de puissantes digues, des retenues d'eau pour le service des roues hydrauliques : l'œuvre dura plusieurs années pendant lesquelles le vaillant entrepreneur ne quitta pas son poste un seul jour. Bien lui en prit comme on va le voir. On était alors en pleine terreur, et sous le coup de la loi des suspects. Quatorze dénonciations envoyées à Paris coup sur coup, avaient signalé au Comité de salut public un aristocrate qui conspirait contre la République

dans un coin perdu de l'ancien Bourbonnais; les faits étaient graves, un représentant du peuple fut envoyé pour les vérifier. Ses instructions étaient assez vagues, et il lui restait des informations à prendre, pour la résidence surtout. Aussi, arrivé à l'entrée de la forêt du Tronçois, éprouva-t-il quelque embarras. Des bûcherons passent, il les interroge, aucun d'eux ne sourcille, ils devinent un ennemi. — « Le citoyen Rambourg, répondent-ils ? Qui ne connaît pas ça ? Et son château donc, quoi de plus connu ! Tenez, par cette clairière, l'avenue en face et droit devant vous jusqu'à la grande digue; vous trouverez-là à qui parler. » Le représentant continue son chemin, et après une demi-heure de marche il met pied à terre devant le barrage; une hutte est près de là, il y entre et s'y trouve en face d'un bon homme en casquette, veste et sabots. L'entretien s'engage, le représentant se nomme, et pour la seconde fois demande où est le château du citoyen Rambourg, un dangereux aristocrate. — « Est-ce avoir de la chance, dit gaiement ce dernier; le château, le voici, et l'aristocrate, c'est moi. » Là dessus on s'explique et, après quelques politesses échangées, on se sépare dans les meilleurs termes. — « Si on te dénonce encore, dit le commissaire de la Convention en prenant congé, ce n'est pas toi qui seras arrêté, ce sera ton dénonciateur. » En effet, il y eut à quelques temps de là un dénonciateur arrêté, et M. Rambourg dut s'entremettre pour le faire élargir.

Voilà l'homme qui avait entrepris de convertir la mine de houille de Commentry en une propriété sérieuse et fructueuse; il y réussit comme il avait réussi dans la forge du Tronçois. Son premier soin fut d'assurer par l'achat des

lots partiels l'unité de l'exploitation ; il y fit entrer pour un quart le duc de Brancas dont il se ménageait ainsi l'influence. L'association ne fut pas longue ; caprice ou besoin, le duc, à quelque temps de là, parla de liquider ; M. Rambourg le désintéressa et resta seul maître ; en 1818 il devint concessionnaire aux termes de la loi des mines de 1810. La concession embrassait, comme elle embrasse encore, toute la commune de Commentry, 2,044 hectares sur lesquels treize à quatorze cents de terrain houiller. Il a été possible ici d'établir par des calculs la durée approximative de la jouissance. Pour cela on est parti d'une hypothèse, sauf à en étendre les termes vérifiés dans le sens des probabilités. En supposant que la couche existe seulement sur mille hectares avec un mètre d'épaisseur, c'est un total en surface de dix millions de mètres carrés et en volume de dix millions de mètres cubes de charbon et comme un mètre de charbon en place, donne, à cause du foisonnement, treize hectolitres de houille marchande, la couche comprendrait donc cent trente millions d'hectolitres et l'exploitation sur le pied de six millions d'hectolitres par an ne durerait guère plus de vingt et un ans. Mais ce n'est là qu'une échelle numérique pour arriver à d'autres évaluations, appuyées de sondages. D'abord la couche peut s'étendre au-delà de mille hectares et dans des fouilles récemment faites à Monvicq sur le périmètre de la concession on a eu une de ces heureuses surprises ; puis cette couche supposée d'un mètre d'épaisseur varie dans tout ce qui est exploité aujourd'hui sur près de cent hectares de six à trente mètres ; même en réduisant cette épaisseur moyenne à dix mètres, on aurait encore du

charbon pour deux siècles. Ce qu'il y a de curieux dans ce chiffre obtenu à Commentry, c'est qu'il est identique avec celui que, dans deux congrès successifs, sir William Armstrong et sir Rodéric Murchison ont dénoncé à l'association britannique pour les sciences comme étant la durée probable des exploitations houillères dans le nord de la Grande-Bretagne. Ce terme, après des vérifications successives, prendrait ainsi quelque chose de fatal.

Quoique M. Nicolas Rambourg eût la conscience de ce que valait son acquisition, il n'en tira d'abord que très-incomplètcment parti. Sans moyens de transports à bon marché une mine de houille n'est qu'une richesse morte, et Commentry n'avait encore à son usage ni voie d'eau, ni chemin de fer; point de transports qui ne se fisssent par colliers, ce qui réduisait le débouché à quelques approvisionnements voisins, industriels ou domestiques. L'ouverture du canal de Berri mit un terme à ce séquestre trop prolongé; touchant deux fois à la Loire, à l'Est en aval de Nevers, à l'Ouest en amont de Tours, ce canal dotait le centre de la France d'un instrument de navigation qui allait en régénérer l'économie. La mort surprit M. Nicolas Rambourg en 1835 avant qu'un service de batelerie s'y fût établi ; il laissait à ses trois fils le profit d'une œuvre dont il avait pris à sa charge toute la peine. Il savait bien que ce serait pour eux une fortune et pour son nom un titre durable. Aujourd'hui encore, après trente ans révolus, les ouvriers ne parlent de leur ancien patron qu'avec un attendrissement mêlé de respect. » C'était un homme juste » disent-ils, et c'est la plus belle oraison funèbre qu'on puisse attendre d'eux. Ses fils, à son exemple, ont noblement usé des

biens qu'il avait acquis et qu'une gestion intelligente a fait largement fructifier. L'un d'eux M. Louis Rambourg est mort récemment après avoir fondé à Commentry, pour les malades et les blessés de tout le canton, une maison de refuge qui lui a coûté 230,000 francs et à laquelle il a affecté, tant de son vivant qu'après lui, une dotation de plus de cinquante mille francs de rente. De tels actes portent en eux leur éloge et celui-ci a d'autant plus de prix qu'il s'est fait simplement, sur un théâtre modeste et sans chercher le bruit.

Ce serait une illusion de croire que la fortune de Commentry s'est achevée sans effort ; la mine a traversé quelques épreuves et parmi les plus rudes l'embrasement général qui, en 1840, éclata dans les galeries. On a vu que les anciennes exploitations y étaient sujettes ; d'où provenaient donc ces accidents ? De procédés défectueux dans l'abattage du charbon et d'un lit de poussier qui se formait à la suite; ce poussier, sous l'influence d'un air humide et chaud, entrait en combustion et l'incendie gagnait insensiblement la couche de houille d'où il n'était pas facile de le déloger. Un volcan s'allumait alors dans les entrailles du sol et les fumeroles qui se dégageaient à la surface en marquaient la marche souterraine. A Commentry, voici trente ans bientôt que le même incendie dure; on l'a cantonné, il n'est pas éteint; le jour des vapeurs intenses, la nuit des lueurs bleuâtres montrent les points où il persiste. C'est désormais très-superficiel, mais que de combats livrés au feu avant de le réduire à cette part insignifiante ? Justement alors MM. Rambourg venaient de remettre leur mine entre les mains d'un ingénieur d'un

haut mérite, M. Stéphane Mony ; ce fut lui qui entreprit la lutte et à force de persévérance la mena à bien. Parmi les moyens à employer, il y en avait un de très-expéditif et on peut dire d'irrésistible, l'inondation ; il était de tradition dans le pays ; mais l'effet en est précaire autant qu'il est prompt, et au fond ce n'est guère que changer de fléau. Les travaux faits se dégradent à l'irruption des eaux, les terrains délayés s'éboulent, les galeries s'obstruent; le mal guéri, il faut se guérir des suites du remède. Commentry en fit l'expérience : de 1841 à 1844 la mine fut trois fois inondée en entier ; constamment il y avait lieu de s'y reprendre à travers des dévastations répétées. On avisa, et bientôt s'offrirent des moyens moins simples, plus lents, plus périlleux, mais en définitive plus sûrs. C'était un système de barrages, de *corrois* en termes du métier, partie en maçonnerie, partie en terre glaise derrière lesquels on enferme le feu assez hermétiquement pour qu'il s'amortisse à la longue faute d'air. Construire de pareils murs est une tâche dont on ne saurait se faire une idée sans en avoir été témoin ; elle n'est possible qu'avec un personnel aguerri et qui risque délibérément sa vie. Les hommes y travaillent à demi nus séparés du foyer de l'incendie par une cloison incandescente et qui leur renvoie d'intolérables réverbérations, aveuglés par la fumée, assiégés de gaz irrespirables, l'hydrogène carboné et l'acide carbonique, quelquefois l'oxyde de carbone, si dangereux et si actif. Souvent, au cours de ces travaux de défense, on a pu constater au moyen de la lampe de sûreté qu'au sein des galeries hautes de 2^m 30 c., on avait un demi-mètre de mélange d'air et

d'hydrogène carboné dans le haut et dans le bas un demi-mètre et souvent plus d'air et d'acide carbonique. Dans le premier cas la flamme grandissait et rougissait dans l'enceinte de la toile métallique; dans le second cas la lampe s'éteignait instantanément comme à Naples dans la grotte du chien. Il ne restait donc aux mineurs, entre ces deux couches méphitiques, qu'une bande d'air à peu près respirable régnant à mi-hauteur et dans laquelle il leur fallait se maintenir sous peine d'asphyxie. Aussi travaillaient-ils courbés en agitant l'air le moins possible pour empêcher les mélanges, mais bientôt des vertiges, des nausées, quelquefois des évanouissements indiquaient que l'atmosphère s'était viciée, et il fallait tirer de ce champ de bataille les hommes qui se sentaient frappés. En général il suffisait pour les remettre sur pied d'un transport dans des galeries mieux ventilées et, quand les syncopes se prolongeaient, de quelques inhalations d'ammoniaque.

Le mur en maçonnerie une fois élevé, la défense n'en était encore qu'à son premier degré ; le feu aurait promptement brisé cette faible digue. Force était donc de la doubler avec des terres glaises soutenues par de nouveaux barrages et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on eût mis entre les galeries exploitées et la galerie en combustion, la garantie d'une séparation efficace. Alors on laissait le feu s'endormir. Au bout de quelques semaines seulement l'attaque recommençait ; les escouades d'ouvriers y marchaient bien équipées en outils, en matériaux, en pompes surtout. Ouvrir une brèche dans le barrage et diriger le jeu des pompes vers les points où l'incendie persistait, voilà la nouvelle manœuvre qui se répétait jusqu'à l'extinction

complète des parties en combustion. C'est en principe la même opération que pour la conversion de la houille et du bois en coke et en charbon, un étouffement graduel hors du contact de l'air. Dans le cours de ce changement d'état le feu s'assoupit ou s'active, suivant la rigueur du blocus auquel on l'assujettit et que de fois, après des assauts répétés, il se maintient par l'aération qui s'établit à travers des fissures imperceptibles. On cite des houillères qui sont en feu de temps immémorial et à l'exploitation desquelles il a fallu renoncer en totalité ou en partie. Aucun bassin n'en est exempt, et les phénomènes sont partout les mêmes : dans la mine, près des parties qui brûlent, une chaleur de 50 degrés, des schistes, des grès calcinés dont la couleur passe au rouge ; à la surface du sol des dépôts de diverses sortes, de la fleur de soufre, de l'alun, du sel ammoniaque, enfin, dans le paysage, un air de dévastation, l'aspect d'une terre maudite.

Pour Commentry ces combats contre le feu sont de l'histoire ancienne; il reste bien çà et là quelques soupiraux par lesquels des vapeurs s'exhalent, mais le mal interne est rigoureusement circonscrit, grâce à une surveillance sans relâche. Toutes les approches sont gardées de façon à ce qu'il ne puisse y avoir de surprise ; aussi depuis vingt-cinq ans, plus d'accident sérieux ; les travaux ont marché en pleine sécurité. De quel pas, sur quel pied, on va le voir; ici comme ailleurs la récolte est en rapport avec la semence. De 1840 à 1853, Commentry ne dépense pas moins de cinq millions, tant pour l'établissement d'un chemin de fer sur Montluçon que pour la construction de puits, de machines et d'ateliers. La production répond à

cette dépense en passant de 120,000 à 1,800,000 hectolitres. C'est le dernier terme de l'effort de la mine, seule en nom et agissant isolément. En 1854, des convenances réciproques amènent une association entre la mine et des forges voisines; Commentry se fond avec Montluçon et Fourchambault; cinq nouveaux millions sont dépensés pour parer à ce surcroît de service; la production s'élève d'autant, elle est aujourd'hui de 5,600,000 hectolitres. L'élan est désormais donné et ce qu'avaient commencé les canaux, les chemins de fer l'achèvent. L'Allier voit tous ses gîtes de houille s'animer et ses villes se peupler d'usines. Commentry, on l'a dit, monte à 10,000 âmes, Montluçon de 5,600 âmes passe à 19,000; des villages de 400 et 500 âmes, comme Doyet et Montvicq, arrivent à 4,500 et 5,600 âmes. Ces deux dernières localités, en y adjoignant les deux Benezet, atteignent une production de 4,500,000 hectolitres de charbon; Commentry compris, c'est 10 millions 100,000 hectolitres pour un périmètre très-réduit. Voilà donc coup sur coup une richesse inerte qui a pris une forme active et qui est entrée dans la circulation pour n'en plus sortir.

Passer à Commentry sans voir à l'œuvre les vaillants ouvriers qui en exploitent le tréfonds, c'eût été en partir avec un regret. Je suis donc descendu dans la mine en compagnie de M. Mony : un ingénieur nous servait de guide. Pour arriver au puits principal il fallait traverser le pays brûlé où les traces du feu sont empreintes dans les convulsions du terrain. Ici une sucession de tertres indiquait des points de soulèvement, là de profondes entailles montraient la direction des premiers gîtes mis à décou-

vert; quelques sentiers serpentaient à travers des mamelons accidentés et cultivés seulement par places. En perspective on avait les levées du chemin de fer construites en partie avec les déchets de la mine et la charpente qui sert d'auvent au puits par lequel nous allions descendre. Dans le cabinet de l'ingénieur des costumes de mineurs nous attendaient, blouse et pantalon en toile bleue, chapeau de cuir à l'épreuve du choc des corps durs, lampes allumées pour une promenade dans les galeries. Cette toilette achevée, nous gagnâmes le puits muni de cages suspendues où il fallait se tenir pelotonnés deux à deux; la machine s'ébranla, nous plongeâmes dans le gouffre. La seule distraction qu'on ait pendant le trajet est la dégradation de la lumière et les suintements de l'eau qui découle des parois. A cinq cents pieds de profondeur la cage s'arrêta, un pont volant fut jeté de la porte d'une galerie; nous étions arrivés. Dans une mine, il n'y a qu'un spectacle vraiment intéressant, c'est celui qu'offre la taille, c'est-à-dire l'endroit où les piocheurs, comme on les nomme, attaquent la couche de houille et la détachent par blocs. Ce travail est le point de départ de tous les autres et il exige un long apprentissage; il y faut de l'adresse, de la vigueur, de la précision dans le coup d'œil. Nous nous dirigeâmes de ce côté au milieu de quelques rencontres. C'étaient tantôt des lumignons qui se montraient en plus grand nombre au croisement des galeries, tantôt des wagons chargés de houille que des chevaux entraînaient avec aisance sur des rails. Sur leur passage il fallait se garer. Ces chevaux étaient d'une allure tranquille et du plus bel embonpoint; ils durent longtemps et ne souffrent que de la vue sujette

à s'affaiblir dans les ténèbres. Plusieurs sont aveugles et n'en continuent pas moins leur service; ils suppléent par l'instinct à l'organe qui leur manque. On cite à ce sujet un fait curieux. Comme ces chevaux sont de haute taille, de distance en distance l'abaissement des voûtes les contraint à incliner la tête; les chevaux aveugles le font comme les autres et ne se heurtent pas plus souvent aux saillies des plafonds.

Quand on débouche des galeries pour entrer dans l'espace libre où le pic attaque le minerai, on se croirait transporté dans un monde de fantaisie. Ces vingt ou trente ouvriers, à la clarté de leurs lampes, dans leur costume de travail, n'ont rien qui les rattache à la vie d'en haut; on dirait des enfants des ténèbres. Le charbon qui s'effrite sous leurs instruments les a couverts d'un tel enduit qu'ils tiennent du mulâtre plus que du blanc; leurs bustes nus ont la couleur du bronze antique. Ils sont là comme à un combat et c'en est un en effet. Ces blocs noirs qui les surplombent et dont ils ébranlent la base sont sujets à des glissements soudains qu'il faut prévoir sous peine d'en être engloutis. Ces ouvriers n'ont là-dessus d'autre science que la pratique de chaque jour, mais quel profit ils en tirent pour se guider et se préserver! Un accident est si vite arrivé: il suffit d'un coup de pic maladroit porté sur une couche savonneuse. Aussi les voit-on apporter à leur tâche un soin réfléchi et un examen minutieux des ébranlements qui se produisent dans le massif. Une fente, une crevasse, insignifiantes pour d'autres, ont pour eux une signification précise. Ils voient sur le champ dans quel sens la pression s'opère et comment on doit agir, non-seulement pour la

rendre inoffensive, mais pour la faire concourir au succès de l'extraction. Ce n'est plus l'art de l'ingénieur, c'est l'art du manœuvre qui s'identifie avec sa besogne au point de donner des leçons aux plus experts. Il faut dire d'ailleurs que chaque taille est pour ainsi dire un cas particulier et et que pour chaque cas le mode d'exploitation diffère, ici par tranches, là par étages, suivant les pentes du gîte et les accidents de direction.

Toute mine a un cabinet d'études où sont les archives et les plans de son cadastre souterrain ; ce fut notre dernière visite. Dans le voisinage se trouvait l'escalier de mille marches par où passent les ouvriers, et en disant escalier on force un peu le mot, c'est échelle qu'il faudrait dire. Pour le retour j'avais l'option ; mon choix fut promptement fixé ; la même cage nous servit de moyen de transport et la même machine nous ramena à la clarté du soleil qui me parut plus brillant après deux heures de ténèbres.

D'une visite à ces profondeurs le sentiment qui survit le plus est de l'admiration pour la population courageuse qui les met en rapport. Dans beaucoup de cas c'est jusqu'à l'héroïsme qu'elle s'élève, mais si simplement, d'une manière si habituelle qu'il faut presque un effort pour lui rendre justice et lui en savoir gré. Le mineur joue sa vie comme le soldat au feu : quand il descend le matin pour se rendre à son poste il ne sait pas s'il remontera le soir. Que de risques l'attendent? Un câble brisé, un choc aérien, un éboulement, un incendie, des gaz délétères, une inondation; c'est la mort multipliée sous toutes les formes. Le mineur l'affronte comme une conséquence de sa profession sans avoir la conscience de ce que vaut ce per-

pétuel sacrifice. Ce sont des âmes simples, même grossières, crédules, portées au merveilleux, mais en ce qui touche à leurs devoirs d'état d'une trempe incomparable. A Commentry, dans cette mine livrée aux flammes, on a pu les juger; personne ne posait, personne non plus ne bronchait ; il y a eu des traits de courage ensevelis dans la mémoire de quelques témoins et qui, en campagne et sous les drapeaux, eussent été mis à l'ordre du jour. Que de fois, surpris par des gaz mortels, un ouvrier prolongeait son service jusqu'à épuisement de forces, ou bien traversait des braises brûlantes pour porter son tuyau de pompe jusque sur le siége principal du feu. Sur ces actes d'obscur dévouement, il y a à Commentry comme ailleurs une tradition qui se transmet de bouche en bouche et d'où l'on peut détacher deux récits.

Le premier donnera une idée de la vigueur qui distingue le caractère de ces braves gens. Un ouvrier, nommé Mazeran, allume un jour deux trous de mine dans une galerie au rocher, et comme d'usage se met à l'abri dans une galerie latérale pour y attendre l'explosion. Le temps voulu se passe, la mine ne bouge pas ; Mazeran croit les mèches éteintes, il s'avance avec précaution, regarde de loin et n'aperçoit pas de fumée. Point de doute, c'est à recommencer ; il s'approche alors et se penche sur l'un des trous de mine. Le coup part, atteint la figure en blessant les yeux, brise la clavicule et la cuisse droite et rejette le malheureux sur l'autre trou qui en éclatant lui casse les deux jambes. On le relève, on le croit mort, aveugle du moins : le sang coule à flots de la figure et des yeux, il a sur le corps quatre fractures. Qui n'eût désespéré d'un

homme mis en pareil état? Mazeran s'en est pourtant tiré; des soins intelligents, une bonne constitution, un inaltérable sang-froid l'ont remis sur pied, sinon intact, du moins aussi peu entamé que possible, presque aveugle, un peu gêné dans sa marche, mais conservant dans un corps affaibli la volonté la plus ferme. Devenu infirme, Mazeran avait droit au repos et droit aussi à une pension comme blessé au service de l'industrie. Rien de cela ne lui eût manqué s'il l'eût voulu, mais Mazeran ne le voulait pas; il y avait là-dessous un semblant d'assistance qui lui répugnait. D'après lui il était encore en état de gagner son pain. Aussi quatre mois après l'accident et à peine guéri reparut-il à la mine, demandant comme une chose due qu'on lui rendît son emploi ou un emploi équivalent. Il n'y eut pas à le raisonner là-dessus; il fallut contenter son désir et lui apprendre à conduire une machine. Voici vingt ans qu'il est en fonctions et il n'a pas manqué un seul jour, quelque temps qu'il fît, de se rendre à son poste. Il a une lieue à faire pour y aller, une autre lieue pour s'en retourner chez lui, peu importe; personne n'est plus exact, et comme il le répète avec un certain orgueil il gagne au moins son pain. C'est de l'entêtement soit, mais dans cet entêtement que de dignité personnelle et quelle passion du devoir!

Voici maintenant de l'héroïsme. Quand on fonce un puits de mine, on procède à ce travail au moyen de brigades de quatre à cinq hommes qui creusent ce puits d'après un plan donné et sous une forme rectangulaire, ronde ou ovale. Un chantier s'établit sur place et une machine à vapeur est installée à la fois pour épuiser les eaux et enlever les bennes chargées Dans la plupart des cas les terrains ne s'at-

taquent qu'à la poudre et il en résulte une succession de travaux et d'évolutions. Deux ou trois trous de mine ont-ils été creusés, on les charge, puis il s'agit d'y mettre le feu. A ce moment, tous les ouvriers, moins un, montent dans la benne, sorte de tonneau, et s'y tiennent debout, un bras passé autour du câble. L'ouvrier chargé d'allumer, met lestement le feu aux mèches, puis saisi par les mains libres de deux de ses camarades, il monte aussi dans la benne, et le signal du départ, *Ahi !* est donné à pleine voix. La benne s'enlève avec rapidité à 40 ou 50 mètres du fond; le coup part et comme les trous de mine sont toujours inclinés, leurs éclats ne vont guère qu'à vingt ou vingt cinq mètres de haut. A l'explosion succède immédiatement le signal de descendre. — *Réappari !* crie le chef d'équipe, probablement *réappareille* en français. La benne descend, les ouvriers rassemblent les débris et les chargent dans le tonneau qui les remonte au jour, tandis qu'au fond on recommence d'autres trous de mine. Voilà l'ordre des manœuvres dont le détail était nécessaire pour comprendre ce qui suit.

Gilbert Trimouille faisait partie d'une brigade de cinq hommes occupés à foncer un puits. On était à 120 mètres de profondeur; deux trous de mine étaient pratiqués à une distance de deux mètres l'un de l'autre. Aucun ouvrier plus que Trimouille n'était habile à allumer les mèches et cette fois encore il était chargé de ce soin ; le moment étant venu, ses camarades, comme de coutume, montent dans la benne et l'un d'eux par une inexplicable méprise, croit voir Trimouille à ses côtés — *Ahi !* s'écrie-t-il ; la benne s'enlève, laissant au fond du puits le mineur près de la mèche en feu. Ceux d'en haut pourtant s'aperçoivent de leur erreur,

et au prix de leur vie veulent la réparer ; ils poussent le cri de descendre : *Réappari* ; mais à peine Trimouille l'a-t-il entendu : *Ahi !* s'écrie-t-il de toutes la force de ses poumons et la benne remonte. Ces ordres contradictoires avaient eu la durée d'un éclair. Trimouille fait alors le signe de la croix, se couche la face contre terre et la tête couverte de ses deux mains. Les coups partent et les hommes de la benne redescendent désespérés, croyant trouver Trimouille en lambeaux ; il était contusionné, meurtri, mais sans blessure grave, disposé d'ailleurs à se remettre à la besogne, comme si de rien n'était. Cela tenait du miracle et a passé comme tel dans les légendes du pays.

Ainsi Trimouille n'avait pas voulu jouer la vie de ses camarades sur la seule chance de salut qui parût lui rester ; jugeant le péril sans remède, il s'y était dévoué seul ; n'est-ce pas là de l'héroïsme ? Il n'en était pas plus fier pour cela et croyait avoir fait la chose la plus naturelle du monde. Quand on lui demandait à quel sentiment il avait obéi en empêchant la benne de redescendre. — Ah ! répondait-il, il y avait assez de mal fait comme ça. Un jour que M. Mony insistait pour savoir jusqu'à quel point il avait eu la conscience de son acte : — « Ah oui, dit-il, je voyais que les mèches allaient bien, que j'étais perdu ; c'était pas la peine de laisser perdre les camarades. — Et à quoi pensais-tu en attendant l'explosion ? — Je faisais ma prière. » En 1864 bien des années avaient passé sur cet épisode de la vie des mines, et Trimouille vieilli ne songeait guère à s'en prévaloir, lorsqu'une circonstance ramena le fait et l'homme devant le jugement de ses pairs. L'Empereur devait passer à Commentry et l'on fit demander à M. Mony si parmi les

ouvriers de sa mine il y en avait quelqu'un qui méritât la croix d'honneur. Sûr d'être en accord avec le sentiment commun, M. Mony désigna Trimouille : quelques jours après la croix était donnée ; l'avis en parvint à Commentry, mais trop tard pour Trimouille ; il venait de mourir.

Ces mineurs, si fermes au besoin, sont, dans les rapports habituels, les plus maniables des hommes ; l'esprit de discipline est inséparable d'un métier exposé à tant d'accidents ; la vie souterraine y aide aussi, elle isole l'individu des fermentations populaires qui ont pour siége les carrefours. A Commentry du moins l'obéissance aux chefs est rarement enfreinte, et ce qu'a dit l'ingénieur équivaut à un article de foi. Il en serait là comme à Epinac (1), si une velléité de révolte venait à se déclarer. Un jour à Epinac, les ouvriers éprouvèrent la fantaisie de se mettre en grève ; un conseil fut ouvert où chacun dit son mot ; le temps s'écoulait, on ne pouvait s'entendre ; le maître mineur était présent, il intervint : « Mes enfants, dit-il, attendez-moi là ; je vais consulter M. l'ingénieur. » Peu après il revient. « Ecoutez, mes enfants, ce que M. l'ingénieur m'a répondu. Pierre, va-t-en dire à tes hommes que le poste du jour commence le matin à six heures, s'arrête de midi à une heure pour le repas, et finit à quatre heures du soir. Voilà, mes enfants, ce que M. l'ingénieur m'a dit ; je lui obéis, vous m'obéissez et là-dessus à l'ouvrage. » Ce qui fut fait et la grève en resta là. Non pas que le mineur n'ait aussi ses idées fixes, mais il les place ailleurs ; il aime sa mine, il aime son logis ; ces deux passions remplissent sa vie. Son

(1) Louis Simonin, *La Vie souterraine.*

travail à la mine n'est jamais machinal, il en a l'instinct comme le goût. Voyez-le à l'œuvre, c'est presque une chasse avec ses émotions ; les accidents du terrain, les pistes à suivre le tiennent en alerte. Survient-il une faille, c'est-à-dire une disparition ou un écart de la couche, il en est affecté comme s'il y avait un intérêt direct ; il n'a de cesse, qu'il n'ait ressaisi un indice favorable. La couche prend-elle plus de puissance, se bonifie-t-elle en qualité, il en est heureux et le témoigne ouvertement. Le propriétaire de la mine ne s'identifie pas mieux aux déceptions et aux surprises qu'elle cause.

Son autre passion est son logis quand il en a un bien à lui, avec un petit jardin contigu. L'instinct du mineur est de fouiller la terre ; aussi la culture d'un potager est-elle pour lui une jouissance et une distraction ; il y emploie ses heures libres au lieu de les donner au cabaret. Nulle part ce moyen de diversion n'a échoué ; à Commentry il commence à s'introduire. Pendant la période de croissance, les maisons étaient rares et les loyers chers ; on ne monte pas impunément de 1000 âmes à 10,000 ; aujourd'hui l'équilibre tend à se rétablir ; on construit beaucoup et de tous côtés, de préférence de petites maisons plutôt que des casernes, comme un instant la mode en a prévalu. Le loyer pour un ménage comprenant deux chambres et souvent un peu de jardin, est de 5 à 8 fr. par mois. Le seul luxe de ces logements est la propreté, et le métier de ceux qui les occupent ne s'y prête guère ; c'est déjà beaucoup que celle du corps soit maintenue par des ablutions d'eau chaude à chaque rentrée de la mine. Peu d'ouvriers manquent à ce soin qui est d'un grand effet sur leur santé ; les femmes y

veillent d'ailleurs et administrent de leurs mains ces douches salutaires. Il ne reste comme souillure dans le logis que cette poussière de charbon, si subtile qu'elle s'insinue dans les meubles, pénètre dans les murs, s'attache aux vêtements et communique une teinte enfumée à tout ce qui s'expose à son contact.

Dans ces logis de mineurs il n'y a point de misère proprement dite, pas même de privations apparentes. Les premières nécessités de la vie sont défrayées chez tous ; chez quelques-uns règne une certaine aisance. Le pain qu'on y mange est un pain de seigle pur et presque blanc, valant, de 24 à 30 c. le kilo, ou bien un pain mélangé de seigle et de froment, pain excellent, très-substantiel, et valant, suivant l'état des récoltes, de 28 à 41 c. Il y a vingt ans, ce pain eût passé pour un pain de luxe, à l'usage des ménages bourgeois. L'ouvrier faisait alors moudre son seigle en y laissant la moitié du son et en réservant pour des gâteaux la fleur de farine ; avec le résidu il fabriquait un pain mou et gluant qui moisissait vite et devait durer de quinze à vingt jours. C'était un triste aliment et souvent à l'heure des repas on pouvait voir les hommes attablés enlever avec leurs couteaux les parties moisies qui couvraient le pain de marbrures vertes. Aujourd'hui, c'est chez le boulanger que l'ouvrier se fournit et il s'y procure un pain de farine un peu bise, mais bien travaillé et bien cuit, presqu'au même prix qu'il payait autrefois un pain détestable. Ce sont les terrassiers venus d'Auvergne qui ont donné l'exemple; les gens du pays l'ont suivi et ils s'en trouvent bien. Pour eux, le dernier mot d'un régime alimentaire, c'est que le pain soit bon, ils ne voient rien au-

delà; la viande ne figure sur leurs tables que dans les grandes occasions, la sainte Barbe par exemple, jour de fête des mineurs. On a pourtant de la viande passable pour 70 c. le kil.; mais c'est trop cher encore pour des hommes qui regardent à un centime et sont d'une sobriété exemplaire. A peine, comme supplément, se permettent-ils de temps à autre un peu de porc, quelques salaisons, des pommes de terre ou des légumes qu'ils cultivent. Les ménagères font de tout cela des amalgames qu'elles assaisonnent fortement et dont la saveur se relève encore par la vigueur des appétits. Dans les maisons un peu à l'aise on arrose cette pitance avec un vin de 25 cent. le litre, un peu dur mais naturel et sain.

A combien s'élève le coût de cet ordinaire? On n'en saurait faire un calcul rigoureux, tant les éléments en sont variables; mais en évaluant à 50 cent. par personne et par jour la dépense de la table, on doit approcher beaucoup de la vérité; ce serait pour un couple 365 fr., et en y comprenant le loyer et l'entretien, un total de 550 à 600 fr. par an. C'est là le ménage simple dont les charges s'accroissent en raison des enfants. Il y a en outre le ménage composé; c'est-à dire celui qui admet des pensionnaires. C'est une curieuse figure que celle de ce pensionnaire dans une maison de mineur. Quand ils sont plusieurs pour la même hôtesse, une garantie naît de leur rivalité et ce n'est plus pour le ménage qu'une spéculation. Pour 6 fr. par mois, le pensionnaire est couché, il a, en fournissant le pain, la soupe trempée deux fois par jour, le couvert, des draps, de l'eau chaude pour se laver au sortir de la mine, quelquefois un coup de main. Les relations ne vont pas au-delà des ser-

vices rendus en retour d'une rétribution fixée. Mais quand le pensionnaire est seul, les rapports deviennent forcément plus intimes et on en arrive à une vie en commun qui n'a de nom qu'en Italie. Le pensionnaire est alors de toutes les parties, mène les enfants à la promenade, aide le mari et la femme dans les travaux domestiques, devient un inséparable et un suppléant. Ces ménages en partie double ne sont pas rares chez les mineurs, et ce qui est moins rare encore, c'est la collection de cinq ou six pensionnaires dans les mains de veuves ou de filles majeures. N'ayant de compte à rendre à personne, celles-ci exercent leur industrie en toute liberté, gouvernent, nourrissent, accommodent, approprient leur groupe de clients en s'arrangeant de manière à ne pas trop faire de jaloux.

C'est le salaire qui soutient toutes ces existences, et qui, sensiblement accru depuis vingt ans, leur a donné d'abord le nécessaire et tend à leur donner le superflu. Ce salaire ne se paie à la journée que par exception ; la règle est la tâche. Pour l'extraction des minerais, le compte s'établit sur le mètre cube de mine lavée, les ouvriers ayant à leur charge le fonçage des puits de peu de profondeur, avec les découverts, plus le piochage, la mise au jour et le lavage, les minerais d'alluvion du Berri se présentant toujours en un mélange de 40 à 70 p. 100 de terre grasse et le surplus en mine. Les ouvriers dans ce cas gagnent de 70 à 120 fr. par mois. Dans les gisements plus profonds et où l'on doit recourir aux procédés plus compliqués de l'art des mines, fonçage des puits avec moteurs mécaniques, épuisements, lavages par machines, les ouvriers mineurs de profession gagnent de 3 à 4 fr. par jour; les manœuvres

de 2 fr. à 2 fr. 50 c. Aux mines de houille, tous sont à la tâche. Les ouvriers piocheurs de charbon gagnent de 70 à 125 fr. par mois, comprenant 25 à 26 jours de travail. Les chargeurs de 70 à 80 fr., les rouleurs 55 fr. à 70 fr. Les femmes occupées au jour — il n'y en a pas dans les travaux souterrains — gagnent 33 à 40 fr., les jeunes garçons aussi. Parmi les ouvriers de profession, c'est 70 fr. à 90 fr. pour les chapentiers, 90 fr. à 125 fr. pour les forgerons, 100 fr. à 120 fr. pour les ajusteurs et les tourneurs. A Montluçon la conduite des fourneaux ne peut être qu'à la journée ; cette journée est de 2 fr. 75 à 3 fr. 50 ; les mouleurs sont à leurs pièces et gagnent de 80 à 100 fr. par mois. Si l'on relève ces salaires en prenant l'année pour l'unité de rapprochement, on trouve au bas de la série 600 fr. pour le manœuvre et en haut 1,500 fr. pour l'ajusteur; le mineur aurait de 1,200 à 1,400 fr., les ouvriers d'un moindre degré, de 800 à 1,000 fr. Entre tous ces chiffres et la dépense stricte de 600 fr. pour un couple sans enfants, il y a une marge très-raisonnable pour l'épargne ou des placements immobiliers. Or, cette épargne se forme à Commentry, lentement mais sûrement, comme l'attestent des dépôts nombreux faits dans la caisse de la mine.

Avec le maintien du travail à la journée, le seul mode en vigueur autrefois, jamais ce mouvement en avant ne se fût produit. Le travail à la journée est le triomphe de l'inertie; c'est à qui fera le moins et le plus superficiellement; aucun intérêt ne lie l'ouvrier à son œuvre. Avec le travail à la tâche, cet intérêt naît de lui-même et s'atteste par un profit immédiat; l'ouvrier alors prend goût à ce qu'il fait, attache à la matière qu'il façonne une

signification que jadis elle n'avait pas, se sent investi d'un droit dès qu'il prélève sur elle un tribut proportionnel. Aucune révolution n'a été plus profonde et nulle part les effets n'en ont été plus marqués qu'à Commentry. Qu'on en juge par le rapprochement suivant? Il y a vingt-quatre ans, la journée moyenne de tous les ouvriers concourant à l'extraction, mineurs, chargeurs, rouleurs, receveurs, trieurs, représentait comme produit utile trois hectolitres et quart de houille montée au jour. Elle en représente aujourd'hui quatorze, soit 1,120 kil. de houille au lieu de 280. Ce sont pourtant les mêmes hommes, le même siége de travail, les mêmes opérations ; mais il y a ceci de changé que l'ouvrier, en agissant beaucoup pour autrui, agit un peu pour lui-même et que tout surcroît d'effort lui est compté comme surcroît de paie. L'idée était bien simple et d'une justice élémentaire : rétribuer les gens en raison de leurs œuvres, et pourtant il a fallu des siècles avant de l'introduire sérieusement dans l'économie du travail manuel.

Quand on songe que l'ouvrier des mines passe presque toute sa vie dans les ténèbres, qu'il s'y plonge dès que le jour naît et n'en remonte que lorsque le jour expire, on est conduit à se demander si ce n'est pas là une trop grande violence faite à la nature et comment la constitution de l'homme peut y résister. La vue d'une population de mineurs répond à ces craintes. Elle se compose en général de sujets robustes, ayant tous les dehors de la santé et rangée dans la catégorie qui fournit au recrutement de l'armée le moins de non-valeurs. Au fond la vie sous terre n'a rien qui puisse altérer la santé quand les condi-

tions d'aérage sont ce qu'elles doivent être. A Commentry rien n'a été épargné pour cela ; les galeries sont hautes, larges, bien ventilées ; le sol est étanché sur presque tous les points ; le travail en lui-même n'a rien d'excessif, il n'y a de pénible que le travail de nuit. Les courses au charbon, comme on les nomme, se font généralement de quatre heures du matin à quatre heures du soir ; mais aussitôt qu'elles sont terminées, les courses aux remblais commencent. Cette partie du travail a pour objet de remplacer par des matériaux inertes, pierre et terre, les vides faits dans le charbon. Ces courses ne peuvent donc se faire qu'entre quatre heures du soir et quatre heures du matin, condition assez pénible, puisque les habitudes de la vie sont renversées. De là une certaine résistance quand il s'est agit d'introduire le système d'exploitation par remblais ; aujourd'hui ce système fonctionne bien et ne soulève plus de plaintes ; rien n'indique que les cas de maladie s'en soient accrus. Il y a bien çà et là quelques affections particulières aux mines, l'anémie par exemple, les troubles nerveux, le dérangement des fonctions digestives ; mais ces affections ne sont pas moins fréquentes et ne font pas une moisson moins large à la surface du sol.

Ce qui préserve surtout la santé du mineur ce sont les bonnes habitudes. Pour l'ouvrier des campagnes l'éloge se résume en un mot ; il est exemplaire ; il ne distrait de son temps et de son argent ni une minute ni une obole. Les heures dont le travail de la mine lui permet de disposer, il les donne à son champ, à son bétail quand il en a ; il n'a qu'une idée, un mobile, une passion, c'est de s'arrondir. Son seul défaut est une perpétuelle convoitise et un pen-

chant à empiéter sur le voisin qui ne se défend pas avec moins d'âpreté. De là des querelles, quelquefois des voies de fait, rarement des procès, car ils sont coûteux. Chez les ouvriers urbains, il y a plus de relâchement; la police qu'exerce sur l'homme la soif d'acquérir n'y existe pas au même degré et les occasions de dissiper l'argent y sont plus fréquentes. Les foires, les spectacles lui font une guerre de passage, le cabaret lui en fait une permanente. Comment y résister? Les ouvriers du fer ne l'essaient même pas et un instant on a pu craindre pour les ouvriers de la mine la contagion de l'exemple. Quelques précautions alors ont été prises; il s'agissait moins de combattre un goût enraciné que des entraînements fugitifs, on en rechercha les causes. La paie se faisait les dimanches; les ouvriers y venaient après la messe et dans leurs habits de repos. Ils passaient ainsi devant les cafés et les cabarets et loin de chez eux, et de l'argent en poche, la tentation d'y entrer était grande. Il y avait un autre usage : les ouvriers piocheurs au charbon travaillent toujours associés deux à deux, souvent quatre à quatre. A Commentry ils avaient pris l'habitude de partager leur paie au café et de dépenser en consommation toute fraction dépassant un zéro; 7 fr., par exemple sur 127 fr. : on ne partageait que 120 fr. Un moyen bien simple a mis fin à ces abus. La paie ne se fait plus les dimanches, mais dans la semaine et à la fin de la journée ; l'ouvrier vient la recevoir en habit de travail et la porte par conséquent tout entière chez lui où le besoin de nourriture et de repos le force de rentrer. Quant au partage entre les ouvriers associés, il se fait désormais immédiatement et sous les yeux des chefs mineurs. Ces mesures si

simples ont suffi pour faire rentrer dans la caisse de la famille les petites sommes qui auparavant s'en détournaient au profit des cabaretiers.

Les institutions d'assistance n'ont pas été négligées à Commentry, et une mention est due à une caisse de secours et de prévoyance qui, fondée en 1844, a réussi au-delà de toute attente. La difficulté, à l'origine, était d'amener des gens tenaces et regardants à se dessaisir les uns pour les autres. Pour les y décider, il a fallu qu'en leur demandant un sacrifice, l'administration de la mine se déclarât prête à faire un sacrifice égal. Sur ce pied de versements réciproques, les choses ont pu marcher. D'une part, une retenue de 1 1/2 p. 100 s'exerce sur les salaires et les entreprises; de l'autre, la caisse de la mine fournit chaque mois une somme égale au montant de ces retenues. Ainsi, dans les six dernières années, les cotisations des ouvriers et les subventions de la mine se sont élevées chacune à 182,053 fr. 35 c. Pour 1865, les recettes de la caisse de secours ont été de 46,176 fr., les dépenses de 45,523 fr., comprenant le service de pensions et de secours, les soins médicaux et l'instruction populaire. Les pensions, qui se montent à près de 14,000 fr., sont faites aux veuves, ou pères et mères des ouvriers morts par suite de blessures ou de maladies contractées dans les travaux. Les secours, 12,000 fr. environ, sont distribués aux ouvriers éloignés temporairement du travail par suite de blessures et de maladies, et au commencement de l'hiver le conseil vote en outre une somme de 6,000 fr. à répartir en vêtements et en linge entre les familles les plus nécessiteuses. Le service médical,

7,000 fr. environ, comprend, outre les honoraires du médecin, la fourniture des remèdes et les frais de la sœur chargée du service et de la visite des malades. La gestion de l'ensemble des services, purement gratuite, appartient à un conseil composé, sous la présidence du gérant, des ingénieurs et des principaux employés, des chefs mineurs et de huit ouvriers élus par le conseil.

Restent les écoles, qui puisent dans la caisse des secours une subvention qui excède 7,000 fr. Ce service comprend une école de garçons tenue par les Frères des écoles chrétiennes, une école de filles avec ouvroirs et salle d'asile tenue par les Sœurs de Bourges. L'école des garçons, où les fils des ouvriers de la forge sont reçus au même titre que ceux des ouvriers de la mine, compte 550 enfants. Elle est desservie par dix Frères, et comprend huit grandes classes où l'on donne toutes les notions de l'instruction primaire et de plus celles de la géométrie, de l'arpentage et du dessin linéaire qui y sont poussés assez loin. On y enseigne aussi la musique. C'est dans cette école que la forge et la mine recrutent leurs contremaîtres. L'école des Frères appartient à la mine, qui y a dépensé, en constructions et appropriations, plus de 127,000 fr. Quant à l'école des filles, elle reçoit, en y comprenant l'ouvroir et l'asile, près de 600 enfants; elle est tenue par neuf Sœurs de charité et a coûté 96,000 fr. Le tout forme un bel ensemble d'établissements et si bien entendu qu'à peine compte-t-on à Commentry 150 enfants qui ne soient pas entrés dans les cadres de cet enseignement élémentaire. L'ignorance ne persiste que dans les campagnes des environs et parmi les ouvriers qui y sont dissé-

minés ; on la combat en multipliant les écoles de village.

On voit quel intérêt s'attache à ce peuple industrieux. Les qualités qui surtout le distinguent sont un grand courage d'état et l'énergie dans le travail dont il a le goût sans en avoir le génie. Quand on s'élève dans l'échelle des commandements, ce n'est plus à des gens du pays qu'il faut avoir recours, c'est à des étrangers. Tout au plus Commentry fournira-t-il des maîtres mineurs, il n'y a rien à lui demander au-delà ; on n'y trouverait pas une élite d'ouvriers pour le fer. Ce peuple en a le sentiment, et pourtant il ne s'y résigne pas ; son infériorité lui pèse, et parfois son dépit s'exhale en mauvaise humeur. C'est qu'en réalité il y a là des natures fortement accusées, quoiqu'elles restent communes, une ambition sournoise et une âpreté au gain qui cherchent des issues et ne se contentent qu'à demi. En bien comme en mal, l'ouvrier de cette zone ne dépasse pas un certain niveau. Il a de la religion, mais une religion plus instinctive que réfléchie ; il ne porterait pas atteinte à la propriété d'autrui, mais il n'a pas pour elle ce respect naturel qui exclut l'envie ; il ne ferait pas de mal aux autres, encore moins aux siens ; mais il ne ressent pas cette ardeur dans le dévouement qui est la plus noble vertu dont l'homme puisse être doué. Dans tout cela il y a quelque chose qui tient à la race, mais c'est surtout le manque de culture qu'il en faut accuser. Les écoles de Commentry sont la plupart de création récente : pour savoir au juste ce que vaut cette population, il faut attendre qu'elles aient porté largement leurs fruits.

Louis Reybaud.

LE LUXE PUBLIC ET LE LUXE PRIVÉ

A ATHÈNES.

L'étude que je vais avoir l'honneur de lire à l'Académie n'est qu'un fragment d'un travail plus étendu sur le luxe et sur les controverses qu'il a soulevées. Travail qui touche à la morale et à l'histoire, à l'économie politique et à la législation, et qui, à tous ces titres, ne saurait être mieux placé que sous les auspices du corps éminent dans lequel chacune des branches des sciences sociales a sa représentation distincte et qui en embrasse l'ensemble. J'espère pouvoir soumettre à l'Académie d'autres fragments de ces recherches qui doivent comprendre l'antiquité et les temps modernes. Je serais heureux qu'elle daignât prêter à ce premier essai sa bienveillante attention.

Je n'ignore pas que le luxe est une bien vieille question ; mais qui ne sait aussi qu'on la voit sans cesse se ranimer? Lisez les plus récentes comme les plus anciennes publications sur cet inépuisable sujet : ce sont toujours les mêmes satires au nom de la morale, les mêmes apologies au nom de la civilisation. Les uns continuent à parler comme Caton. Les autres applaudissent au luxe, et s'attachent à montrer que l'effet de ces prédications rétrogrades serait la ruine d'importantes industries et l'anéantissement des douceurs de la vie sociale. Alarmes quelque peu vaines ! il n'y a pas un ennemi du luxe qui ait le moins du monde envie, selon le mot de Voltaire, de se remettre à « marcher à quatre pattes, » et qui ne soit prêt à répéter avec le spirituel écrivain « qu'il y a trop longtemps pour cela qu'il en a perdu l'habitude. » Le monde

marche, il marche en avant, sans bien savoir peut-être où il va ; mais ce dont il ne doute pas, c'est qu'il marche vers un accroissement de bien-être. Il le proclame tous les jours avec assurance et orgueil. S'il a une foi, c'est celle-là, et, outre ce qu'elle a de fondé, selon nous, peut-être serait-il imprudent de chercher à la lui ôter, de peur d'achever de faire le vide. Cette confiance dans la puissance des améliorations matérielles après tout est une force, et pour peu que s'y mêle la force morale pour la relever et la faire servir à ses desseins, elle doit tourner au profit commun.

Quant au luxe lui-même, il semble que tout ce bruit ait lieu en pure perte. Il a bien l'air de se moquer des arguments sous lesquels on prétend l'accabler, et de se soucier fort peu des motifs de justification qu'on lui fournit. Il poursuit son chemin, avec ou sans cortége d'arguments, et il éprouve d'autant moins le besoin d'avocats qu'il se sent rarement coupable.

Jusqu'à quel point faut-il le lui reprocher ? Jusqu'à quel point n'est-ce pas la faute des diatribes mêmes qu'on lui oppose ? Leur exagération semble faite pour compromettre la meilleure des causes. Elles font commencer le luxe si tôt, elles attachent une idée de crime à des usages si répandus, et dont quelques-uns paraissent aujourd'hui si innocents, qu'à ce compte il n'est personne qui ne dût trembler pour soi-même. Je crains que cette extrême dureté dans la théorie ne mène dans la pratique qu'à l'excessive indulgence. L'exemple même de quelques-uns de ceux qui déclament contre le luxe ne démentirait pas trop cette conjecture. Tant de rigueur n'aboutit qu'à persuader aux coupables que l'austère idéal qu'on leur propose est chimérique. On se figure qu'il n'est guère plus mal de s'en écarter de deux degrés que d'un seul. Une fois sur cette pente, tout est bientôt perdu.

Donner des remords au luxe ! de quelque façon qu'on s'y prenne, en vérité, ce n'est pas chose facile. Pour qu'il en devienne capable, peut-être faut-il des excès tels que notre temps, avec quelque sévérité qu'on le juge, en produit bien rarement. La grandeur, même dans le mal, n'est pas son caractère. Modéré et un peu mesquin, il a inventé le luxe à bon marché. Tout le monde en veut, tout le monde en a. Fort bien, si par luxe il faut entendre quelques jouissances d'art et de bien-être, jadis privilége de quelques-uns, aujourd'hui descendues jusqu'aux masses. Tant pis, au contraire, quand ce mot dégénéré de sa force primitive ne signifie plus que cet universel désir de jouir et de paraître qui, en s'exagérant, rapetisse les esprits et corrompt les âmes. Ce qui est certain c'est que savoir se passer de ce luxe de mauvais aloi est devenu presque une distinction. On sait qu'il ne vaut pas mieux au point de vue économique. Les preuves de ce genre ne nous manqueront pas.

On voit déjà que ce n'est pas un plaidoyer que nous prétendons ajouter à tant d'autres. On peut mettre encore dans une telle discussion de l'éloquence ou de l'esprit, selon qu'on s'inspire avec plus ou moins de bonheur de la véhémente apostrophe à Fabricius ou de la verve piquante du *Mondain*, mais il est difficile d'y échapper à la banalité. Peut-être semblera-t-il étrange que cette nouveauté trop absente nous allions la demander à l'histoire, au moins dans la mesure que comporte le sujet. Pourquoi non, cependant ? l'histoire, qui, au premier abord, n'a l'air que de s'occuper que de choses mortes, possède une merveilleuse puissance de renouvellement. Cela tient sans doute à ce que parmi ces choses qu'on dit mortes il en est d'immortelles. Mais, en outre, l'histoire est l'ennemie des lieux communs vagues, dont se paient trop souvent ceux qui se bornent à raisonner. Elle porte en tout la préci-

sion, et combien de fois la précision n'a-t-elle pas donné la nouveauté ! L'histoire a encore un mérite. Le moyen avec elle d'être exclusif ! Elle met à sa place et à son rang chaque élément, chaque ressort de la société, tout ce qui contribue à la faire vivre et ne devient menaçant que par son excès. Par là elle garantit l'esprit contre cette abstraction extrême qui ne manque jamais de fausser les questions à force de les isoler. Voilà pourquoi j'ai préféré la méthode historique. Elle prête moins à l'effet que ces thèses radicales pour ou contre le luxe qu'on nous lance encore quelquefois, comme pour ne pas en perdre l'habitude. Les masses aiment les opinions absolues, les jugements tranchés. Elles ne détestent rien tant que les nuances, peut-être parceque les nuances ressemblent trop à la vérité. Vous adressez-vous à l'histoire, c'est comme si vous renonciez à vous adresser à la passion. Vous n'êtes plus dès lors qu'un esprit impartial, c'est-à-dire qu'on écoute peu et qu'on ne discute pas. Que ne dites-vous plutôt à votre temps qu'il est le plus grand et le plus glorieux des siècles, que le progrès moral y est à la hauteur du progrès matériel, que bientôt la terre sera changée en un lieu de délices ? Ou bien que ne dites-vous de ce temps où nous vivons qu'il est le dernier de tous, que jamais les mœurs ne sont descendues à ce degré de corruption, que le luxe y est porté à des excès que le monde n'a jamais connus, alors vous aurez un parti, et vos paroles trouveront de l'écho dans toutes les passions qui attendent l'exagération au passage pour s'en servir contre la passion adverse.

N'importe : nous ferons de l'histoire à propos du luxe, et nous approuverons qu'on en fasse partout où on peut espérer d'obtenir par là un progrès, si petit soit-il, dans la vérité. C'est à l'histoire que je demanderai la solution des questions suivantes : Quelle part convient-il de faire à ce qu'on appelle

le luxe? Ce qui s'y rattache d'excès n'est-il pas contraire à la civilisation, au lieu d'y profiter, ainsi qu'on le prétend quelquefois encore? D'un autre côté, faut-il, en haine du luxe, maudire, comme on l'a fait si souvent aussi, et l'or et l'industrie, proscrire tout ce qui n'est pas d'indispensable nécessité ou de très-grande utilité? Nos besoins sont-ils et doivent-ils être une quantité fixe et immuable? Est-ce là notre destinée? N'y a-t-il de dignité pour nous que dans la simplicité des patriarches et dans le renoncement des ascètes? L'image de l'humanité est-elle nécessairement Simon le Stylite sur sa colonne, ou un Lucullus, un Apicius? Entre la loi qui commande à l'homme de modérer ses désirs et la voix impérieuse qui crie: « Marche! développe-toi! » y a-t-il une hostilité absolument irréconciliable? Faut-il croire enfin que la nature humaine et la société présentent le déplorable et douloureux spectacle d'une contradiction essentielle et fondamentale?

Enfin, question plus spéciale et peu étudiée, quels rapports y a-t-il entre le développement du luxe public et du luxe privé?

I

C'est dans la Grèce antique que j'étudierai d'abord cette question du luxe qui semble s'y poser pour la première fois. Je dis la question du luxe, et non pas le luxe seulement. L'antique Orient s'abandonne au luxe; tout le monde connaît les descriptions du faste asiatique des princes et des satrapes que nous ont laissées les historiens. Mais, s'il s'agit du luxe comme fait et des enseignements qu'à ce point de vue on en peut tirer, que nous apprennent là-dessus les Assyriens, les Mèdes, les Perses, de plus que l'antiquité grec-

que et romaine ? S'il s'agit du luxe comme question, l'Orient reste muet. Mettez à part quelques préceptes de ses sages en l'honneur de la simplicité et de la tempérance, l'Orient aime à jouir du luxe plus qu'il ne songe à en discourir. C'est le caractère du peuple grec d'avoir tout mis en question. La Grèce imprime à tous ses actes et en général à tous les actes humains le cachet de la réflexion, c'est-à-dire de la philosophie ; jamais à court de raisons pour expliquer ce qui est bien, ni de sophismes pour essayer de justifier ce qui mérite le blâme. Elle unit à toute la fougue de la jeunesse la profondeur de l'âge mûr, avec des raffinements infinis.

Aussi trouverons-nous à Athènes la critique du luxe à côté du luxe lui-même. Les deux choses suivront une marche presque parallèle.

Comment douter qu'Athènes ne fût prédestinée à un certain développement de ce qu'on nomme le luxe ? Sa situation maritime, ses rapports fréquents avec l'Asie, et ce je ne sais quoi de puissant et de complexe qu'on appelle le génie d'un peuple, semblaient l'y pousser également. Qu'on se montre plus ou moins enclin à expliquer l'histoire par l'influence de la race, on ne peut contester la profonde différence des destinées réservées aux Ioniens et aux Doriens sur le sol de la vieille Grèce. Cette différence s'accuse énergiquement dans les deux types opposés de Sparte et d'Athènes. On parle beaucoup de l'action exercée sur les mœurs par les institutions de Lycurgue. Mais que furent ces institutions, ennemies de la richesse et du luxe, sinon des institutions doriennes ? Lycurgue lui-même, que fut-il ? Bien plutôt, tout l'atteste, le restaurateur d'un état ancien que l'inventeur d'un nouveau système. Singulière illusion de quelques utopistes qui ont vu dans Lycurgue leur idéal et leur modèle ! Ils ont cru qu'un peuple se laissait jeter ainsi, du jour au

lendemain et de toutes pièces, dans un moule préconçu, et ici quel moule étrange ! Non, si peu nombreux qu'ait été ce peuple, de quelque prestige incomparable que l'antiquité ait environné les législateurs, on ne peut s'expliquer de telles mœurs et de telles lois que par les points d'appui que la réforme trouvait dans la tradition. Dure réforme, d'ailleurs, qui força peut-être les ressorts de l'institution primitive, en les tendant outre mesure ! A Sparte comme en Crète, la proscription du luxe ne fut que l'effet d'une cause beaucoup plus générale, l'abolition de la propriété même, abolition non pas absolue, mais qui y fut portée extrêmement loin. Un couvent guerrier, voilà le nom qu'on a donné à Sparte. Nul nom ne fut mieux justifié. Où est le couvent dont la règle ne soit pas uniforme ? Et d'un autre côté, quel luxe ne naît du besoin de se distinguer ? Rendre cette distinction impossible devint le but des lois. Le luxe s'attache aux festins et aux vêtements ; on rendit communs à tous les repas et les costumes. Le luxe a encore pour origine le désir qu'éprouvent les deux sexes de se plaire l'un à l'autre ; on fit disparaître la distinction morale des sexes par la communauté de l'éducation et des devoirs. Hommes et femmes furent des citoyens. État contre nature d'où naquirent d'incontestables vertus patriotiques et guerrières ; mais il était destiné à succomber et par son excès et sous les diverses causes indigènes et étrangères, qui altérèrent la constitution spartiate, en ruinant ces étranges mœurs où résidait toute sa force.

Quel contraste présente Athènes ! Il y a loin de l'expansion brillante et de la riche variété dont elle est l'image à cette raide uniformité qui rappelle l'Orient. On dirait qu'à Sparte, les pieds de la statue, collés l'un à l'autre en Egypte, ne se sont encore séparés qu'à demi. Avec le génie d'Athènes, la

statue marche, elle se meut en liberté. Tous les éléments de la société, plus ou moins mêlés en Orient et subordonnés à la religion, la philosophie, l'art, l'industrie, la politique, prennent à Athènes une existence distincte et indépendante. Ils se pénètrent quelquefois par leur contact réciproque. Ils se heurtent aussi d'une manière terrible, mais on voit par là même qu'ils subsistent et veulent continuer à subsister à part. Cela s'explique aisément : à Athènes la personne humaine, du moins chez le citoyen, et la propriété furent libres. Liberté relative, sans doute, engagée par l'État dans bien des liens, soumise à bien des restrictions, mais assez grande pour que l'arbre aux rameaux variés se déploie à la fois dans toute sa force et dans toute sa grâce. C'est par là que put arriver enfin jusqu'à maturité la civilisation, ce fruit merveilleux que jusque-là le despotisme et le communisme avaient tué dans son germe, avant qu'il n'eût achevé de se former.

La cité du commerce et des arts devait être la cité du luxe. Point de civilisation qu'un certain luxe n'accompagne. Mais, à prendre ce mot dans son sens fâcheux, le luxe devait avoir une origine conforme à ce que sa nature présente de corrompu. A Athènes, comme à Rome, comme partout dans l'antiquité, le luxe naquit de la conquête et des dépouilles des vaincus partagées entre quelques grandes familles. Les trésors de la Perse contribuèrent à produire ces élévations subites dans les fortunes, dont la morale publique n'a jamais éprouvé que de funestes effets. Dans l'antiquité l'abus de la richesse l'emporte sur son emploi légitime. Elle a pour source impure l'esclavage qui contribue à corrompre les maîtres, c'est-à-dire les riches. On ne saurait s'étonner que cette richesse si fréquemment mal acquise, si souvent tournée à de mauvais usages, ait provoqué, avec la haine des pau-

vres, les malédictions des philosophes. Ils ne distingueront pas le mauvais luxe d'un certain degré de luxe acceptable et permis, qui n'est que l'élégance dans les besoins, le sentiment de l'art dans l'industrie. Ou plutôt luxe, industrie, richesse, propriété même, ils frapperont tout d'un commun anathème, sans prévoir et sans se douter que de telles rigueurs calomnieront auprès des masses ces fondements et ces ressorts nécessaires de toute société en progrès Voilà ce qui explique tant de colères qui nous paraissent outrées et déclamatoires dans l'antiquité classique. — Mais n'anticipons pas. Voyons le luxe se développer à Athènes sous les formes les plus frappantes et sous des traits tels qu'à travers de très-profondes différences de pays et de temps, nous pouvons quelquefois nous y reconnaître nous-mêmes.

A proprement parler, le luxe à Athènes ne se développe que sous Périclès, ou, pour parler plus exactement, nous allons voir qu'il commence avec Cimon. Il importe peu que quelques historiens en fixent plus tôt la date, s'il leur plaît de désigner sous ce nom tel symptôme d'amour du bien-être. N'est-il pas curieux de voir traiter comme luxe, par ces auteurs rigides, l'habitude de certaines personnes aisées de faire rafraîchir l'eau pendant les ardeurs de l'été ? Où irait-on avec ce système ? Jusqu'où faudrait-il remonter pour trouver le premier coupable ? Faut-il traiter comme luxe la coutume qui commence à se répandre de porter des tuniques de lin, et la mode réservée à quelques personnes riches de mettre dans leurs cheveux des *cigales* d'or ou crochets destinés à les retenir ? Doit-on confondre par contre le luxe avec l'immoralité contre laquelle lutta Solon (1)? Raisonnent-

(1) Thucydide, Diodore de Sicile, Elien, paraissent n'être pas exempts de cette confusion peu importante à leur point de vue.

ils mieux enfin ceux qui rendent l'existence du luxe à Athènes exactement contemporaine du développement de certaines fortunes dont ils constatent le chiffre élevé ? On peut, en effet, se faire une idée de ces fortunes par les 100 talents (environ 540,000 fr.) que paye Callias pour acquitter l'amende de Cimon, dont il veut épouser la sœur, et par l'amende égale à laquelle fut condamné Thémistocle. Encore Plutarque nous apprend-il que les amis du vainqueur de Salamine avaient trouvé le moyen de sauver une partie considérable de ses biens, dont ils lui firent passer le montant en exil. En dépit du chiffre de ces fortunes, si quelques signes de luxe se manifestent, ils sont peu sensibles et peu répandus. Tout au plus une première invasion des vêtements orientaux dans quelques grandes familles. Les historiens continuent à parler de la simplicité des demeures, qui est en effet extrême. Sous Périclès, on regardait avec une sorte d'admiration les maisons de Thémistocle et de Pisistrate comme des monuments de la simplicité antérieure. Et pourtant quel élan la sage administration des Pisistratides, qui dura 68 ans, n'avait-elle pas fait prendre à la population, aux lumières, au travail remis en honneur dans les campagnes, tandis que l'incurie était attachée à la fainéantise ? Cela fait comprendre que la vie se soit contenue en général dans les mêmes bornes de simplicité ou de modération.

Ce qui s'accrut d'abord avec ces fortunes, c'est la part de l'assistance que les riches donnaient aux pauvres, assistance sous forme de repas, de secours, de dots mêmes aux jeunes filles. Des écrits récents ont bien mis en lumière la transformation de l'aristocratie de naissance en aristocratie d'ar-

mais qui n'est pas sans gravité quand on songe à quelles déclamations on s'est livré contre l'usage du bien-être le plus innocent, flétri sous le nom de luxe immoral.

gent (1). Aux Eupatrides, seuls prêtres, seuls archontes, gardiens, autant que possible rigides, des anciennes formes du régime patriarcal, peu à peu succède l'influence de la richesse qui servit de fondement à la division des hommes en quatre classes par Solon. Pour ces riches plus d'un moyen s'offrait de tirer parti de leur argent. On achetait des terres, on plaçait ses fonds dans diverses industries et dans le commerce de mer; on les prêtait, on en trouvait un emploi fructueux dans les mines d'argent du Laurium, très-productives, et occupant une assez grande étendue (11,111 mètres d'après Boeck). Divisées en portions vendues par l'Etat, moyennant 1 talent ou un peu plus, et une redevance perpétuelle du 24e du produit, elles se partageaient entre un certain nombre de familles riches, qui en réunissaient plusieurs lots dans leurs mains. Voilà les directions que recevait la fortune, directions actives et fécondes, quelque part qu'on fasse à l'augmentation de jouissances qui, sans prendre les proportions du luxe, durent être la conséquence de ce développement de la richesse et du travail.

On remarque avec raison (2) que ce fut Cimon, le fils de Miltiade, le chef illustre et puissant du parti aristocratique, qui développa chez les Athéniens le goût des arts et des dépenses magnifiques. Cimon le premier orna la ville, à peine relevée de ses ruines, de monuments et de chefs-d'œuvre. Les longs murs, le temple de Thésée, le Pœcile, le Gymnase, le jardin de l'Académie, le mur méridional de l'Acropole, le temple de la Victoire sans ailes, annoncent dignement les Propylées et le Parthénon. Ci-

(1) *La Cité antique*, par M. Fustel de Coulanges, liv. IV, ch. IV et X.

(2) Beulé, *La Jeunesse de Phidias*.

mon, pendant les années que dura son intègre et habile administration, forma, autant que cela était possible à un homme, la plupart des artistes qui devaient valoir à l'époque suivant le nom classique de siècle de Périclès. Il vécut entouré d'artistes. Il fit son ami du sculpteur Polygnote, comme Périclès allait faire le sien de Phidias. Et Phidias lui-même fut puissamment encouragé par Cimon. Au moment où Périclès commence ses vastes travaux, le grand artiste avait cinquante ans; il datait donc d'un autre moment. Quand l'or des Perses fut épuisé, Cimon soutint le luxe public de ses propres richesses qui étaient tres-grandes, et qu'il consacrait depuis longtemps aux besoins des particuliers. Ame ouverte à toutes les lumières, autant qu'élevée et généreuse, son goût s'étendait sur tous les arts ; lui-même cultivait la musique avec succès. Ce Scipion athénien a vu sa gloire civile se perdre en quelque sorte dans les rayons de celle de son heureux rival. Quelque grand qu'ait été le chef de la démocratie athénienne, l'histoire, on va le voir, ne saurait l'absoudre complètement de quelques excès qu'on ne peut imputer au noble et modéré Cimon. Celui-ci marque l'âge d'innocence du luxe public. Périclès en marque l'apogée et à quelques égards déjà la corruption.

II

Que fallut-il pour déterminer à Athènes l'usage de ce luxe privé, jusqu'alors fort limité? L'impulsion venue d'en haut. Périclès donna l'élan. Ses exemples publics furent plus puissants que son exemple personnel. Nul homme plus simple, plus tempérant. L'illustre maître d'Athènes vivait comme le plus modeste citoyen. Ses fils même allaient jusqu'à taxer de parcimonie cette table trop frugale et cet intérieur trop

austère. Ce n'était point par là qu'il devait faire école. Nous établirons qu'il y eut entre le luxe public et le luxe privé chez les Athéniens un caractère de simultanéité, et plus encore, un rapport de cause à effet. Est-ce à dire que, sans les développements du luxe public, le luxe privé n'eût jamais dû se manifester, aller s'accusant davantage ? Non assurément. Le luxe, sous l'empire de causes naturelles, a son heure marquée dans les sociétés industrieuses tout comme il a sa place dans celles qni reposent sur la force etla conquête. Mais le luxe public à Athènes, par quelques-uns des excès qui lui furent dès lors reprochés, contibua à hâter et à exagérer le luxe des dépenses chez les particuliers. Ces excès, encore bien plus sensibles après Périclès, devaient même provoquer dans les plus grands esprits une réaction qui ne mérite pas moins que le luxe lui-même d'être signalée.

On a plus d'une fois décrit cette curieuse et mémorable époque où les arts, sous l'impulsion de Périclès, et sous la direction de Phidias, s'élevèrent à une hauteur et à une perfection sans exemple et qui ne devaient pas être surpassées. Dans ce moment solennel de l'histoire de la Grèce et du monde civilisé, on trouve plus d'une instruction durable à recueillir. Ainsi que nous l'avons dit, les différences entre les sociétés antiques et les sociétés modernes, relativement au développement du luxe en particulier, l'emportent de beaucoup sur les analogies. Le même degré dans l'excès ne saurait nous menacer. Une certaine égalité dans les fortunes et la nécessité du travail persévérant pour les maintenir au même niveau, nous préservent de ces derniers excès du luxe, plus efficacement peut-être que tous les prédicateurs. Les institutions forcent les mauvais instincts qui sont impérissables à reconnaître des barrières. Il y a pourtant quelques traits communs, qu'il ne faut pas plus méconnaître qu'exagérer,

C'est une question de tous les temps et de tous les pays que de savoir dans quelle mesure, sous quelles formes, il est bon que le luxe public se développe. La politique et l'économie politique, à travers des diversités d'application, dont il serait dangereux de ne pas tenir compte, ont aussi leurs lois. Telle cause étant donnée, tel effet s'ensuit nécessairement. Le principal mérite des immortels ouvrages d'Aristote et de Montesquieu est de l'avoir démontré à jamais pour la politique dont ils ont fait par là, non plus seulement un art, mais une science. On trouve aussi de ces vérités dans les A. Smith et les J.-B. Say.

Et d'abord nous admettons que, dans tous les grands Etats, il y a un luxe public digne d'être approuvé. On n'en ferait pas la remarque si des économistes, poussés dans une réaction extrême par tant de dépenses ruineuses, ne l'avaient contesté. Soit qu'ils aient craint que le beau n'empiétât trop sur le domaine de l'utile, sorte de danger qui ne nous paraîtra jamais beaucoup à redouter, soit qu'ils aient réduit systématiquement l'Etat au rôle d'assurer la sécurité, ils l'ont tantôt exclu de la participation aux travaux publics, tantôt renfermé dans ceux de ces travaux qui présentent le caractère d'une utilité collective, en quelque sorte indispensable. Il ne suffit pas de certains excès dans le développement des travaux à Athènes pour que cet exemple antique puisse être invoqué en faveur de cette théorie trop restrictive, selon nous, des attributions de l'Etat. L'Athènes de Périclès, au contraire, malgré de légitimes critiques, fournit un argument en faveur de ce noble luxe public. Les admirables travaux d'art qui furent exécutés, de 498 à 431 avant J.-C., n'auraient point vu le jour, pour la plupart, sans l'action personnelle exercée par Périclès. Nous connaissons le prix de quelques-uns de ces ouvrages, auxquels ne furent épargnés ni l'art, ni la matière, ni la main-d'œuvre. La pos-

térité ne s'inquiète pas beaucoup de savoir, mais les Athéniens remarquaient, avec vivacité et amertume, ce qu'il en coûtait pour élever ces monuments. Pourtant Périclès était obligé de consulter le peuple. La *Minerve*, de Phidias, on l'a remarqué, lui fut donnée à titre d'entreprise. Aussi le voit-on comparaître devant l'assemblée du peuple et exposer ses idées comme devant un conseil d'administration.

C'étaient surtout les riches qui se plaignaient, parce qu'ils avaient la charge; le peuple regardait moins à la dépense, et quelquefois il y poussait. C'est lui qui voulut que la statue de Minerve, qui se trouvait placée dans l'intérieur du temple, fût d'ivoire et d'or, avec les yeux en pierres précieuses. Elle n'avait pas moins de 11 mètres 80 centimètres. Le peuple en avait discuté un jour avec Phidias le dessin et la matière ; l'artiste la voulait de marbre, parce que l'éclat du marbre subsiste plus longtemps et qu'il est moins exposé à se détériorer; l'ivoire est facilement brisé par la sécheresse, et c'est contre cet inconvénient que Phidias essaya de lutter en établissant des puits sous plusieurs des statues d'ivoire qu'il produisit, en nombre fort inférieur du reste à celui de ses statues de bronze. Phidias ayant ajouté que le marbre coûterait moins, on lui cria de se taire, comme si l'économie envers les Dieux eût été une impiété; le peuple déclara qu'il fallait une statue d'ivoire et d'or, et de l'or le plus pur. On en donna à Phidias pour les ornements, le poids de 40 talents, évalués par les commentateurs à plus de 3 millions de francs.

Les diverses sommes qu'on cite paraîtront énormes si l'on songe à l'abaissement considérable qui s'est produit dans la valeur monétaire. A en croire la plupart des commentateurs, il faudrait, pour s'en faire une idée exacte, aller jusqu'à décupler ces sommes en monnaie moderne. Ce calcul, qui dé-

cuple la valeur monétaire, pêche par exagération si on prend pour mesure le prix des grains. Il ne saurait d'ailleurs être bien rigoureux. Est-il possible de mesurer avec exactitude la baisse qui s'est opérée depuis cette époque dans la valeur de l'or et de l'argent? Qu'on songe en outre que rien n'était plus variable, en de courtes périodes, dans l'ancienne Grèce. Du temps de Solon, un bœuf ne valait que 5 drachmes, c'est-à-dire à peine 5 de nos francs. Mais peu à peu les prix montèrent au quintuple (1). C'était en partie l'effet de l'accroissement de la consommation par le développement de la population et du commerce, en partie le résultat de l'accroissement du numéraire en Grèce. La faible masse monétaire qui s'y rencontrait ne pouvait s'y grossir d'un de ces courants nouveaux de métaux précieux, provenus particulièrement de l'Asie, sans qu'il en résultât de grandes perturbations. Quoi qu'il en soit, ces sommes sont et parurent très-fortes à l'époque même. De telles dépenses furent taxées de folie. Les magnifiques vestibules de l'Acropole, connus sous le nom de Propylées, et qui furent construits tout en marbre par l'architecte Mnésiclès, coûtèrent 2,012 talents, c'est-à-dire plus que le revenu annuel de la république. Qu'on fasse ainsi les comptes du Parthénon, construit tout en marbre du mont Penthélique, sur une longueur de 70 mètres, 32 de largeur, et une hauteur de 21, et dont les sculptures enrichirent de nombreux artistes; qu'on suppute ce que coûtèrent les autres bâtiments comme l'Odéon et l'Erectheion, on arrive sans doute à des chiffres fort élevés. Mais, en aucun cas, ils ne sauraient prouver que ce soit *improductivement*, pour parler le langage d'une certaine école d'économistes, que les générations, pendant plus de

(1) Boeck, *Économie politique des Athéniens*, liv. I, ch. x.

vingt-deux siècles, sont venues élever leur âme, épurer leur goût devant ces chefs-d'œuvre accomplis. Le caractère productif des beaux arts a été démontré surabondamment (1). Et comment apprécier même, au point de vue purement économique, ce que représentent de telles œuvres comme valeur? Il faudrait se rapporter aux ouvrages d'art qu'elles ont suscités à leur tour, calculer aussi ce qu'y a gagné l'industrie, appelée à faire passer quelques-unes des formes du beau dans les œuvres de l'utile. Il en est du beau, comme du vrai, et de l'art comme de la science pure. Les effets éloignés ne sauraient être jugés invariablement sur les résultats immédiats qui paraissent souvent stériles, ou même ne représenter qu'une perte. Une foule de vérités scientifiques qui semblaient n'avoir d'autre objet possible que de satisfaire la curiosité, ont trouvé, bien longtemps après, quelquefois, les applications les plus utiles pour la navigation, la mécanique, etc. Le luxe public, que le goût accompagne, a aussi sa part dans la tâche d'élever le niveau des esprits, duquel en définitive tout dépend.

Les intentions et les vues de Périclès, dans l'œuvre originale qu'il conçut et exécuta, sont dignes d'appeler l'attention de la critique. Elles paraissent beaucoup plus réfléchies qu'on ne se le figure d'après un premier aperçu. On verra qu'il obéissait à ce que nous appellerions aujourd'hui une théorie économique, à laquelle n'a pas manqué même une formule assez claire et assez nette. Quant au but politique qu'il poursuivit par le développement du luxe public, M. Grote, dans son *Histoire de la Grèce* (2), l'a indiqué avec une remarquable pénétration, quelque modernes que puissent

(1) *La Liberté du travail*, par Ch. Dunoyer, liv. IX, ch. III.
(2) M. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. VI.

paraître les expressions qu'il emploie pour caractériser cette œuvre du ve siècle avant J.-C. « Les vues de Périclès, écrit M. Grote, étaient évidemment panhelléniques. En fortifiant et en ornant Athènes, en développant toute l'activité de ses citoyens, en lui donnant des temples, des sacrifices religieux, des œuvres d'art, des fêtes solennelles, toutes choses d'un puissant attrait, il avait l'intention d'en faire quelque chose de plus grand qu'une cité « impériale » réunissant de nombreux alliés sous sa dépendance : il désirait en faire le centre du sentiment grec, l'aiguillon de l'intelligence grecque et le type d'un fervent patriotisme démocratique, combiné avec la pleine liberté de l'aspiration et du goût individuel. Il ne désirait pas seulement relever les États sujets dans l'union avec Athènes, mais attirer l'admiration et la déférence spontanée de voisins indépendants, de manière à assurer à sa patrie un ascendant moral bien plus étendu que son pouvoir direct. Et il y arriva en élevant la cité à une grandeur visible qui la faisait paraître plus forte encore qu'elle ne l'était en réalité, et qui avait en outre pour résultat d'adoucir aux yeux des sujets la pensée humiliante de l'obéissance ; c'était pour les étrangers de tous pays une sorte d'école d'action énergique sous l'empire même de la liberté de critique la plus entière. » Les pensées attribuées par l'historien anglais à Périclès ne s'éloignent pas trop de ce que dit Thucydide appelant Athènes l'*institutrice de la Grèce*. Je ne sais pourtant si, en entreprenant de défendre l'application que fit Périclès du fonds des alliés, déposé dans le trésor en vue de la défense commune, aux travaux publics d'Athènes, le célèbre historien n'a pas fait preuve d'une indulgence difficile à justifier. Cet acte, qu'ont blâmé unanimement les historiens de l'antiquité, fut jugé avec beaucoup de sévérité par les contemporains ; il a été défendu par Périclès lui-même d'une façon qui s'é-

carte un peu des arguments du savant historien anglais. Dans la réponse de Périclès, rapportée par Plutarque avec d'assez grands détails, nous ne voyons pas figurer ce genre d'apologie en faveur d'un procédé financier excessivement peu délicat, qui consisterait à alléguer qu'il travaillait dans des vues panhelléniques. Périclès se borne à dire que les alliés n'avaient point à se plaindre, pourvu qu'Athènes, sans rendre compte des moyens, continuât à remplir son office de protectorat. Ce n'était pas moins, je le répète, un procédé financier d'une grande latitude, contre lequel on paraît s'être élevé plus vivement que contre aucune mesure arbitraire de Périclès; un parti nombreux vit là un vol positivement fait aux alliés et un déshonneur pour Athènes. Ces reproches s'étendaient d'ailleurs à tout l'ensemble de l'administration de Périclès. « Les Athéniens lui ont livré, disait le poète Téléclide, les revenus de leurs villes, et leurs villes mêmes; des murailles de pierre pour les bâtir et puis les débâtir ensuite. » Il n'y a pas qu'à Athènes qu'on s'est plaint ainsi.

Périclès n'obéissait pas seulement à ces hautes considérations tirées de la grandeur nationale, à ces idées à la fois athéniennes et grecques, à ce panhellénisme, qui, d'ailleurs, était fort loin d'exclure l'idée de la rivalité avec d'autres villes et notamment avec Sparte, épée et bouclier de la ligne du Péloponèse. Ce qu'il y a d'universel dans le génie d'Athènes ne saurait effacer ce côté d'antagonisme, que la guerre du Péloponèse ne devait que trop mettre en lumière. Ne prêtons pas trop notre esprit généralisateur aux peuples anciens.

Nous avons dit que sous Périclès les travaux ayant l'art pour objet se rattachaient à une théorie économique. Est-ce là une idée que nous lui prêtons gratuitement? Assurément non,

et il suffit de rapprocher quelques textes de Plutarque et des divers historiens qui ont parlé avec détail de ce puissant chef de la démocratie athénienne. Il pensait que le travail, qui avait à peu près épuisé le cercle des industries utiles à Athènes, ne pouvait, même au simple point de vue des profits et des salaires à répandre, que gagner à s'ouvrir une nouvelle carrière dans un emploi plus relevé. Il était frappé du nombre des matières précieuses dont l'industrie disposait, de la quantité de métiers déjà occupés à les mettre en œuvre. De toutes les parties de l'activité laborieuse, celle-là lui paraissait offrir le plus d'avenir qui s'adresserait à ce genre nouveau de produits, inépuisable comme l'imagination de l'homme et comme l'heureux génie de ses compatriotes. Pourquoi faut-il qu'à cette appréciation exacte de la situation du travail qu'il voulait pousser vers les œuvres de goût, se joignissent d'autres vues que la politique lui imposait, sans doute à titre de nécessité, mais dont il est difficile de ne pas croire, en dépit de toutes les apologies, qu'il ait fort abusé? Il voulait à tout prix occuper les bras. J'avoue que les accusateurs trop sévères de Périclès n'ont pas assez remarqué de leur côté que le moment était venu où il fallait trouver une issue au travail libre. Ce travail était battu en brèche par le travail esclave. Il le fut moins énergiquement sans doute que plus tard à Rome, où l'action des *latifundia* et des grands pâturages devait se faire sentir si fortement, mais combien l'exiguïté de l'Attique rendait toutes les modifications de ce genre plus sensibles! Qu'on place en pensée d'un côté au plus 90,000 hommes libres, et de l'autre au moins 350,000 esclaves, peut-être 500,000. Dans toutes les perturbations, chez les anciens, c'est ainsi qu'on retrouve l'influence fatale de l'esclavage. Le même travail libre ne laissait pas non plus de souffrir, dans Athènes, de la concurrence plus active

chaque jour des *métèques*. Cette classe d'étrangers, soumise à des servitudes humiliantes, mais protégée dans son industrie et son commerce, ne cessait de s'accroître. Imaginerait-on que leur nombre, à l'époque où Démétrius fit son dénombrement, devait égaler la moitié de la population (1) ?

Écoutons la suite des desseins de Périclès. C'est Plutarque qui nous le dit, les gens de métier et le peuple non enrôlés devaient être engagés à de grandes entreprises d'édifices et à différents ouvrages d'art, tous de longue exécution ; ils devaient trouver ainsi, en demeurant dans leurs maisons, un moyen de tirer du trésor public les mêmes avantages que les matelots, les soldats et tous ceux qui étaient en garnison dans les places (2) Ce fut donc un véritable parti pris chez Périclès d'enrégimenter et de solder tout un peuple, de le diviser comme en deux armées, l'une pour la guerre, l'autre employée aux travaux de la paix. Effet funeste de ce besoin de popularité qui était une des conditions de sa grandeur. On a dit récemment que Périclès et qu'en général la démocratie athénienne avaient été calomniés par les écrivains aristocratiques. M. Grote, dans son beau livre, est allé jusqu'à justifier l'ostracisme. C'est pousser encore un peu loin la réaction démocratique dans l'histoire. Soit pour les Gracques; mais arrêtons-nous au moins devant la réhabilitation de la mesure qui fit condamner Aristide !

L'énorme agglomération d'hommes concentrés à Athènes pour les travaux publics eut des conséquences graves. Eternelle leçon qui s'adresse à l'exagération de mesures factices, dont l'effet est de pousser au développement des grands travaux des villes ! Les colonies que Périclès institua ne devaient

(1) *Athénée*, liv. VI.
(2) Plutarque, *Vie de Périclès*.

être qu'un soulagement insuffisant. C'était quelque chose il est vrai, que 4,000 hommes gagnant l'Eubée, que 1,000 hommes envoyés dans la Chersonèse, que 500 dirigés sur Naxos et 250 sur Andros, que 1,000 autres allant se fixer en Thrace, outre ceux qui, en assez grand nombre, contribuèrent à repeupler, en Italie, Sybaris nouvellement rebâtie. C'était peu pourtant au prix d'une telle multitude. Aristophane comptait plus de 1,000 villes asservies au joug hellénique, et il proposait plaisamment de mettre dans chacune d'elle 20 Athéniens en pension. Le remède qu'offraient les *clérouquies*, en outre n'était pas sans danger. Les citoyens que l'État envoyait dans ces colonies recevaient habituellement des armes et de l'argent et y devenaient souvent odieux aux populations. Il y eut plus d'un soulèvement durement réprimé. Il fallut recourir à d'autres moyens. Avant de parler des distributions de vivres et d'argent, faites par Périclès et ses successeurs, abordons la seconde forme que le luxe public revêtit à Athènes, après les bâtiments et les beaux-arts, je veux dire les fêtes.

Elles ne méritent pas, ces belles fêtes athéniennes, qu'on leur fasse l'injure de les comparer aux divertissements sanglants, future joie du peuple romain. Quelle pompe et quel éclat ! Quel goût au sein de la magnificence des Panathénées ! Comme tout y révèle le génie du peuple grec ! Enfin, quelle grande pensée nationale ou religieuse ne manque pas de s'y rattacher ! Ces fêtes parlaient à l'imagination et à l'esprit en parlant aux sens, bien peu semblables par là à la plupart de nos fêtes publiques, si platement insignifiantes, et dont on a épuisé l'éloge lorsqu'on a dit que les illuminations étaient belles et que le feu d'artifice a réussi. Ce n'est pas pourtant qu'il ne s'y mêlât d'assez honteux épisodes et de grossiers accessoires. Aux fêtes de Bacchus, on voyait, dans

le cortége du Dieu, des hommes montés sur des ânes, à l'imitation de Silène, ou déguisés en femmes, ou portant des figures obscènes suspendues à de longues perches et remplissant l'air de chants licencieux; des femmes y joignaient leurs cris mêlés au bruit des instruments, elles-mêmes se livraient aux convulsions de la fureur ou exécutaient avec les hommes des danses forcenées; enfin une grande partie de la ville était pendant plusieurs jours plongée dans l'ivresse. Tristes détails qui forment l'accompagnement de presque toutes les fêtes antiques et même plus d'une fois de celles que présentent nos sociétés qui s'intitulent chrétiennes. Les kermesses de la Hollande, telles surtout qu'elles existaient autrefois, ont-elles tant à envier aux Dionysiaques comme spectacle d'orgie et de débordement licencieux? Ce genre d'excès s'est vu plus d'une fois dans le monde, au moyen-âge et dans les temps modernes, à des époques qu'on ne pourrait nommer des temps d'immoralité. Le mal consiste à multiplier sans mesure ces fêtes qui tiennent au reste une place dans la vie des peuples. Il n'en est pas une au reste quelque but religieux ou patriotique qu'elle se propose, quelles que soient la noblesse et la beauté du spectacle qu'elles présentent aux yeux, qui ne soit une occasion inévitable de dissipation et de débauche. Que sera-ce quand le retour perpétuel de ces solennités et de ces jeux en aura fait le plus impérieux des besoins? De tristes habitudes prévaudront alors chez une population : Excitable et indolente, devenue oisive par goût après l'avoir été par nécessité, elle cherchera avec avidité à remplir de plaisirs et d'émotions, le plus souvent malsaines, des heures livrées au vide et à l'ennui. On sait où il fallut que Périclès en arrivât et quel triste legs, quoi qu'on ait pu invoquer en sa faveur d'explications ingénieuses, ce glorieux maître d'Athènes dût faire à sa patrie. Il ne se borna pas à régulariser et à

accroître l'assistance pour des besoins réels, dont la satisfaction exigeait, selon les calculs de M. Boeck, l'équivalent de 400 francs par an pour toute une famille de quatre personnes, dès qu'elle ne se contentait pas uniquement de pain et d'eau. Il encouragea en les soldant, moyennant le *théorique*, les goûts de dissipation. Ce qui fut incontestablement propre à Périclès, c'est d'avoir rendu le plaisir non-seulement gratuit, mais de l'avoir salarié, et dans quelle proportion effrayante quant au nombre des individus participant à ces avantages aux dépens du trésor public : 18,000 citoyens sur 20,000! Ce système devait développer surtout ses plus funestes effets après Périclès. Aristote observait que ces salaires donnés à propos de tout étaient dangereux pour les riches, parce qu'ils entraînaient des impôts sur les propriétés, les confiscations et la corruption des tribunaux. Non-seulement on promettait à l'État des biens pour augmenter ses revenus, mais les démagogues déclaraient publiquement dans les plaidoiries que, si l'on ne condamnait pas tel ou tel, il ne serait pas possible de suffire au salaire du peuple : de là les distributions volontaires faites par les riches pour conjurer l'envie. On faisait un partage extraordinaire du produit de ces cotisations. Un citoyen d'ailleurs digne d'estime, nommé Lycurgue, prodigua ainsi jusqu'à 160 talents provenant des biens de Diphile. On peut en croire là-dessus Platon qui a caractérisé sévèrement ce système de largesses appliqué non-seulement au théâtre, mais rendu général. Il l'accuse d'avoir rendu les Athéniens avides, paresseux et mobiles. Après Périclès, ces distributions d'argent et de vivres furent le moyen d'action le plus terrible entre les mains des démagogues, un instrument d'intimidation contre les riches, obligés de s'exécuter pour conjurer l'orage, quand ils n'y recouraient pas volontairement pour s'assurer la faveur

populaire. La politique ne fut plus qu'un passetemps et une spéculation pour une multitude stipendiée qui y porta un besoin permanent de curiosité et d'émotion. Démade osa dire tout haut que le théorique était le ciment de la démocratie. Ce sont de tels abus passés à l'état d'institution qui nous expliquent le livre de Xénophon sur le *gouvernement des Athéniens*, véritable pamphlet et œuvre de fine ironie, qui pourrait être résumée ainsi : « C'est à tort qu'on reproche aux Athéniens des choses qui semblent être de véritables absurdités et qui le sont en effet aux yeux de tout homme raisonnable ; mais elles sont tellement liées à l'existence de la démocratie que détruire ces abus ce serait détruire la démocratie elle-même. »

III

J'ai affirmé que le luxe privé à Athènes fut en très-grande partie l'œuvre de ce développement du luxe public dont certains côtés doivent être loués, dont d'autres méritent de sévères critiques. Il ne pouvait en être différemment. Les riches que nous avons vus garder si longtemps la simplicité des demeures devaient être conduits à les mettre en un certain rapport avec les monuments. Des 10,000 maisons environ qui existaient à Athènes, beaucoup prirent un caractère tout nouveau. Il y a loin de là toutefois à ce que Rome devait déployer de luxe en ce genre. La plupart des citoyens habitaient les bourgades du voisinage, hameaux coupés çà et là d'arbres rabougris élevés à force de soin. On l'a dit avec raison : Athènes, c'était le temple, c'était le théâtre, c'était la place publique. Athènes était toute où étaient les fêtes, où retentissaient les vers de Sophocle et d'Euripide, le

rire d'Aristophane, où éclatait la voix d'Eschine et de Démosthènes. Elle vivait à ciel découvert, les yeux distraits par tous les spectacles, et l'oreille ouverte à tous les bruits du dehors. Éprise du beau ou s'amusant du laid, éloquente ou babillarde mais toujours agissante et remuante, vivant de la vie extérieure. On ne peut douter qu'il ne se fît sous Périclès une révolution commencée seulement pendant l'administration de Cimon, fils de Miltiade, dans le sens de l'embellissement des demeures particulières. Déjà les bonnes maisons présentaient une certaine étendue ; elles ne renfermaient pas seulement les objets nécessaires pour les usages ordinaires de la vie, mais les instruments indispensables à l'exercice de plusieurs métiers, tels que le tissage, la boulangerie, pratiqués à domicile par les esclaves. L'aspect plus imposant, plus orné au dedans surtout de ces demeures, date de Périclès. On ne peut condamner ce progrès d'une certaine élégance, d'un certain luxe. Il est inévitable dans le développement des villes comme dans la vie des nations. Il serait peu sensé de trouver à reprendre à ce que le nombre des hôtels ait augmenté à Paris sous Louis XIV et sous Louis XV, de se plaindre que leur magnificence se soit accrue dans la même proportion. Et quel ami de la simplicité eût pu raisonnablement demander que le Paris des Valois fût resté celui du XIII[e] et du XII[e] siècle ? Remarquons seulement qu'en bien et en mal, tous les genres de luxe s'appellent : c'est d'abord l'architecture, la sculpture et la peinture qui se complètent les unes par les autres. Viennent ensuite les riches ameublements, les chars élégants, les opulentes toilettes, les coûteux festins. L'hôte et la demeure se mettent pour ainsi dire en harmonie et semblent lutter de richesse et de splendeur. Ce goût descend ensuite dans la classe qui vient au-dessous de la plus riche, et ne s'arrête qu'au degré où la satisfaction de ces

besoins nouveaux exigerait un développement correspondant dans les ressources. C'est ainsi qu'une vanité dont l'art n'eut pas à se plaindre avait conduit les Athéniens au luxe des vases précieux d'or et d'argent ; ce goût se répandit au point que, pour en fournir à ceux qui ne pouvaient y mettre le prix, on fut obligé d'en fabriquer dont l'épaisseur ne dépassât pas celle de l'épiderme. Rien n'est plus délicat que d'indiquer en ce genre où finit le profit pour la civilisation, pour le travail, pour l'industrie ; quel est le point précis où commencent le dommage moral et le préjudice économique. Il y aurait à distinguer, en essayant d'en faire l'application à Athènes, un élément relatif du luxe et un élément absolu; distinction non moins essentielle que celle du luxe avouable, permis, utile, et du luxe immoral. On remarque avec infiniment de raison que ce qui est luxe pour un temps ne l'est pas pour un autre, de même que les dépenses qui constituent un luxe blâmable pour un individu pauvre cessent de mériter le même reproche dans une situation plus aisée. Et pourtant ce caractère de luxe relatif, applicable à Athènes comme à toute autre société, n'exclut pas un jugement moins dépendant des circonstances et des temps. Il y a un point moral où la folie commence, ou le luxe devient vice, et un Héliogabale, fût-il mille fois assez riche pour payer ses jouissances, reste aux yeux du monde scandalisé un criminel et un insensé. Sans descendre jusqu'à ces monstres, il est tel degré où les recherches de la toilette, le goût du faste, les raffinements et la profusion des tables doivent être flétris de ce nom de luxe pris en mauvaise part, comme le prenaient les anciens, qui là-dessus ne connaissaient pas nos nuances. Comment était-il possible qu'Athènes, devenue une ville de plaisir, un centre aussi d'étrangers, ne fît rien passer de ses

mauvaises mœurs publiques dans ses mœurs privées ? Non pas que la simultanéité qu'on établit quelquefois entre les développements du luxe et ceux de l'immoralité semble toujours fondée aux yeux de la morale et de l'histoire. Quelquefois l'immoralité suit le luxe, quelquefois elle le précède. On signale, j'en ai fait la remarque déjà, au temps de Solon des mœurs dissolues, et point ou peu de luxe proprement dit. Il suffit ici de faire remarquer la coïncidence d'un luxe public exagéré et, en quelques parties essentiellement vicieux (je fais allusion surtout aux fêtes), avec le goût des dépenses excessives chez les particuliers. La leçon se dégage d'elle-même, à quoi bon y insister ?

Cette coïncidence, on ne saurait en douter d'ailleurs ? Parmi d'autres témoignages qu'il serait aisé de multiplier, Aristophane a représenté, avec l'énergie et le relief qui lui sont propres, la lutte interne et domestique des vieilles mœurs et des nouvelles au sein d'un ménage athénien. Dans cette même comédie des *Nuées*, où le peintre de tant de vices et de ridicules n'a pas craint de persifler et de montrer sous des traits odieux la noble figure de Socrate, il reproduit d'une façon saisissante ce combat, qui aussi bien est de tous les temps, entre l'économie et les goûts dépensiers, entre la tradition austère et l'amour de l'innovation et du bien-être. Ecoutons Strepsiade, une sorte de George Dandin, qui a eu le tort d'épouser une femme noble et riche, dire à son fils Phidippide : « Périsse misérablement celle qui me fit épouser ta mère ! Je passais aux champs les jours les plus heureux ; ma vie était simple et grossière, sans délicatesse ; j'avais en abondance des ruches, des brebis, des marcs d'olives. Depuis, moi paysan, j'ai pris une femme de la ville. J'épousai la nièce de Mégaclès, femme fastueuse, dépensière, une autre

Césira (1). Devenu son époux, je n'apportais au lit nuptial que l'odeur du vin doux, des figues sèches, de la laine des brebis; elle, au contraire, ce n'étaient que parfums, essences, coquetterie, luxe, festins, amour du plaisir. » Et ce qui suit ne marque-t-il pas d'une façon plus vive encore cette invasion du luxe sous le toit domestique, que le père de famille essaye quelquefois de combattre, et que la mère encourage dans ses enfants par ses exemples et ses conseils : « Dès que ce fils fut venu au monde, nous nous querellâmes, ma noble épouse et moi, au sujet du nom qu'il porterait. Elle y voulait de la chevalerie; c'était les Xantippe, Charippe, Callipide; moi, je lui donnais celui de son grand-père, Phidonide (mot qui signifie *ménager*). Enfin, après une longue querelle, nous prîmes un milieu, et nous l'appelâmes *Phidippide* (nom où les idées de *cheval* et d'*épargne* se trouvent réunies). Sa mère lui disait en lui apprenant à parler : « Mon fils, quelle joie quand je te verrai, monté sur un char, et richement vêtu, entrer triomphant dans nos murs, aisi que fit Mégaclès. » Moi je disais : « Quand te verrai-je vêtu d'une peau comme ton père, ramener les chèvres du mont Phellée. Mais il n'écoutait pas mes discours, et sa passion pour les chevaux m'a ruiné (2). » Voilà bien le luxe privé s'introduisant dans les maisons, et ce qui n'est pas moins à remarquer à Athènes qu'à Rome, s'introduisant par les femmes à l'ombre de la vanité. Le luxe dès lors n'est pas seulement recherché pour les jouissances matérielles, il est de bon ton, il est à la mode : il fait partie d'une éducation distinguée.

Dans la propre famille du maître d'Athènes, cette lutte

(1) Césira, femme d'Alcméon, renommée par son luxe et son faste. Périclès et Alcibiade descendaient des Alcméonides.

(2) Aristophane, *les Nuées*, traduction d'Artaud.

peinte par la comédie trop véridique, se reproduisait avec une sorte de scandale. Xantippe, l'aîné des fils légitimes de Périclès, prodigue, et marié à une femme dépensière, fut amené à rompre avec son père, parce que celui-ci ne lui accordait pas assez de jouissances de luxe pour la table et pour l'ameublement, et parce qu'il lui avait refusé son crédit pour s'en procurer au dehors. La vengeance de Xantippe se tourna en opposition politique contre son père, qu'il peignit comme un homme voué à la société et aux subtilités des philosophes ; trop sûr moyen de perdre Périclès dans l'esprit de ceux qui regardaient la philosophie comme une ennemie de l'esprit pratique! C'était le moment où elle était sacrifiée en holocauste avec Socrate par ce parti nombreux dont les Anytus et les Méletus ne sont que les types.

L'homme du luxe public, c'est Périclès; le luxe privé a aussi son type dans Alcibiade. On connaît le caprice dispendieux qui le portait à acheter les plus beaux chiens à tout prix, jusqu'à en payer un 70 mines, 6,300 fr. Une telle folie rappelle la passion, non moins immodérée des femmes riches de ce temps pour les oiseaux rares, passion qui avait un nom, ὀρνιθομανία. C'était pour les paons surtout une véritable frénésie. Alcibiade lui-même avait coutume de porter dans son sein une caille, qui s'envola, tandis qu'il recevait avec transport les applaudissements des Athéniens, auxquels il venait de distribuer de l'argent. Tout le peuple courut après l'oiseau pour le rattraper. Ce ne sont là que les caprices de cet enfant gâté du peuple athénien. L'indigne élève de Socrate devait donner à son luxe corrupteur et à ses vices des formes plus dangereuses pour l'État. Sans méconnaître les brillantes et fortes qualités de cette riche nature, avouons que la souveraineté de la fantaisie, le culte insolent du plaisir et de la force, forment les principaux traits de

ce héros égoïste de la décadence morale d'Athènes. Le plaisir, il y sacrifie tout. La force, il en fait une sorte de dogme politique dépourvu de toute pudeur. Il déploie à la guerre une magnificence asiatique qui semble présager la conquête morale de l'Occident par l'Orient. Il étale un luxe prodigue aux courses de char. Il fait servir pour son usage particulier les nombreux vases d'or et d'argent que possédait la république, et qu'on portait en pompe aux cérémonies solennelles. Il s'habille d'une façon efféminée, il paraît dans la place publique traînant de longs manteaux de pourpre. Il répand les largesses à pleines mains. Le faste et la profusion de ses banquets scandalisent les honnêtes gens, que son irréligion indigne. Dans une orgie, il tourne en dérision les mystères. Il se fait peindre dans une attitude honteuse. Il substitue l'image de l'amour sur son bouclier aux armes d'Athènes. Il ne borne pas là ses dérisions et ses insultes aux lois, à la patrie, à tout ce qui mérite le respect. Il soufflette, simplement par gageure, un noble personnage, Hipponicus, et traite de la même façon Thaureas, qui prétendait rivaliser avec lui de somptuosité et de luxe dans ses fonctions de chorège. Par une de ces fantaisies, qui ne pouvaient naître pourtant que chez un Grec raffiné, il frappe un pauvre maître d'école pour le crime tout littéraire de n'avoir pas chez lui un exemplaire de l'*Iliade*. Que de traits encore à citer ! Après boire, il s'en va, menant grand tapage, chez Anytus, fils d'Anthémion. Il s'arrête à la porte de la salle, et voyant les tables couvertes de vaisselle d'or et d'argent, il ordonne à ses esclaves d'en prendre la moitié et de l'emporter chez lui ; puis, sans daigner entrer dans la salle, il se retire après cet esclandre. Les convives d'Anytus se récrient, indignés de l'insolence et de l'audace d'Alcibiade. « Au contraire, leur dit Anytus, il s'est conduit avec ménagement et avec bonté,

car il était maitre de tout prendre, et il nous a laissé notre part. » Mélange effronté de hauteur et de grâce, de relâchement moral et de viril courage, de séduction et de brutalité, qui toujours exerce un puissant empire sur l'imagination des peuples. éprise de tout ce qui ressemble à la force. L'humanité idolâtre volontiers qui la méprise, pourvu que ce soit avec un certain éclat et un certain art. Cet art, Alcibiade en eut le secret mieux qu'aucun autre. Cela explique suffisamment, avec ses qualités éminentes d'homme de guerre, qu'il ait été pour le peuple un objet d'engouement. Exilé, il laissait un grand vide, comme si Athènes avait besoin à chaque moment de se reconnaitre dans ce type éclatant de ses qualités et de ses vices. Aristophane disait, dans la comédie des *Grenouilles* : « Le peuple le désire et veut l'avoir, tout en le haïssant. » Les spectacles et les jeux qu'il donnait à la ville contribuaient sans doute à ces retours de popularité. Quand à l'histoire qui n'a pas les mêmes motifs pour se laisser éblouir par ce héros scandaleux du luxe privé, elle n'a qu'un devoir : confirmer l'apostrophe de Timon le Misanthrope : « Courage, continue de grandir ; car tu grandiras pour la ruine de tout ce peuple. »

Ainsi achèvent de se déterminer à Athènes les causes du développement du mauvais luxe. Il faut y placer les rapports avec l'Asie qui, outre la contagion de ses exemples, répand l'or à pleines mains et corrompt jusqu'à Sparte, où elle verse plus de 5,000 talents, sans compter l'argent que les principaux personnages acceptèrent isolément ; ce furent en outre les inégalités extrêmes, quoiqu'elles l'aient été moins qu'à Rome, entre les classes ; ce fut l'action exercée par l'esclavage sur les maîtres dans le sens des penchants vicieux et sur les travailleurs libres dans le sens d'une dépossession funeste qui accrut à la fois l'esclavage et la misère ; enfin

nous avons signalé comme une cause peu étudiée du même mal le luxe public avec ses bâtiments, ses fêtes, ses distributions de vivres et d'argent. A ces explications du mauvais luxe, dont plusieurs sont de l'ordre économique, vint se joindre comme pour en précipiter les effets en leur fournissant une justification, le triste enseignement des sophistes. Rien de plus propre à hâter la dissolution. Le scepticisme des Protagoras et des Gorgias poussait à la jouissance égoïste comme à la seule conclusion pratique que pût recevoir une métaphysique qui réduisait l'être à une vaine apparence et la morale à une pure convention.

On assure que nous avons aussi nos Protagoras et nos Gorgias. Ne nous calomnions pas. Le sérieux qu'ils apportent dans leurs convictions forme en tout cas contraste avec ces légers sophistes de la Grèce, dont l'impudence jouait avec la pensée sans se soucier en rien de la vérité, et allait jusqu'à soutenir indifféremment le pour et le contre. Nos sceptiques modernes n'ont point cette insouciance. S'ils doutent de tout, ils croient du moins à leur propre pensée. Mais, quelle que soit leur honnêteté personnelle, leurs enseignements prêchent plus efficacement, et les intentions ne pèsent guère, mises en balance avec les doctrines. Avec le trouble dans les idées se répand dans la classe aisée le goût excessif de la jouissance, et n'est-ce pas aussi de là que vient la tendance des masses à solliciter de l'Etat le bien-être auquel elles prétendent? Plus l'esprit hésite sur ce qu'il doit penser et croire, moins la pratique hésite à choisir ce qui flatte l'égoïsme, et l'emportement des désirs est alors en raison de l'indécision dans les idées.

Et maintenant comment décrire les formes que prit le luxe dont nous avons constaté les causes? Une histoire détaillée du luxe privé tournerait vite à être celle même des bâ-

timents et des meubles, des costumes et des modes, des cosmétiques et des parfums, de l'orfévrerie et des autres arts, et pour ne pas omettre le luxe des tables, il y faudrait joindre encore l'art culinaire. Ce luxe athénien, qui allait tant se développer après Périclès, jusqu'à Philippe de Macédoine et à ses successeurs, suit la même marche qu'à Rome ; seulement rassurons-nous ; il s'agit d'Athènes ; l'élégance le quittera moins ; le luxe évite d'y tomber dans le gigantesque, dans le monstrueux ; il se change aussi plus d'une fois en débauche, mais il reste plus fidèle aux lois du goût, à ce caractère de mesure conforme au génie du peuple athénien et à la division des fortunes. Elles étaient fort loin d'atteindre à ces colossales richesses des généraux et des proconsuls du temps de Cicéron et de César. Il ne faut pas s'étonner de voir ce luxe privé prendre à Athènes, selon l'usage, la forme de la gourmandise avec les hommes, et avec les femmes celle de la coquetterie. Non pas qu'on ne remarque à cette époque chez les hommes eux-mêmes un goût effréné pour les ornements d'or, les parfums, les tuniques de Milet, pour ce luxe de la personne, en un mot, qui devait faire de Démétrius, fils d'Antigone, un vrai roi de théâtre. Non pas d'un autre côté, que l'histoire ne signale les progrès de l'intempérance chez ces mêmes femmes, naguère si éloignées de tous les excès du vin. C'est un effet du mauvais luxe que les deux sexes se prêtent mutuellement leurs vices, sans rien perdre de ceux qui les distinguent. Dans ces temps funestes, on voit les hommes s'efféminer et les femmes s'endurcir. Il y avait à Athènes des hommes qui grasseyaient, et des femmes vouées au culte de Vénus, que Bacchus eût pu réclamer pour ses prêtresses.

Les Athéniens ont-ils poussé loin le luxe des tables? On n'en peut pas douter. Dans ces festins athéniens on nomme

souvent, il est vrai, en preuve de luxe, la présence de certains comestibles, qui, en raison de leur abondance à cette époque même, semblent difficilement mériter ce nom pris en mauvaise part. Les écrivains qui citent ces mets ont toujours en vue l'idéal austère de la frugalité, et tout écart leur semble la preuve accablante d'un luxe condamnable. Le menu d'un riche Athénien de l'époque de Périclès et du siècle suivant, d'après Athénée, Xénophon, Lucien et d'autres auteurs, ressemble plus qu'on ne serait tenté de le croire, à ce qui compose aujourd'hui ce que nous nommons un grand dîner, sauf la différence des accommodements. Il s'est fait dans les sauces une grande révolution. Est-ce à dire qu'un luxe excessif ne se montre pas dans ces festins? Loin de là, il éclate dans le prix exorbitant dont on paye les mets rares, et dans une profusion sans mesure de ces pièces de gibier et de poisson, dont la sensualité thébaine avait donné l'exemple aux Athéniens, mais qu'un marché sans cesse alimenté par les îles et le continent devait rendre plus abondant dans la capitale de l'Attique. Ce caractère d'abondance, plus encore d'ailleurs que de recherche, nous frappe dans ces repas. Si gourmands qu'ils aient été quelquefois, les Grecs ici encore ne furent que des enfants auprès des Romains. Les Lucullus, les Antoine, les Apicius ne paraissent pas avoir leurs analogues à Athènes. Le luxe des tables y vise beaucoup moins à l'extraordinaire et au bizarre. Quelques mets étrangers, mais bien plus encore les mets indigènes faisaient les frais de leurs tables. Les oiseaux du Phase, acclimatés dans les faisanderies formées par de riches particuliers, les sangliers de l'île de Mélos, les chevreuils des grandes forêts de la Grèce, les perdrix et les lièvres nourris de plantes aromatisées, les becfigues, les grives, les cailles, les bécassines, les oiseaux de basse-cour, engraissés par un art déjà savant, venaient sur

les tables flatter l'amour-propre de l'amphytrion et solliciter le goût des convives. Rappellerons-nous que, dans le poisson, il y avait, selon l'espèce, telle partie qu'on dédaignait, telle autre à laquelle s'attachaient les gourmets, aussi subtils peut-être dans l'analyse des sensations du palais que les sophistes dans l'analyse des idées? C'est ainsi qu'on choisissait de préférence la partie antérieure du glaucus pêché à Mégare, la tête du bar et du congre venu de Sicyone, la poitrine du thon, le dos de la raie, en abandonnant les autres parties à des goûts moins difficiles. Un parasite eût expliqué à l'étranger assis à la table du riche l'origine et les divers mérites de tous ces poissons de mer, de rivière ou du lac : rougets, soles et surmulets pris sur les côtes, dorades, thons, sardines de Phalère aussi supérieures à celles que mange le peuple qu'il y a de différence entre un palais raffiné et une bouche grossière; anguilles de Copaïs, aussi distinguées par leur délicatesse que par leur grosseur.

Tandis qu'on dégustait ces mets et une foule d'autres, que relevaient souvent le poivre et le cumin, et des sauces composées de fromage râpé, d'huile, de vinaigre et de silphium, ou tandis qu'on goûtait les raisins de Nicostrate, les figues sèches pour lesquelles l'Attique était sans rivale, et les différents fruits, tels que les poires perfectionnées par l'art de la greffe, les dattes de la Phénicie, les coings de Corinthe, les amandes de Naxos, on voyait circuler dans les coupes d'un grand art et d'un grand prix les vins de Corcyre, de Mendé, de Naxos, de Thasos et de Chio. On en aimait surtout la douceur, et on s'appliquait à les rendre odoriférants par un mélange, à nos yeux fort singulier, de miel, de violettes, de fruits et de diverses fleurs aromatiques. Ce luxe de la table devait avoir ses écrivains, j'allais dire ses théoriciens. Parmi eux on cite Mithacus, qui devint le cuisinier sicilien ; Numé-

nius, d'Héraclée ; Hégémon de Thasos ; Philoxène, de Leucade ; Actidès, de Chio ; Tyndaricus, de Sicyone ; mais le plus notable de tous paraît avoir été Archestrate, ami d'un des fils de Périclès, peut-être de celui-là même que sa gourmandise et son luxe avait brouillé avec son père. Il compara la cuisine de tous les peuples, et de l'expérience acquise dans de nombreux voyages, il tira un poème sur la gastronomie, dont chaque vers était un précepte. De cette science et de cet art qui eurent, on le voit, leur rhétorique et leur poétique, aucun monument ne subsiste complètement. Combien nous sommes loin d'Hésiode écrivant dans un poème tout consacré à la tempérance et au travail : « Insensés qui ne savent pas combien la moitié est préférable au tout, et ce qu'il y a de richesse dans la mauve et dans l'asphodèle ! » Et ailleurs : « L'oisif est semblable au frelon qui dévore, sans rien faire, le miel des abeilles. Il est haï des hommes et des dieux ! »

La seule consolation d'Athènes, consolation bien misérable, c'était de se dire qu'à Thèbes, c'était pis encore. « A Thèbes, dit Polybe, on laissait ses biens non à ses enfants, mais à ses compagnons de table, à condition de les dépenser en orgies ; beaucoup avaient ainsi plus de festins à faire par mois que le mois n'avait de jours. Pendant près de 25 ans les tribunaux restèrent fermés. » Corinthe ne songeait qu'à vivre dans les délices. Personne dès longtemps n'y faisait de politique ni de philosophie. L'indifférence y était poussée presqu'à la brutalité. Aratus prenait et vendait l'acrocorinthe sans que les citoyens intervinssent même au marché. Argos dormait du même sommeil. Liberté et servitude lui étaient égales.

Un génie gracieux encore dans ses molles séductions semble planer sur cette décadence. Le culte de la beauté survit à

tout, mais c'est le culte de la beauté physique. Les femmes idolâtrent leur corps, ne songent qu'à lui. Où sont donc ces intelligentes disciples qui, cachées sous des habits d'hommes, s'attachaient aux pas de Platon ?

Il serait injuste de considérer comme un défaut spécial aux Athéniennes leur amour pour les essences, pour le fard, pour les colliers, les bracelets, les belles étoffes ; mais l'excès en fut poussé à ce point où la passion se traduit par un luxe sans mesure, qui devient alors cause de corruption. L'art présente le même spectacle, il se rapproche de la matière. Certes on ne saurait appliquer aux Grecs du siècle qui suivit Périclès ce mot fameux : « Ne pouvant faire Vénus belle, ils l'ont faite riche. » Elle reste digne d'admiration dans les images que présentent de la voluptueuse déesse les sculpteurs grecs, et au premier rang d'entre eux Praxitèle (1). On sait pourtant quels grossiers transports, que la plume se refuse à décrire, firent naître ces œuvres d'un génie admirable encore. Qu'était devenue la pureté morale comme inspiration d'un art supérieur? où était cette auguste simplicité de l'idéal qui triomphe dans l'Athénée Parthenos? Réalisation suprême où semblait respirer le νοῦς du divin Platon. Phryné se plongeant nue dans la mer sous les yeux des grecs, assemblés aux fêtes de Neptune, et servant de modèle à Appelles pour

(1) M. Gebhart, dans un récent *Essai sur Praxitèle*, a mis en lumière mieux qu'aucun de ses devanciers ces affinités entre la société, les arts, la poésie de cette époque, et la doctrine morale d'Épicure. Un de nos savants confrères, M. Ch. Lévêque, à propos du même ouvrage, a achevé cette démonstration en d'excellentes pages qu'anime le double sentiment de l'antiquité hellénique et des conditions morales du beau éternel. (*Revue des Deux-Mondes* 15 octobre 1865.)

la Vénus Anadyomène, et à Praxitèle pour une de ses statues les plus celèbres, est le symbole de ce culte de la beauté physique. Culte étrange du beau que celui où périt le sentiment de la pudeur! Dans les familles les plus honnêtes, dans celles mêmes où les jeunes femmes eussent vu un déshonneur à paraître le visage découvert devant les étrangers, on eût dit que tous les scrupules s'évanouissaient, et qu'il n'était point de voile qui ne fût prêt à tomber, dès qu'il s'agissait de disputer le prix de la beauté devant le ciseau du sculpteur ou le pinceau du peintre. Zeuxis, voulant composer l'image de la beauté idéale, fut invité par les gens de Crotone eux-mêmes à choisir comme modèles dans les familles les plus honorables, cinq jeunes filles parmi les plus belles, et il en sortit une Hélène longtemps admirée comme un chef-d'œuvre.

Les goûts de luxe et de dépenses, la riche élégance des vêtements, les soins coûteux excessifs donnés au corps ne sont en quelque sorte qu'un accessoire d'un tel tableau. On y voit se réunir les éléments les plus importants de la société, la philosophie, l'art, la politique. Nul doute pourtant que l'histoire du luxe ne s'y trouve liée de la façon la plus intime. N'y faut-il pas rapporter par bien des côtés la domination qu'exercèrent les courtisanes, héritières dégénérées d'Aspasie? Plus d'une fois les ennemis de la Grèce les employèrent à corrompre les hommes d'État. Ce fut la mission de la belle et séduisante Ionienne, Thargélia. Quiconque l'approchait, disait-on, était à elle, et une fois soumis appartenait au grand roi. Aspasie du moins était passionnément Athénienne. Et pourtant Aspasie elle-même, d'un esprit si supérieur, mais qu'on a trop idéalisée, avait formé dans sa maison des jeunes filles au métier de courtisanes pour ensuite les vendre ou les louer. C'est encore dans

Athénée (1), autorité légère, mais peu suspecte ici, qu'on trouve d'étranges détails sur la vie fastueuse de ces courtisanes, le goût de parure qui les possédait et qu'elles inspiraient aux jeunes gens détournés du mariage par leur séduction, et sur le luxe effréné de leurs tables. On sait ce que coûtait une belle esclave, une joueuse de flûte ; on sait quelquefois aussi ce que la débauche a payé de sommes folles pour une Laïs ou une Lamia. Dans le temple même de Minerve, on vit Démétrius vivre avec cette Lamia et avec les courtisanes Chrysis, Démo et Anticyra. Pour leur envoyer un témoignage de sa munificence, il fit lever soudainement sur les Athéniens un tribut de 250 talents, près de 1 million 500 mille francs. Et ce ne fut pas le seul caprice coûteux de la belle Lamia.

Les poètes ont rendu le même témoignage de cette dégradation morale qui se traduit par les dépenses exagérées et coupables destinées aux satisfactions des sens. Nous sommes déjà bien loin des peintures que l'auteur des *Nuées* nous présentait comme les preuves d'un luxe raffiné. Le mal s'était fort accru. Ecoutez vers 360 avant Jésus-Christ, le poète comique Alexis, l'oncle de Ménandre, dans les fragments qui en subsistent. Il est de cette école de comédie qui, abandonnant les sentiers d'Aristophane, c'est-à-dire de la grande satire morale et politique, ne s'attacha guère qu'à peindre les travers et les vices de la vie commune, qu'à retracer de bas personnages, comme la courtisane et le parasite. Voici les maximes et les tableaux qu'il nous présente : « Le sage doit réunir toutes les voluptés ; il y en a trois qui rendent la vie parfaitement heureuse : boire, manger et faire l'amour. » — « Que viens-tu me radoter, bavardant

(1) *Athénée*, XIIIe et XIVe livres.

du haut en bas, du lycée à l'Académie, à l'Odéon? Enfantillages de sophistes! Rien de bon dans tout cela. Buvons, buvons à outrance, et assis; et vive la joyeuse bombance, tant qu'il vous est permis d'y fournir! Allons, vive le tapage, Manès! Rien n'est plus aimable que le ventre. Le ventre c'est ton père; le ventre, c'est ta mère! » — «Vertus, ambassades, commandements, vanités que tout cela, retentissement vide du pays des songes! la mort te glacera au temps marqué, et il ne te restera que ce que tu auras bu et mangé. » Voilà la morale du théâtre. En voici la philosophie exprimée par Ménandre lui-même, ce peintre de l'amour, qui règne en maître dans ses comédies : « Mettez bas votre raison, dit-il; l'intelligence humaine n'est rien autre que le hasard...C'est le hasard qui gouverne tout, soit qu'il renverse, soit qu'il conserve. Toutes nos pensées, toutes nos paroles, ne sont que hasard; nous mettons notre nom sur le titre, et voilà tout. C'est le hasard qui décide de tout : c'est lui qu'il faut appeler intelligence, prudence et seul Dieu, si vous ne vous contentez pas du sens que rendent les mots vides. » On ne cite de pareilles choses que pour montrer combien le goût des plaisirs sensuels, qui se traduisent aux yeux de l'économie politique par l'exagération des dépenses et par le luxe et la prodigalité, était alors dans une étroite dépendance des dispositions générales de la société.

Ainsi, pour se former une idée des causes qui poussèrent au développement des goûts voluptueux, à l'excès des dépenses, faites en vue de l'ostentation et des plaisirs, il faut recourir aux explications supérieures que fournit la philosophie. La mauvaise constitution économique de la société nous a aidé à en rendre compte. Mais il est un moment où les considérations économiques se dérobent pour laisser place aux considérations morales.

La philosophie n'avait pas attendu de tels débordements pour faire entendre les réclamations les plus énergiques. On ne voit pas en Grèce comme à Rome les lois somptuaires entamer une lutte acharnée et impuissante contre le luxe excessif et le relâchement moral. Sans doute l'Aréopage avait longtemps possédé un droit de censure sur la conduite des citoyens. Il pouvait reprendre et punir tous ceux dont la manière de vivre offensait les bonnes mœurs. Mais le démagogue Ephialtès lui avait enlevé ce droit. Les aréopagites paraissaient au reste n'en avoir fait que rarement usage. Qu'importe qu'il y ait eu d'autres magistrats, appelés gynéconomes (γυναικονομοι), qui avaient le droit d'entrer dans les maisons pour s'informer si le nombre des personnes invitées aux repas n'excédait point celui que fixait la loi? Dans ces institutions rien n'atteste que le législateur ait pris le luxe pour ainsi dire corps à corps. La vraie réaction, la seule dont l'histoire ait à tenir compte, partit, à l'époque même de Périclès, du sein de la philosophie. Elle ne manqua pas de remplir ce rôle de sacerdoce qu'elle s'attribuait volontiers dans le silence ou dans l'effacement moral du sacerdoce officiel. Il faut savoir un gré immense, si vains qu'aient été leurs efforts, qu'ils payèrent souvent du prix de leur popularité et de leur repos, à ces généreux philosophes qui, tirant leur mission de leurs convictions élevées, attachèrent leur nom avec éclat à cette réaction.

Est-ce donc seulement le luxe dans ses manifestations de détail que s'attachèrent à flétrir les philosophes Athéniens? Réduire l'œuvre des Platon et des Xénophon à un tel objet ce serait infiniment trop la rabaisser. Aux yeux d'hommes habitués à chercher le principe des choses, les raffinements de l'ostentation et de la sensualité devaient paraître l'effet de causes morales et politiques supérieures,

et c'est à celles ci qu'ils s'attaquèrent avec force. L'instinct de ces philosophes ne s'y trompait pas. L'État périssait. Le mal était au plus profond des âmes. Platon et Xénophon exagérèrent sans doute, le premier du moins, la proscription de tout luxe. C'était aller trop loin que de reporter ses regards vers l'idéal spartiate. On le sait : la *République* de Platon poursuit la source du luxe jusque dans l'industrie, jusque dans l'art. Elle bannit à la fois le commerce et les poëtes, le luxe de la matière et celui de l'imagination. Portant la réforme dans l'art, quand elle le tolère, elle proscrit, avec les danses amollissantes, le mode ionien dans la musique, qui efféminait les âmes, pour ne laisser subsister que la mâle énergie du mode dorien. Au moment même où s'étendait le commerce maritime d'Athènes, cette république imaginaire du disciple de Socrate, critique sanglante de la république réelle, s'isole de tout contact avec les étrangers. Au moment où Athènes se peuplait, elle réduit le nombre de ses habitants hypothétiques à un petit nombre de milliers. Il n'y a guère moins d'excès dans sa réaction anti-démocratique. Mais, à côté des erreurs de morale sociale, erreurs qui faisaient rétrograder le monde jusqu'au communisme de l'Orient, quelles admirables lumières sur la nature de l'homme et presque toujours quelle irréprochable et sublime morale individuelle! Avec plus de mesure, Xénophon attaque aussi le luxe athénien. Il ne veut pas abolir le grand commerce ; il désire même qu'on l'encourage par des priviléges; mais il montre, dans ses *Économiques*, la vie et les mœurs agricoles comme un idéal. Il trace le portrait de la femme bonne et vertueuse ménagère, et celui de l'administrateur économe dans la personne d'*Ischomachus*. Ces traits n'ont pas vieilli, tant la sagesse athénienne, s'exprimant ici par la bouche du philosophe le plus pratique

qu'elle ait produit, semble s'adresser, comme le portrait de la femme forte dans l'Ecriture, à tous les pays et à tous les temps ! Avec une force que la grâce n'abandonne pas, Xénophon s'attache à montrer comment le luxe amène la ruine des maisons, qui s'élèvent par le travail et s'entretiennent par l'économie. Lieux communs, dira-t-on peut-être; soit, mais lieux communs auxquels l'abondance et le charme des détails enlèvent toute banalité, et dont l'opportunité faisait le prix, qu'ils ne retrouvent que trop souvent. Soyons plus justes : c'était avant tout la légitime revanche de la morale et le cri d'alarme du patriotisme.

Il n'est que trop aisé de reconnaître encore dans le double portrait qu'Aristote a tracé du *libéral* et du *prodigue* la condamnation du mauvais luxe par un génie éminemment tempéré, qui admettait, et cela de la manière la plus large, toutes les nobles et utiles dépenses, mais qui s'arrêtait devant l'excès corrupteur. Épicure lui-même se déclare l'ennemi de ce faste et de ces raffinements. Ce philosophe, dont la doctrine générale et dont l'école devaient, nous l'avons vu, tant contribuer à propager le goût des jouissances, met la plus vive insistance à placer la joie de l'âme dans l'intempérance, et le bonheur suprême dans l'équilibre. Il penche plutôt vers l'extrême simplicité, comme causant moins de recherches pénibles et de soucis inquiets; et s'inspirant de mobiles bien différents que ceux qu'invoque Zénon, de même qu'il s'appuie sur des principes fort contraires, il arrive ici presque aux mêmes conséquences pratiques. Seul peut-être, Héraclide de Pont, qui vint à Athènes vers 357 avant J.-C., osa, parmi les philosophes, et quoiqu'il ait eu pour maîtres Platon et Aristote, faire, dans un passage encore subsistant, une singulière apologie du luxe (1). Il le met au-dessus du travail, qui

(1) Cité dans une note par M. Meiners, professeur à Gœttingue,

n'est bon, dit-il, que pour les esclaves, et de la simplicité qu'il faut laisser aux barbares.

Une étude poursuivie plus longtemps du luxe à Athènes, à travers les révolutions si contraires que cette ville toujours célèbre au milieu même de son déclin devait subir jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, ne fournirait aucun résultat nouveau. Au temps de Philippe de Macédoine, Athènes, en dépit des défaites éprouvées, était aussi riche, du moins en argent, que toutes les villes de la Grèce ensemble. Éclatant témoignage en faveur de la supériorité qui se fonde sur l'industrie et le commerce maritime. Celle qui n'a pour appui que la force des armes est sujette à des retours; ses échecs ne se réparent guère, lorsque les inépuisables ressources du travail ne renouvellent pas une organisation épuisée. C'est ce qui explique, en face de Sparte tombant pour ne pas se relever, cette renaissance d'Athènes qui, même sous la domination romaine, conserve encore son importance comme ville riche et lettrée, illustre entre toutes les cités de la terre.

Après Phocion, après Démosthènes, cet orateur dont les discours fournissent des renseignements si précieux sur l'état des mœurs, il y a comme une recrudescence de démagogie, de fêtes et de spectacles publics, de distributions de vivres et d'argent, ruineuses pour l'Éat et pour les riches particuliers. Des mercenaires composent en partie l'armée. Nous avons dit les folies et les prodigalités de Démétrius. Il eut pourtant l'insolence d'établir des lois somptuaires. Ses exemples les

dans un savant petit écrit intitulé : *Recherches sur le luxe des Athéniens*, que nous avons mis à profit sur quelques points, et qui nous a aidé plus d'une fois à remonter aux sources.

rendirent vaines avant toute application. Jusqu'à la prise d'Athènes par Sylla, on signalerait des périodes où le goût des plaisirs, et des dépenses d'agrément et de sensualité augmente ou diminue avec l'état de la fortune publique. Athènes pourtant rivalise encore avec Alexandrie comme asile des hautes études. Sous les Antonins elle garde son éclat. Adrien multiplie les chefs-d'œuvre dans la patrie de Périclès. C'est là encore que les Chrysostôme, les Basile, les Cyrille, viennent étudier l'éloquence à sa source la plus antique. Ce noble luxe de l'esprit humain, les arts, les lettres, l'éloquence, conserve seul son immortel rayonnement. Un tel luxe semblait n'être que brillant, et il se trouve qu'il n'y a rien eu de plus solide et de plus durable. Il est permis sans doute, pour en tirer une leçon, de signaler les excès du luxe public et du luxe privé dans la cité de Minerve. C'est ainsi qu'on y observe les abus de la democratie à côté du plus glorieux essor que la liberté ait pris dans le monde ancien. Oui, mais la sévérité doit être tempérée par des éloges que rien ne saurait faire oublier. Sous ce beau ciel que, dans Euripide, les jeunes filles mourantes pleurent avec tant d'amertume, la vie ne fut pas seulement douce, elle fut forte ; nulle part ailleurs l'individu ne se développa plus complètement : philosophe, guerrier, orateur, artiste, il fut tout ce qu'il est possible à l'homme d'être par la nature et par l'éducation. Lorsqu'on a eu l'air de présenter une censure d'Athènes, on a besoin de rappeler et presque de se répéter à soi-même ces paroles de Cicéron à son fils : « Souvenez-vous, Quintius, que vous commandez à des Grecs qui ont civilisé tous les peuples, en leur enseignant la douceur et l'humanité, et à qui Rome doit les lumières qu'elle possède. »

Henri BAUDRILLART.

SUR LES UNIONS OUVRIÈRES

ET

LEUR ORGANISATION EN ANGLETERRE.

Un membre distingué de l'Académie ayant manifesté quelques inquiétudes au sujet des grèves et des actes des coalitions ouvrières, je crois de mon devoir, en ma qualité de correspondant et comme membre de deux Commissions chargées, l'une d'étudier la condition des ouvriers dans les manufactures, l'autre de secourir les indigents, de soumettre à l'Académie les principales observations que j'ai eu l'occasion de faire sur les variations des salaires en Angleterre, et les conclusions que j'en ai tirées. Je dois, toutefois, faire remarquer que ces observations et ces conclusions ne sont point le résultat d'une enquête spéciale sur les coalitions, qu'il ne m'a pas été possible d'étudier la question sur le continent, et que, suivant ce qui s'y passe, il est possible que j'aie à changer ou à modifier mes jugements.

Je ferai remarquer d'abord que ce n'est pas seulement au sein des classes inférieures qu'on rencontre le principe et l'usage des coalitions telles qu'elles existent et agissent sous nos yeux. Dans la profession médicale, par exemple, il existe des règlements qui défendent à un docteur de recevoir moins d'une guinée par visite. S'il arrive qu'il accepte une somme inférieure, les autres médecins refusent de se réunir en consultation avec lui; ils le repoussent

comme un homme dégradé et indigne de leur compagnie. Il n'est point défendu de donner gratuitement des soins à un malade, mais si l'on accepte un paiement, le chiffre n'en peut être inférieur à une guinée. Que résulte-t-il d'un pareil règlement? Qu'on le viole adroitement, au préjudice de la morale, et à l'aide de subterfuges et de dissimulations.

C'est ainsi que le plus souvent, le médecin ordinaire d'une famille demande il est vrai une guinée pour prix de sa visite; mais il retourne auprès de son client deux ou trois fois à titre d'ami, comme pour avoir des nouvelles de sa santé, et ces visites il ne les fait point payer. Trois mois après il envoie un mémoire de dix guinées, tandis qu'il devrait en demander dix fois plus s'il tenait compte de toutes ses visites. Il y a aussi de jeunes médecins qui débutent dans leur carrière en donnant des consultations gratuites aux indigents. Ils se conforment au règlement, mais ils ont soin de recommander à leurs malades tel ou tel pharmacien qui seul saura, disent-ils, bien préparer les médicaments ordonnés, et ils s'entendent avec ce pharmacien.

Il y a cependant un grand nombre de médecins qui donnent des consultations gratuites avec le plus complet désintéressement. Mais c'est là un fait fâcheux, au point de vue des principes économiques, car il favorise le développement du paupérisme. On ne devrait rien fournir gratuitement à quiconque peut payer la moindre somme, et celui qui ne peut donner des honoraires en argent devrait être tenu de les donner en cuivre.

Les choses se passent de même dans la profession d'avo-

cat. Le chiffre des honoraires est solennellement fixé par les chefs du barreau, ce qui n'empêche pas les débutants de se soustraire à la règle par des moyens qui souvent pourraient devenir de piquants sujets de comédie.

Les unions ouvrières professionnelles ont, de plus, un mauvais effet politique et social sur lequel je n'insisterai pas longtemps; c'est d'entretenir des ouvriers sans emploi qui restent attachés à la même profession en bien plus grand nombre que les besoins de leur industrie ne peuvent la réclamer.

Il résulte de mes recherches que les règlements des coalitions ouvrières par lesquels est fixé le prix de la main d'œuvre sont, aussi, généralement violés, et que les conséquences de ces infractions sont encore plus nuisibles et plus fâcheuses, au point de vue de la morale, que celles dont je viens de parler.

Je citerai comme exemple ce qui a trait au travail de déchargement des bateaux de charbon dans le port de Londres. La coalition exigea formellement que personne n'acceptât ce travail à moins d'un prix déterminé. Or, il arrivait qu'aucun ouvrier ne pouvait être engagé sans la recommandation du propriétaire d'une certaine brasserie, lequel ne recommandait que ceux qui faisaient de fortes dépenses dans son établissement. Ce brasseur n'était pas, il est vrai, l'entrepreneur des déchargements de charbons, mais il était au service d'un ami de l'entrepreneur.

Pour des travaux d'un autre genre, les ouvriers ne trouvaient de travail que s'ils étaient recommandés par le contre-maître qui n'accordait sa recommandation qu'à ceux

qui se fournissaient dans sa boutique, et malheureusement il ne débitait souvent que de très-mauvaise marchandise. D'autres fois c'était l'entrepreneur lui-même qui payait le salaire en marchandises ; si elles étaient de bonne qualité l'ouvrier pouvait y trouver quelque avantage. Mais dans ce cas même, les règlements de la coalition étaient violés et minés par ces subterfuges et ces artifices dont l'usage altère le sens moral.

On s'étonne souvent de ce que des maux qui, fatalement, devraient être engendrés par tel ou tel réglement d'une association ouvrière, ne se montrent point; mais si l'on y regarde de près on voit bientôt que le réglement a été éludé. C'est ce qui arrive bien plus souvent qu'on ne pense, et il faut s'y attendre toutes les fois que les parties ont intérêt à cacher l'accord qu'elles font en violation de la règle. Toutes deux croient être les seules à agir ainsi, c'est pour elles une affaire secrète et confidentielle ; mais la pression des circonstances qui les a déterminées à violer le réglement est la même pour tous, et presque tous cherchent à s'y soustraire par les mêmes moyens.

Je passe à un autre ordre de considérations. Les coalitions, puisqu'elles interdisent aux ouvriers de travailler au-dessous d'un certain taux sont obligées de soutenir tous ceux qui se trouvent sans ouvrage parce qu'ils n'ont pas voulu accepter un salaire inférieur à celui qui est fixé par le règlement. A ce sujet et comme administrateur de fonds destinés à secourir les indigents, j'ai eu une contestation avec les coalitions. J'ai refusé à ceux de leurs membres qui par le fait de la coalition avaient été réduits à la misère, les secours qu'ils demandaient. J'ai soutenu que

les fonds du public ne devaient point être prodigués à ces malheureux qui l'étaient par leur faute, que leur en faire part serait leur donner le moyen de maintenir les salaires au-dessus du juste prix du marché, que ce serait en définitive grever le public au prétendu profit d'une classe.

Il est également de règle que les coalitions doivent venir au secours de leurs membres sans ouvrage, dans les cas extraordinaires, comme par exemple en temps de grève. J'ai eu l'occasion récemment, à Sheffield, où j'avais l'honneur de présider la section d'économie et de commerce de l'Association pour le progrès des sciences sociales, de montrer que dans la pratique toutes ces combinaisons imaginées par les unions ouvrières aboutissent, en définitive, à une diminution de salaire. Dans un cas particulier, dont il fut parlé à cette réunion, il fut établi que la retenue faite sur les salaires des ouvriers occupés pour constituer le fonds de secours destiné aux ouvriers sans ouvrage était de 20 p. 0/0, ce qui réduisait précisément ces salaires au chiffre contre lequel la coalition s'était élevée.

A mon avis, tous les règlements faits dans le but de procurer l'augmentation des revenus de l'ouvrier, en présence d'un marché en baisse, manquent ce but, malgré quelques cas où l'apparence est contraire. Pour soutenir mon opinion j'ai fait ressortir que les salaires s'élèvent uniquement par l'effet d'une grande demande de travail et d'une offre restreinte, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux coalitions et même sans qu'il soit possible d'en former aucune. Et en effet, dans ces dernières cinquante années, n'a-t-on pas vu les salaires augmenter du double, dans

des conditions où ni les grèves ni aucune autre combinaison analogue n'existait.

Les plus forts salaires sont payés dans nos colonies d'Australie et dans d'autres encore, où les ouvriers disséminés sur de vastes territoires, sont éloignés les uns des autres, et dans l'impossibilité de se coaliser. De même les gages de nos domestiques s'élèvent en raison du développement de la prospérité publique et de l'accroissement de la demande. On raconte qu'un gentilhomme surpris du salaire élevé que lui demandait un sommelier lui fit remarquer qu'il se montrait plus exigeant que les pasteurs de ses domaines, à quoi le sommelier répondit qu'il le savait très-bien et qu'il trouvait bien misérable le sort de ces pauvres pasteurs; mais comme les bons sommeliers sont rares, le gentilhomme fut forcé de lui accorder ce qu'il demandait.

Outre que les règlements des unions ouvrières sont impuissants à produire l'élévation des salaires (sauf de rares exceptions dont l'effet définitif est toujours pernicieux), ils ont encore une action très-funeste sous d'autres rapports. Que le prix des choses vienne à baisser, que la demande change de courant, qu'il se produise un de ces accidents aux aspects multiples par lesquels les conditions de la fabrication sont profondément modifiées, il arrivera que les cours déjà en baisse seront encore davantage déprimés, par cette multitude de bras oisifs et misérablement secourus aux dépens des membres de l'association qui travaillent.

C'est dans ces occasions que les règlements par lesquels est limité le nombre des ouvriers qui peuvent faire partie

d'un corps de métier, produisent des effets désastreux. Je signalerai principalement comme détestables les règlements qui fixent le nombre d'apprentis qu'un patron peut avoir dans son atelier, et qui exigent la preuve d'un très-long apprentissage comme condition d'admission dans une corporation.

Je considère tout le système de l'apprentissage comme pernicieux. Le travail de l'apprenti est un travail d'esclave, c'est-à-dire un travail forcé, pour le compte d'autrui, et sans aucune participation d'intérêt, au profit du travailleur. Ce système manque son but qui est d'enseigner le métier à l'apprenti, puisqu'il restreint les motifs que pourrait avoir celui-ci de s'instruire; ce système est absurde puisqu'il retient l'enfant intelligent et laborieux aussi bien que celui qui ne l'est pas dans la même servitude pendant un temps égal.

Aux débuts de notre industrie cotonnière on prit pour apprentis, dans les branches inférieures de la fabrication, un grand nombre d'orphelins et d'enfants pauvres secourus par les paroisses. On ne parvint à les faire travailler qu'à l'aide du fouet, et ils furent traités presque aussi cruellement que des nègres.

Pour porter remède à cet état de choses, le premier sir Robert Peel fit adopter par la Chambre des communes une mesure destinée à régler le travail des apprentis dans les fabriques. C'est alors que les fabricants pour se soustraire à l'application importune de cette mesure prirent les enfants sans les obliger à l'apprentissage, et l'on ne tarda pas à voir que quelques mois suffisaient pour leur bien

apprendre un métier pour lequel, d'après le réglement, ils auraient dû faire sept ans d'apprentissage.

La liberté absolue de s'engager, ainsi que la faculté de passer d'un métier à un autre ont été reconnues comme une chose excellente tant par les ouvriers de l'industrie cotonnière que par les patrons. Elles ont coïncidé, ainsi que j'ai eu l'occasion de le prouver devant des ouvriers, avec un redoublement des salaires dans cette industrie, que j'ai spécialement étudiée comme membre d'une Commission d'enquête. Au moment où s'est produite la crise appelée la *famine du coton*, la production de cette industrie pouvait être évaluée à 75 millions sterling par an. L'admission des ouvriers Irlandais dans les ateliers souleva alors des objections de la part de quelques économistes. Cependant j'ai trouvé que cette admission a contribué en définitive à faire rechercher les ouvriers d'une intelligence supérieure et à élever les salaires, par cette raison que la main d'œuvre des Irlandais étant à bas prix, l'écoulement des produits manufacturés a été plus abondant et plus rapide.

Dans d'autres industries c'est l'emploi des machines qui fait ressortir tout ce qu'il y a de fâcheux dans les entraves de l'apprentissage. Prenons pour exemple les travaux dont le bois est la matière. Autrefois, quand un charpentier de village était tenu non-seulement de savoir faire des voitures et des roues, mais encore la charpente d'un escalier géométrique, on était en droit de lui demander un chef-d'œuvre comme preuve de sa capacité et de son droit à passer maître. Mais, de nos jours, quand les portes, les

fenêtres, les parquets et tant d'autres objets sont exécutés par les machines, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en allant visiter l'Exposition, quand un ouvrier n'est employé durant toute sa vie qu'à faire seulement des fenêtres, ou des portes, quelques mois d'apprentissage suffisent pour le mettre au courant de son métier. Et cela n'empêche point que les ouvriers intelligents et habiles à conduire les machines ne soient rétribués à un taux supérieur au taux ordinaire des salaires.

Les réglements des coalitions ouvrières en Angleterre qui ont pour objet de défendre le travail et qui placent ainsi au même niveau les ouvriers habiles et ceux qui ne le sont pas n'ont pas besoin de commentaires. Les funestes effets de pareils réglements sont toutefois corrigés en partie par l'habitude qu'ont la plupart des patrons d'occuper d'une manière constante les ouvriers les plus assidus et les plus habiles, et de congédier les incapables et les paresseux.

Dans tous les réglements des unions ouvrières que j'ai eu sous les yeux, je ne me rappelle pas avoir rencontré une seule disposition qui dans son application n'ait été funeste ou inutile spécialement à la classe qu'elle était destinée à protéger, et généralement à tous les ouvriers. C'est qu'en effet ces dispositions ont pour bases de faux principes légués à notre siècle par le moyen-âge et que nous devons combattre au nom du progrès.

Tout ce que je viens de dire peut également s'appliquer aux réglements par lesquels sont fixés la durée et surtout les procédés d'exécution du travail. Je prendrai mes exemples dans le sujet même que j'ai mission d'étudier à l'Ex-

position universelle et sur lequel je suis chargé de faire un rapport, savoir : l'amélioration des logements des classes ouvrières.

Il y a quelque temps on parlait beaucoup de l'humidité et de la moiteur malsaine des murs faits de briques poreuses. Je fus amené à penser qu'on obtiendrait des constructions bien préférables à tous égards, et surtout bien mieux garanties contre les influences atmosphériques si l'on employait au lieu des briques ordinaires, des carreaux de brique rectangulaires onze fois plus grands. Ces carreaux auraient eu l'avantage d'être parfaitement secs et imperméables. Il était évident de plus que des murs construits avec de pareils matériaux coûteraient la moitié moins que les autres. Je soumis cette idée à S. A. R. le prince Albert qui la trouva juste.

Mais, m'étant adressé à un grand entrepreneur, il refusa de faire des briques de la dimension que je lui indiquais, quelque économie d'ailleurs qu'on pût espérer tirer de leur emploi ; la raison de ce refus était que pour mettre en place un de mes carreaux il faudrait faire usage des deux mains, tandis qu'avec les briques ordinaires une seule main suffisait; et il était persuadé que cette seule modification apportée à la main d'œuvre ne manquerait pas de provoquer une grève. Sur un point de l'Angleterre il a été question de faire des briques à l'aide d'une machine ; ces matériaux ainsi préparés auraient été plus durs et par conséquent de meilleure qualité que les briques ordinaires ; mais les ouvriers se sont mis en grève, en faveur des briquetiers ordinaires. C'est ainsi que les réglements sur les procédés d'exécution du travail ont mis obstacle à l'amé-

lioration des logements des ouvriers, amélioration qui serait résultée à la fois de la bonne qualité des matériaux, de l'abaissement de leur prix, et d'une grande économie sur la main d'œuvre.

Les salaires excessivement élevés que les ouvriers obtiennent quelquefois et pendant un certain temps, même sans le secours de la coalition, produisent, à mon avis, une profonde démoralisation. C'est la conséquence de toutes les fluctuations violentes, et par exemple celle des gains dans les loteries. Les salaires, en effet, atteignent quelquefois un chiffre tellement élevé qu'il serait impossible à l'ouvrier de les dépenser d'une manière régulière. Il est presque passé en proverbe que les salaires excessifs sont toujours accompagnés d'une ivrognerie démesurée. Dans mes rapports sur l'éducation, j'ai eu à enregistrer cette plainte fréquente que les ouvriers qui reçoivent les plus forts salaires sont ceux qui acquittent le moins régulièrement la rétribution scolaire de leurs enfants. — J'ai appris, en outre, que dans certaines villes, les mères déclinent pour leurs filles des alliances avec des ouvriers à haute paye. Elles préfèrent les marier à des hommes dont le salaire est modéré mais constant. Dans les environs de Manchester il y avait un marchand qui refusait le crédit aux ouvriers qui gagnaient plus de 24 shillings par semaine; il avait remarqué que ceux-là ne payaient jamais.

Il y aurait encore à recueillir et à mettre en lumière bien des observations touchant la répartition des salaires. Elles fourniraient sur l'économie politique et sociale des enseignements précieux aussi bien pour les classes populaires que pour le public en général.

Relativement à l'élévation des salaires qui se produit en dehors de toute influence de coalition, certains ouvriers ont expérimenté dans quelques-unes de nos colonies (ils eussent pu faire la même expérience en Europe) que cette élévation était accompagnée d'une altération correspondante dans les conditions de la valeur et de l'échange. Interrogés à leur retour sur les motifs qui les avaient déterminés à quitter un pays où les salaires sont le double de ceux d'Angleterre, ces ouvriers ont répondu qu'en effet, lorsqu'ils avaient du travail, il leur était payé le double du prix ordinaire, mais que cela ne leur servait de rien, puisque pour un verre de bière ou pour toute autre marchandise, il leur fallait également payer le double du prix ordinaire; et qu'en outre, comme leurs patrons ne disposaient que de capitaux très-restreints, ils n'étaient pas constamment occupés.

Les ouvriers qui sans être obligés de se conformer à aucun réglement de corporation, fixent le prix de leurs services, les bateliers, par exemple, qui ne travaillent qu'à raison de 2 shillings par heure, soit 20 shillings par journée, allèguent comme raison de leurs exigences excessives, qu'ils ne sont employés qu'une journée sur six; ils ne voient pas que ce chômage d'une journée a pour cause précisément l'exagération de leurs prétentions. Ce qu'ils ne voient pas, et ce que généralement ne voient pas les personnes qui n'ont qu'une position inférieure dans une grande industrie, c'est l'influence des prix sur la demande ou sur la consommation. Cette influence, en effet, pour être aperçue, demande une observation prolongée pendant des années et faite dans diverses conditions.

L'établissement de tarifs généraux, la fixation d'un maximum, peuvent avoir quelque utilité en ce qu'ils servent à éviter d'interminables débats, toutes les fois qu'il s'agit d'engager un ouvrier pour un temps plus ou moins long. Mais si ces tarifs sont accompagnés de la défense de travailler à des prix inférieurs, ils deviennent funestes, parce qu'alors ils mettent obstacle à l'exercice de la liberté individuelle.

Les unions ouvrières ont encore un autre avantage que les membres qui en font partie sont plus rapidement informés que s'ils étaient isolés les uns des autres, d'une hausse sur la valeur du travail, et par conséquent sur les salaires.

Les ouvriers des grandes manufactures n'ont généralement pas grand'peine à s'entendre avec leurs patrons, et leur accord a pour base la demande du travail, telle qu'elle est constatée par l'expérience. S'il arrive qu'ils ne s'entendent pas, il faut le plus souvent en chercher la cause dans le rapport des ouvriers avec d'autres fabricants de la même branche d'industrie que leur patron. Ce sont ces fabricants qui par l'intrigue et la corruption soulèvent ces obstacles dans le but d'arrêter les progrès d'un établissement rival.

Je ne trouve pas mauvais que quatre individus, par exemple, se concertent pour demander le même salaire; mais le mal, le mal évident est que ces quatre individus aient le droit d'en obliger un cinquième à ne vendre ses services qu'au prix et aux conditions qu'il leur a plu d'établir entre eux. La liberté individuelle devrait être protégée avec un zèle jaloux sur ce point, parce qu'elle constitue un droit sacré, parce que le plein exercice de ce droit, l'ex-

périence le prouve, sert mieux que toutes les contraintes, les intérêts des classes ouvrières et ceux de la société en général. Je crains bien que nous ayons fait une grande faute dans notre législation, en laissant sans protection le droit individuel de chacun.

Je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes sentiments en les jugeant d'après ce que je viens d'avancer. Mes sympathies sont largement acquises aux classes laborieuses. Je considère comme très-nécessaire la hausse des salaires et l'accroissement des revenus nets de ces classes. Cette nécessité me paraît grande, surtout pour les agriculteurs de l'Angleterre. Je désirerais que le prix de la main-d'œuvre pût être doublé pour eux. Je n'en donnerai qu'une raison économique prise entre plusieurs. Une augmentation de salaire aurait pour conséquence obligée le progrès de l'agriculture; elle conduirait à l'application aux travaux des champs, de procédés économiques et notamment des machines. L'exemple des Américains nous montre quel grand avantage il y aurait à le faire. L'expérience apprend que l'emploi des machines dans les travaux de l'agriculture, a partout été suivi d'une hausse de salaires, et de la nécessité de recourir aux ouvriers les plus honnêtes et les plus intelligents, ainsi que je l'ai établi ailleurs; mais je crois que pour arriver à ce résultat, il est indispensable que la liberté la plus grande soit laissée à l'individu, et que le peuple soit préparé à cette modification par une éducation spéciale. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai insisté sur le principe du *demi-temps d'école*. Il faudrait enseigner aux enfants à se servir de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux pour toute espèce de travaux. Il est suffisamment

prouvé, je pense, que l'étude des éléments du dessin (cette étude n'entraîne qu'une dépense d'une livre sterling par enfant), est très-précieuse, parce qu'elle prépare les mains aussi bien que les yeux à la pratique d'un métier quelconque. L'examen des produits envoyés à l'exposition, prouvera, je pense, que la faculté de changer est la condition normale à laquelle doivent arriver les ouvriers à cause des modifications qui sont apportées journellement dans la fabrication des tissus, dans les modes, dans les constructions, etc., par l'effet du progrès.

On a coutume de reprocher aux capitalistes d'user tyranniquement de leur pouvoir dans la direction qu'ils donnent à l'industrie, et l'on oublie que les capitalistes sont eux-mêmes dans la dépendance du consommateur à cet égard. Le consommateur crée la mode ou suit ses caprices dont il est impossible de prévoir les mouvements. La dernière fois que je passai à Sheffield, on m'apprit que la fabrication principale du jour, ce n'était pas celle des couteaux, mais bien de ces cercles d'acier dont on fait les crinolines. On en fabrique des quantités énormes, des tonneaux, cent tonnes par semaine. Voilà une mode qui a imposé aux pères de famille d'Angleterre et d'autres pays encore, une charge plus lourde qu'une taxe de guerre. — Cette mode est heureusement à son déclin, mais sa disparition sera suivie encore de la ruine d'un grand nombre d'ouvriers qui sont employés dans la fabrication de cet article, à moins qu'ils n'aient l'aptitude et la liberté de passer immédiatement à une autre industrie, et il en est ainsi pour toutes les industries dont le sort dépend de la mode.

Pour éviter des calamités aux ouvriers, il faudrait les

rendre aptes à changer de métier, et en même temps leur laisser la liberté d'en changer à leur gré. Nous avons fait une complète expérience de ce que j'avance à l'occasion de la crise de l'industrie cotonnière. Quoique la liberté existât de passer d'une branche à l'autre de cette industrie, le fardeau de cette longue misère fut rendu plus lourd encore par les défenses qui empêchaient les ouvriers d'abandonner cette industrie pour entrer dans une autre, et surtout par l'incapacité où ils se trouvaient de faire ce changement, funeste conséquence de leur éducation négligée!

Un autre grand exemple des bienfaits qu'on peut retirer du facile passage des ouvriers d'une industrie à une autre nous est fourni par la Belgique. Lorsque la fabrication des dentelles par les machines, remplaça la fabrication à la main, les innombrables ouvriers qui vivaient de cette industrie tombèrent dans une profonde misère. M. Charles Rogier, l'un des hommes d'État les plus distingués de la Belgique, porta un remède efficace à cette calamité, en rejetant les anciens réglements d'apprentissage et en établissant des écoles pour l'enseignement de nouvelles occupations. Cet enseignement fut complet au bout de quelques semaines, de quelques mois, tandis qu'il demandait autrefois des années; son succès fut tel que, la crise passée, on demanda que ces écoles d'enseignement industriel, prompt et à bon marché, fussent érigées en établissements permanents.

Lorsque les individus sont libres et capables de changer de métier, les populations se débarrassent sans peine du lourd fardeau des ouvriers paresseux ou sans ouvrage, et la force de la communauté entière est appliquée à une active production. Je suis persuadé que c'est à cette liberté

que les Etats du nord de l'Amerique sont redevables de leur prodigieuse prospérité. Bien que récemment de grands troubles aient été provoqués à New-York et dans d'autres villes importantes de l'Union par les coalitions ouvrières, il n'en est pas moins vrai que, dans ces villes mêmes, et à la formation de ces coalitions les salaires se sont élevés très-haut; il en est de même dans les pays où, par suite de la dissémination des ouvriers, les coalitions sont impraticables. Dans ces Etats, en effet, l'individu se trouve dans des conditions exceptionnelles qui lui permettent de passer d'une occupation supérieure à une occupation inférieure ou inversement avec une facilité surprenante et qui fait l'étonnement de l'ancien monde. C'est-là qu'on peut voir journellement un homme se faire médecin s'il ne réussit pas au barreau, ou devenir ingénieur pour peu que la mécanique soit de son goût. Le dernier Président des Etats-Unis avait commencé par être fendeur de bois, il devint ensuite fermier, puis avocat, puis *orateur de plate-forme*. Quant au Président actuel je ne sais tout ce qu'il a été. Les choses se passent de même dans l'ordre des occupations inférieures. Il faut remarquer que ces changements sont toujours accompagnés, pour celui qui les fait, d'une augmentation de salaire.

La facilité avec laquelle de pareils changements s'opèrent, sous le régime de la liberté individuelle s'est montrée surtout, en Amérique, par ces rapides passages de l'état de paix à l'état de guerre, et de celui-ci à l'autre par ce retour instantané de la vie militaire à la vie civile, surprenant phénomène qui a déconcerté les politiques de l'Europe et donné un démenti à leurs prédictions. J'ai fait

moi-même, pendant mon administration de l'assistance publique, l'expérience de ce qu'on peut attendre de la liberté individuelle, en licenciant toute une armée de pauvres.

En Amérique, tous les Américains-nés sont rentrés dans l'industrie productive. Il est donc avéré que la liberté complète de l'individu est nécessaire au progrès des Etats.

Je me propose maintenant de montrer à l'Académie un exemple remarquable de progrès, accompli dans une industrie sur laquelle les coalitions n'ont exercé que très-peu d'influence. Je veux parler de l'industrie cotonnière, dans laquelle toutefois le travail des ouvriers a été remplacé par celui des machines, et cela à la suite d'une coalition. Il est souvent arrivé, en effet, que les coalitions ont provoqué la création de machines destinées à supprimer ou à réduire la main-d'œuvre. L'invention du *métier à filer automoteur* a été faite précisément dans de semblables circonstances.

Mais, en général, et pour revenir à mon sujet, les plus grandes améliorations ont été provoquées, dans l'industrie cotonnière, par la baisse de la demande et des prix, et par la nécessité de réduire les frais de production en réalisant une économie sur la main-d'œuvre. Il se fait en ce moment une amélioration très-importante que nos fabriques adoptent rapidement, et qui est rendue nécessaire par le haut prix que le manque de bras donne à la main-d'œuvre. Cette amélioration consiste à placer sous la direction d'un ouvrier deux fois autant de machines qu'il était d'usage de lui en confier. Cette innovation rend nécessaire la construction de salles plus hautes, mieux éclairées, mieux aérées, ainsi

que le concours d'ouvriers plus intelligents et par conséquent mieux rémunérés. Mais si l'on y réfléchit, on reconnaîtra que malgré toutes ces dépenses, le prix de vente sera réduit.

On a soutenu pendant longtemps et l'on soutient quelquefois encore (ce qui donne une idée singulière de l'état actuel de l'instruction) que la conséquence de tous ces progrès a été la réduction des salaires. Cette conclusion est juste si l'on n'entend parler que de quelques branches spéciales de l'industrie cotonnière et notamment de la fabrication, par les métiers ordinaires, des tissus de haut prix destinés à l'usage de peu de personnes; mais d'une manière générale elle est fausse.

Au commencement de ce siècle le filage d'une livre de brins de coton de *shirting*, n° 40, était payé 1 shilling. En 1830 il ne valait plus que 7 pence 1/2; aujourd'hui une livre du même fil que les hindous avec leurs quenouilles ne peuvent produire à moins de 3 shillings — est fabriquée par les machines pour le prix de 3 pence, intérêt du capital, usure des machines et salaire des ouvriers compris.

D'autre part, au commencement de ce siècle, le salaire des ouvriers dans la filature de coton ne dépassait pas 4 schillings 6 pence par semaine et par tête, tandis qu'aujourd'hui il s'est élevé à 10 shillings par tête et même à 11 lorsque le travail est abondant. En moyenne, le mari, la femme et l'enfant gagnent 30 shillings et lorsque la famille se compose de 4 personnes le salaire total de la semaine s'élève quelquefois jusqu'à 40 shillings qui se répartissent de la manière suivante : Pour le mari 18 sh.,

CONCLUSIONS.

Les conclusions que je tire des observations précédentes, sont celles-ci :

Les règlements des coalitions professionnelles, aussi bien que ceux des coalitions ouvrières, dont l'objet est de fixer arbitrairement le prix des services et du travail, sans tenir compte de la demande et du cours naturel du marché, ces règlements, dis-je, sont violés plus souvent et plus radicalement qu'on ne suppose. De sorte, que d'une part, le but qu'on voulait atteindre à l'aide du règlement est manqué, et d'autre part la moralité publique est troublée par les subterfuges et les détours inventés pour violer le règlement.

Lorsque les prix fixés par les coalitions ouvrières ne sont pas en rapport avec la demande de travail, un grand nombre d'ouvriers inoccupés vivent aux dépens de ceux qui travaillent, ce qui équivaut à une réduction du salaire de ces derniers. Quant aux premiers, ils sont démoralisés par cet état d'oisiveté et de dépendance dans lequel ils vivent, puisqu'ils ne tirent pas du travail leurs moyens d'existence.

Les salaires peuvent s'élever aux plus extrêmes limites, lorsque la liberté individuelle est complète. Il n'est donc pas besoin pour obtenir ce résultat de recourir à la coalition. Et quel que soit le but que l'on poursuive, son propre intérêt ou la charité, l'assurance mutuelle en cas de crise ou le bien-être social, dans tous ces cas et dans bien

des femmes et en fait un tissu qui lui rapportera à peine une poignée de riz par jour.

Notre lecteur parlera ensuite de l'Européen. Celui-ci achète dans l'Inde le coton brut ; il le transporte à grands frais jusqu'à la mer. Là, il le charge sur un navire qui, quelquefois, a coûté plus de 20,000 livres sterling ; il lui fait faire la moitié du tour du monde, jusqu'à quelque port où la force de la vapeur l'emporte et le dépose enfin dans la fabrique. Cette fabrique dont les machines ont été enfantées par le génie des Watt, des Arkwright, des Crompton et de bien d'autres, représente souvent un capital de plus de 100,000 livres sterling ; la force qui s'y déploie surpasse celle de 3,500 hommes ; elle met en mouvement 150,000 fuseaux et produit par minute un fil de 500 milles de longueur. — Ce fil à la fin du jour ferait douze fois le tour du monde. Auprès des machines veillent pour les alimenter ou les diriger plus de mille ouvriers, hommes, femmes, enfants, dont le salaire surpasse dix fois celui de la misérable fileuse Hindoue. Aussitôt filé, le coton passe, pour être tissé, sous un vaste hangard dont la construction a coûté 30,000 livres sterling. Là se trouvent mille métiers mécaniques dirigés par des ouvriers au salaire de 2 shillings 6 pence par jour. Le tissu sort de cet atelier et le plus souvent il passe dans un autre établissement pour y recevoir l'ornement des couleurs créées par le génie des chimistes ; puis enfin, il est renvoyé dans l'Inde, et y est vendu à plus bas prix que le tissu fabriqué avec la même matière première par la fileuse et le tisserand Hindous. Ceux-ci ne peuvent soutenir la concurrence ; ils n'ont pourtant ni loyer, ni taxes, ni impôts à payer, et le

strict nécessaire est tout ce qu'ils demandent pour vivre. Le progrès, dans l'industrie cotonnière a marché de pair avec la réduction progressive des frais par pièces. Voici deux faits qui le prouvent. Il y a peu de temps vivaient encore des personnes qui avaient autrefois rencontré dans la ville de Bury un pauvre enfant, pieds nus et vendant du lait par les rues. Cet enfant se fit plus tard ouvrier imprimeur sur coton ; il devint ensuite grand fabricant travaillant avec des machines, puis membre du Parlement et baronnet. Maître d'une fortune princière, il fut le père d'un premier ministre et le fondateur d'une famille d'hommes d'État.

D'autre part on m'a montré récemment à Manchester des étoffes de coton imprimées, identiques comme matière et comme dessin à celles qui sortaient autrefois des ateliers de feu Robert Peel. Ces étoffes allaient être envoyées dans l'Inde pour y être vendues, étoffe et impression comprises, à un prix égal à la moitié de celui que Robert Peel faisait payer l'impression seule !

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le succès, dans l'Inde, des produits fabriqués en Europe se borne aux cotonnades inférieures. Une dame, la femme d'un grand fabricant de coton, se rendit un jour chez Robert Peel pour lui exprimer son admiration au sujet d'une pièce de mousseline de l'Inde qu'elle venait d'acheter dans la ville. Elle défia ensuite Robert Peel de jamais arriver à une si grande perfection. Robert Peel examina la pièce d'étoffe et reconnut qu'elle sortait de sa propre fabrique, près de Manchester, qu'elle y avait été faite pour être expédiée exclusivement dans l'Inde, qu'elle avait été vendue en effet dans l'Inde, et que là, les Hindous l'avaient revendue à l'An-

gleterre comme un rare produit de leur propre industrie.

A Manchester on fait des étoffes surnommées de « l'air tissé » qui surpassent en légèreté et en transparence les étoffes représentées sur les murs de Pompéi, et celles dont les princes indiens ornent les femmes de leurs harems. L'industrie de Mossul est surpassée par l'industrie européenne. A l'Exposition internationale on montrait un fil sorti des fabriques de MM. Hodworth qui avait 320 milles de long et ne pesait qu'une livre. En 1860, la Grande-Bretagne a exporté dans l'Inde 240 millions de livres de coton filé ou tissé, c'est-à-dire de quoi habiller toute la population de cette immense contrée. Mais sous l'influence du développement de l'industrie européenne, les salaires s'élèvent aussi dans l'Inde, dont les habitants devraient s'adonner à la culture du coton, de l'indigo et du thé plutôt que de chercher à faire concurrence aux machines.

Il reste encore bien des progrès à faire ; mais ils ne s'accompliront dans un avenir prochain que si la liberté individuelle ne rencontre plus l'obstacle des règlements, des coalitions et des grèves. Ces progrès résideront toujours dans une diminution du prix des objets manufacturés et dans une augmentation correspondante des salaires. Mais si, comme aujourd'hui, la liberté continue d'être entravée par des règlements, je prédis aux classes ouvrières que pour trois pas en avant elles en feront deux en arrière. C'est ce qui arrive partout où le système de la protection est en honneur.

pour la femme 10, pour l'enfant 7, et pour la fille 5 sh. Les changements dans le taux des salaires se sont donc faits en définitive, et malgré quelques variations intermédiaires, dans le sens de l'augmentation.

Celui qui voudrait traiter cette question dans une conférence publique, devrait se placer en quelque endroit de l'Exposition universelle, s'entourer des machines qui y sont exposées, y joindre les métiers dont l'invention remonte à quelque mille ans, et dans ce milieu il lui serait aisé de faire voir que les progrès accomplis au point de vue économique ont été enfantés par les progrès de la mécanique et que tous les efforts tant des patrons que des ouvriers, sous quelque forme qu'ils se soient produits, coalitions, grèves, lois, réglements, ont été impuissants à les enrayer.

L'exposé qui va suivre serait digne d'être proposé par une Académie comme sujet de poëme épique si l'on pouvait espérer de rencontrer quelque poète capable de mettre en vers des données statistiques.

Mais à défaut d'un poète, le lecteur dont j'ai parlé plus haut, dira dans une conférence publique, qu'au fond de l'Inde, à Calcutta, la femme Hindoue file sur sa quenouille le coton récolté à ses pieds; qu'elle vend ce fil 3 pence lorsqu'il atteint la longueur d'un mille anglais; qu'elle se fait payer 3 shillings pour une livre du fil nommé *the forty* dont la longueur est de 19 milles. Il dira encore que dans ces mêmes contrées le pauvre tisserand Hindou, est nomade, qu'il étend sous un arbre, pour lequel il ne paie ni loyer ni impôt, en rase campagne, son métier plus primitif que ceux dont la figure est tracée sur les pyramides. Sur ce métier il met en œuvre le fil sorti des mains

d'autres, la coalition, je l'ai vu fréquemment, n'est qu'un médiocre moyen de succès.

Les coalitions dont les règlements ont pour objet de limiter le nombre des travailleurs dans telle ou telle industrie, sans tenir compte de la demande de travail; celles qui imposent un long apprentissage égal en durée pour tous, sans tenir compte des différences naturelles de capacité; les coalitions enfin qui apportent un obstacle quelconque à l'exercice de la liberté individuelle, ont pour effet définitif de mettre à la charge des corps de métiers qu'elles prétendent protéger, et de toutes les classes ouvrières en général, le lourd fardeau des bras inoccupés.

Enfin, les peuples et les classes diverses dont ils sont formés ne peuvent arriver au plus grand progrès, au plus grand développement de leurs forces productives que si la liberté individuelle est affranchie de toute restriction, de toute protection.

CHADWICK.

LE TRAVAIL DES FEMMES

APPLIQUÉ

A LA GRANDE INDUSTRIE.

M. Ch. Lucas. — J'ai écouté avec le plus vif intérêt la lecture de notre honorable confrère, M. J. Simon, sur la participation progressive des femmes à la grande industrie, sur les travaux qu'elles y exercent et les salaires qu'elles y gagnent. Si je demande la parole, ce n'est pas assurément pour combattre les excellentes observations que mon savant confrère a présentées sur les inconvénients moraux de cette immixtion des femmes aux travaux de la grande industrie. J'irai même plus loin que lui, car je ne crois pas que les femmes retirent réellement des avantages lucratifs de cette situation. Je suis ainsi conduit ici une fois de plus à penser que les fréquents désaccords que l'on signale entre les intérêts de l'industrie et les principes de la morale, ne sont souvent que le résultat de quelque malentendu. L'industrie abandonnée sans règle et sans contrôle aux préoccupations de ses intérêts matériels pourrait incliner sans doute à assimiler l'emploi de la force humaine à celui de la force mécanique. La loi doit y veiller ainsi qu'elle l'a fait pour les travaux des enfants dans les manufactures. Mais du moment où la sollicitude de la loi est éveillée sur les abus à réprimer ou à prévenir, et qu'elle est d'ailleurs si souvent secondée par le généreux et intelligent concours des chefs d'industrie, le développement industriel peut et doit s'accomplir sans compromettre le perfectionnement moral de la société. Ainsi le veut l'ordre providentiel du mouvement progressif de notre civilisation.

Je dis que je ne crois pas, avec mon honorable confrère M. Jules Simon, aux avantages plus lucratifs que procure aux femmes leur participation aux travaux de la grande industrie. M. Simon a reconnu que les travaux sédentaires de la petite industrie n'offraient pas aux femmes un salaire journalier inférieur à celui que

leur procure la grande industrie. Mais ce dernier aurait l'avantage d'être plus régulier, et de ne pas occasionner les pertes de temps qu'entraînent en allées et venues les travaux de la petite industrie : qu'ainsi la femme arrivait en fin de mois à un gain plus élevé. Mon savant confrère a exposé avec une parfaite lucidité les avantages moraux des occupations de la petite industrie qui s'allient si bien avec la vie sédentaire de la femme et les devoirs qui s'y rattachent envers ses enfants qu'elle doit nourrir et élever ; mais il est un autre rôle que la femme remplit dans la famille de l'ouvrier au sein du foyer domestique, c'est celui de tous les soins à donner au ménage. C'est elle qui y représente et y pratique l'esprit d'ordre et déconomie. Quand la femme va passer sa journée à la manufacture où se rencontrent tant d'écueils pour sa moralité, la vie de famille est pour ainsi dire éteinte, et lorsque la crèche et la salle d'asile, ces deux utiles institutions qui ne sont toutefois, comme l'a dit avec raison M. Simon, que le palliatif d'un grand mal, ne se trouvent pas là comme cela arrive trop souvent, pour recueillir l'enfance abandonnée, elle n'a plus d'autre perspective que celle du vagabondage. Mais à côté de ce dommage moral, l'absence de la femme entraîne pour la famille un grand préjudice pécuniaire, puisqu'il n'y a plus d'esprit d'ordre et d'économie dans le ménage au soin duquel elle ne peut plus pourvoir. C'est là une perte bien plus considérable que celle qui peut résulter des allées et venues du travail dans la petite industrie.

Quant à ceux qui se plaignent que les femmes viennent enlever aux hommes dans la grande industrie une portion des travaux qui leur avaient été antérieurement réservés, j'avoue que je suis peu touché de ces objections. Sauf quelques crises accidentelles et heureusement passagères, l'horizon étendu dans lequel se meut l'activité des hommes leur permet toujours de trouver du travail. La situation est plus difficile pour les femmes qui par la mission qu'elles ont à remplir dans la famille de l'ouvrier, ne peuvent guère recourir qu'aux occupatious sédentaires de la petite industrie.

Rien n'est donc plus désirable que de voir s'élargir la sphère de leur activité, pourvu que ce ne soit pas au détriment de leurs devoirs et de la moralité de la famille.

Au résumé donc, c'est une mauvaise pente que celle qui entraîne les femmes vers les travaux de la grande industrie. Mon honorable confrère, M. Jules Simon, a bien fait d'en signaler les inconvénients, afin qu'on puisse se préoccuper des moyens d'y remédier. J'ai remarqué dans l'excellente lecture de mon confrère, l'expression d'industrie meurtrière des nourrices à laquelle il n'a pu vouloir attacher d'autre sens que celui de signaler des abus à réprimer et même à prévenir, afin d'atténuer le chiffre de mortalité qu'accuse la statistique. Mais il n'était pas assurément dans son intention de méconnaître les services que les nourrices sont appelés à rendre. Le moraliste doit sans doute condamner sévèrement ces mères dénaturées qui sacrifient aux préoccupations de leurs plaisirs mondains les devoirs les plus doux et les plus touchants de la maternité.

Mais au sein des classes riches et même de celles qui ne vivent que dans l'aisance, lorsque la mère, par suite de son état de faiblesse ne pourrait allaiter son enfant, sans de graves inconvénients pour l'enfant lui-même, son devoir est de s'abstenir : il est heureux alors qu'elle puisse rencontrer parmi les femmes des ouvriers agricoles, dont la constitution robuste se développe à l'air pur des champs, une nourrice qui vienne fortifier la santé débile de son enfant. Mais grâce aux crèches et salles d'asile qui se fondent sous le patronage des femmes appartenant à ces classes riches et aisées de la société, la femme du peuple vient leur demander en retour des soins de l'allaitement pour leurs enfants, le bienfait de l'éducation pour les siens. Heureux et touchant exemple qui prouve que quelle que soit la distance qui sépare les classes les plus humbles des classes les plus élevées de la société, il est toujours un lien qui les unit et doit les rapprocher sans cesse par les besoins et les services de l'assistance mutuelle.

Après quelques considérations présentées par M. Michel Chevalier, M. Ch. Lucas a ajouté ce qui suit :

Mon honorable confrère, M. Michel Chevalier a dit en terminant sa réponse à mes observations, qu'il me priait de ne

pas lui en vouloir, s'il ne pouvait partager mon opinion. Je ne saurais en vouloir qu'à moi seul, qui suis naturellement porté, quand je me trouve en dissentiment avec un confrère aussi savant et aussi éclairé, à me défier de moi-même et de mes lumières personnelles. Aussi ai-je écouté mon honorable confrère avec une grande attention et très-disposé à recueillir les arguments qui auraient été de nature à modifier mon opinion. Mais il ne m'a pas été possible de les saisir par une raison bien simple, c'est qu'au point de vue industriel, mon honorable confrère a combattu une opinion que je n'avais pas exprimée, et qu'au point de vue moral il a laissé sans réponse les considérations que j'avais développées. Sa discussion a ainsi tourné dans un cercle où nous ne nous pouvions nous rencontrer. Je crois devoir d'abord faire remarquer que M. Michel Chevalier paraît me supposer pour la grande industrie des sentiments hostiles que je n'ai jamais éprouvés ni exprimés : sans être un défenseur de la grande industrie aussi chaleureux que mon honorable confrère, je ne m'en montre pas pour cela un adversaire prévenu, et me borne à rentrer dans le rôle d'observateur impartial : M. Michel Chevalier me fait dire que le progrès industriel à notre époque est incompatible avec le progrès moral. J'avais précisément dit le contraire en prenant la parole, et l'Académie peut se souvenir qu'en insistant sur cette pensée que le développement bien entendu de l'industrie ne pouvait contrarier le perfectionnement moral de la société, j'ajoutais qu'il ne saurait en être autrement dans l'ordre providentiel de notre civilisation.

Une question spéciale était posée, celle d'une participation progressive des femmes aux travaux de la grande industrie. La grande industrie prospérait avant que ce fait de date assez récente se fût produit, et il n'a jamais été considéré comme une condition vitale sans laquelle elle ne pourrait continuer à prospérer encore. Il y a plus, c'est que des publicistes se sont plaints, ainsi que je l'ai dit et que je le répète, que les femmes venaient enlever aux hommes une portion des travaux qui avaient été antérieurement en leur possession exclusive. On pourrait donc, sans mettre en péril l'avenir et le progrès de la grande industrie, examiner si des considérations morales ne rendent pas regrettable la participation des

femmes à ces travaux. Mon honorable confrère ne paraît pas avoir méconnu l'importance de ces considérations morales puisqu'il n'en est aucune dont il ait cherché à atténuer la gravité.

M. Michel Chevalier, en parlant de la liberté de l'industrie, a cité l'exemple des États-Unis comme d'une nation modèle. J'avoue que ce n'est pas là l'opinion que j'ai conçue d'après les lettres mêmes si remarquables publiées par mon savant confrère sur ce pays. Ce qui me frappe aux États-Unis, c'est bien moins le respect de la liberté de l'industrie que celui de tous les abus auxquels elle peut se laisser entraîner. L'État s'y montre insouciant et désarmé devant tout ce qui peut compromettre l'existence physique et morale de l'homme.

Ce n'est pas là à mes yeux pour l'industrie le pays de la liberté, mais celui de la licence.

L'Angleterre elle-même n'est pas pour moi le pays modèle : elle a bien fait d'emprunter à la France ses institutions et ses réglements pour protéger au fond des mines les êtres humains qui occupent la grande industrie, et elle ferait mieux encore d'en surveiller l'exécution avec plus d'efficacité.

La France est le pays qui me paraît le mieux comprendre et pratiquer la liberté de l'industrie. L'État y sent qu'il a charge d'âmes : il y protège la vie physique de l'homme dans tous les ateliers insalubres, et il a commencé aussi, Dieu merci, à étendre sa sollicitude à la vie morale, ainsi que l'atteste la loi snr les travaux des enfants dans les manufactures.

Je respecte assurément la liberté de l'industrie, mais c'est à la condition qu'elle sache toujours se respecter elle-même et ne vienne jamais compromettre au sein des classes ouvrières l'existence et la moralité de la famille, cette arche sainte sur laquelle repose l'ordre social. Sous l'empire de notre civilisation chrétienne, ce n'est pas le développement industriel, mais le perfectionnement moral qui est pour l'humanité en général, comme pour l'homme en particulier, ici-bas, le but de notre destinée.

Ch. Lucas.

RAPPORT VERBAL SUR DEUX OUVRAGES

INTITULÉS :

1° THÉORIE DE LA RENTE FONCIÈRE

PAR M. BOUTRON;

2° HISTOIRE DE L'IMPOT EN FRANCE

PAR M. CLAMAGERAN.

M. PASSY : — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie de deux ouvrages qui, l'un et l'autre, ont droit d'être signalés à son attention.

Le premier est de M. Boutron, ancien élève de l'école normale. Son titre est : *Théorie de la rente foncière*, et il est la reproduction amendée d'un mémoire couronné par l'Académie, il y a près de dix années. J'ai eu l'honneur, à cette époque, de faire, au nom de la section d'économie politique, le rapport auquel le concours a donné lieu, et de réclamer pour M. Boutron le prix qu'il avait mérité. Je n'entretiendrai pas de nouveau l'Académie des questions que soulève le sujet, ni de l'habileté avec laquelle l'auteur les a traitées. La seule remarque que je croie devoir faire, c'est qu'avant de publier son travail, M. Boutron l'a soumis a une révision attentive, La section d'économie politique lui avait signalé quelques corrections à faire, quelques suppressions destinées à simplifier sa tâche ; quelques modifications, qui en donnant plus de relief aux pensées exprimées, en rendraient le sens plus net et plus facile à saisir. M. Boutron n'a pas hésité à faire droit à celles de ces observations qui lui ont paru suffisamment fondées ; et son œuvre y a gagné. Quelque bonne qu'elle fût déjà sous formo de mémoire, elle a acquis des qualités nouvelles, et il est permis d'affirmer que maintenant elle ne laisse plus rien à désirer.

Le second ouvrage dont j'ai à entretenir l'Académie, a pour auteur M. Clamageran. docteur en droit et membre du Barreau de Paris. C'est la première partie d'une histoire de l'impôt en France, partie qui contient, outre une introduction de près de cent pages,

l'histoire de l'impôt pendant trois périodes successives, les périodes romaine, barbare et féodale. L'Académie voit qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, et qu'il n'était possible de mener à bonne fin qu'au prix de recherches difficiles et en allant puiser aux sources des informations qu'elles n'offrent pas toujours suffisamment nombreuses ou claires.

L'auteur, dans l'introduction, a traité de l'impôt, de ses causes, et de ses effets, envisagés à un point de vue général, et exposé les motifs qui l'ont déterminé à procéder dans ses recherches d'après la méthode historique. C'était en effet celle qui, mieux qu'aucune autre, pouvait le conduire sûrement au but à atteindre. Ce n'est pas, comme il a pris soin de le faire remarquer, que cette méthode puisse suffire dans tous les cas, et qu'il ne faille, en ce qui touche les résultats définitifs des impôts, recourir à des appréciations qui ne sont pas toutes de son domaine ; mais elle a l'avantage de montrer dans quel ordre, en vertu de quelles conjonctures permanentes ou temporaires, sous l'empire de quels événements les impôts ont pris naissance, et par là de faire ressortir ce qui, lors de leur établissement, a été le fruit de circonstances accidentelles, ou du jeu de ces lois naturelles, dont l'action, manifeste à toutes les époques, devient d'autant plus efficace, que les sociétés lui laissent plus de place dans leurs combinaisons d'ordre civil ou politique.

L'histoire de la période romaine a appelé l'auteur à entrer dans des détails d'un vif intérêt, sur l'administration de l'Empire. Cette administration, il la montre organisée, avec un art consommé et sachant étendre une action, presque toujours excessive, sur tous les intérêts collectifs. En matière d'impôts, elle déploya une habileté qui, malheureusement, ne tarda guère à devenir tout à fait oppressive. Il n'y eut pas de forme de perception, qu'elle ne parvînt à découvrir, et à mettre en pratique ; il n'y eut pas de matière imposable qu'elle ne réussît à atteindre ; et à la fin, elle ne laissa aux contribuables que ce qu'il était impossible de leur arracher.

C'est que l'Empire ne pouvait subsister qu'à la condition de multiplier, et d'aggraver les charges qui pesaient sur les peuples.

Il lui fallait non-seulement subvenir aux prodigalités de ses maîtres, mais aux exigences dévorantes de ses défenseurs. Il eût péri, s'il n'eut tenu sur pied des armées en état de maintenir les provinces dans la soumission, et de couvrir des frontières constamment menacées, et ces armées, qui faisaient et défaisaient les empereurs, ne cessaient de réclamer des augmentations de solde, qu'il était souvent impossible de leur refuser. De là, les efforts du fisc pour réaliser des ressources nouvelles ; de là, des taxes dont la

multiplication continue, finit par semer, au sein des provinces, des misères, sous le poids desquelles les populations diminuèrent rapidement en nombre.

L'histoire de l'impôt pendant la période barbare, est peu connue, et l'auteur a le mérite de n'avoir rien négligé pour l'éclaircir. Ce qu'il constate, c'est que les Francs ajoutèrent quelques taxes d'origine germanique, à celles qu'ils trouvèrent établies dans les Gaules et dont il était encore possible de tirer quelque revenu. Comme les questions de guerre et de paix, les questions de subside étaient traitées par les assemblées dites du champ de Mars : et les rois se soumettaient à des décisions que ceux qui les rendaient étaient en mesure de faire respecter.

Il était impossible que la royauté conservât les pouvoirs dont elle avait l'exercice. Nulle part, en France, n'existaient les lumières que nécessitait le gouvernement d'un grand Etat, et à une époque, où la force décidait de toutes choses, il n'y eut pas de personnage de quelque importance qui ne cherchât à acquérir l'indépendance la plus complète. C'est là ce qui donna naissance à la féodalité. La royauté, vaincue à diverses reprises, laissa échapper de ses mains une autorité que, faute d'art et d'expérience, elle ne savait pas rendre suffisamment efficace, et le moment arriva où la souveraineté devint le partage des grands et des riches. Ceux-ci se firent des Etats dans l'Etat. Tous eurent leurs vassaux, leurs sujets, leurs hommes d'armes, leur justice et leurs finances, et il ne resta à la couronne, hors de ses domaines particuliers, que des droits de suzeraineté dont elle ne pouvait user qu'avec beaucoup de réserve. Sous le régime seigneurial, les impôts furent lourds, eu égard à l'état social et au manque de richesses industrielles. Toutefois, les sources auxquelles il était possible de puiser, étaient peu nombreuses, et de là, des modes et des formes de perception d'une similitude assez remarquable. L'église cependant, outre les sommes qu'elle tirait de ses domaines, et des dîmes levées sur les fidèles, taxait l'accomplissement de la plupart des actes religieux, et c'était là pour elle un genre de redevances, qui ne laissait pas de peser assez durement sur les populations.

Quant aux communes, il leur fallut, à mesure qu'elles se formaient, se créer des ressources qui subvinssent aux frais de leur administration, et elles les demandèrent à des taxes parmi lesquelles il y en eut peu de nouvelles.

La période féodale ne prit fin que sous le règne de Charles VII. Ce qui en marqua le terme, ce fut la concession faite à la couronne de la taille à perpétuité. Les Etats généraux de 1439 brisèrent

avec les traditions du passé et, pour la première fois, la couronne se trouva en possession d'un revenu foncier, prélevé directement par elle-même, hors de ses propres domaines, et qu'elle devint libre d'accroître sans avoir besoin du consentement des contribuables, ou de ceux qui antérieurement les avaient représentés. La taille au reste n'était pas chose nouvelle. Les seigneurs la levaient pour leur propre compte sur leurs vasseaux et tenanciers. Elle fut déclarée propriété royale, et l'ordonnance qui en changea la destination, contint l'interdiction, formulée en termes exprès, d'ordonner désormais aucune taille, sans l'autorité et congé du roi.

C'est en réalité un ouvrage considérable et bien digne d'attention que celui dont je viens d'entretenir l'Académie. J'ai dû me borner à l'indication sommaire de ce qu'il contient. Peut-être, en y regardant de près, pourrait-on reprocher à l'auteur d'avoir parfois jugé quelques-uns des faits, accomplis à des époques encore incultes ou barbares, d'après des idées et des sentiments qui ne devaient et ne pouvaient naître ou se former que sous l'influence d'une civilisation avancée; son travail n'en est pas moins d'une valeur bien réelle. Patience dans les recherches, sagacité dans l'appréciation des données recueillies, art de classer les matières, connaissances économiques, aucune des qualités que demandait l'œuvre n'a manqué à l'auteur, et de plus, son style net, animé, toujours bien approprié au sujet, a donné aux pensées tout le relief désirable. Ce qu'il faut demander maintenant à M. Clamegeran, c'est la continuation d'un travail si bien commencé et dont l'achèvement ajoutera largement aux services que la première partie est destinée à rendre à l'histoire ainsi qu'à l'économie politique.

H. PASSY.

COMMUNICATION RELATIVE A LA FONDATION

D'UNE

CAISSE GÉNÉRALE DES PETITES ASSURANCES

SUR LA VIE.

M. Cochin : — Le Conseil d'État est en ce moment occupé de l'examen d'un projet de loi relatif à la fondation d'une *Caisse générale des petites Assurances sur la vie.*

L'Académie a entendu avec intérêt les détails que j'ai eu l'honneur de lui communiquer sur une institution analogue fondée en Angleterre, en 1864, et qui a commencé ses opérations au mois d'avril 1865.

Elle voudra bien me permettre de la tenir brièvement au courant des résultats de cette fondation, pendant les vingt premiers mois d'existence. Ces résultats ont été officiellement communiqués au Parlement le 2 avril dernier.

En 20 mois, il a été fait 1,168 contrats d'assurance. Le total des sommes assurées est de 2,187,750 fr. La moyenne de chaque contrat est de 75 livres (1,875 francs). Il n'y a eu pendant cette période qu'un seul décès parmi les assurés.

Toutes les personnes familières avec ces questions savent combien il est difficile de trouver plus de mille assurés nouveaux en moins d'une année. Les craintes élevées sur la difficulté de constater suffisamment les risques de mortalité, tombent devant ce fait qu'un seul assuré sur 1168 est mort dans l'année. Enfin, j'ai sous les yeux un numéro d'un des principaux journaux spéciaux des compagnies d'assurances (*the Insurance Gazette*), lequel affirme que la clientèle des compagnies privées n'a pas cessé de s'accroître pendant ce même temps, et que l'assurance sur la vie, mieux connue, est entrée de plus en plus dans les habitudes de la nation anglaise.

Le succès de la mesure législative qui a coûté tant d'efforts à notre illustre confrère, M. Gladstone, peut donc être considéré comme certain.

Les pas de semblables institutions sont très-lents. Dans la grande armée du travail, le bataillon de la prévoyance est un corps d'élite peu nombreux. Mais de toutes les formes de la prévoyance, celle qui consiste à subvenir aux besoins de la famille, après la mort de son chef, est la plus désintéressée, la plus morale, la plus efficace. Le Gouvernement anglais a bien fait de l'encourager, en confiant le dépôt de ces deniers au Trésor public, et la perception en tous lieux à tous les bureaux de poste du royaume.

Ces mêmes bureaux, chargés en 1861, de recevoir les petites épargnes, avaient, à la fin de 1866, reçu 203 millions, sans préjudice de ce qui a été déposé aux caisses d'épargne privées, qui doivent à leurs déposants près de 800 millions.

C'est à peu près, pour les seuls bureaux de poste, 50 millions par an, tandis que le total des versements aux caisses d'épargne de la population plus nombreuse de la France atteint à peine 30 millions par an. S'il est évident que le chiffre des petites épargnes est en proportion du chiffre des salaires et de l'état intellectuel et moral des populations, il n'est pas moins certain que ce mouvement heureux dépend beaucoup de la facilité, de la variété, de l'accessibilité des moyens de perception.

En Angleterre, une porte est ouverte, en tous lieux, à toute heure, et sous l'imposante garantie de l'État, à tout homme qui, ayant dans la main une petite somme d'argent, peut se laisser tenter par ses plaisirs, s'il n'est pas attiré vers le devoir par un chemin facile.

L'Académie apprendra avec joie qu'en 1866, grâce à la loi de M. Glasdstone, dans 1,168 familles d'ouvriers anglais, 2 millions de francs sont ainsi passés à l'actif des veuves et des orphelins. Ce résultat, bien que modeste encore, m'a paru de nature à encourager le gouvernement français à avancer dans la même voie.

A. Cochin.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 1867.

Séance du 6. — L'Académie reçoit : De la part de M. le ministre de l'intérieur, un exemplaire des volumes des *Inventaires des archives départementales*, publiés dans le courant de l'année 1866. Ces volumes, au nombre de six, concernent les départements de l'Aisne, de l'Aveyron, des Côtes-du-Nord, du Var, de la Haute-Saône et de la Seine-Inférieure; — de la part de M. le ministre de la justice, le *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année* 1865.

L'Académie reçoit en outre les ouvrages dont les titres suivent : *Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire. — Dépositions de MM. les délégués et régents de la Banque de France*, Paris, 1867, in-4°; — *Memorie del reale Instituto Lombardo di scienze e lettre, — classe di lettere e scienze morali e politiche*, vol. X, I della serie 3; Milan, 1866, in-4°; — *Rendiconti del reale Istituto Lombardo*, etc., vol. I, II et III; Milan, 1864-1866, 3 vol. in-8°; — *Solemni adunanze del reale Istituto Lombardo*, etc., 1864, 1865, 1866; 3 br. in-8°; — *Annuario del reale Istituto Lombardo*, etc., 1864 et 1866, 2 br. in-12; — *Del principio di nazionalità*, per Luigi Palma, Milan, 1867, in-8°; — *Il comune di Venezia nel triennio* 1863, 1864, 1865; relazione del conte Pierluigi Bembo, podestà nel detto triennio, Venezia, 1866, 1 vol. in-8°; — *Rapsodie d'un poema albanese*, etc., tradotte da Girolamo de Rada e per cura di lui e di Niccolò Ieno de'Coronei ordinate, etc., Firenze, 1866, br. in-8°.

M. Passy fait deux rapports verbaux sur la *Théorie de la rente foncière*, par M. Boutron, ancien élève de l'école Normale, ouvrage couronné par l'Académie, et sur l'*Histoire de l'impôt en France*, par M. J.-J. Clamageran, docteur en droit.

M. Janet offre, de la part de l'auteur un ouvrage sur *la Liberté*

dans l'ordre intellectuel et moral, Etudes de Droit naturel, par M. Emile Beaussire. Il lit un rapport sur ce travail.

M. Clément fait hommage à l'Académie du 4e volume qu'il vient de publier des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert.*

M. de Lavergne lit un mémoire sur *le Marquis de Mirabeau.*

Séance du 13. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Spiritualisme et panthéisme*, par M. Martha-Beker, comte de Mons, Paris, 1867, in-8°; — *Études sur le Meklembourg et sur la question allemande*, par M. Borchard, Paris, 1867, in-8°; — *Elementi di diretto internazionale*, per l'aw. *Carnazza Amari*, vol. 1, Catania, 1867, in-8°; — *Le Code civil du Bas-Canada* est offert à l'Académie par l'entremise de M. Mérimée à qui l'a adressé M. Cartier, attorney général du Bas-Canada et arrière-petit-fils de Jacques Cartier qui a découvert le Canada. — M. Giraud veut bien se charger de faire un rapport à l'Académie sur ce Code.

M. Passy fait un rapport verbal sur le livre qu'a publié M. Horn, sous ce titre : *l'Économie politique avant les physiocrates.* Cet ouvrage est le même qui a été couronné par l'Académie dans le dernier concours Léon Faucher relatif à la vie et aux travaux de Boisguilbert.

M. Guizot, en présentant à l'Académie l'ouvrage de M. le Mis de Noailles, sur *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, fait un rapport dans lequel il expose les mérites divers de cette histoire.

M. le général Morin fait une communication sur l'organisation de l'enseignement technique. Il offre en même temps deux rapports imprimés qu'il a composés, l'un en juin 1864, sur l'organisation de l'enseignement industriel en Allemagne, l'autre en juin 1865, au nom de la commission de l'enseignement technique.

M. Levasseur continue et achève la lecture du mémoire qu'il a été admis à communiquer *sur le progrès dans la classe ouvrière.*

L'Académie ne tiendra pas de séance samedi prochain qui est le *Samedi-Saint.*

SÉANCE du 27. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Dissertations et discussions politiques, philosophiques et historiques*, par M. John Stuart Mill, correspondant de l'Académie, t. III, Londres, 1867, in-8°; — *Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, par M. C. Dareste, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, correspondant de l'Académie, t. V; — *Louis XIII et Louis XIV jusqu'à la paix de Ryswick*, Paris, 1867, in-8°; — *Questions pratiques et doctrinales de Code Napoléon*, par M. A. Bertauld, professeur de Code Napoléon à la Faculté de droit de Caen, etc., Paris, 1867. in-8°; — *Étude médicale et statistique sur la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en* 1865, etc., par le docteur L. Vacher, Paris, 1866, in 8°; — *Le génie de la femme*, par M. Henri Bacquès, Paris, 1867, in-12; — *Mémoires de l'Institut royal lombard des sciences et des lettres* (*classe des lettres et des sciences morales et politiques*), vol. III, 1er de la 3e série, fasc. 3 et 4, Milan, 1866, in-4° (en italien); — *Comptes-rendus de l'Institut royal lombard*.

M. de Parieu présente, de la part de don Manuel Colmeiro, l'un des correspondants de l'Académie, un écrit ayant pour titre : *Notice biographique de Francisco Martinez de la Mata* (en espagnol).

M. de Lavergne continue et achève la lecture de son *mémoire sur la vie et les travaux du marquis de Mirabeau*.

L'Académie procède par la voie du scrutin à la nomination d'une commission mixte chargée d'examiner et de juger les quatre mémoires qui lui ont été adressés pour concourir au prix quinquennal fondé par le baron Félix de Beaujour et dont le sujet est : *l'influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes ouvrières*.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Simon, Renouard, Passy, Mignet, Pellat sont designés comme membres de cette commission.

Le gérant responsable,
CH. VERGÉ.

Sommaire de la dernière livraison.

[illegible]

Travaux et Mémoires des Membres et Correspondants de l'Académie.

Communications des savants étrangers.

[illegible] divers.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception [illegible] doivent être adressées immédiatement après la réception de [illegible] suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître [illegible] leur intention de discontinuer leur abonnement [illegible] comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte Rendu des Séances de l'Académie des [illegible] *et politiques* paraît tous les mois depuis 1842, par [illegible] 10 feuilles, formant chaque année quatre volumes in-8° [illegible]

Paris, [illegible] fr. — Départements et étranger, [illegible]

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon [illegible] l'adresse de A. DURAND et PEDONE LAURIEL, [illegible] Cujas, à Paris.

Première, deuxième, troisième et quatrième [illegible]

Il reste un très petit nombre d'exemplaires complets [illegible] volumes de 1842 à [illegible]. Le prix [illegible] — [illegible] 20 fr.

ON S'ABONNE :

A Paris, chez A. DURAND et PEDONE LAURIEL, [illegible]

FRANCE.

[illegible]

ÉTRANGER.

[illegible]

[illegible]

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE)

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

26e ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE

TOME ONZIÈME

(LXXXIe DE LA COLLECTION)

Septembre 1867. — 9e Livraison.

PARIS

A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, LIBRAIRES

9, RUE CUJAS

1867

AVIS. — Nous joignons à la présente livraison un nouveau tirage de la feuille 10, faisant partie de la livraison précédente, pour remédier à une erreur de mise en pages, et substituer cette feuille nouvelle à la feuille fautive.

Relativement à l'élévation des salaires qui se produit en dehors de toute influence de coalition, certains ouvriers ont expérimenté dans quelques-unes de nos colonies (ils eussent pu faire la même expérience en Europe), que cette élévation était accompagnée d'une altération correspondante dans les conditions de la valeur et de l'échange. Interrogés à leur retour sur les motifs qui les avaient déterminés à quitter un pays où les salaires sont le double de ceux d'Angleterre, ces ouvriers ont répondu qu'en effet, lorsqu'ils avaient du travail, il leur était payé le double du prix ordinaire, mais que cela ne leur servait de rien, puisque pour un verre de bière ou pour toute autre marchandise, il leur fallait également payer le double du prix ordinaire; et qu'en outre, comme leurs patrons ne disposaient que de capitaux très-restreints, ils n'étaient pas constamment occupés.

Les ouvriers qui, sans être obligés de se conformer à aucun règlement de corporation, fixent le prix de leurs services, les bateliers, par exemple, qui ne travaillent qu'à raison de 2 shillings par heure, soit 20 shillings par journée, allèguent comme raison de leurs exigences excessives, qu'ils ne sont employés qu'une journée sur six; ils ne voient pas que ce chômage d'une journée a pour cause précisément l'exagération de leurs prétentions. Ce qu'ils ne voient pas, et ce que généralement ne voient pas les personnes qui n'ont qu'une position inférieure dans une grande industrie, c'est l'influence des prix sur la demande ou sur la consommation. Cette influence, en effet, pour être aperçue, demande une observation prolongée pendant des années et faite dans diverses conditions.

L'établissement de tarifs généraux, la fixation d'un maximum, peuvent avoir quelque utilité en ce qu'ils servent à éviter d'interminables débats, toutes les fois qu'il s'agit d'engager un ouvrier pour un temps plus ou moins long. Mais si ces tarifs sont accompagnés de la défense de travailler à des prix inférieurs, ils deviennent funestes, parce qu'alors ils mettent obstacle à l'exercice de la liberté individuelle.

Les unions ouvrières ont encore un autre avantage que les membres qui en font partie sont plus rapidement informés que s'ils étaient isolés les uns des autres, d'une hausse sur la valeur du travail, et par conséquent sur les salaires.

Les ouvriers des grandes manufactures n'ont généralement pas grand'peine à s'entendre avec leurs patrons, et leur accord a pour base la demande du travail, telle qu'elle est constatée par l'expérience. S'il arrive qu'ils ne s'entendent pas, il faut le plus souvent en chercher la cause dans le rapport des ouvriers avec d'autres fabricants de la même branche d'industrie que leur patron. Ce sont ces fabricants qui par l'intrigue et la corruption soulèvent ces obstacles dans le but d'arrêter les progrès d'un établissement rival.

Je ne trouve pas mauvais que quatre individus, par exemple, se concertent pour demander le même salaire; mais le mal, le mal évident est que ces quatre individus aient le droit d'en obliger un cinquième à ne vendre ses services qu'au prix et aux conditions qu'il leur a plu d'établir entre eux. La liberté individuelle devrait être protégée avec un zèle jaloux sur ce point, parce qu'elle constitue un droit sacré, parce que le plein exercice de ce droit, l'ex-

périence le prouve, sert mieux que toutes les contraintes, les intérêts des classes ouvrières et ceux de la société en général. Je crains bien que nous ayons fait une grande faute dans notre législation, en laissant sans protection le droit individuel de chacun.

Je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes sentiments en les jugeant d'après ce que je viens d'avancer. Mes sympathies sont largement acquises aux classes laborieuses. Je considère comme très-nécessaire la hausse des salaires et l'accroissement des revenus nets de ces classes. Cette nécessité me paraît grande, surtout pour les agriculteurs de l'Angleterre. Je désirerais que le prix de la main-d'œuvre pût être doublé par eux. Je n'en donnerai qu'une raison économique prise entre plusieurs. Une augmentation de salaire aurait pour conséquence obligée le progrès de l'agriculture ; elle conduirait à l'application aux travaux des champs, de procédés économiques et notamment des machines. L'exemple des Américains nous montre quel grand avantage il y aurait à le faire. L'expérience apprend que l'emploi des machines dans les travaux de l'agriculture, a partout été suivi d'une hausse de salaire, et de la nécessité de recourir aux ouvriers les plus honnêtes et les plus intelligents, ainsi que je l'ai établi ailleurs; mais je crois que pour arriver à ce résultat, il est indispensable que la liberté la plus grande soit laissée à l'individu, et que le peuple soit préparé à cette modification par une éducation spéciale. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai insisté sur le principe du *demi-temps d'école*. Il faudrait enseigner aux enfants à se servir de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux pour toute espèce de travaux. Il est suffisamment

prouvé, je pense, que l'étude des éléments du dessin (cette étude n'entraîne qu'une dépense d'une livre sterling par enfant) est très-précieuse, parce qu'elle prépare les mains aussi bien que les yeux à la pratique d'un métier quelconque. L'examen des produits envoyés à l'Exposition, prouvera, je pense, que la faculté de changer est la condition normale à laquelle doivent arriver les ouvriers à cause des modifications qui sont apportées journellement dans la fabrication des tissus, dans les modes, dans les constructions, etc., par l'effet du progrès.

On a coutume de reprocher aux capitalistes d'user tyranniquement de leur pouvoir dans la direction qu'ils donnent à l'industrie, et l'on oublie que les capitalistes sont eux-mêmes dans la dépendance du consommateur à cet égard. Le consommateur crée la mode ou suit ses caprices dont il est impossible de prévoir les mouvements. La dernière fois que je passai à Sheffield, on m'apprit que la fabrication principale du jour, ce n'était pas celle des couteaux, mais bien de ces cercles d'acier dont on fait les crinolines. On en fabrique des quantités énormes, des tonneaux, cent tonnes par semaine. Voilà une mode qui a imposé aux pères de famille d'Angleterre et d'autres pays encore, une charge plus lourde qu'une taxe de guerre. — Cette mode est heureusement à son déclin, mais sa disparition sera suivie encore de la ruine d'un grand nombre d'ouvriers qui sont employés dans la fabrication de cet article, à moins qu'ils n'aient l'aptitude et la liberté de passer immédiatement à une autre industrie, et il en est ainsi pour toutes les industries dont le sort dépend de la mode.

Pour éviter des calamités aux ouvriers, il faudrait les

rendre aptes à changer de métier, et en même temps leur laisser la liberté d'en changer à leur gré. Nous avons fait une complète expérience de ce que j'avance à l'occasion de la crise de l'industrie cotonnière. Quoique la liberté existât de passer d'une branche à l'autre de cette industrie, le fardeau de cette longue misère fut rendu plus lourd encore par les défenses qui empêchaient les ouvriers d'abandonner cette industrie pour entrer dans une autre, et surtout par l'incapacité où ils se trouvaient de faire ce changement, funeste conséquence de leur éducation négligée !

Un autre grand exemple des bienfaits qu'on peut retirer du facile passage des ouvriers d'une industrie à une autre nous est fourni par la Belgique. Lorsque la fabrication des dentelles par les machines, remplaça la fabrication à la main, les innombrables ouvriers qui vivaient de ce cette industrie tombèrent dans une profonde misère. M. Charles Rogier, l'un des hommes d'État les plus distingués de la Belgique, porta un remède efficace à cette calamité, en rejetant les anciens règlements d'apprentissage et en établissant des écoles pour l'enseignement de nouvelles occupations. Cet enseignement fut complet au bout de quelques semaines, de quelques mois, tandis qu'il demandait autrefois des années ; son succès fut tel que, la crise passée, on demanda que ces écoles d'enseignement industriel, prompt et à bon marché, fussent érigées en établissements permanents.

Lorsque les individus sont libres et capables de changer de métier, les populations se débarrassent sans peine du lourd fardeau des ouvriers paresseux ou sans ouvrage, et la force de la communauté entière est appliquée à une active production. Je suis persuadé que c'est à cette liberté

que les Etats du nord de l'Amérique sont redevables de leur prodigieuse prospérité. Bien que récemment de grands troubles aient été provoqués à New-York et dans d'autres villes importantes de l'Union par les coalitions ouvrières, il n'en est pas moins vrai que, dans ces villes mêmes, et à la formation de ces coalitions les salaires se sont élevés très-haut; il en est de même dans les pays où, par suite de la dissémination des ouvriers, les coalitions sont impraticables. Dans ces Etats, en effet, l'individu se trouve dans des conditions exceptionnelles qui lui permettent de passer d'une occupation supérieure à une occupation inférieure ou inversement avec une facilité surprenante et qui fait l'étonnement de l'ancien monde. C'est là qu'on peut voir journellement un homme se faire médecin s'il ne réussit pas au barreau, ou devenir ingénieur pour peu que la mécanique soit de son goût. Le dernier Président des Etats-Unis avait commencé par être fendeur de bois, il devint ensuite fermier, puis avocat, puis *orateur de plate-forme*. Quant au Président actuel je ne sais tout ce qu'il a été. Les choses se passent de même dans l'ordre des occupations inférieures. Il faut remarquer que ces changements sont toujours accompagnés, pour celui qui les fait, d'une augmentation de salaire.

La facilité avec laquelle de pareils changements s'opèrent, sous le régime de la liberté individuelle s'est montrée surtout, en Amérique, par ces rapides passages de l'état de paix à l'état de guerre, et de celui-ci à l'autre par ce retour instantané de la vie militaire à la vie civile, surprenant phénomène qui a déconcerté les politiques de l'Europe et donnée un démenti à leurs prédictions. J'ai fait

Philosophie. — Morale. — Législation, droit public et jurisprudence. — Économie politique et statistique. — Histoire générale et philosophique. — Politique. Administration. Finances.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 9e livraison (septembre 1867).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Communications des Savants étrangers.

Documents divers.

---

lioration des logements des ouvriers, amélioration qui serait résultée à la fois de la bonne qualité des matériaux, de l'abaissement de leur prix, et d'une grande économie sur la main-d'œuvre.

Les salaires excessivement élevés que les ouvriers obtiennent quelquefois et pendant un certain temps, même sans le secours de la coalition, produisent, à mon avis, une profonde démoralisation. C'est la conséquence de toutes les fluctuations violentes, et par exemple celle des gains dans les loteries. Les salaires, en effet, atteignent quelquefois un chiffre tellement élevé qu'il serait impossible à l'ouvrier de les dépenser d'une manière régulière. Il est presque passé en proverbe que les salaires excessifs sont toujours accompagnés d'une ivrognerie démesurée. Dans mes rapports sur l'éducation, j'ai eu à enregistrer cette plainte fréquente que les ouvriers qui reçoivent les plus forts salaires sont ceux qui acquittent le moins régulièrement la rétribution scolaire de leurs enfants. — J'ai appris, en outre, que dans certaines villes, les mères déclinent pour leurs filles des alliances avec des ouvriers à haute paie. Elles préfèrent les marier à des hommes dont le salaire est modéré mais constant. Dans les environs de Manchester, il y avait un marchand qui refusait le crédit aux ouvriers qui gagnaient plus de 24 shillings par semaine; il avait remarqué que ceux-là ne payaient jamais.

Il y aurait encore à recueillir et à mettre en lumière bien des observations touchant la répartition des salaires. Elles fourniraient sur l'économie politique et sociale des enseignements précieux aussi bien pour les classes populaires que pour le public en général.

Relativement à l'élévation des salaires qui se produit en dehors de toute influence de coalition, certains ouvriers ont expérimenté dans quelques-unes de nos colonies (ils eussent pu faire la même expérience en Europe), que cette élévation était accompagnée d'une altération correspondante dans les conditions de la valeur et de l'échange. Interrogés à leur retour sur les motifs qui les avaient déterminés à quitter un pays où les salaires sont le double de ceux d'Angleterre, ces ouvriers ont répondu qu'en effet, lorsqu'ils avaient du travail, il leur était payé le double du prix ordinaire, mais que cela ne leur servait de rien, puisque pour un verre de bière ou pour toute autre marchandise, il leur fallait également payer le double du prix ordinaire; et qu'en outre, comme leurs patrons ne disposaient que de capitaux très-restreints, ils n'étaient pas constamment occupés.

Les ouvriers qui, sans être obligés de se conformer à aucun règlement de corporation, fixent le prix de leurs services, les bateliers, par exemple, qui ne travaillent qu'à raison de 2 shillings par heure, soit 20 shillings par journée, allèguent comme raison de leurs exigences excessives, qu'ils ne sont employés qu'une journée sur six; ils ne voient pas que ce chômage d'une journée a pour cause précisément l'exagération de leurs prétentions. Ce qu'ils ne voient pas, et ce que généralement ne voient pas les personnes qui n'ont qu'une position inférieure dans une grande industrie, c'est l'influence des prix sur la demande ou sur la consommation. Cette influence, en effet, pour être aperçue, demande une observation prolongée pendant des années et faite dans diverses conditions.

L'établissement de tarifs généraux, la fixation d'un maximum, peuvent avoir quelque utilité en ce qu'ils servent à éviter d'interminables débats, toutes les fois qu'il s'agit d'engager un ouvrier pour un temps plus ou moins long. Mais si ces tarifs sont accompagnés de la défense de travailler à des prix inférieurs, ils deviennent funestes, parce qu'alors ils mettent obstacle à l'exercice de la liberté individuelle.

Les unions ouvrières ont encore un autre avantage que les membres qui en font partie sont plus rapidement informés que s'ils étaient isolés les uns des autres, d'une hausse sur la valeur du travail, et par conséquent sur les salaires.

Les ouvriers des grandes manufactures n'ont généralement pas grand'peine à s'entendre avec leurs patrons, et leur accord a pour base la demande du travail, telle qu'elle est constatée par l'expérience. S'il arrive qu'ils ne s'entendent pas, il faut le plus souvent en chercher la cause dans le rapport des ouvriers avec d'autres fabricants de la même branche d'industrie que leur patron. Ce sont ces fabricants qui par l'intrigue et la corruption soulèvent ces obstacles dans le but d'arrêter les progrès d'un établissement rival.

Je ne trouve pas mauvais que quatre individus, par exemple, se concertent pour demander le même salaire; mais le mal, le mal évident est que ces quatre individus aient le droit d'en obliger un cinquième à ne vendre ses services qu'au prix et aux conditions qu'il leur a plu d'établir entre eux. La liberté individuelle devrait être protégée avec un zèle jaloux sur ce point, parce qu'elle constitue un droit sacré, parce que le plein exercice de ce droit, l'ex-

périence le prouve, sert mieux que toutes les contraintes, les intérêts des classes ouvrières et ceux de la société en général. Je crains bien que nous ayons fait une grande faute dans notre législation, en laissant sans protection le droit individuel de chacun.

Je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes sentiments en les jugeant d'après ce que je viens d'avancer. Mes sympathies sont largement acquises aux classes laborieuses. Je considère comme très-nécessaire la hausse des salaires et l'accroissement des revenus nets de ces classes. Cette nécessité me paraît grande, surtout pour les agriculteurs de l'Angleterre. Je désirerais que le prix de la main-d'œuvre pût être doublé par eux. Je n'en donnerai qu'une raison économique prise entre plusieurs. Une augmentation de salaire aurait pour conséquence obligée le progrès de l'agriculture ; elle conduirait à l'application aux travaux des champs, de procédés économiques et notamment des machines. L'exemple des Américains nous montre quel grand avantage il y aurait à le faire. L'expérience apprend que l'emploi des machines dans les travaux de l'agriculture, a partout été suivi d'une hausse de salaire, et de la nécessité de recourir aux ouvriers les plus honnêtes et les plus intelligents, ainsi que je l'ai établi ailleurs; mais je crois que pour arriver à ce résultat, il est indispensable que la liberté la plus grande soit laissée à l'individu, et que le peuple soit préparé à cette modification par une éducation spéciale. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai insisté sur le principe du *demi-temps d'école*. Il faudrait enseigner aux enfants à se servir de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux pour toute espèce de travaux. Il est suffisamment

prouvé, je pense, que l'étude des éléments du dessin (cette étude n'entraîne qu'une dépense d'une livre sterling par enfant) est très-précieuse, parce qu'elle prépare les mains aussi bien que les yeux à la pratique d'un métier quelconque. L'examen des produits envoyés à l'Exposition, prouvera, je pense, que la faculté de changer est la condition normale à laquelle doivent arriver les ouvriers à cause des modifications qui sont apportées journellement dans la fabrication des tissus, dans les modes, dans les constructions, etc., par l'effet du progrès.

On a coutume de reprocher aux capitalistes d'user tyranniquement de leur pouvoir dans la direction qu'ils donnent à l'industrie, et l'on oublie que les capitalistes sont eux-mêmes dans la dépendance du consommateur à cet égard. Le consommateur crèe la mode ou suit ses caprices dont il est impossible de prévoir les mouvements. La dernière fois que je passai à Sheffield, on m'apprit que la fabrication principale du jour, ce n'était pas celle des couteaux, mais bien de ces cercles d'acier dont on fait les crinolines. On en fabrique des quantités énormes, des tonneaux, cent tonnes par semaine. Voilà une mode qui a imposé aux pères de famille d'Angleterre et d'autres pays encore, une charge plus lourde qu'une taxe de guerre. — Cette mode est heureusement à son déclin, mais sa disparition sera suivie encore de la ruine d'un grand nombre d'ouvriers qui sont employés dans la fabrication de cet article, à moins qu'ils n'aient l'aptitude et la liberté de passer immédiatement à une autre industrie, et il en est ainsi pour toutes les industries dont le sort dépend de la mode.

Pour éviter des calamités aux ouvriers, il faudrait les

rendre aptes à changer de métier, et en même temps leur laisser la liberté d'en changer à leur gré. Nous avons fait une complète expérience de ce que j'avance à l'occasion de la crise de l'industrie cotonnière. Quoique la liberté existât de passer d'une branche à l'autre de cette industrie, le fardeau de cette longue misère fut rendu plus lourd encore par les défenses qui empêchaient les ouvriers d'abandonner cette industrie pour entrer dans une autre, et surtout par l'incapacité où ils se trouvaient de faire ce changement, funeste conséquence de leur éducation négligée !

Un autre grand exemple des bienfaits qu'on peut retirer du facile passage des ouvriers d'une industrie à une autre nous est fourni par la Belgique. Lorsque la fabrication des dentelles par les machines, remplaça la fabrication à la main, les innombrables ouvriers qui vivaient de ce cette industrie tombèrent dans une profonde misère. M. Charles Rogier, l'un des hommes d'État les plus distingués de la Belgique, porta un remède efficace à cette calamité, en rejetant les anciens règlements d'apprentissage et en établissant des écoles pour l'enseignement de nouvelles occupations. Cet enseignement fut complet au bout de quelques semaines, de quelques mois, tandis qu'il demandait autrefois des années ; son succès fut tel que, la crise passée, on demanda que ces écoles d'enseignement industriel, prompt et à bon marché, fussent érigées en établissements permanents.

Lorsque les individus sont libres et capables de changer de métier, les populations se débarrassent sans peine du lourd fardeau des ouvriers paresseux ou sans ouvrage, et la force de la communauté entière est appliquée à une active production. Je suis persuadé que c'est à cette liberté

que les Etats du nord de l'Amérique sont redevables de leur prodigieuse prospérité. Bien que récemment de grands troubles aient été provoqués à New-York et dans d'autres villes importantes de l'Union par les coalitions ouvrières, il n'en est pas moins vrai que, dans ces villes mêmes, et à la formation de ces coalitions les salaires se sont élevés très-haut; il en est de même dans les pays où, par suite de la dissémination des ouvriers, les coalitions sont impraticables. Dans ces Etats, en effet, l'individu se trouve dans des conditions exceptionnelles qui lui permettent de passer d'une occupation supérieure à une occupation inférieure ou inversement avec une facilité surprenante et qui fait l'étonnement de l'ancien monde. C'est là qu'on peut voir journellement un homme se faire médecin s'il ne réussit pas au barreau, ou devenir ingénieur pour peu que la mécanique soit de son goût. Le dernier Président des Etats-Unis avait commencé par être fendeur de bois, il devint ensuite fermier, puis avocat, puis *orateur de plate-forme*. Quant au Président actuel je ne sais tout ce qu'il a été. Les choses se passent de même dans l'ordre des occupations inférieures. Il faut remarquer que ces changements sont toujours accompagnés, pour celui qui les fait, d'une augmentation de salaire.

La facilité avec laquelle de pareils changements s'opèrent, sous le régime de la liberté individuelle s'est montrée surtout, en Amérique, par ces rapides passages de l'état de paix à l'état de guerre, et de celui-ci à l'autre par ce retour instantané de la vie militaire à la vie civile, surprenant phénomène qui a déconcerté les politiques de l'Europe et donnée un démenti à leurs prédictions. J'ai fait

moi-même, pendant mon administration de l'assistance publique, l'expérience de ce qu'on peut attendre de la liberté individuelle, en licenciant toute une armée de pauvres.

En Amérique, tous les Américains-nés sont rentrés dans l'industrie productive. Il est donc avéré que la liberté complète de l'individu est nécessaire au progrès des Etats.

Je me propose maintenant de montrer à l'Académie un exemple remarquable de progrès, accompli dans une industrie sur laquelle les coalitions n'ont exercé que très-peu d'influence. Je veux parler de l'industrie cotonnière, dans laquelle toutefois le travail des ouvriers a été remplacé par celui des machines, et cela à la suite d'une coalition. Il est souvent arrivé, en effet, que les coalitions ont provoqué la création de machines destinées à supprimer ou à réduire la main-d'œuvre. L'invention du *métier à filer automoteur* a été faite précisément dans de semblables circonstances.

Mais, en général, et pour revenir à mon sujet, les plus grandes améliorations ont été provoquées, dans l'industrie cotonnière, par la baisse de la demande et des prix, et par la nécessité de réduire les frais de production en réalisant une économie sur la main-d'œuvre. Il se fait en ce moment une amélioration très-importante que nos fabriques adoptent rapidement, et qui est rendue nécessaire par le haut prix que le manque de bras donne à la main-d'œuvre. Cette amélioration consiste à placer sous la direction d'un ouvrier deux fois autant de machines qu'il était d'usage de lui en confier. Cette innovation rend nécessaire la construction de salles plus hautes, mieux éclairées, mieux aérées, ainsi

que le concours d'ouvriers plus intelligents et par conséquent mieux rémunérés. Mais si l'on y réfléchit, on reconnaîtra que malgré toutes ses dépenses, le prix de vente sera réduit.

On a soutenu pendant longtemps et l'on soutient quelquefois encore (ce qui donne une idée singulière de l'état actuel de l'instruction) que la conséquence de tous ces progrès a été la réduction des salaires. Cette conclusion est juste si l'on n'entend parler de quelques branches spéciales de l'industrie cotonnière et notamment de la fabrication, par les métiers ordinaires, des tissus de haut prix destinés à l'usage de peu de personnes; mais d'une manière générale elle est fausse.

Au commencement de ce siècle le filage d'une livre de brins de coton de *shirting*, n° 40, était payé 1 shilling. En 1830 il ne valait plus que 7 pence 1/2; aujourd'hui une livre du même fil que les Hindous avec leurs quenouilles ne peuvent produire à moins de 3 shillings — est fabriquée par les machines pour le prix de 3 pence, intérêt du capital, usure des machines et salaire des ouvriers compris.

D'autre part, au commencement de ce siècle, le salaire des ouvriers dans la filature de coton ne dépassait pas 4 shillings 6 pence par semaine et par tête, tandis qu'aujourd'hui il s'est élevé à 10 shillings par tête et même à 11 lorsque le travail est abondant. En moyenne, le mari, la femme et l'enfant gagnent 30 shillings, et lorsque la famille se compose de 4 personnes le salaire total de la semaine s'élève quelquefois jusqu'à 40 shillings qui se répartissent de la manière suivante : pour le mari 18 sh.,

pour la femme 10, pour l'enfant 7, et pour la fille 5 sh. Les changements dans le taux des salaires se sont donc faits en définitive, et malgré quelques variations intermédiaires, dans le sens de l'augmentation.

Celui qui voudrait traiter cette question dans une conférence publique, devrait se placer en quelque endroit de l'Exposition universelle, s'entourer des machines qui y sont exposées, y joindre les métiers dont l'invention remonte à quelque mille ans, et dans ce milieu il lui serait aisé de faire voir que les progrès accomplis au point de vue économique ont été enfantés par les progrès de la mécanique et que tous les efforts tant des patrons que des ouvriers, sous quelque forme qu'ils se soient produits, coalitions, grèves, lois, règlements, ont été impuissants à les enrayer.

L'exposé qui va suivre serait digne d'être proposé par une Académie comme sujet de poème épique si l'on pouvait espérer de rencontrer quelque poète capable de mettre en vers des données statistiques.

Mais à défaut d'un poète, le lecteur dont jai parlé plus haut, dira, dans une conférence publique, qu'au fond de l'Inde, à Calcutta, la femme hindoue file sur sa quenouille le coton récolté à ses pieds; qu'elle vend ce fil 3 pence lorsqu'il atteint la longueur d'un mille anglais; qu'elle se fait payer 3 shillings pour une livre du fil nommé *the forty* dont la longueur est de 19 milles. Il dira encore que dans ces mêmes contrées le pauvre tisserand hindou est nomade, qu'il étend sous un arbre, pour lequel il ne paie ni loyer ni impôt, en rase campagne, son métier plus primitif que ceux dont la figure est tracée sur les pyramides. Sur ce métier il met en œuvre le fil sorti des mains

des femmes et en fait un tissu qui lui rapportera à peine une poignée de riz par jour.

Notre lecteur parlera ensuite de l'Européen. Celui-ci achète dans l'Indre le coton brut ; il le transporte à grands frais jusqu'à la mer. Là, il le charge sur un navire qui, quelquefois, a coûté plus de 20,000 livres sterling ; il lui fait faire la moitié du tour du monde, jusqu'à quelque port où la force de la vapeur l'emporte et le dépose enfin dans la fabrique. Cette fabrique, dont les machines ont été enfantées par le génie des Watt, des Arkwright, des Crompton et de bien d'autres, représente souvent un capital de plus de 100,000 livres sterling ; la force qui s'y déploie surpasse celle de 3,500 hommes ; elle met en mouvement 150,000 fuseaux et produit par minute un fil de 500 milles de longueur. — Ce fil à la fin du jour ferait douze fois le tour du monde. Auprès des machines veillent pour les alimenter ou les diriger plus de mille ouvriers, hommes, femmes, enfants, dont le salaire surpasse dix fois celui de la misérable fileuse hindoue. Aussitôt filé, le coton passe, pour être tissé, sous un vaste hangar dont la construction a coûté 80,000 livres sterling. Là se trouvent mille métiers mécaniques dirigés par des ouvriers au salaire de 2 shillings 6 pence par jour. Le tissu sort de cet atelier et le plus souvent il passe dans un autre établissement pour y recevoir l'ornement des couleurs créées par le génie des chimistes ; puis enfin, il est renvoyé dans l'Inde, et y est vendu à plus bas prix que le tissu fabriqué avec la même matière première par la fileuse et le tisserand Hindous. Ceux-ci ne peuvent soutenir la concurrence ; ils n'ont pourtant ni loyer, ni taxes, ni impôts à payer, et le

strict nécessaire est tout ce qu'ils demandent pour vivre. Le progrès, dans l'industrie cotonnière a marché de pair avec la réduction progressive des frais par pièces. Voici deux faits qui le prouvent. Il y a peu de temps vivaient encore des personnes qui avaient autrefois rencontré dans la ville de Bury un pauvre enfant, pieds nus et vendant du lait par les rues. Cet enfant se fit plus tard ouvrier imprimeur sur coton ; il devint ensuite grand fabricant travaillant avec des machines, puis membre du Parlement et baronnet. Maître d'une fortune princière, il fut le père d'un premier ministre et le fondateur d'une famille d'hommes d'Etat.

D'autre part on m'a montré récemment à Manchester des étoffes de coton imprimées, identiques comme matière et comme dessin à celles qui sortaient autrefois des ateliers de feu Robert Peel. Ces étoffes allaient être envoyées dans l'Inde pour y être vendues, étoffe et impression comprises, à un prix égal à la moitié de celui que Robert Peel faisait payer l'impression seule !

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le succès, dans l'Inde, des produits fabriqués en Europe se borne aux cotonnades inférieures. Une dame, la femme d'un grand fabricant de coton, se rendit un jour chez Robert Peel pour lui exprimer son admiration au sujet d'une pièce de mousseline de l'Inde qu'elle venait d'acheter dans la ville. Elle défia ensuite Robert Peel de jamais arriver à une si grande perfection. Robert Peel examina la pièce d'étoffe et reconnut qu'elle sortait de sa propre fabrique, près de Manchester, qu'elle y avait été faite pour être expédiée exclusivement dans l'Inde, qu'elle avait été vendue en effet dans l'Inde, et que là, les Hindous l'avaient revendue à l'An-

gleterre comme un rare produit de leur propre industrie.

A Manchester on fait des étoffes surnommées de « l'air tissé » qui surpassent en légèreté et en transparence les étoffes représentées sur les murs de Pompéï, et celles dont les princes indiens ornent les femmes de leurs harems. L'industrie de Mossul est surpassée par l'industrie européenne. A l'Exposition internationale on montrait un fil sorti des fabriques de MM. Hodworth qui avait 320 milles de long et ne pesait qu'une livre. En 1860, la Grande-Bretagne a exporté dans l'Inde 240 millions de livres de coton filé ou tissé, c'est-à-dire de quoi habiller toute la population de cette immence contrée. Mais sous l'influence du développement de l'industrie européenne, les salaires s'élèvent aussi dans l'Inde, dont les habitants devraient s'adonner à la culture du coton, de l'indigo et du thé, plutôt que de chercher à faire concurrence aux machines.

Il reste encore bien des progrès à faire; mais il ne s'accompliront dans un avenir prochain que si la liberté individuelle ne rencontre plus l'obstacle des règlements, des coalitions et des grèves. Ces progrès résideront toujours dans une diminution du prix des objets manufacturés et dans une augmentation correspondante des salaires. Mais si, comme aujourd'hui, la liberté continue d'être entravée par des règlements, je prédis aux classes ouvrières que pour trois pas en avant elles en feront deux en arrière. C'est ce qui arrive partout où le système de la protection est en honneur.

CONCLUSIONS.

Les conclusions que je tire des observations précédentes, sont celles-ci :

Les règlements des coalitions professionnelles, aussi bien que ceux des coalitions ouvrières, dont l'objet est de fixer arbitrairement le prix des services et du travail, sans tenir compte de la demande et du cours naturel du marché, ces règlements dis-je, sont violés plus souvent et plus radicalement qu'on ne suppose. De sorte, que d'une part, le but qu'on voulait atteindre à l'aide du règlement est manqué, et d'autre part la moralité publique est troublée par les subterfuges et les détours inventés pour violer le règlement.

Lorsque les prix fixés par les coalitions ouvrières ne sont pas en rapport avec la demande de travail, un grand nombre d'ouvriers inoccupés vivent aux dépens de ceux qui travaillent, ce qui équivaut à une réduction du salaire de ces derniers. Quant aux premiers, ils sont démoralisés par cet état d'oisiveté et de dépendance dans lequel ils vivent, puisqu'ils ne tirent pas du travail leurs moyens d'existence.

Les salaires peuvent s'élever aux plus extrêmes limites, lorsque la liberté individuelle est complète. Il n'est donc pas besoin pour obtenir ce résultat de recourir à la coalition. Et quel que soit le but que l'on poursuive, son propre intérêt ou la charité, l'assurance mutuelle en cas de crise ou le bien-être social, dans tous ces cas et dans bien

d'autres, la coalition, je l'ai vu fréquemment, n'est qu'un médiocre moyen de succès.

Les coalitions dont les règlements ont pour objet de limiter le nombre des travailleurs dans telle ou telle industrie, sans tenir compte de la demande de travail; celles qui imposent un long apprentissage égal en durée pour tous, sans tenir compte des différences naturelles de capacité; les coalitions enfin qui apportent un obstacle quelconque à l'exercice de la liberté individuelle, ont pour effet définitif de mettre à la charge des corps de métiers qu'elles prétendent protéger, et de toutes les classes ouvrières en général, le lourd fardeau des bras inoccupés.

Enfin, les peuples et les classes diverses dont ils sont formés ne peuvent arriver au plus grand progrès, au plus grand développement de leurs forces productives que si la liberté individuelle est affranchie de toute restriction, de toute protection.

CHADWICK.

PRINCIPES DE LA SCIENCE POLITIQUE.

DEUXIEME MÉMOIRE (1).

DE LA MONARCHIE.

La *monarchie* dont nous allons parler ici est pour nous le gouvernement dans lequel la volonté d'un souverain, investi d'un pouvoir, au moins viager, est prépondérante.

Définir ainsi la monarchie, c'est exclure ces monarchies fortement mélangées d'aristocratie ou de démocratie dans lesquelles les volontés des représentants du pays exercent une grande part de l'empire. C'est annoncer que nous voulons traiter d'abord du principe monarchique fonctionnant isolément et en quelque sorte à l'état pur, avant de nous occuper ailleurs, de ce principe mitigé par des combinaisons dont nous aurons à apprécier les conditions et les résultats.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, antérieurement, la monarchie a généralement abouti à la forme de l'hérédité. C'est l'hérédité qui constitue tout à la fois et son rayonnement complet et la plus puissante compensation de ses inconvénients.

La définition que nous venons de donner de la monarchie met immédiatement sur la voie de bien comprendre les avantages et les dangers d'une forme de gouvernement dans laquelle le sort de la nation est lié aux divers mobiles qui déterminent une volonté individuelle.

Lorsque le naturel et l'éducation du souverain sont heureux,

(1) V. plus haut, p. 99

lorsque son esprit est juste et sa vertu ferme, lorsqu'il échappe aux piéges dont sa grandeur est entourée, et qu'il est de cette première classe d'hommes, dont parle Machiavel, comprenant par eux-mêmes, ou même quelquefois de cette seconde classe qui, suivant les expressions du politique italien, comprennent ce qui leur est montré (1), il a de grandes chances de conduire à bien les affaires de son pays, et d'entourer son pouvoir de considération et de confiance.

Le souverain pourra alors réaliser l'idéal de La Bruyère, lorsqu'il a dit : « Nommer un roi *père du peuple* est moins faire son éloge que l'appeler par son nom ou faire sa définition. » Le souverain s'appellera, suivant les temps, Trajan, Marc-Aurèle, saint Louis, et si de pareils gouvernements ne peuvent toujours grandir sûrement l'humanité qui leur obéit, ils assurent son bien-être et grandissent aussi l'homme qui les personnifie, et qui a pu transporter un instant sur le trône un reflet de la bonté ou de la sagesse divine.

Si au contraire l'intelligence du souverain est défectueuse, s'il succombe aux piéges tendus par la flatterie, le charlatanisme et le faux mérite, s'il cède à l'esprit de faste ou de conquête, ou même à cette envie qu'un des écrivains de l'antiquité prêtait au despotisme oriental, et qu'on a quelquefois signalée dans les cours modernes (2), l'utilité de son pouvoir décroîtra en raison de la difficulté des questions qu'il aura

(1) Ch. XXII du *Livre du Prince*.

(2) Sudre, p. 221, *De la Souveraineté*. — Rappelons le mot de Tacite sur Tibère : « *Neque eminentes virtutes sectabatur.... ex optimis periculum sibi.* »

Saint-Simon ne nous a-t-il pas signalé, sous l'ancienne royauté, le goût d'abaisser tout et les grâces spéciales de l'obscurité et du néant aux yeux du maître ? » Montalembert, *Correspondant* du 25 mai 1865.

à résoudre, et du degré d'intelligence des sujets qui seront appelés à subir son gouvernement et à le juger.

Je ne veux pas parler des cas où la perversité du souverain serait déclarée, et où son caractère moral ne lui permettrait pas dès lors d'avoir de bons ministres, suivant la remarque de Sidney, dont le livre, pour le dire en passant, n'a pas valu le martyre. Dans ces cas la monarchie mettant le pays en péril serait aussi elle-même en danger et appellerait de violents remèdes (1).

En un mot, l'expression suprême du gouvernement monarchique pur étant la personnification du peuple dans le souverain, toutes les qualités et les faiblesses de ce dernier ont leur contre-coup dans la destinée de la nation (2) et souvent aussi dans celle de la forme politique à laquelle ses destinées sont confiées.

Il y a d'ailleurs dans le seul fait de la marche de la civilisation, de ses progrès, de la complication croissante des questions gouvernementales, un élément difficile à concilier avec le maintien de la monarchie absolue, comme personnification complète, et comme résumé des affaires et de la civilisation d'un grand pays.

En présence du gouvernement de Philippe IV en Espagne, un espagnol contemporain écrivait : « Il faut aujourd'hui plus de savoir pour faire un sage qu'autrefois pour en faire sept, et il est plus difficile de traiter avec un seul homme qu'autrefois avec une nation entière (3). » Que dirait aujour-

(1) La réaction qui suivit la mort de Charles XII en Suède y fit succéder à la monarchie la plus absolue la monarchie la plus limitée.

(2) Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre,
a dit spirituellement le poète.

(3) Oraculo Manual y Arte de Prudencia, max. 1re.

d'hui cet écrivain transporté au milieu de nos intérêts gouvernementaux si variés et si développés, alors que les problèmes du droit, de l'économie politique, et d'une science législative et administrative étendue sont venus se mêler dans le Gouvernement à ceux de la diplomatie, de la guerre, et de toutes les autres branches anciennes de l'art de régner?

On peut comprendre dans les gouvernements simples de certains Etats des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qu'un pays grandisse pour ainsi dire suivant la taille d'un souverain qui s'appelle Louis XIV, Pierre-le-Grand, Frédéric II, ou d'un ministre comme Richelieu. On a remarqué encore, au commencement de notre siècle l'impulsion merveilleuse donnée par Napoléon Ier à l'administration française. Un homme ne peut plus aujourd'hui dominer au même degré l'ensemble des affaires, et tout pays romprait par divers côtés ce lit de Procuste, si l'on essayait de l'y enfermer. Le génie seul pourrait prolonger l'illusion quelques instants. Richelieu parlait déjà de son temps avec une sorte d'effroi de tout ce qui était renfermé dans quelques pieds du cabinet d'un souverain. Comment établir aujourd'hui plus aisément quelque proportion intelligible et complètement rassurante entre le vaste monde des affaires politiques et quelques décimètres cubes du cerveau même puissant d'un mortel couronné?

La responsabilité morale extrême qui dérive de la concentration du pouvoir dans les Monarchies rend en quelque sorte sacrées les avenues de la conscience du souverain. Ce devrait être une obligation stricte de n'y laisser pénétrer que la vérité. La flatterie en est cependant le presque inévitable satellite, avec des formes diverses suivant le caractère des peuples. Il y a des observateurs qui ont prétendu que certaines nations

étaient plus que d'autres prédisposées à cet art redoutable des cours (1).

Une fois cette atmosphère corrompue de la vérité de convention ou de l'erreur complaisante formée autour d'un trône, la vérité pure n'a de chances de succès que celles qui lui sont réservées par la nature intellectuelle du souverain.

Pour peu qu'il fût présompteux, il serait assuré de ne plus trouver un seul flambeau autour de lui, mais plutôt, dans tous les hommes qui l'approcheraient des miroirs de ses propres idées. Ce serait un danger relatif de penser autrement que lui, mais surtout d'exprimer sa pensée avec quelque liberté, quelque force, quelque succès.

Escusar las victorias del padron, éviter de vaincre son maître, telle était une des principales maximes de la sagesse de cour espagnole, et Fontenelle s'y rapportait sans doute lorsqu'il disait : « Si j'avais la main pleine de vérités, ce que je croirais avoir de mieux à faire serait de la tenir fermée (2). »

Si vous constatez dans un règne une faute caractérisée, cherchez bien et vous trouverez souvent qu'elle a eu l'adhésion d'adulations éclatantes et peut-être profitables à leurs auteurs.

(1) D'après Châteaubriand, *le Français est né courtisan,* et suivant P.-L. Courrier, *l'Anglais navigue, l'Arabe pille, le Grec se bat pour la liberté, le Français fait la révérence.*

(2) Il faut préférer à cette formule espagnole, la 7e du *Manuel,* l'autre maxime 210 donnée aussi dans le livre de Gracian et ainsi conçue, sans que je cherche à améliorer, ce qui serait possible, la traduction d'Amelot de la Houssaye.

« Savoir jouer de la vérité. Elle est dangereuse mais pourtant l'homme de bien ne peut pas laisser de la dire et c'est là qu'il est besoin d'artifice. Les habiles médecins de l'âme ont essayé tous les moyens de l'adoucir ; car lorsqu'elle touche au vif, c'est la

Mais je n'ai garde de trop appuyer sur les dangers de l'entourage le plus habituel des souverains, et je renvoie le lecteur aux nobles doléances de cet empereur romain qui a donné au monde la consolation de voir la vraie philosophie assise quelque temps sur le trône des Césars (1).

Des cours aux ministres dans le système des monarchies absolues il n'y a qu'un pas. Quelquefois le véritable criterium de cette forme de gouvernement est moins la personne du souverain que celle de l'homme qui gouverne en son nom, avec des circonstances peut être plus redoutables.

Le souverain est élevé dans une sphère qui le détache de certaines passions. Le ministre peut subir toutes celles de l'homme privé.

Soit qu'il s'agisse d'un vizir barbare ou d'un premier ministre civilisé, rien n'est plus commode pour le souverain

quintescence de l'amertume. La discrétion développe là toute son adresse ; avec une même vérité elle flatte l'un et assomme l'autre. Il faut parler à ceux qui sont présents sous les revues des absents et des morts. A un bon entendeur il ne lui faut qu'un signe, et quand cela ne suffit pas, le meilleur expédient est de se taire : *Quando nada bastare, entra el caso de enmudecer*. Les princes ne se guérissent pas avec des remèdes amers ; il est de la prudence de leur dorer la pilule. »

(1) Je rappelle ici quelques-unes des pensées de Marc-Aurèle ; ch. VIII, on lit :

« Si tu avais en même temps une marâtre et une mère, tu te contenterais d'honorer l'une et tu te tiendrais toujours auprès de l'autre. Ta marâtre c'est la cour, et ta mère c'est la philosophie. Tiens-toi donc toujours auprès de celle-ci, repose dans son sein. Elle te rendra supportable à la cour, et te fera trouver la cour supportable. »

Et ch. XXVII. « Prends garde de te croire supérieur à la loi comme les mauvais empereurs. »

absolu que l'intermédiaire d'un agent principal de ses commandements. Il y a cependant à cette règle des exceptions fréquentes.

Philippe II aimait, dit-on, à conserver dans son conseil comme des partis divers. Louis XIV, Napoléon Ier, Frédéric II tenaient leurs premiers agents sous une dépendance sévère. Le premier de ces monarques se laissait dire par Boileau qu'il n'avait point de ministres (1), et à un personnage appelé à l'administration de la justice, qui s'excusait sur l'imperfection de ses connaissances, Frédéric répondit, à ce qu'on assure : « Sais-tu obéir, cela suffit. »

Mais les souverains qu'anime une défiance laborieuse et inquiète ou une présomption impérieuse aux degrés qu'on a observés chez les princes que je viens de nommer, sont assez rares. Il y a eu des monarques absolus réduits, aux risques de leurs sujets et aux leurs propres, à être les instruments de ceux qu'ils considéraient probablement comme les commis de leur toute puissance.

Sous Louis XIV lui-même, il n'est pas sûr que le dévouement direct à ce maître impérieux ait été aussi utile aux ambitieux que la déférence envers ses ministres. On sait le mot du comte de Coligny souvent répété dans les Mémoires rédigés pour sa famille (2) : « Je commencerai, mes parents et enfants, à vous donner pour première maxime de ne jamais servir que le roi, et pourtant de ne vous attacher jamais au roi... mais à ses ministres. »

(1) Jeune et vaillant héros dont la haute sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse,
Et qui seul *sans ministre*, à l'exemple des dieux,
Soutiens tout par toi-même et vois tout par tes yeux....
Discours au Roi.

(2) V. l'édition qu'a donnée de ces Mémoires la Société de l'histoire de France.

Lorsque les fonctionnaires sont ainsi placés entre leur intérêt et l'obligation de renoncer à une certaine partie de leur dignité en servant les serviteurs, peut-être parfois en flattant les flatteurs de leurs souverains, il est difficile que l'élévation des mœurs politiques n'en ressente pas parmi eux quelque atteinte.

Cependant, malgré ces inconvénients sérieux et fréquents de la forme monarchique, qui résultent des diverses circonstances que nous venons d'indiquer, ce gouvernement, image du commandement militaire primitif, a des racines très-puissantes et difficiles à arracher des pays dans lesquels il a été implanté surtout dans l'origine (1).

La monarchie crée autour d'elle un ensemble de faits brillants auxquels les peuples s'habituent, et qui deviennent les cadres presque inséparables du pouvoir dans les pays qui y sont accoutumés.

Des châteaux somptueux, des domaines vastes et opulents, les représentations d'une cour élégante deviennent comme les ornements naturels d'une constitution monarchique. Les peuples qui en ont accepté le prestige y renoncent difficilement, et conçoivent avec peine le pouvoir souverain sous une autre forme. Ils s'habituent à se laisser gouverner, et si cet abandon ne doit pas leur être conseillé, qui sait si la douceur de la vie et le culte des arts n'ont jamais profité, surtout chez des populations peu actives, de la concentration de la vie politique dans une sphère spéciale et restreinte ? Si d'ailleurs les peuples habitués à ce système ressentent trop vivement à un moment donné certains inconvénients de la monarchie,

(1) « Il n'est pas douteux, a dit M. Baudrillart, que la royauté ne plonge ses racines dans le passé du genre humain plus avant que mille autres formes de gouvernement. » *Dictionnaire de la politique*, au mot *monarchie*.

s'ils se dégoûtent du caractère ou de l'esprit de leur souverain, ils s'abandonnent plutôt à des révolutions sans but déterminé ou tendant au changement de la personne du monarque, ou apposant à son pouvoir certains freins, qu'à la recherche nettement décidée et réfléchie d'une forme de gouvernement différente.

La monarchie a été dans sa splendeur tellement disproportionnée à toutes les existences dont elle est environnée qu'il paraît difficile, surtout dans le voisinage de pays encore soumis à son majestueux prestige, de mettre à sa place l'influence d'un simple citoyen (1).

Mais des causes encore plus profondes peut-être s'opposent à un pareil changement et ont constitué le point de départ des habitudes dont nous venons de retracer la puissance.

Il faut à chaque État un représentant de son unité, surtout dans cette vie de luttes qui a rempli presque tout le passé de l'existence des peuples. La monarchie, nous l'avons dit, est le commandement militaire, c'est-à-dire le commandement le plus énergique, pour ainsi dire en permanence.

Mettre en discussion la constitution du principe d'unité sociale, ne serait-ce pas souvent mettre la société elle-même

(1) Des faits extérieurs, des palais démesurés aux besoins d'un gouvernement plus simple, des insignes royaux vénérés sont comme des témoins protecteurs des souvenirs monarchiques dans quelques États. Le dictateur Kossuth, n'osant ni ceindre sur sa tête ni détruire la couronne de saint Etienne, la fit enterrer au moment de sa fuite dans un lieu caché sur les confins de la Hongrie. Le gouvernement autrichien n'est parvenu qu'au bout de plusieurs années à la retrouver. Cette couronne a été exhibée au couronnement de l'empereur François-Joseph comme étant toujours en Hongrie l'objet d'une vénération particulière. Elle y est qualifiée de *sacra, angelica, apostolica*. V. *Moniteur* du 13 juin 1867.

en péril ? Une nation renferme parfois des populations de races différentes, de croyances diverses, et dont les intérêts matériels ou moraux peuvent être opposés. Il arrive surtout dans les temps modernes que des classes sociales différentes représentent des doctrines et des intérêts politiques très-distincts. Ici, la conservation, la propriété, le respect du passé ; là, l'esprit d'innovation, l'existence purement personnelle, l'avide recherche du progrès.

Quel est dans ces intérêts divers celui qui prédominera dans les chances incertaines et mystérieuses de l'élection ? Devant une si redoutable question, les nations habituées à la stabilité monarchique tremblent, et elles raffermissent avec un empressement craintif l'édifice politique, ébranlé même par des révolutions récentes et redoublées.

« Plus les éléments entrés dans la formation d'un État tendent à se désunir, a dit M. H. Passy (1), plus l'autorité centrale a besoin de force et d'action pour en maintenir l'assemblage, et plus s'accroît la mesure de puissance souveraine qui devient son partage. »

Mais plus aussi, ajouterons-nous, cette puissance est grande, plus sa transmission par voie d'élection soulève d'inquiétudes et d'impossibilités. C'est ce que le marquis d'Argenson a exprimé en disant : « Le droit successif des couronnes n'est qu'une méthode adoptée universellement pour éviter les horribles inconvénients du droit d'élection (2). »

Dans le passé, ces inconvénients, ainsi qualifiés *horribles*, étaient même des impossibilités matérielles pour des populations mal assemblées, communiquant peu entre elles, et au

(1) *Mémoire sur la diversité des formes de gouvernement*, — *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. XXXIII, p. 17.

(2) *Considérations sur le gouvernement*, p. 108.

milieu desquelles la division du pouvoir et de la propriété n'était pas intervenue pour créer à la longue des concurrences possibles à la direction des affaires publiques. De là cet aphorisme grave, sur lequel tant de publicistes, et de nos jours encore l'auteur que nous venons de citer, se sont trouvés d'accord, aphorisme dont nous avons déjà plus haut montré l'autorité, sous certaines restrictions, c'est-à-dire que la propriété naturelle des grands États est d'être soumis au pouvoir d'un seul : « Il a suffi, dit M. Passy (1), de la réunion des couronnes de la Castille et d'Aragon sur la même tête pour conduire l'Espagne au régime de la monarchie absolue. »

Appuyée sur l'influence des idées et sur les circonstances extérieures, que nous venons d'indiquer, la monarchie disparaît difficilement des pays dans lesquels elle a été implantée. Mais il est vrai d'ajouter que si elle est introduite sur un sol imprégné de vestiges républicains, dans un peuple aux sentiments envieux ou fiers en garde contre le prestige d'une souveraineté individuelle, la monarchie ne s'y implante pas moins péniblement.

Examinez l'histoire de l'Empire romain. La constitution de cet empire puisa dans les souvenirs de la république des éléments de contradiction qui l'empêchèrent d'acquérir jamais une forme monarchique régulière.

Le pouvoir impérial des Césars ne fut que le cumul des diverses charges républicaines.

L'imperator des soldats recevait les charges de censeur et de tribun du peuple (2) qu'il conservait d'une manière per-

(1) *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. XXXIII, p. 368.

(2) *Uber die fur die Menscheit glücklichste Epoche.* Hambourg, 1800, par Hegewisch.

manente, et il ne dédaignait pas d'y joindre de temps en temps celle de consul qui restait en théorie, quoique parfois avilie (1), la première charge de l'État, tandis que celle d'*Imperator* n'était en droit que la seconde.

Ajoutons, il est vrai, que l'empereur romain était aussi pontife et juge suprême.

Dans les commencements de l'empire, il connaissait en appel des décisions du Sénat lui-même, et s'entourait en pareil cas d'assesseurs pris parmi les jurisconsultes les plus distingués au nombre desquels certains empereurs tels que Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, avaient du reste le droit d'être comptés (2).

Au milieu toutefois de ce cumul étendu des charges de la République, le souvenir de l'ancienne forme de l'État, souvenir attesté par l'esprit des historiens et des satyristes du temps, restait assez vivace pour paralyser l'établissement d'une dynastie véritable. Si quelques écrivains considèrent la dignité d'*imperator* comme ayant été héréditaire, ils ne l'admettent point pareillement des charges importantes qui complétaient les pouvoirs des Césars (3).

De pareilles circonstances imposaient naturellement aux empereurs l'obligation de compter avec les mœurs républicaines, avec l'armée et aussi avec le Sénat qui restait investi en droit de la puissance législative.

Les bons empereurs se montraient en général les plus respectueux de ces freins naturels de leur pouvoir : ils conservaient à leur autorité sa physionomie légale de magistra-

(1) Caligula déclarait vouloir élever son cheval *Incitatus* à la dignité de consul.

(2) Hegewisch, p. 54.

(3) *Ibid.*, cf., p. 10 et 142

ture républicaine et accordèrent souvent des garanties au Sénat (1) que tout au contraire les empereurs pervers décimaient et asservissaient par des proscriptions (2).

Trajan, succédant à Nerva, ne se rendit à Rome qu'une année après la mort de son prédécesseur. Il y fit son entrée sans pompe et presque inaperçu. Son palais était ouvert, à toute heure, à quiconque voulait l'entretenir. Souvent l'hôte des citoyens, il assistait au Sénat pour l'élection au consulat et embrassait comme un collègue le consul élu par cette assemblée

Antonin et Marc-Aurèle se rendaient aussi fréquemment aux réunions du Sénat sous la présidence d'un consul. Ils n'en sortaient qu'après la séance levée, quand le consul avait prononcé à cet effet la formule du temps : « *Nihil vos moramur, patres conscripti* (3). »

Un érudit allemand, à qui nous avons emprunté plusieurs des traits que nous venons de rappeler, a comparé cette constitution demi-républicaine de l'empire romain à ce qu'était en Hollande, avant 1793, la constitution stathoudérale (4). L'origine des situations n'était pas du reste exempte d'analogie. Dans les deux cas c'était une monarchie prenant lentement racine sur un sol républicain.

Aux limitations légales résultant du pouvoir du Sénat, à l'influence des mœurs imprégnées de souvenirs de la constitution ancienne, s'ajoutaient dans l'empire romain les

(1) Hegewisch. p. 25 et 96, et *passim.* — Filon, *Histoire du Sénat*, p. 79.

(2) V. cependant, sur les *égards de Tibère pour le Sénat*, Filon, dans l'opuscule déjà cité, et Léo Joubert dans la *Revue Contemporaine* du 31 octobre 1862, p. 643

(3) Hegewisch, p. 122.

(4) *Ibid.*, p. 142.

tristes influences de ce qu'on pourrait appeler la démagogie militaire.

Les premiers temps de l'empire romain en avaient déjà subi la pression. Claude, Néron, Othon, Vitellius, furent proclamés par les prétoriens. Le sage Nerva ne dut son élévation qu'au meurtre de Domitien, et ne put empêcher la réaction violente contre les auteurs d'un acte dont il avait approuvé l'exécution et recueilli le profit.

A partir de Septime-Sévère, le despotisme prétorien fut fondé, avec l'anarchie militaire pour corollaire. Dans les 120 années qui ont séparé le règne de Marc-Aurèle de celui de Constantin, 30 Césars montèrent sur le trône, et sur ce nombre 20 y parvinrent par des révolutions violentes et des séditions prétoriennes, 16 périrent assassinés. La dictature renaissait sans cesse de ses propres cendres pour conserver l'unité d'un gouvernement appliqué à 120 millions d'hommes différents de races et de traditions (1). Le Sénat, après avoir ressaisi par instants une ombre de considération et de pouvoir, ne fut plus enfin qu'un conseil municipal sans influence politique (2).

De même que les nécessités de la défense nationale, le commandement des grandes armées, l'ascendant exceptionnel des services qu'elles rendent dans certains moments, semblent avoir facilité, même en lutte avec les mœurs nationales, l'établissement des pouvoirs monarchiques, elles ont été quelquefois aussi les causes de leur restauration. L'histoire

(1) « Le monde romain a supporté la tyrannie des Césars, « parce qu'il souffrait moins de leurs crimes qu'il ne profitait de « l'unité et de la stabilité du pouvoir, » a dit M. Léo Joubert dans la *Revue contemporaine* du 31 octobre 1863, p. 662.

(2) Filon, p. 94 et 97.

en offre de nombreuses preuves (1), et il est remarquable que le prestige du commandement militaire a servi même à la fondation de la grande république de l'Amérique du Nord en désignant aux suffrages publics un chef dont le désintéressement fut nécessaire pour déjouer les tentatives de monarchie qui cherchaient à s'appuyer sur sa noble renommée. Cette influence est encore plus marquée si la force militaire sert à l'accroissement du territoire national. « En fait de conquête, dit Fergusson, on dit que ceux qui sont subjugués ont perdu leur liberté; mais si on consulte l'histoire, on trouve qu'en effet conquérir ou être conquis sont une même chose (2). »

Sous ce rapport, il est permis de dire qu'en étant l'expres-

(1) Parlant des tribus juives, M. Passy s'exprime ainsi, *loc. cit.*, p. 362 : « Vaincus sous la direction des enfants de Samuel, dominés « par la crainte de retomber sous le joug de leurs voisins, se rap- « pelant les victoires remportées sous la conduite de Gédéon, elles « demandèrent un chef aux mains duquel se concentrât le gou- « vernement, et au faible gouvernement des Juges succéda celui « des Rois. »

Et au sujet de l'établissement du stathoudérat en Hollande et de sa constitution héréditaire, il ajoute : « Ni le patriotisme « éclairé des de Witt, ni la sagesse éprouvée du grand pension- « naire Heinsius, ne suffirent pour vaincre la défiance qu'inspirait « aux soldats et aux matelots la direction imprimée aux affaires « par des magistrats civils. »

(2) *Essai sur l'histoire de la société civile,* traduit par Bergier, p. 391.

M. Troplong, dans un fragment intéressant sur les causes des réformes proposées par les Gracques (*Revue contemporaine* du 15 mai 1863, p. 5), a écrit ce qui suit :

« Cicéron a très-bien dit que, pendant la guerre, le peuple « obéit, tandis qu'il commande pendant la paix ; c'est ce qui fit

sion primitive des grandes unités politiques agglomérées, le pouvoir monarchique est aussi le facteur historique le plus ordinaire de leur développement.

L'affinité entre l'autorité monarchique et l'esprit militaire est si naturelle que les souverains les plus pacifiques revêtent de temps en temps l'uniforme des armées. L'habit *bourgeois* imposé exclusivement au chef d'un Etat lui imprimerait un caractère républicain plus tranché peut-être que n'a pu le faire l'outrageux bonnet rouge placé sur la tête d'un de nos anciens rois, dans un jour de désordre (1).

On aperçoit par ces considérations le véritable caractère des ressorts sur lesquels repose la monarchie. Montesquieu, nous l'avons déjà observé, a eu le tort, dans ce qu'il a dit du principe ou du ressort des divers gouvernements, de ne pas assez rapprocher, et de spécialiser un peu trop, ce qu'il a appelé le ressort ou le principe fondamental dans chaque espèce de gouvernement : à savoir la

« la fortune et la force des patriciens. D'un autre côté, cependant, « il est rare que les conquêtes n'altèrent pas les conditions « d'existence d'un État : elles mettent dans la cité des idées étran- « gères ; elles font naître des nouveautés ; elles précipitent les in- « térêts matériels et moraux dans des courants jadis inconnus ; puis « viennent les élévations des plus chers favoris de la victoire. Un « État qui s'agrandit est un État qui se métamorphose. »

(1) L'élément du prestige inhérent à la monarchie y a fait établir à côté, et pour ainsi dire à l'exemple de la hiérarchie brillante des grades militaires, celle des ordres honorifiques ou décorations qui sont en général d'autant plus variés, dans une monarchie que le gouvernement y est plus absolu. Les décorations sont en général abolies dans les républiques, et le maintien de la Légion-d'Honneur par la République de 1848 nous paraissait déjà un symptôme du manque de foi dans sa durée.

vertu dans les démocraties, la modération dans les aristocraties, l'honneur dans les monarchies, la crainte dans les Etats despotiques. Il a bien reconnu qu'il faut aussi de la vertu dans les aristocraties par exemple, mais il faut pareillement de l'honneur dans les républiques, et de la modération dans les Etats monarchiques et despotiques. Plusieurs de ces ressorts comparés par Montesquieu sont constatés d'ailleurs sous des aspects différents ; les uns sont tirés de l'âme des gouvernants, les autres des dispositions des gouvernés, et sans doute aussi le grand publiciste a un peu trop tenu, sous l'influence de son temps et de son pays, à considérer une vertu essentiellement française, l'honneur ou l'attachement aux distinctions (1), comme ressort principal du gouvernement sous lequel il vivait.

Je crois qu'il faut considérer en général la crainte et le prestige, souvent accompagnés de l'affection pour le souverain, comme les ressorts principaux de tout gouvernement monarchique.

Cet élément du prestige, sur lequel j'insiste un peu parce que Montesquieu n'en a pas parlé, me semble avoir exercé une influence incontestable, et il a pris quelquefois la forme d'une sorte de consécration religieuse comme celle de l'éclat militaire. Thomas Buckle a cité des exemples de la première forme en l'Espagne moderne. On y tendait malgré le christianisme à mettre au-dessus de tout, la majesté du souverain, et la vie humaine n'était rien devant ses désirs et ses volontés (2).

(1) Liv. III, ch. VII. Cet honneur est en réalité l'espérance des récompenses honorifiques.

(2) *Mas pesa el rey que la sangre :* « Le roi pèse plus que le sang, disait un vieux proverbe espagnol. » « Le cheval et la maîtresse du roi, dit Buckle, ne pouvaient servir à un autre mortel. »

C'est bien autre chose quand on lit l'histoire de l'antiquité. La monarchie romaine primitive, celle des grands Etats de l'Orient et celle de l'Empire Romain, ont invoqué à leur appui le merveilleux des apothéoses ou des relations supposées du souverain avec la divinité (1).

On ne saurait douter qu'il ne reste quelque chose de ce prestige particulier dans les monarchies modernes, surtout lorsque, comme en Angleterre et en Russie, l'Eglise et l'Etat sont entièrement unis, et que le souverain paraît aux yeux de ses sujets, animé particulièrement du sentiment religieux orthodoxe, un représentant de la divinité, associé en quelque sorte à la hiérarchie ecclésiastique, si bien qu'on a pu dire dans la Grande-Bretagne : « Point d'Evêque, point de Roi (2). »

Les peuples, surtout dans un état de civilisation peu avancée, aiment le grand et le merveilleux, et ils le conçoivent surtout sous des formes personnelles. Interrogez nos anciennes traditions populaires. Qui a construit ces voûtes souterraines, ces vieilles murailles, ces restes d'édifices ou de camps en ruines, sur plusieurs points de notre territoire? La tradition populaire répond presque toujours *César*, et par de pareilles réponses, elle vous montre que peu de noms nouveaux parviennent à se graver dans la mémoire des populations attachées aux rudes labeurs du sol, et aux travaux absorbants nécessaires pour le soutien de l'existence physique. Peu d'effigies nouvelles se gravent sur la monnaie des légendes et des conversations populaires.

Il en est de même du pouvoir que les peuples aiment à personnifier sous un nom, que l'instinct des familles monarchiques continue et reproduit même souvent d'une manière identique, sans jouir complètement à cet égard de la liberté

(1) Brougham. *Political philosophy*, t. I, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 61, *No Bishop, no King*.

des familles privées : les *Césars*, les *Antonins*, les *Louis*, les *Frédérics*, les *Napoléons* (1). Les esprits en apparence les plus hardis subissent à cet égard l'empire d'un préjugé dont le principe a quelque chose d'honorable. Ils obéissent à un homme parce qu'ils lui attribuent volontiers quelque chose de supérieur à l'humanité, et ils lui attribuent cette supériorité parce qu'elle justifie à leurs yeux leur déférence. Il y avait quelque chose de ce sentiment dans le mot de Voltaire, lui-même, disant : « J'aime mieux être gouverné par un lion de bonne maison que par deux cents rats de mon espèce. »

On reprochera peut-être à ces observations de confondre ou du moins de rapprocher beaucoup le despotisme oriental de la monarchie absolue, et cependant tempérée par les mœurs, dont on pourrait trouver le type dans l'établissement des Bourbons en France avant 1789, ou dans ce qu'on appelle la monarchie administrative en divers Etats.

J'admets la valeur de l'objection, et je reconnais que si l'on

(1) Un des grands exemples de la persistance des idées monarchiques, comme point de départ des constitutions actuelles de l'Europe, résulte de ce qui s'est passé à la fin du siècle dernier. A cette époque, la Révolution française a posé des principes politiques qui ne le cédaient pas en radicalisme à ceux de la révolution américaine contemporaine. Mais les mœurs ont réagi contre la législation révolutionnaire. Le premier consul ne paraît pas avoir eu l'idée d'être un Washington ; s'il l'eût eue, il n'est pas certain qu'il n'en eût point été dupe, et qu'il eût suffi de quelques années d'un pouvoir désintéressé, pour créer en France des mœurs républicaines durables.

Au lieu de cela, l'Amérique du Nord, qui n'avait subi le prestige monarchique qu'en peinture, si je puis m'exprimer ainsi, a déroulé paisiblement dans l'ordre de la démocratie pure ses destinées politiques.

voulait retracer toute les nuances du pouvoir monarchique, il y aurait lieu d'en marquer avec soin les degrés successifs, en prenant pour point de départ de cette minutieuse étude le despotisme pur, et marchant vers la monarchie entourée de quelques garanties d'une importance variable.

Sans embrasser ce vaste résumé historique, et sans préciser en détail toutes les nuances qui sont réunies sous la formule générale de la monarchie pure, relevons au moins les principales, telles que l'histoire les manifeste.

Il n'y a eu peut-être nulle part de despotisme sans frein (1). Toutefois, où trouver des barrières régulières lorsque la propriété et la conscience des sujets sont dominés par le souverain ?

L'esprit des lois qui caractérisent la monarchie pure, c'est l'irresponsabilité dans le pouvoir et dans ses moindres agents, et la concentration dans la main souveraine du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif, même du pouvoir judiciaire, altéré soit par le défaut de reconnaissance des droits privés, soit par l'institution de commissions arbitrairement constituées. L'Orient a subi toutes ces exagérations quoique rarement réunies.

C'est déjà un commencement de garantie que l'indépendance des ministres de la religion. En Turquie, les ulémas ont une certaine influence sur l'opinion populaire. Les des-

(1) Voici ce qui a été dit sous ce rapport avec raison du gouvernement despotique (Passy, *loc. cit.*, p. 9) : « Ni les grands, ni les ministres de la religion, ni les soldats, ni même les masses populaires ne sont d'humeur à tout endurer de sa part. Il y a des croyances, des intérêts, des usages dont ils ne souffrent pas le mépris, et pour peu qu'il l'oublie, des rébellions viennent lui apprendre que sa souveraineté a des bornes, et qu'au-dessus d'elle il en est une autre qui a ses heures de réveil et ne saurait être réduite au néant. »

cendants du prophète ont des immunités financières et juridiques. Le mufti ou chef des ulémas est exempt de la peine capitale, et ses biens ne peuvent être confisqués (1).

C'est là certes une très-faible garantie ; c'est cependant autre chose que la force du sabre ; quelque chose de supérieur à la force brute. L'Orient a connu des despotismes plus absolus. D'ailleurs, l'indépendance de la religion par rapport à l'État renferme ordinairement le germe ultérieur de la liberté de conscience pour les sujets qui se séparent du culte dominant.

Après l'indépendance du pouvoir religieux, le principe dont le développement est le plus naturel dans l'ordre des garanties contre le pouvoir absolu, est l'indépendance du pouvoir judiciaire. C'est là, comme on l'a fait observer, une garantie importante consacrant cette monarchie légitime dont parlait Bodin (*demeurant*, dit-il, *la liberté naturelle et la propriété des biens aux sujets*). Toutefois cette garantie est à nos yeux encore insuffisante pour constituer un gouvernement vraiment mixte.

« Si le souverain, a dit lord Brougham (2), fait tout ce qui lui plaît sous cette exception que les juges constitués par lui sont nommés à vie, en d'autres termes, si la seule chose qui lui soit interdite est la faculté de juger en personne, s'il est indépendant de tout autre contrôle dans ses fonctions législatives et exécutives, et seulement astreint à juger par des magistrats de son choix quoique à vie, nous nommons cela une monarchie absolue, et non une monarchie mixte. »

Telle était au fond la principale limitation de la monar-

(1) Brougham, *Political philosophy*, t. I[er], p 104.

(2) *Ibid.*, t. I[er], p. 76.

chie française sous l'ancien régime. La Constitution de l'époque en était venue à refuser au souverain le droit de juger; les souvenirs de saint Louis aux pieds du Chêne de Vincennes n'avaient pu protéger ce droit patriarcal, *constitutionnellement* détestable comme Benjamin Constant l'a fait observer; mais, outre le droit de suspendre la liberté par des lettres de cachet et des emprisonnements arbitraires, le souverain avait celui de disposer par les taxes d'une partie de la fortune de ses sujets, sans compter cette faculté de donner à son gré non-seulement les emplois, mais encore des pensions à la charge du trésor public, et enfin ces distinctions de toute nature que la monarchie regarde en tout temps comme des faveurs sans contrôle (1).

Je ne disconviens pas que Montesquieu, s'efforçant de séparer complètement la monarchie française de son temps d'avec le pouvoir absolu, ne se soit livré à des considérations très-curieuses et très-spécieuses dans un des chapitres de l'*Esprit des Lois* (2).

Etudiant les lois politiques dans leur rapport avec la nature du gouvernement monarchique, il isole ce gouvernement du despotisme par la considération des *pouvoirs intermédiaires* et du dépôt des lois dans un *corps politique*. Les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques et le Parlement étaient à ses yeux des barrières importantes dont il eût regretté la destruction.

J'applaudis rétrospectivement à cet effort ingénieux de

(1) On a observé de nos jours que le nombre des distinctions, des décorations par exemple, dont les souverains disposent, s'accroît pour ainsi dire en raison directe du caractère absolu de leur pouvoir. On peut prendre comme exemples opposés à cet égard la France et la Russie.

(2) Livre II, chap. IV.

l'ancien Président au parlement de Bordeaux pour mettre en relief les distinctions qu'il établissait entre notre ancienne constitution et le despotisme. Mais en réalité les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques de l'ancien régime n'étaient pas des obstacles au pouvoir royal ; le parlement n'était pas un véritable corps politique, et un dépôt des lois qui pouvait être aisément forcé ne représentait pas la plus petite immixtion du pays dans la confection de la loi elle-même.

Aussi d'Argenson, disait-il, après avoir constaté la désuétude de la convocation des Etats Généraux : « A cette assemblée tumultueuse a succédé l'aigreur importune des Parlements sédentaires qui montrent seulement aux peuples qu'ils sont esclaves, sans diminuer en rien le poids de leurs chaînes. »

La puissance des mœurs, celle de l'honneur français, enfin la vivacité d'une opinion publique intelligente prêtaient, il est vrai, certaine force aux garanties imparfaites de notre constitution politique antérieure à 1789. Mais au fond ces pouvoirs intermédiaires et ce Parlement investi d'un droit équivoque, n'étaient que les vaines images de l'ancien pouvoir des Etats-Généraux représentant le pays. Au retour de cette dernière puissance, les ombres s'évanouissant ne devaient laisser que le regret du vide qu'elles avaient paru remplir, et de l'immensité des aspirations qu'elles laissaient à satisfaire.

Je n'entends pas dire, en résumé, que Montesquieu n'ait été à un certain degré fondé à distinguer entre le despotisme et la monarchie de son temps. Je crois seulement qu'avec beaucoup d'esprit il a mis un peu d'amour propre, ou si l'on veut une sorte de patriotisme à accentuer la différence. Dans un pays et un siècle de monarchie représentative, je demande donc à être absous d'avoir réuni sous le même titre toutes les monarchies qui n'ont pas *de contre-poids légaux* efficaces.

La limitation sérieuse de la monarchie commence en effet

seulement avec l'isolement du pouvoir législatif et sa constitution dans un corps indépendant des conseils du souverain. C'est ce que nous nommons la *Monarchie représentative*, gouvernement dont nous étudierons plus loin les conditions et les formes essentielles.

Le domaine de la monarchie proprement dite ainsi délimité, il me reste peu de chose à dire des causes de destruction qui la menacent.

La monarchie absolue a deux sortes d'ennemis. Il en est qui troublent son existence ; ce sont les conspirations d'intérieur, les révoltes de prétoriens, les empiètements des maires du palais et des ministres (1) qui surprennent ou exploitent la confiance de leurs maîtres. Comme la force établie est le principal ressort de la monarchie absolue, les déplacements accidentels de la force peuvent l'ébranler ou la faire changer de mains.

Mais le pouvoir monarchique absolu, dans les temps modernes a un autre ennemi plus persévérant, plus constant dans sa marche, et plus assuré de son succès définitif, c'est la civilisation qui tend sans cesse non-seulement à le tempérer et à l'adoucir dans son exercice, mais encore à constituer autour de lui des garanties qui deviennent des contre-poids, et qui font enfin remplacer tôt ou tard la monarchie pure par la monarchie représentative, formule la plus commune des gouvernements mixtes, au moins dans le monde moderne.

(1) Le ministre (peishwah) du roi des Mahrattes, autrefois nation puissante dans l'Inde, s'est rendu, dit lord Brougham, souverain héréditaire en tenant le roi dans un état civil d'esclavage. » *Political philosophy*, I, p. 78.

E. DE PARIEU.

LES ESQUIMAUX

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1867.

Pendant que l'Exposition universelle fait retentir les noms des premiers peuples de la terre, je voudrais en quelque sorte tourner le dos à la renommée et à la gloire, je voudrais demander à l'Exposition et chercher, dans ses galeries, quels sont parmi les habitants de la terre, non pas les premiers, mais les derniers.

A cette question : « Quels sont les derniers peuples du monde, les plus malheureux, les moins avancés parmi les membres de la famille humaine? » la géographie va répondre. Si j'ouvre la carte, je mets le doigt sans hésiter sur l'Equateur, patrie des races africaines, et sur le Pôle, patrie des races boréales, sur les régions du feu et sur les régions de la glace.

Grâce à d'admirables recherches qui soulèvent peu à peu le voile des merveilleux mystères de la nature, nous commençons à considérer la zone équatoriale comme le grand laboratoire où se forment les pluies et les vents, et la zone glaciale, comme le régulateur de la température (1). Ces deux régions opposées seraient ainsi les deux agents de l'immense circulation de l'atmosphère, les deux agents des ma-

(1) V. les récents travaux de MM. Maury, Martins, Hüber, etc., et l'excellent résumé de M. Lucien Dubois, *le Pôle et l'Équateur*.

rées et des courants de cet océan de l'air dans lequel vivent les hommes. La science nous conduit de plus en plus à considérer chaque objet de la nature comme une pièce d'un admirable mécanisme, mis en mouvement par des lois providentielles. Pendant que l'air et l'eau s'élèvent à l'équateur par une aspiration continue sous les rayons de la zone torride, au nord, les grands fleuves qui se dirigent vers le pôle, agissent par le trop plein de leurs eaux comme des béliers qui déterminent la débâcle des glaces; les glaces, entraînées vers le sud par un courant énergique, viennent refroidir les eaux des mers et l'air qui nous est destiné; les vents sont les porteurs et les distributeurs de l'eau des nuées, et l'avalanche même est un moyen expéditif et nécessaire de diminuer la quantité de neige que les rayons du soleil ne fondraient pas assez rapidement sur les cimes des montagnes.

Ainsi la science, qui avait d'abord paru dépouiller l'imagination, vient lui réciter un poème nouveau, substituant à la beauté des apparences la beauté plus grande encore des réalités.

Il est doux d'admirer de loin ces merveilles, lorsque l'on est commodément assis, tenant à la main les livres de Maury, les voyages de Franklin, les récits de Livingstone, par une tiède journée d'été, sous notre ciel d'azur, le front baigné et la poitrine emplie par ces courants aériens que le soleil soulève à l'Equateur et que la glace rafraîchit au pôle avant qu'ils ne parviennent à nos heureux climats. Mais les noirs de la Guinée ou les Esquimaux du Labrador ne connaissent pas ce bonheur. Le phénomène qui nous étonne les écrase, la loi qui

nous sert pèse sur eux. La nature, en les frappant, les isole, et ils semblent à la fois dénués de ses dons, incapables de rien entreprendre et hors d'état de rien emprunter. Ce n'est pas tout. Déjà maltraités par la nature, ils sont plus maltraités encore par les autres hommes. On connaît le sort des noirs, opprimés chez eux, opprimés ailleurs, opprimés partout. Les Esquimaux du Pôle sont, à ce que l'on croit, un rameau de la famille Indienne, refoulés par les autres Indiens qui reculent eux-mêmes devant la race blanche (1), ils ne fuient la cruauté des hommes que pour se heurter, dans des régions glacées, aux sévérités de la nature. Les Africains ont du moins pour se consoler la beauté, la variété, la majesté des contrées qu'ils habitent, et, dans les pays où ils sont injustement emmenés, ils vivent au milieu des blancs, et ils reçoivent à la longue quelques rayons affaiblis de la civilisation chrétienne. L'Esquimau est plus libre, le climat le met à l'abri des persécuteurs, mais la terre qui lui sert de rempart et de refuge est sans couleur, sans végétation, sans fécondité, elle n'est plus la terre; ce nom sacré de la nourrice de l'homme, compagne docile de ses travaux et de sa destinée, ne convient pas à un sol ingrat, complètement nu, découpé en milliers d'îles bizarres, jointes par des ponts mouvants, et revêtu de neige ou de glace. Le soleil n'est plus pour eux le soleil; de ses rayons pâlis ne tombent ni la chaleur, ni la clarté; un soir, on le voit disparaître; ce n'est pas un coucher, ce sont des funérailles; le lendemain, le surlendemain,

(1) Carlier, *Histoire des peuples américains*. Selon d'autres savants, les Esquimaux de l'Amérique russe seraient des Mongols venus de l'Asie par les îles Aleutiennes.

il ne se lève plus; la nuit règne de novembre à février sur les rares habitants de ces contrées désolées, où la lumière a des caprices bizarres, la température des écarts mortels, le son des échos singuliers, l'électricité des jeux redoutables, la mer des orages affreux pendant lesquels des montagnes de glace se détachent et s'effondrent comme une ruine, ou se rapprochent et se ferment comme une prison. L'été n'est pas plus clément que l'hiver, car la débâcle est plus dangereuse que la gelée compacte; le soleil crevasse les glaçons, le vent les disloque, le courant les emporte, et la mer se couvre de morceaux déchirés et d'îles qui marchent. On dirait vraiment que, dans cette partie du globe, le chaos n'est pas terminé. S'il y a là des créatures humaines, je n'ai pas de peine à affirmer qu'elles sont les dernières et les plus malheureuses de notre espèce.

Or il y a, en effet, sur toutes les côtes les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique, sur la zone glacée qui termine la terre habitable, une famille polaire assez nombreuse, distribuée en tribus, composée d'êtres humains reconnaissables à leur petite taille, et distinguée par des noms différents : les Lapons, les Ostiaques, les Samoyèdes, au nord de l'Europe, au-dessus de la Norwége et de la Sibérie; les Tungusiens, les Tchoutchis, les Kurilians, les Kamtschatkans, au nord de l'Asie, et au nord de l'Amérique, les Esquimaux. Les Lapons, si bien décrits par M. Marmier (1), ne sont pas les

(1) *Voyage au Spitzberg et en Laponie de la Commission scientifique*, par MM. Gaïmard et Xavier Marmier.

plus malheureux de ces petits hommes du nord, parce qu'ils sont rattachés à des pays civilisés et entourés de quelques ressources naturelles. On croit qu'ils ont été évangélisés dès le IXe siècle. Les peuplades de l'Asie sont peu connues, on sait seulement qu'elles ont des rennes, par conséquent des végétaux pour les nourrir, et un climat qui favorise la végétation. Je tiens pour les plus malheureux de toutes les tribus polaires de l'Amérique, et je parlerai de ces tribus seulement. Sur toutes les côtes de l'Amérique du Nord, dans toutes les baies, les îles et les îlots, depuis le Groenland qui rejoint l'Europe, jusqu'au détroit de Behring et aux îles Aleutiennes qui rejoignent l'Asie, sont dispersées, par petits groupes, environ cinquante mille créatures humaines, connues sous le nom de *Huskies,* et le surnom d'*Esquimaux* ou *mangeurs de viande crue.* Je les trouve représentés à l'Exposition universelle de 1867 dans deux ou trois classes.

Les Esquimaux de l'Amérique du Nord habitent au Groenland des régions Danoises; on sait que dans l'opinion de M. de Quatrefages, les Groenlandais seraient originairement des Scandinaves, qui refoulés par les ancêtres de ces Danois dont ils sont aujourd'hui les sujets, se seraient avancés jusqu'au nord; puis, redescendus plus au sud à cause du froid, ils auraient été le premier élément blanc mêlé au sang américain avant la découverte de Colomb (1). Quelques mots conservés dans la langue, quelques débris d'armes ou d'instruments enfouis dans la terre, sont les frêles arguments de cette hypothèse. Le

(1) De Quatrefages, *Unité de l'espèce humaine.*

Danemarck a envoyé à l'Exposition de 1867 de curieuses photographies de Groenlandais, des spécimens de leurs costumes, de leurs équipements de pêche et de chasse et de leur industrie (1).

Le Labrador, les contrées qui entourent la baie d'Hudson, les vastes régions que traverse la grande rivière Mac-kenzie, et toutes les terres qui avoisinent le pôle, figurent sur la carte avec les couleurs de l'Angleterre, qui vient de les réunir au Canada, et elle a réservé une petite place aux Esquimaux dans la galerie où sont exposés les produits de ses colonies. Non loin des vitrines qui portent, sous le drapeau anglais, les noms de l'Inde, de l'Australie, du Cap de Bonne-Espérance, du Canada, on trouve du thé du Labrador, de l'huile de phoque, de morue et de baleine, un phoque, un renard, un lièvre, une perdrix, tous blancs et comme revêtus de neige, et aussi des modèles des traîneaux, des raquettes, des canots ou *kajak*, des Esquimaux, et de leurs habitations en bois, même un modèle de leurs maisons de glace (2).

La Russie n'a rien envoyé de cette colonie américaine qu'elle vient de céder aux États-Unis par le traité du 30 mars 1867, pour la somme de 7,200,000 dollars, somme à peu près égale, dit-on, aux frais du voyage en France de l'empereur Alexandre; mais dans la maison russe, construite dans le parc, on trouve de petits

(1) Classe 40, n° 5.
Classe 42, n° 5.
Classe 49, n° 3.

(2) Catalogue anglais, *Newfoundland*, p. 328, cl. 42 et 46.

modèles en bois qui paraissent se rapporter à la vie des Esquimaux.

La galerie établie par les diverses sociétés de Missions protestantes présente aux regards de nombreux ustensiles des Esquimaux, canots, arcs et flèches, harpons, lampes de mousse, habillements complets du Groenland, etc. (Nos 1254-1270, 1371-1376, du catalogue si bien fait par M. Vernes).

Enfin, une plus riche exposition permanente, la collection de M. Henri Berthoud, qui contient des objets curieux venant de toutes les parties du monde, objets que leur savant et aimable professeur fait voir avec une extrême complaisance, permet de compléter ce qui manque à l'Exposition universelle.

Que dire à propos de ces tribus lointaines? N'est-ce pas, me dira-t-on, un sujet de fantaisie bien promptement épuisé? L'Exposition ne nous apprend rien de neuf sur les Esquimaux. Nous savions déjà qu'ils pêchent, qu'ils chassent et qu'ils souffrent. Le phoque est une sorte de masse vivante informe que le Créateur leur a jeté par pitié. Sa viande les nourrit, sa peau les couvre, sa poursuite les occupe. Ils ont faim, ils ont froid, ils sont laids, ils sont sales, ils disparaîtront. Comme aux confins du règne animal on ne sait plus distinguer certains êtres de la plante, et aux confins du règne végétal les curieux signalent des plantes qui semblent des minéraux, comme aux dernières couches géologiques de la terre on rencontre des masses sans nom et des accidents sans importance, nous avons de même à l'extrême limite de l'humanité des parents si éloignés que leur sort ne nous intéresse pas, et que leur nom ne réveille

dans notre âme qu'un souvenir vague et le sentiment d'un dédain distrait. Pourquoi nous en parler?

Je ne partage pas ce dédain; je me suis arrêté volontiers devant cette maisonnette, ce traîneau et ces peaux de phoques; je n'ai point oublié qu'à l'époque où florissaient les Académies d'Athènes, l'Europe occidentale était occupée par des peuplades qui habitaient aussi des huttes misérables et se couvraient aussi de peaux, et que la fière Angleterre était occupée encore au temps de César par des peuples qui sacrifiaient et mangeaient des hommes (1); et sans avoir la sottise de promettre aux Esquimaux des destinées pareilles après un point de départ pareil, je me suis intéressé à ces pauvres gens, et je me suis demandé s'ils ne faisaient pas trop de honte à l'espèce humaine et si les autres hommes pouvaient faire et faisaient quelque chose pour eux.

Or, j'ai les mains pleines de documents qui prouvent que ces derniers hommes sont cependant des hommes, qu'ayant peu reçu du Créateur, ils utilisent ce tout petit lot qui leur est échu, avec une incroyable énergie, qu'au lieu de se laisser vaincre par les éléments, ils résistent et parviennent à vaincre la nature, qu'ils sont capables de quelques vertus, de quelque civilisation, et que l'Europe commence à les évangéliser. En recherchant le peu que nous savons sur ces tribus infimes, j'ai admiré les efforts prodigieux dépensés pour réunir ce petit faisceau de connaissances; la recherche, je l'avoue, m'a plus intéressé que la conquête, et on ne me reprochera pas je l'espère, d'ana-

(1) Cæsar, liv. VI, ch. 16. — Diodore, liv. V, ch. 32.

lyser trop longuement des documents qui sont à mes yeux des pages détachées de l'histoire des plus belles victoires de l'homme ; les victoires qu'il remporte sur la nature.

Les renseignements que nous avons sur les contrées et sur les populations du pôle nord viennent de trois sources, les récits des *voyageurs*, ceux des *commerçants*, et ceux des *missionnaires*, parce qu'il y a trois passions qui conduisent au bout du monde ; elles se nomment l'industrie, la science et la foi.

I

Le commerce rencontre les Esquimaux par terre et par mer. Par terre, quelques chasseurs vont jusqu'à eux, et par mer, quelques pêcheurs.

Les chasseurs sont les agents de la compagnie russe et de la compagnie anglaise qui pourvoient l'Europe de ces admirables fourrures, dont les plus beaux spécimens, réunis à l'Exposition universelle, représentent, pour Paris seulement, un commerce de plus de vingt millions.

Tout ce que l'on sait sur l'Amérique russe vient d'être résumé dans un discours abondant, érudit, éloquent, poétique, prononcé devant le congrès des États-Unis, par le grand orateur, Charles Sumner. Il nous apprend que la compagnie russe, dont le trafic ne paraît pas dépasser un ou deux millions de roubles par an (8 à 9 millions de fr.), a été organisée en 1799 ; elle est la vraie souveraine de ce vaste territoire que l'Amérique a récemment acheté, et son autorité n'a pas très-bonne réputation ; le nom de ses agents

et des familles créoles qui les entourent est devenu le synonyme de malfaiteurs (*promüschlenik*, marchand de fourrures). Cette compagnie avait depuis 1839 cédé une partie de ses droits à la compagnie d'Husson. La Russie a un gouverneur dans la petite ville de Sitka, abritée du vent du Nord, et dont le climat est, dit-on, assez tempéré. Sous la même latitude, la côte américaine est moins froide que la côte asiatique, et l'on retrouve dans ce fait une preuve à l'appui des théories sur les courants d'eau et les courants d'air, fleuves sous-marins et fleuves aériens, qui règlent la température. Mais cette région est située pour ainsi dire à la rencontre du chaud et du froid, et sous cette influence, les nuages se fondent en pluie et en brouillards continuels. De grandes forêts attirent encore la pluie. La Russie ne tirait aucun parti des ports, des fleuves, des mines, des pêcheries, des bois, reconnus par Billing, Krusenstern, Kotzebue et Lütke, sur cet immense territoire. Il est certain que les États-Unis, et surtout l'État de Californie, qui déjà fait venir de Sitka de la glace en quantité considérable, sauront profiter de cette possession. D'ailleurs, les États-Unis, qui ont déjà vu la France et l'Espagne quitter le sol américain, sont fiers de remplacer encore le drapeau russe par le drapeau de l'union, la monarchie par la république, et ils n'ignorent pas que la route de San-Francisco à Hongkong par les îles Aleutiennes, dont le groupe s'étend jusqu'au Japon, est plus courte de beaucoup que la route par les îles Sandwich. Cette nouvelle acquisition leur donne pour concitoyens environ 17,000 Esquimaux, que M. Sumner ne craint pas d'appeler les Phéniciens du Nord.

L'Angleterre aurait acheté ces *arpents de neige*, si elle avait écouté le gouverneur de l'autre grande compagnie, celle de la baie d'Hudson, qui est l'autre souveraine bien plus ancienne et bien plus puissante, de l'Amérique du Nord. On sait que cette compagnie des *aventuriers* de la baie d'Hudson (c'est le nom exact) existe depuis 1670 (1). C'est une de ces grandes sociétés, fondées au XVIIe siècle à l'image des sociétés organisées par Richelieu et Colbert, et assez analogues à nos compagnies de chemin de fer. Un conseil de propriétaires la dirige à Londres, et il nomme un gouverneur révocable. Ce gouverneur réside à York, au fond de la baie d'Hudson ; il réunit tous les ans deux conseils, l'un au nord, l'autre au sud, composés des *chief factors* et des *chief traders*, répartis eux-mêmes dans 200 postes, forts ou stations, fondés dans toute l'étendue de l'immense territoire sur lequel la compagnie exerce son monopole. Tant que la France a été maîtresse du Canada, ce monopole a été contesté au nom des droits de notre nation et des intérêts de son commerce. Depuis 1763, il n'a plus été attaqué que par quelques commerçants rivaux ou bien au nom des principes d'humanité. Le parlement anglais a ordonné deux enquêtes très curieuses, en 1749 et en 1857. Dans la seconde, devant lord John Russell, et M. Labouchère, sont venus déposer des voyageurs éminents, tels que Richardson et Rae, des hommes politiques, tels

(1) Duflot de Mofras, *Exploration de l'Orégon* 1844. — Enquête parlementaire sur la Compagnie de la baie d'Hudson. — Correspondance avec ses gouverneurs. — *Blues Books*, 1857-1863. — Taché, membre du Parlement canadien, *articles sur les territoires compris dans la nouvelle confédération anglaise*.

que M. Ellice, des agents de la compagnie, sir Georges Simpson, gouverneur pendant 27 ans, des marins, des négociants, des représentants du Canada, des délégués d'une société protestante, intitulée : *Société de protection des indigènes* (1).

Les commerçants se sont plaint du monopole; les Canadiens ont demandé le droit de coloniser sans passer par le bon plaisir de la compagnie, assez confiante dans sa durée pour consentir des baux de mille années ; les philanthropes ont reproché à cette compagnie de ne rien faire pour civiliser les Indiens.

Le monopole a été défendu par d'assez bonnes raisons ; les concurrents ne peuvent réussir qu'en apportant de l'eau-de-vie aux indiens et en les excitant à tuer un plus grand nombre d'animaux ; ce sera la mort de la chasse et des chasseurs ; la compagnie, au contraire, a fait avec la compagnie russe un traité pour interdire la vente de l'eau-de-vie ; elle a l'usage de ne pas acheter de fourrures pendant l'époque de la reproduction, et de payer aux Indiens aussi cher les fourrures communes que les fourrures rares, afin de ne pas les exciter à détruire les espèces rares. Les Indiens viennent aux factoreries; dans une chambre ils font un tas des pelleteries qu'ils apportent, la quantité est pesée, le prix est fixé; puis ils entrent dans une autre chambre pleine d'objets à leur convenance, armes, outils, vêtements, ornements, et ils choisissent, jusqu'à concurrence du prix débattu, les objets en échange.

La Compagnie répondait aux colonisateurs que la colo-

(1) *Aborigines protection Society.*

nisation était une chimère dans des contrées où l'on ne peut jamais compter sur une récolte certaine. Mais il paraît cependant que dans une vaste étendue, la culture régulière est possible ; en outre, le versant oriental des montagnes rocheuses est aurifère comme le versant occidental; il y a du charbon et des métaux. Après l'âge de la chasse et de la pêche, va venir pour ces contrées, grâce aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur, l'âge de la culture et l'âge des mines ; l'homme poursuit d'abord la richesse au-dessus de la terre, puis dans la terre, puis sous la terre ; le chasseur devient laboureur et mineur.

La compagnie de la baie d'Hudson n'a pas pu se vanter d'avoir beaucoup civilisé les Indiens ; du moins, elle ne les a pas exterminés, elle vit en paix avec eux, et depuis quelques années, elle subventionne quelques missions qu'elle n'a pas fondées. Elle n'a pas été inutile à la science ; la Charte de 1670 l'obligeait par une clause expresse à chercher le fameux passage nord-ouest, et plusieurs expéditions ont été, en effet, entreprises aux frais de la compagnie.

En présence de ces renseignements, le gouvernement anglais a pensé que le monopole de *fait* suffisait à une compagnie, établie depuis deux cents ans, représentée sur une surface de 1,400,000 mètres carrés par près de 12,000 agents, et distribuant de 10 à 20 0/0 de bénéfices annuels, qu'elle pouvait se garder, se défendre elle-même, et que le monopole de *droit* pouvait cesser ; le privilége n'a donc pas été renouvelé.

L'enquête de 1857 donne des renseignements sur les Esquimaux ; ils descendent jusqu'au fort Churchill, au 59°,

pour y commercer, et lorsque la compagnie américaine télégraphique a été envoyée jusqu'au fort Youkon, au nord de l'Amérique russe, les Esquimaux ont fourni à ses agents des renseignements utiles. Mais ce petit peuple ne quitte pas souvent le bord de la mer, et c'est là que les pêcheurs le rencontrent.

Chaque année, les pêcheurs américains, russes, anglais, norwégiens et français, sont obligés de remonter plus au Nord, parce que les animaux s'y réfugient et parce que d'immenses fleuves se dirigent vers ces latitudes. Les pêcheurs contribuent à la nourriture de l'homme pour des quantités qui atteignent cent millions de francs (1), dans les seules pêcheries russes, très bien décrites dans un curieux travail de M. Danilewsky, publié à l'occasion de l'Exposition universelle (2). La pêche forme encore de

(1) 20,000,000 roubles.

(2) *Coup d'œil sur les pêcheries en Russie, exposé statistique et technique, annexé à la collection des produits et outils de la pêche envoyée par la Russie à l'Exposition universelle de* 1867. — Paris, Librairie agricole.

Ce livre renferme de très-curieux détails. Un seul établissement, connu sous le nom de Bojii-prawisly (pêcherie divine), sur la Coura, prépare pour 500,000 roubles par an de poissons salés. Sur l'Oural, dont le cours appartient aux Cosaques, un vieillard, nommé gardien de l'Oural, indique quand la pêche peut commencer, et elle a lieu quelquefois par 8,000 personnes à la fois, en barque l'automne, sur la glace en hiver, par *artèles* ou associations de six à quinze pêcheurs, se servant de crocs. Dans la mer Caspienne, on chasse les phoques rassemblés sur les îles; on tue le premier rang; les autres ne peuvent franchir ce rempart de chair morte, et on en tue ainsi quelquefois 10,000 dans une nuit.

hardis marins pour le service des Etats, et l'expérience des pêcheurs met plus qu'on ne le supposerait sur la trace de belles lois de la nature.

Il est maintenant constaté que la matière organique destinée à la nourriture de l'homme ou des animaux qui nourrissent l'homme, surabonde dans les contrées que l'homme n'habite pas; il contribue par ses poursuites à l'y accumuler, et il se forme ainsi hors de la portée de sa main destructive, pour ses besoins futurs, de vastes réserves de nourriture et de reproduction. Dans l'océan, une partie de cette matière organique trouve dans les éléments de l'eau salée, des coquilles qui la revêtent et la défendent jusqu'à la mort; dans les eaux douces, sur le bord desquelles l'homme s'établit et qui sont ses premières routes, presque toute la matière organique se présente à l'état de poisson, sous la forme qui lui est utile, et c'est surtout à l'embouchure des fleuves, à la rencontre des eaux douces et des eaux salées, que ces poissons s'accumulent. Là, en effet, le lit est moins profond, il est en quelque sorte fumé par les fleuves qui arrivent chargés des substances entraînées par leurs ondes, le cours est ralenti, mille végétaux aquatiques dégagent de l'oxygène et s'entrelacent en forêts où les animaux viennent abriter leurs nids et déposer leurs œufs ; ces eaux peu profondes et peu rapides se refroidissent les premières en automne, de manière à avertir à temps leurs habitants qui remontent alors les fleuves ou gagnent la pleine mer. Or la rivière Mackenzie, la rivière Coppermine, et d'autres fleuves immenses se rendent au Nord de l'Amérique, les pêcheurs qui se sont engagés jusque-là y ont trouvé d'autre pêcheurs qui sont

les Esquimaux, seuls possesseurs de ces richesses, très-habiles pêcheurs, dont le concours et l'exemple leur sera peut-être un jour extrêmement profitable.

Mais les pêcheurs eux-mêmes n'écrivent pas de livres; nous ne savons pas ce qu'ils pensent des Esquimaux, et nous avons à interroger d'autres marins, non pas plus hardis, mais plus savants, les intrépides explorateurs des régions polaires; leur nombre, et leur histoire fait honneur à l'humanité tout entière, à quelque nation qu'ils appartiennent, et l'on comprend que le roi Louis XVI ait écrit de sa main, pendant la guerre d'Amérique, des instructions qui ordonnaient de laisser passer et de traiter en neutres les vaisseaux du capitaine Cook.

Suivons les navigateurs du Nord pendant quelques instants.

II

Trouver la route la plus courte de l'Europe aux Indes, à ces mystérieuses et merveilleuses régions qui ont de tout temps excité les désirs et les imaginations des navigateurs, des conquérants et des poètes, telle a été l'objet de toutes les grandes découvertes maritimes au nord et au sud du globe terrestre. Pour ne parler que du nord, il y a trois siècles que le passage vers les Indes est cherché vers le Pôle, tantôt par l'Est, tantôt par l'Ouest, avec une infatigable énergie. La carte des régions arctiques est semée de noms qui rappellent des tentatives héroïques, enfin couronnées de succès.

Par une touchante inspiration, les navigateurs mêlent à leurs noms ceux des souverains, des ministres, des savants qui les ont encouragés, le prince Albert, Lancastre, Melvile, Barrow, ou bien le nom des bons navires, abrités par le drapeau national, qui leur ont servi de patrie et de maison domestique, Erebus, Fury, Victoria, ou bien encore ils caractérisent les lieux par des noms qui font image, le cap des adieux, le cap du retour, la baie de miséricorde, et la carte du monde devient ainsi comme un monument à la fois glorieux et funèbre, couvert de noms, de pensées, de dates et de souvenirs. Les noms de la science, les noms de l'armée, les noms des hommes qui ont agi sur la civilisation du monde, sont bien nobles; les noms de la géographie sont peut-être encore plus nobles; on lit les premiers au coin des rues de nos villes; les seconds sont donnés aux rues de l'immense océan, à ses détroits, à ses rivages; ils immortalisent au pied du drapeau de chaque nation les services rendus par l'héroïsme à la science et souvent achetés au prix de la vie.

Au nord, presque tous les noms sont anglais. C'est d'abord Willoughby, parti en 1553, par l'est et mort avec son équipage dans les glaces de la Laponie. En 1576, Martin Frobisher parti par la route de l'ouest, accomplit trois voyages, indiquant le but qui devait être atteint deux cent soixante-quatorze ans après lui, et il revient mourir obscurément sur les côtes de France, près de Brest, envoyé par Elisabeth avec des troupes au secours de Henri IV. Le XVIe siècle vit encore les voyages de Davis, qui mourut tué par des pirates Japonais (1585). Dans le XVIIe siècle, les anglais Baffin et Hudson, dans le

XVIIIe, le Danois Behring, envoyé par la Russie, d'après les instructions laissées par Pierre-le-Grand, donnent leurs noms aux deux mers que l'on peut appeler, l'une à droite, l'autre à gauche, les deux portes de la mer glaciale, et l'illustre capitaine Cook visite la partie de l'Amérique, dont Behring a laissé l'empire à la Russie. Mais c'est surtout au XIXe siècle que revient la gloire d'avoir repris, mieux dirigé, et enfin mené à bien ces tentatives. L'honneur de l'initiative appartient surtout à sir John Barrow, l'honneur de l'exécution à Parry, Ross, Franklin et à un marin d'origine normande, le capitaine Robert Le Mesurier Maclure.

« Peut-être, écrivait sir John Barrow (en traçant, il y « a soixante ans, le programme d'une expédition nouvelle), « peut-être ces hardis marins ne réussiront-ils pas dans « leur entreprise; mais ils ne peuvent pas manquer de « réussir à étendre la sphère des connaissances humaines, « et dès lors leur voyage ne sera pas inutile, car la science « c'est la puissance, et la moindre parcelle de science « peut-être confiée en toute sûreté au cours du temps; « elle portera ses fruits pour le bien des hommes inévi- « tablement (1). »

Le Parlement anglais avait, dès 1816, promis une prime de 20,000 livres à ceux qui monteraient jusqu'au 74° latitude nord; le capitaine Parry obtint cette prime; il avait avec John Ross fait un premier voyage en 1818, puis il en tenta seul un second en 1820, un troisième en

(1) *M'Clure's discovery of the North west passage*, 1850-1854, edited by commander Gérard Osborn. — London, 1856.

1824, un quatrième en 1825, encouragé chaque fois par de nouvelles découvertes, et agissant de concert avec des explorations par terre confiées à un homme intrépide, engagé comme mousse, signalé par sa bravoure à Trafalgar, embarqué pour un voyage à la Nouvelle-Hollande, puis choisi pour commander, en 1818, un des deux navires chargés par l'amirauté de chercher un passage au *Nord-Est* par le Spitzberg. Cet homme était Franklin. C'est après la mémorable et périlleuse expédition de sir John Ross et de son neveu James Ross, expédition qui dura quatre années de 1829 à 1833, après d'autres expéditions moins célèbres de Back, Dease et Simpson, que repartit en 1845, à soixante ans, l'infatigable Franklin, accompagné de 168 hommes d'équipages, pour ne plus revenir. De 1849 à 1854, grâce à l'héroïque insistance de Lady Franklin, quatre expéditions ont été envoyées, vingt millions ont été dépensés, à la recherche de ces vies précieuses. En 1854, les débris de l'équipage furent retrouvés, de manière à ne plus laisser douter de la fin tragique de l'expédition, par des Esquimaux qui firent au D[r] Rae un récit détaillé.

C'est en recherchant Franklin que le capitaine Maclure découvrit le fameux passage Nord-Ouest. Parti en 1850 par le détroit de Behring, il hiverna deux années de suite dans les glaces, et après le second hiver (11 avril 1852), pendant lequel le thermomètre centigrade atteint un jour 54° au-dessous de zéro, il se disposait à renvoyer son équipage en traîneau, et à abandonner le navire, lorsque se promenant sur la mer gelée, il aperçut de loin un homme qui courait à lui; c'était le lieutenant Pim,

membre de l'expédition du capitaine Kellett, envoyée à sa recherche et qui avait hiverné d'un autre côté. Enhardi par cette rencontre providentielle, le capitaine Maclure conçut alors le courageux projet de revenir sur la glace vers la baie de Baffin, et ayant ainsi franchi 170 milles, il put annoncer à l'Angleterre que le passage Nord-Ouest était découvert (octobre 1853); aucun navire ne l'a traversé, mais les navigateurs ont exploré des deux côtés ses approches, et Maclure a suivi en traîneau ou à pied tout le parcours intermédiaire. La grande médaille de la société de géographie de Paris lui a été justement décernée en 1855.

Avec ce voyage, avec ce nom, se termine la série des expéditions de notre siècle, mais déjà d'autres problèmes sont posés. Y a-t-il au nord, plus au nord, une mer libre, soumise à une température moins basse? Les plus savants géographes sont d'accord avec les navigateurs pour le supposer. Ne serait-il pas possible de trouver un autre passage libre, non plus à l'ouest, mais à l'est du détroit de Behring? Un ingénieur français, M. Lambert, propose de partir dans cette direction et se croit certain du succès (1).

Déjà, notre siècle, après tant de résultats chèrement acquis, peut ajouter fièrement à son histoire cette page pleine de grandeur et de beauté. Aux noms de Parry, de Ross, de Franklin, de Maclure, méritent d'être associés les

(1) *Projet de voyage au Pôle nord*, 1866. — *La Question du Pôle nord*, 1867, par Gustave Lambert, ancien élève de l'École polytechnique. — Paris, Arthur Bertrand.

noms de l'anglais Booth, qui paya de ses deniers l'expédition de Ross en 1829, de l'américain Grinnell, qui fit à ses frais, en 1850 et 1853, armer deux expéditions à la recherche de Franklin, et surtout le nom de cette femme sublime qui après avoir consacré sa vie et sa fortune à retrouver son mari, a composé pour être placée aux lieux témoins de sa mort, cette inscription touchante :

« A la mémoire de Franklin, et de tous ses généreux « compagnons qui ont souffert et péri pour la cause de la « science et le service de leur pays, ce marbre est élevé « près du lieu d'où ils sont partis pour vaincre les dif- « ficultés ou mourir. Il rappelle le souvenir de la douleur « de leurs concitoyens et de leurs amis qui les admirent, « de l'affliction, soumise à la foi, de celle qui a perdu « dans le chef héroïque de l'expédition le plus affectionné « des époux. — 1855 (1).

On aurait pu joindre à cette épitaphe le mot d'un navigateur du XVI[e] siècle : *Heaven is as near by water as by land,* le ciel est aussi proche par eau que par terre. Je l'emprunte au journal d'un lieutenant français, Bellot, qui a deux fois brigué l'honneur de faire gratuitement partie des expéditions envoyées par lady Franklin, et qui a trouvé la mort dans la seconde, le 18 août 1853, à vingt-sept ans (2). Ce nom français unique fait plaisir à rencontrer au milieu de

(1) *Coup d'œil d'ensemble sur les différentes expéditions arctiques*, par V.-A. Malte-Brun. — 1855.

(2) *Journal d'un voyage aux mers Polaires*, par le lieutenant de vaisseau Bellot. — Paris, Perrotin, 1854. — V. aussi *Œuvres choisies de Jean Reynaud*, lectures variées, p. 45. — Paris, Furne, 1866.

tant de noms anglais. Bellot était le fils d'un maréchal ferrant de Rochefort. Elève boursier de l'école de marine, il avait été décoré à vingt ans, pour une blessure bravement reçue à Madagascar. La rencontre dans les mers du Sud d'un voyageur et d'un écrivain bien connu, M. Marmier, l'émotion produite en Europe par le sort de Franklin, déterminèrent ce jeune officier à partir pour le Nord, et à quitter momentanément la marine française à laquelle il allait faire tant d'honneur, et sa famille à laquelle il écrivait cette belle parole : « *Je vous recommande le courage plutôt que la résignation* » Je voudrais faire lire à tous les jeunes hommes le journal du voyage de Bellot. On le suit avec une inexprimable émotion, à bord du Phénix, sous le commandement du vieux puritain Kennedy, au milieu de braves gens, qui ont fait vœu de ne pas boire de vin, qui prient ensemble, lisent ensemble Shakespeare, risquent leur vie en riant, et sont forcés d'admirer ce petit français, toujours de bonne humeur, parlant du « cher bruit de la forge de son père, » dur à la fatigue, docile au commandement, insouciant devant le péril, fidèle à Dieu et à son épaulette, qui s'en allait au pôle Nord chercher la gloire et la mort, en 1851 et 1852, pendant que la France changeait de gouvernement. Ce journal est un modèle de style, car il a le mouvement, la précision et la couleur, dons inimitables de celui qui a vu, touché, souffert ce qu'il raconte; il est surtout un modèle d'héroïsme tranquille et persévérant, caractérisé par ces mots : « Je n'ai point été élevé dans une boîte à coton....... J'ai confiance en Dieu, et ce que les forces humaines peuvent accomplir, je le ferai. »

De tous les navigateurs dont j'ai lu les récits, Bellot est

celui qui a le mieux peint les Esquimaux. Il a été frappé de leur douceur et de leur courage. Il les croit sans culte, et cependant ils reconnaissent un Dieu, et une âme, enterrant leurs morts sous des pierres, afin que l'esprit puisse s'envoler par les interstices (1). Ils n'ont pas de gouvernement; la faim les gouverne et compte toutes leurs heures. Ils n'ont pas de signe de deuil; le plaisir de vivre ne leur apprend pas à détester la mort. S'ils sont doux, ils ne sont pas tendres; leurs femmes sont pour eux des servantes, et ils laissent mourir sans les pleurer les vieillards et les enfants qui sont des bouches à nourrir. Ils aiment la musique, et ils apprennent sans trop de peine à chanter. Ils n'ont pas de lois, de juges ou de prisons; le talion est à la fois tout cela. Ils savent tracer des cartes, et les navigateurs ont tous reçu d'eux des renseignements exacts sur la configuration des côtes.

Quelques animaux les entourent sur la terre. La peau imperméable ou fourrée de ces animaux est précisément ce qui convient pour couvrir le corps dans des contrées où il est tour à tour glacé par l'eau qui se gêle ou mouillé pas la glace qui se fond. Sur la mer, ils sont visités par les baleines et surtout par les phoques. La chair de ces mammifères marins est riche en carbone, et elle rallume le sang comme le charbon rallume le feu. Les Esquimaux sont malpropres, et comment ne le seraient-ils pas? Pendant six mois au moins, ils ne voient pas une goutte d'eau

(1) Les missionnaires nous apprennent que les Esquimaux croient à un bon et à un mauvais esprit. Ils nomment ce mauvais esprit, le *Torngak*, et ils ont pour le conjurer des sorciers ou *Angekok*. Ils ont la tradition d'un déluge.

dégelée, ils n'ont pas de bois pour faire du feu, et ils vivent dans l'huile et la graisse de poisson. L'huile est pour eux à la fois aliment, médicament, substance industrielle et éclairage. Ils sont à plus de 1,200 lieues de la région du blé, l'herbe ne pousse presque pas sur leur terre. Ils ne peuvent pas nourrir des rennes; ils entretiennent des chiens carnivores comme eux. Pas de métaux pour forger des instruments; la pierre en tient lieu. Allez voir dans les galeries de l'histoire du travail les haches en pierre des races celtiques, et vous retrouvez ces contemporaines du déluge dans les mains des Groenlandais aujourd'hui vivants. La terre a ses dates écrites dans les couches géologiques, et l'humanité retrouve la chronologie de son histoire, dans les races des divers climats. Le climat a ses couches comme le sol. Les voyageurs de ces régions ont le soin de cacher sous des huttes de pierre ou *cairns*, des provisions destinées aux voyageurs qui viendront après eux: il y a ainsi à la baie Fury, au port Léopold, des amas de provisions, viande salée, huile, instruments, couvertures. Et il semble que le premier visiteur du globe, le Créateur, ait eu les mêmes attentions pour les futurs habitants, enfermant sous la forme du phoque, de la viande, de l'huile, de la peau, des os propres à fabriquer les instruments qui servent à la coudre, en même temps qu'il donnait à cet animal assez d'agilité, de finesse pour que le pêcheur en se mettant à sa poursuite, fût forcé d'exercer la vigueur et l'audace dont il avait besoin.

A fabriquer, à manier son traîneau, ou sa barque légère, l'Esquimau n'a pas d'égal dans le monde, l'Arabe ne mène pas mieux son cheval. C'est à l'Esquimau que devrait être

décernée la première médaille accordée par le jury de l'Exposition universelle aux rameurs. Pendant six mois, il brave le froid, la mer, l'orage, l'avalanche, la nuit, la distance, pour arriver péniblement à se rendre maître de la nourriture qui soutiendra pendant toute l'année la pauvre vie de sa famille. Puis après cet effort, et sentant venir la nuit, l'Esquimau se bâtit une maison en bois, quand il trouve du bois, en pierre quand il n'a que des pierres, en glace quand il n'a que de la glace. Les modèles de ces huttes de bois, de pierre, de glace, figurent à l'Exposition. Un missionnaire catholique (1) a vu fabriquer en deux heures une de ces maisons de glace taillée avec des dagues (travik) par grands morceaux comme des pans de murailles posés l'un sur l'autre, puis arrosés d'eau qui se gèle aussitôt et ferme les joints comme le ciment le plus solide; on laisse un trou pour s'y glisser; à l'intérieur, les peaux servent de lits, et de la mousse placée sur une pierre et imbibée d'huile de baleine tient lieu de lampe (krolerk); un dernier pan de glace est tiré sur les habitants et clôt l'entrée en laissant un peu d'air. Vienne la nuit, l'orage, la pluie, la grêle, la maison de glace résiste et à son abri la chaleur entretient la vie. Singulière image de la vie elle-même ou plutôt de la résignation courageuse de l'homme contre les rigueurs de la destinée; il sait se servir de l'obstacle, le façonner sous sa main intelligente, s'enfermer sous la neige, obliger la neige à le défendre contre l'hiver, vaincu et pourtant vainqueur, puisqu'il résiste et ne succombe point.

(1) Lettre du P. Petitot, datée du village Esquimau de Vullu-Malok, à l'embouchure du fleuve Anderson, 68°, 30 latitude nord, le 21 mars 1865.

Dans de telles luttes, l'Esquimau devient insensible à la fatigue ; en proie à de tels besoins, il est vorace, quand il peut les satisfaire, et la faim le pousse parfois, dit-on, jusqu'à l'anthropophagie. Six Esquimaux peuvent dévorer un ours en une nuit. L'Esquimau n'est pourtant point méchant, il ne connaît pas les armes destructives, il a le regard doux, il est serviable pour les navigateurs, et quand ils lui offrent des verroteries, de l'or, ou du fer, il choisit le fer, et refuse ce qui est inutile. En vérité, quoiqu'il soit laid, petit, malpropre, dur, glouton, cependant ce rejeton de la famille humaine n'est pas sans quelque grandeur, lorsqu'on se le représente en face d'une nature sans beauté, sans pitié, hostile, meurtrière, implacable, dont il se sert pourtant et sur laquelle il exerce, comme les autres hommes, sa part de domination.

Est-il heureux ? Cette question inquiète beaucoup le lieutenant Bellot, et il a plus de peine à se décider que M. de Châteaubriand, parce qu'il voit de ses yeux ce que le grand écrivain s'est plu à imaginer. On connait cette belle page du *Génie du Christianisme* :

« Qu'y a-t-il de plus heureux que l'Esquimau dans son « épouvantable patrie ? Que lui font les fleurs de nos « climats auprès des neiges du Labrador, nos palais « auprès de son trou enfumé ? Il s'embarque au printemps « avec son épouse sur quelque glace flottante. Entraîné « par les courants, il s'avance en pleine mer sur ce trône « du Dieu des tempêtes. La montagne balance sur les « flots ses sommets lumineux et ses arbres de neige, les « loups marins se livrent à l'amour dans ses vallées et les « baleines accompagnent ses pas sur l'Océan. Le hardi

« sauvage, dans les abris de son écueil mobile, presse sur « son cœur la femme que Dieu lui a donnée, et trouve avec « elle des joies inconnues dans ce mélange de voluptés et « de périls (1). »

Belle description, si elle était exacte !

Le poète Campbell a décrit aussi l'Amérique Russe, et il parle des *longs hurlements des loups sur les rives d'Ounalaska*. Or le capitaine Cook, qui a visité deux fois ce pays, insiste par un hasard singulier, sur ce fait qu'il ne contient pas de loups (2).

De même, M. de Châteaubriand a vu en poète le Labrador. L'Esquimau n'emmène pas sa femme à la pêche, il ne la presse pas sur son cœur, il ne s'embarque pas sur la glace flottante. Il n'y a pas de hautes montagnes au Labrador, et les sommets n'y sont pas couverts d'arbres. Il n'y a de vrai que le *trou enfumé*, et Bellot va nous en donner la description d'après nature :

« Je cherchais vainement la porte; il me fallut l'aide « d'un des assistans pour deviner qu'une ouverture, à peine « de deux pieds de haut, recouverte d'une peau, était la « porte. Des bouffées chaudes et chargées de fétides émana- « tions y arrivent; je sens s'ébranler mon courage, mais en- « fin je pénètre dans l'intérieur de la hutte, après avoir « rampé, sur une longueur de deux mètres, dans une sorte « d'égoût aux murailles humides, dont le pied repose dans « une boue détrempée de sang, d'eau, d'huile et de graisse.... « Une enceinte rectangulaire de pierres, recouverte à l'exté-

(1) Liv. V, chap. XIV.

(2) Discours de Charles Sumner.

« rieur d'une épaisse couche de terre et à l'intérieur de trois « ou quatre planches, forme la charpente de la hutte ; de « chaque côté de la porte et au fond, une sorte de treillage « à un pied du sol et de trois à quatre pieds de large, « recouvert de peaux, sert de lit et de table. Dans l'espace « du milieu, qui a à peu près trois pieds, pend une moitié « de phoque, dont la graisse a été enlevée, mais dont les « chairs saignantes sont foulées aux pieds, et qui est à la « portée des appétits des hôtes de la hutte. »

« Sur un des côtés, une vieille femme presque aveugle, « aux paupières rouges, aux jambes et aux bras nus, aux « mèches grisonnantes, coud des peaux qu'elle remue avec « ses pieds et ses mains.....Près d'elle est couché son « fils, le maître de la maison, qui se met sur son séant « pour me faire honneur. Au fond, une jeune femme « presque nue, allaite un enfant nu qu'elle tient d'une « main, tandis que de l'autre elle ramasse à la hâte quel- « ques peaux qui forment ses vêtemens. Deux lampes, où « brûle une huile fétide, éclairent et chauffent la hutte.... « Point d'ouverture qui laisse échapper la fumée ; un seul « trou près de l'entrée, voilé par de minces enveloppes « d'intestins et de boyaux.......Comment des êtres « humains peuvent-ils vivre dans de telles conditions (1) ? »

« Ce barbare a de fort bonnes raisons pour préférer « son pays et son état au nôtre, » écrit hardiment M. de Châteaubriand, mais le paradoxe est trop fort.

(1) P. 54. La hutte décrite par Bellot au Groenland est tout à fait semblable à la hutte habitée et décrite par le P. Petitot, chez les grands Esquimaux du fleuve Anderson.

La prétendue indépendance du sauvage est l'isolement et l'impuissance, hors de toute vie sociale. Le mal du pays qu'il éprouve quand on le déplace, n'est pas la preuve du bonheur, il est la preuve de l'âme qui embellit les objets, il est le sentiment du malaise craintif que l'indigent et l'orphelin éprouvent au milieu d'une famille opulente et nombreuse, il est l'heureux aveuglement de l'habitude qui plie l'homme à sa destinée; enfin la nostalgie du pauvre Esquimau est une sorte de loi comme la pesanteur qui fait retomber la pierre au point où l'ordre de Dieu l'a placée. Il n'a pas nos besoins, dit-on, cela veut dire qu'il n'a aucune de nos satisfactions; il ne connaît ni les jouissances du bien-être individuel ni les jouissances de la vie sociale; l'homme civilisé peut, dans les moments difficiles, retrancher sur son abondance, et se prêter aux variations de la fortune; pour le sauvage, dont le seul besoin satisfait est la faim, un degré de moins, et il tue, et s'il ne tue pas, il meurt.

Faisons donc trêve aux dissertations sur le bonheur de la vie du sauvage, et demandons-nous plutôt s'il y a quelque moyen de porter à ces peuples si mal doués un peu de bonheur. Jusqu'ici nous avons suivi les chasseurs, les baleiniers, les navigateurs, et nous savons déjà que les Esquimaux ne sont pas dénués d'intelligence, de courage, et de quelques bons sentiments. Mais nous savons aussi qu'ils habitent un pays horrible, qu'ils sont eux-mêmes pauvres et laids. Leur portrait physique et moral se résume dans cette phrase du grand ouvrage de Morton sur les crânes et les caractères physiologiques des peuples de

l'Amérique (1). « Avec le nez enfoncé entre les os proé-
« minents des deux joues, les yeux bridés, une bouche
« énorme et béante, les cheveux plats, la taille courte, ils
« offrent le type le plus repoussant de toute l'espèce hu-
« maine, *most repulsive of the human species*. En outre,
« on peut appeler leurs vertus l'absence de certains
« vices. »

Sur ce portrait, qui donc les aimera? Dans ce pays, qui donc ira partager leur sort? Quel est donc le plongeur assez hardi, assez patient, assez dévoué, pour se précipiter dans cet abîme de dangers à courir, de misères à affronter, de répugnances à surmonter? Les pêcheurs et les savants qui ont rencontré les Esquimaux n'allaient pas leur rendre visite. Ils couraient à la recherche de la richesse ou de la science. Mais qui donc ira chez eux pour eux? « Pauvres Esquimaux, s'écrie Bellot, qui se dévouera à vous civiliser (2)? »

III

Il est au milieu de l'Europe, en France et en Allemagne, deux maisons d'où partent à peu près chaque année des hommes et des femmes qui se chargent de répondre à cette question. D'Allemagne, il part pour le Groenland et le Labrador, des ménages de frères et de sœurs Moraves. De France, il part pour la rivière Mackenzie et l'Océan glacial, des prêtres catholiques, portant le nom d'Oblats.

(1) Morton, *Crania americana*, Philadelphie, p. 53.
(2) P. 112.

Ce sont les derniers témoins que nous ayons à interroger; avant de les interroger, faisons connaissance avec eux.

On sait quelle est l'histoire de la communauté chrétienne connue sous le nom de *Frères Moraves* (1). Ils font remonter leurs origines jusqu'à la prédication du christianisme parmi les Slaves au IXe siècle, et ils se rattachent surtout aux dissiples de Jean Huss, persécutés en Bohême et en Moravie, au XVe siècle, mais il est certain que ces disciples n'existaient plus, au moins à l'état de secte distincte, à la fin du XVIIe siècle. Quelques protestants disséminés dans ces mêmes provinces de l'empire d'Autriche, s'étaient réfugiés soit dans la Silésie, qui relevait alors de la même couronne, mais où Charles XII avait obtenu le maintien pour ses corréligionnaires de quelques *Églises*

(1) Je dois à l'obligeance de M. Vernes la communication des documents qui suivent : *Histoire de l'Église des Frères de Bohême et de Moravie*, par Bost, 1844. — *L'OEuvre de l'Église des Frères au milieu des peuples chrétiens*, par Tietzen, 1861. — *L'Église de l'Unité des Frères*, par Halm, 1862. — *Verlasz der allgemeinen Synode*, 1857. — *Verlasz der provinzial Synode*, 1862. — *Vie et Doctrine des Moraves*, par C. Martin, manuscrit, 1865. — *Report of the Committee of the London Association in aid of the Mission of the United Brethren commonly Called Moravians*, 1866.

M. Micheli, de Genève, a bien voulu me prêter la correspondance manuscrite, aussi touchante qu'instructive, qu'il entretient avec les Frères et les Sœurs Moraves du Labrador, et me communiquer une *Vie de Zinzendorf*, par Bovet, deux *Lettres sur les Missions chez les païens* (1860), et une *Notice sur l'introduction du Christianisme chez les Esquimaux du Labrador* (1846) ; cette dernière notice, dont M. Micheli est l'auteur, est une page d'histoire infiniment précieuse.

de faveur, dont le centre était l'Église de Teschen, soit dans la haute Lusace, région voisine qui forme l'extrémité nord-ouest du royaume de Saxe. C'est là, dans le village de Bertelsdorf, sur la route de Zittau à Lobau, qu'habitait le comte de Zinzendorf, jeune seigneur Saxon, qui recueillit sur ses terres quelques-uns des réfugiés de Moravie, un menuisier, nommé Christian David, deux couteliers, les frères Neisser, et les établit en 1722 sur la petite montagne du Hutberg, dans un endroit auquel fut donné et est demeuré le beau nom de Garde de Dieu, *Herrnhut*.

Zinzendorf est le véritable fondateur des frères Moraves. Il avait alors vingt-deux ans, étant né à Dresde en 1700. John Wesley naquit en 1703. Zinzendorf, à la même époque, fut le Wesley de l'Allemagne. C'était un homme fort extraordinaire. Il était venu à Paris à dix-neuf ans, pendant la Régence, dans l'année même où l'influence de Law et de Dubois étaient au comble, et au lieu de se livrer au plaisir, il écrivait à un ami : « Tout ce monde me paraît fade. *O splendida miseria!* » et il avait recherché et obtenu l'amitié du cardinal de Noailles, avec lequel il aimait à causer de théologie. A l'Université de Halle, où il avait fait ses études sous les yeux du pieux et savant Franke, avant de les terminer à l'Université de Wittenberg, il s'était lié avec un jeune Suisse, le baron de Watteville, et trois autres amis, et dès 1715, ils avaient fondé ensemble une sorte d'association pieuse sous le nom bizarre d'*Ordre du grain de sénevé*, et ils s'étaient promis de travailler à la conversion des païens, tout en devenant les premiers dans l'étude du grec, du latin, du français. Un moment conseiller à la Cour de Dresde, le comte

de Zinzendorf était revenu habiter ses terres, après son mariage avec une comtesse de Reuss; il y avait appelé Watteville, deux pasteurs, et ils évangélisaient ensemble le village, pensant toujours à évangéliser le monde, lorsque ces trois paysans de Moravie vinrent à eux. Dix ans après, une communauté était formée. Zinzendorf en fut le législateur, l'organisateur, l'apôtre, puis le prêtre, et même l'évêque. Je ne dirai rien de sa législation un peu compliquée, parfois subtile; je ne parlerai point de la piété un peu bizarre, quelquefois enfantine, de la nouvelle communauté. Que l'on pense ce que l'on voudra de ces formes, et même de l'homme ardent, violent, mais irréprochable et infatigable, qui en fut l'auteur, mais que l'on n'oublie pas qu'à trente-deux ans, en plein XVIII[e] siècle, au fond d'un village de l'extrémité de la Saxe, il avait réuni et inspiré tant d'hommes dévoués, qu'il pouvait envoyer des missionnaires, en 1732, aux Indes orientales, en 1733, au Groenland, en 1735, aux Indiens du haut Canada, en 1737, au Cap de Bonne-Espérance, en 1738, à la Guyane, en 1741, à Philadelphie, en même temps qu'il fondait des établissements en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Hollande, en Angleterre, en Russie, allant voir en 1738 à Londres John Wesley avec lequel il ne put s'entendre, passant aux Antilles en 1739, retournant en Amérique en 1840, lapidé en 1741 à Genève, qu'il trouve à peu près aussi corrompue que Paris, entraînant partout des disciples, et laissant partout des exemples, des discours et surtout des cantiques que son âme poétique improvisait et laissait couler sans cesse, fondant à peu près une maison par an jusqu'à sa mort! Il mourut en 1761, dans les

bras de Jean de Watteville, fils de son ami, en murmurant ces mots : « *Mon Dieu, il fait bon se reposer.* » Les fondations du comte de Zinzendorf ont duré, elles durent encore ; elles rattachent à l'Evangile, aux espérances éternelles et à la vie honnête environ 80,000 chrétiens.

On se demande pourquoi de grandes villes se sont fondées sur une colline, au bord d'une forêt? Parce que les hommes ont trouvé dans le voisinage une source inépuisable, une mine d'or, ou simplement une vue merveilleuse dont la beauté les a ravis? Les richesses et les beautés de l'ordre moral sont plus attachantes encores. Comment les Esquimaux, les Cafres et les Hottentots, les Groenlandais, les esclaves des Antilles, ont-ils eu des amis et connu le vrai Dieu de l'Evangile? Parce qu'un gentilhomme Saxon et quelques artisans Moraves, cherchant ensemble de bonne foi le royaume de Dieu, il y a cent cinquante ans, dans un village inconnu, ont pensé à l'abandon des derniers nés de la famille humaine (1).

(1) Cette petite communauté de chrétiens, qui a beaucoup frappé Mme de Stael (*de l'Allemagne*, 4e partie, ch. III), mériterait une étude à part. Elle vit sans division et sans réforme, quoique non sans épreuves depuis deux siècles : les traditions encore vivantes dans son organisation et dans sa doctrine prouvent qu'elle remonte au-delà de la Réforme. car elle porte dans les traits de sa physionomie des ressemblances et des airs de famille catholiques. Elle a pour pouvoir législatif et dogmatique des *synodes* qui sont de petits conciles, pour pouvoir exécutif des *anciens*, élus par le synode et dont la *conférence* est une sorte de Sacré-Collége ; elle avait même un chef des anciens, qui ressemblait fort à un pape, jusqu'en 1740, époque où le synode proclama que le Seigneur était l'ancien et que les autres anciens n'étaient que ses vicaires ; elle

C'est un missionnaire Morave, nommé Mierching qui servait de guide et d'interprète au capitaine Maclure dans sa mémorable expédition, et, dans son journal, le grand navigateur exprime le vœu « que les Moraves se répandent au milieu de ces pauvres et intéressants pêcheurs du pôle, séparés du monde par le climat, refoulés par des Indiens sanguinaires, et errant sur les rives les plus lointaines d'un territoire affermé à une compagnie de marchands de fourrures dont les dividendes dépendent de la multiplication des animaux plus que de celle des hommes... Un homme comme M. Mierching, ajoute M. Osborne, révolutionnerait en peu d'années cette race docile. Rien ne mettait en défaut cet homme rare; il excellait à fabriquer des chaussures, à pêcher un poisson, à bâtir une cabane, à chanter une

a des *évêques*, quoique sans diocèse limité, pour transmettre l'ordination; elle a des *prêtres*, quoique sans pouvoir défini; elle a des *chœurs*, fort semblables aux confréries, et des *aides de chœur* pour avertir de leurs fautes les membres de ces chœurs; elle a des sacrements. des images, des fêtes, une liturgie, des cantiques, dont les expressions révèlent une piété raffinée, des séminaires, des orphelinats. Ce gouvernement, à la fois théocratique, aristocratique et démocratique, s'unit à des usages tout à fait singuliers, et auxquels convient le nom de *socialisme mitigé*. Les enfants, filles ou garçons, absolument séparés pendant toute leur jeunesse, sont élevés par la communauté, jamais dans la famille. Il y a pour les non mariés de chaque sexe des ateliers et des commerces entrepris aux frais et au profit de la communauté, et de ce travail sans salaire, où l'ouvrier, défrayé de tout, n'a rien à dépenser, mais rien à recevoir, résulte la suppression de la pauvreté, mais aussi l'impossibilité d'atteindre à la richesse; pas de souffrance, mais pas d'esprit d'entreprise. Le mariage affranchit de cette vie en commun; mais, pour se marier, le

chanson, à jouer de la guitare, énergique, toujours content, rompu à une vie d'épreuves (1). » Ce M. Miersching était Saxon, et il avait été missionnaire au Labrador.

C'est en 1771 et sur la demande d'un pauvre charpentier nommé Jens Haven, qui fit trois voyages au Labrador, et vécut seul au milieu des Esquimaux dont il apprit la langue que les Moraves se sont établis sur cette côte si mal nommée par les Portugais terre de labour. Mêlant aux noms du pays les souvenirs sacrés de l'Evangile, ils ont appelé Naïn la première station, située au 57e degré de latitude nord, puis fondé Okkak, à 50 lieues plus au nord, en 1776, Hoffenthal, en 1782, Hébron en 1825, Tsoar, en 1864. Tous les ans, des ménages de jeunes gens Saxons, Danois ou Suisses, partent pour le Labrador. Ils s'embarquent à Londres sur un navire appar-

jeune homme ne connaît pas de femme, il la demande aux anciens, ils la lui désignent, et souvent par le sort, expédient très-ordinairement employé par les Moraves, nullement par esprit de fatalisme, mais au contraire par une sorte de confiance naïve dans l'assistance continue de Dieu

Cette organisation est compliquée et singulière; mais la forme du flambeau est bien peu de chose, pourvu que la flamme ne s'éteigne pas. Or, la foi ardente des Moraves dans la personne divine du Christ, la simplicité laborieuse de leur vie, l'union vraiment fraternelle des membres, font de cette communauté la plus croyante, la plus tolérante et la plus agissante des sectes du protestantisme contemporain. Partagés entre l'éducation, la charité, le travail manuel et les missions chez les Esquimaux, les Noirs et les Hottentots, les Moraves forment un groupe de 20,000 chrétiens, bienfaiteurs de 80,000 païens ; un tel service rendu sans bruit mérite assurément le respect.

(1) P. 98, ch. VIII.

tenant à la Mission, et qui a toujours le nom d'*Harmony*. Ce navire ramène en Europe les enfants des missionnaires, car le climat les tuerait, et les apôtres du Labrador sont forcés de s'imposer cette privation cruelle. L'*Harmony* apporte des provisions, il emporte des fourrures et des produits du Labrador, il se charge des correspondances, il amène quelquefois des amis. Son arrivée dans chacune des stations est le grand événement de l'année; Européens et Esquimaux l'attendent, le saluent, l'entourent; quelques jours se passent dans la joie, comme le moment du parloir pour un prisonnier. Puis il s'éloigne, et en voilà pour un an. Les missionnaires du Groenland et surtout ceux qui évangélisent l'intérieur des continents, ne connaissent pas cette joie.

Il y a, sur le bord du lac de Genève, plusieurs familles chrétiennes qui entretiennent une correspondance suivie avec les Frères et les Sœurs Moraves du Labrador. J'ai lu ces lettres, et je voudrais les citer toutes, principalement celles des Sœurs. Je me borne à extraire deux phrases d'une lettre écrite en 1863 par une Sœur Morave suisse; elle raconte son arrivée, après un voyage que la rencontre d'énormes montagnes de glace faillit rendre funeste :

« Quand nous fûmes à 7 milles de la côte, le capitaine
« fit tirer deux coups de canon auxquels répondit bientôt
« le canon du rivage. Un drapeau rouge parut à l'horizon.
« Il s'élevait, nous dit-on, sur la maison de la Mission,
« mais la maison même nous était cachée. Ce drapeau,
« hissé par des mains amies, nous réjouit le cœur. Bientôt,
« nous vîmes les Esquimaux accourir de tous côtés dans

« leurs kajaks, et quand nous avons jeté l'ancre, ils ont « entonné un cantique de réjouissance..... Femmes et « enfants nous attendaient sur le rivage. Quelques-uns « des gros chiens de la contrée vinrent aussi nous recon- « naître. Les Esquimaudes me parurent toutes avoir la « même figure. Elles ont de grosses joues rouges, les che- « veux noirs attachés en arrière, comme les Chinoises, « avec un ruban rouge. Je remarquai que quelques-unes « portaient des tresses, et l'on m'expliqua que c'étaient « celles admises à la sainte Cène. Quant aux hommes, ils « sont de fort petite taille et leurs cheveux descendent sur « le front..... Ces pauvres gens nous regardaient avec « curiosité. Ils aiment quand on leur sourit, m'avait-on « dit, et je n'avais point d'efforts à faire pour témoigner « de la bienveillance à ceux auprès desquels la main du « Seigneur nous a conduits..... Ma peine était de ne pou- « voir encore leur dire un seul mot. Comme je vais m'en- « courager à apprendre leur langue! Leur bonjour, quand « ils se saluent, signifie : *sois fort!*.... Adieu! Que le « Seigneur soit avec vous sur les riantes rives du Léman, « et avec nous sur les plages rocailleuses et monotones « du Labrador. »

Il y a des missionnaires qui demeurent sur ces terres froides, grisâtres, sans charme et sans grandeur, pendant quinze ou vingt ans, et des femmes jeunes et délicates, qui apportent d'Europe des fleurs et des tourterelles, s'habituent peu à peu à vivre là, au milieu d'Esquimaux bêtes, laids, et malpropres, n'ayant d'autre joie que de leur faire du bien, et si peu de distractions que le clapo-

tement de l'eau qui dégèle, et s'anime du libre mouvement de la vie, leur semble une douce musique (1). Quel contraste avec le tourbillon de nos villes qu'une telle vie, ou le passage d'un ours, le vol d'un oiseau, le cri d'un phoque, est un événement ! Comme on comprend ce mot d'une autre jeune femme : « L'attente patiente en regar- « dant à Dieu est un apprentissage que nous faisons au « Labrador. »

Cette attente est du moins récompensée. Il faut tout apprendre à ces ignorants, même à se donner la main et à témoigner quelque sensibilité, encore plus à se nettoyer, à se mieux vêtir, à cultiver un peu de terre en écartant la neige, à ne pas abandonner leurs enfants ou leurs malades, puis à lire, à écrire, à chanter, à tenir leur parole, à croire en Dieu et non pas aux sorciers. La difficulté est de les réunir. La nuit dure du 26 novembre au 6 janvier, à peu près deux mois; l'été est tout entier occupé par la chasse et la pêche. Il s'agit bien de lutter contre l'ignorance ! il faut d'abord vaincre la faim, le froid, la distance, la nuit. Les missionnaires font l'école, et ils vont visiter les malades. Il est curieux de les voir recourir aux usages catholiques, avoir avec les païens ce qu'ils appellent des entretiens particuliers, ne les admettre à la Cène, qu'après cette confession, et multiplier

(1) Une Sœur Morave allemande écrit le 1er août 1866, de Naïn : « Un homme arrivé l'autre jour de Terre-Neuve a apporté la nou- « velle d'une grande guerre entre l'Autriche et la Prusse, mais « cela nous ferait trop de peine ; nous aimons mieux croire que « c'est quelque faux bruit qui s'est grossi en passant de bouche « en bouche. »

les *fêtes*. En Europe, les fleurs accompagnent les fêtes ; la nature est-elle-même un temple paré ; là-bas les fêtes de la religion avec les rubans, les chants, les lumières, viennent interrompre la monotonie de la nature, fêtes des veuves, des mariées, des jeunes filles, des garçons, des vieillards, fêtes de Noël, avec des repas fraternels, fête de Pâques, où les missionnaires ont coutume de venir avec les Esquimaux la nuit au cimetière couvert de neige pour voir le soleil se lever, en signe de résurrection, sur le blanc linceul des tombeaux. Peu à peu l'intelligence s'ouvre, le cœur s'attendrit, et ces pauvres gens si maltraités par la nature qui les entoure, sont étonnés et réjouis à la bonne nouvelle que Dieu a visité la terre. Un vieil Esquimau écrivait, en 1864, à un Génevois : « Jésus m'aime, et il t'aime, frère. Je serai heureux de te voir un jour près de lui. » Les stations des Moraves deviennent peu à peu le centre de villages chrétiens, sur toute cette côte lointaine, où le naturaliste se réjouit de trouver les premiers germes de la vie végétale et animale, quelques fleurs, un petit nombre d'animaux, quelques échantillons curieux, et où le moraliste doit être plus heureux encore de trouver, avec les signes de l'empire de l'homme le plus abaissé sur la nature la plus redoutable, les éclairs de l'esprit qui s'éveille, les semences d'une civilisation meilleure, et ce que l'on peut appeler les premières ondes de la conscience qui se fond, se réchauffe et s'anime, comme la neige de ces contrées se dégèle sous des rayons plus vifs.

La vie de ménage des Moraves est un grand exemple pour les Esquimaux groupés autour d'eux, mais elle est évidemment un obstacle sérieux à leurs lointaines excursions. Le

missionnaire catholique ne connaît pas ces obstacles ; il est soldat, il ne se marie pas, il a tout sacrifié, il va au bout du monde. Le missionnaire protestant est pasteur, le missionnaire catholique est pionnier, explorateur, visiteur, apôtre infatigable (1).

Depuis cent ans, les Moraves ont fondé cinq stations sur la côte de l'Amérique septentrionale, entre le 50e et le 60e degré de latitude ; ils n'ont point été au-delà. Depuis dix ans, les missionnaires catholiques se sont répandus dans les immenses contrées de la nouvelle Angleterre, de la baie d'Hudson au détroit de Behring, du Canada au Pôle Nord, et ils y ont déjà établi plus de vingt stations, s'avançant jusqu'au 68e degré, jusqu'à l'embouchure de la grande rivière Mackenzie. Ces missionnaires sont des Canadiens ou des Français, presque tous des Marseillais, appartenant à une société religieuse fondée, sous le nom d'Oblats, par l'avant dernier Evêque de Marseille, M. de Mazenod. On ne se doute guère que quelques français partent chaque année des rives de la Provence pour aller évangéliser les Esquimaux de la rivière Mackenzie ! Quelques prêtres du diocèse de Québec avaient, dès 1731, parcouru la partie méridionale de ces vastes territoires, où la compagie de la baie d'Hudson subventionne quelques missions protes-

(1) Dans les livres sur les Missions (notamment dans l'*Histoire des Moraves*, de Bost), j'ai rencontré avec chagrin des paroles haineuses contre les catholiques, et réciproquement. Mais dans les lettres des Missionnaires eux-mêmes, nulle trace de ces querelles. « Pour tous les chrétiens, a dit admirablement Livingtstone, les passions de secte meurent vite, quand ils se trouvent à travailler ensemble en plein paganisme. »

tantes (1). En 1844, ils furent érigés en un diocèse spécial, le diocèse de la Rivière-Rouge ou Assiniboire, et en 1865, un second diocèse a été coupé dans le premier, sous le nom d'Attabasca, dans l'intérêt des naturels de la région la plus septentrionale. Trente-huit missionnaires français se sont depuis dix ans partagé l'évangélisation de ces contrées; pas un n'a fait défection ; un seul est mort. Pour parvenir au premier poste, les plus anciens ont eu à passer 65 jours en barque, à partir de Montréal. Puis ils n'ont pas cessé de tendre au Nord. Comme les voyageurs qui descendent du Mont-Blanc s'attachent les uns aux autres par des cordes, plaçant en avant le plus hardi, on voit ces missionnaires s'avancer de station en station, à 100, 200, et quelquefois 400 lieues les uns des autres, se visitant, se relayant, animés par la tournée de leurs Evêques. En 1859, un prêtre de Montpellier, Grollier, monte jusqu'à l'embouchure de la rivière Mackenzie et chante sur les rives de l'Océan glacial le psaume écrit en Orient trois mille années avant sous le ciel de la Judée : *Benedicite, glacies et frigus, Domino;* il évangélise les Esquimaux du fort Good Hope, il réconcilie, en leur faisant baiser la croix, les Indiens-Loucheux et les Esquimaux, et, demeuré seul pendant plus de vingt mois, malade, résigné à la mort, il se ranime et s'écrie. « Dieu nous aime ! » en voyant arriver le P. Séguin

(1) *Vingt années de Missions au Nord de l'Amérique*, par Mgr Taché, évêque de la Rivière-Rouge. — *Missions chez les sauvages de l'Amérique du Nord*, par Mgr Faraud, évêque d'Attabasca. — Je dois à Mgr Taché une carte très curieuse des stations établies par les Missionnaires dans ces régions, et le P. Sardou a eu la bonté de me prêter les lettres manuscrites du P. Petitot.

qui vient du territoire Russe (1). En 1862, le général américain Sibley, chargé d'aller châtier les Sioux, envoie pour leur proposer la paix un missionnaire français, nommé André, et un an après la mort du P. Grollier, en 1864, le P. Pétitot, un Marseillais joyeux et hardi, dont j'ai lu les lettres, passe dix jours au bord de l'Océan Glacial, au milieu des grands Esquimaux (2), cruels, voleurs, et idolâtres, qui finissent par admirer celui qu'ils appellent dans leur langage : « *Le priant qui ne sait pas le mal et qui vit seul.* » Puis, il prêche les Indiens-Loucheux, « *belles âmes, dit-il, qui courent au-devant de l'Evangile.* »

Trente-huit prêtres, trente-huit stations, relevant de deux diocèses, et semées au milieu du dédale de lacs, de rivières, de forêts et de neiges, de ces contrées, voilà, en dix ans, l'œuvre du zèle chrétien, et du courage français.

IV

Il est temps d'achever cette longue excursion dont un traîneau, une cabane, une barque, des haches de pierre, des peaux, de l'huile, et quelques autres objets, perdus dans l'Exposition universelle, ont été l'occasion. Je la terminerai par quelques vues d'avenir.

(1) Il y a aussi quelques stations de l'Église Grecque dans l'Amérique Russe, mais je n'ai pas de renseignements sur les œuvres des popes.

(2) On nomme *grands* Esquimaux les membres d'une tribu de cette race, plus grands que ceux du Labrador, mais encore en dessous de la taille moyenne. Cependant le P. Petitot affirme en avoir vu de 6 pieds.

L'avenir des petits pêcheurs du pôle me paraît plus triste que leur passé. Le fameux passage du nord-ouest est découvert; la science a remporté cette victoire, mais le commerce n'a pas à s'en servir; par cette route, les marchands ne passeront pas et les savants ne passeront plus. Les pêcheurs et les chasseurs s'aventureront peut-être de plus en plus au nord, mais pour chasser sur les terres des Esquimaux pour pêcher dans leurs baies, nullement pour les étudier, les civiliser ou les enrichir. Déjà les Missionnaires s'affligent des exemples donnés par les Américains qui stationnent sur les côtes du Labrador. Par la voie de terre, il s'écoulera bien du temps avant que les Américains et les Canadiens, devenus plus nombreux, montent jusqu'à eux, avant que les Indiens, eux-mêmes civilisés, leur apportent autre chose que l'exemple de la guerre, de l'ivrognerie et de la rapine. Le midi du territoire de la Compagnie d'Hudson se peuplera ; un chemin de fer, un télégraphe, pourront sillonner la partie inférieure de ces vastes régions. Mais, cela est trop évident, la civilisation ne tient aucune route, aucun sentier, ouverts devant les pas des Esquimaux, et la nature inflexible ne leur promet pas les présents qu'elle leur a refusés jusqu'ici, la fécondité du sol, la chaleur du soleil, la compagnie des animaux, le chant des oiseaux, le charme des fleurs. Ils sont condamnés pour toujours au froid, aux ténèbres, à l'enfance. La petite lumière qui peut éclairer leur esprit est dans la main des missionnaires, et s'ils peuvent s'élever de quelques degrés au-dessus de leur condition présente, c'est par ce secours. Dieu soit loué ! l'Europe chrétienne le tient prêt pour eux.

Ainsi donc, il n'est pas un seul rameau de la famille

humaine qui soit à jamais tenu en dehors de toute civilisation. Si vous voulez avoir une haute idée de l'homme, si vous voulez mesurer sa puissance et compter ses pas sur la terre, regardez à l'Exposition le petit kajak de l'Esquimau, puis allez voir, quand elle est en mouvement, l'immense machine du vaisseau à hélice le *Marengo*. Faites-mieux. Arrêtez-vous devant le fétiche, objet de la superstition stupide de la même peuplade, puis allez admirer les efforts d'un Michel-Ange pour représenter sous des traits humains le Père des hommes. Faites-mieux encore. Contemplez la civilisation qui retourne sur ses pas, et suivez ses fils les plus généreux, serviteurs de la science ou serviteurs de Dieu, voyez-les quitter les beaux rivages que le soleil éclaire, voyez-les partir, pour aller, au milieu des glaces et dans les ténèbres, tendre la main aux derniers rejetons abandonnés de la race des hommes. Une parenté lointaine avec les Esquimaux n'a pas de quoi nous rendre fiers, mais nous pouvons estimer très-haut l'honneur d'être membres de la famille des missionnaires qui les évangélisent, membres de la famille du lieutenant Bellot et de l'amiral Franklin !

Augustin Cochin.

DE LA

VENTE EN DÉTAIL DES MARCHANDISES

EN ANGLETERRE

DES RÉFORMES A INTRODUIRE DANS CETTE VENTE ET DE L'INFLUENCE DE CETTE RÉFORME SUR LES CLASSES MOYENNES.

A l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, je prie l'Académie de vouloir bien me permettre de lui faire connaître mes vues sur les principes qui régissent la distribution en détail de ces produits, et sur les conditions dans lesquelles a lieu cette distribution. Ces principes et ces conditions me paraissent avoir des conséquences importantes, tant au point de vue social qu'au point de vue économique.

J'ai eu à faire quelquefois et pour certains produits l'analyse des divers éléments économiques composant leur prix de vente pour le consommateur ou l'acheteur; c'est-à-dire que pour quelques marchandises de première nécessité, j'ai essayé de déterminer la nature des divers frais qui entrent dans la composition du prix définitif payé par l'acheteur, et le rapport de ces frais élémentaires à ce prix définitif. Par exemple, j'ai eu à rechercher pour quelle somme, dans le prix du pain de quatre livres, entraient les frais de labourage, le salaire des ouvriers, le profit des fermiers, les impôts généraux et locaux, le fermage, les frais de transport, de fabrication du pain, et ceux enfin de la vente en détail.

De telles analyses économiques peuvent sembler faciles ; elles sont pourtant très-délicates, je le sais par expérience, surtout si l'on veut les faire complètes. Certains éléments, j'en conviens, peuvent sans peine être dégagés ; mais il en est d'autres qu'on ne détermine que très difficilement.

Par exemple, j'ai rarement rencontré des agriculteurs ou des fermiers qui connussent le prix de revient de tel ou tel produit en particulier, de leurs champs. Il y en a peu qui connaissent exactement, ni même approximativement les frais de production d'un hectolitre de blé dans leur propre ferme, et leurs idées sont encore plus vagues sur les variations que déterminent, dans ces frais, les divers modes de culture. Sur ce dernier point les résultats de mes recherches tendraient à prouver que le prix de revient des produits de la forte culture, de la culture *intensive* est inférieur de plus de moitié à celui de la culture faible ou *extensive*, l'étendue des terrains étant d'ailleurs égale dans les deux cas. Cette différence vient principalement de ce que les mêmes dépenses fixes, telles que les fermages, les impôts, les taxes, les frais d'établissement des routes, des clôtures, etc., se trouvent répartis sur des quantités inégales de produits. M. Lecouteux a donné un exemple de ce que j'appellerais l'analyse économique du prix de revient du froment en France, dans son livre *sur la culture améliorante*. Il a démontré que la production d'un hectolitre de blé revient à 40 fr. si la culture est faible, à 30 fr. si l'on emploie plus d'engrais, et même à 20 fr. si on en élève encore la dose. Je crois qu'il serait très-utile que l'État fît faire à ses frais des analyses économiques complètes et détaillées, car ces analyses en jetant un jour nouveau sur la production des

divers objets du commerce international, feraient découvrir les moyens d'en diminuer les frais.

J'ai essayé de déterminer par l'analyse économique pour combien les frais de l'élevage des bestiaux entrent dans le prix de la viande payé par le consommateur. J'ai fait le même essai d'analyse au sujet des vêtements de coton, et je puis assurer que de telles recherches, en permettant de connaître les éléments divers qui entrent dans la composition des prix définitifs et de voir leur importance relative, font découvrir les réductions dont chacun de ces éléments serait susceptible, et parmi ces réductions celles qui présenteraient le plus d'avantages. Je suis persuadé que ces sortes d'analyses seraient très-utiles aux grandes administrations, à celles notamment qui ont les travaux publics pour objet, car elles leur permettraient de se rendre compte d'un grand nombre de frais susceptibles de réduction. Je pourrais citer, à l'appui de ce que j'avance, quelques exemples qui s'appliquent aux travaux d'assainissement des villes. En un mot, l'analyse économique est appelée à rendre à la science de l'économie, les mêmes services que la chimie a retirés et retire chaque jour de l'analyse chimique. C'est de ce point de vue que je prie l'Académie de considérer le sujet que je traite.

L'élément le plus important que, de tout temps, l'analyse a mis en lumière est celui qui consiste dans les frais de la vente en détail. Ainsi, j'ai établi que ces frais, pour les objets de première nécessité, tels que le pain et la viande, s'élevaient au double des frais de fermage. Lorsque j'ai fait cette analyse, l'élément du fermage entrait pour environ trois *farthings* (six liards) dans le prix du pain de 4 livres,

et l'élément des frais de vente en détail, pour six *farthings*. La même différence existait dans le prix de la viande. Il y aurait donc aujourd'hui à faire des réformes (je me réserve d'en parler plus tard) qui réduiraient de moitié et même de plus ces frais de vente en détail.

En général, il est résulté de mes analyses que les frais de vente en détail des produits agricoles, les frais de transport non compris, s'élevaient au double du fermage.

En Angleterre et dans le pays de Galles le revenu foncier s'élève à 80 millions sterl. environ, et à 60 millions, si l'on déduit le revenu foncier des villes. Or, si mon calcul est exact, l'économie que les consommateurs réaliseraient avec un meilleur système de vente en détail serait égale au montant de tout les impôts de ces deux pays.

C'est à Manchester que j'ai eu l'occasion de constater cette importance des frais de distribution. Pendant la crise cotonnière quelques manufacturiers avaient eu la pensée d'acheter du blé en gros et de faire préparer leur pain à leurs frais, tant pour la consommation de leurs propres familles que pour celles de leurs ouvriers. Or, l'un d'eux m'apprit que dans ces conditions le pain de 4 livres revenait à 8 sous environ, tandis que chez les détaillants il se vendait 14 sous et même 16 en tenant compte des différences de qualités.

Les analyses économiques qui ont été faites des dépenses de la classe ouvrière de Manchester, ont mis en lumière le fait suivant : la même somme d'argent procure des moyens d'existence pour un jour et demi, si elle est dépensée en achats à crédit (suivant la coutume des salariés de nos villes), pour deux jours si elle est employée en achats au

comptant et pour trois jours si les achats sont faits en gros et au comptant. Il est donc bien évident que la question des frais de vente en détail touche à de graves intérêts.

Pour revenir à l'industrie cotonnière dont j'ai parlé déjà dans mon dernier mémoire, l'analyse économique m'a montré que le marchand en gros ajoute 10 p. 100 au prix des produits de cette industrie, et le marchand en détail 20 ou 25 p. 100 : de telle sorte que dans le prix payé au détaillant, les frais de vente entrent pour la moitié environ ; et il a été établi en effet que dans 76 millions sterl., produit total de la vente des cotonnades pendant une année, la vente à l'exportation figure pour 52 millions et les frais de vente en détail pour 30 millions au moins. Lorsque je fis cette analyse les profits du manufacturier étaient extraordinairement réduits ; si j'ai bonne mémoire, il s'élevaient à peine à 6 p. 100 du capital, et les salaires des manouvriers à onze pour cent, tandis que les prix de vente en détail n'avaient pas varié et que les profits des détaillants étaient plus forts que, tout ensemble, le salaire des manouvriers et des artistes, l'intérêt du capital engagé par le manufacturier et le bénéfice réalisé par ce dernier. La rémunération du fabricant pour son expérience, son capital, ses risques est en moyenne au-dessous même de la rémunération du marchand en gros, c'est-à-dire du *distributeur* en gros.

Je laisse à la porte de la ferme et de la fabrique les questions relatives à la production, et je vais soumettre immédiatement à l'analyse les frais de transport, et notamment les frais de transport par les chemins de fer, grave sujet sur lequel j'ai eu l'occasion de dire toute ma pensée lors-

que j'étais président de la section de commerce et d'agriculture de l'association pour le progrès de la science sociale. A cette époque je me suis attaché à montrer les vices d'une législation qui livre les moyens publics de communication, en apparence à la concurrerence, mais en réalité au monopole de compagnies commerciales dont le seul but est de réaliser des profits tandis qu'elles ne devraient recevoir que la rétribution d'un service avec responsabilité. C'est ainsi que nos communications intérieures ont à supporter une double charge et une perte de temps d'un tiers.

J'ai démontré en outre qu'avec une semblable organisation, nous nous privons de 20,000 bureaux de poste et de dix mille stations postales dans lesquelles on pourrait effectuer à bon marché le transport des petits paquets, au moyen des télégraphes-postes, comme cela se pratique en Belgique et en Suisse. L'usage des télégraphes-postes permet de contrôler la valeur des marchandises débitées par les détaillants et souvent de la réduire d'un tiers. Elle permet encore de se passer d'un grand nombre d'intermédiaires.

Mais il faut laisser ce sujet qui touche à des relations internationales. Je ferai remarquer cependant qu'au sujet des analyses économiques, les agitateurs pour le libre échange nous ont traités de fous (pour me servir d'un mot admis par l'usage), nous et nos chefs politiques, sous prétexte que nous signalons à l'attention de mesquines questions économiques, et que nous négligeons celles qui sont importantes.

J'abandonne ce sujet pour revenir à l'analyse des frais de vente en détail, des produits agricoles ou autres achetés au détaillant, et pour mieux voir dans quelles conditions

se fait cette vente, j'examinerai par exemple ce qui se passe dans la boutique du boulanger.

Il résulte de l'analyse, qu'un boulanger gagne en moyenne 12 shillings par sacs de farine dont il tire 92 pains de 4 livres; qu'une boulangerie bien achalandée et contenant des fours de l'ancien système peut employer par semaine, vingt sacs, et livrer à peu près 1800 pains de 4 livres. Il serait fâcheux qu'un seul boulanger eût à fournir à la consommation de tout un quartier, car sans concurrencence il pourrait devenir négligent et insolent. Si donc cette consommation exige 40 sacs de farine ou 3,600 pains de 4 livres, il sera bon que pour un travail aussi important, il y ait deux boulangers en concurrence. Mais leur prospérité engendrera d'autres concurrents; ils se trouveront bientôt quatre, réduits chacun à 10 sacs, puis huit réduits à 5 sacs, en supposant qu'ils se partagent également les acheteurs. Cependant les dépenses fixes d'établissement, les loyers, les fours, le matériel, les frais de boutique ne seront pas réduits en proportion de la réduction de consommation, quelquefois même ils ne seront pas réduits du tout, et le fardeau proportionnel des dépenses fixes d'établissement, grandissant à l'arrivée de chaque concurrent, les motifs et les moyens ordinaires de faire, pour le consommateur, des réductions de prix diminueront en même temps.

Il est d'usage, parmi les économistes de proclamer qu'avec la concurrence libre, la concurrence illimitée, le public aura tout à souhait. J'ai parlé ailleurs de cette illusion pareille à celle qui consisterait à croire que pour obtenir la rapidité dans une course libre, il faut donner aux chevaux double ou triple charge.

Un grand nombre de détaillants font banqueroute, quelques-uns suppriment ou réduisent leurs trop lourdes charges, mais ce ne sont là que des remèdes insuffisants contre les maux engendrés par la concurrence. Les conditions dans lesquelles elle place le commerce de détail, sont une source de pertes immenses par banqueroutes ou par faillites, pertes dont le chiffre s'élève en Angleterre à 40 millions de livres sterling par an, c'est-à-dire à une somme égale à nos dépenses publiques, supérieure aux intérêts de notre dette nationale.

La concurrence de cinq petits boutiquiers là ou deux suffiraient, me paraît surtout être, lorsqu'il s'agit de la vente de produits alimentaires, aussi fâcheuse pour la masse que pour l'élite des consommateurs. Le petit boulanger aves ses lourdes charges d'établissement, loue en garni et pour un faible loyer la partie supérieure de sa maison, puis il entasse sa famille au rez-de-chaussée. Mais cela ne suffit pas. Il réduit alors le poids de ses pains, il trompe l'acheteur. La famille augmentant, il s'endette auprès de son marchand de grains qui lui fournit de la farine de qualité inférieure. Pour corriger la mauvaise couleur de sa farine, notre boulanger y mêle de l'alun et le voilà entré dans le champ de la falsification. Pour se procurer de la farine au plus bas prix possible il s'adresse à quelque marchand qui a été amené, par des demandes semblables, à pratiquer les falsifications en gros. D'autre part, lorsqu'il vend sa marchandise à des clients appartenant aux classes supérieures, notre boulanger s'entend avec les domestiques et porte sur ses comptes plus de pains qu'il n'en a fournis.

Le boucher est poussé par la concurrence à vendre de la viande de mauvaise qualité aux classes pauvres, et à tromper sur le poids les classes aisées; il trompe par conséquent tout le monde.

Les effets de la concurrence sont les mêmes dans le commerce de l'épicerie, pour les petits épiciers. Mais la variété des produits qu'ils débitent fait qu'ils ont des relations plus compliquées avec les falsificateurs en gros. Les boutiquiers Yankee se sont rendus fameux par la vente de noix muscades fabriquées avec du bois. Mais la falsification la plus repoussante (et l'on ne sait qui l'on doit le plus blâmer ici, du falsificateur ou du gouvernement qui l'a tolérée) est celle qui consistait à fabriquer à l'aide d'une machine, des fèves de café avec du bois d'orme pourri tiré des vieux cercueils des cimetières. L'inventeur de cette machine a pris récemment un brevet. Le fait est constant.

Il a été prouvé par devant un comité d'enquête du parlement que par l'effet également d'une concurrence pour ainsi dire double, la pratique des falsifications avait pénétré, je le dis à regret, jusque dans une classe de marchands plus instruits que les autres, dans celle des apothicaires et des pharmaciens. Par l'analyse chimique on a pu constater que des médicaments avaient été adultérés, bien qu'ils eussent été vendus au public avec 60 et 80 p. 100 de bénéfice. Des médecins avaient ordonné comme dérivatifs des emplâtres de moutarde. Ces emplâtres préparées par un pharmacien n'ayant aucune action, on en fit l'analyse, et l'on trouva que la moutarde avait été falsifiée au moyen du plâtre de Paris.

M. Nashmith, l'inventeur du marteau à vapeur, m'a ra-

conté qu'un des premiers acheteurs de ce puissant engin a été un homme qui voulait s'en servir pour écraser le plâtre avec lequel il fabriquait de la moutarde. Quant aux vêtements de laine, on peut dire qu'ils ont été exclusivement falsifiés avec des haillons de laine tirés du fumier ou d'autres milieux empestés. On fait de ces débris une matière appelée *shoddy*, et l'on mélange cette ordure avec de la laine neuve. A cette falsification servent encore les haillons, rebut des hôpitaux, et les vieux linceuls. Mon attention a été particulièrement attirée sur ce point, parce que d'après la théorie de la contagion (théorie qui a soulevé récemment une polémique entre les médecins et les défenseurs du système des quarantaines), ces amas des matières corrompues, provenant de demeures empestées devaient avoir été tous de nouveaux foyers d'infection. Mais le mode de propagation d'une maladie spéciale, ou d'une maladie quelconque est encore un mystère, et je crois qu'en passant par les manipulations auxquelles on les soumet, les robes des morts peuvent sans danger devenir de riches robes de chasse à l'usage des belles dames vivantes et bien portantes.

Pour montrer jusqu'à quel point l'habitude de frauder est devenue commune dans le commerce de détail, je citerai un grand bourg de Lambeth, qui, par six mille voix environ, a envoyé au parlement le patriotique membre et l'écrivain bien connu, M. Thighes, bourg dont quatre à cinq mille boutiquiers viennent de comparaître devant les magistrats, sous l'inculpation de s'être servi de faux poids et de fausses mesures dans la vente des denrées alimentaires aux pauvres. La concurrence excessive est suivie

d'une dépravation morale telle qu'elle est incroyable pour ceux qui n'en ont pas eu les preuves sous les yeux. Notre accise est en conflit perpétuel avec les petits détaillants à cause de la falsification de la bière. Mais mes enquêtes de police touchant l'extension du crime, m'ont appris que les débitants de bière, ceux qui tiennent des brasseries dans les districts ruraux, ne se font pas seulement la concurrence en vendant de la bière falsifiée ; ils excitent encore les appétits grossiers des jeunes gens de la plus basse classe par les orgies les plus honteuses.

Examinons maintenant par quels moyens cette extension pourrait être empêchée, et comment on pourrait porter remède à tant d'infirmités morales.

D'après ma conviction, il faut que le remède soit un remède économique. Il doit consister dans une organisation de la vente au détail qui réduise les charges du consommateur et rende la fraude difficile et inutile. On pourrait peut-être arriver à ce résultat par la méthode coopérative dont je vais présenter quelques exemples.

Il y a quelque temps, pendant une période de misère, le prix du pain monta et sa qualité devint si mauvaise qu'il se forma une société pour la fabrication et la vente au détail du pain. Les actions furent immédiatement souscrites au pair. La direction de cette entreprise échut à des mains habiles, le prix du pain en détail fut réduit de moitié, et les acheteurs, en outre, furent sûrs de la bonne qualité de la marchandise. Plus tard la direction du comité se relâcha et la plupart des actions furent achetées par un habile spéculateur qui était déjà à la tête de grandes affaires, et qui continua à approvisionner le public de pain

de très-bonne qualité et à prix réduit. En Lancashire et en Yorkshire le peuple a coutume d'acheter de la farine et de préparer lui-même son pain; mais, par suite de la concurrence, les détaillants en arrivèrent à vendre très-cher de la farine de très-mauvaise qualité. Aussi la pensée de créer un grenier coopératif, qui permît de livrer au consommateur de bon blé à bon marché, fut-elle accueillie avec empressement, et à Rochdale seulement le nombre de souscripteurs aux actions de la société fut suffisant pour assurer le succès de l'entreprise. Le résultat de cette association a été que les frais de distribution du blé au consommateur ont été réduits de 25 p. 100 à 8 p. 100. Cet exemple a été suivi avec succès à Leeds et ailleurs où l'on a pu recueillir aussi un très-grand nombre de souscripteurs.

Quelques imaginations se sont égarées à la recherche des causes du succès de ces institutions; pourtant, au point de vue de l'économie et de ses principes, il n'y avait rien là de bien nouveau ni de bien particulier. L'explication de ce succès est dans l'amélioration d'un des rouages de la vente en détail, je veux parler de la réduction des frais fixes d'établissement. — J'ai appris qu'à Leeds l'ouverture d'un seul grenier coopératif fit fermer boutique à 40 détaillants de farine. Qu'en résulta-t-il? C'est que 40 établissements séparés ayant à payer 40 loyers, 40 impôts, autant de dépenses pour l'éclairage, le matériel, le service imparfaitement fait, furent remplacés par un seul établissement plus complet sous tous les rapports. D'ailleurs, dans ce grand établissement dont les charges étaient réduites, on ne vendait pas à crédit, et l'on n'avait

pas, comme les détaillants, à supporter les pertes provenant de mauvaises créances. Point de frais de billets, d'avis, et tant d'autres que le petit marchand est forcé de faire s'il veut détourner les acheteurs de la boutique de son concurrent. En achetant par grandes quantités et au comptant, la société coopérative obtenait la marchandise à bien meilleur marché que le petit acheteur ; elle pouvait même se passer du marchand de farine en gros, acheter du grain et le faire moudre au profit des actionnaires. Dans des conditions si inégales, le malheureux détaillant doit succomber sous le poids des charges, et par l'effet de ses manipulations frauduleuses.

Lorsque ces conditions essentielles, savoir : la réduction des charges d'etablissement et l'affluence d'un grand nombre de consommateurs amenés par la confiance, ne se trouvent pas réunies, dès le principe, ou ne le sont pas de bonne heure, les sociétés coopératives échouent.

Des résultats au moins aussi importants ont été obtenus également par des efforts individuels, qui se sont appliqués à l'amélioration des machines et à la réduction des frais d'établissement.

La falsification de la bière a amené en Angleterre l'usage des brasseries et des boulangeries domestiques, c'est-à-dire à domicile. Mais l'analyse économique de la fabrication de la bière, faite par un expert digne de foi, prouve que les brasseries établies sur une grande échelle rendent 16 p. 100 de plus que les brasseries domestiques. Les grands brasseurs seraient très-heureux, en général, d'avoir pour profit cet excédant de produit, eux qui se contentent d'ordinaire d'un bénéfice de 8 p. 100. Si donc le consom-

mateur faisait ses achats directement au grand brasseur, au lieu de s'adresser au détaillant, la peine de brasser pour son propre compte lui serait épargnée pour moins que rien. Quant à la boulangerie, j'ai prouvé aux ouvriers de Rochdale, sur l'autorité d'une analyse économique faite par un expert, que si l'on tient compte du pain qui se perd dans la fabrication à domicile, l'économie réalisée par la fabrication en grand n'est pas moindre de 11 p. 100. Le petit boulanger consomme 2 livres 1/4 de coke pour faire cuire un pain de 4 livres. Or il existe dans la maison à expériences de la section anglaise de l'exposition universelle une machine nouvelle, c'est-à-dire un four qui cuit le pain avec un tiers d'économie sur le combustible employé par le petit boulanger; et les améliorations dans les procédes sont probablement telles aujourd'hui que les économies réalisées par les boulangers en grand doivent égaler celles que réalisent les grands brasseurs. Je crois que, de même, dans les grandes villes, les particuliers pourraient faire cuire la viande pour rien. C'est ainsi que dans cet établissement de notre exposition, il y a une cuisine où se préparent, sous la direction du capitaine Warrens, les rations de 100 soldats. Cette préparation exige 24 livres de charbon, ou 4 onces par tête, tandis que dans d'autres conditions il en faudrait 50 ou 60 livres. De plus, les appareils de cette cuisine sont disposés de manière à recueillir le suif, le lard, que sais-je encore, toutes matières dont la valeur procure une économie de 10 p. 100 sur le prix de la viande. Sans m'arrêter à cette dernière économie, je citerai le fait suivant, relatif à un grand manufacturier de Glasgow. Il voyait avec la plus grande peine ses ou-

vriers acheter chez les détaillants du pain de mauvaise qualité. Il établit alors une boulangerie au moyen de laquelle il pût fournir à ses ouvriers du meilleur pain à meilleur marché. Les ouvriers d'autres manufactures ayant goûté de ce pain, prièrent notre fabricant de les faire participer aux avantages que trouvaient ses propres ouvriers dans sa boulangerie; il y consentit, et sa fabrication de pain prit bientôt de telles proportions qu'elle surpassa en importance sa fabrication de coton.

Dans des circonstances analogues, un autre manufacturier de Glasgow établit un restaurant pour ses ouvriers, et il fut bientôt amené à en établir d'autres sur divers points de la ville. Il fournissait aux ouvriers de la bonne nourriture à 5 p. 100 de bénéfice, le fonds de réserve compris, tandis que les petits restaurateurs prenaient 25 p. 100 pour leur rémunération. Cet exemple a été suivi avec succès à Edimbourg, à Manchester, et la raison commune de ces succès est l'économie réalisée sur les frais et charges d'établissement. Ces restaurants, en effet, n'ont prospéré, je crois, que lorsque le nombre des consommateurs a été journellemen de 500 au moins; il s'est élevé quelquefois à 800 et même 1,000; or c'est à peine si le vingtième de ce nombre fréquentait autrefois les petits restaurants qui tous supportaient séparément de lourds frais d'établissement, et ne faisaient que de minces profits, en vendant chèrement des aliments mauvais.

Le succès de ces établissements fondés au profit des classes ouvrières a été entravé par les sociétés de tempérance sous l'influence desquelles on a refusé de débiter aux ouvriers leurs boissons favorites, la bière et les liqueurs fermentées.

Un magasin de coopération a été récemment ouvert à Londres pour la vente des épiceries et de beaucoup d'autres marchandises aux employés publics et à tous les serviteurs de l'État dont les appointements sont faibles. J'ai étudié les résultats de cette institution et j'ai appris que dans l'espace d'un an le chiffre des achats s'était élevé à 36,000 liv. st. (900,000 fr.). De l'aveu des consommateurs, les marchandises vendues dans ce magasin sont d'une qualité exceptionnelle, et moins chères d'un quart que celles des détaillants ordinaires. Les membres de la commission de surveillance de cet établissement, ainsi que les actionnaires, sont au nombre des consommateurs; ils se trouvent ainsi exposés aux représentations de leurs femmes, et à celles des actionnaires, soit individuellement, soit en assemblée. Il me semble que ces garanties de la bonne qualité et du bas prix des marchandises sont nouvelles et d'un ordre élevé, et qu'elles écartent définitivement les motifs et les moyens de falsifier les marchandises. Le profit moral accompagne ici le profit économique.

Cet établissement de distribution en détail en remplace un grand nombre d'autres peut-être honorables, mais de condition moyenne et dont les propriétaires vendaient à des prix triples ou quadruples en présentant moins de garanties.

En voyant cette tendance à modifier les conditions et à réduire les frais de la vente en détail, au moyen d'associations collectives, de sociétés coopératives, ou par des efforts individuels, on m'a demandé avec effroi, si j'avais réfléchi aux conséquences d'une pareille réforme, sur le sort de cette grande partie de la classe moyenne qui se

compose de détaillants et de boutiquiers ; l'on m'a également invité à donner mon avis sur ce point.

Je ne pense pas que cette réforme, qui me semble être inévitable, puisse s'opérer rapidement, et je ne saurais, quant à présent, dire comment se fera l'absorption de cette partie considérable de la classe moyenne qui en sera atteinte. Mais j'ai une croyance générale, c'est que cette réforme, qu'elle s'accomplisse ou tôt ou tard, sera un progrès analogue à celui que les machines ont amené en épargnant du travail. Je crois qu'elle aura moins d'inconvénients qu'on ne suppose, pour la classe dépossédée qui de bonne heure en ressentira les avantages, en même temps que la communauté tout entière. On peut prévoir que le changement apporté dans la condition du détaillant sera à peu près celui-ci. De petit boutiquier il deviendra commis d'un certain degré dans une des grandes associations, ou dans quelque grand établissement placé sous une direction individuelle. Un tel changement au lieu d'être, comme on pourait le prétendre, le passage de l'indépendance à la dépendance, serait tout le contraire. C'est le petit boutiquier qui, par sa condition misérable, précaire, quelquefois dégradante, est dans la dépendance; il dépend du caprice de l'acheteur, il dépend de son concurrent, il dépend quelquefois de la nécessité de tromper, il faut qu'il veille, qu'il tremble, qu'il rampe, le tout pour vivre dans une condition souvent inférieure à celle de l'ouvrier. Ce serait au contraire et comparativement un progrès vers l'indépendance en toutes choses pour le détaillant que de passer, de cette existence précaire, à la sécurité, à l'aisance et à la dignité d'un employé honoré. On peut se rendre compte du changement qui s'opèrerait dans

ce sens, en considérant le même individu dans les deux conditions d'employé et de détaillant. Il arrive souvent que des contre-maîtres ou d'autres ouvriers qui ont amassé quelque argent sont tentés de s'établir comme boutiquiers. Mais souvent aussi on les voit revenir, ayant perdu cette apparence extérieure de bien-être qu'ils avaient avant leur départ, le corps usé de soucis et de misère, et portant en quelque sorte l'empreinte de la condition que leur égarement leur a fait préférer.

Je puis donc conclure de ce qui précède que les résultats, tant sociaux qu'économiques, de la réforme que j'annonce, se traduiront par les bénéfices de l'ordre le plus élevé. Économiquement la réduction des prix stimulera la consommation, augmentera la demande et la production. La nécessité de trouver des moyens propres à faciliter la vente à bon marché, sera aussi le meilleur stimulant pour pousser dans la voie de la production à bon marché.

CHADWICK.

A la suite de cette lecture, plusieurs membres de l'Académie présentent des observations :

M. WOLOWSKI : — J'ai écouté avec le plus vif intérêt la lecture des deux Mémoires que M. Chadwick nous a communiqués. Je me permettrai cependant une observation sur celui que je viens d'entendre. Tout en faisant ressortir avec justesse les avantages du mode coopératif pour la vente des substances alimentaires, M. Chadwick semble attaquer la concurrence; il oublie que les essais de *stores* coopératifs n'ont pu se développer que sous l'empire de la liberté du travail et du commerce à laquelle sont dues les merveilles de

l'industrie moderne. En présence des entraves du temps passé, jamais l'innovation qu'approuve M. Chadwick n'aurait pu se produire. Les vices qu'il signale ne sont pas l'accompagnement exclusif du régime actuel, ils résultaient plus graves encore et plus nombreux de l'ancien système industriel. Je lui recommande la lecture de plusieurs articles de l'*Encyclopédie*, spécialement aux mots *Maîtrise* et *Concurrence;* il y verra le récit d'abus scandaleux et de fraudes non moins condamnables pour lesquels on ne trouvait alors d'autres remèdes que dans la concurrence et la liberté. L'étude sérieuse du passé prouve avec la dernière évidence que bien des maux qui affligent notre commerce et notre industrie ne sont pas inhérents au temps présent. Ce qui le prouve encore, c'est la collection d'ordonnances, d'édits, de réglements destinés à mettre un terme aux falsifications et fraudes et les peines sévères qui frappaient de pareils délits et qui ne témoignaient guère d'un régime de probité et de sincérité.

Un mot sur les associations coopératives pour la vente au détail des substances alimentaires. Les associations coopératives ont donné de bons résultats; c'est surtout au point de vue du contrôle qu'elles permettent d'établir sur les procédés de l'industrie particulière qu'elles rendront un service signalé. Elles n'absorberont pas l'activité individuelle pour y substituer le régime des grandes entreprises. mais la concurrence des sociétés coopératives diminuera les fraudes et en cela le bien qu'elles feront sera plus sensible que celui qui résultera de la vente directe.

L'Académie me permettra d'avoir voulu faire ainsi mes réserves en faveur de la liberté de l'industrie et de la concurrence qui se vengent sans cesse par des bienfaits des attaques dont ils sont encore l'objet.

M. Chadwick. — Une partie des observations que vient de présenter M. Volowski trouvera sa réponse dans la suite de mon Mémoire. Je puis cependant affirmer que la concurrence des petits détaillants ne peut amener dans la vente le bon marché que l'on doit désirer. Certaines circonstances particulières et inévitables. telles

que les impôts et le loyer, entraînent nécessairement une élévation de prix. J'ai seulement traité des maux que j'ai remarqués en Angleterre et qui ne font que croître, au lieu de diminuer, par la concurrence de capitaux multipliés dans un champ de travail auquel suffirait un seul capital. Je pense que cette concurrence entre des marchands de détail, surchargés par leurs frais d'établissements, ne peut pas plus avoir pour résultat un accroissement de bon marché, qu'une course, dans laquelle tous les chevaux seraient surchargés, n'aurait pour résultat un accroissement de vitesse. Je ne puis voir aucun autre moyen d'amener le bon marché que la réduction de ces charges par le procédé que j'ai déjà décrit, ou par quelque autre procédé que j'ai vu seulement appliqué dans le cas où un seul vendeur a une prédominance exceptionnelle.

M. Wolowski : — Ce que dit M. Chadwick est exact, mais il ne faut pas l'exagérer. La diminution des frais communs de gestion rencontre un certain contre-poids dans le soin vigilant et le labeur assidu de l'activité individuelle. Qui ne sait les prodiges d'énergie, de prévenances et d'économies dont peut être le théâtre la boutique d'un petit détaillant. Il y a là de quoi combler grandement la différence résultant de l'étroitesse du marché; n'est-ce rien aussi que d'être à côté du consommateur? les Anglais ont un dicton dont chacun de nous sait la vérité : *Time is Money*, le temps est de l'argent. L'ouvrier, en épargnant son temps, enrichit sa bourse. Dans la facilité à s'approvisionner résultant de la proximité du débit, il y a un service accessoire qui mérite récompense.

M. le baron Ch. Dupin. — Je n'ai à présenter qu'une observation, et cette observation est particulière à la France. S'il s'agit seulement du commerce des détaillants au sein de nos villes et des avantages qu'il présente pour les simples ouvriers, je n'ai pas à faire la moindre réserve; mais peut-être, par la réflexion, est-il possible d'arriver à quelque révélation importante. On sait que le mouvement des sociétés coopératives a commencé en Angleterre.

Un certain nombre de personnes se sont dit : nous allons faire un commerce collectif qui sera pour nous très-avantageux ; nous obtiendrons de meilleures conditions qu'en nous adressant à des détaillants ordinaires, et tous les gains de la vente soit en gros, soit en détail, nous les ferons pour nous-mêmes. Ce système, simple et raisonnable a réussi ; l'imitation s'en est beaucoup multipliée ; elle a provoqué le plus vif enthousiasme. On a songé bientôt à l'importer en France, chez les uns avec la pensée de subvenir plus facilement aux besoins de la vie de la classe ouvrière, chez les autres avec le dessein de changer l'état politique et social, avec l'arrière-pensée de battre en brèche notre pauvre société.

On ne s'est pas contenté de coopérer sur les choses nécessaires à la consommation : on a constitué des sociétés de production dans l'espoir de renverser les grandes manufactures et d'anéantir même l'industrie de l'ouvrier en chambre ; ce petit, tout petit propriétaire de son logis, de ses outils, de ses matières et de ses produits. Cette idée a été lancée. L'autorité, à son tour, sous l'influence d'idées plus ou moins justes, plus ou moins généreuses, aimait à venir en aide à certaines classes et négligeait un peu les autres ; elle ne maintenait même pas une égale concurrence, et quand elle se plaisait à protéger tous les coopérateurs, elle oubliait le plus souvent l'ouvrier en chambre.

Les idées socialistes ont dès lors fait de rapides progrès ; elles se sont attachées à démolir la société civile, et ce travail est aujourd'hui plus avancé par les démolisseurs, je ne crains pas de le dire, qu'en 1848. On propose des choses qu'on n'aurait pas osé proposer à cette époque ; par exemple un système exagéré d'invalides du travail à partir d'un certain âge, invalides réels ou fictifs.

J'applaudis aux importantes recherches ainsi qu'aux espérances généreuses de M. Chadwick. Mais il n'était pas inutile, à propos de certains avantages résultant, dit-on, de certaines associations, de montrer les dangers qui peuvent en sortir. Il faut éviter que nous soyons pris au dépourvu quand viendront de grandes et nouvelles atteintes contre la société, comme on en voit reparaître dans certains projets d'association qui surgissaient au printemps de 1848.

Loin de moi d'être contraire à aucune liberté, dit en terminant M le baron Ch. Dupin, quand elle s'appuie sur des idées vraies, justes et morales; mais je suis contraire à la liberté de la licence, de l'anarchie et de la démolition ; je le suis surtout à la liberté de tyranniser l'industrie d'autrui et de la réduire à la misère en s'appuyant sur la coalition, le sophisme et la violence.

M. Passy : — Le travail que M. Chadwick, notre correspondant, a bien voulu nous communiquer, ne m'a paru contenir, en ce qui touche la concurrence en matière de petit et moyen commerce, que des assertions tout à fait soutenables. C'est un fait qu'en Angleterre, comme en bon nombre d'autres pays, les marchands et les détaillants ne se bornent pas toujours à réaliser les rémunérations dues aux services qu'ils rendent au public : mais que, poussés par la soif du gain, il en est qui abusent de l'ignorance de leurs clients, les trompent sur le poids ou la qualité des marchandises, et leur font payer à un prix excessif les choses que ceux-ci, s'ils étaient plus éclairés, pourraient acheter à des conditions moins onéreuses. On en pourrait citer de nombreux exemples, et, plus d'une fois, il a fallu que la loi intervînt pour sauvegarder des intérêts froissés, notamment à l'époque où les fermiers se plaignaient des pertes auxquelles les exposaient les fraudes commises dans le commerce des graines de luzerne.

Certes, la concurrence est la source d'immenses avantages sociaux, mais comme toutes les choses humaines, elle a quelques inconvénients, et il n'est pas de pays où l'État n'intervienne pour limiter ou prévenir les abus que, dans certains genres de commerce, les acheteurs ne sauraient discerner assez nettement pour s'en défendre. En France, on visite les vins vendus au détail, et on répand sur la voie publique ceux que l'on trouve frelatés ou de nature à nuire à la santé des consommateurs. De même, on vérifie les poids et mesures, au grand déplaisir des boulangers, des bouchers, des débitants de tabac, et de bien d'autres vendeurs. De même encore, on exige pour certaines professions des preuves de savoir et d'aptitude, et je ne crois pas que l'on ait tort, par

exemple, de ne permettre d'ouvrir une pharmacie ou d'exercer la médecine qu'à des hommes ayant donné des gages de capacité. A coup sûr, le public y perdrait si par respect pour les droits de la concurrence, l'État laissait au premier venu la liberté de traiter les malades ou de leur vendre les médicaments que réclame la guérison des maux dont ils souffrent.

Je ne pense pas que M. Chadwick, en dépeignant des abus qui, en Angleterre, sont dommageables au gros des populations, ait eu en vue l'établissement de règles portant atteinte au principe de la libre concurrence, et rien de ce que j'ai entendu ne m'a paru avoir pareille portée. M. Chadwick a parlé des avantages résultant pour les consommateurs de l'achat en gros et collectif, et il a mentionné le bien produit par les sociétés de consommation qui, après avoir acheté directement aux producteurs, revendent, leurs frais déduits, au prix coûtant, à leurs propres membres. C'est un fait que ces sociétés prospèrent, et que ceux qui en font partie réalisent des économies représentant le montant du surcroît de prix qu'ils avaient à payer auparavant aux marchands chez lesquels ils étaient contraints de s'approvisionner. Assurément, c'est là pour les classes ouvrières surtout une source de bénéfices et de bien-être qu'il importe de sign ler; mais, il faut le remarquer, elle laisse tellement intacts les droits de la concurrence que les sociétés de consommation ne se fondent qu'en usant des ressources dont elles disposent pour faire elles-mêmes, sous une forme nouvelle, concurrence aux marchands qui, avant qu'elles existassent, étaient seuls en possession du marché.

Je bornerai là mes observations. Nous devons des remercîments à M. Chadwick pour l'intéressante communication qu'il est venu nous faire, et, pour ma part, je souhaite qu'il veuille bien la continuer et la compléter.

M. Ducpetiaux : — Je profite de ma présence accidentelle dans cette enceinte pour confirmer par mon témoignage, et en ce qui concerne la Belgique, les inconvénients de l'abus des intermédiaires, et attester la déperdition de forces sociales et productives

qui ne résultent. Pour ne citer qu'un exemple, le nombre des cabarets et des débits de boissons a plus que doublé chez nous depuis vingt ans. Pour une population de moins de cinq millions, on compte aujourd'hui en Belgique près de 100,000 cabaretiers ; il s'ensuit que chaque fraction de cinquante habitants doit entretenir un de ces intermédiaires dont la multiplicité est une source de désordres et une plaie pour le pays. La même augmentation s'est produite pour l'épicerie et autres branches similaires qui n'exigent pour s'établir qu'un capital relativement modique. C'est là, je le répète, une cause de déperdition de forces, de fraudes et de malaise permanent pour les consommateurs. Malgré les sacrifices qu'elles occasionnent, un grand nombre de petits marchands et de boutiquiers engagés dans les affaires de cette nature ne peuvent prospérer ; la plupart tombent de la gêne dans la banqueroute, pour se perdre finalement dans le gouffre du paupérisme. Qui ne sait comment les choses se passent d'ordinaire ? Des domestiques ou des gens du peuple, incapables d'exercer une industrie sérieuse, se marient après avoir recueilli quelques économies, ils louent une petite maison et se font épiciers ou cabaretiers. Leurs petites ressources sont bientôt absorbées, et des besoins de toute nature se font sentir. Si, sous un régime de libre concurrence, il est impossible de remédier complètement à cet état de choses, on peut néanmoins recourir à la liberté elle-même pour en atténuer les conséquences. Sous ce rapport, je ne puis que me rallier aux considérations qu'a fait valoir mon honorable confrère, M. Chadwick, et à recommander avec lui de mettre sérieusement à l'étude la question des intermédiaires.

Ch. Vergé.

RAPPORT VERBAL

SUR LE TOME XV (2e série)

DE LA

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE.

M. Husson : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Legoyt, le 15e volume de la 2e série de la *Statistique générale de la France.*

Ce volume est consacré entièrement aux institutions publiques d'assistance.

Déjà, en 1858, le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics avait mis au jour, pour faire partie de la série des documents statistiques qu'il a entrepris de publier sur notre pays, une statistique spéciale de l'assistance publique, depuis 1842 jusqu'à 1853 inclusivement. Elle contenait, d'une part, pour la période des dix années écoulées de 1842 à 1852, les résultats généraux de l'administration des bureaux de bienfaisance, le mouvement des hôpitaux et des hospices, leur situation financière, le mouvement et la situation financière du service des enfants-assistés ; d'autre part, reproduisant ces diverses données, elle y ajoutait, mais pour l'année 1853 seulement, l'exposé de la situation de certains établissements de bienfaisance, tels que les salles d'asile, les ouvroirs, les crèches et les dépôts de mendicité.

Une troisième partie fournissait des détails sur l'administration des monts-de-piété ; enfin de nombreux tableaux

complétaient les données statistiques que renfermait cette intéressante publication.

Le volume que je suis chargé d'offrir aujourd'hui à l'Académie continue, pour les années 1854 à 1861, cette statistique de l'assistance publique et des établissements de bienfaisance.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'examiner rapidement chacune de ces publications, et de suivre les progrès accomplis de 1842 à 1860, non-seulement dans les diverses branches d'administration qui font l'objet de ce travail, mais encore dans la statistique elle-même considérée au point de vue de la méthode adoptée, des développements donnés aux renseignements numériques, et de l'exactitude des résultats.

En suivant l'ordre adopté dans la dernière de ces publications, on trouve d'abord le mouvement de la population admise dans les hôpitaux et les hospices. Jusqu'en 1853, ces établissements, d'une nature très-différente, étaient confondus, et les tableaux statistiques donnaient pour tous un seul chiffre qui représentait cumulativement le nombre des malades traités dans les hôpitaux et celui des vieillards et des infirmes entretenus dans les hospices. Pour les calculs de mortalité, de durée de séjour, de dépenses de toutes sortes, on n'établissait aucune distinction entre le malade que l'hôpital reçoit temporairemement et le vieillard qui trouve dans l'hospice un asile définitif. On aperçoit tout de suite à quels résultats défectueux devait conduire une semblable confusion. A partir de 1853, la distinction si nécessaire entre le mouvement des hôpitaux et celui des hospices se trouve établie.

De 1854 à 1860, le nombre des malades traités dans les hôpitaux est, en moyenne par année, de 464,164, c'est-à-dire de 11,30 par 1000 habitants ; le nombre moyen annuel des vieillards et infirmes entretenus dans les hospices est de 77,646, soit 3,80 sur 1000 habitants. En réunissant ces chiffres de manière à pouvoir les comparer avec les résultats fournis par le volume précédent sur l'assistance publique, on trouve que le nombre moyen annuel des malades traités dans les hôpitaux et des vieillards reçus dans les hospices, est de 541,810, soit 15,10 par 1000 habitants. De 1833 à 1853, ce nombre avait été de 551,159, soit 15,92 par 1000 habitants ; il y a donc, au profit des dernières années, une différence de 9,349 individus et de 0,82 par 1000 habitants.

Mais la mortalité applicable aux deux natures d'établissements a été un peu plus forte de 1854 à 1860 que les relevés de 1833 à 1853 ne l'indiquent pour cette dernière période. En effet, en réunissant les hôpitaux et les hospices, on constate que la mortalité des malades, des vieillards et des infirmes était de 8,37 °/₀ dans les années 1833 à 1853, tandis que, de 1856 à 1860, elle s'élève à 8,70 °/₀. Ce chiffre se décompose ainsi :

Mortalité dans les hôpitaux.......	8,37 °/₀
Mortalité dans les hospices.......	10,67 °/₀
Mortalité totale.....	8,70 °/₀

Un relevé spécial dressé pour le département de la Seine fait connaître le mouvement des établissements hospitaliers dans ce département. De 1833 à 1853, les hôpitaux et

hospices recevaient 82,37 individus par 1000 habitants; mais dans la période constatée de 1854 à 1860, cette proportion descend à 62,25 par 1000. Ce résultat est dû, en majeure partie, à l'extension, dans la ville de Paris, du service du traitement des malades à domicile, qui a reçu depuis 1854, de très-larges développements. Quant à la mortalité, elle a décru d'une manière sensible d'une période à l'autre : elle était, de 1833 à 1853, de 9,10 °/₀; de 1854 à 1860, elle n'est plus que de 8,30 °/₀. Le département de la Seine, ou plutôt la ville de Paris qui fournit plus des trois quarts de sa population, est donc en voie de progrès très-appréciable puisque la proportion des malades, des vieillards et des infirmes reçus dans les établissements a diminué de 20,08 pour 1000 habitants et que la mortalité s'y est abaissée de 0,80 °/₀.

L'exposé de la situation financière des hôpitaux et hospices pour la France entière montre que, depuis 1833, les recettes et les dépenses se sont considérablement accrues, mais que cependant les recettes présentent toujours un excédant notable sur les dépenses. Celles-ci qui étaient en 1833 de 48,842,099 fr., se sont élevées pour 1860 à 81,866,185 fr.; d'autre part, et suivant à peu près la même progression, les recettes s'élevaient pour les années correspondantes de 51,222,079 fr., à la somme de 105,382,504 fr.

Des tableaux spéciaux indiquent la nature de ces recettes et de ces dépenses.

La statistique du service des enfants assistés présente de favorables résultats. En effet, le nombre moyen annuel de ces enfants qui, de 1815 à 1853, était de 135,528, est

descendu, pendant la période de 1854 à 1860, à 108,862, c'est-à-dire qu'au lieu de 11,22 enfants assistés par 10,000 habitants, la proportion n'est plus, pour ces dernières années, que de 31,65. Ce rapport s'élève pour le département de la Seine, considéré isolément, à 112,88 enfants par 10,000 habitants.

On est surtout heureux de constater que, depuis 1815, la mortalité des enfants assistés n'a pas cessé d'aller en décroissant. Calculée par périodes de 10 ans, elle donne, en effet, les résultats suivants :

De 1815 à 1824.......	14,59 °/₀
1825 à 1834.......	13,02 °/₀
1835 à 1844.......	12,83 °/₀
1845 à 1854.......	10,66 °/₀
1854 à 1860.......	9,33 °/₀

Dans le département de la Seine, la décroissance est également constante, et, pour les mêmes périodes d'années, on obtient les rapports suivants de mortalité :

22,60 °/₀
19,15 °/₀
15,73 °/₀
14,95 °/₀
et 13,26 °/₀

De même que pour les hôpitaux et hospices, les dépenses du service des enfants assistés ont considérablement augmenté ; la dépense moyenne annuelle faite pour chaque enfant qui était, en 1824, de 83 fr. 92 c., s'élève, pour 1860, à 110 fr. 70 c., ce qui constitue par enfant une augmentation de 26 fr. 79 c., correspondant soit à l'aug-

mentation des salaires des nourrices, soit à des soins matériels et à des secours médicaux mieux entendus.

C'est ici le lieu de faire remarquer que, depuis 1853, les documents statistiques recueillis sur le service des enfants assistés ont été rendus plus complets et plus exacts. Les enfants assistés, au lieu d'être tous confondus sous cette seule désignation, ont été classés en quatre groupes ou catégories pour chacune desquelles un mouvement spécial a été établi et qui portent les dénominations suivantes :

Enfants trouvés;

Enfants abandonnés ;

Enfants orphelins ;

Enfants secourus à domicile.

En outre, des tableaux nouveaux ont été ajoutés aux documents antérieurs, et indiquent d'une manière complète, pour chacune de ces catégories d'enfants, le mouvement des admissions et des sorties, le nombre des décès, le calcul de la mortalité et celui de la durée de l'assistance.

L'exposé de la situation des bureaux de bienfaisance qui suit celle du service des enfants assistés permet de constater d'importantes améliorations. En effet, de 1833 à 1853, on comptait en France 9,451 bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire 1 bureau sur 3,792 habtitants. Pour la période de 1854 à 1860, cette moyenne est de 11,351 bureaux, soit 1 bureau pour 3,184 habitants. Il y a donc eu une extension désirable de secours dans des communes où la misère et les infirmités restaient sans aucun soulagement.

Les recettes et les dépenses des bureaux de bienfaisance ont éprouvé un mouvement ascensionnel analogue à celui

que nous avons remarqué pour les hôpitaux et hospices et les enfants assistés ; les unes et les autres se sont accrues dans une proportion considérable, les recettes présentant toujours cependant un excédant sur les dépenses.

Comme conséquence de l'augmentation du nombre des bureaux de bienfaisance et de l'accroissement des recettes, un nombre plus considérable d'indigents a pu être secouru et le montant des secours alloués à chacun d'eux a été sensiblement élevé. C'est ainsi que, de 1833 à 1853, on compte seulement 2,51 indigents secourus par les bureaux sur 100 habitants, tandis que, de 1854 à 1860, la proportion s'élève à 3,16 °/₀. Il ne faudrait pas voir, dans cette augmentation du nombre des personnes assistées, une aggravation de la misère; on ne saurait mettre en doute qu'elle aille en diminuant; mais là où elle existe, elle est plus fréquemment et plus efficacement secourue. C'est, à mon sens, l'interprétation vraie à donner aux chiffres qui viennent d'être cités.

Il y a également une augmentation du secours individuel : il est pour la première période, de 10 fr. 89 par personne, et, pour la seconde période de 12 fr. 39.

Le département de la Seine fournit des chiffres plus élevés; la moyenne de secours y est de 26 fr. 76 par indigent.

Aux divers documents dont je viens de parler, il faut ajouter encore un état du personnel et du matériel des établissements hospitaliers en 1860 (dernière année de la période étudiée) et la statistique complète des diverses branches de l'Assistance publique établie d'après les mêmes données pour l'année qui suit, c'est-à-dire pour 1861.

Bien qu'il soit impossible d'établir, entre les résultats

obtenus pour cette seule année 1861 et ceux qu'a précédemment fournis la moyenne des chiffres pour une période de 8 années (1853-1860), une comparaison à laquelle on puisse attribuer une valeur considérable, je crois utile d'examiner brièvement cette partie du nouveau volume, parce que l'on y constate la dernière situation des établissements hospitaliers.

On a suivi, pour l'année 1861, la division adoptée depuis 1854, c'est-à-dire qu'on a indiqué d'abord le mouvement des hôpitaux, puis celui des hospices, la situation financière de ces établissements ; le mouvement et la situation financière du service des enfants assistés et enfin l'exposé de l'administration des bureaux de bienfaisance. De plus, des relevés spéciaux ont été dressés pour le département de la Seine et font connaître le mouvement des hôpitaux et hospices de ce département, le nombre de ses enfants assistés, celui de ses indigents et l'évaluation des secours de toutes natures qui ont été alloués.

Le nombre des malades traités dans les hôpitaux et hôpitaux-hospices de l'Empire s'est élevé, en 1861, à 439,932. Ce dernier nombre semble attester une augmentation très-sensible de malades si on le rapproche de celui de 414,407, accusé pour l'année 1860 qui la précède immédiatement ; mais il faut remarquer ici, et c'est une observation qu'il ne faudra pas perdre de vue dans le cours de cette analyse, que les trois départements des Alpes-maritimes, de la Savoie, et de la Haute-Savoie, annexés à la France en 1860, ont apporté dans les résultats constatés pour 1861, leur contingent de malades, d'infirmes, d'enfants assistés et d'indigents.

Ces 439,932 malades traités en 1861 ont fourni un total de 14,757,702 journées de présence à l'hôpital, ce qui donne, pour chaque malade, une moyenne de 34 journées de présence. Le nombre des décès s'est élevé à 36,054, soit une mortalité de 8,35 °/₀ calculée sur le nombre total des malades traités. Si l'on se rappelle que, de 1854 à 1860, la mortalité moyenne dans les hôpitaux était de 8,37 °/₀ on reconnaîtra que, dans l'ensemble de la France agrandie, la mortalité est restée à peu près dans les mêmes limites.

On trouve établi, pour 1861, un relevé qui n'avait pas encore été produit dans les volumes précédents et qui énumère, divisées en quatre grandes catégories, les causes diverses qui ont motivé l'admission des malades accueillis dans les hôpitaux. Ces quatre catégories sont : 1° les accouchements; 2° les accidents; 3° l'aliénation mentale; 4° toutes les autres maladies; elles sont, comme on le voit, fort restreintes, et elles exigeraient, dans une statistique spéciale, beaucoup d'autres subdivisions.

Les chiffres spéciaux au département de la Seine indiquent, pour 1861, un total de 94,149 malades traités, sur lesquels 10,329 ont succombé, ce qui donne une mortalité de 10,97 °/₀. Le nombre de journées de présence à l'hôpital fourni par ces 94,149 malades, a été de 2,405,193, soit pour chaque malade une moyenne de 25 journées. Cette moyenne est, pour toute la France, de 34 journées par malade. Le séjour des malades dans les hôpitaux est donc moins long dans le département de la Seine ou, pour parler plus exactement, dans la ville de Paris, que dans les établissements des autres départements, et l'on a pu remar-

quer plus haut que la mortalité y est plus forte. Cela tient à diverses causes : aux différences très-sensibles qui existent dans la composition des populations qui alimentent les hôpitaux des différentes villes, à la nature des accidents et des maladies qui atteignent une foule d'individus voués aux travaux de l'industrie, à la situation misérable qui est particulière à un certain nombre d'habitants accumulés ou réfugiés dans les grands centres, enfin au fonctionnement des asiles impériaux de Vincennes et du Vésinet qui permettent de faire sortir de l'hôpital et d'envoyer à la campagne un malade guéri, il est vrai, mais non complètement rétabli et qu'on aurait dû, si l'asile ne lui avait été ouvert, maintenir quelque temps encore au nombre des malades.

Le nombre des vieillards et infirmes recueillis en 1861, dans les hospices des 89 départements de l'Empire, s'est élevé à 66,852. On a constaté, pour cette même année, 7,612 décès, soit une mortalité de 11,39 °/₀. Le département de la Seine entre à lui seul dans ce total de 66,852 vieillards et infirmes pour 11,583, c'est-à-dire pour plus de 1/5.

La situation financière des hôpitaux et hospices se résume, pour 1861, par 108,441,828 fr. de recettes et 87,135,477 fr. de dépenses, ce qui donne un excédant de recettes de 21,306,351 fr. En 1860, l'écart entre les recettes et les dépenses était de 23,516,319 fr. ; on voit donc que, d'une année à l'autre, les dépenses se sont accrues de plus de 2,000,000 fr. On trouve l'explication de ce fait dans l'augmentation du nombre des malades, dont nous avons parlé plus haut, et aussi dans la diminution qu'ont subie,

notamment dans le département da la Seine, les recettes extraordinaires.

La statistique de 1861 permet de constater, dans le service des enfants assistés, quelques modifications que je vais sommairement indiquer. Le nombre des tours continue à décroître d'une manière sensible : il était au 31 décembre 1860 de 25; 9 ont été supprimés dans le cours de 1861 : il n'en existait donc plus que 16 au 31 décembre de cette même année. L'administration a remplacé les tours par des bureaux d'admission; ce changement se lie à un système de secours destinés à prévenir les abandons. Comme la plupart de ces abandons ont pour cause la misère, l'offre d'un secours opportun suffit souvent pour qu'une mère consente à allaiter son enfant et à l'élever dans des conditions qui facilitent souvent les unions réparatrices. Mais les bureaux d'admission se prêtent aussi aux abandons anonymes et respectent le secret de certaines naissances.

L'avenir dira si ces modifications apportées dans les anciennes habitudes, sont heureuses et doivent être définitivement adoptées. Ce qu'on peut affirmer dès à présent, c'est que la proportion du nombre des enfants assistés au total de la population est en décroissance. En 1853, on comptait, pour la France entière, 129,176 enfants assistés, ce qui donne le rapport de 1 à 277 habitants; en 1861, le nombre des enfants assistés s'élève à 130,843; mais la proportion n'est plus que de 1 enfant sur 286 individus.

Des tableaux dressés pour chacune des trois grandes catégories dont il a été parlé plus haut, c'est-à-dire pour les enfants trouvés, les enfants abandonnés et les orphelins,

indiquent le mouvement spécial à chacune d'elles, et leurs rapports à la population générale de l'Empire et au nombre total des enfants assistés. D'autres tableaux donnent les mêmes renseignements pour les enfants élevés dans l'intérieur des hospices et pour les enfants placés à la campagne.

La mortalité, en 1861, calculée sur le nombre total des enfants entretenus est de 9,78 %. La mortalité moyenne, pour la période d'années de 1854 à 1860, était de 9,33 %; la différence est donc peu sensible.

Les dépenses afférentes à ce service se sont élevées à 10,336,791 fr., les recettes à 10,524,012 fr. C'est donc un excédant de recettes de 187,221 fr. Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, la dépense relative à chaque enfant va sans cesse en augmentant; elle était de 94 fr. 37 en 1853, de 110 fr. 70 en 1860; elle est de 113 fr. 57 en 1861. On trouve l'explication de cette augmentation dans le fait de la cherté croissante des subsistances et de l'augmentation des salaires qui en est la suite naturelle.

Le nombre des bureaux de bienfaisance est, en 1861, de 11,578, soit 1 bureau pour 3,316 habitants. Cette proportion est, à peu de chose près, celle qui a été indiquée pour 1860, et d'après laquelle on comptait 1 bureau pour 3,184 habit. Les recettes se sont élevées à 34,447,679 fr., et les dépenses à 24,023, 193 fr. Le nombre des individus secourus a été de 1,159,539 pour la France entière et, pour le département de la Seine, de 121,826. La moyenne du secours qui, dans ce département, était de 26 fr. 76 c. en 1860, s'est élevée en 1861, à 31 fr. 93 c. par indigent.

De ce qui vient d'être exposé on peut conclure avec l'au-

teur de la préface du volume dont je rends compte que : « deux faits importants se dégagent de cette étude : d'une « part, la diminution graduelle du nombre des assistés, « et, de l'autre, l'accroissement des ressources destinées « à leur venir en aide. »

Je ne veux pas terminer cet examen, sans signaler à l'Académie les excellents résumés qui précèdent les tableaux dont est composé le 15e volume de la 2e série de la *Statistique générale de la France.* M. Legoyt, qui dirige ce grand travail, en est l'auteur ; ces résumés qui sont comme la substance des riches matériaux qui forment l'ouvrage, ont pour tous les lecteurs, quelque initiés qu'ils soient à ces matières, une utilité considérable; ils attestent aussi le talent et le zèle laborieux de M. Legoyt. Mais ce dont il convient surtout de le louer, à l'occasion de cette seconde publication sur l'assistance publique, c'est d'avoir perfectionné son premier cadre, et d'avoir établi avec sagacité de nouvelles divisions et de nouvelles distinctions qui ont fait cesser la confusion qu'on remarquait dans le 1er volume; on doit le féliciter enfin d'avoir spécialisé suffisamment les matières pour en permettre une étude sérieuse, et pour faciliter les rapprochements et les comparaisons qui sont le but principal de toute statistique bien faite.

A. Husson.

UNE EXPÉDITION MARITIME

EN 1793

LES PREMIÈRES ARMES DE BONAPARTE.

L'hiver de 1792 à 1793 vit s'accomplir, dans les eaux de la Méditerranée, une expédition qui mérite l'attention de l'histoire, moins cependant peut-être par son importance que par les personnages dont le nom s'y trouve mêlé.

Des réfugiés italiens avaient persuadé au conseil exécutif de la république française que le peuple de la Sardaigne était mûr pour la liberté, et que nous n'avions qu'à nous présenter devant cette île pour y être reçus comme des libérateurs. Il y a toujours péril à prêter l'oreille aux suggestions des proscrits. Le roi de Prusse et l'empereur d'Allemagne savaient ce qu'il leur en avait coûté pour s'être élancé au milieu d'un pays inconnu, sans magasins, sans réserves, sans approvisionnements, sur la seule espérance, dont les émigrés les avait flattés, de voir les populations accourir à leur rencontre et fournir à tous leurs besoins. C'était la même faute que la France révolutionnaire allait commettre en envoyant, sur des promesses de même nature, sa flotte et ses soldats en Sardaigne.

Il ne s'agissait de rien moins que d'opérer une descente, dans la plus mauvaise saison de l'année, sur une côte où les écueils et les bancs de sable forment presque partout une défense naturelle; de conquérir, avec quelques milliers d'hommes, une île vaste et insalubre, dont les habitants ont

les mœurs sauvages et guerrières qui rendirent si difficile aux Génois, et ensuite aux Français, la soumission de la Corse.

Les entreprises les plus folles trouvent toujours des approbateurs. Les raisons et les encouragements ne manquèrent donc pas à celles-ci. C'était, disait-on, le meilleur usage que l'ou pût faire de la flotte considérable rassemblée à Toulon, la plus utile diversion que l'on pût tenter pour empêcher le Piémont de concentrer ses forces en Savoie et dans le comté de Nice ; ce devait être le complément nécessaire de notre nomination en Corse, le gage assuré de notre suprématie dans la Méditerranée.

Écho des passions de sa ville natale, Barbaroux gourmandait chaque jour la lenteur que le ministre semblait mettre à ordonner les derniers préparatifs de l'expédition. Sémonville, nommé récemment ambassadeur à Constantinople, et que les hésitations du conseil exécutif retenaient à Marseille, déployait le zèle le plus républicain au service de la propagande italienne, et écrivait à Paoli lettre sur lettre, afin de lui demander son concours pour la réussite de l'entreprise. Deux anciens membres de l'Assemblée législative, Aréna et Péraldi, le premier à Toulon, le second à Ajaccio, s'agitaient avec une égale ardeur pour lever les obstacles qui pouvaient entraver le départ de la flotte. Enfin le comité de défense générale envoyait en Corse trois représentants du peuple. Salicetti, Delcher et Lacombe Saint-Michel, chargés de presser l'organisation des volontaires qui devaient composer, avec quelques troupes de ligne, l'armée de débarquement. Malgré tant d'efforts, les préparatifs n'avançaient pas. Les navires de commerce, affrétés depuis deux mois, restaient oisifs dans les ports de Marseille et de Villefranche.

Il n'y a rien là qui doive étonner ; le désordre et la dilapidation n'étant pas moindres dans l'administration des four-

nitures de la marine que dans celles des fournitures de la guerre. Quand on voulut embarquer le biscuit, on s'aperçut qu'il était pourri ; au lieu de diviser les provisions de poudre sur un certain nombre de navires, on les accumula presque toutes sur un seul bâtiment, qui fut rejeté sur la côte d'Italie par la tempête et ne put arriver à temps. On n'avait préparé ni numéraire pour le prêt des soldats, ni chaussures, ni effets de campement. Le conseil exécutif avait délégué aux autorités militaires et maritimes de Toulon le soin de désigner un général pour commander les troupes de débarquement. L'amiral Truguet, qui avait été depuis trois mois l'âme de l'expédition et avait naturellement réservé à la flotte le rôle le plus important, prit en passant en Corse le général Casabianca. Celui-ci n'avait aucune des connaissances nécessaires pour conduire à bien une entreprise aussi difficile. Il aurait fallu un officier supérieur ayant fait ses premières armes dans la guerre d'Amérique et habitué aux opérations maritimes ; il aurait fallu 15 ou 20,000 hommes d'infanterie, aguerris et déterminés, une artillerie bien équipée et quelques escadrons de cavalerie pour éclairer les troupes de débarquement.

Loin de là on n'avait affecté à l'expédition qu'un millier de soldats de ligne, à prendre dans les trois régiments qui tenaient garnison en Corse, six mille volontaires des Bouches-du-Rhône et huit cents volontaires corses. Les équipages de la flotte avaient été ramassés à la hâte dans tous les ports de la Méditerranée et contenaient un certain nombre de clubistes qui s'étaient accoutumés depuis longtemps à signifier et imposer leurs volontés à leurs chefs. Les six mille volontaires des Bouches-du-Rhône formaient ce qu'on appelait la Phalange marseillaise. Soit réunis en corps spécial, soit dispersés dans les rangs de la garde nationale, ils avaient pris une part très-active à toutes les agitations dont le Midi

avait été le théâtre depuis trois années; les plus ardents d'entre eux venaient de rentrer triomphalement à Marseille, après avoir été faire à Paris le 10 août et le 2 septembre. Le général Brunet, successeur d'Anselme au commandement de l'armée des Alpes maritimes, se montra fort peu disposé à recevoir parmi ses troupes régulières une bande aussi indisciplinée, un renfort aussi dangereux. Il s'empressa de mettre les volontaires provençaux à la disposition de l'amiral Truguet, sans se préoccuper autrement de la manière dont ces soldats, d'une espèce toute particulière, se comporteraient dans une entreprise un peu plus sérieuse que celles dont ils avaient jusqu'alors été les héros.

La phalange marseillaise, qui, sur le papier et probablement dans les états de revue que l'on présentait au trésor, comptait pour six mille hommes, n'en fournit que quatre mille au moment de l'embarquement. Le 8 janvier 1793, 39 vaisseaux de transport, escortés par plusieurs navires de guerre, partirent de Villefranche et firent voile pour la Corse. Mais, arrivée en vue de cette île, la flotte fut assaillie par une tempête épouvantable. En essayant d'entrer dans le port d'Ajaccio, quelques bâtiments de haut bord se perdirent, notamment, le *Vengeur*, vaisseau tout neuf de 80 canons. D'autres plus heureux, purent aborder sans grandes avaries ; mais le plus grand nombre se réfugia dans la baie de Saint-Florent, près de Bastia, notamment le *Commerce de Bordeaux*, vaisseau de 74, qui avait à son bord le général d'Hilaire-Chanvert, commandant en chef des volontaires marseillais.

Deux jours après, ayant voulu reprendre la mer, cette partie de la flotte fut rejetée sur les côtes de Provence; elle n'arriva en Sardaigne qu'après les déplorables événements que nous allons raconter.

Les volontaires placés sur les transports qui avaient pu

aborder à Ajaccio, y furent débarqués pour attendre que les trois bataillons de ligne et le bataillon corse fussent à leur tour prêts à partir. Mais des querelles et des rixes ne tardèrent pas à s'élever entre les Marseillais et les Corses. Dans la crainte qu'elles ne se renouvelassent en Sardaigne, on résolut de séparer les deux troupes de volontaires, qui ne brillaient, ni l'une ni l'autre, par un vif amour de l'ordre et un grand respect de la discipline. Ceux qui venaient des côtes de Provence furent destinés, avec la majeure partie des troupes de ligne, à former l'attaque principale sur Cagliari. Les Corses furent désignés pour opérer une contre-attaque sur les îles de la Magdelaine, qui sont situées presque vis-à-vis de Bonifacio, et dont la conquête devait flatter tout particulièrement les compatriotes de Paoli.

L'amiral Truguet avait envoyé, dès le mois d'octobre dans le golfe de Naples, son second, Latouche-Tréville, exiger du beau-frère de la reine Marie-Antoinette, la reconnaissance de la République. Comme cette expédition ne pouvait être de longue durée, il avait ordonné aux vaisseaux, chargés d'intimider les Napolitains, de venir le rejoindre dans la rade de Palmas sur les côtes de la Sardaigne.

L'un d'eux, *le Léopard*, arrive le premier au rendez-vous général. Le 6 janvier, son capitaine, Bourdon-Grammont, s'empare, sans coup férir, de l'île de Saint-Pierre et de la presqu'île de Saint-Antioche qui protégent la rade. Bien reçu par la population, mais n'ayant pas de troupes de débarquement, il est obligé d'attendre le reste de la flotte. Truguet, et Latouche-Tréville, partant l'un d'Ajaccio, l'autre de Naples, essuient une série de tempêtes qui endommagent fort une certaine quantité de leurs navires et dipersent les bâtiments de transport. Truguet paraît enfin, le 23 janvier, devant Cagliari, et s'empresse d'envoyer au vice-roi de Sar-

daigne des parlementaires : c'étaient le major général de la marine, Villeneuve; le commissaire du pouvoir exécutif, Peraldi; et un Florentin, âgé de 22 ans, Michel-Ange Buonarotti. Les récits officiels donnent au célèbre conspirateur le titre d'apôtre de la liberté, emploi créé auprès de toutes les armées de la République, et qui consistait à catéchiser les peuples et à les convertir à la foi nouvelle.

Le canot, qui porte les négociateurs, est reçu à coups de canon; faute de troupes, l'amiral français ne peut venger immédiatement l'outrage fait au drapeau de la République. Enfin, vers les premiers jours de février, la plus grande partie de la flotte se trouve réunie et l'on peut songer à descendre à terre la petite armée.

Survient un nouvel ouragan qui met en un inextricable désordre tous les bâtiments de l'expédition et jette à la côte plusieurs navires, notamment le *Léopard*. La tempête apaisée, on fait le recensement des troupes et des vivres; on n'a sous la main que quatorze cents hommes de ligne et la moitié de la phalange marseillaise; la flotte n'a pas plus de dix à douze jours de biscuit. Néanmoins on se résout à continuer l'entreprise, parce qu'on espère voir d'un moment à l'autre arriver d'Hilaire-Chanvert, avec le complément de la phalange et les transports chargés du ravitaillement de l'armée expéditionnaire.

Le 14 février, huit cents hommes de ligne, deux mille Marseillais et seize pièces de canon sont débarqués sur la plage dite des Espagnols, sous la protection de trois frégates. Le reste de la flotte demeure devant Cagliari, prêt à opérer une diversion. On bivaque, le soir, au bord de la mer, et, le 15 au matin, le général Casabianca se met en marche pour attaquer le fort Saint-Élix, qui domine le plateau sur le revers duquel est bâtie la capi-

tale de la Sardaigne. On n'a pas un seul cheval pour atteler les pièces d'artillerie; les canoniers sont obligés de les traîner à bras dans la montée abrupte et sablonneuse qui, de ce côté, conduit au fort. Dès la première heure, la phalange marseillaise se distingue par son indiscipline; elle met le feu à un couvent et à plusieurs fermes qui auraient pu servir de postes avancés. L'avant-garde, composée en très-grande partie de volontaires, n'arrive sur le plateau que le soir. Casabianca ne veut pas s'exposer au désordre d'une attaque nocturne, s'arrête à deux ou trois portées de canon du château Saint-Élix et retourne vers le gros de l'armée qu'il fait camper à mi-côte. Mais cette précaution tourne contre lui. A peine les Marseillais de l'avant-garde sont-ils abandonnés à eux-mêmes qu'ils craignent d'être enlevés et se replient sans ordre et sans guide sur le camp. Leurs camarades, entendant au milieu de la nuit des pas tumultueux, croient que c'est l'ennemi qui fait une sortie; ils tirent à tort et à travers sur les arrivants et en tuent quelques-uns. Les fuyards, dont le nombre s'accroît de minute en minute, courent vers le rivage, et, n'écoutant aucun conseil, aucune représentation, demandent à être rembarqués sur l'heure; plusieurs périssent dans les flots ou vont se rendre aux Sardes.

Au point du jour, on peut se reconnaître et se rendre mieux compte du véritable état des choses. Casabianca cherche à démontrer aux volontaires marseillais que tout n'est pas perdu, que le désordre causé par l'alerte de la nuit est encore réparable, qu'ils se couvriraient d'une honte éternelle s'ils faisaient échouer une expédition à laquelle la République attache une grande importance. Lâches devant l'ennemi, insolents devant leurs chefs, sûrs de l'impunité, ils refusent de rien écouter. En trahissant la patrie, ils crient à

la trahison ; ils menacent le général et son état-major de leur faire un mauvais parti. Les soldats de ligne déclarent, de leur côté, qu'ils ne veulent plus se trouver mêlés à ce ramassis de sacripants qui savent crier et pendre, mais sont incapables de se battre. Les officiers les plus expérimentés reconnaissent que l'on est exposé à un échec certain si l'on s'obstine à retenir de pareilles troupes sur une rive ennemie, sans abri, sans soutien, par le temps effroyable qui sévit en mer depuis quinze jours. Le seul parti à prendre est, suivant eux, de se rembarquer immédiatement. On expédie au reste de la flotte, qui est devant Cagliari, un émissaire pour lui faire connaître qu'on ne peut songer à pousser plus loin l'entreprise.

D'Hilaire-Chanvert venait enfin d'arriver avec le reste de la phalange ; à la tête de ses hommes et de quelques troupes de ligne laissées à bord de la flotte, il s'apprêtait à débarquer sur l'autre versant de la montagne de Saint-Élix. Mais, au reçu des nouvelles, il trouve plus prudent de s'abstenir. Truguet, désespéré de voir en un instant s'évanouir tous ses projets, donne l'ordre à la plus grande partie de la flotte de se rendre à la plage des Espagnols et de recueillir les volontaires ameutés sur le rivage. Pendant ce temps, la mer est devenue mauvaise, le mouillage dangereux ; bientôt on reconnaît que le rembarquement est impossible et qu'il faut aviser au plus pressé, c'est-à-dire à assurer les subsistances de l'armée; car d'un moment à l'autre l'escadre peut être obligée de s'éloigner.

Mais, chose incroyable si toutes les relations officielles ne l'attestaient, les Marseillais refusent de laisser aborder les marins qui, au milieu des plus grands périls, viennent à leur secours. En vain leur crie-t-on que la mer et la nuit vont bientôt interrompre les communications ; ils restent

sourds à toutes les prières, ils se déclarent déterminés à ne pas recevoir les vivres qu'on leur apporte, parce que, si le ravitaillement de l'armée était assuré, leurs chefs prétendraient continuer une expédition dont ils ne veulent plus entendre parler. Les uns reçoivent à coup de fusils les matelots qui s'aventurent à proximité du rivage; d'autres, voulant fuir n'importe à quel prix, se lancent à la nage, s'accrochent aux chaloupes, au risque de les faire chavirer, de faire périr leurs sauveurs et de périr eux-mêmes.

Deux fois l'amiral envoie des parlementaires à ces forcenés, deux fois ces parlementaires éprouvent le même accueil. Ce qui a été prévu arrive. La mer devient de plus en plus furieuse. Truguet est obligé de se retirer dans le très-médiocre abri que lui offre la partie de la rade la moins battue des vents. Les vivres manquent complètement à terre. Les troupes de ligne proposent à la phalange de marcher droit sur quelques villages qu'on aperçoit de la côte; ils enlèveront au moins à la pointe de la baïonnette les provisions de bouche qui leur sont nécessaires pour subsister jusqu'à ce que la tempête soit apaisée. Mais les Marseillais préfèrent mourir de faim sur le bord de la mer plutôt que d'aller conquérir quelques vivres sous le feu de l'ennemi. Ils craignent de perdre de vue l'escadre, comme si leurs regards avaient la puissance de la retenir près du rivage.

Au risque d'être cent fois jeté à la côte, Truguet reste deux jours dans cette épouvantable position. L'*Aréthuse* et la *Junon* sont forcées de couper leurs mâts, la *Vestale* a son gouvernail démonté, les canots du *Tonnant*, de l'*Apollon*, du *Centaure* sont enlevés par des coups de mer. Un grand nombre de chaloupes sont jetés sur les récifs ; les marins, qui les montent, se noient, ou, s'ils parviennent à aborder, sont attaqués et mis à mort par des paysans sardes, sous les

yeux mêmes des volontaires au salut desquels ils se sont sacrifiés et qui ne peuvent ou ne veulent pas les secourir.

Enfin, le 19 février, le vent faiblit ; quoique la mer brise encore, les communications entre la flotte et l'armée deviennent possibles. Le commandant en chef de la phalange, d'Hilaire-Chanvert, descend à terre et harangue ses soldats, dont il est séparé depuis six semaines ; mais il n'est pas plus heureux que ne l'a été Casabianca trois jours auparavant. Truguet se hâte de faire rembarquer les Marseillais, dont il lui tarde d'être débarrassé, et les expédie vers les côtes de Provence. Pour ne pas paraître avoir fait une campagne complétement inutile, il laisse dans l'île Saint-Pierre et dans la presqu'île Saint-Antioche une garnison de 700 hommes de troupes de ligne sous le commandement du colonel Sailly. Après avoir promis à cette petite garnison de lui envoyer promptement des secours et des vivres, il donne l'ordre de mettre le feu au *Léopard*, que tous les efforts de l'intrépide Bourdon-Grammont n'ont pu parvenir à remettre à flot ; puis, il fait voile pour Toulon. Les promesses de Truguet ne furent pas tenues ; la petite garnison de Saint-Pierre et de Saint-Antioche fut abandonnée à son malheureux sort ; trois mois après, elle était forcée de se rendre prisonnière de guerre à la flotte espagnole.

Ainsi se termina l'expédition contre Cagliari. Mal conçue, plus mal préparée, entreprise au milieu de l'hiver, conduite sans ensemble, elle coûta à la marine ses plus beaux vaisseaux, au Trésor des sommes énormes ; elle restera un témoignage irrécusable de l'imprévoyance du pouvoir exécutif et de l'indiscipline de la phalange marseillaise.

Cette troupe recrutée dans toutes les sentines de la Méditerranée avait bien pu envoyer à Paris l'élite de ses *bravi* pour une expédition qui rentrait dans ses goûts et dans ses

habitudes ; mais aussitôt qu'elle fut engagée dans une entreprise plus dangereuse, elle ne résista pas à la première panique et compromit l'honneur du drapeau français qui n'aurait jamais dû abriter sous ses plis de pareils misérables.

Les membres du pouvoir exécutif et les chefs des troupes de terre et de mer s'accordèrent pour faire le silence autour d'une entreprise entamée à grand bruit et si tristement avortée. Le *Moniteur* en annonce seulement en quelques mots le résultat final ; la plupart des historiens le mentionnent à peine. Il est vrai qu'ils ont agi de même à l'égard de la contre-attaque dirigée contre les îles de la Magdelaine dont il nous reste à parler. Cette dernière omission mérite d'autant plus d'être remarquée qu'elle a eu pour résultat de laisser dans l'oubli le premier fait d'armes d'un jeune capitaine d'artillerie, qui, quelques années plus tard, devait être l'empereur des Français, Napoléon Ier.

Le petit archipel de la Magdelaine est située entre la pointe sud de la Corse et la pointe nord de la Sardaigne. Il est formé de trois îles principales, la Magdelaine, Saint-Étienne, Caprera, qui ne sont séparées l'une de l'autre que par des passes de 7 à 800 mètres de largeur. Cette dernière île possède aujourd'hui une grande renommée par le séjour qu'y fait, depuis quelques années, Garibaldi; le chef des volontaires italiens peut tous les jours, de sa retraite, contempler le théâtre des premiers exploits de celui qui fut pendant quatorze ans l'arbitre du monde. L'histoire amène souvent de singuliers rapprochements.

Au milieu de ces trois îles se trouve un vaste bassin abrité des vents et qui communique avec la pleine mer par les passes dont nous venons de parler. C'est une position unique dans la Méditerranée. Plus d'une fois Nelson la signala à ses compatriotes comme plus enviable peut-être que Malte ou Gibraltar.

Paoli avait désigné son propre neveu Cesari-Colonna pour commander les volontaires corses. Les officiers sous ses ordres étaient : 1° Quenza, lieutenant-colonel du deuxième bataillon des volontaires ; 2° Napoléon Bonaparte, qui cumulait les fonctions de lieutenant-colonel en second de ce même bataillon avec celles de capitaine d'artillerie dans l'armée ; 3° Moydier, capitaine du génie. Le chef des forces navales était un lieutenant de vaisseau nommé Goyetche, qui montait la *Fauvette*, corvette de 22 canons, et avait avec lui 16 petits bâtiments, les uns de guerre, les autres de transport.

Nous venons de nommer Bonaparte, expliquons quelle était sa situation et comment il fut amené à faire partie de l'expédition de la Magdelaine. Le jeune capitaine était absent de son régiment depuis plus d'un an. Le 1er octobre 1791, il avait obtenu un congé de trois mois et avait quitté Valence pour se rendre auprès de sa famille ; mais à la fin de son congé, il n'avait pas rejoint son corps et était resté dans son pays natal, où il avait accepté les fonctions de capitaine adjudant-major d'un bataillon de volontaires corses. On dit qu'à la revue de fin d'année (1791), n'ayant pas fait prévenir les chefs de son régiment des motifs qui légitimaient son absence, il fut rayé des cadres de l'armée ou bien près de l'être. Ce fut Pozzo di Borgo, alors procureur-syndic du département, vingt ans plus tard ambassadeur de Russie au congrès de Paris, qui adressa au ministre de la guerre une demande pour régulariser la situation de son jeune concitoyen ; et ce fut Narbonne, depuis aide de camp de l'empereur Napoléon et son embassadeur à Vienne, qui fit droit à cette demande le 14 janvier 1792. Bonaparte put dès lors accepter la place d'adjudant-major, puis bientôt après celle de lieutenant-colonel en second du même bataillon. Pendant ce temps, il recevait (6 février 1792) le brevet de capitaine d'ar-

tillerie, brevet signé de la main de Louis XVI. Bonaparte cumulait ainsi deux emplois, l'un dans la garde nationale, l'autre dans l'armée. Il eut un instant la velléité de se démettre de ce dernier, si l'on en croit une lettre qu'il écrivit le 27 février 1792 à son ami Sucy, commissaire des guerres à Valence; cette lettre commence ainsi : « Dans ces circonstances difficiles, le poste d'honneur d'un bon Corse est de se trouver dans son pays. C'est dans cette idée que les miens ont exigé que je restasse parmi eux. Cependant, comme je ne sais pas transiger avec mon devoir, je me proposais de donner ma démission. Depuis, l'officier général du département m'a offert un *mezzo termine* qui a tout concilié : il m'a offert une place d'adjudant-major dans les bataillons volontaires. »

Au mois de mai 1792, Bonaparte quitta la Corse, ne fit que traverser Valence, où était toujours son régiment, et partit pour Paris. Il assista comme simple spectateur aux journées du 20 juin et du 10 août. Il y était encore dans les premiers jours de septembre, puisque, le 1er de ce mois, il signait. à la municipalité de Versailles, les pièces nécessaires pour retirer sa sœur Élisa de la maison de Saint-Cyr et la ramener avec lui dans sa famille.

Il était donc revenu en Corse depuis plusieurs mois déjà, lorsque nous le trouvons s'embarquant pour l'archipel de la Magdelaine.

L'escadrille, qui ne se doute guère qu'elle porte César et sa fortune, sort du port d'Ajaccio, le 10 janvier, et n'arrive cependant à Bonifacio que douze jours après. Elle y reste un mois avant d'appareiller de nouveau ; tant le chef de l'expédition, Cesari-Colonna, est peu désireux de quitter la Corse, dans les circonstances graves où se trouvent sa patrie et surtout le chef de son parti et de sa famille. On met enfin à la

voile le 20 février, c'est-à-dire, au moment même ou Truguet, ayant rembarquée l'armée expéditionnaire dirigée sur Gagliari, s'éloignait de cette ville. La contre-attaque n'avait plus d'objet, mais il était difficile de savoir, le 20 février, à Bonifacio, ce qui venait de s'y passer, le 19, à l'extrémité sud de la Sardaigne.

Le calme plat ayant succéde aux tempêtes des jours précédents, chaque bâtiment est remorqué par ses chaloupes. Le 22, on arrive à l'ile Saint-Étienne ; on s'empare sans peine d'une vieille tour à peu près ruinée qui la défend. Bonaparte, Moydier, Quenza, descendent à terre. On transporte dans l'île l'unique mortier que possède la petite armée expéditionnaire et sept pièces de canon. Par les soins des deux capitaines d'artillerie et du génie, on les met, pendant la nuit, en position contre les forts et la petite ville de la Magdelaine.

Depuis six mois la France était en guerre avec presque toute l'Europe : on s'était déjà battu en Champagne, en Belgique, sur le Rhin, sur les Alpes, et celui qui devait remplir l'univers du bruit de ses exploits n'avait pas encore vu le feu. Le 23 février au matin, Bonaparte, pointant lui-même le mortier, lance à l'ennemi la première bombe. Aussitôt les Sardes ripostent avec vigueur des forts de la Magdelaine et d'une redoute élevée à la hâte pour atteindre la petite anse où la *Fauvette* s'est embossée. Pendant deux jours le canal qui sépare les îles de la Magdelaine et de Saint-Étienne est à chaque instant sillonné par les projectiles que s'envoient les deux troupes en présence. La *Fauvette* est surtout le point de mire des canons sardes ; elle a un homme tué, plusieurs blessés et reçoit de fortes avaries dans son gréement. Elle est obligée de se réfugier hors de la portée des boulets par le travers de la petite île de

Caprera. Les Sardes font aussitôt sortir du port deux demi-galères qui ne sont pas de force à se mesurer avec la corvette française, mais qui, celle-ci retirée, peuvent inquiéter les autres navires de l'escadrille.

Le 25 au matin, l'attaque recommence de plus belle ; déjà Bonaparte espère que la ville, abîmée par le feu incessant qu'il dirige contre elle, va être obligée de se rendre. Tout à coup Quenza, qui commande les troupes de débarquement pendant que Cesari Colonna est à bord de la *Fauvette*, reçoit de celui-ci l'ordre de la retraite.

Quel pouvait être le motif d'une aussi brusque détermination ? C'était, disent des pièces officielles, la mutinerie de l'équipage de la corvette. Les marins avaient déclaré qu'ils voulaient que l'on renonçât tout de suite à l'expédition, et n'avaient consenti qu'à grand'peine à accorder au commandant Colonna quelques heures pour le rembarquement des troupes. Il y eut peut-être à bord quelques manifestations hostiles ; mais il faut le reconnaître, le neveu de Paoli céda bien vite et bien facilement au désir de quelques mutins.

L'ordre est tellement précis que l'on ne peut songer à y désobéir. Dailleurs, les chaloupes de l'escadrille sont là qui attendent les troupes et les marins annoncent qu'ils ont ordre de ne croiser devant l'île Saint-Étienne que le temps strictement nécessaire au rembarquement.

Quenza, qui se tient près du mouillage, transmet à Bonaparte et à Moydier la lettre de Colonna. Les deux officiers la relisent plusieurs fois avant d'en croire leurs yeux, courbent la tête et donnent à voix basse l'ordre de cesser le feu. Il faut cependant, avec l'honneur du drapeau, sauver le matériel. Les canonniers traînent leurs pièces jusqu'au rivage ; mais, au moment où ils y arrivent après mille efforts et mille périls, on s'aperçoit que les chaloupes sont trop faibles pour

porter un poids aussi considérable, et que, du reste, elles sont déjà remplies de troupes. Bonaparte, la rage au cœur, fait enclouer, puis jeter à la mer le mortier et quatre canons. Tout le monde étant rembarqué, on met le cap sur la Corse (1).

Le 27 février, l'escadrille que commandait Goyetche, mouillait dans le golfe de Santa-Manza, en Corse. Les volontaires, sous la conduite de leurs deux chefs de bataillon, Quenza et Bonaparte, éraient dirigés sur Corte pour y tenir garnison.

C'était là qu'au milieu des plus abruptes montagnes de l'île, comme dans un nid d'aigle, se tenait Paoli, cumulant les fonctions de président du Directoire du département avec celles de général de division commandant la Corse, et réunissant ainsi dans ses mains les pouvoirs civils et militaires. Bonaparte qui, jusque-là, avait été l'un de ses confidents les plus intimes, son élève et presque son fils, le retrouva de plus en plus aigri contre la Révolution, et tout disposé à briser les liens qui, depuis un quart de siècle, unissaient la Corse à la France. D'un autre côté, chaque courrier apportait la preuve des défiances que la conduite équivoque du général inspirait à la Convention et au pouvoir exécutif. Pendant

(1) De cette expédition de la Magdelaine, Bonaparte conserva toujours un pénible souvenir. Il était impossible de faire peser sur lui la moindre part de responsabilité dans les événements que nous avons racontés, mais cette expédition avait abouti à un revers, et le futur empereur des Français avait, avant tout, la superstition du succès. Aussi ne voulut-il jamais dater ses premières armes du 23 février, mais bien du 22 septembre 1793, jour où, par un ordre formel du Comité de salut public, qu'il était allé chercher lui-même à Paris, il prit le commandement de l'artillerie du siége de Toulon.

quelques semaines, Bonaparte hésita entre ses souvenirs et ses aspirations. Jusqu'à ce moment, il n'avait eu d'autres pensées que de succéder un jour à l'influence de Paoli et de rendre l'indépendance à sa patrie. A Brienne, à Auxonne, à Valence, dans vingt circonstances, il s'était déclaré l'adversaire ardent, passionné, de tous ceux de ses compatriotes qui avaient contribué directement ou indirectement à placer la Corse sous le joug de ceux qu'il appelait les étrangers, *gli forestieri* (1).

Mais, depuis l'expédition de la Magdelaine, une transformation s'opérait lentement en lui ; à ses ambitions premières succédaient des ambitions nouvelles. Il semblait qu'à travers cette pluie de feu que, pendant deux jours et deux nuits, il avait lancée et reçue, se fussent ouverts devant lui de nouveaux horizons. Il commençait à dédaigner de se faire l'arbitre des destinées d'une petite île de la Méditerranée ; son

(1) On peut consulter à cet égard la remarquable histoire de Napoléon I[er] que publie dans ce moment M. Lanfrey, et l'article inséré en 1842 dans la *Revue des Deux-Mondes*, 4e série, 29e volume. L'auteur de cet article, M. Libri, a eu à sa disposition un grand nombre de manuscrits confiés par Bonaparte au cardinal Fesch à l'époque du Consulat.

Pour justifier nos assertions, donnons quelques extraits des écrits échappés à la plume du futur empereur des Français lorsqu'il était simple lieutenant d'artillerie :

« Général, je naquis quand la patrie périssait ! Trente mille Français vomis sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle qui vint le premier frapper mes regards. » (Lettre à Paoli, 1789.)

« Quel spectacle verrais-je dans mon pays ? mes compatriotes, chargés de chaînes, embrassent en tremblant la main qui les op-

imagination s'élançait déjà dans les champs incommensurables de l'avenir.

Un dernier incident vient mettre un terme à ses hésitations. Dans les derniers jours d'avril, on reçoit à Corte l'ampliation du décret en date du 2 du même mois, par lequel la Convention nationale mande à sa barre Paoli. Cet ordre tombe comme un coup de foudre au milieu de la petite cour dont le général est entouré. Bonaparte fidèle encore aux amitiés de sa jeunesse, prend la plume pour défendre le héros corse contre les attaques de ses ennemis et pour inviter la Convention à revenir sur une mesure qui tend à « confondre, avec le scélérat corrupteur ou un vil ambitieux, un vieillard septuagénaire accablé d'infirmité. »

Son plaidoyer achevé, il le communique à son illustre client. Mais celui-ci voyant qu'il est temps de prendre un parti et croyant pouvoir compter sur son jeune et enthousiaste

prime..... Français, non contents de nous avoir ravi tout ce que nous chérissions, vous avez encore corrompu nos mœurs. Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer sont une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé. par devoir, de louer des hommes que je dois haïr par vertu. » (Note autographe sur le suicide, trouvée par M. Libri dans les papiers confiés au cardinal Fesch.)

« Paoli vous fit nommer pour traiter à Versailles de l'accommodement qui s'entamait sous la médiation de ce cabinet. M. de Choiseul vous vit et vous connut. Les âmes d'une certaine trempe sont d'abord appréciées. Bientôt, au lieu du représentant d'un peuple libre, vous vous transformâtes en commis d'un satrape..... Une partie des patriotes étaient morts en défendant leur indépendance, l'autre avait fui une terre proscrite, désormais hideux nid des tyrans ; mais un grand nombre n'avaient pu ni mourir ni

interlocuteur, lui déroule ses desseins et lui déclare qu'il est résolu à braver les ordres de la Convention, dût-il se jeter entre les bras de l'Angleterre. A cette confidence, Bonaparte éclate en reproches, en imprécations. Les deux anciens amis se séparent mortellement brouillés. Bonaparte, qui sait ce que c'est qu'une haine corse et qu'une vengeance de conspirateur qui s'est laissé surprendre son secret, sort du palais du généralissime, s'élance à cheval et, à travers les montagnes, gagne par des sentiers détournés les Sanguinares, terres incultes et maquis impénétrables, situées à trois lieues d'Ajaccio. Il s'y tient caché tout un mois, jusqu'à ce qu'il ait pu avertir sa famille et se concerter avec les commissaires de la Convention, qui viennent de débarquer à Saint-Florent.

Quelque temps après (2 juin 1793) l'assemblée générale extraordinaire du peuple corse, convoquée par Paoli, décla-

fuir : ils furent l'objet de persécutions ; on ne pouvait asseoir l'empire français que sur leur anéantissement absolu..... O Lameth ! ô Robespierre, ô Pétion ! ô Volney ! ô Mirabeau ! ô Barnave ! ô Bailly ! ô Lafayette ! voilà l'homme qui ose s'asseoir à côté de vous ! Tout dégouttant du sang de ses frères, souillé par des crimes de toutes espèces, il se présente avec confiance sous une veste de général, unique récompense de ses forfaits ! Il ose se dire le représentant de la nation, lui qui la vendit ! » (Lettre de Bonaparte à M. Matteo di Butta-Fuoco, maréchal des camps et armées du roi, député de la noblesse corse à l'Assemblée nationale constituante, 23 janvier 1791.)

Enfin reportons-nous à la lettre, en date du 26 février 1792, que nous avons citée plus haut : à elle seule elle prouverait que, jusqu'à l'expédition de la Magdelaine, Bonaparte conserva tous les sentiments d'un *bon Corse.*

rait Bonaparte, ses parents et adhérents, perturbateurs du repos public. Le futur empereur quittait l'île natale pour n'y plus apparaître qu'un instant à son retour d'Égypte. Sa retraite aux Sanguinares fut pour lui le commencement d'une nouvelle ère, comme l'avait été pour Mahomet sa fuite de la Mecque ; elle fut l'hégire de l'homme extraordinaire qui, lui aussi, devait bouleverser le monde.

Mortimer TERNAUX.

DE LA PROFESSION MÉDICALE

SOUS L'EMPIRE ROMAIN (1).

Un siècle plus tard on avait perdu l'habitude de disséquer les cadavres humains, parmi lesquels toutefois on ne classait pas ceux des pauvres petits enfants (2) qui étaient exposés et abandonnés aussitôt après leur naissance « encore tout sanguinolents, *sanguinolentos*, » et qui, destinés d'avance à mourir (3), n'étaient pas censés avoir vécu, et n'étaient protégés par rien dans la législation romaine ou dans les mœurs.

Mais si la dissection d'un homme avait fini par devenir chose tellement exceptionnelle, qu'il fallût la volonté d'un empereur (4) pour faire servir à cet usage le corps d'un germain, tué dans une défaite des barbares, il n'est pas possible aujourd'hui d'indiquer avec précision le motif de ce changement de coutume : peut-être quelque mesure législative qui ne nous est pas parvenue, peut-être simplement une répugnance naturelle justifiée par la crainte d'être accusé de magie par un peuple superstitieux (5). C'est, en effet, aux

(1) V. t. LXXVI, p. 161, et t. LXXVIII, p. 5.

(2) Galen., *de anatom. administ.*, lib. III, cap. v. *Qui vero pueros mortuos expositos complures frequenter dissecant...*

(3) *Dat puellam servo exponendam ad necem.* — Plaut., *in-stall.*, I, III. — Sueton., *Calig.*, V. Claud. XXVII. — Plin., *epist.*, lib. X; *epist. VII.*

(4) *Qui corpus hostis Germani in bello mortui quod adversus Marcum Antonium gerebatur, incidebant.* — Galen., *loc. cit.*

(5) *Qui quiescere sepultos quædam scœleris immanitate non sinit... veneficus, maleficus, etc. Cod. Theodos.*, l. IX, tit. XXXVIII, l. VIII. — Apul., *apolog.*, passim.

magiciens et empoisonneurs de profession qu'on trouve assimilés, dans le code Théodosien, ceux qui n'auront pas laissé les morts reposer en paix dans leurs sépulcres; et déjà le simple examen des animaux privés de vie avait été l'une des bases de l'accusation de magie qu'Apulée eut à soutenir.

Quoi qu'il en soit, Galien, le grand anatomiste, a fait toutes ses découvertes exclusivement sur des animaux. Son dernier et savant traducteur, M. le docteur Daremberg, en publiant le long traité *de l'utilité des parties*, a eu la patience d'en répéter toutes les dissections, afin d'être plus sûr qu'elles n'eussent point été faites sur des hommes. Mais en l'absence même de cette preuve nouvelle, il ne pouvait rester l'ombre d'un doute après une lecture attentive *des administrations anatomiques*, le plus intéressant peut-être des ouvrages que le médecin de Pergame ait écrit.

Galien y parle d'Alexandrie comme de la seule ville où les maîtres missent des os humains préparés à la disposition de leurs élèves (1). Ailleurs il fallait étudier l'ostéologie comme le reste, sur des animaux, sur des singes de préférence (2). Puis on guettait les occasions que le hasard pouvait procurer de comparer l'anatomie humaine avec celle qu'on avait apprise. Plusieurs de ces chances favorables se présentèrent pour Galien qui s'en félicite (3). Ici ce fut le

(1) *Quod quidem in Alexandria multo facilius facies, ubi medici ossium disciplinam auditoribus ante oculos exponunt. Enitendum itaque tibi censeo, ut Alexandria commemoreris, si non alterius, at hujus certe rei solius gratia.* — Galen., *de anat. administ.* (J. Andernaco interp.), lib. I, cap. II.

(2) *Tu, si ne hujusmodi quidem ullius spectandi copiam nactus fueris, in simia incisa, carnibus exacte ablatis, singula ossa consideres.* — Galen, *loc. cit.*

(3) *Scilicet inspexi subinde admodum, vel sepulchris quibusdam,*

débordement d'un fleuve qui, brisant les sépulcres, avait porté les ossements sur la rive; là, ce fut la rencontre du squelette d'un bandit qui, tué sur une grande route, avait été la proie des vautours (1); ailleurs les affreuses blessures reçues dans les combats du cirque; ailleurs les maladies charbonneuses ou la peste qui, mortifiant une partie des tissus, laissaient voir dans la profondeur, lorsque le couteau du chirurgien faisait la part du mort et du vif (2). Dans ces derniers cas, il se passait des scènes qui nous étonnent, quand nous les lisons dans Galien, et qui paraissaient alors toutes naturelles. Chacun des élèves présents voulait tirer

vel monumentis dissolutis. Atque enim fluvius aliquando sepulchrum pauculis mensibus ante negligentius constructum superans, ipsum ex facili dissolvit : totumque cadaver agminis injectu tractim ductum, carnibus quidem jam putrefactis, cæterum ossibus adhuc inter se strictim coherentibus, usque ad stadium prorsus detulerat, cum ipsum locus portuosus margine altus excepisset, eodem cadaver appulit : atque hoc tale nobis occurrit. — Galen., *loc. cit.*

(1) *Cæterum nobis visum est latronis quoque cadaver assiccatum; paululum extra viam in monte procumbens; quem viator quidam se prius ad orientem contra pugnando occidit. Nemo autem ipsum illius regionis inquinilus sepulturæ mendaturus erat, ut qui odio ipsum prosecuti, a vulturibus devorari gauderent.* — Galen., *loc. cit.*

(2) *Nam multorum partes cute, nonnullorum carne etiam ipsa detectæ fuerunt, cum fœda quædam lues carbonculorum in plerasque Asiæ civitates vulgariter ingruisset. Porro per id temporis adhuc in gratia studebam Satyro, annum jam quartum in Pergamo agenti. cum Costunio Rufino, qui nobis divi Æsculapii templum extruxerat... Qui igitur inter nos Satyrum particulas quasdam detectas incidentem conspexerunt, prompte eas cognoscebant.* — Galen., *loc. cit.*

tout le parti possible de la circonstance (1), et non content de plonger ses regards au fond des plaies, il faisait faire au malheureux patient les mouvements les plus variés, afin de voir le jeu des muscles, et de découvrir par les changements de position la plus grande étendue possible.

Encore toutes ces manœuvres restaient-elles inutiles pour ceux qui n'avaient pas une notion suffisante de l'anatomie comparée (2). Cette science commençait à prendre corps. On savait que certaines règles président à la fois à la disposition de chacune des parties d'un même être vivant, afin de constituer par leur ensemble un tout harmonique (3); et cette

(1) *Dearticulatamque dignitionem moliebantur, imperantes ægris, ut motum aliquem ederent, qui, a quonam procederet musculo, ipsis constabat, dum leviter musculos contraherent, interim etiam in obliquum deflecterent, arteriæ magnæ adjacentis, vel nervi, vel venæ spectandæ gratia.* — Galen., *loc. cit.*

(2) *Alios autem omnes quasi cæcos videbamus quibus tum partes detectæ essent incognitæ : tum alterutrum è duobus necessario accideret, nempe vel, dum multas nudatorum musculorum partes elevabant, circumagebantque, negotium ægris facesserent, frustrà importuni; vel nequaquam huic spectaculo manum admoverent: nam ægro injungere, ut particulam convenienter moveat, ii, quibus consuetum est, percallent. Unde nimirum ego dedici vulnerum spectationem illis, qui jam antea non nihil eruditi sunt, præceptorum memoriam confirmare; alios autem qui nihil præsciverunt omnia ipsam docere non posse.* — Galen., *loc. cit.*

(3) *Et ex actionibus, quæ obeunt et figura particularum am singula animantia extrinsecus habere videntur, et de structura ipsorum, non nulla tibi indicati desumetur. Nam particulæ, quæ simili munere funguntur et eamdem aforis figuram obtinent, necesse plane est eamdem quoque interius structuram sortiri; ita vero iis, quæ similem actionem obeunt, similemque figuram exteriorem repræsentant, similis nimirum et interna particularum natura tota existit.* — Galen., *de Anat. admin.*, lib. VI, cap. I.

donnée sur laquelle le génie de Cuvier s'appuya plus tard pour reconstruire l'histoire des espèces perdues, on s'efforçait de l'appliquer à l'homme. Galien recommande aux étudiants de disséquer à son exemple des animaux de toute nature, y compris des poissons, des oiseaux, des reptiles (1), afin qu'ils prennent l'habitude de juger d'après les formes extérieures quelles peuvent être la disposition et la figure des divers organes.

La physiologie expérimentale et l'anatomie marchaient de front dans les études (2) : méthode la plus fructueuse et la plus simple du moment où l'on n'opérait pas sur des hommes. On y trouvait le double avantage d'éviter en anatomie bien des erreurs autrement faciles, et de s'exercer aux opérations chirurgicales. Souvent le même animal devait servir à ce double genre de recherches, et les expériences indiquées exigeaient la plus grande adresse manuelle et le plus grand sang-froid.

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails : notons seulement que sur bien des points les résultats annoncés par Galien furent en contradiction formelle avec ceux qu'avaient obtenus ses prédécesseurs, ce qui causa la plus grande émotion dans le corps médical à Rome. On accusa le novateur de chercher la gloire à tout prix, et d'imaginer dans ce but de

(1) *Quæ autem repunt, quemadmodum mustulæ et mures; tum quæ convolutim serpunt, recluti serpens ; ad hæc multa avium genera, et piscium subinde incidi, ut firmiter persuasum haberem et unam esse mentem quæ hæc formet, et moribus animantis, corpus universis esse particuliare. Tali siquidem cognitione fiet, ut intuitus quoddam animal antea non visum, prænoscas, qualemnam sub cute structuram habeat.* — Galen., *loc. cit.*

(2) Galen., *de anat. admin.*, lib. VII, cap. IV.

soi-disantes découvertes pour lesquelles la nature n'était pas consultée (1). Galien ne professait pas publiquement alors. Il avait bien répété ses expériences devant quelques hauts personnages qui avaient insisté pour les voir (2), et devant quelques hommes qui puisaient dans la philosophie d'Aristote le goût des sciences naturelles ; mais cela ne suffisait pas pour fermer la bouche à ses détracteurs, et sur les instances de ses amis (3), il dut finir par se résoudre à faire ce qu'on faisait d'ordinaire en pareil cas. Portant une sorte de défi général, il se rendit dans le temple de la paix (4), lieu où se réunissaient à Rome, pour y parler de leurs études, les médecins et autres savants ; comme dans quelques villes de province sous le portique de la fortune. Là, Galien, prenant à témoin toutes les personnes présentes, se déclara prêt à démontrer qu'il n'avait rien avancé que d'exact (5). Il laissa libre aux assistants le choix de l'animal et de la région su-

(1) *Cœperunt mox malevoli quidam, invidia simulante, flagitiosis urbem implere rumoribus, me esse, qui cum studeam videri quam plurimum veteres exuperasse, multa, quœ omnino non appareant, invexerim, inque Anatomicis meis scripserim.* — Galen., *de libris propriis* (Fichardo interpr.), cap. III.

(2) Galen., *de anatom. admin.*, lib. I.

(3) *Ego vero ridebam quidem illos, contemnebamque; cæterum amici mei rei indignitate commoti, me adhortari, ut in aliquo magno auditorio veritatem meorum in anatomicis theorematibus scriptorum publice assererem.* — Galen, *de libris prop.*, cap. III.

(4) *Quotidie in templum Pacis.. quicumque artibus logicis erant deditі conveniebant.* — Galen., *loc. cit.*

(5) *Tandem igitur ab amicis compùlsus, publice multis diebus demonstrare cœpi me quidem nusquam falsa tradidisse.* — Galen., *loc. cit.*

lesquels il aurait à fournir ses explications et ses preuves (1), le choix même de la méthode qu'il devrait suivre dans son exposition. Les séances furent longues, car chaque fois elles durèrent jusqu'à l'épuisement du sujet ou la fin du jour.

Les élèves se faisaient fête d'assister à des solennités pareilles, aussi bien ceux des adversaires que ceux des maîtres mis en cause : quelques-uns parmi ces derniers, servant d'aides et de préparateurs, montraient à part les mêmes choses à ceux qui n'avaient pu s'en rendre compte étant trop loin. Les démonstrations de ce genre n'étaient pas toujours pleinement volontaires. Souvent elles étaient provoquées de vive force, pour ainsi dire, par quelques partisans d'une secte opposée. Ils allaient trouver le professeur jusqu'au milieu de ses disciples, et lui portant un sujet convenable pour l'expérience qu'ils désiraient voir, ils lui demandaient de la faire (2). Quelquefois même, s'il semblait hésiter, ils lui présentaient une somme d'argent qu'ils lui promettaient en cas de réussite, et cette offre le décidait, loin de l'irriter ou de le surprendre.

Les études anatomiques, bien que les corps humains n'en

(1) *In medium omnium Anatomicorum libros proposui, liberum unicuique præsentium faciens, quam vellet partem dissecandam proponere... Eorum petitioni morem gerens, ita in singulis quoque die propositas feci.* — Galen., *loc. cit.*

(2) *Cum igitur unus aliquis promitteret semper magnam arteriam sanguinis vacuam se ostensurum, nunquam autem ostenderet, at si juvenes laudis cupidiores animalia ipsi afferrent, hortarenturque ut indicaret, non sine præmio facturum se respondit. Mox cum illi mille denarios in medium deposuissent, ut si ostenderet mercedis loco acciperet, multas quidem hæsitabundus, cunctandi diverticula quœrebat. Ut eum omnes, qui aderant, eum urgerent, ausus est.* Galen., *de anat. administ.*, lib. VII, cap. XIV.

fussent plus l'objet, brillaient encore d'un vif éclat au second siècle de notre ère; mais elles étaient dejà proches de leur décadence.

Une tendance malheureuse, dont le résultat devait être d'abaisser rapidement le niveau des connaissances médicales, gagnait, de proche en proche jusqu'aux maîtres eux-mêmes. On voulait soumettre le plus vite possible à un enseignement spécial les enfants qu'on destinait à une carrière, et les enfermer dans le cercle des études qui se rapportaient directement à leur future profession. On leur faisait donc bien vite délaisser ces écoles où précédemment toute la jeunesse intelligente allait recevoir un fond commun de connaissances littéraires, philosophiques, etc., regardant comme du temps perdu celui qui n'était pas consacré à l'apprentissage d'un état.

Galien s'élève contre ces nouvelles coutumes qu'il avait vu naître; Oribase, bien plus encore, parce qu'elles étaient devenues plus générales; mais l'auteur de ce traité isagogique qui nous est parvenu sous le nom du second Soranus d'Éphèse les approuve pleinement et les adopte. Il veut qu'on prenne les élèves pour leur enseigner la médecine de préférence vers l'âge de onze ans (1), dès qu'ils commencent à pouvoir comprendre. Il est vrai qu'il désire qu'ils aient une notion de la grammaire et de la rhétorique, comme de l'arithmétique et de l'astrologie (2); mais, malgré l'étendue apparente de ce

(1) *Sit autem ætate quidem illa a qua maxime parvis homines transeunt ad magnitudinem, quod est in annos undecim; hæc enim ætas est apta ad sumendam sanctam artem medicinæ.* — Soranus, *in artem med. isag.*, cap. I.

(2) *Grammaticam, rhetoricam, arithmeticam, astrorum quoque ratio,* — Soran., *loc. cit.*, cap. II.

programme, en fait, l'étude spéciale de la médecine reléguait les autres dans l'ombre ; et le jugement n'étant pas mûr, l'esprit n'ayant pas été développé par cette variété de connaissances qui seule lui donne de l'étendue, la mémoire prenait le dessus. On connaissait les mots, on ignorait les choses. C'était d'autant plus regrettable que ces enfants, ayant la volonté d'apprendre, étaient destinés à former, parmi les médecins, le corps d'élite ; tandis qu'avec cette méthode, ils ne devenaient pas plus habiles que cette foule de gens du métier qui pullulaient, au dire d'Oribase, remplissant les villes et les campagnes, bons tout au plus, en réalité, pour exécuter, comme des manœuvres, les prescriptions et les ordonnances dont on leur donnait la formule. « Ils s'attribuent un art qu'ils ignorent, et ne possèdent du médecin que le nom, écrivait Oribase à son ami le rhéteur Eunape, en lui indiquant une marche à suivre pour se soigner lui-même dans ses voyages... (1). » Vous en trouverez partout auxquels vous pourrez commander de préparer tel ou tel remède, et qui, se conformant à vos ordres, le composeront suivant vos instructions, et c'est pourquoi je vous donne quelques formules de médicaments compliqués. De ces gens du métier la foule est innombrable ; non-seulement les villes en sont pleines, mais les moindres recoins des campagnes en regorgent ; tandis que vous n'ignorez pas combien peu il en est qui soient vraiment dignes du nom de médecin qu'ils portent.»

(1) *Quum plane intelligas paucissimos esse qui veri medici dicendi sunt, contra vero maximam esse turbam eorum qui artem sibi adsciscant et nomen solum medici obtineant..... medicamentorum quorumdam compositorum..... cum sciam vos posse artificibus imperare ut ea conferant vobisque parent, quum maxima eorum turba ubique comparantur; neque enim solum urbes sed omnes etiam agri sunt eorum pleni.* — Oribas., *Eupor. ad Eumax.*

Cette situation se dessina de plus en plus, surtout en Occident. De jour en jour la pathologie était négligée davantage, ainsi que l'anatomie et la physiologie. Près du malade on s'attachait à faire oublier ces lacunes par l'assiduité, les complaisances, et mille petites précautions. « C'est avec les soins les plus empressés que nos médecins font mourir (1), » disait Sidoine-Apollinaire.

Tout le bagage médical avait fini par se réduire à quelques notions de pharmacie, de petite chirurgie, et d'une matière médicale étrange. Encore passait-on pour habile quand on possédait un formulaire un peu étendu ; et la connaissance des ouvrages où les plantes étaient décrites et reproduites pas le dessin.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si Marcellus, dit l'empirique, crut avoir, sans être médecin, renfermé dans sa compilation informe, tout ce que pouvaient savoir les médecins de son temps.

Dans cette préface à ses enfants que nous avons citée déjà, Marcellus en leur conseillant de se soigner eux-mêmes et de soigner les autres d'après les recettes qu'il leur donne, leur recommande de n'employer jamais les médecins proprement dits que comme des manœuvres exercés, des préparateurs ou des aides pour la confection des remèdes. Il n'en suppose pas de plus habiles pour le traitement des maladies que le premier venu muni d'un formulaire.

« Pourtant ayez soin, disait-il (2), de ne pas procéder à la préparation des médicaments que j'indique sans assistance

(1) Sidon. Apollin. *Epist*, lib. II, cap. XII. *Qui parum docti satisque seduli languidos multos officiosissime occidunt.*

(2) *Moneo sane si quæ fuerint præparanda medicamenta ne absque medico, aut incuriosius componantur, aut indiligenter habeantur. Nam licet attentissime species et mensuras specierum remediis quibusque adscripsero, et ipsarum mensurarum notas,*

de médecin, ou du moins sans l'attention la plus vigilante; car bien que je n'aie pas négligé de décrire pour chaque remède, et les substances qu'il demande, et les mesures de ces substances, bien que j'inscrive ci-dessous l'évaluation des mesures et des poids suivant la coutume des Grecs, et l'ancienne tradition médicale; cependant ce sont là des choses qu'il sera bon pour vous de bien examiner avec des gens qui, par métier, en soient plus au fait, car elles demandent une certaine habitude.

« J'ai rempli ma tâche en vous donnant du meilleur cœur les meilleures formules et toutes les instructions à suivre; c'est à vous maintenant de veiller tant à votre santé qu'à ma réputation. »

Ainsi la science du diagnostic, du pronostic; l'art de connaître le point de départ des symptômes et leur portée, la maladie qui les domine, les complications, les constitutions épidémiques, les dispositions individuelles, les indications passagères, l'occasion fugitive à saisir aux cheveux; tout ce qui constitue en un mot l'art médical, le noble Marcellus n'en soupçonnait pas l'utilité ou pour mieux dire pas même l'existence; et la science d'alors était tombée si bas que cet oubli n'a nullement empêché la masse de ses lecteurs d'en faire un médecin, et même un archiâtre habile.

Ce qui rendait du reste la méprise plus facile, c'est que les médecins, n'ayant plus l'amour de ce qui n'était pour eux qu'un métier, abandonnaient leur profession avec une

vel ponderum qualitates secundum græcam traditionem et medicorum consuetudinem seorsum libello huic inserero..... tamen e re est ut eadem cum peritioribus conferantur.

In summa me hæc benigne parasse, et tamen super iis monuisse sufficiet, vos perinde sanitati vestræ atque opinioni meæ consuluisse convenit. — Marcell. emp. *de medic.*, præf.

facilité singulière, sitôt qu'ils pouvaient obtenir quelque poste administratif ou quelque fonction palatine : par exemple se faire nommer *curateur des choses brillantes* (1), intendant, préfet du palais (2). Ceux qui exerçaient encore leur état, tendaient à devenir fonctionnaires; et l'on comprend qu'en Italie, moins d'un siècle après Marcellus, Cassiodore ait voulu légalement soumettre à l'obéissance passive les médecins embrigadés (3), sans leur laisser, dans aucun cas, le choix du traitement à suivre. Nous reviendrons sur ce sujet à l'occasion des archiâtres.

En Orient, la ville d'Alexandrie s'était maintenue à un niveau un peu plus élevé que celui des autres, en ce qui touchait l'enseignement médical. La célébrité de Galien, qui parla toujours avec éloges des maîtres qu'il y avait suivis, y avait encore augmenté l'affluence des étudiants : car, du temps d'Ammien Marcellin, « pour se donner tout le prestige d'un médecin savant et habile, sans avoir besoin de faire ses preuves, il suffisait de se prétendre ancien élève d'Alexandrie (4). » Mais, là même, les traditions, comme les études, devenaient de moins en moins complètes; on était rapidement tombé de l'*Encyclopédie* au *Compendium*, du *Compendium* au simple *Manuel*, et l'on résumait les manuels lorsque l'invasion musulmane vint mettre fin à ce travail.

(1) *Nitentium rerum centurionem.*—Amm. Marcell., lib. XVI, c. I.

(2) Sidon. Apoll. *Epist.*, lib. I, ep. 60.

(3) Cassiod., *Com. Archiat. form.*

(4) *Pro omni tamen experimento sufficiat medico ad commendandam artis auctoritatem, si Alexandriæ se dixerit eruditum* — Ammian. Marcell., *Hist. Rom.*, lib. XXII.

Dr Victor Revillout.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. VIDARI

INTITULÉ :

DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

ENTRE LES ÉTATS EN GUERRE (1)

(EN ITALIEN).

M. CAUCHY : — M. H. Vidari, professeur de droit commercial à l'Université de Pavie, m'a chargé d'avoir l'honneur de faire hommage, en son nóm, à l'Académie des sciences morales et politiques d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier (en italien) sous ce titre : *Du respect de la propriété privée entre les Etats en guerre* (Del rispetto della proprietà privata fra gli stati in guerra. Pavia-Giugno, 1867).

Ce livre est une seconde édition, ou plutôt une refonte complète du Mémoire, déjà remarqué, que ce jeune et savant professeur avait publié, en 1865, sur le même sujet, sous forme de thèse universitaire dans un concours pour une chaire de droit international, et dont j'avais eu l'occasion de dire quelques mots à l'Académie l'année dernière.

M. Vidari est le premier qui ait consacré un traité spécial au développement et à la défense de cet important principe qui peut en effet paraître nouveau, tant il est encore l'objet de vives et persistantes controverses, et qui pourtant se rattache par un lien intime à des principes de justice et d'équité devant lesquels tout dissentiment disparaît.

Le grand avantage des monographies est de pouvoir creuser les questions jusque dans leurs plus intimes profondeurs, les placer successivement sous toutes leurs faces, et les suivre sans embarras jusque dans leurs dernières conséquences.

Aussi, lorsqu'il se présente sur la route une de ces difficultés graves qui, à certaines époques, semblent se mettre en travers du

(1) V. t. LXXVII, p. 79 et 227.

progrès de la science, et arrêter quelquefois les plus sages, le moyen d'en triompher est de procéder comme on fait au barreau, de se prendre corps à corps avec cette difficulté, d'éclaircir tous les doutes, d'opposer à chaque objection une réponse, et de faire ainsi pénétrer peu à peu la conviction dans l'esprit du juge, qui en ces matières du droit des gens, n'est autre que l'opinion publique elle-même, dans son acception la plus large, c'est-à-dire celle de tous les peuples civilisés.

C'est un Mémoire de cette sorte qu'a rédigé M. Vidari en faveur d'une cause qui a toutes ses sympathies comme les miennes, et qui commence à joindre, depuis quelque temps, l'autorité des faits à celle des principes.

Dans le développement philosophique d'un axiome de droit longtemps méconnu, comme dans un voyage d'exploration à travers des régions nouvelles, il y a, pour ainsi parler, divers plans d'horizon qui ne se découvrent que l'un après l'autre à nos regards, car le premier cachait le second et ainsi de suite, jusqu'au moment où ce qui n'était d'abord pour nos yeux qu'une demi-clarté, qu'une vue lointaine et confuse, devient, en s'en rapprochant davantage, une chose qui nous frappe par son évidence.

M. Vidari a donc agi sagement en ne se bornant pas à l'examen de la question particulière qui est encore contestée, celle du respect de la marchandise ennemie transportée par vaisseaux ennemis sur la mer, mais de poser au contraire la question générale du respect de la propriété privée entre états belligérants : car il y a toujours moins d'hésitation sur les vérités primordiales que sur les corollaires, ou vérités du second ordre, qui en dérivent : l'auteur remonte ainsi de proche en proche jusqu'au point où toutes les opinions sont maintenant tombées d'accord, et de ce point il redescend sans peine à celui qui est encore l'objet d'un débat.

C'est une expérience que font tous ceux qui s'appliquent à l'étude du droit international, que plus qu'aucune autre, cette étude a besoin, pour avancer sûrement, de ne pas trop séparer la théorie philosophique de l'observation des faits.

En vain la science voudrait brusquer une réforme dont la raison lui semble démontrée, ou supprimer un abus auquel elle ne trouve plus d'excuse : il ne s'agit pas en ces matières d'enlever soudainement l'approbation d'un auditoire près duquel une parole autorisée puisse se faire écouter comme celle d'un maître : il s'agit d'Etats indépendants dont chacun ne se laissera persuader que le jour où, devant la force des choses, comme devant la raison, aura disparu

le préjugé, et plus souvent encore l'intérêt, qui le rendait sourd à la voix de la justice.

C'est par là que M. Vidari a été conduit à modifier, dans cette refonte de son ouvrage, la méthode qu'il avait suivie dans l'exposition de sa thèse.

La partie philosophique était celle qu'il s'était appliqué surtout à développer avec cette abondance de raisonnement qui part d'un esprit fortement convaincu, avec cette chaleur d'enthousiasme qui part d'un cœur tout ému d'un mal qu'il déplore.

Il a reconnu, depuis, la nécessité de donner aux documents historiques une place plus large dans son livre, d'exposer, à côté de la théorie qui démontre, les faits et les autorités qui persuadent, de montrer comment, après le progrès obtenu en faveur de la propriété privée des neutres par la reconnaissance des principes proclamés en 1856, un intérêt qui n'était alors qu'au second plan, celui de la propriété privée des belligérants eux-mêmes, est arrivé naturellement au premier, et comment, la question du respect dû à cette propriété est devenue, maintenant, la plus grosse question du droit international maritime en temps de guerre.

L'ouvrage de M. Vidari se divise en quatre parties :

Dans la première il donne la définition de la guerre et caractérise les rapports qui dérivent de l'état de guerre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats belligérants.

Son point de départ est ce principe posé par M. Portalis, que dans l'état actuel de notre civilisation perfectionnée, et avec notre système moderne des armées permanentes dans lesquelles se personnifie la force publique, la guerre est *une relation d'État à État et non d'individu à individu :* d'où M. Portalis lui-même tirait la conséquence que « les particuliers qui ne prennent pas une part « personnelle aux hostilités, ne devaient pas être atteints dans « leurs droits et dans leurs biens personnels par les opérations de « la guerre, dont les effets devaient être limités aux droits et aux « propriétés publiques des nations belligérantes. »

Quelque fondée que soit en raison et en droit cette ligne de démarcation entre la personnalité du citoyen et celle de l'État, il est impossible de la supposer si profonde et si tranchée que les maux dont souffre l'État (et la guerre est sans doute le plus grave), ne soient pas ressentis, pour sa part virile, par chacun des membres dont cette grande société politique, anonyme à certains égards, coopérative à tant d'autres, se compose.

M. Vidari ne conteste aucunement cette participation inévitable,

cette responsabilité qui s'étend à tous pour certaines conséquences des actes de guerre; mais ce qu'il soutient, c'est que, pour les particuliers qui n'ont pas personnellement pris part à la guerre, la responsabilité de ces actes ne doit être qu'une *responsabilité limitée*, au moins dans la forme suivant laquelle elle s'exerce; et cette limite il la définit en ce sens que les charges de guerre doivent se répartir sur tous, par la voie régulière et uniforme des impôts, et non sur quelques-uns. par la voie irrégulière, brutale, violente, des confiscations et des saisies.

Après avoir ainsi établi les principes, M. Vidari n'a plus qu'à en faire l'application aux diverses catégories de biens *privés* qui peuvent se rencontrer devant l'ennemi sur terre ou sur mer.

La division naturelle des armées en forces terrestres et en forces navales, est aussi celle qui sert de partage à son livre.

Dans la seconde partie, il s'occupe des propriétés privées situées soit sur le *territoire propre* du belligérant, soit sur un *territoire ennemi*, envahi par ses armées.

Chacun de ces chapitres est divisé lui-même en trois sections qui traitent des biens meubles, des biens immeubles et des valeurs de finances ou de commerce qui occupent maintenant une si grande place dans la richesse générale des peuples.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des questions qui se rattachent au respect de la propriété privée flottant sur la mer.

C'est assurément le sujet le plus actuel et le plus important de ce livre.

M. Vidari l'a traité sous deux aspects : il commence par faire l'exposé historique de la course maritime, avant d'arriver à l'examen philosophique des raisons qui l'ont fait abolir.

En voyant combien cette introduction tirée des faits apporte de clarté et d'aisance à la discussion doctrinale des principes, il m'est impossible de ne pas regretter que l'auteur n'ait pas suivi la même marche pour la partie qui concerne le respect des biens privés situés sur le territoire ennemi.

Sans doute, en ce qui concerne cette nature de biens, le principe que défend M. Vidari est déjà presque universellement admis par les peuples civilisés; mais il n'en a pas été toujours ainsi : nous trouvons. dans l'histoire, des monuments nombreux qui attestent que jusqu'à la formation des armées permanentes, le partage violent du butin s'opérait trop souvent sur terre comme sur mer : si cette réforme a été si longtemps attardée pour ce qui concerne

la guerre maritime, nous n'hésitons pas à penser que la cause principale de ce retard vient de ce que l'établissement de grandes flottes militaires n'a suivi que de très-loin la formation des armées permanentes. C'est en l'absence des instruments à l'aide desquels la grande guerre maritime pouvait se poursuivre, que la course a joué son rôle, le plus souvent odieux, toujours regrettable, mais pendant un temps nécessaire : si elle a été abolie récemment comme un fléau, il ne faut pas oublier qu'elle avait été régularisée par nos pères comme un progrès.

En présentant parallèlement l'histoire du butin de terre comme celle du butin de mer, M. Vidari aurait donné à son argumentation chaleureuse et solide un argument de plus qui a bien sa force, c'est celui qui se tire des analogies de ces deux points d'histoire. La réforme qui s'est opérée sur terre à l'époque où les armées sont devenues permanentes, devait également s'opérer sur mer à l'époque où la grande guerre maritime venait remplacer la guerre de course.

C'est un point de vue que le jeune et savant auteur pourrait ne pas négliger dans une troisième édition, que lui présagent bientôt et l'importance tout actuelle du sujet qu'il a choisi et la manière consciencieuse et distinguée dont il traite les questions difficiles qu'il soulève.

M. Vidari a rattaché à sa troisième partie deux chapitres pleins d'intérêt sur le droit de *blocus* et sur la saisie de la *contrebande de guerre*.

Après avoir posé comme règle générale le principe du respect de la propriété privée pendant la guerre, il était naturel de s'occuper des deux questions qui, dans l'état actuel du droit des gens, sont formellement réservées partout où se trouve énoncé ce principe.

Les recherches de M. Vidari portent sur l'origine du droit de blocus, sur ses applications, sur ses conséquences. Il démontre la nécessité de le contenir dans des limites qui ne sont pas encore assez nettement définies dans les traités, par la raison peut-être que le droit lui-même n'avait pas été assez profondément étudié par les publicistes. On doit savoir gré à l'auteur d'avoir apporté son tribut pour éclaircir en matière si grave des points douteux et controversés.

Les règles relatives à la contrebande n'auraient pas moins besoin d'être révisées que celles qui concernent le blocus. Lorsque les progrès de l'art ont modifié si profondément le matériel de guerre dont on se sert aujourd'hui, on ne comprend pas qu'on maintienne

encore dans les traités des *listes de prohibé* qui remontent à plus d'un siècle. L'étude des questions relatives au blocus doit réagir sur le droit de saisir ou de confisquer la contrebande. M. Vidari fait ressortir les analogies qui relient ensemble ces deux matières.

La quatrième partie de son ouvrage est celle qui a subi le moins de changements, parce qu'elle se trouvait tout d'abord plus complète; c'est celle où se trouvent méthodiquement exposées les objections qu'a soulevées le principe de la propriété privée en temps de guerre, et les raisons de fait et de droit qu'on peut invoquer pour y répondre.

Dans ses développements comme dans son ensemble, l'ouvrage offert par M. Vidari me paraît digne d'être encouragé par l'accueil bienveillant de l'Académie.

E. Cauchy.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MAI 1867.

SÉANCE DU 4. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Œuvres de Froissart*, publiées avec les variantes des divers manuscrits; *Chroniques*, t. II (1322-1339), par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, etc., Bruxelles, 1867, in-8°; — *Il succo di Roma nel* 1527, *Relazione del Commissario imp. Mercurino Gattinara*, publié par M. le chevalier Galiffe et M. le chevalier Fick, Genève, 1866, in-12; — *Essai sur la constitution de la propriété du sol, de l'impôt foncier et des divers modes de perception de cet impôt dans l'Inde*, par M. E. Sicé, Pondichéry, 1866, in-8°.

M. Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Montalembert, des tomes III, IV et V de son *Histoire des Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*. En présentant ces trois volumes, qui sont consacrés à la conversion chrétienne de la Grande-Bretagne par les moines celtiques et bénédictins, il indique, mais très-sommairement, le caractère de cette partie de l'ouvrage de M. de Montalembert. Il se propose de faire prochainement une communication plus étendue sur cette double conversion au christianisme et à la civilisation, également importante pour l'Angleterre et pour le Continent, et que M. de Montalembert a savamment exposée et éloquemment appréciée.

M. de Parieu donne lecture d'un Mémoire ayant pour objet *les principes fondamentaux de la constitution des sociétés et la classification des gouvernements*.

M. Clément communique un Mémoire dans lequel il raconte une *tentative faite par Bossuet en* 1675 *pour séparer Louis XIV de Madame de Montespan*.

Séance du 11. — L'Académie reçoit le *Bulletin de statistique municipale de la ville de Paris. — Novembre et décembre* 1866.

M. Lévêque lit un Mémoire sur *Plutarque et sa morale.*

Séance du 18. — M. Cochin fait une communication écrite au sujet des *petites assurances sur la vie en Angleterre.*

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un Mémoire de M. Chadwick sur *les unions ouvrières et leur organisation en Angleterre.*

M. Calmon continue la lecture du Mémoire qu'il a été admis à communiquer à l'Académie *sur le baron Louis considéré comme financier, et son ministère en* 1819.

Séance du 25. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Notizie intorno alla vita ed agli studi di Vittorio Cousin*, par M. Ferdinand Sclopis, correspondant de l'Académie, etc.; Turin, 1867, in-8°; — *Notizie intorno alla vita ed agli studi del barone di Barante*, par le même ; Turin. 1867, in-8° ; — *La Révolution et l'Empire* (1789-1815), par M. le vicomte de Meaux ; Paris, 1867, in-8° ; — *La conciliation des partis en Belgique*, par M. Ed. Ducpetiaux, correspondant de l'Académie, etc.; Bruxelles, 1866, in-8° ; — *La question ouvrière*, par le même ; Bruxelles, 1867, in-8°; — *Les fermes hospices des Flandres*, par le même ; Bruxelles, 1867, in-8°; — *La France sous Louis XV*, tome IV, par M. Alphonse Jobez ; Paris, 1867, in-8° ; — *Marat, sa mort, ses véritables funérailles*, etc., par M. Paul Fassy ; Paris, 1867, in-8°; — *Nozione critica delle diritto*, saggio di Carlo Salvadori ; Florence, 1865, in-8°.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un nouveau Mémoire de M. Chadwick ayant pour titre : *De la vente en détail des marchandises en Angleterre ; des réformes à introduire dans cette vente, et de l'influence de cette réforme sur les classes moyennes.*

A la suite de cette lecture, M. Wolowski présente des observations, et une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Chadwick, Ch. Dupin, Renouard et Passy

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JUIN 1867.

Séance du 1er. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Statistique du royaume d'Italie sur l'instruction primaire, sur l'épidémie du choléra en* 1865 *et sur les instituts industriels et professionnels*, 3 vol. in-4°. — *Histoire de François II*, par M. de La Barre-Duparcq ; Paris, in-8°.

M. Ternaux fait une communication sur l'*Expédition de Sardaigne en* 1792 *et* 1793.

M. Calmon continue la lecture du Mémoire qu'il a été admis à communiquer à l'Académie *sur le baron Louis considéré comme financier, et son ministère en* 1819.

Séance du 8. — L'Académie reçoit les ouurages dont les titres suivent : *Om Dodsstraffet* (sur la peine de mort). par M. d'Olivécrona, membre de la Diète Suédoise et professeur à l'Université d'Upsal; Upsal, 1866, in-8° ; — *Atteinte portée à la constitution de l'Église par le programme des romanistes à l'occasion de la convocation des évêques, le* 9 *juin* 1867, par un catholique français ; Paris, 1867, br., in-8°.

M. Wolowski présente à l'Académie l'ouvrage qu'il vient de publier *sur la banque d'Angleterre et les banques d'Écosse.*

M. Giraud, fait au nom de la section de législation un Rapport sur le concours relatif aux droits de légitime et de réserve.

L'Académie avait proposé, pour sujet de prix la question suivante :

« Des droits de légitime et de réserve, dans l'ancien droit français écrit et coutumier ;

« Leur origine diverse, leur variété, leur développement et leurs vicissitudes ;

« Leur influence sur la moralité des familles et la condition des fortunes ;

« Leur fusion dans le droit civil qui nous régit et leur application dans l'état actuel des sociétés européennes. »

Cette question que rendaient opportune des publications récentes sur le droit de tester et des provocations chagrines à des réformes dangereuses dont le résultat, loin d'être un progrès, serait un pas rétrograde vers un passé à jamais disparu a été traitée avec

beaucoup de force et de savoir par plusieurs concurrents. Trois Mémoires déposés au secrétariat de l'Institut dans les délais fixés par l'Académie ont été soumis à l'examen de la section de législation. Sans être des ouvrages parfaits, ces Mémoires sont fort recommandables et offrent tous des mérites réels quoique avec des caractères divers.

Le Mémoire inscrit sous le n° 1, porte pour épigraphe : « Quoique « le droit de disposer de ses biens ne soit que l'exercice du droit « de propriété auquel il semblerait, au premier coup-d'œil, que la « loi ne devrait en aucun cas porter atteinte, il est cependant des « bornes qui doivent être posées, lorsque les sentiments naturels « et l'organisation sociale ne permettent pas à celui qui dispose, « de les franchir. » (Bigot de Préameneu. *Rapport au Conseil d'État*). C'est un ouvrage non moins considérable par l'étendue qu'il a que par les idées qu'il renferme. Il forme deux volumes petit in-4°, d'une écriture serrée. L'auteur y a montré beaucoup de savoir relevé par un esprit philosophique. Peut-être laisse-t-il à désirer un peu plus de solidité juridique, en traitant un sujet qui repose sur le fond du droit. Mais les vues historiques qu'il expose sont dignes d'attention aussi bien que les conclusions auxquelles il arrive. Le style du Mémoire est bon quoiqu'il ne soit pas toujours égal. L'auteur de ce travail remarquable mérite d'être couronné, en partageant toutefois le prix avec l'auteur d'un autre Mémoire qui se distingue par des qualités considérables bien que différentes. Ce Mémoire inscrit sous le n° 3, avec cette épigraphe : « *Qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis hæredem,* » (*Genèse*, xv, 4), comprend 665 pages. L'auteur y déploie un savoir juridique du premier ordre et une grande fermeté de vues. Moins philosophe que jurisconsulte, s'il n'est pas remarquable dans la théorie, il est constamment solide dans le droit. Le style du Mémoire est faible, mais le fond en est excellent et les conclusions en sont irréprochables. L'auteur du Mémoire n° 3, comme celui du n° 1, se déclare pour le maintien des dispositions actuelles du Code Napoléon en matière testamentaire et d'une manière plus formelle encore. Tous deux croient cependant qu'il est possible de perfectionner cette législation sans en altérer les principes fondamentaux. La section, tout en étant d'avis que le prix doit être partagé entre les auteurs des Mémoires n° 1 et n° 3, pense que les ouvrages des deux concurrents ont besoin de recevoir des améliorations avant d'être publiés.

Un dernier Mémoire inscrit sous le n° 2, avec cette épigraphe : « *Ratio naturalis, quasi lex quædam tacita, liberis parentum*

« *hæreditatem addicit, velut ad debitam successionem eos,* « *vocando, propter quod et in jure civili, suorum heredum* « *nomen eis indictum est...* » (Paul, Loi 7, Dig. *Bonis damnatorum*), a été jugé par la section digne d'une mention honorable. Un peu inférieur aux deux autres, il se distingue cependant par des qualités réelles. Il n'a ni la solidité juridique du Mémoire n° 3, ni la portée philosophique du Mémoire n° 1 ; mais il brille par des mérites littéraires. Il se recommande aussi par des considérations habiles sur les législations étrangères et par de saines conclusions. L'Académie, ajoute M. Giraud, ne peut que se féliciter de ce remarquable concours. Il sera un témoignage décisif de ses opinions sur une question que les novateurs ont soulevée et qui, éclairée par une étude attentive et savante doit tomber devant le bon sens étayé de l'expérience.

Les propositions de la section sont mises aux voix et l'Académie qui les adopte décerne le prix aux auteurs des Mémoires n°s 1 et 3, et accorde une mention honorable à l'auteur du Mémoire n° 2.

Les billets annexés aux deux Mémoires couronnés sont décachetés et font connaître comme auteur du Mémoire n° 1, M. Charles Brocher, avocat et professeur de Code civil à l'Académie de Genève ; et comme auteur du Mémoire n° 3, M. Gustave Boissonade, agrégé de la Faculté de Droit de Grenoble. Les noms de MM. Brocher et Boissonade seront proclamés dans la prochaine séance publique.

Le billet cacheté joint au Mémoire n° 2, auquel est accordée une mention honorable, ne sera ouvert que si l'auteur, averti par la voie des journaux, en fait la demande expresse.

M. Reybaud continue la lecture de son *Rapport sur l'état matériel, intellectuel et moral des classes vouées aux travaux de l'industrie métallurgique* (*Établissement de Commentry*).

SÉANCE DU 15. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Henri Boissard, avocat général à la Cour d'Aix, qui se fait connaître comme étant l'auteur du Mémoire n° 2, auquel l'Académie a accordé une mention honorable dans le concours relatif *aux droits de légitime et de réserve*.

Le billet annexé à ce Mémoire est décacheté et on y lit en effet le nom de M. Henri Boissard. La mention honorable accordée à M. Boissard sera rappelée dans la prochaine séance publique.

M. le président de l'Institut, par une lettre, invite l'Académie à

désigner un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle fixée au 3 juillet prochain.

M. de Parieu lit un Mémoire *sur la monarchie absolue.*

M. Wolowski communique également un Mémoire *sur l'or et l'argent dans leurs rapports avec la question monétaire.*

SÉANCE DU 22. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Des idées innées, de la mémoire et de l'instinct*, par M. Boucher de Perthes ; Paris, 1867 ; in-8°. — *Proprietà territoriale delle Nazioni*, par M. A. del Bon ; Padoue, 1867 ; in 8°. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture de sciences et d'arts séant à Douai*, t. VIII, 1863-1865 ; Douai, 1866 ; in-8°.

M. Franck présente, au nom de l'auteur, M. Vincenzo di Giovanni, professeur de philosophie dans le lycée royal et dans le Séminaire archiépiscopal de Palerme, un ouvrage sur *Salvator Mancini et l'éclectisme en Sicile.* Il entretient l'Académie de l'intérêt qu'offre cette ouvrage et qui consiste surtout dans une correspondance de M. Cousin.

M. Wolowoski continue la lecture de son Mémoire *sur l'or et l'argent dans leurs rapports avec la question monétaire.*

M. le baron Ch. Dupin et M. Wolowski, à la suite de cette lecture, présentent et ajoutent des observations.

SÉANCE DU 29. — L'Académie reçoit l'ouvrage dont le titre suit : — *Le Testament de Richelieu* et *Projet de Pétition au Sénat*, par M. J. Wallon.

M. de Parieu présente à l'Académie un ouvrage de M. le baron de Hock, conseiller intime et conseiller d'État de l'empire d'Autriche sur *les finances et l'histoire financière des États-Unis d'Amérique.* Il se propose de faire sur cet ouvrage un rapport à l'Académie.

M. Husson lit un Rapport sur le tome XV, 2e série, de *la statistique de France* consacré aux institutions publiques de bienfaisance.

M. Bersot commence la lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *De la raison progressive.*

M. Passy, au nom de la section d'économie politique, finances et statistique, fait un rapport sur le concours relatif à « *l'influence exercée sur le taux des salaires par l'état moral et intellectuel des populations ouvrières.* »

Trois Mémoires ont été déposés au Secrétariat et soumis à l'examen de la section sur la proposition de laquelle avait été mise au

concours une question simple en apparence, mais que de réelles complications ne rendaient pas facile à traiter. Aux résultats obtenus, l'Académie ne peut que s'applaudir de l'avoir proposée. De ces trois Mémoires, un seul laisse beaucoup à désirer. C'est le Mémoire inscrit sous le n° 2 et portant pour épigraphe : « l'infinie variété des aptitudes, des métiers, des tempéraments, produit une égale variété de situations, de profits et de salaires. » (Blanqui). Ce Mémoire est trop court pour que le sujet y soit complètement traité : Il n'a que 81 pages in-4°. Il manque d'ampleur. L'auteur n'a abordé qu'incidemment les points de la question qu'il importait de creuser et d'approfondir. Cependant il offre des observations exactes et des idées justes sur les situations respectives des ouvriers des campagnes et des ouvriers des villes et sur la diversité des influences que subissent les uns et les autres. Il indique le bien que peuvent faire les manufacturiers, quand ils s'attachent, comme ceux de l'Alsace, à éclairer et à moraliser les hommes qui travaillent sous leur direction. Il fait remarquer que si les ressources employées au soulagement de misères que la charité parvient peu à atténuer, servaient à augmenter le chiffre des salaires tous, maîtres et ouvriers, s'en trouveraient beaucoup mieux. L'auteur qui a traité le sujet d'une manière insuffisante, mérite des éloges pour le style élégant et vif avec lequel il a écrit son Mémoire.

Le Mémoire inscrit sous le n° 3 et ayant pour épigraphe ces paroles tirées des proverbes de Salomon : « *Vidisti virum velocem in opere suo? Coram regibus stabit ; nec erit ante ignobiles* » est un travail d'une étendue fort considérable. Il a 225 pages in-8°. L'auteur a fort approché du but, s'il ne l'a pas atteint complètement. La première partie de son Mémoire est consacrée à décrire la situation de ceux qu'il appelle prolétaires, en se servant d'une dénomination historiquement inexacte, à partir des âges les plus reculés jusqu'à nos jours. L'auteur en suivant l'histoire des populations ouvrières ne paraît pas s'être rendu un compte suffisamment net de la marche des faits. Il est plus heureux en traitant du rôle de l'instruction et de l'éducation destinées aux classes laborieuses. Après avoir énuméré les misères que les défauts dus à l'ignorance entretiennent au sein de ces populations, il montre le bien qui résulterait pour elles de lumières plus largement répandues.. Examinant alors l'influence morale de l'instruction et son action sur les salaires, l'auteur les évalue en chiffres. Il aborde la véritable question, sans en discerner toujours suffisamment les points fondamentaux. Quoiqu'il y ait dans cette partie de son travail bon

nombre d'observations justes et de vérités de détail, on n'y trouve sur les effets de la culture intellectuelle et morale en ce qui se rapporte au taux même des salaires, rien qui soit neuf et tout-à-fait satisfaisant.

L'auteur qui a divisé son sujet en vingt-sept chapitres l'a trop morcelé pour n'avoir pas souvent perdu de vue les faits généraux qui sont les faits décisifs parce qu'ils résument tous les autres. Cependant il faut reconnaître qu'aucune des questions relatives à l'instruction primaire, à l'enseignement professionnel aux grèves, aux associations, aux lois économiques, à l'accroissement de la population et du montant des épargnes, etc., dans leur influence sur le taux des salaires, n'aient été examinées par l'auteur, sinon toujours avec un succès désirable, du moins avec la ferme résolution de ne rien négliger pour découvrir et constater la vérité. Peut-être même l'auteur est-il sorti quelquefois et sans utilité des limites dans lesquelles il aurait dû renfermer ses investigations.

Malgré des imperfections assez nombreuses, ce Mémoire a des mérites réels. L'auteur a procédé avec peu d'art à la distribution des matières, il y a répandu une chaleur inégale et souvent excessive, il s'est livré à des descriptions dont les traits ne sont pas toujours exempts d'enflure et à des saillies d'imagination que la nature du sujet ne comportait pas. Mais il a serré de près la question, il en a traité plusieurs parties avec un talent remarquable; il a constamment montré l'amour sincère de la vérité et son travail a droit à un témoignage de satisfaction et d'estime.

Le Mémoire inscrit sous le n° 1, ayant pour épigraphe cette phrase traduite d'un écrit de M. John Stuart Mill, l'un des correspondants de l'Académie : « Il n'y a pas de remède efficace contre la misère, s'il ne modifie les habitudes de la population, » l'emporte de beaucoup sur les deux autres. Il comprend 255 pages in-4° et forme une œuvre complète. Toutes les parties en sont bien ordonnées et le sujet malgré son étendue et ses complications y est éclairé de vives et sûres lumières. L'auteur a des connaissances philosophiques qui lui ont permis de dégager les questions en les ramenant à ce qu'elles ont de fondamental et de simple. Avant de montrer l'influence que la moralité et l'instruction exercent sur la reproduction et la répartition des produits, l'auteur s'est attaché à expliquer l'homme lui-même et à faire voir que, force libre et intelligente, il contribue à la production dans la mesure de son intelligence et de sa volonté, et d'autant plus puissamment qu'il est plus éclairé et obéit davantage aux lois de la raison. Il établit que l'instruction et la moralité se servant de lumière et d'appui avancent

et grandissent ensemble. Il entre de haut et pleinement dans le sujet qu'il envisage sous ses diverses faces. Il traite ainsi, dans une série de chapitres, à l'aide de faits bien choisis et par des conclusions aussi saines qu'exactes, toutes les questions relatives à la production, à la population, à l'épargne à la sobriété, et il montre dans cette partie de son travail ce que peut la moralité en matière de salaires.

L'auteur passe ensuite à l'instruction dont il signale et apprécie les effets dans la seconde partie de son Mémoire qui n'est pas inférieure à la première. Dans des chapitres successivement consacrés à l'instruction générale, à l'instruction spéciale et professionnelle, à l'organisation de l'industrie, à l'enseignement de la vie pratique, à l'enseignement destiné à développer parmi les classes laborieuses la connaissance des droits et des devoirs, l'auteur a traité habilement la question posée. Il a montré que l'intelligence et la moralité ont des affinités naturelles, et il a mis hors de doute, par des raisonnements dunt il est impossible de méconnaître la justesse et par des exemples concluants, les heureuses améliorations que procurent à ceux qui travaillent la diffusion et l'accroissement des lumières. Il a fortement remarqué l'influence de l'instruction sur le taux des salaires. Sans être toujours neuf dans ses vues générales, l'auteur l'est souvent sur les points spéciaux du sujet. Ayant à examiner et à constater ce que peut le degré d'instruction sur le prix de la main-d'œuvre, il a parcouru, dans tous les sens, un terrain jusqu'ici peu exploré, et il a recueilli les observations d'une vérité et d'une importance également incontestables. L'auteur termine son Mémoire en considérant la situation des classes ouvrières comme le grand problème de notre temps, et il croit que l'avenir de la civilisation, comme son salut, est attaché au développement, parmi ces classes, de l'aisance, de la moralité et de l'instruction. Cette conclusion peut paraître à certains égards exagérée, tout ainsi que quelques autres assertions de l'auteur peuvent être trouvées insuffisamment établies. Ces rares imperfections du Mémoire n'en affaiblissent pas la valeur. Il a une supériorité notable sur les deux autres. Par le mérite constant des recherches, la justesse ordinaire des appréciations, la manière philosophique et savante, tout à la fois élevée et spéciale dont la question est examinée et résolue, ce Mémoire forme un traité complet sur le sujet mis au concours et la section propose à l'Académie d'en couronner l'auteur. Elle propose aussi d'accorder une mention honorable à l'auteur du Mémoire n° 1.

Les conclusions de la section sont mises aux voix et adoptées

par l'Académie qui décerne le prix au Mémoire n° 3 et accorde une mention honorable au Mémoire n° 1.

Le billet annexé au Mémoire n° 3 est ouvert et fait connaître comme en étant l'auteur, M. Paul Leroy-Beaulieu, avocat à la Cour de Paris. Le nom de M. Leroy-Beaulieu sera proclamé dans la prochaine séance publique.

Le billet annexé au Mémoire n° 1 ne sera ouvert que si l'auteur, informé par la voie des journaux de la mention honorable qui lui est accordée, en fait la demande expresse à l'Académie.

SÉANCE DU 6. — M. Georges Renaud. attaché au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, se fait connaître, par une lettre, comme étant l'auteur du Mémoire n° 3 qui a obtenu une mention honorable dans le concours relatif à « *l'influence exercée sur le taux des salaires par l'état moral et intellectuel des populations ouvrières.* »

Le billet cacheté joint à ce Mémoire est ouvert et on y lit en effet le nom de M. Georges Renaud qui sera, en conséquence, mentionné dans la prochaine séance publique.

M. Cauchy, en présentant un écrit ayant pour titre : *Du respect de la propriété privée dans les états en guerre*, par l'avocat M. H. Vidari, professeur de droit commercial à l'Université de Pavie, lit un rapport sur cet ouvrage.

M. Bersot continue et achève la lecture de son Mémoire *sur la Raison progressive.*

M. Wolowski continue la lecture de son Mémoire *sur la Question monétaire de l'an VI à l'an IX.*

SÉANCE DU 13. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : — *Dix-neuf lettres de Soubrany, Représentant du peuple à la Convention nationale,* éditées par M. H. Doniol, correspondant de l'Académie, Clermont-Ferrand. 1867, in-8° : — *De l'Education morale dans la famille*, par M. Gustave Vallat, Moulins, 1867, in-° : — *Annales de la Société Impériale d'Agriculture, etc., du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1866, in-8°.

M. Lélut, en présentant au nom de l'auteur, M. J.-P. Durand (de Gros), un livre ayant pour titre : *Essai de physiologie philosophique*, Paris, 1866, in-8°, fait un rapport verbal sur cet ouvrage.

« J'ai l'honneur, dit-il, de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Durand (de Gros), un volume ayant pour titre : *Essais de physiologie philosophique.* Faire connaître cet ouvrage à l'Académie serait une tâche réellement consi-

dérable. Le livre, en effet, ne se compose que d'*Essais* séparés au nombre de sept ou de huit, essais très-savants, très approfondis sans doute, et qui contiennent certainement et évidemment une doctrine, mais cette doctrine, il faudrait l'en dégager, et ce serait là je le répète, un sérieux travail, auquel je n'ai pas pu me livrer.

« Je me borne donc à dire à l'Académie, que, malgré de graves imperfections, un grand amour du néologisme dans les mots, les choses, les idées, une disposition non moins grande à des critiques trop sévères, etc.; le livre de M. Durand (de Gros) est l'œuvre remarquable d'un homme de talent, très-versé dans toutes les questions de physiologie psychologique, très capable lui-même d'en soulever de nouvelles et de les résoudre. »

M. Franck fait également un rapport verbal étendu sur un ouvrage ayant pour titre : *Philon d'Alexandrie, Ecrits historiques, influence, luttes et persécutions des Juifs dans le monde romain.* par M. Ferdinand Delaunay de Fontenay, Paris. 1867, in-8°.

M. Cochin communique un Mémoire sur les *Esquimaux à l'Exposition universelle.*

L'Académie nomme MM. Franck et Janet commissaires, pour la vérification des comptes de 1866.

Séance du 20. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : — *De l'Assistance publique*, par M. Bonnier, juge de paix à Roubaix, Lille, 1867, in-8°; — *La Médecine et la Peine de Mort*, par le docteur J. B. Schrauth, Munich, 1864, br. in-8° (en allemand).

M. Reybaud, en représentant au nom de l'auteur, M. Louis Passy, un ouvrage sur *Frochot, Préfet de la Seine*, dont l'Académie a entendu des fragments avec intérêt, se propose de faire un rapport étendu sur cet ouvrage.

M. le Président de l'Institut, par une lettre, invite l'Académie à désigner un lecteur pour la prochaine séance publique des cinq Académies.

L'Académie désigne M. Wolowski qui lira un morceau *sur le cardinal Mazarin.*

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un 3° Mémoire de M. Chadwick *sur la vente en détail.*

A la suite de cette lecture, MM. Ch. Dupin, Renouard, Michel Chevalier présentent des observations et font des réserves.

Séance du 27. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : — *Compte général de l'Administration de la justice*

civile et commerciale en France; pendant l'année 1865, présenté à S. M. l'Empereur par le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, Paris, 1867, in-4°; — *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* 1866, t. XV, Toulouse, 1867, in-8°; — *Opinion de M. Cristophe sur les prohibitions, et discours sur une exposition publique des produits de l'industrie,* par M. Boucher de Perthes, 2 br. in-12.

M. Baudrillart lit un mémoire sur *Vauban et ses oisivetés.*

Comité secret.

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME

— LXXXIe de la collection. —

I. — Articles de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME

— LXXXIe de la collection. —

ERRATUM. — RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DU FER

Page 209, rétablir la troisième ligne comme suit :
.... *a récemment fondé à Commentry.*

ORLÉANS. — IMP. ERNEST COLAS.

Sommaire de la dernière livraison.

([illegible] 1867.)

Lectures de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Communications des savants étrangers.

Documents divers.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, *au plus tard*, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis [illegible], par livraison d'environ 10 feuilles, formant chaque année quatre volumes in-8° de 30 feuilles.

Paris, 20 fr. — Départements et Étranger, [illegible] fr.

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon à vue sur Paris, à l'adresse de A. DURAND et PEDONE LAURIEL, libraires, 9, rue Cujas, à Paris.

Première, deuxième, troisième et quatrième Séries.

Il reste un très petit nombre d'exemplaires complets des 72 premiers volumes de [illegible] à [illegible]. Le prix en est de [illegible] fr. — Chaque volume détaché : 20 fr.

ON S'ABONNE :

A Paris, chez **A. DURAND et PEDONE LAURIEL**, rue Cujas, 9.

FRANCE.

AIX.	[illegible]
BORDEAUX.	[illegible]
CAEN.	[illegible], Legost.
CLERMONT-FERRAND.	[illegible]
DIJON.	[illegible]
GRENOBLE.	[illegible]
HAVRE.	[illegible]
LILLE.	[illegible]
LYON.	[illegible] et Cie, Auguste [illegible].
MARSEILLE.	[illegible]
NANCY.	[illegible]
POITIERS.	[illegible]
RENNES.	[illegible]
ROUEN.	[illegible]
STRASBOURG.	[illegible]
TOULOUSE.	[illegible]
ALGER.	[illegible]

ÉTRANGER.

AMSTERDAM.	[illegible]
BERLIN.	[illegible]
BONN.	[illegible]
BRUXELLES.	[illegible]
BUENOS-AYRES.	[illegible]
FLORENCE.	[illegible]
GAND.	[illegible]
GÊNES.	[illegible]
GENÈVE.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
LA HAYE.	[illegible]
LEIPZIG.	[illegible]
LEYDE.	[illegible]
LISBONNE.	[illegible]
LIÈGE.	[illegible]
LONDRES.	[illegible]
MADRID.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
MILAN.	[illegible]
MOSCOU.	[illegible]
NAPLES.	[illegible]
NEW-YORK.	[illegible]
OXFORD.	[illegible]
PALERME.	[illegible]
PHILADELPHIE.	[illegible]
PISE.	[illegible]
RIO DE JANEIRO.	[illegible]
ROME.	[illegible]
ROTTERDAM.	[illegible]
St-PÉTERSBOURG.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
TUBINGUE.	[illegible]
TURIN.	[illegible]
UTRECHT.	[illegible]
VENISE.	[illegible]
VIENNE.	[illegible]

[illegible] — Typographie [illegible]




Widener Library
3 2044 091 133 629